This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Reliure
FOURNIER

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Antérieurement « LA CONTROVERSE ET LE CONTEMPORAIN »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

NOUVELLE SÉRIE. — TOME XVI.

SOMMAIRE

I. RÉORGANISATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN 1802 (p. 5) . . . . . A. BONNEL.

II. QUELQUES VIEUX PROVERBES FRANÇAIS SUR LE DROIT ET LA JUSTICE (p. 31) . . . . . André GAIRAL.

III. Y A-T-IL UNE ÉCONOMIE POLITIQUE CHRÉTIENNE ET QUELS SONT SES PRINCIPES ? (suite et fin) (p. 56) . . . . . Elie BLANC.

IV. LA RENAISSANCE CATHOLIQUE EN ANGLETERRE ET LE CARDINAL NEWMAN (suite et fin) (p. 77) . . . . . Joseph GRABINSKI.

V. LES DOMINICAINS A JÉRUSALEM (p. 96) . . . . . F CONIL.

VI. REVUE HISTORIQUE (p. 110) . . . . . Félix VERNET.

VII. MÉLANGES. I. Un nouveau livre sur Bernadette (p. 138) . . . . . A. LEPITRE.
II. Acta capitulorum provincialium ordinis fratrum prædicatorum (p. 143) . . . . . François BALME.
III. Bibliotheca Erasmiana (p. 146) . . . . . Hugues VAGANAY.

VIII. BIBLIOGRAPHIE. — *Mois de Marie*, par l'abbé Chaffanjon (p. 151) . . Humbert Mollière.
De l'inquiétude du cœur, par le R. P. Sernin-Marie de Saint-André (p. 153); *Novum Veni Mecum sacerdolum*, par D. Adelelmum Fopplano (p. 154) . . . . . A. L.

IX. CHRONIQUE. I. Actes récents du Saint-Siège (p. 155) . . . . . C. Chambost.
II. Séance d'avril de la société catholique d'économie sociale de Lyon (p. 158) . . . . . F. Lucien Brun.

ON S'ABONNE : **A Lyon**, FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat, et à la librairie EMMANUEL VITTE, place Bellecour, 3.
A Paris, chez VIC et AMAT, libraires, 11, rue Cassette.
Londres, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.
A Madrid, chez ALBERT GAYAN, 4, Puerta del Sol.
A Montréal (Canada), chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

AVIS IMPORTANT

Bien que tous les articles insérés dans la Revue aient été soumis au Comité de Rédaction, celui-ci entend néanmoins laisser à chaque auteur la responsabilité de ses opinions.

Pour la RÉDACTION, adresser toutes les communications aux bureaux de la Revue, à Lyon, 25, rue du Plat.

Pour l'ADMINISTRATION, s'adresser à M. Emmanuel VITTE, *3, place Bellecour, à Lyon. — On peut s'abonner dans tous les bureaux de poste.*

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT

France et Algérie :	*Union postale, États-Unis et Canada :*
Un an : **20** fr. — Six mois : **11** fr.	Un an : **24** fr. — Six mois : **13** fr.

La Guadeloupe, la Réunion : **28** fr. ; Indes orientales et pays d'outre-mer : **30** fr.

Les Abonnements partent du 15 Janvier et du 15 Juillet ; ils sont payables d'avance. Cependant chacun peut choisir la date et le mode de paiement, à la condition d'en avertir l'Administrateur, par lettre ou carte postale.

Le meilleur mode de paiement est l'envoi d'un mandat-poste à l'adresse de M. l'abbé CHATARD, gérant (rue du Plat, 25), ou de M. Emmanuel VITTE, 3, place Bellecour, Lyon.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

HIVER 1893-1894

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les stations thermales et hivernales

DES PYRÉNÉES ET DU GOLFE DE GASCOGNE

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. N° 106 (Orléans)

Des billets d'Aller et Retour de famille, de 1re et de 2e classe, sont délivrés toute l'année à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), **Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn**, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres :

Pour une famille de	2	personnes	.....	**20 %**
—	3	—	.....	**25**
—	4	—	.....	**30**
—	5	—	.....	**35**
—	6	—	ou plus.....	**40**

DURÉE DE VALIDITÉ : **33** JOURS

Non compris les jours de départ et d'arrivée

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le payement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite QUATRE JOURS au moins avant le jour du départ.

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

15 MAI — 15 AOÛT 1894

Digitized by Google

LYON. — IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE, RUE CONDÉ, 30.

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

NOUVELLE SÉRIE. — TOME XVI.

---

15 MAI — 15 AOUT 1894

ON S'ABONNE : **A Lyon**, FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat, et à la librairie Emmanuel VITTE, place Bellecour, 3.
A Paris, chez VIC et AMAT, libraires, 11, rue Cassette.
A Londres, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.
A Madrid, chez Albert GAYAN, 4, Puerta del Sol.
A Montréal (Canada), chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉORGANISATION

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN 1802 [1]

La réorganisation de l'instruction publique en 1802 n'a été que le préambule, préambule hésitant et modeste, de l'Université impériale. Elle n'en entra pas moins pour une part importante dans l'œuvre de restauration universelle accomplie par le Consulat. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'éducation et de l'enseignement en France, doivent connaître les principales dispositions de la loi organique du 11 floréal an X et en bien comprendre la portée et l'esprit.

C'est une vérité historique incontestée et devenue presque banale, que l'Assemblée constituante s'était empressée de détruire, sous prétexte d'abus, toutes les institutions existantes, sans avoir prévu ce qu'elle mettrait à leur place; que l'Assemblée législative à qui elle avait laissé ce soin succomba à la tâche et consomma plutôt l'œuvre de destruction en changeant la forme séculaire du gouvernement; que la Convention enfin, recueillant ce terrible héritage,

(1) Mémoire lu à la Société nationale d'éducation de Lyon.

Digitized by Google

se mit fiévreusement en devoir de tout réorganiser. Parmi les ruines qu'elle avait à réparer, la Convention eut raison de mettre au premier rang l'instruction publique ; et il n'est que juste de reconnaître qu'au milieu des dangers de la guerre étrangère et des troubles de l'intérieur, des divisions, surtout, qui déchiraient son propre sein, il lui fallut une ardeur de convictions et une sorte de sang-froid inconcevable, pour s'occuper de ces questions, d'un grave intérêt sans doute, mais d'un détail minutieux et souvent abstraites. Il serait juste aussi, nous en convenons, de ne pas juger absolument l'œuvre de la Convention d'après l'état de l'instruction publique de 1792 à 1802. Que cet état ait été pitoyable, rien d'étonnant ; ce qui serait étonnant, c'est qu'il n'en eût pas été ainsi ; mais des esprits sérieux, un peu prévenus peut-être en faveur de tout ce qui porte l'estampille révolutionnaire, mais dont on n'a pas le droit de suspecter la sincérité, voudraient rattacher à la Convention le mouvement considérable qui se produit aujourd'hui dans les choses d'éducation et d'enseignement. Et comme ils ne peuvent justifier l'importance qu'ils lui attribuent par les institutions même qu'elle a fondées, car il n'en est presque point, à l'exception de quelques écoles de services publics, qui lui aient survécu, ils la reportent sur les idées qui ont été remuées dans son sein, sur les projets qu'elle a médités, ébauchés, les reprenant quelquefois des deux assemblées qui l'ont procédée. Cette prétention est insoutenable et dans tous les cas fort exagérée.

Parmi ces projets, celui de Condorcet, que l'auteur, dont on sait la triste fin, ne put soutenir, contient peut-être en germe les perfectionnements que les nouveaux amis de l'Université s'efforcent avec un zèle louable d'apporter à l'enseignement supérieur. On pourrait même en citer d'autres moins vastes, moins savamment conçus, reposant sur des principes de justice et de liberté que les gouvernements soi-disant conservateurs qui ont suivi n'ont pas toujours respectés. Enfin il ne serait pas impossible que quelques-uns des projets de la Convention eussent abouti, si elle n'avait pas dû se séparer après avoir fait la Constitution de

Digitized by Google

l'an III. Il est regrettable, notamment, qu'il n'ait pas été donné suite au projet de réunir sous le nom de lycées, dans dix grandes villes qui avaient été intelligemment choisies (Lyon pourtant n'en était pas),des écoles spéciales d'enseignement supérieur qui eussent été en petit, chacune en son genre, autant de Collèges de France. Mais on peut dans cet ordre d'idées bienveillantes, se demander si la loi scolaire du 3 brumaire an IV, qui faisait partie intégrante de la Constitution de l'an III, et que le Directoire dut appliquer, était susceptible d'amélioration au point de mériter qu'on la respectât. On pouvait faire en 1802, et l'on fit en effet une exception de faveur pour l'instruction primaire, nous n'avons rien à dire de l'instruction primaire, sinon que nous serions heureux de la voir aujourd'hui, comme en l'an IV, dans la main des communes. Mais l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur confondus pour ainsi dire et se nuisant irrémédiablement l'un à l'autre,ne formaient-ils pas, ainsi que nous le verrons,un système détestable ? Il faut vraiment une prévention singulière pour amnistier les écoles centrales parce que la Révolution y avait marqué l'empreinte de son esprit encyclopédique. On ne pouvait les améliorer qu'en les reprenant par la base. Ceux qui plaident encore pour elle, qui plaident au moins les circonstances atténuantes, peuvent bien se plaindre qu'on les ait exécutées un peu sommairement, qu'on ait usé contre elles du procédé de la révolution contre l'ancien régime, mais elles ne sont plus à juger. L'opinion publique les avait condamnées. Les inspecteurs généraux des études avaient été unanimes à constater que là où elles subsistaient encore, elles ne faisaient que végéter.

Le Directoire, qui avait bien d'autres soucis que de les soutenir envers et contre tous, laissa s'accroître peu à peu le sentiment de réprobation universelle que ceux mêmes qui les avaient imaginées dans les derniers mois de la Convention conçurent contre leur œuvre, du moment surtout qu'ils eurent rencontré celui dont la main puissante et véritablement organisatrice rétablissait l'ordre en France sur

Digitized by Google

tous les points à la fois, dans l'administration, dans les finances, dans les lois, dans la religion.

Mais Bonaparte lui-même, si heureuses qu'aient été les inspirations de son génie, peut-on dire qu'il ait réussi dans tout ce qu'il avait conçu ? A-t-il réussi dans la réorganisation de l'instruction publique ? Cette loi du 11 floréal est plus liée qu'on ne pense au Concordat, à ce Concordat qui fut assurément sa plus grande œuvre, celle qui le couvre à nos yeux de bien des fautes. Mais, s'il s'est trompé dans l'idée qu'il s'est faite de l'Instruction publique, il ne nous en coûtera rien de le reconnaître. Il ne nous déplaît qu'à moitié de voir le Premier Consul accusé d'avoir suivi un peu aveuglément l'instinct d'une réaction qu'on a qualifiée de *féroce*, d'avoir méconnu ce qu'il fallait conserver des écoles centrales pour y substituer quoi ? le lycée, qui n'était qu'une pâle copie des collèges de l'ancien régime, pour ajourner indéfiniment l'enseignement supérieur, dont les éléments, du moins, existaient dans les écoles centrales, car les écoles spéciales de la loi de floréal isolées, dispersées dans le pays n'ont jamais pu être que des écoles professionnelles incapables de former des savants. On s'avise aujourd'hui, c'est un peu tard, de déplorer au nom de la science ce qu'il fallait condamner au nom de la liberté (1), qu'un pouvoir omnipotent ait centralisé et uniformisé, en le stérilisant, l'enseignement public, et que ce soit dans l'intérêt de ce pouvoir plutôt que de la science, nous nous en doutions un peu, que ces écoles spéciales ont été dispersées sans lien possible entre elles sur la surface du pays. Cependant, nous ne suivrons pas jusqu'au bout les détracteurs de l'œuvre consulaire, surtout nous pardonnons volontiers de s'être trompé sur plus d'un point dans l'organisation de l'instruction publique à celui qui avait été le négociateur du Concordat. L'attention et le souci d'un homme clairvoyant, d'un honnête homme comme Portalis,

(1) Je ne dis pas cela pour M. Liard, qui, dans son récent ouvrage sur l'enseignement supérieur, ne sépare pas les intérêts de la science de ceux de la liberté.

Digitized by Google

devaient se porter d'abord sur la restauration de la morale et du bon sens dans la jeunesse française. On fit attendre l'enseignement supérieur, on fit attendre la science ; si le salut de la religion et des mœurs était à ce prix, ce n'était pas le payer trop cher. L'enseignement secondaire ne pouvait guère attendre. C'est le premier essai qu'on en fit dans les lycées que nous allons exposer. Au reste, on peut penser de l'Université fort diversement, jusqu'à rejeter absolument le principe de l'Etat enseignant, on n'a jamais contesté la hardiesse et le succès d'une institution bientôt séculaire qui s'est imposée chez nous à tous les régimes, même aux plus opposés, et qui reste encore debout, qui fleurit plus que jamais, même après la loi de 1850 qui lui devait porter le coup mortel. On doit donc, ce semble, être curieux d'en refaire l'histoire. Quand on la reprend à son origine, la tâche est d'autant plus facile, et je dirai plus agréable, qu'on est dispensé d'en discuter le principe. Car on ne saurait oublier qu'au lendemain de la Révolution, on ne songeait pas à marchander ses droits au pouvoir, et qu'il aurait manqué un des traits qui caractérisent le mieux cette ère de restauration universelle, si la question d'éducation et d'enseignement public avait été différée pour des scrupules de liberté.

Ces diverses considérations laissent suffisamment entendre que si nous avions à discuter la question de principes, nous aurions sans doute de ces scrupules, et que la liberté d'enseignement, telle qu'elle est inscrite dans la Constitution de l'an III, car elle y est inscrite, mais dans quelle charte n'est-elle pas inscrite ? ne nous aurait pas suffi ; mais elles expliqueront aussi l'absence de parti pris et même l'attention bienveillante avec laquelle nous allons examiner à notre tour les principales dispositions de la loi organique de floréal. D'entre les faits sur lesquels nous nous appuierons pour les apprécier, les uns sont du domaine commun de l'histoire où chacun a le droit de se renseigner, les autres seront empruntés à l'histoire que nous connaissons le mieux, et que nous essaierons peut-être de retracer, l'histoire du Lycée de Lyon.

Digitized by Google

I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE LA LOI DE FLORÉAL AN X

C'est le conseiller d'Etat Fourcroy qui fut chargé de soutenir le projet de loi au nom du ministre de l'Intérieur Chaptal devant le Corps législatif. Ce projet, quoiqu'il eût été remanié jusqu'à douze fois, reste encore un peu informe. C'est dans les archives du Conseil d'Etat que l'on pourrait encore suivre à la trace la pénible élaboration du système qui finit par prévaloir, c'est-à-dire par obtenir l'approbation du Premier Consul. Mais pour l'objet que nous nous proposons, il suffit de lire, soit dans le *Moniteur*, soit dans l'*Annuaire de l'Instruction publique* (1), le discours de Fourcroy. On verra que le fougueux Jacobin de la Convention, tout en étant de ceux qui étaient le plus sincèrement convertis, gardait cependant de la mesure jusque dans sa conversion. Il ne s'abandonna pas à un aveugle enthousiasme comme le poète Arnault qui, le 16 fructidor an XI (3 septembre 1803) terminait le discours d'usage à la distribution générale des prix de l'Institut par un dithyrambe en l'honneur de Bonaparte « de ce génie infatigable, qui, supérieur à celui de César, etc. »

Fourcroy envisageait froidement l'entreprise nouvelle dont les détails lui étaient confiés, et ne se dissimulait pas les objections qui pourraient être faites à ce projet dont l'enfantement avait été si laborieux. « Ce sujet, disait-il, comme tous les problèmes indéterminés, est de sa nature susceptible de tous les écarts de l'imagination, de tous les prestiges qu'elle peut inventer. » Ne dirait-on pas que le défilé fantastique des projets de la Convention lui revient à l'esprit pour le mettre en garde contre l'illusion ? Il s'agit

(1) On ne doit pas oublier que les annuaires d'une année sont en retard d'un an sur les événements qu'ils rapportent.

Digitized by Google

de savoir si ce plan qu'on vous propose convient au peuple français, s'il s'accorde avec les idées libérales adoptées aujourd'hui, avec la marche du gouvernement, avec les moyens qui sont à sa disposition. » C'était bien là, en effet, pour des législateurs le point capital, mais il y avait dans ces trois propositions, dans la première surtout, plus de vague, plus d'indéterminé que ne pensait Fourcroy lui-même.

Où fallait-il trouver ce qui convenait au peuple français? Dans la tradition de l'ancien régime? C'est elle en effet qu'on reprenait pour la discipline et pour les études, Portalis et son ami Fontanes l'entendaient ainsi, les Monge et les Laplace s'y résignaient. Mais il ne s'agissait pas seulement de réformer un programme, ou de rétablir l'internat; la loi de brumaire an IV eût comporté à la rigueur ces améliorations. Ce qu'on préparait, quoique encore inconsciemment, c'était l'opposé même de la tradition. Au lieu de réagir contre les tendances égalitaires de la Révolution, qui avait supprimé les collèges comme un reste de féodalité, on allait sans s'en rendre compte, et contrairement aux vrais intérêts du peuple français, les exagérer d'une certaine manière, en imposant à tous les talents, à toutes les bonnes volontés, une réglementation uniforme et comme un niveau inflexible. Et par une contradiction singulière, on méditait le rétablissement des privilèges en faveur d'un corps enseignant. On ne laissait plus rien, pour ainsi dire, à l'initiative privée, plus rien surtout aux associations libres, ni même aux associations charitables, plus rien à l'Eglise, cette antique et naturelle institutrice du genre humain; et il faut bien avouer que ce peuple français dont la fibre s'était amollie par dix ans d'obéissance à tous les régimes révolutionnaires, et qui aurait eu besoin d'être armé contre lui-même, avait tellement soif d'ordre et de tranquillité, qu'il s'effaça complètement dans les questions qui intéressaient le plus sa dignité, à la condition d'être déchargé de toute responsabilité et de tout soin. Je ne sais quel Danton ou quel Robespierre, nommons-le, c'était Cambacérès, qui fut plus tard un des sages conseillers de Napoléon, avait osé soutenir que les

Digitized by Google

enfants appartenaient à la nation avant d'appartenir à leurs père et mère. En 1802, la France que cette proposition, rééditée de Sparte, avait révoltée, livrait ses enfants avec confiance au Premier Consul.

L'accord du projet avec ce que Fourcroy appelle les idées libérales et la marche du gouvernement a besoin d'être expliqué. Le libéralisme qu'invoque Fourcroy n'est pas pur, tant s'en faut; ne pourrait-on pas soutenir même que le principe de la concentration de l'enseignement entre les mains de l'Etat en est tout l'opposé? Cependant, il faut reconnaître le progrès qui s'était accompli. La loi était muette sur l'enseignement ecclésiastique, mais il eût été à souhaiter qu'elle le fût toujours. Le Concordat laissait le champ libre aux évêques pour assurer le recrutement du clergé. Indépendamment des séminaires diocésains, les essais d'établissements d'instruction préparatoire à l'état ecclésiastique (1), qui devinrent généralement le berceau de nos petits séminaires, sans être encore reconnus par l'Etat, n'étaient plus du moins traqués par la police. Le Concordat avait laissé les congrégations religieuses sous le coup des décrets de la Convention, mais les singulières préventions qui persistaient à leur égard dans les régions du pouvoir, n'empêchaient pas, si contradictoire que cela doit paraître, que le gouvernement, en dehors de ces malheureux décrets, ne proclamât hautement la liberté de conscience, et que non seulement l'enseignement religieux ne fût plus officiellement banni de l'école, mais que la religion ne fût véritablement le mot d'ordre en matière d'éducation. C'était bien du libéralisme. Mais, par idées libérales, Fourcroy entendait encore autre chose, il entendait la ferme intention de répandre à flots les lumières, d'élever le niveau intellectuel et moral du peuple, de renouer avec les traditions littéraires et philosophiques du grand siècle, et sinon de répudier Voltaire et Rousseau, de donner du moins la première place à Port-Royal, à Fleury et à

(1) Il y en eut sous le Directoire de clandestins, dont l'histoire fourmille d'incidents curieux. Citons dans le diocèse de Lyon le petit séminaire de Saint-Jodard.

Digitized by Google

Bossuet, il entendait aussi un appel sincère à toutes les bonnes volontés et une aide, nous le verrons, généreusement offerte à toutes les intelligences, à tous les talents.

Quant aux moyens dont disposait le gouvernement, ils se réduisaient réellement à peu de chose. Pour ce réseau d'établissements dépendant désormais de l'Etat, dont le centre serait à Paris et qui allaient couvrir la France, il fallait des bâtiments appropriés, des maîtres, de l'argent. Le projet devait pourvoir à tous ces besoins. Or, l'argent n'abondait pas. Les provinces conquises n'avaient pas encore rempli les caisses de l'Etat. Fourcroy avait déclaré, avec son regret de ne pouvoir faire mieux, la pénurie du Trésor; c'était l'exacte vérité. Après l'argent, ce qui manquait le plus, c'étaient les maîtres. Les maîtres ne se font pas en un jour. Il fallait s'accommoder de ce qui existait. L'essai d'école normale de l'an IV avait été si malheureux que l'idée de le renouveler ne vint pas même à Portalis. D'ailleurs cette ressource n'eût pas été immédiate, et l'on était pressé.

Après ces préliminaires Fourcroy entrait dans les détails d'exécution. Le projet distinguait d'abord trois degrés d'enseignement ou plutôt d'écoles : les écoles primaires, les écoles secondaires et les lycées. On rangeait avec les lycées les écoles spéciales, placées ou censées être placées près des lycées, entretenues comme les lycées aux frais de l'Etat, et soumises à l'administration des lycées. Autant dire que l'enseignement supérieur était sacrifié, il en faut prendre son parti.

Le projet traitait sommairement la question des écoles primaires. L'organisation en était laissée aux sous-préfets, mais il ne devait rien y avoir au fond de changé à ce qui existait. Elles restaient ce qu'elles avaient été sous le régime de la loi du 3 brumaire an IV, avec seulement les modifications que l'opinion, le temps, les circonstances locales y avaient pu apporter. L'instituteur continuerait d'être payé moyennant une rétribution annuelle ou mensuelle par chaque élève, fixée par le Conseil municipal, sous la réserve de la gratuité pour les indigents. Un point

Digitized by Google

qui avait paru essentiel, c'est que le logement fût fourni à l'instituteur par la commune. La question de ce logement, lequel était ordinairement l'ancien presbytère, restait à débattre depuis le rétablissement du culte. Il semble d'ailleurs que le gouvernement, alors même qu'il maintenait la suppression des ordres religieux, sentit à quelles difficultés il se heurterait, s'il froissait les secrètes sympathies que le peuple conservait pour les anciennes corporations. Ainsi dans l'instruction qu'il donnait aux inspecteurs généraux et aux commissaires de l'Institut qui allaient parcourir la France pour l'établissement des lycées, Fourcroy ne manquait pas de dire incidemment, au sujet des écoles primaires : « Il ne faut pas négliger ce qui subsiste des anciennes écoles primaires. Il faut consulter les sympathies des populations. Vous ne perdrez pas de vue les institutions relatives aux filles, les anciennes corporations chargées de l'éducation des enfants. » Elles reparaissaient donc, en dépit de la loi, et l'autorité devait fermer les yeux : « Vous ne perdrez pas de vue, ajoutait Fourcroy, les rapports qui peuvent exister entre ce genre d'institutions et celles qui appartiennent au culte. » Il saute aux yeux que Fourcroy cherche déjà un biais pour laisser pénétrer dans l'enseignement public les anciennes congrégations. Il les y laisserait pénétrer si l'on pouvait trouver que ces institutions se rapportent au culte, l'exercice du culte étant consacré par le Concordat ; mais ce rapport n'existait pas, absolument parlant, et les décrets de la Convention subsistaient dans toute leur force. C'est la loi même qu'il fallait tourner, puisqu'on n'osait la renverser. Le biais fut trouvé par Portalis, quand il fit admettre que, d'après les statuts du bienheureux de la Salle, les frères des Ecoles chrétiennes n'étaient pas une congrégation qui tombât sous le coup des décrets, et qu'il engloba dans la loi sur la bienfaisance publique les congrégations religieuses vouées à l'enseignement gratuit des classes pauvres.

La nouveauté la moins apparente du projet, et qui passa presque inaperçue du public, mais non la nouveauté la moins importante, ce fut l'institution des écoles secon-

Digitized by Google

daires, non seulement parce que la définition de leur enseignement, qui embrassait le vieux programme classique, les séparait nettement des écoles primaires, mais parce qu'elles comportaient déjà une certaine ingérence de l'Etat, aussi bien celles qui étaient établies par les communes que celles qui étaient établies par les particuliers. Celles-ci, placées également sous la surveillance des préfets et des sous-préfets, n'en dépendaient en réalité qu'à titre gracieux. Elles étaient encouragées par la concession d'un local, par la distribution de places gratuites dans les lycées, d'après concours, aux meilleurs élèves, par des gratifications aux cinquante instituteurs les plus distingués. Il n'y avait donc pas, pour ainsi dire, en dehors du travail et du succès, de rivalité entre certains établissements particuliers et les écoles secondaires entretenues par les villes. Les premières étaient en quelque sorte adoptées par l'Etat à la condition de réussir. La seule différence avec les autres, c'est que le chef ne relevait que de lui-même et administrait à sa guise.

On avait vu déjà sous le Directoire une tentative analogue, mais ce n'était plus, comme alors, le *civisme* d'un instituteur ou d'un maître de pension récompensé par le titre d'*école nationale* donné à son établissement, c'était le pouvoir bienveillant étendant sa protection sur le mérite sérieusement constaté, et cherchant à exciter partout une louable émulation. Ces faveurs mises au concours, on peut dire que ce fut, dans ces commencements de la réorganisation des études, l'idée fixe des gouvernants. Fourcroy attribuait à la pratique du concours le succès de l'Ecole polytechnique, il voulait la généraliser. Or, n'y a-t-il pas dans cette idée, dans cette prime accordée au travail, au talent, au succès légitime, un trait à noter et qui fait honneur à Fourcroy, à Portalis, au Premier Consul? D'autre part, il n'est que trop certain qu'on pouvait craindre ce qui est arrivé en effet, que cette adoption ne fût que provisoire et qu'elle conduisît insensiblement à l'absorption. Fourcroy avoue lui-même que c'est l'état des finances qui n'a pas permis d'entreprendre aux frais du Trésor l'établis-

Digitized by Google

sement de deux cent cinquante écoles secondaires, qui auraient coûté deux millions. Mais je me demande si l'on a raison de voir là une tactique du despotisme qui s'essaie, si ce n'est pas simplement l'inspiration d'un esprit libéral et d'un cœur généreux. Au risque de paraître bien indulgent et un peu naïf dans mes jugements sur l'université de la première heure, je reprocherai même à Fourcroy de n'avoir pas révélé dans son rapport le vrai motif, et celui-là très honorable, qui borna à trente-deux lycées la main mise de l'Etat sur l'enseignement secondaire. Avec les perspectives brillantes qui s'ouvraient à Bonaparte en 1802, ce n'est pas deux millions qui l'eussent arrêté, si cette dépense eût servi à sa politique et à son ambition. Ce motif que Fourcroy déguise sous l'unique raison d'économie, je le vois nettement énoncé dans une délibération du conseil municipal de Lyon : « On sait bien, disait le rapporteur du projet des écoles secondaires à établir dans notre ville, que l'intention du gouvernement est de conserver ce qui existe, ce qui a coûté tant d'efforts et de sacrifices aux instituteurs particuliers et leur a mérité la confiance du public. Ce sont des droits acquis ; le gouvernement ne veut pas, en multipliant les écoles secondaires, écraser tant d'établissement péniblement fondés ; il les prend tous sous sa protection et veut les aider tous également dans la mesure du possible. » C'était encore là, il faut l'avouer, du vrai libéralisme. Et lorsque je lis dans les discours du temps que cette loi du 11 floréal était « un titre de plus que le premier consul s'était acquis à la reconnaissance du peuple français », rien à coup sûr n'était plus sincère ni plus vrai. Enivré de sa fortune et de sa gloire, Bonaparte devenu l'empereur Napoléon, crut naïvement que tout devait se rapporter à lui, que son image devait se refléter dans toutes ses institutions. L'Université qui sortira de ces commencements désintéressés ne sera plus entre ses mains qu'un levier pour renverser, si c'était possible, les obstacles que l'esprit de liberté sans cesse renaissant pouvait faire naître. Il oubliera les promesses du Concordat, et dira brutalement que les petits séminaires

Digitized by Google

seront des collèges universitaires ou qu'ils ne seront pas. Le lycée ne sera plus qu'un moule pour lui façonner des officiers. Mais en 1802, mais en 1804, alors qu'un décret daté du quartier général près Boulogne confirmait les avantages offerts aux maisons d'éducation particulières par la loi de floréal, on était uniquement sous le charme, on ne prévoyait rien, on ne voulait rien prévoir, et on bénissait ce génie bienfaisant qui versait à pleines mains l'instruction après la richesse et la gloire.

II

LES LYCÉES

Arrivons aux lycées. Les lycées dont le nombre était fixé à trente-deux pour tout l'empire furent sans doute la création dans laquelle se sont complu les auteurs de la loi. C'était bien en effet dans les lycées que se fait le mieux sentir l'esprit de réaction contre l'œuvre révolutionnaire. La Convention n'avait-elle pas répudié l'ancien collège comme sentant encore le privilège ? Fontanes, le membre le plus influent de la Commission des études, avait à cœur d'en finir avec cet absurde ostracisme par une éclatante réparation. Le seul ménagement qu'il y apporta fut de faire revivre le collège sous ce nom grec de lycée qu'il reprenait d'un projet avorté de la Convention. Le lycée, c'est-à-dire l'internat, l'internat avec tous ses avantages pour l'instruction et même, s'il est bien compris, pour l'éducation, l'internat, indispensable dans nos mœurs pour le plus grand nombre des familles. Les écoles centrales, dont les deux tiers étaient mort-nées, malgré de louables efforts, n'avaient pas tenu ce qu'on s'en était promis. Le système de l'externat et des cours facultatifs était une des causes de leur insuccès, mais ce n'était pas la principale. On pouvait remédier à un tel mal ; n'y avait-on pas remédié en partie par des *pensionnats insti-*

Digitized by Google

tués près des écoles centrales? La principale cause de l'insuccès de ces écoles, celle qu'il en coûte d'avouer à ceux qui aujourd'hui préconisent si inconsidérément le système scientifique, c'était la prédominance des sciences dans l'enseignement de la jeunesse, ou plutôt les sciences formant comme le pivot de l'éducation. Avec le lycée, voilà les lettres replacées à la base du système : classes de grammaire, humanités, belles-lettres, c'est l'antique hiérarchie. Les sciences ne sont pas négligées, tant s'en faut ; on sacrifiait encore à l'engouement général pour les sciences. On les fit marcher de front avec les lettres ; « ce qui élait autrefois enseigné dans les collèges pourra être cumulé avec les objets d'enseignement des écoles centrales ». Ainsi parlait Fourcroy dans son rapport. Cette étude parallèle des sciences et des lettres était une prétention chimérique, et l'on fut bientôt obligé d'en rabattre. Mais dans le feu de la nouveauté, comme on voulait faire des lettrés qui fussent aussi des savants, on crut qu'il ne s'agissait que de doubler le travail, le doubler chez le maître et chez l'élève. On conserva par respect pour la tradition les six années des anciens collèges, mais comptées inversement : il y avait première, deuxième et troisième année de latinité correspondant à notre cinquième, à notre quatrième et à notre troisième, première et deuxième années de belles-lettres, c'est-à-dire nos humanités et notre rhétorique. Une sixième année, sans être notre classe de philosophie, réunissait les lettrés avec les élèves de mathématiques, dites transcendantes. Chacune de ces classes avait sous des dénominations analogues sa correspondante dans les sciences. Six professeurs devaient suffire à la tâche trois pour les lettres, trois pour les sciences, à la condition de faire chacun la classe à deux années. Il n'y avait point de professeur spécial pour l'histoire et la géographie, ce qui augmentait d'autant la besogne du professeur de lettres, il est vrai qu'il était déchargé du grec qu'on avait jeté par dessus bord. On ne fut pas longtemps à comprendre qu'il fallait modifier ce système ambitieux. Ce fut naturellement aux dépens des sciences, en se mettant de plus en plus à l'allure des anciens collèges.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit de ces prétentions chimériques des lycées à leur début, les écoles centrales n'étaient pas à regretter, elles ne furent pas regrettées, généralement. Un proviseur du lycée de Lyon, M. Coster, dans un article communiqué aux journaux pouvait, dès 1803, critiquer ouvertement non seulement la méthode, mais la discipline, et, sous certains rapports, l'esprit de ces écoles, faire ressortir le temps perdu dans les allées et venues des écoliers, et l'inutilité de cours brillants sans auditeurs sérieux. Néanmoins, comme il se faisait lui-même illusion, quand, parlant des élèves arrivés par le concours à être boursiers dans un lycée, il s'écriait avec transport : « Jusqu'où peut conduire l'émulation ainsi dirigée ! Un enfant nommé par le Premier Consul peut, à la fin de six années durant lesquelles il est élevé aux frais de la Nation, avoir fait sous trois professeurs dans les classes du matin, sous trois autres dans les classes du soir, ses six classes de latinité et ses six classes de mathématiques » (1).

Mais la loi du 11 floréal avait encore d'autres visées plus immédiates et plus pratiques. Ce qui importait le plus aux yeux du Premier Consul, c'était d'assurer des élèves à ces lycées. On avait pu dire de plusieurs écoles centrales (non pas de celle de Lyon) qu'elles rassemblaient des professeurs sans élèves, et c'était littéralement vrai, « on dira du premier consul qu'il a rassemblé des élèves pour leur donner des professeurs, et les élèves ne manqueront pas, ajoutait-on avec assurance : indépendamment de ceux qui vont affluer des familles, il y aura les pensionnaires de l'Etat ou *élèves nationaux.* » Et voici en substance le chapitre important qui les concernait : Le nombre en est fixé à 6400 (2), dont

(1) L'élève pouvait encore économiser du temps, en passant après l'examen du premier semestre à un cours supérieur, mais ce dut être une très rare exception.

(2) Comme une bourse pouvait se partager en deux demi-bourses, le nombre des boursiers ne répondait pas nécessairement au nombre des bourses. Mais dans les commencements ces dédoublements durent être l'exception. Un état du total des élèves du Lycée de Lyon en 1804 ne permet pas de supposer que les 100 nationaux annoncés à la date du 13 brumaire, an XI (4 novembre 1802), ne fussent pas exactement 100 ni plus ni moins. Deux ans après, nous voyons ce

Digitized by Google

2400 seront choisis parmi les fils de militaires ou de fonctionnaires de l'ordre judiciaire, administratif ou municipal (la marge était grande), qui auront servi la République. Ces 2400 devront avoir au moins neuf ans et savoir lire et écrire. On ne leur demande rien autre ; c'est une pure faveur, ou plutôt c'est une dette de reconnaissance dont le pays s'acquitte envers leurs parents. Les 4000 autres élèves nationaux seront pris dans un nombre double d'élèves des écoles secondaires qui seront présentés au Gouvernement d'après un examen et un concours. Chaque département en devra fournir un nombre proportionnel à sa population. Ces élèves ne pourront être élevés dans les lycées aux frais de la Nation plus de six ans ; mais la munificence de l'Etat en suivra plusieurs bien au delà. A la fin de leurs études, ces 6400 pensionnaires subiront un examen d'après lequel un cinquième d'entre eux, c'est-à-dire 1280, seront placés dans diverses écoles spéciales suivant les dispositions de ces élèves, pour y être encore entretenus de deux à quatre années aux frais de la République.

On le voit, c'est la brillante conception du prytanée qui refleurit dans le lycée, ou plutôt c'est le prytanée lui-même, ce prytanée irréalisable qu'il avait fallu abandonner et dont il ne restait plus que le type de Saint-Cyr, mais amendé et combiné cette fois avec la pratique des anciens collèges. On a rapproché dédaigneusement ce chiffre de 6400 élèves nationaux du chiffre triple et même quadruple, dit-on, des boursiers que les établissements antérieurs à 89 entretenaient au moyen des fondations, sans coûter un sou au trésor. Ces railleries superbes, de mauvais goût à mon sens, retombent sur

chiffre de 100 porté à 150, et malheureusement nous n'avons pas l'état général des élèves pour faire le décompte des élèves payants. Le service des pensions, d'ailleurs bien réglé, n'était pas des plus simples. Dans le volumineux dossier des pensions conservé dans les archives municipales se trouvent les noms de boursiers qui étaient effectivement à Grenoble, à Cahors et ailleurs. Comme c'était sur le produit de l'octroi, dont le dixième entrait dans le Trésor public, que se payaient les bourses, la ville de Lyon était-elle pour d'autres lycées moins importants comme le banquier de l'Etat? La ville de Lyon devait fournir annuellement 47.275 fr. pour le service des bourses nationales, mais il y avait aussi des boursiers communaux.

Digitized by Google

la Révolution, elles n'atteignent pas les auteurs de la loi de floréal destinée à réparer en partie le mal qu'avait fait la Révolution. Il nous semble même que lorsqu'on lit sans prévention ce plan généreux d'éducation publique, le premier mouvement est d'applaudir sans arrière-pensée à une inspiration si élevée et si patriotique. D'une part, les bons citoyens morts au service de la patrie, récompensés dans leurs enfants, cela ne rappelle-t-il pas involontairement ce qu'il y avait de bon, ce que Bossuet admirait dans la constitution de Sparte et d'Athènes? d'autre part, ces faveurs de l'Etat réparties d'après le mérite, de façon à exciter la plus louable émulation, ce noble effort pour réparer autant que possible les injustices de la fortune, cela ne ressemble-t-il pas à un de ces triomphes anticipés de la justice que les sages comme Platon, comme Fénelon, ont rêvés dans leurs républiques idéales?

L'idéal poursuivi en 1802 n'était pas irréalisable. Les bourses n'entraient pas pour moitié dans la somme de 8.000.000, à laquelle Fourcroy évaluait la dépense totale des trente-deux lycées. Le budget se bouclerait-il facilement avec ces 8.000.000? Le produit de l'internat payant, dont le taux moyen était évalué à 700 francs, joint à celui très faible de l'externat, suffirait-il pour ne pas être obligé de recourir à une subvention du Trésor? L'article du règlement des lycées qui concerne les fonctions d'économe (procureur-gérant) ne prévoyait pas cette éventualité. Mais c'est avec le plus grand soin que le gouvernement avait pourvu au service des bourses. Un article d'un arrêté du 5 brumaire réglait l'ordonnancement pour les pensions des élèves nationaux. Le titre VIII de la loi réglait même l'emploi de ces pensions « destinées spécialement à payer les maîtres et les employés (1) ».

Nous avons vu que les faveurs de l'Etat accompagnaient les élèves nationaux jusque dans les écoles spéciales. Mais ces écoles, quelles étaient-elles? Nous voudrions être

(1) En outre de ce traitement, les professeurs touchaient une quotité disponible sur le produit de l'externat. C'est ce qu'on appela l'*éventuel*, lequel n'a disparu qu'il y a peu d'années.

Digitized by Google

mieux fixés sur le compte de tant d'écoles spéciales projetées, essayées, abandonnées, reprises, depuis la Législative jusqu'à l'an VIII. Il semblerait naturel que les seules écoles dont l'accès fût donné aux élèves nationaux fussent les écoles de services publics. Mais la loi, peu nette sur ce chapitre, posait seulement en principe qu'il y aurait *près des lycées*, fâcheuse réminiscence des écoles centrales, des écoles de sciences physiques et naturelles, et même de médecine et de droit (1). Ne faisant point de distinction entre les écoles, elle ne faisait point d'exception dans ses faveurs. Mais on se demande comment le Gouvernement aurait pu tenir ses promesses pour la plupart des écoles, qui consistaient en cours publics suivis librement par des externes. Nous n'en avons trouvé au lycée de Lyon aucun exemple en dehors de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole militaire. La

(1) L'histoire des écoles spéciales créées ou projetées par la Révolution est un véritable chaos. On s'en peut faire une idée en parcourant les articles du *Dictionnaire de Pédagogie*, de M. Buisson. M. Liard lui-même, dans son récent ouvrage si savant, si documenté sur l'*enseignement supérieur*, ne parvient pas à le débrouiller. Ce n'est pas cela que je lui reproche, mais, préoccupé qu'il est de la reconstitution de l'enseignement supérieur sous une forme nouvelle d'universités, de n'attribuer de valeur qu'aux projets qui se rapportent plus ou moins, comme celui de Condorcet, par exemple, au plan qu'il affectionne, et de mentionner avec indifférence celles des écoles spéciales d'un objet technique qui ne rentrent pas, selon lui, dans l'enseignement supérieur. Et comme l'idéal de ces nouvelles universités ne peut se réaliser qu'avec le concours de l'Etat, M. Liard ne rend pas justice aux efforts isolés tentés par les particuliers ou par les villes.

Plusieurs villes avaient pris, dès avant la Révolution, l'initiative de fonder des écoles spéciales, il y en eut à Lyon de justement célèbres. Faut-il citer l'Ecole vétérinaire, fondée par Bourgelat, qui servit de modèle à celle d'Alfort, l'Ecole de dessin appliqué à la fabrique, fondée par Mayeuvre, dont le nom devrait être réservé pour une de nos rues ? Sans attendre du Gouvernement l'exécution des projets annoncés dans le rapport de Fourcroy, la ville établit à ses frais (voir les budgets du conseil municipal), un cours public de chimie, un cours de physique expérimentale, un cours de botanique; il y eut plus tard, et surtout à l'époque de la Restauration, une recrudescence de l'esprit d'initiative. Et l'on vit à Lyon une école de médecine fondée par la société de médecine, une école de jurisprudence fondée par la société des avocats, une école de commerce fondée par la chambre et le tribunal de commerce.

Digitized by Google

loi ne mentionnait expressément que cette dernière. Il est vrai qu'elle y occupait un titre entier, le titre VI, comme si le lycée n'était créé que pour y aboutir (1).

Des dispositions prises dans un arrêté du 25 brumaire an X (16 novembre 1801) et dans un autre du 19 frimaire, même année, déterminaient non seulement le mode d'instruction et l'emploi du temps, mais le costume et l'uniforme, la tenue dans l'intérieur et la tenue au dehors, les punitions, la police. Les élèves sont divisés comme dans un régiment par compagnies, chacune ayant son capitaine. Les mouvements sont réglés, sont annoncés par le tambour; on marche sur deux rangs et en silence. Les grands sont exercés au maniement du fusil, ils figurent en armes dans les cérémonies publiques.

Ce système d'éducation militaire où allait refleurir après un si long temps l'ordre et la discipline, mais qui avait son côté fâcheux, ne fut pas accueilli, si j'en juge par le lycée de Lyon, avec des applaudissements unanimes. Le gouvernement sentit bientôt qu'il avait à lutter contre certaines préventions qu'entretenaient deux partis opposés : le parti religieux qui obéissait au clergé, surtout au clergé demeuré fidèle; le parti de la révolution qui n'était pas entièrement mort et qui avait survécu plus qu'on ne saurait croire dans les écoles centrales. Les uns ne voyaient pas sans inquiétude le personnel enseignant de ces écoles passer en grande partie dans les lycées; on se rappelait ces cours où il était permis de tout dire, même à des enfants, sans contrôle, et de ne pas cacher, tout en les recouvrant de son horreur pour les excès de 93 et de 94, sa sympathie et son admiration pour les philosophes du XVIII^e^ siècle qui étaient pour-

(1) Une circulaire du ministre de la guerre, en date du 27 ventôse, an XI (18 mars 1803), détermina les conditions d'admission. Il fallait avoir seize ans au moins, dix-huit ans au plus. Le prix de la pension était de 1200 francs par an. On distinguait les pensionnaires des élèves nationaux, c'est-à-dire de ceux qui avaient été élevés dans les lycées aux frais de l'Etat ou dans les prytanées. Les uns et les autres devaient avoir fait leur troisième, savoir l'arithmétique et la géographie, écrire et parler correctement leur langue. L'examen se passait devant un jury nommé par le préfet du département.

Digitized by Google

tant responsables de ces excès, pour J.-J. Rousseau surtout, dont on trouverait l'empreinte dans les nombreux discours prononcés dans les solennités scolaires qui nous restent de l'époque du Directoire, jusqu'à la veille du Consulat. Les autres ne voyaient pas sans regret commencer un régime de contrainte pour les maîtres, et s'évanouir les rêves qu'ils avaient faits de cours élevés plus brillants, librement suivis par ceux qui avaient le goût des sciences. Ces deux partis, qui auraient dû se combattre, s'entendirent merveilleusement pour discréditer l'institution nouvelle, et, chose plus singulière encore, pour confondre leurs griefs sous la même formule, *le lycée internat*, *le lycée caserne*. Ce n'est pas à ceux qui connaissent l'histoire militaire de l'Empire qu'il est besoin d'expliquer comment les familles ont pu se dégoûter d'un tel système d'éducation, mais il est bon de remarquer que c'est dès le début, presque avant qu'il eût fonctionné, qu'il souleva des objections. Nous voyons dans un article de l'*Almanach de Lyon* de l'an XIII, par conséquent se rapportant à l'année écoulée, à l'an XII, le Proviseur du lycée de Lyon s'en occuper et insister sur ce point « que c'est une absurde calomnie de prétendre que le lycée ne veut faire que des soldats ». Au fond, cette discipline militaire était assez douce. Les punitions n'étaient pas humiliantes. On devait s'adresser surtout au cœur et faire, comme on prétend aujourd'hui, parler la raison et vibrer l'honneur.

Le gouvernement ne se méprit pas sur les causes réelles des difficultés qu'il rencontrait. Il ne changea rien au régime militaire des lycées. Il ne molesta pas ceux des professeurs des écoles centrales qui avaient refusé de professer dans un lycée, soit par attachement à leurs idées, soit qu'ils considérassent que ce serait une déchéance, il les laissa même, comme on put le voir à Lyon, instituer des cours particuliers et dresser en quelque sorte autel contre autel. Quant au clergé, qui n'était point entré dans les conseils et qui pouvait déclarer qu'il ignorait ce qui se passait au lycée, le gouvernement fit tout ce qui lui semblait le plus capable de le tranquilliser. La religion fut placée au premier rang des études, les exercices du culte furent l'objet

Digitized by Google

d'un soin tout particulier. L'année ne s'ouvrait pas, ne se terminait pas sans une solennité religieuse à laquelle étaient invitées toutes les autorités, et que présidait l'évêque ou, en son absence, un de ses représentants. Les pratiques religieuses étaient encouragées. Les écoliers n'étaient point abandonnés à leur inspiration; tous les mois ils devaient se présenter chez l'aumônier, et la régularité sur ce point influait sur la note générale de conduite. On n'exigeait pas davantage, on n'exigeait pas même autant à l'Oratoire ou chez les Jésuites. Les Talleyrand et les Fouché, les Ginguené et les Daunou, et tous les révolutionnaires endurcis qui peuplaient le Conseil d'Etat et le Corps législatif, dont quelques-uns étaient les conseillers et les amis de Bonaparte, taxaient d'hypocrisie ces manifestations religieuses. Mais le Premier Consul qui avait dû leur faire violence pour accepter le Concordat les laissa railler tout bas entre eux ce qu'ils appelaient des capucinades. Il s'en rapporta encore une fois à Portalis dont on connaît le mot célèbre : « Il est temps que les théories se taisent devant les faits. Point d'instruction sans éducation, point d'éducation sans morale et sans religion. » C'était donc bien sérieusement que la religion était mise à la base de l'éducation. On peut lire encore les discours prononcés dans les solennités scolaires, nous avons lu ceux du lycée de Lyon, on y sent autre chose qu'une religion de commande, on y sent des convictions ou du moins un respect profond, une admiration sincère. Ce n'est plus l'*Emile* ou la préface de l'*Encyclopédie*, c'est le *Génie du Christianisme* qui fournit des citations.

Certes, il y a lieu de s'étonner et l'on s'explique à peine que la religion, conservée, il est vrai, mais un peu tièdement dans les masses, persécutée dans la personne des prêtres insermentés jusqu'à la fin du Directoire, suspecte hier encore dans les sphères officielles, et sur qui continuaient de peser les décrets de la Convention attentatoires à sa pleine liberté, soit devenue tout à coup le mot d'ordre universellement accepté. Le prestige de Bonaparte fut sans doute pour beaucoup dans cette volte-face des esprits. Peut-

Digitized by Google

être manqua-t-il pour réussir complètement dans la question des lycées ce qui manqua toujours à Napoléon dans ses relations avec le Saint-Siège, la soumission sincère à l'autorité de l'Eglise.

Le clergé, la partie la plus nombreuse du clergé et la plus influente, celle qui n'avait pas prêté le serment, ne répondit pas avec empressement aux avances qui lui étaient faites dans la loi de floréal, il n'oubliait pas les préventions singulières que le Premier Consul et Portalis lui-même nourrissaient encore sur certains points du catholicisme et notamment sur les congrégations et les ordres monastiques, il n'était pas non plus flatté de son assimilation avec le clergé constitutionnel, que le Premier Consul, sous prétexte de pacification religieuse, voulait établir et espérait obtenir du pape. Il s'occupait dès lors très activement de fonder des maisons d'éducation, des petits séminaires qui allaient faire aux lycées une terrible concurrence. Les familles bien pensantes y envoyaient leurs enfants de préférence. Parmi celles-là, il faut naturellement compter les familles nobles qui revenaient en foule de l'étranger. Ce n'est pas sur elles qu'il fallait compter pour peupler les lycées. Les enfants des émigrés, à défaut de petits séminaires, continuèrent plutôt leurs études en Angleterre, en Espagne, en Autriche. Les élèves nationaux, qui formaient comme le noyau de l'internat, n'étaient pas pour les attirer. C'étaient les fils d'anciens serviteurs de la République dont quelques-uns avaient pu se rencontrer sur les champs de bataille avec leurs parents et leurs amis les étrangers. La liste des noms des lycéens de la première époque prêterait à de curieux rapprochements.

Dans plusieurs villes, comme à Lyon, par exemple, la bourgeoisie composée de magistrats, de commerçants, de lettrés exerçant des professions libérales, favorisa plus franchement la politique anti-révolutionnaire du Premier Consul; néanmoins il semble bien que la faveur avec laquelle fut accueillie la création des lycées demeura à l'état platonique. Les élèves n'affluèrent pas à ce Grand-Collège de Lyon qui pouvait, disait-on, c'était exagéré, contenir

Digitized by Google

500 pensionnaires. On croirait à peine que le total des élèves de l'an XIII, c'est-à-dire de 1805, après trois ans d'existence, ne s'y élevait qu'à 210, dont 50 externes et 58 pensionnaires payants. L'inondation des boursiers, qui palliait les vides, refoulait-elle les sympathies des mieux disposés, je serais tenté de le croire. On laissait plutôt ses enfants dans les institutions particulières qui certes ne valaient le lycée sous aucun rapport, mais où ce mélange n'était pas à craindre. Il faut dire aussi, et c'est à la louange du gouvernement, que l'idée de concurrence avec ces institutions fut superbement écartée. On se plaçait bien au-dessus, nous l'avons déjà observé, d'une rivalité mesquine, d'une rivalité de marchands de soupe, comme on en a accusé de nos jours l'Université. Développer l'instruction secondaire par tous les moyens, la faire découler de n'importe quelle source, à l'exclusion, bien entendu, des sources congréganistes, telle fut la pensée du Premier Consul. Le lycée était pour lui un type dont les institutions particulières devaient se rapprocher, un idéal où devait aspirer par les faveurs que nous savons l'élite de leurs élèves.

III

LES ÉCOLES SECONDAIRES — PARTICULIÈRES — COMMUNALES

L'*Annuaire de l'Instruction publique* de l'an XII énumérait les nombreuses écoles érigées en écoles secondaires durant le cours de l'an XI. Un arrêté du 19 vendémiaire an XII imposa des conditions plus sérieuses pour l'obtention de ce titre. Il était enjoint par l'article 3 aux sous-préfets de faire une nouvelle visite, et l'article 4 exigeait que le titre d'école secondaire ne fût décerné à l'avenir qu'aux écoles qui auraient au moins 3 instituteurs, y compris le chef, et 50 élèves tant externes que pensionnaires. Ces tâtonnements n'étaient pas heureux. Quelles difficultés ne

Digitized by Google

devait pas entraîner dans la pratique un tel système, et sur quelle base fragile il reposait! D'une année à l'autre, le classement pouvait changer. C'est ainsi qu'à Lyon, par exemple, nous ne trouvons plus en 1806 le même classement qu'en 1805, et qu'on voit apparaître des noms tout nouveaux. Il est probable que les chefs d'établissement goûtaient fort peu l'avantage qu'on leur offrait d'une distinction si chanceuse et qu'il fallait pourtant payer un peu cher par la sujétion à l'autorité préfectorale. Je ne suis pas même sûr que cette sujétion n'allait pas jusqu'à des exigences onéreuses. Comment expliquer autrement la note qui accompagne le rapport des visiteurs à l'administration préfectorale du Rhône de 1803 (1)? Des trois écoles secondaires de Lyon, une seule remplit les conditions exigées, c'est celle du sieur Crozier à la Croix-Rousse, elle compte 70 pensionnaires, avec 5 professeurs. Mais on propose de donner ce titre à l'école que tiennent à la Croix-Rousse les sieurs Richard, Vauchy et Rouillot; « elle compte 4 pensionnaires et 51 externes, mais point d'élèves gratuits, ni *imposés par le Ministre.* » Il y avait donc une entente officielle avec les instituteurs, on traitait à l'amiable, donnant donnant, c'était l'ébauche inconsciente de ce régime bâtard d'instruction publique, de cette situation mal définie de l'instituteur moitié libre, moitié fonctionnaire, qui s'est prolongée jusqu'en 1833 et même au delà, car la loi Guizot ne règle que l'instruction primaire. Pour les écoles secondaires communales, ce régime mixte avait fini par être consacré par l'usage et comme régularisé.

L'*Annuaire de l'Instruction publique* de l'an XII donnait aussi la liste complète des écoles secondaires communales qui furent instituées dès l'origine. Généralement dans les villes, le gouvernement concédait aux communes les bâtiments de l'école centrale ou les pensionnats *près l'école centrale.* A défaut d'écoles centrales, ce furent le plus souvent les anciens couvents, devenus biens nationaux, qui servaient à l'établissement des écoles secondaires. Elles

(1) Voir Archives départementales du Rhône.

Digitized by Google

avaient un bureau d'administration à qui appartenait le choix ou du moins l'acceptation des maîtres. Ce bureau était composé du sous-préfet, du maire, du commissaire du gouvernement, du procureur de la République près le tribunal d'arrondissement, de deux conseillers municipaux, du juge de paix et du directeur de l'école. Il devait y avoir des places gratuites; mais le nombre en variait nécessairement et pouvait être débattu. Car dans beaucoup de cas les communes avaient dû traiter avec un maître de pension, et l'école était proprement une entreprise au compte du principal.

Un règlement général avait prévu la situation des écoles secondaires, tant particulières que communales, selon leur degré d'importance, depuis celles où il n'y aurait que trois professeurs jusqu'à celles où il y en aurait huit et où alors l'enseignement devait être organisé comme dans les lycées. Cette catégorie fut naturellement la moins nombreuse. La plupart restaient bien au-dessous de ce qu'étaient les anciens collèges. Cependant, quelques villes, dont les collèges avaient été jadis florissants, ayant à cœur de faire grand, ajoutèrent aux avantages du logement des subventions plus ou moins considérables. Dans son instruction du 3 brumaire an XI (25 octobre 1802) aux inspecteurs généraux, Fourcroy, qui représentait dans le Conseil de l'instruction publique la circonspection et l'économie, recommande au sujet des écoles secondaires « de bien se rendre compte de l'importance qu'elles ont pu acquérir, depuis douze ans qu'elles sont abandonnées à elles-mêmes... qu'un assez grand nombre de villes désiraient rétablir au moyen de ces écoles les collèges qu'elles possédaient autrefois, que ce vœu si prononcé promettait un profond (*sic*) accroissement de l'instruction, mais qu'il fallait conseiller à ces villes de commencer par de petits établissements. »

Quelques-unes des villes gratifiées d'un lycée furent-elles, pourvues en surplus d'une école secondaire communale ? l'Annuaire n'en cite aucune. Le gouvernement, si libéral qu'il fût, ne devait pas en bonne administration consentir à ce qu'une ville partageât son intérêt et ses soins entre le

Digitized by Google

lycée, établissement national, et des établissements communaux. Il ne sut pas résister à la demande de la ville de Lyon. C'est peut-être l'exemple unique en France d'un collège communal existant concurremment avec un lycée. A ce titre seul, quoique son existence ait été éphémère, ce collège mériterait déjà d'arrêter notre attention. Mais si, dans cet exposé général, nous consacrons un chapitre à son histoire, c'est qu'elle peut aider à comprendre par quelles phases ont dû passer beaucoup d'écoles de petites villes avant de devenir nos collèges communaux ; c'est aussi qu'elle fournira un exemple de plus de l'empressement louable, mais un peu irréfléchi avec lequel le gouvernement accueillait alors tout ce qui témoignait un bon vouloir pour l'instruction et un réveil du goût pour les études.

(*A suivre.*) A. BONNEL.

Digitized by Google

QUELQUES

VIEUX PROVERBES FRANÇAIS

SUR

LE DROIT ET LA JUSTICE

De tout temps le bon sens populaire s'est plu à frapper en formules concises, certaines vérités d'expérience et certaines règles de morale, qui, entraînées sur ce véhicule dans la circulation quotidienne, sont devenues pour plusieurs générations d'hommes, comme la monnaie courante de la sagesse.

Ce contingent de richesses d'origine anonyme ne pouvait manquer à notre littérature. Mais chez la race issue des Gaulois et des Francs, l'adage subissant l'influence du génie national, toujours épris des tournures originales et piquantes, affecte un extérieur moins austère que chez les anciens. En France, le proverbe a pris plus librement son essor, et, aiguisant sa pointe, s'est fait bien souvent épigramme, saillie et bon mot.

Ce n'est point, comme l'aphorisme antique, une froide et pesante médaille, à l'effigie classique, à l'inscription correctement arrondie en caractères augustaux ; c'est en quelque sorte, un instrument de combat, une arme de jet, légère en main, affilée, reluisante; une flèche barbelée qui

Digitized by Google

viendra surprendre l'imagination d'un coup brusque et droit, et qui s'enfoncera dans la mémoire pour n'en plus sortir.

Généralement la leçon des proverbes français est ramassée en un trait vif, et leur morale s'agrémente volontiers d'esprit, de malice et de gaieté. La maxime, dans nos proverbes, aime la rime, la cadence, les inversions et les tournures elliptiques du vers, mais d'après une prosodie difficilement saisissable et spéciale. Ils s'introduisent hardiment dans tous les domaines. La gravité de la science juridique elle-même a dû céder à ce besoin du tempérament français de donner une forme enjouée quelquefois aux idées les plus sérieuses. Vainement chercherait-on, croyons-nous, dans le langage pondéré et tranquille des jurisconsultes romains, des dictons pittoresques comme ceux-ci, empruntés à nos vieux légistes :

Pour représenter à la mémoire le privilège du fisc royal en matière de prescription :

Qui a mangé l'oie du roi,
Cent ans après en rend la plume.

Pour exprimer la règle en vertu de laquelle un condamné ne peut pas échapper à l'amende en offrant de subir une peine corporelle, celle du fouet :

Il n'est pas fouetté qui veut.

Sans doute, ce n'était point dans les textes du Digeste et du code de Justinien, que nos anciens jurisconsultes avaient trouvé l'exemple de manières de parler si peu romaines, mais au contraire si gauloises et si françaises. Ayant à consigner les coutumes nationales dans une langue qui n'était plus le latin, ils s'étaient créé des formules nouvelles, pleines de saveur, parfois d'ironie et de rudesse ; toujours imprégnées des qualités du terroir, la brièveté, la verve et l'originalité.

Il y aurait à faire une étude intéressante sur les axiomes du vieux droit français, ces curieux brocards que les praticiens se transmettaient fidèlement, et qui avaient l'avan-

Digitized by Google

tage de figurer en très peu de mots d'une singulière énergie, toute une théorie juridique, tels que les suivants :

Dans le droit public :

Le roi est mort, vive le roi.

Le royaume de France ne tombe pas en quenouille.

Les lis ne filent point.

Dans le droit privé :

Le mort saisit le vif.

Donner et retenir ne vaut.

L'habit ne fait pas le moine.

Tant que la ligne a souche,
Elle ne se fourche.

Morte ma fille, mort mon gendre.

Laissant de côté les axiomes de droit et les brocards du Palais, réservés spécialement aux gens de loi, notre intention est de recueillir quelques proverbes populaires se rapportant aux lois et aux choses de la justice ; de grouper ces proverbes d'après leur objet particulier, et d'essayer ainsi, par un côté peut-être moins exploré que les autres, mais non moins suggestif, une esquisse des mœurs judiciaires de l'ancienne France.

Si certains des proverbes que nous allons rencontrer sont un peu âpres et outrés dans la forme ; s'ils ne gardent pas toujours le ton mesuré qui s'impose aujourd'hui quand on parle de la magistrature et des auxiliaires de la justice, la part de la plaisanterie et de l'exagération sera facile à faire, et du moins les jugements que nos ancêtres se permettaient de porter sur les lois, les tribunaux et les procès, revivront à notre pensée au naturel, avec leur visage d'autrefois, si l'on peut ainsi parler, dans le costume du temps, sans avoir rien perdu de leur verdeur native, de leur franchise parfois rude, ni de leur bonne humeur.

Les proverbes français relatifs au droit et aux choses ju-

Digitized by Google

diciaires composent, à eux seuls, une famille très nombreuse. Quand il s'agit de les mettre en œuvre, on est embarrassé tout ensemble par l'abondance des richesses à exploiter et par la difficulté d'une classification.

Employés à petite dose, par occasion, et surtout placés à propos, considérés isolément les uns des autres, les proverbes ont généralement chance d'être bien accueillis. Mais groupés et entassés ensemble, ils risquent fort de fatiguer l'attention en l'éparpillant, comme ces objets d'art qui se coudoient et se heurtent dans nos musées, où « l'un nuit à l'autre ». Chacun peut avoir son mérite, chacun parle haut et juste en son langage imagé ; ils nous disent tous de bonnes vérités : mais pourquoi parlent-ils tous à la fois? On ne sait plus auquel entendre, et nous sommes assourdis de leurs cris importuns. Voilà le danger d'une collection de proverbes.

L'honnête don Quichotte, qui discourait si sagement à ses heures, n'était vraiment point fou du cerveau quand il disait à son écuyer :

— Il te faut éviter, Sancho, de mêler à ta conversation cette multitude de proverbes dont tu abuses. Les proverbes, il est vrai, sont de courtes sentences ; mais les tiens sont si souvent tirés par les cheveux, que, dans ta bouche, ils semblent plutôt des extravagances. »

A quoi Sancho répondait :

— « Oh ! pour cela, Dieu seul peut y porter remède ; je sais plus de proverbes qu'un livre, et, lorsque je parle, ils me viennent si nombreux à la bouche qu'ils se disputent à qui sortira. Alors ma langue lance les premiers qui se rencontrent, qu'ils viennent à propos ou non. Mais à partir d'aujourd'hui, je prendrai garde de ne citer que ceux qui conviendront à la gravité de ma charge : *en maison pleine, pour souper on n'est pas en peine ;* et *celui qui fait son prix n'aura pas de querelle ;* et *celui-là ne craint rien qui sonne le tocsin ;* et *pour donner et posséder, il faut de la cervelle...* »

— « Allons, bien, Sancho : enfile, embroche, dévide tes proverbes, personne ne s'y oppose !... »

Digitized by Google

Demandons pour quelques instants au lecteur la même grâce, et, pour tâcher cependant d'éviter le pêle-mêle dans un assemblage d'éléments disparates, parlons premièrement des proverbes relatifs au droit examiné en lui-même ; et, en second lieu, des proverbes relatifs à la justice, c'est-à-dire aux contestations et aux procès qui s'élèvent sur l'application du droit.

I

Les proverbes qui ont pour objet le droit considéré en lui-même, indépendamment de tout conflit judiciaire, peuvent se subdiviser en plusieurs classes.

Les uns visent les lois et coutumes en général, et les personnes que celles-ci sont appelées à régir. D'autres s'occupent des biens envisagés tour à tour comme moyens de jouissance, d'une part; et comme occasion, d'autre part, de convoitise et de querelles. D'autres proverbes enfin se rapportent aux divers faits juridiques qui peuvent devenir le plus facilement des causes de procès, les conventions, les actes qui les constatent, les comptes, les payements.

I. Il y a d'abord un certain nombre de vieux dictons sur la législation, le législateur et les sujets de la loi.

Le *suum cuique* des jurisconsultes romains, « à chacun le sien », était exprimé dans la langue de nos ancêtres avec une légère addition qui donnait à la maxime un tour plus populaire :

A chacun le sien n'est pas trop.

Qui donc répudierait cette sentence, surtout quand il s'agit d'en réclamer pour soi le bénéfice, en la faisant appliquer par les autres? Il existe, en effet, un second proverbe aux termes duquel

On aime la justice dans la maison d'autrui.

Digitized by Google

Il en est donc de la vertu de justice comme de celle de patience, que les hommes les moins endurants aiment toujours beaucoup... chez le prochain.

On peut communément s'en rapporter à chacun du soin de faire valoir ses droits : il n'y manquera guère, du moins dans la mesure de son intérêt ; et il n'y a lieu d'être en peine que pour les droits de ceux qui ne sont pas en état de réclamer. Heureusement les droits du faible, dans une société chrétienne, ne sont pas à l'abandon, car le proverbe les montre placés sous la garde spéciale de Dieu :

Le présent dit pour soi, mais Dieu dit pour l'absent.

La Providence n'oublie personne :

Chacun pour soi et Dieu pour tous.

C'est grâce à l'intervention de l'idée du devoir, familière à des consciences éclairées par la foi chrétienne, que l'on pourra démentir le dicton barbare :

Les absents ont toujours tort.

Comment, d'ailleurs, le droit pourrait-il se passer de la religion ? « Tout Etat, comme a dit Rivarol, est un vaisseau mystérieux qui a ses ancres dans le ciel. » L'antiquité païenne elle-même rattachait la connaissance des lois à la connaissance des choses divines et humaines, parce que, suivant l'heureuse expression de M. Lucien Brun, « le droit est divin et l'on ne sait rien du droit si l'on ne sait rien de Dieu ».

Pour que chacun ait équitablement *le sien*, il faut que le législateur s'inspire uniquement des idées de justice, et que le droit ne soit jamais confondu avec la force ; nos pères disaient :

Force n'est pas droit.

Ou encore :

Où force règne, droit n'a lieu.

On était bien loin de la fameuse et cynique formule : *La*

Digitized by Google

force prime le droit ! Mais comment expliquer alors cet ancien adage juridique où le caprice royal, le bon plaisir du prince semble être pris pour le fondement même du droit : *Si veut le roi, si veut la loi?* La maxime signifie simplement que le pouvoir législatif résidait alors dans la personne du monarque et non dans une assemblée politique. Les rois de France ne se sont jamais attribué par là le pouvoir de tout faire, et Henri IV définissait bien cette situation quand il disait qu'« il avait lui-même deux souverains : Dieu et la loi », ce qui était reconnaître clairement que si les rois avaient la mission de légiférer, c'était pour se soumettre eux-mêmes les premiers aux lois qu'ils auraient faites, en les observant aussi longtemps qu'elles n'auraient pas été modifiées pour tout le monde.

Aussi ne dit-on point assez quand, dans une définition humoristique, on représente l'ancien régime comme « un pouvoir absolu tempéré par des chansons ». Sans doute l'opinion publique était déjà une imposante barrière élevée entre l'autorité et le despotisme, mais il est juste de ne point oublier ces deux autres barrières devant lesquelles s'arrêtait le vainqueur d'Ivry, Dieu et les lois, les préceptes immuables de la religion et les antiques coutumes du royaume, ces lois qui, pour la plupart, suivant un de nos plus célèbres jurisconsultes, Guy Coquille, « n'ont été écrites, parce que les anciens Français, grands guerriers et bon politiques, s'adonnaient plus à faire et à bien faire qu'à dire et à écrire ».

Les lois ou les coutumes étaient, en général, dans notre ancienne France, conformes à l'équité et adaptées aux besoins des citoyens. Mais la meilleure législation peut manquer son but, dans la pratique, tantôt par les déformations que lui font subir les subtilités de certains interprètes, tantôt par l'audace et les intrigues de personnages puissants qui se mettent trop facilement au-dessus des règles communes. Les proverbes nous montrent ces abus, que l'on rencontre d'ailleurs, plus ou moins, dans tous les temps.

Digitized by Google

La glose d'Orléans est pire que le texte

disait-on pour signaler le danger des commentaires greffés incessamment sur le texte officiel des coutumes. Les *légistes*, en effet, en prenant ici le mot en mauvaise part, peuvent devenir les pires ennemis du vrai droit. Prévôt de la Jannès raconte qu'un roi d'Aragon, envoyant des colons pour peupler le nouveau monde, défendit qu'on y menât aucun docteur ou licencié dans les lois, *de peur que les procès ne peuplassent en Amérique aussi bien que les hommes.* C'était pousser la précaution un peu loin. Contentons-nous de remarquer simplement qu'il eût mieux valu exclure d'une manière générale les malhonnêtes gens, mais de toutes les professions.

Un autre proverbe s'attaque à ceux qui se servent de leur crédit pour arrêter à leur profit le cours de la justice. La fameuse comparaison entre les lois et les toiles d'araignées est, comme tant d'autres choses, renouvelée des Grecs ; mais tant que l'homme sera l'homme, elle ne vieillira pas. Au XVI^e^ siècle, elle se trouvait ainsi présentée dans quelques vers où un ermite, retiré dans une forêt, était censé répondre à l'interrogation d'un légiste :

— Homme, que fais-tu dans ce bois ?
Au moins parle à moi, si tu daignes.
— Je regarde ces fils d'araignes,
Qui sont semblables à vos droits :
Grosses mouches en tous endroits
Y passent, menues y sont prises.
Pauvres gens sont sujets aux lois,
Et les grands en font à leur guise.

Les proverbes nous rappellent encore que la législation est nécessairement variable suivant les circonstances et suivant les lieux :

Nouveaux maîtres, nouvelles lois.

Autant de pays, autant de guises ;

Digitized by Google

et que l'étranger doit se conformer aux usages et aux règlements locaux :

A Rome, comme à Rome.

Du reste, grâce au caractère coutumier de la plupart des règles de l'ancien droit, il appartenait au peuple lui-même d'améliorer graduellement sa législation, par la seule force de l'usage :

Les bonnes coutumes sont à garder,
Et les mauvaises à laisser ;

ce qu'un dicton bourguignon formulait plaisamment ainsi :

Gâteau et mauvaise coutume se doivent rompre.

II. Une occasion sans cesse renouvelée de conflits, c'est la propriété, pour la défense de laquelle tout possesseur peut avoir besoin d'alléguer « la coutume et l'usage », comme dans la fable du bon La Fontaine, où nous voyons Jeannot lapin rétorquer doctement les arguments socialistes de la belette, cette dame « au nez pointu », qui voulait que la terre passât de plein droit à tout occupant.

Le riche doit s'attendre aux contestations et aux attaques :

Qui terre a
Guerre a.

Les fortunes médiocres seront naturellement moins inquiétées :

Qui n'a guères
N'a guerres.

Cependant les avantages de la richesse, à côté de ses inconvénients, ne sont pas à dédaigner. L'argent est un si bon serviteur !

Qui a écu
A écuelle.

Si l'argent n'empêche pas de souffrir ici-bas, il peut

Digitized by Google

apporter des soulagements à certains maux, que la pauvreté aggrave :

Mal a qui a,
Pis a qui n'a.

Mais les biens n'arrivent en général que lentement, et à peine a-t-on le temps d'en profiter :

Grand bien ne vient pas en peu d'heures.

Quand les biens viennent, les dents s'en vont.

Ceux qui arrivent trop vite, d'ailleurs, sont souvent d'une origine suspecte ou inavouable.

La rivière ne grossit pas sans être trouble.

Qui ne robe (*dérobe*)
Ne fait robe.

Tourne le dos à Dieu si tu veux être riche.

Or, d'après une loi providentielle, la richesse mal acquise n'est pas stable. Elle est destinée à être dissipée en peu de temps :

Tiers hoir ne jouit de chose mal acquise.

Ce qui vient tire tire,
S'en va pille pille.

Aussi l'on peut dire de ce bien :

Le gain s'en va comme il est venu.

Du diable vint, au diable retournera.

Laid gain fuit comme daim.

Ou, suivant une autre formule imagée :

Ce qui vient par la flûte s'en va par le tambour.

Souvent même on ne pourra jouir de ses rapines :

Qui veut être riche au bout de l'an,
Sera pendu à la Saint-Jean.

Digitized by Google

Au contraire :

Qui bien acquiert possède longtemps.

L'expérience démontre, au surplus, qu'il est encore moins difficile de gagner une fortune que de la conserver.

Gros gagneur,
Gros dépenseur.

Mieux vaut bon gardeur
Que bon amasseur.

Il faut, pour conserver, non seulement vigilance persévérante, mais encore perspicacité naturelle. Par la force des choses, constamment les habiles succèdent à ceux qui ne le sont pas; ce qui a fait dire :

La moitié des biens des sots appartient aux sages.

Les circonstances d'ailleurs sont tantôt plus et tantôt moins favorables au gain et à l'épargne. La roue de la fortune peut tourner brusquement, les familles passant ainsi des premiers rangs à la plus humble condition, suivant le proverbe :

Cent ans bannière,
Cent ans civière.

Heureusement

Pauvreté n'est point vice et ne désanoblit point.

Avec le travail on en triomphe généralement :

Qui a métier a rente.

Il n'y a pas si petit métier qui ne nourrisse son maître;

tandis que les gros patrimoines se consument entre les mains des oisifs et des négligents :

La rouille use plus que le travail.

Celui qui a peu doit restreindre son train de maison suivant sa condition actuelle :

Digitized by Google

A petit mercier, petit panier.

Argent épargné est argent gagné.

et surtout ne pas faire de dettes :

Est assez riche qui ne doit rien.

La médiocrité a ses avantages : elle a moins de soucis que la richesse :

Peu de biens, peu de soins.

Quiconque en ce monde a une fortune à diriger et à défendre, ne méditera pas sans profit les proverbes suivants, qui sont comme les articles d'un code philosophique et moral du *propriétaire*, sinon du capitaliste. On ne soupçonnait pas, en effet, dans les siècles passés, l'immense développement que devait prendre de nos jours la fortune mobilière ; sans quoi nous aurions aussi sans doute les matériaux d'un petit guide proverbial des rentiers, actionnaires et obligataires, qui ne serait pas sans intérêt pratique, et où les plus fantastiques placements inventés par les financiers de notre époque, auraient, pour l'instruction des gens simples, l'honneur d'une mention et d'une explication.

Nos ancêtres avaient fréquemment sous les yeux l'exemple d'une manière de posséder qui est devenue rare aujourd'hui, la propriété en commun ou collective, l'état d'indivision se prolongeant quelquefois de génération en génération et indéfiniment, entre les membres d'une même famille ou d'une association locale. Ce genre de propriété a eu sa raison d'être et a présenté des avantages considérables dans l'ancien régime ; mais il a eu en même temps, et particulièrement sur la fin de ce régime, ses inconvénients ; et ce sont les inconvénients que les proverbes signalent.

D'abord, dans l'état de communauté, l'indépendance des propriétaires ne peut pas être absolue, le droit de disposition de chacun étant limité par un droit de *veto* chez les autres.

Qui a compagnon a maître.

Digitized by Google

Commun
N'est pas comme un.

Ensuite, la conservation de la chose commune est mal assurée, l'homme s'intéressant naturellement davantage à ce qu'il possède en propre, et négligeant volontiers ce qui appartient à la collectivité. Aussi dit-on :

Le bien commun n'a pas de loi,
Chacun veut le tirer pour soi.

Le bien commun n'a amis ni prochain.

De bien commun on ne fait pas monceau.

Le loup mange l'âne du commun.

Marmite du commun, mal assaisonnée;
Ane du commun, mal bâté;
Hôtel du commun, mal bâti.

Au point de vue seulement du plaisir d'être propriétaire, comme on se sent plus à l'aise dans un bien plus étroit, mais dont on est possesseur exclusif!

Il n'y a point de petit chez soi.

A chaque oiseau son nid est beau.

Et cela, en définitive, parce que

Charbonnier est maître chez lui.

Toutefois ce serait une erreur de croire qu'on grossit la somme de ses jouissances en agrandissant chaque jour son domaine, car on sera toujours limité par quelqu'un :

Il n'y a pas de terre sans voisin.

L'important n'est donc point de se soustraire à tout voisinage; c'est d'avoir de bons voisins.

Qui a bon voisin a bon matin.

Il est en sécurité; il peut dormir tranquille. Les services qu'on doit rendre à ses voisins facilitent les relations :

Qui donner peut, il a maint bon voisin.

Digitized by Google

Mais le voisinage appelle le bornage, qu'un propriétaire prudent ne doit pas négliger :

De borne plantée
Rixe apaisée.

Qu'il ait soin de se clore, surtout en pays de vaine pâture, s'il veut jouir de ses plantations :

Pour néant plante qui ne clôt.

Qu'il ne compte point, d'ailleurs, pour grossir son revenu sur le produit de ses haies :

Tout ce qui vient à la haie est proie.

Le propriétaire rural s'inquiète à bon droit de la question des chemins. Il lui en faut pour exploiter ses terres ; mais les grands chemins ne sont pas pour lui les meilleurs :

Grand chemin
Mauvais voisin.

Un autre proverbe en disait autant des grandes rivières et aussi des grands seigneurs; ce qui remet en mémoire l'apologue du pot de terre et du pot de fer, vérifié en tant de fâcheuses rencontres de la faiblesse et de la force.

Il était un voisinage non moins redoutable, paraît-il, et celui-là redouté des grands seigneurs eux-mêmes que n'en défendaient pas leurs armures, c'était le voisinage... des gens de justice, si nous attachons foi à ces vers satiriques du XVI^e^ siècle :

Le bailli vendange, le prévôt grappe,
Le procureur prend, le sergent happe;
Le seigneur n'a rien s'il ne leur échappe.

C'est en songeant aux vexations abusives et aux prévarications de certains dépositaires de l'autorité, qu'un dicton associe, dans un mélange burlesque, les êtres malfaisants les plus divers :

Un mauvais gouverneur en une ville,
Un noyer en une vigne,

Digitized by Google

Un pourceau en un blé,
Une taupe en un pré,
Et un sergent en un bourg,
C'est assez pour tout gâter.

Dans une variante, l'avocat figure à la place du mauvais gouverneur. Il eût fallu dire, en tout cas, un « mauvais » avocat, comme on disait un « mauvais » gouverneur. De fait, la connaissance des lois, ainsi du reste que de toute autre branche de la science, devient, entre les mains d'un homme pervers, un danger de plus pour la société. « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme », avait dit Rabelais, et les ruines sociales se composent de celles qu'une fausse science a déterminées d'abord chez les individus.

Ajoutons que l'homme de loi, pour honnête qu'il soit, n'a pas toujours une suffisante horreur de cette chicane, avec laquelle il se trouve nécessairement familiarisé. Par état, il est porté à soulever facilement des questions de droit :

Bon avocat, mauvais voisin.

On peut terminer cette série de proverbes sur les biens, objets des droits, par des conseils, dans lesquels la sagesse de nos pères recommandait le respect de la propriété ecclésiastique, inviolable entre toutes, et le respect de l'Eglise elle-même :

A borne et à moutier
Ne mets jamais la main.

Bien d'Eglise n'enrichit pas.

Jamais chien ne mordit l'Eglise qu'il n'enrageât.

Ce salutaire avertissement, confirmé par l'expérience des siècles, n'est pas sans rapport avec le mot énergique de Joseph de Maistre : *Qui mange du Pape en crèvera!*

III. Voici maintenant des proverbes qui enchâssent d'utiles règles de conduite pour les affaires en général ou

Digitized by Google

pour tel acte juridique en particulier, toujours en vue d'éviter les différends.

Avant tout, les maximes inspirant la prudence et même une sage méfiance, à l'égard des hommes qu'on ne connaît pas encore suffisamment :

De deniers, de sens et de bonne foi,
Il en est bien moins que tu crois.

Fuir les méchants quant on peut, est le plus sûr :

Qui a d'affaire à méchantes gens
Aura la guerre malgré ses dents.

Par contre :

Qui demeure avec les bons, il vit en paix.

Le *trop parler* fut de tout temps une cause de discorde. Aussi nos vieux proverbes enseignent-ils la discrétion dans les paroles, ce qui n'empêche assurément ni de réfléchir, ni de voir, ni d'entendre :

Trop parler nuit.

Paroles rapportées sont envenimées.

Qui de tout se tait
De tout a paix.

Ois, vois et te tais,
Si tu veux vivre en paix.

A qui veille, tout se révèle.

Pense moult,
Parle peu,
Ecris moins.

L'ambition est une autre source de trouble et de mécomptes. Faisons fond sur notre travail plus que sur les héritages :

En attendant les souliers d'un mort on va longtemps à pied.

Modérons nos désirs :

Digitized by Google

Chacun soit content de son bien ;
Qui n'a suffisance n'a rien.

Ce qui suffit ne fut jamais peu.

Qui a le sien
Ne perd rien.

Nos besoins réels sont limités, et nos désirs ne doivent pas dépasser ces besoins. En effet :

Le surplus rompt le couvercle.

Dans les contrats, les engagements résultent de paroles échangées ; ce qu'on y dit est donc à peser sérieusement :

On lie les bœufs par les cornes
Et les hommes par les paroles.

Chose promise, chose due.

Dès que les paroles ont été prononcées et avant même la rédaction de l'écrit, l'obligation est née, ce qu'un proverbe exprime par une allusion à une cérémonie liturgique :

Quand les mots sont dits, l'eau bénite est faite.

Entre commerçants une convention est arrêtée lorsque les contractants se sont frappé dans la main :

De marchand à marchand il n'y a que la main.

A la campagne on ne manque guère de s'attabler autour d'une bouteille pour conclure un marché, parce que :

Un verre de vin avise bien un homme.

Les écrits ont leur utilité cependant, car :

Les paroles s'envolent et les écrits restent.

On ne sait qui meurt ni qui vit,
Par quoi fait bon mettre en écrit.

Parmi les actes, les uns sont authentiques et les autres simplement sous seing privé : l'avantage, au point de vue de la preuve, est nécessairement aux premiers ; d'où cet

Digitized by Google

adage faisant allusion à la matière employée par les notaires pour leurs écrits :

Le parchemin vaut mieux que le papier.

Mais toutes les fois qu'on rédige un acte, il convient d'éviter soigneusement les expressions vagues et indéterminées :

Il faut se garder de l'*et cœtera* du notaire
Et du *quiproquo* de l'apothicaire.

Les explications ne nuisent point cependant, pourvu qu'elles soient claires :

Ce qui abonde ne vicie pas.

Les simples promesses, non accompagnées de garanties réelles, offrent peu de sécurité, surtout si elles n'ont pas même le caractère d'engagements juridiques :

Promesse de grand n'est pas héritage.

Promettre est facile, mais effectuer difficile.

Un *Tiens* vaut mieux que deux *Tu l'auras.*

Un moineau dans la main vaut mieux qu'une grue qui vole.

Mieux vaut tenir que courir.

Enfin :

Promettre et tenir sont deux choses différentes.

Ce dernier proverbe se rapportait, paraît-il, à une ancienne coutume de Normandie, d'après laquelle les contrats ne devenaient définitifs et irrévocables que vingt-quatre heures après la signature et si les parties n'avaient pas manifesté un changement d'intention dans l'intervalle, ce qui a fait naître le dicton :

Un Normand a son dit et son dédit.

On voit qu'en remontant aux origines, le *dédit* des Normands, fondé sur une condition résolutoire tacite, n'avait rien d'incorrect.

Digitized by Google

La parole donnée par un gentilhomme était ordinairement sacrée. Cependant, comme elle pouvait pour différentes causes n'être pas suivie d'effet, ce proverbe légèrement frondeur s'établit :

Foi de gentilhomme, un autre gage vaut mieux.

On disait encore plaisamment que promettre à tout venant et hors de propos, c'était faire comme le seigneur d'un village, qui *ne refusait rien, mais baillait encore moins.* Ce légendaire personnage *tenait,* ajoutait-on, tout ce qu'il promettait, par la raison qu'il ne s'en dessaisissait jamais !

Quelques contrats avaient été l'objet de proverbes spéciaux. Le mariage, par exemple, faisait la matière de sentences, les unes élevées, les autres vulgaires.

Citons d'abord la belle maxime proclamant le caractère providentiel des unions qui vont servir de bases à de nouvelles familles :

Les mariages sont écrits dans le ciel ;

et cet aperçu des rôles divers du mari et de la femme dans le ménage :

Le mari doit gagner, la femme doit épargner.

La femme fait ou défait la maison.

On est un peu brutalement averti des intrigues et des coupables calculs dont sont entourées tant d'unions, avec ce proverbe, visant le dol, la tromperie sur les qualités des futurs époux; mensonges qui n'ont rien de licite sans doute, mais qui ne suffisent point toutefois pour entraîner la nullité du contrat conjugal :

En mariage il trompe qui peut.

L'adage, sainement entendu, n'excuse pas la dissimilation, mais il prévient les intéressés de la fréquence de la fraude et de ses conséquences irrémédiables, en pareille matière.

La note excentrique et lugubre est donnée par un pro-

Digitized by Google

verbe qui se rapporte à la condamnation du mari à la pendaison pour crime :

Il n'y a si bon mariage qu'une corde ne rompe.

Au sujet du contrat de donation, à côté des brocards purement juridiques, comme : « Donner et retenir ne vaut », il faut citer des maximes fondées sur l'observation des faits et le bon sens :

Qui donne tôt, donne deux fois.

Tard donner, c'est refuser.

Qui donne mal, ne donne rien.

Bienfait qui se fait trop attendre,
Est gâté quand il arrive.

A cheval donné, on ne regarde pas la bouche.

Dans l'aumône, si on ne peut compter toujours sur la reconnaissance du pauvre, du moins on est sûr que la libéralité n'est pas perdue :

Donner pour Dieu n'appauvrit l'homme.

Qui donne au pauvre prête à Dieu.

La donation-partage n'est pas encouragée :

Qui le sien donne avant mourir
Bientôt s'apprête à moult souffrir;

ce qu'un autre proverbe exprime ainsi :

Il ne faut pas se dépouiller avant de se coucher.

Telle avait été la réponse faite par Guillaume le Conquérant à son fils Robert Courte-Heuse, qui, après s'être révolté contre son père, offrait de rentrer dans la soumission, s'il lui était fait don de la Normandie. On avouera que le proverbe ne manquait pas d'à propos, invoqué dans de telles circonstances.

Mais s'il est dangereux de distribuer de son vivant ses biens entre des héritiers par anticipation, il ne l'est pas

Digitized by Google

moins, en un autre sens, de s'en remettre bénévolement à des successeurs du soin de ses œuvres pies. Les bienfaiteurs les mieux inspirés s'en acquittent eux-mêmes avant leur mort, dussent-ils y consacrer une moindre partie de leurs biens. N'y a-t-il pas plus de mérite, d'ailleurs, à se priver de quelque chose personnellement qu'à en priver, après soi, ses héritiers ? On disait jadis :

La chandelle qui va devant vaut mieux que celle qui va derrière ;

ou même :

..... vaut mieux que trois chandelles qui vont derrière.

Maxime d'autant plus utile à méditer de nos jours, que, pour des motifs propres, hélas ! à notre temps, assurer juridiquement l'exécution d'un testament en faveur des bonnes œuvres, est devenu chose beaucoup plus malaisée et problématique.

Le contrat de vente évoque d'abord cet adage à l'adresse des acheteurs téméraires :

Qui achète ce qu'il ne peut,
Vend ensuite ce qu'il ne veut.

Le prix dépend des circonstances :

Tant vaut la chose qu'elle se peut vendre.

Des deux contractants, l'acheteur est le plus exposé à l'erreur, puisqu'il connaît le moins la chose :

Celui qui vend n'a besoin que d'un œil ;
Il en faudrait cent à celui qui achète.

Tel vend, qui ne livre pas.

Il y a plus de fols acheteurs que de fols vendeurs.

Le bon marché, si recherché à l'heure actuelle, apparaissait autrefois sous un jour moins favorable. Du côté du vendeur premièrement :

Bon marché vide le panier, mais il n'emplit pas la bourse.

Cependant il convient de savoir faire quelquefois un sacrifice :

Digitized by Google

Il n'est pas marchand qui toujours gagne.

Du côté de l'acheteur aussi, le bon marché était assez mal noté :

Le bon marché est toujours cher.

Jamais bon marché ne fut net.

Autrement dit, « il n'y a que les bons marchés qui ruinent. »

Dans le bail à cheptel, le bailleur doit se défier de bien des fraudes :

Qui fit cheptelier fit larron.

La brebis du cheptelier ne meurt jamais.

Le prêt, avec ses grands risques pour le prêteur, n'a pas échappé aux traits des proverbes satiriques :

Au prêter ami,
Au rendre ennemi.

Prêter argent fait perdre la mémoire.

Quiconque prête or ou argent
Deux choses il perd entièrement,
Savoir : l'ami et l'argent;

pensée qu'on a exprimée depuis avec plus de vivacité encore sous cette forme : « Voulez-vous perdre un livre? Prêtez-le. Voulez-vous perdre un ami? Prêtez-lui. »

Sans doute, toute chose prêtée n'est pas perdue; mais voici, rassemblées en quelques mots, les différentes manières dont on peut avoir à regretter un prêt, même en cas de restitution :

Qui prête non r'a;
Si r'a, non tôt;
Si tôt, non tout;
Si tout, non gré *(de bon gré)* :
Si gré, non tel.

Du côté de l'emprunteur, le prêt a aussi ses dangers :

Digitized by Google

Qui emprunte pour bâtir,
Bâtit pour vendre;

et ses soucis qui croissent à l'approche du terme :

Veux-tu trouver le carême court ?
Fais une dette payable à Pâques.

Un créancier circonspect a la ressource d'exiger des garanties : la remise d'un objet en nantissement, l'intervention d'une tierce personne qui cautionnera le débiteur principal. Entre les deux systèmes, la garantie *réelle* et la garantie *personnelle*, le premier était réputé le plus sûr :

Mieux vaut gage en arche
Que pleige (*caution*) en place.

Consignation passe caution.

Qui gage a, argent attend.

Caution n'est rien ; le plus sûr est d'avoir.

Qui a pleige, si a plaid.

Bailler caution est occasion de double procès.

Le cautionnement, du reste, a un autre mauvais côté; cette fois pour celui qui cautionne :

Qui répond, il doit.

Qui répond paye.

Qui répond se repent.

Un dernier proverbe expose, dans une gradation bien établie, la comparaison entre la créance à terme, le cautionnement, le gage et le paiement immédiat :

De foi, fi;
De pleige, plaid;
De gage, réconfort;
D'argent comptant, paix et accord.

Les règlements de comptes et les payements ont donné lieu aussi à de sages maximes proverbiales :

Digitized by Google

A vieux comptes nouvelles disputes.

Les bons comptes font les bons amis.

Erreur n'est pas compte.

A tout bon compte revenir.

Qui a son compte, il est content.

Qui compte sans son hôte compte deux fois.

Le paiement doit correspondre à la dette :

Telle dette,
Telle recette.

Il y a quelqu'un qui ne l'oubliera pas à l'échéance :

Le créancier a meilleure mémoire que le débiteur.

Ce dernier se souviendra toutefois d'invoquer les délais qui ont pu être stipulés, car :

Qui a terme ne doit rien.

Le terme vaut l'argent.

Mais le débiteur gagne à se libérer au plus vite :

Qui s'endette s'appauvrit,
Qui s'acquitte s'enrichit.

C'est aussi le moyen de se ménager du crédit pour une autre fois :

Qui paye bien, deux fois emprunte.

Le bon payeur
Est de la bourse d'autrui seigneur.

Ne payons toutefois qu'en connaissance de cause, car :

C'est assez de payer une fois ses dettes.

Or :

Qui paye mal paye deux fois.

Qui paye le dernier paye bien.

Digitized by Google

Les anticipations de payement ne sont pas toujours heureuses, parce que :

Les gens payés d'avance ont les bras rompus.

En toutes choses, le mieux est de régler ses affaires soi-même, comme La Fontaine l'a conseillé dans ses fables :

Que si une affaire t'importe,
Ne la fais point par procureur.

Les proverbes disaient :

Celui qui agit par procureur
Est souvent trompé en personne.

Loin de ses biens, près de sa ruine.

Une sérieuse pensée, qui aidera puissamment le chrétien à observer en tout une stricte justice, c'est le souvenir des fins dernières de l'homme. Un auteur ascétique avait fait, à ce propos, la réflexion qu'*aucune bulle du pape ne peut exempter de mourir*, et Molière devait traduire la même idée dans ce vers de l'*Etourdi :*

On n'a point pour la mort de dispense de Rome.

La sagesse populaire disait de son côté :

Les plus riches en mourant n'emportent qu'un drap.

Enfin, pour rappeler que la mort approche, que le temps de mériter est court, et la durée de la récompense ou du châtiment, éternelle :

Nul si grand jour qui ne vient à vespre.

On est plus couché que debout.

(A suivre.) André Gairal.

Digitized by Google

Y A-T-IL

UNE

ÉCONOMIE POLITIQUE CHRÉTIENNE

ET QUELS SONT SES PRINCIPES ?

Suite (1)

7° L'intervention du pouvoir doit toujours être discrète, réglée, de manière à n'offenser aucun droit préexistant et supérieur. Mais cette intervention est nécessaire, en fait, autant que légitime en principe : l'économiste chrétien ne saurait en douter. Il ne croit pas que la liberté individuelle suffise à constituer la société et à la rendre prospère ; il ne croit pas que le travail s'organise de lui-même dans la cité humaine comme dans une ruche, où les abeilles sont dirigées par leur instinct ; il ne croit pas que l'ordre économique tout entier, les justes relations du capital et du travail, celles de l'agriculture, de l'industrie et du commerce s'établissent d'elles-mêmes, comme l'équilibre entre les éléments de la nature. Il y a une *justice distributive* dont aucune société ne peut se passer ; or l'Etat seul peut l'observer.

(1) Voir les numéros de mars et avril.

Digitized by Google

Nous avons vu précédemment que les faits économiques dépendent, pour une part décisive, des lois et des institutions humaines. Sans doute, ce serait une grave erreur de prétendre que la législation suffit dans l'ordre économique ; mais ce serait une erreur non moins grave de soutenir qu'elle n'est pas nécessaire : « Ce qu'on demande aux gouvernants, dit à ce sujet Léon XIII, c'est un concours d'ordre général, qui consiste dans l'économie tout entière des lois et des institutions ; Nous voulons dire qu'ils doivent faire en sorte que, de l'organisation même et du gouvernement de la société, découle spontanément et sans efforts la prospérité tant publique que privée ». Or, poursuit Léon XIII, ce qui fait la prospérité d'une nation « c'est la probité des mœurs, des familles fondées sur des bases d'ordre et de moralité, la pratique de la religion et le respect de la justice, une composition modérée et une répartition équitable des charges publiques, le progrès de l'industrie et du commerce, une agriculture florissante et d'autres éléments, s'il en est, du même genre, toutes choses que l'on ne peut porter plus haut sans faire monter d'autant la vie et le bonheur des citoyens. De même donc que, *par tous ces moyens*, *l'Etat peut se rendre utile* aux autres classes, de même il peut grandement améliorer le sort de la classe ouvrière ; et cela *dans toute la rigueur de son droit* et sans avoir à redouter le reproche d'ingérence ; car, en vertu même de son office, l'Etat doit servir l'intérêt commun ».

Il ne suffit donc pas que les personnes privées, les familles et les associations particulières contribuent, chacune de son côté, à la prospérité publique, en recherchant la leur propre : il faut encore, il faut même surtout que l'autorité publique prenne elle-même souci du bien général et le procure par de bonnes lois et un sage gouvernement. Il appartient donc à l'autorité publique de veiller sur tout le corps social et sur toutes les classes dont il se compose, de protéger tous les droits et de réprimer tous les abus, surtout ceux dont les faibles seraient les victimes ; il lui appartient de prévenir le mal, d'écarter les dangers par

Digitized by Google

tous les moyens raisonnables dont elle dispose; il lui appartient enfin, on ne peut le contester, de seconder à sa manière la Providence, par conséquent de soutenir et de promouvoir le bien public, et d'être ainsi un principe actif et constant de perfectionnement et de progrès social : « Aux gouvernants, dit encore Léon XIII, il appartient de protéger la communauté et ses parties... Toute autorité vient de Dieu et est une participation de son autorité suprême; dès lors ceux qui en sont les dépositaires doivent l'exercer à l'instar de Dieu, dont la paternelle sollicitude ne s'étend pas moins à chacune des créatures en particulier qu'à tout leur ensemble. Si donc soit les intérêts généraux, soit l'intérêt d'une classe en particulier se trouvent ou lésés ou simplement menacés, et qu'il soit impossible d'y remédier ou d'y obvier autrement, il faudra de toute nécessité recourir à l'autorité publique ». — « Les droits, où qu'ils se trouvent, doivent être religieusement respectés et l'Etat doit les assurer à tous les citoyens, en prévenant ou en vengeant leur violation ».

On peut donc attendre le plus grand bien de l'action constante, comme aussi de l'initiative et de l'intervention du pouvoir, à la condition cependant qu'il soit exercé avec justice et discrétion. Il en serait tout autrement, si les dépositaires du pouvoir étaient hostiles à l'Église ou imbus de fausses théories sociales. Aussi, avant d'énumérer les secours qu'on peut espérer de l'Etat, Léon XIII déclare-t-il qu'il entend par l'État « non point tel gouvernement établi chez tel peuple en particulier, mais tout gouvernement qui répond aux préceptes de la raison naturelle et des enseignements divins ».

Cependant, il ne faudrait pas conclure de ce passage que l'État qui manque à quelques-uns de ses devoirs essentiels est par là même dispensé des autres, ou que les citoyens n'en doivent jamais réclamer l'accomplissement. Cette conclusion serait étrange, elle nous ramènerait à l'individualisme et au libéralisme. Saint Paul en appelait à César de la violence dont il était victime, et César s'appelait Néron. Et puis, comme tous les États actuels, ou à peu près, man-

Digitized by Google

quent à plusieurs de leurs devoirs essentiels, il s'ensuivrait que les instructions si graves et si détaillées de Léon XIII en cette matière n'ont aucune portée pratique. Aucun catholique ne doit donc se laisser arrêter par ces sophismes, mais tous doivent reconnaître seulement que, dans les cas de souffrance sociale, il ne faut recourir à l'État hostile à l'Église qu'avec une particulière discrétion. Il est maintes réformes sociales ou mesures avantageuses, en effet, qu'un État, même très hostile à la religion, sera disposé à accorder pour des motifs d'ailleurs peu louables. Or les catholiques manqueraient à leur devoir, s'ils ne sollicitaient pas alors de l'État tout le bien qu'il peut leur accorder ; ils seraient plus coupables ou plus imprévoyants encore, s'ils laissaient à leurs adversaires, les socialistes par exemple, l'initiative des mesures populaires, généreuses et justes, de ces « mesures promptes et efficaces » que sollicite Léon XIII. Une abstention systématique et complète serait impardonnable : au lieu d'atténuer les maux dont nous souffrons, elle en provoquerait de plus grands.

8° Toutefois, en exerçant un rôle qui est si important, l'État doit se renfermer dans ses attributions ; il ne doit jamais empiéter sur les droits essentiels des individus ni sur ceux des familles : « Il est dans l'ordre, dit l'Encyclique, que ni l'individu ni la famille ne soient absorbés par l'État ; il est juste que l'un et l'autre aient la faculté d'agir avec liberté aussi longtemps que cela n'atteint pas le bien général et ne fait injure à personne. » Les familles sont des sociétés réelles, quoique très petites, et de leur nature antérieures à l'Etat (1) : elles jouissent donc d'une autonomie, d'une liberté, de privilèges que l'État doit respecter et qu'il ne peut tenter de ravir qu'en se frappant lui-même ; car détruire

(1) « Voici donc la famille, c'est-à-dire la société domestique, société très petite sans doute, mais réelle et antérieure à toute société civile, à laquelle dès lors il faudra de toute nécessité attribuer certains droits et certains devoirs absolument indépendants de l'État... La société domestique a sur la société civile une priorité logique et une priorité réelle, auxquelles participent nécessairement ses droits et ses devoirs. »

Digitized by Google

les familles ou les affaiblir, c'est ruiner ou affaiblir la société. « L'autorité paternelle ne saurait être abolie ou absorbée par l'État... En substituant à la providence paternelle la providence de l'État, les *socialistes* vont *contre la justice naturelle* et brisent les liens de la famille. » Celle-ci a le droit de se gouverner elle-même et de pourvoir à son propre bonheur, avant que l'État ait le droit d'intervenir pour lui porter secours, si elle tombait « dans une situation désespérée » ou si elle devenait « le théâtre de graves violations de droits mutuels ». Elle a le droit d'acquérir un patrimoine, de le conserver et de le transmettre aux enfants : « En passant dans la société domestique », le droit de propriété « y acquiert d'autant plus de force que la personne humaine y reçoit plus d'extension ».

A son tour, l'individu relève de lui-même avant d'appartenir de quelque manière à l'État : il a le droit de conserver sa dignité morale et de remplir tous ses devoirs religieux ; il a droit sur les fruits de son travail, il peut en disposer à son gré, amasser des économies, devenir propriétaire, et aucun pouvoir humain ne peut le dépouiller. L'Église a maintes fois proclamé ces droits individuels et ces droits de la famille : ils sont au-dessus de toutes les atteintes de l'État, et Léon XIII va jusqu'à dire « que si les individus, si les familles entrant dans la société y trouvaient au lieu d'un soutien un obstacle, au lieu d'une protection une diminution de leurs droits, la société serait bientôt plus à fuir qu'à rechercher ». L'Église condamne donc hautement et à jamais tout socialisme, le socialisme d'État, fût-il d'ailleurs établi pacifiquement, aussi bien que le socialisme révolutionnaire.

9° Mais elle réprouve également le libéralisme. En effet, si l'État doit se borner à protéger extérieurement, pour ainsi dire, les familles et les individus qui se suffisent et obtiennent par leurs seules forces, dans la société, leur fin particulière, il doit intervenir positivement en faveur de ceux qui sont incapables de se soutenir ou de se soustraire à certains abus et de faire respecter leurs droits : « Dans la protection des droits privés, il doit se préoccuper d'une

Digitized by Google

manière spéciale des faibles et des indigents. La classe riche se fait comme un rempart de ses richesses et a moins besoin de la tutelle publique. La classe indigente, au contraire, sans richesse pour la mettre à couvert des injustices, compte surtout sur la protection de l'État. Que l'État se fasse donc, à un titre tout particulier, la providence des travailleurs, qui appartiennent à la classe pauvre en général ».

Dans le système économique tel que l'Église l'entend, les faibles ne seront jamais abandonnés. Et le pouvoir n'attendra pas qu'il succombent; il préviendra autant que possible leur chute et leur détresse : si... l'intérêt d'une classe se trouve lésé ou *simplement menacé* « et qu'il soit impossible d'y remédier ou d'y obvier autrement, il faudra de toute nécessité recourir à l'autorité publique ». Il est même d'autant plus sage, au point de vue économique, de prévenir l'écrasement des faibles, qu'il serait plus onéreux et plus difficile ensuite de les relever, lorsqu'ils auraient été tout à fait abattus. Au contraire, grâce à quelques mesures protectrices, ils pourront le plus souvent se soutenir et même prospérer; la société conservera donc en eux des membres valides et actifs, qui contribueront pour leur part au bien public.

C'est par des considérations de ce genre que se justifient diverses interventions du pouvoir, surtout en ce qui concerne la réglementation du travail : « Que la justice soit religieusement gardée, dit l'Encyclique, et que jamais une classe ne puisse opprimer l'autre impunément... C'est pourquoi, s'il arrive que les ouvriers, abandonnant le travail ou le suspendant par les grèves, menacent la tranquillité publique; que les liens naturels de la famille se relâchent parmi les travailleurs; qu'on foule aux pieds la religion des ouvriers, en ne leur facilitant point l'accomplissement de leurs devoirs envers Dieu; que la promiscuité des sexes, ou d'autres excitations au vice constituent dans les usines un péril pour la moralité; que les patrons écrasent les travailleurs sous le poids de fardeaux iniques, ou déshonorent en eux la personne humaine par des conditions indignes et dégradantes; qu'ils attentent à leur santé par un

Digitized by Google

travail excessif et hors de proportion avec leur âge et leur sexe ; dans tous ces cas, il faut absolument appliquer, dans de certaines limites, la force et l'autorité des lois; les limites seront déterminées par la fin même qui appelle le secours des lois; c'est-à-dire que celles-ci ne doivent pas s'avancer ni rien entreprendre au delà de ce qui est nécessaire pour réprimer les abus et écarter les dangers. »

10° Ces mesures visent surtout la classe ouvrière, les travaux de l'usine ou de l'atelier. Mais il y a d'autres mesures de protection dont bénéficieront tous les membres des classes les plus modestes et les plus laborieuses et que l'Encyclique recommande expressément: « Il importe, dit-elle, que les lois favorisent l'esprit de propriété, le réveillent et le développent autant qu'il est possible dans les masses populaires. Ce résultat... serait la source des plus précieux avantages... Que l'on stimule l'industrieuse activité du peuple par la perspective d'une participation à la propriété du sol, et l'on verra se combler peu à peu l'abîme qui sépare l'opulence de la misère et s'opérer le rapprochement des deux classes. »

Il faut donc favoriser l'épargne chez le peuple, il faut faciliter à tous l'accès de la propriété ; il faut encourager les familles ouvrières et agricoles à l'acquisition d'un foyer, d'un patrimoine, et lorsqu'elles seront parvenues à le posséder, il faudra en protéger la conservation. Car ce bien familial est d'autant plus précieux qu'il est plus modeste, et quand on considère combien il est indispensable à la stabilité et à la sécurité de la famille, combien de labeurs persévérants et d'épargnes douloureuses il a coûtés, il apparaît comme quelque chose de sacré. Il serait odieux de le charger d'impôts qui équivaudraient à une confiscation, à la négation du droit de propriété : l'Etat n'a pas le droit de les lever. Il faut veiller à ce que l'usure ou d'autres injustices ne parviennent pas à dépouiller les travailleurs de leur salaire ni les familles de leur patrimoine : de toute manière l'Etat doit être le gardien et le vengeur de la justice et frapper d'autant plus sûrement les coupables que leurs victimes sont plus faibles, plus dignes de sympathie, plus incapables

Digitized by Google

de se défendre. Voilà ce qui ressort clairement de l'Encyclique (1).

Et lorsque, en face de ces principes, on met la conduite tenue trop souvent dans notre siècle par les législateurs ou les administrations publiques, on demeure confondu des injustices sociales qui ont été commises et auxquelles le petit nombre de ceux qui s'en indignent cherchent vainement un remède. Faut-il rappeler quelques faits? Les premiers sont constatés dans un rapport officiel (2 et 3 janv. 1894). Dans une seule année, en 1890, malgré certaines réformes qui datent de 1884, on a compté 2,643 ventes judiciaires de 500 fr. au maximum (parmi lesquelles un grand nombre intéressant des enfants mineurs), dont le produit a été de 687,286 fr., alors que les frais se sont élevés à 775,958 fr. On a compté 2,522 ventes de 500 fr. à 1,000 fr., dont le produit a été de 1,908,618 fr., contre 812,621 fr. de frais, ceux-ci diminuant toujours à mesure que le capital augmente. Voilà donc, en une seule année, quelques milliers de petits héritages, dont un bon nombre constituent le seul avoir de pauvres orphelins, détruits de la manière la plus odieuse : « C'est un scandale, écrit à ce sujet M. Fougerousse. Pendant qu'on s'évertue, de toutes parts, à créer la propriété ouvrière, notre code l'anéantit. Ce scandale ne peut pas durer plus longtemps, si on ne veut pas que le socialisme conserve son argument le plus solide de l'impossibilité du relèvement des prolétaires » (2).

(1) « Les riches doivent s'interdire religieusement tout acte violent, toute fraude, toute manœuvre usuraire qui serait de nature à porter atteinte à l'épargne du pauvre, et cela d'autant plus que celui-ci est moins apte à se défendre et que son avoir, pour être de moindre importance, revêt un caractère plus sacré ». — « L'autorité publique agit contre la justice et l'humanité quand, sous le nom d'impôt, elle grève outre mesure les biens des particuliers. »

(2) *Réforme sociale*, 16 janv. 1894, p. 168. Constatons encore, avec le même auteur, que la moyenne des frais qui accompagnent les ventes de petits immeubles « est de 112 fr. 90 par 100 fr. du prix de vente pour les immeubles de 500 fr. et au-dessous, tandis qu'elle n'est plus que de 2,44 % pour les immeubles de plus de 10,000 fr. La proportion de 112,90 se trouve même fortement dépassée dans

Digitized by Google

Faut-il rappeler qu'avant 1884, cette iniquité, digne des races qui vivent de pillage et se dévorent entre elles, sévissait plus encore et que c'est par centaines de mille qu'il faut compter les petits patrimoines détruits ainsi dans leur germe ? Faut-il rappeler ensuite que nombre de nos impôts, dits de consommation, pèsent d'autant plus lourdement sur les fortunes qu'elles sont plus petites ; ce qui constitue un véritable impôt progressif, mais à rebours ? D'après certains calculs, sur le salaire annuel d'un père de famille habitant une grande ville, l'impôt prélèverait facilement le cinquième et davantage.

Faut-il rappeler, en outre, que la petite épargne n'a pas été défendue par les pouvoirs publics contre les entreprises de financiers audacieux et sans conscience ; que, dans le désastre du Panama, par exemple, pour ne citer que le plus célèbre, nombre de fortunes petites ou moyennes ont gravement souffert ou même sombré ? On évalue à quinze milliards les pertes éprouvées depuis vingt ans par l'épargne française petite ou moyenne. Et ici il n'est pas permis d'accuser, ordinairement du moins, la cupidité ou l'imprévoyance des prêteurs : ceux qui les trompaient effrontément ou qui ont provoqué les catastrophes se présentaient bien souvent avec toutes les garanties de l'honnêteté ; la plupart appartenaient à l'ordre de la Légion d'honneur, ils étaient plus d'une fois appuyés ostensiblement par le pouvoir, quand ils ne faisaient pas eux-mêmes partie du parlement. D'ailleurs l'imprévoyance des victimes ne dispenserait pas l'Etat de les défendre : celui-ci n'est pas dispensé de sévir contre les malfaiteurs qui dévalisent les voyageurs assez imprudents pour se risquer de nuit dans une forêt infestée.

Toutes ces causes persistantes, toutes ces injustices sociales trop souvent renouvelées, expliquent pour une bonne

certains ressorts de cours d'appel : elle atteint 117,06 à Rennes ; 129,45 à Lyon... 276,04 à Bastia. Le rapport ajoute même qu'elle est arrivée à 303,16 % en 1892, dans le ressort de Bastia. On voit que malgré la loi de 1884, malgré les circulaires adressées aux présidents de cours d'appel pour la leur rappeler, les ventes sur saisie ou sur licitation des petits immeubles continuent à être un véritable effondrement pour les petits immeubles. »

Digitized by Google

part la rupture de l'équilibre entre les classes sociales et, selon l'expression de l'Encyclique, cette « affluence de la richesse dans les mains du petit nombre à côté de l'indigence de la multitude ». Car cette inégalité excessive des fortunes est un fait que certains économistes ont vainement cherché à nier. Bien des esprits aigris par le malheur et l'iniquité, par leur « misère imméritée » plutôt que par la jalousie ou d'autres vices, sont venus à se persuader qu'il y a une lutte naturelle, nécessaire, sans merci entre les riches et les pauvres, entre le capital et le travail (1). C'est là, sans doute, une très grave et très dangereuse erreur, contre laquelle proteste l'Eglise (2) : les classes sociales, en effet, de même que « les membres dans le corps humain », sont faites les unes pour les autres, elles ne trouveront la paix et le bonheur que dans leur union fraternelle ; de même le capital et le travail sont nécessaires l'un à l'autre, et ne produiront tous leurs fruits que dans une alliance équitable. Mais on comprend trop bien que plus d'un travailleur se prenne à douter, et à rêver d'un état social nouveau, élevé sur les ruines de l'ancien. La division et la discorde entre les classes seraient bien plus graves, elles seraient même irrémédiables, si la charité et les autres vertus chrétiennes n'avaient pansé bien des plaies sociales, apaisé bien des colères, adouci bien des amertumes. Mais la charité, avec les institutions et les œuvres admirables qu'elle inspire, n'est pas la seule vertu à laquelle il faille recourir ; d'ailleurs elle est méconnue ou mal pratiquée par un grand nombre

(1) Et ils ne se tromperaient pas, si les doctrines du libéralisme économique étaient vraies. A ce sujet, on a remarqué que « le socialisme moderne ne paraît pas dériver des doctrines similaires antérieures. Il ne vient ni de Platon ni de Morus ou de Campanella, ni de Rousseau ou de Mably. Il est une transformation des idées économiques d'A. Smith et de J.-B. Say. » (Espinas, *Hist. des idées économiques*.)

(2) « L'erreur capitale, dans la question présente, c'est de croire que les deux classes sont ennemies-nées l'une de l'autre, comme si la nature avait armé les riches et les pauvres pour qu'ils se combattent mutuellement dans un duel obstiné. C'est là une aberration telle qu'il faut placer la vérité dans une doctrine entièrement opposée. » (Encycl.)

Digitized by Google

d'hommes, dont les meilleurs paraissent la réduire à l'exercice de l'aumône : il faut donc recourir, en outre, aux vertus naturelles et aux « moyens humains » ; il faut faire appel à tous sans distinction, à l'Etat, aux patrons, aux ouvriers ; il faut arriver par tous les concours, et le plus tôt possible, à prendre ces « mesures promptes et efficaces », qu'on ne peut plus différer sans courir les plus grands dangers, sans rendre même le mal incurable (1).

11° Parmi les moyens de salut que l'Eglise a toujours recommandés à la société et qu'elle a employés elle-même avec un succès merveilleux, dans l'ordre surnaturel, se trouve l'*association*. Il est bon de rappeler, en effet, que l'Eglise a vu naître et a béni, depuis dix-huit siècles, une multitude d'ordres religieux ou de congrégations, qui ont accompli souvent des œuvres prodigieuses, sans jamais compromettre l'unité catholique : loin de là. L'unité essentielle a été rendue d'autant plus belle et d'autant plus forte que la variété des ordres religieux était plus grande et que leurs buts particuliers étaient plus divers et mieux obtenus. Or ce droit d'association, que l'Eglise a consacré pour elle-même, elle le sanctionne aussi au point de vue social et économique : de là les confréries de métiers, les corporations, qui furent si florissantes au moyen âge. En les détruisant, la Révolution, qui se flattait de proclamer tous les droits de l'homme, a précisément nié l'un des plus essentiels, celui qui garantit le mieux peut-être la liberté individuelle. L'Eglise, au contraire, a toujours revendiqué, pour tous ses enfants et pour tous les hommes, le droit de s'associer avec ses semblables en vue de toute fin honnête qui s'harmonise avec le bien public ; l'Encyclique en contient une nouvelle et

(1) « Une cause de cette gravité demande encore d'autres agents, leur part d'activité et d'efforts, Nous voulons parler des gouvernants, des maîtres et des riches, des ouvriers eux-mêmes dont le sort est ici en jeu. » — « Il n'est pas douteux que, pour obtenir le résultat voulu, il ne faille de plus recourir aux moyens humains. Ainsi, tous ceux que la cause regarde doivent viser au même but et travailler de concert, chacun dans sa sphère. » — « Que chacun se mette à la part qui lui incombe, et cela sans délai, de peur qu'en différant le remède, on ne rende incurable un mal déjà si grand. »

Digitized by Google

invincible justification : « De ce que les sociétés privées n'ont d'existence qu'au sein de la société civile, dont elles sont comme autant de parties, il ne suit pas, à ne parler qu'en général et à ne considérer qne leur nature, qu'il soit au pouvoir de l'Etat de leur dénier l'existence. Le droit à l'existence leur a été octroyé par la nature elle-même, et la société civile a été instituée pour protéger le droit naturel, non pour l'anéantir. C'est pourquoi une société civile qui interdirait les sociétés privées s'attaquerait elle-même, puisque toutes les sociétés, publiques et privées, tirent leur origine d'un même principe, la naturelle sociabilité de l'homme. »

L'Eglise ne condamne que les sociétés mauvaises, tyranniques, parmi lesquelles les sociétés secrètes, parce qu'elles sont nuisibles à la société; les pouvoirs publics ont donc le droit de dissoudre ou d'empêcher toute société qui, en vertu même de ses statuts organiques, poursuivrait « une fin en opposition flagrante avec la probité, avec la justice, avec la sécurité de l'Etat... Mais encore faut-il qu'en tout cela ils n'agissent qu'avec une très grande circonspection, pour éviter d'empiéter sur les droits des citoyens et de statuer, sous couleur d'utilité publique, qnelque chose qui serait désavoué par la raison. »

Tel est le respect que l'Eglise a pour le droit d'association. Nous sommes loin, on le voit, de l'erreur et de l'injustice commises par la Révolution et renouvelées par les pouvoirs qui l'ont suivie ; sous le prétexte de ne pas attenter à la liberté individuelle, on a laissé les faibles à la merci des forts, on a posé tous les principes de cet individualisme et de ce libéralisme économique qui nous précipiteront dans le socialisme, si le régime d'ordre et de liberté véritable que l'Eglise indique ne parvient pas à s'organiser.

12° Ce régime, qu'on peut qualifier de *corporatif*, rappellerait celui d'autrefois, mais en évitant certains abus, que personne aujourd'hui ne songe à nier ou à dissimuler, et en s'adaptant à tous les besoins des temps présents. On conçoit que les associations professionnelles ne puissent se constituer tout d'un coup, encore moins arriver immédia-

Digitized by Google

tement à leur perfection ; mais leur nécessité s'impose, et l'importance du rôle qu'elles sont appelées à remplir est évidente. Sans chercher à déterminer les formes particulières qu'elles peuvent revêtir, Léon XIII a marqué les conditions générales de leur existence et de leur prospérité; il a signalé aussi les principaux services qu'on peut en attendre : « Nous voulons, dit-il, exposer ici leur opportunité et leur droit à l'existence, et indiquer comment elles doivent s'organiser et quel doit être leur programme d'action. » Relativement à ces derniers points, voici ce que l'Encyclique déclare : « Que l'Etat protège ces sociétés fondées selon le droit; que toutefois il ne s'immisce point dans leur gouvernement intérieur, et ne touche point aux ressorts intimes qui lui donnent la vie; car le mouvement vital procède essentiellement d'un principe intérieur et s'éteint très facilement sous l'action d'une cause externe.

« A ces corporations il faut évidemment, pour qu'il y ait unité d'action et accord des volontés, une organisation et une discipline sage et prudente. Si donc, comme il est certain, les citoyens sont libres de s'associer, ils doivent l'être également de se donner les statuts et règlements qui leur paraissent les plus appropriés au but qu'ils poursuivent. Quels doivent être ces statuts et règlements? Nous ne croyons pas qu'on puisse donner de règles certaines et précises pour en déterminer le détail ; tout dépend du génie de chaque nation, des essais tentés et de l'expérience acquise, du genre du travail, de l'étendue du commerce et d'autres circonstances de choses et de temps qu'il faut peser avec maturité. Tout ce qu'on peut dire en général, c'est qu'on doit prendre pour règle universelle et constante, d'organiser et gouverner les corporations de façon qu'elles fournissent à chacun de leurs membres les moyens propres à lui faire atteindre, par la voie la plus commode et la plus courte, le but qu'il se propose, et qui consiste dans l'accroissement le plus grand possible des biens du corps, de l'esprit, de la fortune. »

Le pape insiste ensuite sur le perfectionnement moral des membres, qui doit être recherché avant tout par les corporations chrétiennes ; puis, venant aux services écono-

Digitized by Google

miques qu'elles sont appelées à rendre, il ajoute : « Que les droits et les devoirs des patrons soient parfaitement conciliés avec les droits et les devoirs des ouvriers. Afin de parer aux réclamations éventuelles qui s'élèveraient dans l'une ou l'autre classe au sujet de droits lésés, il serait très désirable que les statuts mêmes chargeassent des hommes prudents et intègres, tirés de son sein, de régler le litige en qualité d'arbitres. Il faut encore pourvoir d'une manière toute spéciale à ce qu'en aucun temps l'ouvrier ne manque de travail, et qu'il y ait un fonds de réserve destiné à faire face, non seulement aux accidents soudains et fortuits inséparables du travail industriel, mais encore à la maladie, à la vieillesse et aux coups de la mauvaise fortune. »

Ainsi donc, concilier les droits respectifs des patrons et des ouvriers, c'est-à-dire déterminer, en particulier, le salaire le plus équitable; régler les différends pacifiquement, par le moyen de l'arbitrage, et non violemment par des grèves, qui sont de véritables guerres et supposent ou entraînent les mêmes injustices; prévenir les chômages, créer des caisses de secours en cas d'accident et de maladie, créer des caisses de retraite pour la vieillesse : tels sont quelques-uns des services éminents qu'on peut attendre des corporations. On comprend dès lors que le pape insiste si vivement sur l'opportunité de leur rétablissement; on comprend qu'il les regarde comme tenant la première place entre les œuvres ouvrières, et même comme les résumant toutes ; on s'explique enfin qu'elles soient le meilleur préservatif contre le socialisme, en même temps que le meilleur remède contre l'individualisme, qui écrase les faibles et allume la guerre entre les classes.

En attendant qu'elles puissent se constituer parfaitement, il faut préparer leur organisation, en créant des syndicats mixtes ou même, si l'on ne peut faire mieux, des syndicats distincts d'ouvriers ou de patrons; s'ils sont animés de l'esprit chrétien, ces syndicats ne tarderont pas à se concerter pour former des associations professionnelles plus complètes, de véritables corporations, que l'Etat devra reconnaître et protéger, et qui auront, dès lors, une pleine

Digitized by Google

existence légale, leurs statuts et leurs biens. On peut même croire que ce régime corporatif amènerait, avec lui, la juste représentation des intérêts dans le parlement et contribuerait à nous rendre la sagesse et la stabilité politiques, en même temps que la paix et la prospérité économiques.

Car le principe de l'association est très fécond, et l'on peut en espérer tous ces fruits. Pour le moment, il faut l'affirmer hautement, il faut s'appliquer à le défendre, à le faire rentrer dans notre législation, dans nos mœurs, et à tirer ses premières conséquences.

Il faut insister d'autant mieux sur ce point que le principe et l'opportunité des corporations sont encore niés par les partisans de l'individualisme et du libéralisme, même par des catholiques. Mais, de plus en plus, il sera impossible aux économistes chrétiens, qui s'inspirent de l'Eglise, de chercher la solution du problème économique et social en dehors de ce principe : depuis l'Encyclique, il fait partie évidemment de l'économie politique chrétienne. Le nier serait donc une grave erreur ; en révoquer en doute l'efficacité serait bien téméraire. Qu'on relise les dernières pages de l'Encyclique, qu'on pèse avec soin les approbations et les encouragements que le Saint-Père accorde d'un cœur si paternel aux promoteurs chrétiens des syndicats et autres associations économiques, et l'on ne pourra davantage rester dans le doute.

Telles sont donc les doctrines de l'Eglise que nous avons cru pouvoir qualifier de principes de l'économie politique chrétienne. Ils se résument en ces quelques points : droit d'association et création de corporations adaptées aux besoins de notre temps ; — soutien des petits patrimoines ; — protection des faibles ; — respect des droits essentiels des individus et des familles ; — juste rôle et juste intervention de l'Etat ; — répression des monopoles, des accaparements, des spéculations malhonnêtes, de la concurrence effrénée ; — condamnation de l'usure ouverte ou dissimulée ; — limitation morale de la loi de l'offre et de la demande ; — droit de l'homme sur son travail et nécessité de reconnaître un minimum de salaire.

Digitized by Google

IV

SOMMAIRE : En résumé l'Eglise condamne également le libéralisme et le socialisme. — L'idéal de l'économie politique chrétienne et l'idéal ou la perspective de l'économie politique darwinienne. — L'idéal économique suppose l'idéal moral. Différences et rapports. — La question sociale est une question morale et une question économique : elle sera résolue par une double méthode, religieuse et économique, par la charité dans la justice et la justice dans la charité.

En résumé, dans toutes ces matières si complexes et si discutées de l'économie politique, l'Eglise condamne invariablement et avec la même sévérité deux erreurs également antichrétiennes, opposées entre elles, mais qui conduisent l'une et l'autre à l'écrasement des faibles et à l'avilissement des consciences : d'une part le libéralisme ou l'individualisme, qui exagère les droits de l'individu ; et d'autre part le socialisme, qui exagère les droits de la collectivité ou de l'Etat. L'Eglise réprouve, au contraire, et les abus de la liberté individuelle et les abus du pouvoir ; elle seule concilie très bien la liberté et l'autorité, c'est-à-dire en définitive le *droit* et le *devoir*.

C'est que, à ses yeux, le droit et le devoir sont les deux faces d'une même loi, la *loi de l'ordre,* qui achemine providentiellement les hommes vers un *idéal* de perfection temporelle, qui prépare la glorification future.

Nous avons nommé l'idéal. Il éclaire, en effet, et dirige l'économie politique chrétienne, qui se distingue en cela encore des sciences naturelles, sciences de faits et d'observations. L'économie politique, au contraire, de même que les autres sciences sociales ou morales, et de même que les autres arts, ne se renferme pas dans les faits et dans l'histoire; elle les étudie pour tendre à un but, à une perfection toujours plus belle que la réalité.

On peut voir ce but indiqué et proposé au zèle des dépositaires du pouvoir, dans ce passage de l'Encyclique : « Les

Digitized by Google

gouvernements, dit Léon XIII, doivent faire en sorte que de l'organisation et du gouvernement de la société découle spontanément et sans effort la *prospérité tant publique que privée.* »

En quoi consiste maintenant cette prospérité, publique et privée, toujours plus grande si c'est possible, en un mot *idéale* (car l'humanité ne peut s'arrêter dans sa marche), il est facile de le comprendre. Dans une société parfaite au point de vue économique, les biens extérieurs seraient toujours suffisants, abondants même, et convenablement répartis selon toutes les règles de la justice et de l'équité ; tous les membres obtiendraient honnêtement ce qui est nécessaire et convenable à leur existence et à l'exercice des vertus de leur état ; on n'y verrait donc pas des affamés mourant de privations, alors que d'autres meurent d'excès de tout genre ; des infortunés sans feu ni lieu, alors que de somptueux hôtels sont vides de leurs habitants et que les magasins regorgent de tout ce qui est nécessaire à la vie et manquent d'acheteurs. Mais chacun jouirait des avantages que lui vaudrait son travail ou une fortune légitimement acquise, ou le bienfait d'associations de prévoyance.

On voudra bien remarquer ici que cet idéal chrétien, synonyme d'ordre, de paix et d'harmonie, est incompatible avec l'idéal, disons plutôt avec la perspective de l'économie politique évolutionniste ou darwinienne. Selon les évolutionnistes, auxquels les économistes libéraux, s'ils sont logiques, sont obligés de donner la main, l'humanité s'améliore et s'enrichit par la sélection naturelle, par la lutte pour l'existence, par une liberté sauvage et une concurrence effrénée, en vertu desquelles les faibles succombent fatalement et jonchent de leurs cadavres le chemin sanglant du progrès. Les évolutionnistes conséquents vont jusqu'à dire qu'une sage philanthropie ne doit pas hésiter à délaisser les faibles, qui attardent l'humanité dans sa marche en avant. Ils sont, en effet, sacrifiés par la nature elle-même, qui réserve ses bienfaits pour des générations à venir et meilleures (1) : la vraie bienfaisance humanitaire consiste-

(1) M. Spencer a osé écrire ces paroles qui font d'autant plus d'hon-

Digitized by Google

rait donc ici comme toujours à agir selon les prétendues lois naturelles de l'économie politique et non pas contre elles !..

Flétrissons en passant cette théorie immorale et révoltante, et ne soyons pas dupes de ces misérables sophismes, qui n'ont de scientifique que l'apparence.

Tout autre est l'idéal chrétien. Il ne sacrifie personne : mais il oblige à soutenir ou à relever, d'abord au nom de la justice, et si la justice ne suffit plus ou ne suffit pas encore, au nom de la charité, toute créature humaine qui chancelle ou qui succombe : *Mandavit unicuique de proximo suo.*

On voit dès lors que l'idéal économique implique l'idéal moral : une société parfaite au point de vue économique suppose une société non moins parfaite au point de vue des mœurs et des vertus sociales. Si donc il n'y avait plus de misère en ce monde, ce serait qu'il n'y aurait plus de vice.

Or cela prouve encore une fois ce que nous nous étions proposé de démontrer en premier lieu, savoir, que l'économie politique est subordonnée à la morale et en dépend toujours : pas d'économiste donc qui ne doive être moraliste.

Et toutefois il ne faudrait pas conclure de cette alliance que la question économique est toute morale et que par conséquent la morale peut suffire à la résoudre ; car l'économie politique a encore d'autres bases et d'autres conditions que la morale, comme nous l'avons assez vu. On peut supposer, théoriquement, une société vertueuse, composée d'une moitié de riches charitables et d'une moitié de pauvres toujours résignés et toujours assistés ; ou bien encore une société vertueuse, mais réduite à la famine par des guerres ou d'autres calamités, semblable à une armée

neur à sa sincérité et à sa logique qu'elles répugnent davantage à la douceur de son caractère : « La pauvreté des incapables, la détresse des imprudents, le dénuement des paresseux, cet écrasement des faibles par les forts, qui laisse un si grand nombre dans les bas-fonds de la misère, sont les décrets d'une bienveillance immense et prévoyante. » (*L'individu contre l'Etat.*)

Digitized by Google

héroïque, mais vaincue et succombant malgré sa gloire. Or qui ne voit que la situation économique de pareilles sociétés serait déplorable? Une société peut être riche moralement et pauvre économiquement. Il peut arriver aussi qu'elle ait moins de vertu que de richesse. Mais il est évident que la richesse morale amène naturellement à sa suite l'abondance ou du moins une certaine aisance, compagne du travail et de l'économie; la pauvreté morale, au contraire, entraîne la ruine économique, pour les sociétés comme pour les individus.

Quant à dire que l'économie politique n'est pas fondée sur la morale, mais que c'est la morale qui est fondée sur l'économie politique, si bien que la société deviendrait naturellement morale à mesure qu'elle s'enrichirait, c'est là une absurdité soutenue plus ou moins franchement par des matérialistes ou des spiritualistes inconséquents, qu'il est inutile de réfuter ici. Pas plus que l'instruction, la richesse ne suffit à moraliser la société : sans la religion, elle la déprave.

Revenons donc à nos conclusions. L'économie politique est distincte de la morale quoique associée à la morale et toujours dépendante d'elle. Comme la morale encore elle a son idéal; et il le faut bien. On ne peut nier, en effet, que la morale tout entière soit réglée par un idéal de vertu parfaite, qui, hormis de divins modèles, ne sera jamais réalisé ici-bas, mais que le moraliste cependant doit définir, décrire et ne jamais perdre de vue : c'est comme l'étoile polaire sur laquelle il s'oriente sans prétendre pour cela perdre terre et s'élever jusqu'aux astres. De même l'économiste chrétien doit s'éclairer d'un idéal économique, qui consiste, comme nous l'avons vu, dans le bien-être général tel que le procurerait au sein d'une société prospère la pratique de toutes les vertus, en particulier de la justice et de l'équité. Mais cet idéal se subordonne lui-même à un idéal supérieur, celui de la morale, qui est fait de toutes les vertus et particulièrement de la charité.

Plus qu'un dernier mot. La question économique et la question morale composent à elles deux toute la question

Digitized by Google

sociale, qui menace de se résoudre d'une manière injuste et violente. Or le Saint-Père a fait un appel solennel à tous les catholiques pour la résoudre d'une manière juste et pacifique. Le malheur est que quelques-uns paraissent ne vouloir tenter la solution redoutable que par la morale et la satisfaction des intérêts religieux; les autres, par l'économie politique et la satisfaction des intérêts matériels. Ils oublient, les uns et les autres, que Jésus-Christ guérissait les âmes en guérissant les corps, et qu'après avoir prodigué le pain de la parole à la foule avide de l'entendre, il la rassasiait encore en multipliant quelques pains et quelques poissons. Eh bien, que les catholiques, dociles à la voix du Saint-Père, emploient simultanément ces deux méthodes, que l'on peut appeler la méthode religieuse et la méthode économique. Chacune employée exclusivement serait une erreur et partant inefficace. Car la charité, qui se déroberait aux devoirs sociaux envers le prochain, et tout d'abord aux devoirs de justice et d'équité, serait illusoire (1); et la justice qui prétendrait suffire à tout sans la charité ne serait pas moins mensongère (2).

(1) « Toutefois, il n'est pas douteux que pour obtenir le résultat voulu, il ne faille de plus recourir aux moyens humains. » — « Nous sommes persuadé, et tout le monde en convient, qu'il faut, par des mesures promptes et efficaces, venir en aide aux hommes des classes inférieures, attendu qu'ils sont pour la plupart dans une situation d'infortune et de misère imméritée. » (Encycl.)

(2) « La question qui s'agite est d'une nature telle, qu'à moins de faire appel à la religion et à l'Eglise, il est impossible de lui trouver jamais une solution efficace. Assurément, une cause de cette gravité demande encore d'autres agents, leur part d'activité et d'efforts, Nous voulons parler des gouvernants, des maîtres et des riches, des ouvriers eux-mêmes, dont le sort est ici en jeu. Mais ce que Nous affirmons sans hésitation, c'est l'inanité de leur action en dehors de celle de l'Eglise. C'est l'Eglise, en effet, qui puise dans l'Evangile des doctrines capables soit de mettre fin au conflit, soit au moins de l'adoucir, en lui enlevant tout ce qu'il a d'âpreté et d'aigreur; l'Eglise, qui ne se contente pas d'éclairer l'esprit de ses enseignements, mais s'efforce encore de régler en conséquence la vie et les mœurs d'un chacun; l'Eglise, qui, par une foule d'institutions éminemment bienfaisantes, tend à améliorer le sort des classes pauvres... » — « Puisque la religion seule, comme Nous l'avons dit dès le début, est capable de détruire le mal dans sa racine, que tous se rappellent que la première

Digitized by Google

Ces deux mots doivent donc résumer tous nos efforts : la charité dans la justice et la justice dans la charité.

condition à réaliser, c'est la restauration des mœurs chrétiennes, sans lesquelles même les moyens suggérés par la prudence humaine comme les plus efficaces seront peu aptes à produire de salutaires résultats. » — « C'est, en effet, d'une abondante effusion de charité qu'il faut principalement attendre le salut. » (Encycl.)

Elie BLANC.

Digitized by Google

LA

RENAISSANCE CATHOLIQUE

EN ANGLETERRE

ET LE CARDINAL NEWMAN

D'APRÈS UNE ÉTUDE DU CARDINAL CAPECELATRO

Suite (1)

C'est en se montrant aussi grands dans les lettres, dans les sciences, dans les connaissances des vrais besoins de leur pays que dans l'accomplissement de leurs devoirs sacerdotaux que Manning et Newman se sont, pour ainsi dire, imposés à la société anglaise. Leurs noms ont fini par devenir, pour la très grande majorité de leurs concitoyens, comme la vive image de la grandeur et de la gloire nationales. Fiers de posséder des personnages aussi illustres, les Anglais parurent oublier non seulement qu'ils étaient catholiques, mais qu'ils ne l'étaient devenus qu'après avoir quitté le protestantisme. On aimait à entendre leur voix, à connaître leur avis sur les questions sociales, la législation scolaire, et sur une foule d'autres problèmes qui agi-

(1) Voir les numéros de décembre 1892, janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, octobre 1893, janvier, février, mars et avril 1894.

Digitized by Google

taient les esprits. De cette manière, les cardinaux Manning et Newman parvinrent à occuper dans le monde intellectuel, et, jusqu'à un certain point, dans la politique, cette place éminente qui devait leur servir pour faire abolir de fait les derniers vestiges des lois d'autrefois. C'est ainsi que, par son intervention dans la discussion sur les habitations ouvrières, le cardinal Manning se vit imposé par l'opinion au choix du gouvernement, comme membre de la commission officielle chargée d'étudier le problème et de proposer les mesures législatives propres à le résoudre. Il en fut de même plus tard, lors de la formation de la commission qui suivit les grèves des ouvriers des docks de Londres, et c'est de cette manière que le primat catholique parvint à conquérir une place éminente dans le monde officiel. En réalité, toute sa politique consistait à demander aux riches et aux puissants du siècle un peu de charité pour les classes laborieuses et pour les déshérités de la fortune. C'est pourquoi, bien que résolu à se tenir au dessus des partis et à ne pas intervenir dans les questions purement politiques, il éleva la voix chaque fois qu'il fut question des problèmes sociaux. Cette attitude si noble et si épiscopale attira de grandes sympathies à l'illustre primat. Il devint bientôt très populaire. En haut comme en bas de l'échelle sociale, on admira la puissance de son esprit, qui savait parler avec un égal talent des choses les plus variées, passant sans peine de la théologie aux sciences politiques, économiques, administratives. On le voyait travailler avec ardeur à la propagation des idées de tempérance (1), demander justice pour

(1) J'ai dit, en parlant de l'apostolat des Oratoriens anglais dans les quartiers les plus pauvres de Londres et de Birmingham, que l'alcoolisme est une des plaies qui affligent l'Angleterre. Pour combattre l'alcoolisme, il s'est formé, au delà de la Manche, une puissante association, sous le nom de « Société de tempérance ». Ses membres s'engagent à ne pas boire de boissons alcooliques. Pour rendre la propagande facile, l'association a fondé des hôtels et des cafés, où l'on ne vend ni vin ni liqueurs et qu'on appelle *temperance houses* (maisons de tempérance). Le cardinal Manning encouragea vivement les efforts de cette association. « De bonne heure, dit M. Frédéric de Bernhardt, il avait reconnu que l'ivrognerie était le grand vice national, il entreprit une croisade contre cet ennemi du Royaume-

Digitized by Google

l'Irlande opprimée, encourager ceux qui s'occupaient d'améliorer la situation des ouvriers et de protéger l'enfance contre les sévices dont elle avait à souffrir dans les usines. Malgré des occupations aussi accablantes, le cardinal Manning trouvait encore du temps pour se rendre fréquemment au cercle des lettrés et des savants (1), dont il était membre, pour aller dans les grandes circonstances au palais législatif, aux réceptions de la cour, aux réunions publiques.

Le cardinal Newman ne pouvant, comme religieux, se répandre dans le monde, c'était au cardinal Manning qu'il appartenait de représenter l'Eglise dans les réceptions officielles. Il s'en acquittait avec une grande dignité, et un tact parfait. Sa grande personnalité faisait oublier le temps où l'on traitait avec tant d'impolitesse, à la cour d'Angleterre, un prélat romain coupable de s'être présenté devant la reine en habit ecclésiastique. Le prince de Galles l'invitait à ses réceptions. Dans les salons du palais de Marlborough et du palais de Buckingham, la reine Victoria le traitait avec les égards dus à sa haute situation. C'était une révolution dans les vieilles habitudes de la cour et de la société britannique : les cardinaux admis aux receptions officielles ! Mais ce qui marqua encore plus le grand changement qui s'était produit à l'endroit des dignitaires de l'Eglise catholique, ce fut la solution que la cour et le gouvernement anglais donnèrent à une question d'étiquette qui se posa lors de la nomination du cardinal Manning comme membre de la commission royale constituée pour faire une enquête sur les loge-

Uni et se fit l'apôtre de la tempérance. Il prêchait d'exemple, d'abord, ne buvant jamais que de l'eau ; mais sa voix ne restait pas muette. Dans tous les meetings où la tempérance était en cause, il prenait la parole. Il organisa parmi les catholiques la *ligue de la Croix*, vaste association dont tous les membres s'engageaient à s'abstenir de liqueurs fermentées ; c'est parmi eux qu'il choisit ses « gardes d'honneur » qui, revêtus de leurs insignes (une écharpe verte en sautoir et le trèfle d'irlande à la boutonnière), lui servaient d'escorte dans les cérémonies publiques, principalement dans les meetings ». (Voir dans la *Revue générale* de Bruxelles, XXVIIIe année, tome LV, livraison de mai 1892, la notice biographique de M. de Bernhardt sur le cardinal Manning, page 733.)

(1) L'*Athenæum club*.

Digitized by Google

ments des pauvres. Il s'agissait de savoir quelle place on assignerait au prince de l'Eglise romaine dans la salle où se tiendraient les réunions de la commission. Après avoir pris l'avis de la cour, on inscrivit le nom du cardinal immédiatement après celui du prince de Galles, en lui accordant ainsi le pas sur tous les autres commissaires royaux y compris l'archevêque de Cantorbéry, primat anglican, le président du conseil des ministres et les plus hauts fonctionnaide l'Etat. Il y avait à peine vingt ans que le prédécesseur du cardinal Manning se voyait contraint à cacher ses bas rouges sous des guêtres de laine noire de peur d'être reconnu. En rapprochant ces deux situations, on peut se rendre compte des progrès que le catholicisme a faits en Angleterre, et du changement radical qui s'est produit dans la société anglaise pour ce qui a trait à nos coreligionnaires.

C'est bien à la fascination que Newman et Manning exercèrent sur leurs concitoyens que nous devons en partie ce résultat. Le premier fut toute sa vie comme l'enfant gâté de son pays. Sauf de rares sectaires, il n'avait que des amis et des admirateurs. Le second compta parmi ses meilleurs amis M. Gladstone. Il avait tenu sur les fonts baptismaux le fils de l'illustre chef des whigs. Avant sa conversion, il lui avait dédié un de ses plus remarquables ouvrages. Leurs rapports ne changèrent point après l'abjuration du Dr Manning. Il y eut seulement un nuage entre les deux amis lors des injustes attaques dirigées par M. Gladstone contre le pape et les catholiques; mais la froideur entre eux ne dura qu'un jour. Redevenu lui-même, M. Gladstone reconnut la faute qu'il avoit commise en écrivant le *Vaticanism* et les autres pamphlets de 1874-75. Il se montra de nouveau bienveillant pour nos coreligionnaires et les anciens rapports entre lui et le primat catholique reprirent toute leur cordialité d'autrefois.

L'amitié qui lia Newman et Manning avec un homme aussi sincèrement religieux que M. Gladstone n'a rien d'étonnant. Ce qui frappe plutôt, c'est l'étrange fascination que le rival de M. Gladstone, le chef des tories, avait éprouvée à son tour, comme tous ceux qui approchaient le cardinal Man-

Digitized by Google

ning. Grand homme d'Etat, mais sceptique et railleur, Benjamin Disraéli ne semblait pas fait pour se laisser entraîner par l'enthousiasme comme M. Gladstone. Et pourtant il comprit mieux que personne toute la grandeur d'âme du primat catholique et la puissance de son génie. A deux reprises il a esquissé, non sans bonheur, la figure ascétique du cardinal Manning, d'abord dans le *Lothair*, sous les traits du cardinal Grandison, puis dans *Endymion*, sous ceux de Nigel Penruddock, archevêque de Tyr (1).

(1) Comme M. Gladstone et d'autres hommes d'Etat anglais, M. Disraéli était un lettré. Tandis que M. Gladstone écrivait des ouvrages littéraires et politiques, et alternait la traduction d'Homère avec des travaux consacrés aux controverses religieuses et aux questions économiques, M. Disraéli consacrait ses loisirs à écrire des romans. La littérature anglaise lui en doit qui sont vraiment très remarquables. En général, la politique et la psychologie occupent une large place dans les romans de M. Disraéli. Pour donner une idée de la finesse des observations de l'illustre écrivain et en même temps de l'opinion qu'il avait du cardinal Manning, je vais reproduire le portrait qu'il nous en a laissé dans son *Endymion* et qui est plus ressemblant que celui qu'on peut lire dans le *Lothair*. Le cardinal Manning le préférait de beaucoup à l'autre. M. Disraéli s'exprime ainsi :

« Il était maigre, on pourrait presque dire décharné, ce qui semblait encore ajouter à la hauteur de sa taille... Il ne parlait que de la grandeur de sa tâche, de ses travaux immenses, aussi bien faits pour l'inspirer, du profond sentiment de la responsabilité qui pesait sur lui. Le principe divin de l'Eglise pouvait seul le soutenir. Au lieu d'éviter la société, comme il le faisait naguère, l'archevêque la recherchait aujourd'hui. Ses habitudes sociales n'avaient rien d'exclusif. Les hommes de toute classe, de toute croyance, de toute condition l'intéressaient également. Tous ne faisaient-ils pas partie de la nation avec les idées, les passions, les intérêts et les occupations de laquelle il sympathisait pleinement ? En même temps il n'avait qu'un objet en vue, ramener celle-ci dans le bercail hors duquel, dans une heure néfaste, elle s'était misérablement égarée. La conversion de l'Angleterre était profondément gravée dans le cœur de Penruddock ; elle était l'objet constant de ses prières du matin et du soir. Aussi voyait-on partout l'archevêque jusque dans les assemblées les plus mondaines. Il était souvent invité à des banquets auxquels il ne touchait pas, car c'était un ascète souriant, et bien qu'il parût officier et prêcher sur tous les points de Londres, qu'il fût constamment occupé à fonder des écoles, à établir des couvents, à construire des cathédrales, il trouvait le temps de proposer des résolutions dans des *meetings* politiques, d'assister aux séances des corps savants, et même d'envoyer une dissertation à la Société royale » (voir l'*Endymion* de M. Disraéli).

L'illustre chef des tories ne pouvait pas prouver d'une manière

Digitized by Google

Le « loyalisme » du cardinal Manning contribua pour beaucoup à vaincre les derniers obstacles qui empêchaient les protestants, et surtout les politiques, de regarder les catholiques comme des citoyens dignes de jouir de la confiance publique. On sait le respect que le caractère et le patriotisme du cardinal Newman inspiraient également à tous les Anglais (1), et cette haute idée qu'ils avaient de la *loyalty* des chefs de l'Eglise romaine en Angleterre détruisit enfin tout vestige des accusations formulées pendant trois siècles contre nos coreligionnaires.

plus saisissante ni plus complète ce que j'ai dit plus haut touchant l'activité du cardinal Manning, ni démontrer avec plus d'évidence que toute la vie de l'archevêque de Westminster n'avait qu'un but, la conversion de l'Angleterre, la gloire et la grandeur de l'Eglise romaine, le bien des âmes. Pour prouver par des chiffres officiels que l'activité littéraire et politique du cardinal Manning ne portait aucun préjudice à l'accomplissement de ses devoirs épiscopaux, il me suffira de citer l'avis d'un de ses principaux collaborateurs. En 1890, lorsque le cardinal célébra le vingt-cinquième anniversaire de son épiscopat, Mgr Gilbert, vicaire général de Westminster, résuma ainsi les œuvres que le primat catholique avait accomplies dans le cours de sa carrière épiscopale : — Quarante-neuf nouvelles écoles primaires fondées, dans lesquelles onze mille enfants de plus que par le passé reçoivent journellement l'instruction; seize orphelinats nouveaux ou écoles hospitalières créées; la *Ligue de la Croix* (société de tempérance) établie, et aujourd'hui répandue dans tous les diocèses d'Angleterre; le séminaire de Saint-Thomas construit, duquel sont déjà sortis deux cents jeunes lévites; le clergé du diocèse augmenté de cent quarante-neuf prêtres; onze communautés d'hommes et cinquante communautés de femmes fondées; quarante nouvelles églises ou chapelles ouvertes au culte; enfin un terrain de quatre arpents environ acheté moyennant une somme de soixante mille livres sterling (1,500,000 fr.) pour servir d'emplacement à la future cathédrale du diocèse de Westminster. — Voilà le bilan d'un épiscopat de vingt-cinq ans.

(1) Voici en quels termes un écrivain protestant, M. Stead, parle du patriotisme de l'illustre primat d'Angleterre : « Jamais, dit-il, patriote plus sincère ne respira l'air de l'Angleterre. Qu'il s'agisse de renforcer la marine, d'empêcher l'exécution du tunnel sous la Manche, de développer l'institution des Volontaires, de réduire la taxe des lettres à travers les mers, ou de défendre un plan de confédération de l'empire britannique, on peut compter sur le cardinal... Bien qu'il corresponde toutes les semaines en latin, en français, en italien, il ne pense qu'en anglais. Il réunit la philanthropie d'un Shaftesbury avec le patriotisme d'un Palmerston ».

Digitized by Google

Il serait trop long d'indiquer tous les faits qui permettent de faire le bilan exact des progrès constants et considérables du catholicisme en Angleterre. Pour ne pas abuser de la bienveillance de mes lecteurs, je me bornerai à en citer encore quelques-uns parmi ceux qui prouvent le plus clairement la prospérité croissante de notre Eglise au delà de la Manche et le crédit dont elle jouit.

J'ai raconté les scènes violentes qui suivirent le rétablissement de la hiérarchie catholique et la promotion au cardinalat de Mgr Wiseman. Rien de pareil ne se produisit lors de la nomination de Mgr Manning, en 1875. La presse et l'opinion rendirent hommage aux mérites du nouveau cardinal, et les catholiques purent manifester à leur aise la joie qu'ils éprouvaient dans cette circonstance solennelle. En 1879, lorsque Léon XIII, récompensant les mérites et les vertus du P. Newman, l'appela à son tour aux honneurs de la pourpre, la nouvelle fut accueillie, en Angleterre, avec un véritable enthousiasme. Les protestants s'unirent aux catholiques pour fêter le nouveau prince de l'Eglise, regardant la promotion du fondateur de l'Oratoire comme un hommage rendu par le pape à une des gloires du royaume britannique. Enfin, au commencement de l'année 1893, quand le souverain Pontife, pour combler les vides laissés par la mort des cardinaux Manning et Newman, leur donna comme successeurs Mgr Waughan, nouvel archevêque de Westminster et primat d'Angleterre, et Mgr Logue, primat d'Irlande et archevêque d'Armagh, non seulement l'opinion fut satisfaite de cette double promotion, mais la reine d'Angleterre remercia Léon XIII pour l'honneur qu'il venait de faire à deux de ses sujets. C'est que la cour et le gouvernement britanniques, n'envisageant plus la présence des cardinaux dans le Royaume-Uni comme une offense aux traditions nationales, comprennent désormais que l'Angleterre a tout intérêt à vivre en bonne harmonie avec le Saint-Siège et les catholiques, et à être représentée dans le Sacré Collège. Mais que de chemin parcouru pour en venir là ! Quelle différence entre la haute idée que l'on se fait aujourd'hui, dans la société anglaise, du

Digitized by Google

catholicisme et de son influence bienfaisante dans le monde, et les cris de mépris et de rage que provoquait jadis le moindre acte indiquant que le *papisme* n'était pas encore mort au-delà du détroit !

Dans le monde politique, les idées de liberté religieuse ont triomphé sans retour. Non seulement des catholiques ont pu entrer dans les ministères, mais la conversion au catholicisme a cessé d'être une cause de déchéance pour un homme d'Etat. C'est ainsi que lord Ripon, dont l'abjuration fit tant de bruit en 1874, a continué quand même à servir l'Angleterre dans les plus hautes charges de l'Etat. Il a été longtemps vice-roi des Indes, et il est aujourd'hui ministre des colonies (1). Mais il y a plus. Mes lecteurs se souviennent que la loi d'émancipation contenait une clause excluant les catholiques de certaines fonctions, notamment du poste de lord-chancelier et de lord-lieutenant d'Irlande. D'autres exceptions sanctionnées par l'*Emancipation-Act* étaient tombées depuis longtemps en désuétude. Quelques-unes étaient raisonnables, parce qu'elles empêchaient nos coreligionnaires d'avoir voix au chapitre dans les querelles religieuses entre anglicans. Mais les esprits sages et équitables trouvaient odieux qu'un catholique fût exclu *a priori* de la chancellerie, et que l'Irlande, pays catholique, dût être toujours gouvernée par des vice-rois protestants. M. Gladstone prit, en 1891, l'initiative de demander l'abrogation de ces deux clauses restrictives de la loi de 1829. L'illustre chef des libéraux n'était pas au pouvoir. Le ministère Salisbury s'opposait à sa motion, plutôt pour des motifs d'opportunisme politique que pour se montrer intolérant vis-à-vis des catholiques. La motion Gladstone ne fut pas approuvée, mais on vit un groupe considérable de la majorité conservatrice et unioniste se séparer en cette occasion du ministère pour voter en faveur d'une mesure rendant justice aux droits des catholiques. Une majorité

(1) Et dire qu'au commencement du siècle, non seulement on n'eût pas toléré qu'un catholique devînt ministre, mais l'abjuration d'un fonctionnaire quelconque, même du plus humble des employés de l'Etat, suffisait pour provoquer sa révocation.

Digitized by Google

de trente-trois voix seulement empêcha que le dernier vestige de l'intolérance ne disparût de la loi de 1829 (1).

(1) On a prétendu — dans le parti conservateur et même dans les rangs des unionistes (libéraux hostiles à l'*home rule* irlandais que M. John Morley accusait naguère d'être plus réactionnaires que les tories) — on a prétendu que M. Gladstone obéissait dans cette affaire non pas tant au désir d'effacer de la constitution anglaise une injuste anomalie qu'à celui de donner satisfaction aux ambitions de deux de ses principaux lieutenants.

Il se trouvait, en effet, que le premier avocat anglais, l'attorney général du cabinet Gladstone de 1886, sir Charles Russell, que ses talents et sa position au barreau eussent désigné naturellement, en cas de chute de lord Halsbury, le chancelier tory, pour la succession éventuelle de lord Herschell, l'ex-chancelier libéral de 1886, il se trouvait, dis-je, que sir Ch. Russell était catholique et, par conséquent, exclu de ce grand poste. De même, le marquis de Ripon, ex-vice-roi des Indes (1880-1884), dans lequel l'opinion eût vu le meilleur lord-lieutenant libéral d'Irlande, au cas où le comte d'Aberdeen n'eût pas consenti à reprendre les fonctions qu'il avait exercées en 1886, était également mis hors de cause par le fait de sa conversion.

Il est possible que M. Gladstone eût alors le double projet que ses ennemis lui attribuaient. Mais il est faux que l'illustre chef des whigs n'ait obéi, en présentant sa motion, qu'à des motifs purement personnels. Ce qui est vrai, c'est que des faits individuels du genre de ceux que je viens de signaler, sont fort propres à faire ressortir avec un relief tout spécial les étranges contradictions et le manque absolu de libéralisme de la législation britannique sur ce point.

Il est clair, en effet, que Wellington et Peel, contraints d'ouvrir les issues de la vie politique aux catholiques, ne voulurent que donner un gage à l'esprit de persécution et d'intolérance, en inscrivant dans la loi d'émancipation que les deux postes de lord-chancelier du Royaume-Uni et de lord lieutenant d'Irlande resteraient soumis au serment du *Test*, passé sous Charles II, et ne pourraient, par conséquent, être remplis par des catholiques, hors d'état de prêter serment de ne pas croire à la transsubstantiation. Mais, depuis 1820, la situation avait singulièrement changé. L'intolérance avait fait place à la liberté. En 1891, lors de la présentation de la motion de M. Gladstone, le ministère de l'intérieur était occupé par un catholique. M. John Bright, un quaker, avait été autrefois chancelier du duché de Lancastre, ce qui ne l'avait pas empêché d'avoir la délicatesse de se refuser à user des pouvoirs ecclésiastiques (nomination aux bénéfices, etc,) de cette charge. D'ailleurs, une loi *ad hoc* stipule que, dans le cas où une personne n'appartenant pas à l'Eglise anglicane est appelée à exercer des fonctions publiques impliquant des prérogatives ecclésiastiques, ces dernières passent à des membres, désignés d'avance, du ministère.

On ne voit donc pas ce qui empêcherait cette solution de prévaloir

Digitized by Google

La mort des cardinaux Newman et Manning donna lieu à des manifestations de deuil, telles que l'Angleterre n'en a vu que fort rarement. On leur fit des funérailles royales, et Londres garde encore le souvenir de celles de l'archevêque de Westminster. La pro-cathédrale de Kensington, trop petite pour contenir la foule qui voulait assister au service de l'illustre cardinal-primat, voyait entrer successivement les représentants de la reine, du prince de Galles, des membres du parlement, des corps savants, des associations ouvrières. Protestants et catholiques rivalisaient d'ardeur pour rendre un dernier témoignage d'estime et de respect à la grande mémoire du prince de l'Eglise qui

aussi pour les deux postes en question. Sans doute, jadis, le chancelier du Royaume-Uni était appelé le gardien de la conscience du souverain, et à ce titre, devait professer la religion exigée de celui-ci par la loi. Mais c'est là une vieille formule qui ne correspond plus à aucune réalité et ne saurait être invoquée contre une réforme aussi juste.

Quant au vice-roi d'Irlande, outre que c'est un outrage gratuit infligé aux Irlandais que d'exclure de cette charge un disciple de la religion à laquelle appartiennent les cinq sixièmes des habitants de l'île, il faut remarquer que M. Gladstone ne demandait après tout que la suppression d'une contradiction absolument choquante. Le poste de vice-roi (*lord lieutenant*) est une charge purement décorative. Le vrai chef de l'administration irlandaise est le secrétaire d'Etat pour l'Irlande, qui fait partie du cabinet et réside à Londres. Or il est absurde que la loi qui ne demande pas le serment du *Test* au ministre qui dirige les affaires de l'île, l'impose au contraire à un subalterne qui ne peut rien faire de son initiative.

M. Gladstone développa avec éloquence toutes ces raisons (janvier 1891). Il fit même allusion à une opinion légale, d'après laquelle la réforme proposée aurait été déjà accomplie indirectement et inconsciemment par le vote d'une loi de 1863 abrogeant l'*act* du *Test*. Il déclara, au surplus, que c'était précisément parce que ses écrits de 1874 contre le *Vaticanism* et l'infaillibilité le mettaient à l'abri de tout soupçon de complaisance qu'il était désigné pour prendre l'initiative d'un acte de tolérance et de liberté.

M. Smith, le premier lord de la Trésorerie, répondit à M. Gladstone. Avant lui avaient parlé le Dr Parker et d'autres fanatiques qui n'avaient pas craint de faire appel au vieil esprit de haine irréductible contre la papauté. M. Smith se garda bien de les suivre sur ce terrain ; mais sa réponse fut si embarrassée qu'on comprit sans peine qu'au fond la crainte de favoriser les plans d'avenir de M. Gladstone était le véritable motif de l'opposition du gouvernement à sa motion.

Digitized by Google

venait de s'éteindre, en laissant derrière lui un impérissable souvenir.

On connaît la haute situation dont jouit en Angleterre le lord-mayor de Londres, premier magistrat de la City (1). Depuis le règne d'Elisabeth, Londres n'avait eu que des protestants pour maires. Il y a une dizaine d'années, un riche commerçant catholique d'origine belge, M. Keyser, fut appelé aux fonctions de lord-mayor. C'était déjà un beau triomphe pour nos coreligionnaires. M. Keyser, cependant, ne changea rien aux us et coutumes de la Mansion-House (2). Il alla aux cérémonies protestantes comme ses prédécesseurs et ne fit aucun acte capable de provoquer la moindre opposition de la part des anglicans. En 1892, le choix du lord-mayor tomba pour la seconde fois sur un catholique, M. Stuart-Knill. M. Stuart-Knill est un catholique militant, qui sait allier à une grande sagesse et à une irréprochable modération une fermeté de principes que rien ne peut ébranler. Avant d'accepter la mairie, il posa des conditions, déclarant formellement que sa conscience ne lui permettait pas d'assister aux offices protestants, et que si on le voulait pour lord-mayor on devait lui permettre de s'abstenir de paraître aux temples de la religion officielle. M. Stuart-Knill offrit de se faire représenter à ces cérémonies par un alderman (*adjoint*) appartenant à la religion réformée.

Tout d'abord ces franches et loyales déclarations causèrent quelque stupeur. On n'était pas habitué à de telles réserves, et l'attitude si différente de M. Keyser, le premier lord-maire catholique, paraissait devoir exclure *a priori* les arguments de M. Stuart-Knill contre sa participation aux offices anglicans. Les violents protestèrent bruyamment contre ce qu'ils regardaient comme des prétentions exorbitantes et inadmissibles ; mais l'esprit de liberté et de tolérance l'emporta sur les passions anticatholiques. M. Stuart-Knill fut autorisé à prendre possession de son

(1) Le lord mayor ne reste en fonctions que pendant une année.
(2) Hôtel de ville de la *City* (centre de Londres).

Digitized by Google

poste et à se faire représenter par un alderman aux offices anglicans. Grande fut alors la colère des sectaires. Ils essayèrent de provoquer des manifestations contre le lord maire et de fonder une *ligue antipapiste*, mais ils n'aboutirent qu'à une honteuse défaite. Les organes les plus sérieux de la presse combattirent leurs projets et louèrent sans restrictions la conduite de M. Stuart-Knill, dont l'acte de courage et la noblesse de caractère attirèrent le respect de tous les honnêtes gens, sans distinction de confession religieuse.

La présence d'un catholique aussi fervent à la Mansion-House ne tarda pas à produire des résultats très consolants pour l'Eglise romaine. Le mercredi 12 avril 1893, l'hôtel de ville de Londres fut témoin d'un spectacle inaccoutumé qui prit les proportions d'un grand événement historique. Je veux parler de la réception officielle et solennelle du cardinal Waughan, des évêques catholiques d'Angleterre et d'un certain nombre de prêtres et de laïques par le lord maire de Londres. C'était la première fois, dans l'histoire de ce monument (1), qu'une telle cérémonie se produisait.

Chaque année les évêques catholiques de la province de Westminster se réunissent en synode, sous la présidence de leur métropolitain, le mardi qui suit le dimanche de *Quasimodo*. M. Stuart-Knill jugea l'occasion favorable pour offrir un grand banquet au cardinal Waughan, récemment revenu de Rome (2), à ses suffragants et à un certain nombre de ses coreligionnaires. Le 12 avril 1893, à sept heures et demie du soir, le grand vestibule de la Mansion-House présentait un aspect vraiment féerique : un archevêque, dix-sept évêques, une douzaine de prélats romains, cinquante prêtres environ, le lord-maire et les fonctionnaires attachés à sa personne dans leurs riches

(1) En effet, l'Hôtel de ville actuel ayant été bâti après la Réforme, jamais des évêques ou des prêtres catholiques n'y furent officiellement reçus avant le 12 avril 1893.

(2) Le cardinal Waughan avait fait le voyage de Rome pour assister au consistoire où Léon XIII lui donna la pourpre romaine, et pour prendre part aux fêtes de jubilé épiscopal du Saint-Père.

Digitized by Google

costumes, près de deux cents laïques en habit noir et en cravate blanche, enfin les nombreux serviteurs de l'Hôtel-de-Ville dans leur livrée toute chamarrée d'or, attendaient l'hôte principal de la soirée.

Le cardinal arrive vêtu de sa robe de pourpre. Le maréchal de la cité, escorté de deux pages portant des torches, va le recevoir à l'entrée de la Mansion-House ; le lord-maire s'avance au-devant de son hôte, fléchit le genou devant lui et le conduit dans la salle où le repas est préparé. Les autres convives le suivent. La splendeur de la salle des fêtes de la Mansion-House a été trop souvent décrite, la magnificence de ses banquets est trop connue pour que j'aie besoin d'en parler. Il me suffit de dire qu'à la table principale, le lord-maire présidait, ayant à sa droite le cardinal Waughan, à sa gauche le duc de Norfolk, premier pair du royaume et grand-maréchal d'Angleterre. Autour d'eux avaient pris place Mgr l'archevêque Scarisbrick, les évêques de Clifton, Liverpool, Newport et Menervia, Nottingham, Shrewsbury, Birmingham, Middlesborough, Plymouth, Portsmouth, Emmaüs, Northampton, Hexham et Newcastle, Cisamus, Salford, Priene, Southwark, Leeds; les comtes de Denbigh, d'Albermarle, de Westmeath, de Gainsborough, lord Acton, lord W. Nevill, lord Walter Kerr, etc. Rien de plus imposant ni de plus fraternel que cette fête (1).

A la fin du repas, lorsque le moment des toasts qui tiennent une place si importante dans les banquets anglais, fut venu, M. Stuart-Knill se tira avec un tact infini d'une si-

(1) Elle inspire de tristes réflexions quand on la compare à ce qui se passe dans les pays catholiques, où la franc-maçonnerie empêche souvent tout rapport vraiment bienveillant entre les autorités municipales et le clergé. Combien de maires catholiques des grandes villes également catholiques du continent oseraient faire ce qu'un maire catholique de la métropole de l'anglicanisme a fait le 12 avril 1893 ? Il est triste de voir que des évêques catholiques peuvent honorer de leur présence l'Hôtel de ville d'une capitale protestante, tandis que non seulement ils sont exclus de l'Hôtel de ville d'une cité catholique come Paris, mais ils sont traités en ennemis par les représentants de la capitale de la France.

Digitized by Google

tuation assez délicate, rapprochant dans un éloge éloquent et charmant la personne du Pape Léon XIII et celle de la Reine Victoria, et proposant simultanément la santé de l'un et de l'autre, en donnant naturellement la préséance au Saint-Père, ainsi qu'il convenait à un catholique, mais de façon toutefois à ne point froisser les sentiments des protestants raisonnables. Ce double toast « au Saint-Père et à la Reine » fut accueilli par l'assemblée avec un enthousiasme impossible à décrire. On but ensuite à la santé du cardinal et du lord-maire, puis les convives se séparèrent, emportant le plus doux souvenir de cette fête unique et sans précédents (1).

Il y a quelques années, un acte comme celui dont je viens de parler n'eût pas été possible. Mais quand bien même le gouvernement l'eût toléré, la population se serait insurgée contre le lord-maire, et la presse, par ses bruyantes protestations, se serait associée aux cris de la multitude. De nos jours, les journaux sérieux ne blâmèrent pas le premier magistrat de la cité, et laissèrent sans écho les protestations violentes des organes des sectes les plus hostiles, que le spectacle imposant de la réception des évêques catholiques à la Mansion-House avait vivement irrités. Cependant, la préséance donnée au Pape sur la Reine d'Angleterre, dans le toast du lord-maire, souleva quelques critiques de la part des journaux. Les ennemis du catholicisme en profitèrent pour enfler l'incident, dans l'espoir d'ébranler la situation de M. Stuart-Knill à l'Hôtel-de-Ville. Les électeurs de la cité et les aldermen se firent les interprètes des doléances des esprits chagrins et étroits qui, ayant pris om-

(1) Après le banquet, le cardinal et le lord-maire se rendirent à une soirée organisée par les propriétaires de la Nouvelle-Galerie, dans Regent-Street, en honneur d'un peintre, M. Burn-Jones. L'élite de la société de Londres y avait été conviée. Le prince de Galles vint sur les onze heures et s'entretint pendant plusieurs instants fort gracieusement avec le cardinal. Son Eminence était revêtue de sa robe rouge. Que les temps sont changés depuis le triste cas de Mgr Searle! La comparaison entre le passé et le présent suffit pour démontrer les progrès immenses que la situation des catholiques au sein de la société anglaise a faits depuis trente ans.

Digitized by Google

brage de l'attitude du lord-maire au banquet du 12 avril, tentaient de provoquer une protestation. Electeurs et aldermen exprimèrent leurs regrets de ce qui s'était passé à la Mansion-House. Mais M. Stuart-Knill répondit en quelques paroles pleines de dignité qu'à son tour, il regrettait profondément qu'ils se fussent aussi complètement mépris sur ses intentions et sur le véritable sens de son toast, en lui attribuant des idées portant atteinte aux droits souverains de la Reine qu'il respectait aussi bien que tous ses concitoyens. Cette réponse suffit pour faire avorter le plan des violents. Dès lors tous les esprits larges et tolérants prirent fait et cause pour M. Stuart-Knill et on ne parla plus de l'incident.

Le jubilé épiscopal de Léon XIII nous a offert une nouvelle preuve du changement considérable qui s'est opéré dans les idées des Anglais touchant le vicaire de Jésus-Christ. Le cardinal Wiseman raconte, dans ses *Souvenirs des quatre derniers papes*, qu'un jour une dame anglaise protestante ayant été reçue en audience particulière par Léon XII, le pontife remarqua qu'elle jetait à chaque instant des regards furtifs sous sa soutane, comme pour découvrir ses pieds. Intrigué de ce manège, il demanda à sa visiteuse ce qui excitait sa curiosité. Elle finit par lui avouer qu'on lui avait enseigné que le pape avait des pieds de bouc et qu'elle avait voulu vérifier le fait. Léon XII s'empressa de lui prouver que le pape avait des pieds semblables au reste des hommes, et la dame anglaise fut tellement impressionnée de ce fait qui bouleversait ses idées préconçues qu'elle se convertit au catholicisme.

Ces étranges notions sur le vicaire de Jésus-Christ n'étaient pas rares en Angleterre, il y a soixante ans. Beaucoup d'excellentes gens croyaient de bonne foi que le pape était la « bête » de l'Apocalypse. Si l'on veut mesurer le chemin que la papauté a fait dans l'esprit des Anglais, de Léon XII (1823-1829) à Léon XIII, il suffit de rapprocher le fait que je viens de citer du langage que les journaux britanniques de toutes nuances ont tenu à l'occasion du

Digitized by Google

jubilé du Saint-Père. Sans doute on y rencontre quelques phrases qu'un catholique ne saurait accepter ; mais l'ensemble témoigne du grand respect et de la considération que la presse anglaise a pour le représentant d'une institution vénérable. Qu'on me permette à l'appui de mon affirmation deux courtes citations.

Le *Standard* de Londres, journal tory et très attaché à l'anglicanisme, s'exprimait ainsi :

« Hier, le jubilé de l'élévation du Pape à l'épiscopat, a été célébré en grande pompe, non seulement à Rome, mais dans les diverses capitales de l'Europe. Nous publions un intéressant compte rendu, que nous adresse notre correspondant, de l'imposante cérémonie de Saint-Pierre, dans laquelle les pèlerins venus de ce pays (l'Angleterre) ont joué un rôle important. Un pareil pèlerinage ne saurait manquer d'attirer l'attention dans toutes les circonstances ; car la papauté demeure une des grandes, et certainement une des immuables institutions du monde... Mais le fait qu'un grand nombre de nos compatriotes, anglais, écossais et irlandais, ayant à leur tête le premier duc d'Angleterre et trois archevêques ou évêques, ont pris le chemin de la ville éternelle et ont participé aux imposantes cérémonies d'hier, ajoute à ces circonstances un intérêt particulier. »

Si nous passons des conservateurs aux radicaux, voici ce que nous pouvons lire dans le *Westminster Gazette*, organe de ces derniers :

« Dans la dispute entre l'Allemagne et l'Espagne au sujet des Carolines, le Pape a rempli le rôle d'arbitre à la satisfaction des deux partis. Sa fameuse encyclique sur le travail respirait la plus profonde sympathie pour les ouvriers, et dans d'autres circonstances encore il a su admirablement profiter des occasions de plaider la cause des pauvres et des déshérités que sa situation, reposant sur le détachement des choses d'ici-bas et sur le désintéressement, donne à l'Eglise de Rome. »

Ces deux passages, pris dans des articles de journaux protestants de différentes nuances, suffisent à montrer la

Digitized by Google

haute idée que, même nos frères séparés d'Angleterre ont aujourd'hui du Saint-Siège et du catholicisme (1).

(1) Pour citer un autre exemple récent de ce changement des idées anglaises à l'endroit de l'Eglise romaine, je signalerai ici trois autres faits :

1° Dans un *meeting* qui a eu lieu à la fin de février 1893, et auquel ont pris part un certain nombre de dignitaires de l'Eglise anglicane, l'évêque de Marlborough, l'un des orateurs, n'a pas désigné l'Eglise catholique comme la « Femme écarlate » ou la « Bête » de l'Apocalypse, ainsi que cela se pratiquait autrefois. Il a parlé d'elle comme d'une « Eglise-sœur », et il a félicité le lord-maire de Londres d'appartenir à cette Eglise dont il a loué le zèle pour les bonnes œuvres, et qu'il a proposée en exemple aux membres de sa propre communion ;

2° Au cours de ce même mois de février 1893, M. T. W. Russell, un des fanatiques députés protestants (*orangistes*) du nord de l'Irlande, a présenté une interpellation à la Chambre des communes, demandant à M. Morley, ministre secrétaire d'Etat pour l'Irlande, s'il était vrai que le maire de Cork eût été délégué par le conseil municipal de cette ville pour se rendre en pèlerinage à Rome à l'occasion du jubilé épiscopal de Léon XIII, et si la minorité protestante de la population aurait à payer sa part des frais de ce voyage. Le ministre répondit qu'effectivement le conseil municipal de Cork, à la majorité de vingt-quatre voix contre sept, avait décidé d'envoyer le maire de la ville offrir ses felicitations au Pape, mais que la minorité en cette circonstance se composait exclusivement de catholiques, tandis que tous les membres protestants du conseil avaient voté à l'unanimité avec la majorité. — La Chambre des communes passa à l'ordre du jour sur l'interpellation, et on conçoit que les rieurs ne furent pas du côté de M. T. W. Russell ;

3° A la mort du cardinal Newman, un comité, présidé par le duc de Norfolk demanda au conseil municipal d'Oxford la permission d'élever un monument au cardinal Newman dans la rue centrale de la ville universitaire, illustrée par le prince de l'Eglise, la *Broad-Street*. Le conseil municipal, tout anglican qu'il était, loin de repousser avec indignation la demande du comité, répondit que tout « en accueillant avec reconnaissance l'offre du duc de Norfolk pour l'érection de la statue du cardinal Newman dans *Broad-Street* », il refusait la proposition « parce qu'elle n'agrée pas à un grand nombre de citoyens ». Ladite motion fut approuvée par vingt-sept voix contre seize. Mais, en même temps, le conseil nomma une commission chargée de s'entendre avec le duc de Norfolk et de désigner un autre site pour la statue. De sorte que, comme on le voit, le refus ne porta que sur la question de l'endroit choisi pour l'érection du monument. Or, sur ce point, la responsabilité du duc de Norfolk et des catholiques du comité n'était pas engagée. C'était lord Halifax, un membre protestant du comité, qui avait eu l'idée de demander un emplacement dans *Broad-Street*. Lord Halifax revendiqua cette res-

Digitized by Google

Mes lecteurs peuvent maintenant juger par eux-mêmes des progrès très réels que le catholicisme a faits en Angleterre, au cours du XIXe siècle. J'ai mis sous leurs yeux tous les éléments qui leur permettent de connaître la vérité. Ma tâche est donc accomplie. Qu'il me soit cependant permis, avant de terminer, de faire une dernière réflexion sur ce merveilleux réveil de notre foi au-delà de la Manche, qui est un des faits les plus consolants de notre époque.

Les desseins de Dieu sont insondables et confondent souvent les calculs des hommes. Depuis que l'apostasie d'Henri VIII a séparé l'Angleterre de l'unité de la foi, bien des efforts ont été tentés pour ramener l'île des saints dans le giron de l'Eglise romaine. Le trône même de saint Edouard s'est trouvé deux fois occupé par des princes catholiques. Ni la sévérité inflexible des conseillers de Marie Tudor, ni le zèle, plus ardent qu'éclairé, de Jacques II, n'ont réussi à entamer l'œuvre néfaste de leurs prédécesseurs. Les entreprises de l'Espagne, comme celles des catholiques anglais, y ont échoué à leur tour. Pendant plus de deux siècles tout a été tenté, et tout semble l'avoir été en vain, parce que le plus souvent on a fait appel à la force matérielle, voire même à l'intervention étrangère. Cette double faute de tactique a été fatale aux catholiques, et a considérablement consolidé l'œuvre des faux réformateurs du XVIe siècle.

ponsabilité dans une lettre adressée au *Times*. Il y regrette profondément la décision du conseil municipal d'Oxford. Pour lord Halifax, qui prend à son compte le fameux argument du chanoine anglican Dixon, la querelle entre Rome et l'Angleterre n'est point une querelle entre deux Eglises, mais une querelle entre membres de la même Eglise. — Ces membres ont des principes communs que nul n'a plus défendus que le cardinal Newman. Et parce qu'il les a défendus dans le camp d'à côté, celui que n'aiment point les protestants, on hésiterait à lui accorder la réparation qu'Oxford doit à l'illustre cardinal ? — Lord Halifax ne l'admet pas, et, comme je l'ai dit, il revendique l'honneur de faire partie du comité de la statue, et l'idée d'avoir proposé de demander une place dans *Broad-Street*.

J'ai voulu citer encore ces trois faits, parce qu'ils ajoutent de nouvelles et très sérieuses preuves à ce que j'ai dit touchant les progrès que les idées de tolérance et le prestige du catholicisme ont faits en Angleterre.

Digitized by Google

De nos jours, les catholiques, en se plaçant résolument sur le terrain libéral et constitutionnel, ont changé du tout au tout leur situation. Ce que l'étranger ou le bras séculier avaient été incapables d'obtenir, la liberté l'a arraché aux défenseurs attardés du despotisme et de l'intolérance, témoignant une fois de plus que, dans les questions religieuses qui divisent les hommes, rien n'est plus dangereux que de vouloir imposer par la force des croyances à un peuple. La persuasion seule, fruit de la douceur et de la charité, peut ramener à nous nos frères séparés. Car la vérité affranchit et ne requiert ni oppression ni violence. Sans doute, le chemin à parcourir, en suivant cette voie, est long et pénible. Mais au moins, la route est sûre, et les résultats sont durables, parce qu'ils sont fondés sur l'adhésion sincère des âmes et non sur le consentement hypocrite qui procède de la peur ou de l'opportunisme intéressé.

L'Angleterre contemporaine nous offre ainsi une grande leçon. Elle nous montre les bienfaits que peut procurer à un peuple un régime sincèrement libéral, où la liberté n'est pas le privilège des sectaires et des mécréants, et ne sert pas à couvrir l'oppression de la conscience chrétienne. L'Eglise catholique, qui condamne le libéralisme entendu à la manière des libres penseurs et des francs-maçons, n'a rien à craindre d'une législation où les droits de tous les citoyens sont également sauvegardés. Si cette démonstration avait encore besoin de preuves, le spectacle de l'île des saints, où notre foi, opprimée pendant des siècles, a fait de si merveilleux progrès sous le régime du droit commun, serait là pour témoigner que la vérité n'a pas besoin de recourir à la violence pour triompher, et qu'elle ne demande aux puissants du siècle que le respect de cette liberté de conscience que le libéralisme sectaire du continent européen voudrait anéantir.

Comte Joseph GRABINSKI.

Digitized by Google

LES DOMINICAINS

A JÉRUSALEM [1]

Lorsque le premier pèlerinage populaire de pénitence eut lieu, en 1882, un religieux Dominicain, le R. P. Mathieu Lecomte, de la province de Lyon, faisait partie de la pieuse caravane.

Il ne songeait pas le moins du monde, à cette époque, à faire en Terre Sainte une fondation dominicaine. Désireux de voir les Lieux sanctifiés par la présence du Sauveur, avide de prier sur le tombeau du Christ, il souhaitait vivement comme tous les autres pèlerins, saluer et fouler ce sol béni où la Rédemption s'opéra.

(1) Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs un chapitre d'un très intéressant ouvrage qui paraît ces jours-ci, sous ce titre : *Jérusalem moderne, Histoire du mouvement catholique actuel dans la Ville Sainte*, par M. F. Conil, vicaire de Saint-Pothin, à Lyon (1 vol. in-8, VIII-550 pages. Prix : 5 fr. En vente chez l'auteur 98, avenue de Saxe, Lyon, et à Paris, 8, rue François Ier). Voici la lettre que notre vénéré archevêque a daigné adresser à l'auteur, et qui caractérise si heureusement l'esprit et la portée du livre :

« Lyon, le 2 avril 1894.

« Mon cher abbé,

« J'applaudis au sentiment qui vous a inspiré d'écrire votre livre : *Jérusalem moderne, Histoire du mouvement catholique actuel dans la Ville Sainte.*

« Pèlerin de Terre Sainte, vous ne vous êtes pas contenté de vénérer avec votre cœur de prêtre les monuments sacrés qui ont gardé, à travers les ravages du temps et des hommes, le souvenir du divin

Digitized by Google

Toutefois, depuis les jours néfastes des expulsions, il gémissait de la triste situation faite en France aux congrégations religieuses, et dans son esprit préoccupé de l'avenir, peu à peu naissait l'idée que ces temps malheureux devaient, dans les desseins de la Providence servir à la propagation de la vie religieuse à l'étranger.

Arrivé à Jérusalem, il apprend qu'une découverte archéologique vient de se faire : c'est très probablement le véritable lieu de la lapidation de saint Etienne, le premier martyr.

La tradition, depuis six siècles environ, avait dévié à ce sujet.

Les quelques ruines découvertes appartenaient à un cordonnier grec schismatique ; c'est un lieu saint, un sanctuaire de plus qui va sans doute retomber entre les mains de l'erreur. Aussitôt son cœur s'émeut, sa foi profonde lui fait désirer avec ardeur d'entrer en possession immédiate de ce terrain, afin d'étudier ces ruines, et d'en faire jaillir la vérité historique. Son zèle va plus loin encore. S'il pouvait tenter la résurrection de l'ordre des Frères Prêcheurs en Palestine !

Au XIII^e siècle, les Dominicains possédaient en Terre Sainte de nombreux couvents, que les conventions intervenues entre le Souverain Pontife et le sultan les ont forcés de quitter. Le titre de province de Terre Sainte *in*

Sauveur. Vous avez admiré ces communautés religieuses et presque toutes françaises, que Jérusalem a vu de nos jours s'établir en son enceinte ou dans ses environs, attirées par l'amour du Christ autour du Saint-Sépulcre.

« Le bien qu'elles opèrent vous a ému. Vous avez compris ce qu'on peut attendre de leur action dans l'avenir. Et vous avez voulu les faire connaître et les aider. Je suis heureux qu'un de mes prêtres ait eu cette pensée.

« Je vous félicite d'avoir su réunir des documents qu'on chercherait vainement dans un autre recueil. Puissent vos lecteurs s'intéresser efficacement « au mouvement catholique dans la Ville Sainte ! »

« Puissent ces communautés prospérer et leurs œuvres grandir ! C'est là le but de votre travail, et le désir de mon affectueux dévouement.

« † PIERRE, *archevêque de Lyon.* »

(Note de la Rédaction).

Digitized by Google

partibus infidelium existe encore ; s'il pouvait le faire revivre !

Cette généreuse pensée ne le quitte plus. Il la communique à deux hommes bien capables de le comprendre, le R. P. Marie-Alphonse Ratisbonne et M. le comte de Piellat. Ils l'encouragent dans son pieux dessein, et quittant Jérusalem, il part pour Rome, et obtient du Saint-Père et du Révérendissime Père général les approbations nécessaires. Puis il part pour la France, et entreprend des quêtes pour réaliser son projet. Pendant ce temps on achète du terrain à Jérusalem avec des difficultés inouïes.

Parcelles par parcelles, on arrive à posséder l'emplacement où devaient s'élever la basilique et le couvent construits par l'impératrice Eudoxie, femme de Théodose II, en 450, sur le lieu du martyre de saint Etienne (1).

(1) D'après une ancienne tradition, saint Etienne aurait été lapidé au nord de Jérusalem, hors de la porte de Damas. A l'appui de cette tradition, on cite une lettre de Gamaliel au prêtre Lucius, par laquelle il déclare formellement que saint Etienne a été lapidé hors de la porte nord de la ville.

Lapidatus est Stephanus a Judæis et principibus sacerdotum in Jerusalem pro Christi fide, extra portam quæ est ad aquilonem quæ ducit ad Cedar : ibi die ac nocte jacuit projectus, ut sepulturæ non daretur, secundum mandatum impiorum principum, ut a feris consummaretur corpus ejus : ex Domini autem voluntate non tetigit eum una ex illis non fera, non avis, non canis. Ego Gamaliel compatiens Christi ministro et festinans habere mercedem a Domino, et partem. Sancto viro fidei, misi per noctem quantos poteram religiosos Christianos, et in Christo Jesu fideliter credentes, habitantes Jerusalem in medio Judæorum, et hortatus sum eos, et necessariam substantiam ministravi, ac persuasi illis ire occulte, ut portarent corpus ejus meo in vehiculo ad villam meam, hoc est in Caphargamalam, quod interpretatur villa Gamalielis, viginti millia habens a civitate. Et ibi feci planctum fieri diebus septuaginta, et poni eum in meo monumento novo in orientali thecâ, et præcepi meis ut quæcumque necessaria erant pro ejus planctu, de meo darent. (Apud Quaresmium, t. II, ap. III, p. 297.)

Pour honorer la mémoire du premier martyr, la pieuse impératrice Eudoxie, femme de Théodose, bâtit en ce lieu une belle basilique et enferma le tombeau du saint dans une crypte ou chapelle souterraine. On descendait dans cette crypte par un escalier de vingt-six marches.

Avertie par saint Euthyme de sa fin prochaine, Eudoxie se fit préparer un tombeau près de celui de saint Etienne, et peu de jours

Digitized by Google

En 1883, les achats sont terminés, sauf pour deux parties ajoutées en 1887 et 1889. Les travaux d'appropriation commencent. Les ruines d'un abattoir qui se trouvent à l'angle sud-est de la propriété sont transformées en couvent pro-

après elle y fut inhumée par l'évêque Anastase (460). Dix ans plus tard, sa petite fille, appelée comme elle Eudoxie, après avoir été forcée de donner sa main à Unéric, fils du barbare Genséric, vint finir ses jours à Jérusalem, elle y vécut très peu de temps. L'évêque Martyrius, qui l'avait accueillie, lui éleva un tombeau auprès de sa grand-mère.

En l'année 518, saint Sabas présidait, dans la basilique de Saint-Etienne, un Concile auquel prirent part dix mille ecclésiastiques, sans compter un grand nombre de séculiers qui y assistèrent. Cela peut nous donner une idée des vastes dimensions de cette basilique.

La basilique de Saint-Etienne, détruite par les Perses, en 614, subit le sort de la plupart des trois cent soixante-cinq églises et oratoires qui se trouvaient à Jérusalem et sur le mont des Oliviers ; elle ne fut pas reconstruite. Cependant la tradition concernant le martyre de saint Etienne, consignée plusieurs fois par écrit, était trop bien établie pour pouvoir se perdre. En effet, Robert le Moine, qui vivait au XI^e^ siècle, rapporte qu'en 1099, lors du siège de Jérusalem par les Croisés, les comtes de Normandie et des Flandres campèrent au nord de la ville, au lieu même où saint Etienne avait été lapidé. Tous les auteurs contemporains sont unanimes à déclarer que saint Etienne a subi le martyre au nord de la ville, tels sont, entre autres: Robert d'Aquitaine, l'archevêque Baldrée, un anonyme, l'abbé Guibert, Guillaume, archevêque de Tyr.

Si l'ancienne basilique d'Eudoxie ne fut jamais reconstruite, il n'en est pas moins certain que les Croisés bâtirent une église sur le lieu de la lapidation de saint Etienne. Malheureusement aucun auteur ne signale l'époque où cette église fut achevée. Sœvulf, qui visita les Lieux Saints deux ans après l'établissement du royaume latin en Palestine, nous parle de l'église de Saint-Etienne comme étant démolie, mais il ne dit pas un mot de sa construction ; ce qui porte à croire qu'à cette époque la construction de l'église n'était pas encore commencée.

M. de Vogüe, s'appuyant sur le plan du manuscrit de Bruxelles, par Rodwic ou Roderic, et qui porte pour légende : *Monasterium Sancti Stephani* à côté de la porte nord de la ville ainsi qualifiée : *Portæ Sancti Stephani Septentrionalis*, estime que l'église de Saint-Etienne fut achevée dans la première moitié du XII^e^ siècle. L'église était desservie par les religieux d'un couvent dont il n'est fait aucune mention dans l'histoire, mais dont le sceau a été publié par Seb. Pauli.

Dans tous les cas, l'église de Saint-Etienne sert de point de repère dans un acte de vente portant la date de 1178. Mais neuf ans plus tard, elle fut rasée par les Croisés eux-mêmes, parce qu'elle pouvait,

Digitized by Google

visoire, si bien qu'un Arabe, revenant quelque temps après en cet endroit, s'écria : « Il n'y a qu'Allah qui ne change pas ! »

Le R. P. Mathieu Lecomte, qui veut que tout soit fait

à cause de sa proximité des murs de la ville, favoriser l'ennemi. L'église disparut donc en l'année fatale 1187, mais les pèlerins vinrent encore, pendant quelque temps, vénérer le lieu du martyre de saint Etienne. Wilbrand d'Oldenburg, en 1212, mentionne également le lieu du martyre de saint Etienne au nord de la ville; c'est ce qui résulte clairement du texte. Mais il en résulte aussi que cet auteur a confondu l'ânerie avec l'église du premier martyr. L'église avait été rasée, par conséquent on ne pouvait plus y loger des ânes, comme il le prétend. Tout près de l'église de Saint-Etienne se trouvait encore debout l'immense écurie des bêtes de somme des Chevaliers de Saint-Jean; c'est justement cette écurie que notre pèlerin prend pour l'église de Saint-Etienne. D'ailleurs voici le texte : *Ad quam accedentes (ad civitatem) curiam quamdam juxta muros civitatis sitam intrare compellebamur. In hoc loco fuit martyrizatus Beatus Stephanus, in cujus honore nostri fideles ecclesiam, sicut adhuc apparet, fundaverant. Ubi nunc temporis asini Soldani compelluntur..., de ecclesie materia de loco reliquiarum locus stercorum est ordinatus. Et nota quia iste locus extra muros est, quia secundum Actus Apostolorum ejicientes eum extra portam civitatis lapidabant.* (Lib. II, cap. v, p. 184.)

Burchard du mont Sion ne nous apprend rien concernant le lieu de la lapidation de saint Etienne; mais en nous parlant de la porte nord de la ville, il dit qu'elle est à présent appelée porte de Saint-Etienne.

Le premier pèlerin qui, à la connaissance du Frère Liévin de Hamme, place clairement le lieu saint en question à l'orient de la ville, c'est Ruoldi de Monte Crucis, de l'ordre de saint Dominique, qui visita Jérusalem en 1294. Notre pèlerin, en venant au tombeau de la sainte Vierge, va au lieu où le premier martyr fut lapidé. De là il suit, en montant, le chemin par lequel on traîna saint Etienne au supplice. Ensuite Ruoldi entre en ville par la porte des Samedis (*porta sabbatorum*) pour aller voir l'église de Sainte-Anne. A partir de cette époque, la tradition chancelle; la plupart des pèlerins vont vénérer le lieu du premier martyre à l'orient de la ville, et d'autres n'en parlent guère. Toutefois, au commencement du XIVe siècle, Marino Saluto indique encore ce saint lieu au nord de la ville; mais, sur son plan, l'église de Saint-Etienne se trouve à l'orient. Caumont, en 1418, place le lieu de la lapidation de notre saint sur la rive occidentale du Cédron. Dans la suite des siècles, il y a presque unanimité entre les auteurs pour vénérer le lieu de la lapidation de saint Etienne à l'orient de la ville, sur la dernière pente de la vallée de Josaphat.

(*Guide-indicateur des Sanctuaires de Terre Sainte* par le Frère Liévin de Hamme, t. I, p. 317 et suivantes.)

Digitized by Google

par la charité catholique, est tantôt en Europe pour trouver des ressources, tantôt à Jérusalem pour diriger les travaux.

Enfin, le 26 décembre 1884, jour de la fête de saint Etienne, il entre dans le couvent avec un autre Père, le R. P. Jean Maumus, momentanément à Jérusalem, et un Frère convers.

De 1885 à 1887, on construit en partie le mur d'enceinte, autrement dit le mur du Rosaire, le long duquel devront être érigés quinze édicules en l'honneur des quinze mystères, et à l'ombre duquel se fait déjà depuis six ans la procession du Rosaire, tous les premiers dimanches du mois.

On commence les fouilles qui démontrent bientôt qu'on ne s'est pas trompé sur l'emplacement de la basilique et de la lapidation du premier martyr.

On construit la crypte des morts, à l'entrée d'une ancienne nécropole, en grande partie chrétienne, que l'on a retrouvée.

Deux Pères s'adjoignent au Père Mathieu Lecomte, le P. Paul Meunier, de la province de Lyon, et le P. Dominique Lehuen Dubourg, de la province de Toulouse, contraint depuis, par sa santé, de rentrer en France.

En 1887, le R. P. Mathieu Lecomte meurt, victime de son zèle. Il repose dans la crypte des morts.

Alors sont envoyés à Jérusalem les R. P. Jean Maumus, pèlerin de pénitence de 1882, et Paul-M. Séjourné, pèlerin de pénitence de 1885.

Le P. Jean Maumus, venu malade de France, y rentrait cinq mois après pour y mourir. Le couvent de Saint-Etienne se fondait sur des tombes.

De 1887 à 1890, les fouilles de la basilique sont terminées, et la mettent complètement à découvert. Le mur du Rosaire continue de se bâtir; la communauté se forme. Le R. P. Réginald Dubourg (mort le 6 août 1891 à Jérusalem), de la province de Paris, et le P. Jean-Baptiste Grégoire, de la province de Lyon, sont envoyés à Jérusalem. Les PP. Dominicains commencent à faire un peu de minis-

Digitized by Google

tère, prêchent des retraites, inaugurent à Jérusalem les prédications de l'Avent et du Carême, et préparent l'œuvre fondamentale que le P. Mathieu Lecomte a eue lui-même en vue, et que ses successeurs ont poursuivie, la fondation d'une *Ecole pratique d'Etudes bibliques.*

Cette fondation, très chaudement appuyée par Mgr Bracco et approuvée par le Souverain Pontife, a été dès le début encouragée vigoureusement par le R^me^ P. Larroca, alors maître général de l'Ordre.

Le fonctionnement de l'école date du commencement d'octobre 1890. Les cours furent inaugurés sous le haut patronage de Mgr Piavi, patriarche de Jérusalem, et la bienveillante protection de M. Charles Ledoulx, consul général de France.

Une pareille création mérite de fixer l'attention de tous les ecclésiastiques, et aussi de tous les catholiques qui, un peu au courant des controverses modernes que la philosophie a provoquées depuis un certain nombre d'années, s'intéressent aux hautes questions d'exégèse et d'histoire sainte.

Nul endroit ne pouvait être mieux choisi que la ville même où se sont accomplis la plupart des faits bibliques, et où l'on trouve encore des monuments indiscutables des époques lointaines de la vie du Sauveur.

En permettant que cette œuvre naissante, et appelée avec l'aide de Dieu à une brillante destinée, soit confiée à la direction des fils de saint Dominique, la Providence a marqué visiblement sa protection sur le travail et sur les ouvriers. L'Ordre qui a donné à l'Eglise catholique le plus grand peut-être de tous les théologiens, saint Thomas d'Aquin, lui fournira encore de vaillants défenseurs et de savants écrivains pour l'établissement définitif de la vérité dans la Terre Sainte d'abord, et sur tous les points du globe, dans un avenir prochain.

En attendant, l'Ecole d'études bibliques est fondée sur des bases solides et larges, sur lesquelles on pourra développer un édifice colossal peut-être d'enseignement théologique et scripturaire.

Rien n'étant persuasif comme les chiffres quand il s'agit

Digitized by Google

de démonstration, le lecteur pourra juger, d'après l'état exact du personnel de l'Ecole et de son programme, de la vérité de nos affirmations et du bien-fondé de nos espérances.

La maison de Saint-Etienne compte actuellement 34 religieux ainsi répartis :

12 Pères : Supérieur, professeurs et prédicateurs;

14 Frères : Novices, étudiants pour la prêtrise ou frères de chœur ;

4 Frères convers et 4 postulants.

Par lettres patentes de Rome, datées du Samedi Saint, 16 avril 1892, la maison de Saint-Etienne a été érigée en couvent formel de noviciat.

Le T. R. P. Marie-Joseph Lagrange, envoyé depuis trois ans à Jérusalem pour la création de l'Ecole biblique, était nommé Prieur, et deux mois plus tard, le T. R. P. Jean-Baptiste Grégoire lui était adjoint comme Sous-Prieur.

L'enseignement spécial de l'Ecole comprend des cours d'Ecriture Sainte, d'exégèse, de géographie sacrée, de topographie, d'archéologie et d'inscriptions cunéiformes.

Les maîtres ont été choisis avec soin parmi les spécialistes les plus distingués de l'Ordre, qui joignent, à des connaissances acquises déjà, une aptitude particulière pour les études orientalistes. En rapport avec tous les savants les plus autorisés de l'Europe, ils mettent au service de leur enseignement des ressources qui ne se trouvent nulle part aussi abondantes et aussi précieuses. Une bibliothèque a été formée, riche déjà de documents. Un musée archéologique, destiné à devenir unique au monde, s'enrichit tous les jours des découvertes faites dans les voyages d'étude et sur place. Chaque année, à l'époque favorable pour ces recherches, les étudiants conduits par les Pères s'organisent pour explorer la Terre Sainte, et chaque fois les savants professeurs, auxquels se réunissent toujours quelques prêtres instruits et des laïcs dévoués, reviennent à Jérusalem avec des portefeuilles bien garnis de notes, d'inscriptions et de cartes qu'une Revue, fondée pour cela, enregistre soigneusement après examen.

Digitized by Google

Une méthode suivie et raisonnée assure à ces travaux des résultats féconds. Les textes sont discutés, étudiés, analysés, comparés, classés avec une conscience et une précision remarquables.

Depuis l'Avent jusqu'à Pâques, des conférences publiques sont données par les professeurs de l'Ecole et les religieux ou les prêtres de Jérusalem qui ont étudié des questions particulières. A ces conférences, on invite un auditoire choisi de tout culte et de toute nation. Les Pères Blancs de Sainte-Anne et les Augustins de l'Assomption, représentés à Jérusalem par deux savants de grand mérite, ont donné déjà plusieurs conférences très remarquées. Nous renvoyons le lecteur pour s'en convaincre, aux travaux publiés dans la *Revue biblique* par le R. P. Cré, des Pères Blancs, et le R. P. Germer Durand, des Augustins de l'Assomption. Il faut ajouter à ces noms, celui de M. l'abbé Heydet, prêtre du Patriarcat latin.

Trente étudiants suivent cette année les cours de l'Ecole. Ils sont fournis par les religieux novices dominicains, les Assomptionistes et une dizaine de jeunes ecclésiastiques envoyés par leurs évêques. Le nombre de ces élèves grandira chaque année, s'il est permis d'escompter l'avenir d'après les résultats obtenus dans les trois premières périodes de 1890, de 1891 et de 1892.

Les programmes s'élargiront en proportion avec le nombre des maîtres distingués que l'Ordre de Saint-Dominique pourra mettre au service d'une œuvre si importante, en un temps surtout où la science est si prônée par les adversaires de l'Ecriture Sainte et de la tradition.

Il est certain que la portée de ce haut enseignement n'échappe à aucun regard clairvoyant ; et l'école de Jérusalem qui déjà ne le cède en rien aux plus savantes universités de l'Allemagne, va prendre avant peu le premier rang pour la sûreté de sa doctrine et l'étendue de son domaine.

La Providence, dont les moyens d'action ne se bornent pas aux calculs de la sagesse humaine, se sert de toutes les circonstances, même malheureuses en apparence, pour faire son œuvre, en dépit des attaques de l'impiété et des

Digitized by Google

erreurs modernes. C'est ainsi que les lois néfastes dont la France actuelle souffre dans la personne de ses religieux expulsés et de ses étudiants molestés de mille façons, ont conduit à Jérusalem les Dominicains qui enseignent et les novices qui étudient. C'est le premier pas fait dans une voie largement ouverte, où pourront marcher désormais nombreux et actifs comme des artisans divins, tous ceux que leur vocation attire à la connaissance approfondie des Livres Saints et de l'histoire sacrée de Jésus-Christ.

Qu'on le remarque bien; la persécution des hommes ne pourra entraver cette marche en avant, ce progrès scientifique incontestable, auxquels déjà rendent hommage les protestants et les schismatiques. La science scripturaire est une terre aride à cultiver, mais où les compétitions et les discussions, loin d'arrêter la récolte, la rendent plus abondante et plus saine. Dès qu'il ne s'agit plus d'intérêts matériels, les intelligences droites et fortes s'attachent à la recherche de la vérité d'un commun accord, et la vérité perce enfin la nue pour éclairer le monde.

Mais ce n'est pas seulement à des résultats spéculatifs que tendent les efforts, si bien récompensés d'ailleurs, des humbles et vaillants fils de saint Dominique à Jérusalem. Ils aspirent à des conquêtes d'un ordre pratique, et découlant du reste nécessairement du triomphe de la vérité. Ils veulent convertir les âmes; et, si leur haut enseignement des Ecritures et des monuments bibliques s'adresse à une catégorie spéciale de prêtres et de chrétiens, ils veulent aussi donner à tous ce que tous ont le droit d'attendre de leur apostolat. C'est pour cela qu'ils sont prédicateurs.

Les Frères Prêcheurs de Jérusalem distribuent la parole de Dieu dans toutes les langues parlées en Palestine. Le français et l'arabe sont surtout les deux langues usitées à Jérusalem. Nous l'avons dit, l'Avent et le Carême sont prêchés comme en France sous formes d'instructions suivies, claires, substantielles, entraînantes. Des retraites, des missions, des sermons isolés, rien n'est refusé, et le zélé fondateur du couvent de Saint-Etienne, le R. P. Mathieu

Digitized by Google

Lecomte, a prévu tous les services qu'on pourrait demander à ses auxiliaires et à ses successeurs.

C'est ainsi qu'aux cours spéciaux de l'Ecole biblique, sont adjoints des cours réguliers de philosophie et de théologie pour leurs novices et les étudiants ecclésiastiques en résidence à Jérusalem, de façon à permettre aux uns et aux autres d'acquérir toute la science nécessaire à l'exercice des fonctions sacerdotales. Bien plus, les intentions du P. Mathieu Lecomte étaient d'offrir aux prêtres qui le désireraient une maison de retraite où ils pourraient se retirer avec l'autorisation de leurs supérieurs ordinaires, pour étudier, prier et se sanctifier.

La glorification du premier diacre et martyr, saint Etienne, par le relèvement des ruines de sa basilique, a été le point de départ de toutes ces œuvres. Les Dominicains poursuivent cette noble tâche avec persévérance et succès. Plaise à Dieu que la charité des catholiques, et des Français en particulier, leur permette d'édifier bientôt une église monumentale sur l'emplacement même de la primitive basilique.

Un autre désir bien légitime aussi chez les Frères en religion du poète et du théologien de l'Eucharistie, saint Thomas, c'est de contribuer pour leur part, et aussi largement que possible, à la restauration du culte divin, si profané à Jérusalem par les sectes dissidentes. L'Eucharistie, foyer incomparable de toute la vie catholique, doit être à Jérusalem, plus que partout ailleurs, la préoccupation des ouvriers de Dieu. Les Dominicains s'appliquent à rendre son culte populaire par leur enseignement, leurs prédications et leur vie monastique elle-même. Il y a quelques mois, Jérusalem a eu le spectacle, inconnu pour elle depuis des siècles, de voir réunie dans ses murs, pour les intérêts de Jésus-Christ Eucharistique, une assemblée importante de pèlerins venus surtout de France, mais auxquels se sont joints les chrétiens d'Orient, conduits par leurs évêques et leurs prêtres au Congrès décidé et annoncé dans tout l'univers *catholique*. Les Frères Prêcheurs ont eu leur place marquée dans ces assises, dont les résultats

Digitized by Google

sont entre les mains de Dieu, mais qui seront des plus consolants pour le bien des *catholiques* orientaux. Par avance, ils ont préparé les voies aux messagers d'Occident, et se tiennent prêts à partager leurs travaux, et à en assurer l'efficacité par leurs prières et leur apostolat.

Le Souverain Pontife a envoyé au R. P. Lagrange, prieur du couvent de Saint-Etienne, à Jérusalem, le bref suivant, en date du 17 septembre 1892 :

« *A notre cher fils Joseph-Marie Lagrange,*
Religieux dominicain à Jérusalem.
LÉON XIII, PAPE

« Cher fils, salut et bénédiction Apostolique. Aussitôt que Nous avons appris l'établissement à Jérusalem, au couvent des Frères Prêcheurs de Saint-Etienne, d'une école pour l'étude des Livres Saints, Nous avons approuvé avec le plus vif intérêt le dessein du fondateur, Maître Général de l'Ordre, et Nous avons fait des vœux pour que l'œuvre ait un heureux succès.

« Cette cité, capitale du peuple choisi par Dieu, qui fut le témoin de si grandes choses dans lesquelles elle joua un si grand rôle, semblait réclamer comme son droit l'honneur de ce genre d'études, en même temps qu'elle promettait en échange une grande facilité d'explorer et d'examiner de près les monuments de l'antiquité sacrée. Aussi Nous nous réjouissons aujourd'hui, cher fils, d'apprendre que l'œuvre elle-même, sous votre direction et avec le secours de vos collègues, est entrée dans une voie prospère, soit par le nombre de ceux qui s'y intéressent non seulement dans votre Ordre ni même parmi les catholiques seuls, soit par les heureux fruits qu'on a déjà recueillis. On ne pouvait en effet augurer autrement du remarquable caractère spécial de cette école. En outre des ressources abondantes qu'on y trouve pour ce qui regarde la partie spéculative de ces études, on y a facilement sous la main ce qui touche en quelque manière à la pratique par une succession bien réglée d'excursions dans le voisinage et de voyages en commun dans tous les pays, aux lieux qui rappellent les souvenirs les plus mémorables. Tout cela a donné, comme

Digitized by Google

on n'en doutait pas, des avantages sérieux à la science biblique, et en promet encore de plus considérables ; pour en faire profiter le public, vous avez avec raison commencé à Paris un cours d'exégèse périodique sous le nom de Revue biblique, en faisant appel au concours des hommes les plus compétents dans ces études. Si ces desseins déjà exécutés vous ont mérité les louanges unanimes des savants qui ont à cœur l'honneur des Saintes Lettres, Nous ne devons certainement pas manquer de les louer, Nous qui, faisant pour bien des raisons le plus grand cas de ces études, ne laissons passer aucune occasion de les encourager et de les favoriser. Cette entreprise si utile et si importante étant en même temps très laborieuse, Nous vous ordonnons, cher fils, à vous et aux vôtres d'agrandir vos courages, forts de Notre sanction et de Notre approbation : vous aurez comme le gage le plus propice du secours divin la Bénédiction Apostolique que Nous accordons très affectueusement dans le Seigneur à chacun de vous, à ceux qui vous assistent et à vos élèves.

« Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 17 septembre 1892, la quinzième année de Notre Pontificat.

« Léon XIII, Pape. »

Et maintenant, après avoir esquissé à grands traits l'histoire de la formation de l'Ecole biblique et du couvent de Saint-Etienne, que nos frères dans le sacerdoce nous permettent de faire appel à leur générosité pour le soutien effectif d'une œuvre à laquelle nous sommes tous intéressés.

Par la prière, par l'envoi de ressources abondantes à la maison des Dominicains, nous coopérerons directement au recrutement d'un clergé savant et pieux. L'école de Jérusalem est appelée à fournir à nos séminaires des théologiens et des exégètes de premier ordre, et par conséquent à donner à notre ministère, si calomnié par les scribes et les faux docteurs d'à présent, un prestige qui certes n'était pas éteint, mais qui s'accroîtra certainement, de l'aveu même de nos adversaires. Nous faisons un appel plus pressant encore, si c'est possible, aux jeunes étudiants que

Digitized by Google

l'attrait de la science sacrée a déjà conquis à la cause de la religion. Qu'ils ne reculent pas devant les fatigues d'un voyage rendu singulièrement facile aujourd'hui, ni devant les rigueurs d'un climat qui ne diffère pas trop de celui de notre pays, pour aller s'instruire à cette école unique, et puiser, sur le sol même où Jésus-Christ a institué le Sacerdoce catholique, l'amour et le zèle dont ils doivent embraser la terre.

F. Conil.

Digitized by Google

REVUE HISTORIQUE

I. Paul SABATIER : *Vie de saint François d'Assise ;* Paris, Fischbacher, 1894, in-8, CXXVI-419 p.

II. Johannes JANSSEN : *Geschichte des deutschen Volkes seit dem Ausgang des Mittelalters.* Siebenter Band. *Schulen und Universitœten, Wissenschaft und Bildung, bis zum Beginn des dreissigjœhrigen Krieges* (*Histoire du peuple allemand après la fin du moyen âge.* 7e volume. *Ecoles et universités, science et culture jusqu'au commencement de la guerre de Trente ans*), complété et publié par Louis PASTOR, 1e-12e éd. ; Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1893, in-8, XLVII-669 p.

III. P. Suitbert BAÜMER : *Johannes Mabillon. Ein Lebens — und Literaturbild aus dem XVII und XVIII Jahrhundert* (*Jean Mabillon. Un portrait biographique et littéraire des XVIIe et XVIIIe siècles*); Augsbourg, institut du Dr Huttler, 1892, in-8, XI-270 p.

IV. Albert SOREL : *Lectures historiques ;* Paris, Plon, 1894, in-12, 293 p.

V. Le marquis d'ARAGON : *Un paladin au XVIIIe siècle. Le prince Charles de Nassau-Siegen, d'après sa correspondance originale inédite, de 1784 à 1789 ;* Paris, Plon, 1893, in-8, 396 p.

VI. Ch. de MAZADE : *L'opposition royaliste. Berryer, de Villèle, de Falloux ;* Paris, Plon, 1894, in-12, 305 p.

VII. A. KANNENGIESER : *Les adversaires du pouvoir temporel et la triple alliance ;* Paris, Lethielleux, 1893, in-12, XXIII-336 p.

I. — L'auteur du *Saint François d'Assise* est un protestant — cela ressort à maintes pages —, un protestant qui ne croit guère au protestantisme, qui ne croit point du tout à la divinité de Jésus, qui croit médiocrement à la Bible, et à peine à Dieu. En revanche, il croit à Renan(1).

(1) Sur le protestantisme il écrit : « La Réforme n'a su que substituer l'autorité du livre à celle du prêtre, c'est un changement de dynastie et voilà tout » (p. v, *note*). Elle n'aurait donc pas abouti

Digitized by Google

Si Renan était encore de ce monde, dit M. Sabatier (p. xxxv), « je ne sais ce qu'il penserait de ce livre, mais je sais bien qu'il aimerait l'esprit dans lequel il est entrepris ». En effet, l'esprit qui anime ces pages, la méthode adoptée, rappellent la *Vie de Jésus*. Aux yeux du très grand nombre des amis de saint François il ne saurait y avoir de pire critique.

Pour relever les contradictions, les erreurs, les fausses interprétations de textes qui remplissent l'ouvrage de

« à la proclamation des droits de la conscience individuelle » que M. Sabatier appelle de tous ses vœux. — Sur Jésus-Christ nous savons, dit-il, « peu de chose » (p. 31) ; « pour connaître véritablement de pareils hommes (Jésus et saint François), il faudrait pouvoir les accompagner » (p. 211). Le but de saint François « est la reprise de cette œuvre messianique entrevue par la Vierge de Nazareth dans son *Magnificat*... L'événement lui a donné tort... qui sait si personne ne se lèvera pour reprendre son œuvre ?... Oui, le Messie viendra.... Il y a, dans nos Babylones modernes et dans les chaumières de nos montagnes, trop d'âmes qui soupirent mystérieusement l'hymne de la grande vigile : *Rorate cœli desuper et nubes pluant Justum* (notons, en passant, que le *Rorate* n'est pas une hymne et qu'il ne fait pas partie de l'office de la vigile de Noël), pour que nous ne soyons pas à la veille d'un enfantement divin » (p. 210, 211, 222). — Sur la Bible : « Cinq justes eussent autrefois sauvé Sodome; l'Eternel ne les y trouva pas. Peut-être les y aurait-il trouvés s'il avait regardé lui-même au lieu de se fier à Lot » (p. 38-9). — Sur Dieu : « Pour lui, (saint François) comme pour son maître, le terme de la prière c'est la communion avec le Père céleste, c'est l'accord du divin et de l'humain, ou plutôt c'est l'homme qui s'efforce de faire l'œuvre de Dieu.... Il y a d'insondables forces au fond de l'âme humaine, parce qu'au fond il y a Dieu lui-même. Que ce Dieu soit transcendant ou immanent, qu'il soit l'Un, le créateur, le principe éternel et immuable, ou qu'il soit, comme le disent les docteurs d'outre-Rhin, l'objectivation idéale de notre moi, là n'est pas la question pour les héros de l'humanité. Le soldat, au milieu de la bataille ne philosophe pas pour savoir ce qu'il y a de vrai ou de faux dans le sentiment patriotique ; il prend ses munitions et se bat au péril de sa vie. Les soldats des combats spirituels cherchent de même leur force dans la prière, dans la réflexion, la contemplation, l'inspiration : tous, poètes, artistes, initiateurs, saints, législateurs, prophètes, conducteurs de peuples, savants, philosophies, c'est à cette même source qu'ils vont puiser » (p. 213-4). — Quant à Renan, en dépit de deux legères réserves (p. xxxiv-v), M. Sabatier s'en inspire largement : quelques pages de celui que M. Sabatier appelle « l'éminent historien » contiennent en germe toute la *Vie de saint François d'Assise* : Cf. Renan, *Nouvelles études d'histoire religieuse*, 1884, p. 323-51.

Digitized by Google

M. Sabatier, ce ne serait pas trop d'un volume aussi lourd que le sien. Force nous est de nous borner ; nous nous en tiendrons à l'un des points les plus graves et qui laissent le plus à désirer dans la biographie nouvelle : les miracles de saint François (1).

(1) Ce qui est encore grave c'est la thèse de M. Sabatier sur le laïcisme de saint François : le *poverello* aurait fait preuve d'une complète indépendance vis-à-vis de l'Eglise, il conviendrait de voir en lui « un précurseur du subjectivisme religieux » (p. 387), son œuvre aurait été « profondément laïque », mais elle aurait dévié grâce aux efforts acharnés de l'Eglise et serait devenue, malgré lui, « une institution cléricale » (p. 116). — Ce système abasourdissant qui ne repose sur rien, qui contredit tous les documents, fournirait matière à bien des pages si nous voulions répondre à toutes les vaines affirmations de M. Sabatier. Peut-être y reviendrons-nous. Pour le moment il suffit de renvoyer à un article de la *Civiltà cattolica* (n° du 24 janvier 1894), où ce château de cartes est démoli sans peine.

De même il serait trop long de signaler toutes les fausses interprétations de textes ; M. Sabatier les sollicite hardiment, supplée à leur silence, les dénature. Contentons-nous d'un petit nombre d'exemples. — M. Sabatier écrit : « Ne devant rien à l'Eglise, ni à l'Ecole, il (saint François) fut véritablement théodidacte, et, s'il ne vit peut-être pas la portée révolutionnaire de ses prédications, il refusa du moins toujours d'être ordonné prêtre. Il devinait la supériorité du sacerdoce spirituel » (p. VIII). Quand on a lu les paroles enflammées par lesquelles François célèbre la grandeur du sacerdoce, quand on connaît son humilité profonde, on ne doute pas que, s'il voulut rester diacre jusqu'à la fin de sa vie, ce fut uniquement par humilité. — P. 46 : « Un trait de la vie de frère Egide montre bien en quelle maigre estime les frères mineurs tinrent la théologie. Un jour, devant saint Bonaventure, peut-être non sans une pointe d'ironie, il s'écria : « Hélas ! que ferons-nous, nous, ignorants et simples, pour mériter la bonté de Dieu ? — Mon frère, dit le fameux docteur, vous savez bien qu'il suffit d'aimer le Seigneur. — En êtes-vous bien sûr, répliqua frère Egide, croyez-vous qu'une simple femme puisse lui plaire autant qu'un maître en théologie » ? Sur la réponse affirmative de son interlocuteur, il courut dehors et appelant de toutes ses forces une mendiante : « Pauvre vieille, lui cria-t-il, réjouis-toi, car, si tu aimes Dieu, tu pourras être dans le royaume des cieux au-dessus de frère Bonaventure ». Le texte original (*ap. Bollandistes, April.* t. III, Palmé, 1886, p. 238) ne permet aucunement de voir de l'ironie dans la demande de frère Egide, et la réponse de saint Bonaventure ne témoigne point d'une « maigre estime » pour la théologie : tous les théologiens auraient répondu comme lui. — L'explication de M. Sabatier se rattache à une théorie qui lui est chère, et d'après laquelle François d'Assise aurait, pendant toute sa vie, professé le plus entier mépris pour la science. Or il est certain que les

Digitized by Google

M. Sabatier n'admet pas la possibilité du miracle. « Dans cette négation, dit-il (p. 401-2), les raisons physiques et logiques sont secondaires; la vraie raison — qu'on veuille bien ne pas s'étonner — est toute religieuse : le miracle est immoral. L'égalité de tous devant Dieu est un des postulats de la conscience religieuse, et le miracle, ce bon plaisir de Dieu, ne fait que rabaisser celui-ci au niveau des fantasques tyrans de la terre. Les Eglises actuelles, en faisant à peu près toutes de cette notion du miracle l'essence même de la religion et la base de toute foi positive, se rendent involontairement coupables de l'affaiblissement de virilité et de moralité dont elles se plaignent si vivement. Si Dieu intervient ainsi d'une manière irrégulière dans les affaires des hommes, ceux-ci ne peuvent que viser à devenir des courtisans qui attendent tout de la *faveur* du du souverain ».

Les étranges paroles! M. Sabatier néglige les raisons

idées du frère mineur, d'abord défavorables aux études, se modifièrent avec le cours du temps (voir, sur ce point, un chapitre du beau *Saint François* de M. Le Monnier). M. Sabatier ne se met pas en frais pour écarter lex textes qui l'embarrassent. Nous avons un billet de François à saint Antoine de Padoue pour l'autoriser à interpréter aux frères les saintes Lettres et la théologie : « Il est bien difficile, affirme M. Sabatier (p. 322), de croire à l'authenticité du billet ». Saint Bonaventure raconte que saint François permit à des frères d'étudier les saints Livres (*ap. Bollandistes, Octob.* t. III, 1866, p. 654) : ce chapitre « n'exprime naturellement que les vues de Bonaventure » (p. 323, *note* 2). Et tout est dit. Dans son testament, qui nous livre la pensée des derniers jours du saint, François s'exprime de la sorte : « Nous devons honorer et vénérer tous les théologiens et ceux qui prêchent la très sainte parole de Dieu, comme nous dispensant l'esprit et la vie » (ap. Sabatier, p. 390) : l'auteur a son siège fait, il ne s'inquiète pas de ce texte qui ruine sa thèse. — Un autre passage du testament est interprété d'une façon malheureuse. Voici la phrase de saint François : « Personne ne me montrait ce que je devais faire, mais le Très-Haut lui-même m'a révélé que je devais vivre conformément au saint Evangile ». Voici maintenant le commentaire de M. Sabatier : « La conscience individuelle y proclame sa souveraine autorité... : quand on parlé ainsi, la soumission à l'Eglise est singulièrement entamée » (p. 385). Or, elle est si peu entamée que saint François ajoute aussitôt après : « Je fis écrire en peu de mots et simplement cette règle et le seigneur pape me la confirma. *Et ego paucis verbis et simplicibus feci scribi, et dominus papa confirmavit mihi.*

Digitized by Google

physiques et logiques ressassées par les adversaires du surnaturel, et certes nous n'en sommes pas surpris. Il serait inexplicable, dès l'instant qu'on admet un Dieu créateur et maître du monde, de lui en interdire l'accès. Si d'un mot il a fait jaillir l'univers du néant, d'un mot il peut lui imprimer telle modification qui lui plaira. Le législateur est libre de changer la loi qu'il a portée ; le père de famille a le droit, dans un cas donné et pour des motifs dignes de lui, de dispenser un de ses enfants des obligations qui incombent à tous.

— Mais « c'est immoral, objecte M. Sabatier. L'égalité de tous devant Dieu est un des postulats de la conscience religieuse ». — Oui, c'est immoral si le père agit par pur caprice ; c'est beau si l'intérêt de son enfant le demande, si, par exemple, le père veut récompenser l'enfant d'efforts méritoires, si, pour ramener à lui le pauvre prodigue, il n'a pas d'autre moyen. « Vous voulez que Dieu ne fasse pas de miracles, s'écrie un apologiste. Demandez-lui donc de ne pas aimer. Mais demander à Dieu de ne pas aimer, c'est demander qu'il n'existe pas » (1).

— Mais « le miracle, ce bon plaisir de Dieu, ne fait que rabaisser celui-ci au niveau des fantasques tyrans de la terre ». — Si Dieu était comme nous, passe. Les rois distribuent leurs faveurs arbitrairement. Ils se laissent duper ; les brigues, les cabales trompent les mieux intentionnés. *Dominus autem intuetur cor.* Nous savons que la sagesse divine ne sera jamais prise en défaut : Dieu n'accorde le bienfait d'un miracle qu'en parfaite connaissance de cause.

Ou il n'y a pas de Dieu et, par suite, pas de surnaturel, ou il y a un Dieu et vous ne pouvez lui défendre d'intervenir dans les événements d'ici bas.

M. Sabatier repousse le miracle, et la vie qu'il raconte est pleine de miracles. Comment va-t-il se tirer de ce pas difficile ?

D'abord il élimine autant que possible l'élément mira-

(1) Frémont, *Jésus-Christ attendu et prophétisé*, 1888, t. I, p. 56.

Digitized by Google

culeux. A l'en croire, saint François fut un « pauvre thaumaturge » (p. 160). Sans doute le *poverello* d'Assise « a cru faire et il a voulu faire des miracles » (p. 219), mais ce n'a été qu'exceptionnellement. La délicieuse idylle ombrienne se distinguerait par une « absence presque complète de merveilleux », et la preuve c'est que « les miracles n'occupent que dix paragraphes (61-70) dans » la première légende de Thomas de Celano, « et, sur le nombre, il en est plusieurs qu'on ne peut guère compter comme miracles de François, puisqu'ils ont été faits par des objets lui ayant appartenu » (p. 219, *note*).

Ces affirmations ne sont pas sans nous surprendre. M. Sabatier semble dire que le miracle dépend du saint, que le thaumaturge le fait quand il le veut, comme il le veut. C'est inexact. L'auteur du miracle n'est autre que Dieu lui-même, Dieu qui s'en sert pour glorifier le saint, qui l'accomplit à son heure. Il n'est donc pas légitime d'exclure les miracles produits au contact d'objets qui ont appartenu au saint, et on ne saurait, d'un trait de plume, rayer ceux qui s'opèrent après sa mort. A ces derniers Thomas de Celano consacre les paragraphes 127-51. Les miracles composent environ le quart de sa première *Vie*. Ce ne n'est pas tout. Dans son prologue, Thomas de Celano écrit : *In quo etiam (opere miracula pauca de multis quæ, ipso vivente in carne, Dominus Deus noster per eum operari dignatus est, inseruntur*. Nous voilà bien avertis : Thomas ne relate qu'un petit nombre des nombreux miracles que Dieu a opérés par François d'Assise, du vivant du saint. Comment M. Sabatier peut-il arguer de l'œuvre de Thomas l' « absence presque complète de merveilleux » dans la vie de saint François (1) ?

Quelque désir qu'il aît de restreindre la part du surnaturel, M. Sabatier n'a cependant pas la hardiesse de tout rejeter en bloc. Ce qu'il ne nie pas il s'évertue à l'expliquer.

Avons-nous des récits où les prodiges abondent, et qui

(1) Bien plus, dans la suite, Thomas de Celano rédigea un traité entièrement consacré aux miracles du saint. Cf. Sabatier, p. LXXVI, *note* 3.

Digitized by Google

marquent d'ailleurs une étape intéressante de la dernière année du *poverello* : A quoi bon s'y arrêter, dit M. Sabatier, puisqu'ils « n'apprennent rien de nouveau sur son caractère ou sur l'histoire de sa vie ? Ils montrent seulement que l'imagination de son entourage était extraordinairement surchauffée ; les moindres incidents prenaient aussitôt des couleurs miraculeuses » (p. 360-1). L'explication est commode (1) : est-elle scientifique ?

François, parti pour guerroyer sous les ordres de Gauthier de Brienne, rentra brusquemment à Assise, à la suite d'une vision que racontent ses premiers historiens, Thomas de Celano, les Trois compagnons et saint Bonaventure. M. Sabatier interprète à sa manière les causes du retour : « Peut-être ne serait-on pas loin de la vérité, en pensant qu'à peine en route les jeunes nobles se vengèrent sur le fils de Bernadone de ses allures de futur prince. Ce sont choses qu'on pardonne difficilement à vingt ans ». Et, de la sorte, François aurait rebroussé chemin par dépit, parce que ses compagnons d'armes, s'étaient procuré la « jouissance presque divine » de le « brimer » (p. 21). Cette hypothèse prouve en faveur de l'imagination fantaisiste de M. Sabatier : nous nous refusons à y voir de l'histoire.

Il y a plus fort que cela. « Saint François a cru bien des fois se battre avec le diable » (p. 218). La remarque est de M. Sabatier qui se garde d'admettre l'existence de l'Esprit malin ; c'est donc « un des côtés les plus délicats de la vie de François » (p. 215) qu'il aborde. Il le fait avec une désinvolture qui supprime les difficultés. Ecrire l'histoire, c'est, dit-il (p. 218) « traduire et transposer presque continuellement ». Et encore : « Pour écrire l'histoire il faut la

(1) M. Sabatier écrit encore : « La légende s'empare de lui définitivement ; bon gré mal gré, les miracles éclatent sous ses pas » (p. 208). Renan avait écrit de Jésus : « Il est donc permis de croire qu'on lui imposa sa réputation de thaumaturge... Dans un sens général, il est donc vrai de dire que Jésus ne fut thaumaturge et exorciste que malgré lui » (*Vie de Jésus*, 2e éd., 1863, p. 265, 268). Du reste, toutes les explications des miracles de saint François sont renouvelées de la *Vie de Jésus ;* M. Sabatier n'a pas même le mérite de l'originalité.

Digitized by Google

penser, et la penser c'est la transformer » (p. xxv). M. Sabatier transpose et transforme, et... déforme. Pour lui les triomphes du frère mineur sur les démons s'expliquent par les idées du temps : les hommes du XIII^e^ siècle avaient coutume de « rapporter à une cause extérieure les mouvements intérieurs de leur âme... ; là où nous disons désirs, instincts, passions, eux disaient tentation » (p. 218). Saint François s'imaginait lutter contre le diable ; en réalité, la bataille lui était livrée par ses instincts !

Nous ne sommes pas au bout de nos surprises. Les guérisons de malades opérées par François n'étonnent point M. Sabatier. Quoi de plus naturel ? « Ses regards si doux, si compatissants et si puissants aussi, qui semblaient être comme les messagers de son cœur, suffisaient souvent à faire oublier toute souffrance à ceux qui le voyaient » (p. 220). Objectez-vous que, de nos jours, nous n'avons pas d'exemples de médications pareilles ? C'est que « cette puissance du regard la civilisation l'émousse ; une partie de l'éducation mondaine consiste à faire mentir nos yeux, à les rendre atones, à en éteindre les flammes ; mais les natures simples et droites ne sauraient renoncer à ce langage du cœur, qui porte la vie et la santé dans ses rayons » (p. 221). — « Incrédules, disait Pascal, les plus crédules » ! On ne permet pas à Dieu de guérir un infirme, et on attribue la guérison à la douceur ou au feu du regard d'un homme (1) !

Enfin — et nous savons gré à l'auteur de cet aveu — d'autres miracles, celui des stigmates, par exemple, que M. Sabatier a le bon esprit de ne pas nier, sont irréductibles à toute explication naturelle connue. On aurait tort, estime-t-il, de s'en inquiéter. « L'inouï, l'inexpliqué se rencontrent à chaque instant dans la vie... Il y a dans l'être

(1) La conversion même du monde par douze pauvres pêcheurs de Galilée ne paraît pas miraculeuse à M. Sabatier, « car si, aujourd'hui même, dans ces journées mourantes du dix-neuvième siècle, des prédicateurs s'en allaient ivres d'amour, s'immolant pour tous et pour chacun, comme jadis le Maître, le miracle se renouvellerait » (p. 320). Que M. Sabatier essaye !

Digitized by Google

humain des puissances presque indéfinies, des énergies merveilleuses ; elles sommeillent engourdies chez la plupart des hommes ; mais, s'éveillant chez quelques-uns, elles en font les prophètes, les génies et les saints qui montrent à l'humanité sa voie » (p. 402). C'est très clair, très convaincant. *Et voilà pourquoi votre fille est muette !*

Quand on écrit l'histoire avec ces dispositions, il est impossible qu'on la comprenne. Plus que toute autre la vie de François d'Assise est réfractaire à cet ordre d'idées. Imaginez un Thomas de Celano ou un Giotto animé des mêmes sentiments que M. Sabatier, et demandez-vous ce que vous aurez à la place de la légende enchanteresse de Thomas, et des figures si douces, si candides, si pieuses du peintre.

Un livre qui raconte le *poverello* doit, sous peine de détonner, d'être faux, posséder quelque chose de la limpidité, du charme reposant des paysages ombriens, quelque chose de la grâce souriante, de l'épanouissement d'âme du frère mineur. Tel n'est point le *Saint François* de M. Sabatier : il est embroussaillé, contentieux, rêche, d'une lecture pénible. En le quittant on éprouve de la lassitude, et on sent le besoin de se retremper aux sources vives et fraîches de Thomas de Celano, des Trois compagnons, ou des *Fioretti*.

Est-ce à dire que ce volume soit dénué de toute valeur ? Non pas. Si M. Sabatier s'illusionne en pensant avoir renouvelé la biographie du saint, du moins convenons-nous qu'il y a là de sérieuses recherches, des études approfondies, une connaissance complète du sujet. Puis, il y a l'amour de saint François ; les paroles d'enthousiasme abondent, et ce sont des paroles sincères. Nous qui croyons à l'intercession des saints, nous espérons que saint François d'Assise le revaudra à l'auteur.

II. — Les lecteurs de *L'Université catholique* n'ont pas oublié l'esquisse de la vie et des travaux de Janssen, due à M. Pastor et traduite avec une élégante fidélité. Ils y avaient appris que, avant de mourir, Janssen avait rédigé une partie notable du tome septième de l'*Histoire du peuple*

Digitized by Google

allemand, et que M. Pastor avait reçu mission de revoir et d'achever le travail de son maître. L'impatience de lire les dernières pages du grand historien était vive; M. Pastor était comme mis en demeure d'en hâter la publication. A quoi il répondait que le manuscrit de Janssen demandait des additions et des retouches : « aucune pression d'aucun genre, disait-il, ne pourra jamais me déterminer, relativement au testament de l'illustre mort, à négliger ces soins, ces égards pour son œuvre, que réclament et la science et la piété filiale » (1). Maintenant le septième volume de l'*Histoire du peuple allemand* a paru, et, disons-le bien vite, il est digne de ses aînés. C'est la même richesse d'informations, la même étendue de savoir, la même surabondance de textes parfaitement choisis et groupés dans une synthèse vigoureuse. Les chapitres qui ont M. Pastor pour auteur ne le cèdent pas à ceux que Janssen a écrits ; le disciple rappelle le maître, Elie a laissé son manteau à Elisée(2).

On sait que le but de Janssen, dans l'*Histoire du peuple allemand*, a été de reviser le procès gigantesque de la Réforme. De même que, chez nous, bon nombre d'esprits veulent dater la grandeur de la France de la Révolution de 1789, en Allemagne, l'enseignement officiel, les livres,

(1) *L'Université catholique*, n° du 15 novembre 1893, p. 377.

(2) Voici la liste des chapitres qui composent ce volume. *Première partie ; écoles et universités.* Introduction, p. 3-10 ; chap. I, Décadence des anciennes écoles après la scission religieuse, p. 11-8 ; II, Ecoles du peuple, p. 19-35 ; III, Ecoles de latin et gymnases protestants nouvellement fondés, p. 36-79 ; IV, Ecoles dans les pays catholiques, p. 80-105 ; V, Drames scolaires chez les protestants et chez les catholiques, p. 106-34 ; VI, Universités catholiques et protestantes, p. 135-211. *Deuxième partie : science et éducation, censure et négoce des livres.* Chap. I, Humanisme, philologie, poésie latine, p. 212-57 ; II, Le droit, p. 258-75 ; III, L'histoire, p. 276-306 ; IV, Les mathématiques et l'astronomie, p. 307-18 ; V, Les sciences naturelles, p. 319-56 ; VI, La médecine, p. 357-428 ; VII, La philosophie et la théologie chez les protestants, p. 429-44 ; VIII, La théologie et la philosophie chez les catholiques, p. 445-530 ; IX, La Bible en langue vulgaire, p. 531-75 ; X, La prédication, p. 576-606 ; XI, Censure, impression et négoce des livres, gazettes, p. 607-30. Tables des personnes et des lieux, p. 631-60. M. Pastor a révisé tout l'ouvrage et rédigé les chapitres V, VI, VIII, IX, (ces deux derniers très importants).

Digitized by Google

les revues, les journaux fixent d'ordinaire l'avénement du protestantisme comme le point de départ de la prospérité et de la civilisation allemandes. Janssen s'est inscrit en faux contre ce jugement. Il a porté le débat non pas sur le terrain contestable et peu ferme des discussions théoriques, mais sur celui des faits, beaucoup plus consistant.

Les œuvres humaines sont toujours imparfaites par quelque endroit. Celle de Janssen n'échappe pas à la loi générale. Sa thèse favorite sur le rôle de la race germanique dans la marche en avant de l'humanité, à l'exclusion des races latines, ne tient pas debout (1). Puis, la Réforme, expliquée par lui, apparaît trop comme un effet sans cause, comme un phénomène bizarre qui n'a pas de raison d'être. Pour que Luther ait imposé à l'Allemagne un système religieux qui contraste de fond en comble avec les croyances du passé, il faut « que Luther ait été, au moins à un moment donné, l'incarnation de l'Allemagne » (2). C'est ce que Janssen ne montre guère ou même pas du tout.

Si graves qu'elles soient, ces critiques n'atteignent point l'essentiel de l'*Histoire du peuple allemand*. L'auteur a établi que l'hérésie luthérienne ne fut pas le principe d'une régénération universelle, que ses résultats ont été funestes dans toutes les directions de l'esprit humain. Ses preuves ont ému le protestantisme; des demi-aveux sont venus de divers côtés, des démentis ont été prodigués, accompagnés souvent d'injures, mais ni démentis, ni injures ne valent

(1) Voir, dans *La Défense* du 28 décembre 1887, un curieux article M. Paul Debrou, qui montre que la thèse de Janssen sur la suprématie des races du nord est une arme à deux tranchants dont on peut faire des usages bien différents. Janssen et Carlyle (*Les héros, le culte des héros et l'héroïque dans l'histoire*) s'accordent à dire que les races latines sont l'obstacle au progrès. Janssen en conclut que le protestantisme et la Révolution française, qui constituent, à ses yeux, un recul de la civilisation, sont dus à une infiltration du droit romain, à un sursaut de l'esprit latin. Carlyle, qui regarde la Révolution et le protestantisme comme les principaux agents du progrès moderne, en conclut qu'ils sont l'épanouissement du génie des peuples du Nord.

(2) Alfred Baudrillart, dans *Bulletin critique*, t. XII, 1891, p. 389.

Digitized by Google

des raisons, et les raisons — les bonnes — ne sont pas arrivées encore (1).

Le premier volume de Janssen retrace, dans un vaste tableau, l'état de l'Allemagne à la fin du moyen âge. Avec les volumes suivants, nous assistons aux origines de la Réforme, et nous suivons, de 1525 à 1618, les luttes civiles dont l'enjeu est l'existence politique du protestantisme. Comme pendants au premier volume, le sixième et le septième, déjà parus, et le huitième, qui ne tardera pas de voir le jour, racontent la décadence intellectuelle et sociale qui suivit la Réforme : l'art et la littérature ont fait l'objet du sixième volume ; le huitième étudiera la situation économique, sociale et religieuse du peuple ; le septième traite des écoles et des universités, de la science et de l'éducation.

Protestants et libre-penseurs s'accordent à dire que la Réforme a été un foyer de lumières ; auparavant nul ne savait lire ni écrire, grâce à elle les ténèbres ont disparu, les écoles ont surgi de toutes parts, l'ignorance et les maux qu'elle entraîne se sont évanouis. Sans récriminations, sans phrases, avec le calme qu'on mettrait à résoudre un problème d'algèbre, à coup de textes nets, incisifs, empruntés aux documents d'origine luthérienne, Janssen détruit cette légende.

C'est d'abord Luther qui déplore l'abandon des écoles, et constate que, à la suite de la disparition des monastères et des chapitres, personne ne veut plus laisser étudier ses enfants. Il voit là « l'œuvre du diable ». Sous la papauté ajoute-t-il (p. 11), par le moyen des cloîtres et des écoles, le diable enveloppait tout de ses filets ; impossible, sans un miracle, qu'un enfant lui échappât : maintenant, de peur

(1) Cf. *L'Université catholique*, n° du 15 septembre 1893, p. 74 et suiv. Un luthérien allemand établi à New-York, M. Guillaume Fronmann « fut tellement dégoûté, raconte M. Pastor (*Ibid.*, p. 84), des « basses et vulgaires attaques » dont l'ouvrage de Janssen était l'objet qu'il voulut l'étudier à fond ; troublé dans sa croyance par cette lecture, il fonda un prix de 5000 dollars pour la meilleure réfutation de l'*Histoire du peuple allemand*, mais personne ne s'est encore présenté au concours ».

Digitized by Google

que ses pièges ne soient déjoués par la parole de Dieu, le diable s'oppose à ce qu'on s'instruise. Lettres, exhortations orales, prédications, Luther ne néglige aucun moyen pour enrayer le mal, « une des plus grandes perfidies de l'exécrable Satan ». Afin d'éloigner des écoles, observe-t-il p. 13), le diable fait valoir cette pensée funeste qu'il n'y a pas à espérer « des moineries, des nonneries, des prêtreries », comme autrefois. Sa réussite est complète. Puis, à l'époque « des abominations de la papauté », les bourses s'ouvraient, on donnait sans mesure aux églises et aux écoles ; actuellement « les bourses sont fermées avec des chaînes de fer (p. 14) ». En désespoir de cause, pour peupler les écoles vides, Luther serait d'avis de recourir à la contrainte matérielle. Si l'on ne s'amende pas, l'Allemagne « sera un tas dissolu et sauvage de Tartares ou de Turcs, et peut-être une porcherie (*ein Saüstall*), une bande de bêtes fauves » (p. 14).

Malgré Luther, le mépris pour l'instruction grandit chaque année. « Personne ne veut envoyer ses enfants aux écoles » : cette phrase se lit, refrain monotone et perpétuel, dans les écrits du temps, dans les rapports des inspecteurs scolaires. L'un d'eux, Antoine Musa, note en 1539 que le peuple aime mieux employer ses enfants aux travaux manuels qu'à l'étude; des prédicateurs déraisonnables lui ont répété que les langues anciennes et les arts libéraux ne servent de rien (p. 15). En 1526, Jean Brenz rappelle que jusqu'alors les écoles ont été fréquentées par beaucoup d'enfants; mais, depuis la terrible secousse que l'œuvre des prêtres a subie, les parents gardent leurs enfants chez eux (p. 16). Ne vous étonnez pas de la désertion des écoles : si les arts libéraux sont dédaignés, les lettres négligées, c'est que les travaux manuels donnent plus de richesse, de bien être et d'honneurs (p. 18).

En ce qui regarde les écoles du peuple, la décadence est particulièrement effroyable. Elles se raréfient de jour en jour. Des comtes et des seigneurs n'en possèdent pas une seule dans leurs domaines. Les maîtres se lamentent de n'avoir maintes fois que deux ou trois enfants à instruire.

Digitized by Google

L'hiver leur en amène quelques-uns, mais pendant l'été les parents les occupent aux travaux de la campagne. Aussi l'ignorance fait-elle de tristes progrès. Un règlement scolaire de Weimar, de l'année 1619, nous apprend que, dans la plupart des localités, il ne se rencontre qu'un très petit nombre de pères de famille qui sachent lire, un nombre encore plus petit de femmes et un nombre tout à fait petit d'enfants. Dans le Palatinat supérieur, en 1596, sur trente personnes, on en trouve à peine une qui lise vaille que vaille, très peu sont capables de réciter le *Notre Père;* à cette question : « Qu'est-ce que le Christ? » elles ne peuvent répondre ou répondent des choses qui n'ont pas de sens. Les princes auraient le devoir d'éveiller et d'encourager le noble goût de l'instruction : ils ne le veulent pas. L'argent employé à l'éducation de la jeunesse, ils le regardent comme perdu, ils aiment mieux répandre l'or pour leurs plaisirs stupides et dégradants. Villes et Etats imitent leur exemple. Les maîtres d'école sont mal logés, mal rétribués : quant à la jeunesse, elle est, disent les contemporains, grossière, impudente, immorale; elle n'a rien d'humain, « ce sont des bêtes féroces » (p. 33).

En résumé, l'instruction, qui prospère à la fin du moyen âge, périclite à partir de la Réforme et s'affaiblit graduellement pendant le XVI^e^ siècle. Les monastères et les chapitres qui la donnaient n'existent plus. D'ailleurs le naturalisme déborde. Pourquoi étudierait-on? Il n'y a plus l'appât des bénéfices ecclésiastiques. La science ne mène pas à grand'chose : qu'est-ce que les amis désintéressés du savoir, les songe-creux qui se repaissent des chimères des belles-lettres et des arts libéraux, ont de commun avec l'esprit actuel? On va au solide, à ce qui procure fortune, considération et jouissances. Les arts manuels sont les seuls qui conviennent à la nouvelle génération. Et, pendant que la jeunesse s'avilit dans des débauches honteuses, les écoles se ferment, et un nombre dérisoire de maîtres misérablement payés, enseignent, à grand renfort de mauvais traitements, l'A B C à quelques poignées d'élèves indociles, farouches et sans mœurs.

Digitized by Google

La conclusion n'est pas glorieuse pour la Réforme. Or, nous ne saurions trop le rappeler, elle repose sur les textes. Pas une fois l'auteur n'intervient pour les commenter : on entend les textes et les textes seuls. C'est là, écrivait le pasteur protestant Kawerau, ce qui fait le charme spécial de l'*Histoire du peuple allemand* et la rend nuisible. L'auteur ne parle presque jamais lui-même; mais il produit une mosaïque de documents qui parle au lecteur avec une force pénétrante (1) ».

Avant de quitter M. Pastor, prenons acte d'une triple promesse faite pour réjouir. Le 8e volume de l'*Histoire du peuple allemand* est sur le point de paraître; le 3e volume de l'*Histoire des Papes* est très avancé; enfin M. Pastor continuera l'*Histoire du peuple allemand* jusqu'en 1806. *Hoch!*

III. — Avec Mabillon, la congrégation de Saint-Maur « atteint le zénith de son éclat » (p. VI). Dom Suitbert Baümer, bénédictin de Beuron, nous offre le *portrait biographique et littéraire* de l'illustre religieux.

Son livre, dédié au duc Léopold de Hohenzollern, le « bienveillant protecteur de l'archi-abbaye de Beuron », se compose de dix-neuf chapitres, dans lesquels sont traités les sujets suivants : la jeunesse de Mabillon (1-9), sa vocation (9-16), sa probation et sa profession monacales (17-23), sa préparation à la prêtrise (23-30), l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et les congrégations bénédictines en France et hors de France (30-41), la congrégation de Saint-Maur (41-53), les compagnons de cloître de Mabillon et ses premiers travaux littéraires (53-60), ses travaux plus importants : l'édition de saint Bernard et les *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti* (61-8), les amis de Mabillon hors du cloître : du Cange, Baluze, etc. (68-79), le *De re diplomatica* et les premières controverses (79-95), Mabillon et l'édition de saint Augustin (96-109) (2), sa

(1) Cité ap. *Etudes religieuses*, nº de janvier 1890, p. 39.

(2) Il y a, dans ce chapitre, des idées remarquables sur le jansénisme.

Digitized by Google

correspondance (109-20), ses voyages : Flandre et Bourgogne, *Iter germanicum* (121-43), la suite de l'*Iter germanicum* (145-60), l'*Iter italicum* (161-79, et 180-201), études monastiques et nouvelles controverses (201-22), derniers travaux (222-32), mort et vertus de Mabillon (232-53). Puis dom Baümer dresse le catalogue des écrits de Mabillon (254-6), et termine par une table alphabétique.

Le but de dom Baümer n'a pas été d'être complet ni même, dit-il avec modestie (p. VI), d'écrire une œuvre scientifiquement achevée : il s'est proposé de venir en aide au lecteur désireux de connaître l'activité des religieux de Saint-Maur, l'esprit qui les animait, et, incidemment, l'histoire de la célèbre congrégation. Dom Baümer a réussi. Son livre est excellent et, sans être, comme l'auteur le dit du *Montfaucon* de M. Emmanuel de Broglie, *ein Buch für den Salon* (p. VIII), il se lit avec un vrai plaisir.

Nos réserves portent sur deux points : Dom Baümer ne se montre guère bienveillant à l'égard de la France, et, dans le démêlé entre Rancé et Mabillon, peut-être serait-il juste d'accorder davantage à Rancé.

Mais l'ensemble du tableau est exact, attrayant. On a l'impression que c'est un vrai bénédictin, digne d'être de la famille de Mabillon, qui retrace la figure de celui qui est *le* bénédictin, comme Louis XIV est *le* roi et Bossuet *l'*orateur.

IV. — Ceux qui redoutent les longs ouvrages aimeront les *Lectures historiques* de M. Sorel. Ils y trouveront la quintessence de vingt-cinq ou trente volumes publiés pendant les dernières années ; à la rigueur ce léger in-12 les dispensera d'aborder toute une série d'in-octavos lourds et majestueux (1).

(1) M. Sorel traite les sujets suivants : I, Un partisan : Louis de Frotté, p. 1-20 ; II, Un émigré : Rochechouart, p. 21-32 ; III, *Mémoires* de soldats : Ségur, Marbot, Macdonald, Clermont-Tonnerre, p. 32-46 ; IV, Le drame de Vincennes, p. 47-70 ; V, Talleyrand et ses *Mémoires*, p. 70-112 ; VI, Une agence d'espionnage sous le consulat : le comte d'Antraigues, p. 113-51 ; VII, Le consulat de Sten-

Digitized by Google

M. Sorel ne se borne pas à résumer un nombre respectable de livres récents. Les études qu'il leur consacre se distinguent par les qualités habituelles à l'auteur de *L'Europe et la Révolution française* : perspicacité, justesse et originalité de vues, art de débrouiller le pêle-mêle des faits et des idées. Ajoutez-y un style d'une transparence parfaite.

Talleyrand surtout a bien inspiré M. Sorel. Les trois articles où apparaît cette curieuse et décevante figure, *Le drame de Vincennes*, *Le comte d'Antraigues*, et, mieux encore, *Talleyrand et ses Mémoires*, sont des morceaux de premier ordre.

Nous aimons peu, au contraire, les pages qui, de près ou de loin, touchent aux questions religieuses. Parues, avant de se transformer en volume, dans *Le Temps*, elles sont pénétrées de l'esprit de ce journal, et cet esprit n'est pas le nôtre.

En particulier, il est impossible de souscrire aux conclusions de M. Sorel sur *Bossuet historien de la Réforme*. Ce n'est pas qu'il conteste la beauté achevée de l'*Histoire des variations* : à son avis, c'est « un des chefs-d'œuvre, peut-être le chef-d'œuvre de notre littérature historique..... Le livre a grandi par la comparaison et par le recul ; il a conservé toute sa puissance de vie et d'intérêt, toute sa force de sève, et cette éternelle jeunesse de langue qui vient de la vérité et du naturel du style » (p. 247-8) (1). Mais « le

dhal, p. 153-67; VIII, Napoléon et Alexandre, p. 169-96 ; IX, Deux précurseurs de l'alliance russe : Castelbajac et Morny, p. 197-214 ; X, M. Thouvenel et la question romaine, p. 215-28 ; XI, La révocation de l'édit de Nantes, p. 229-45 ; XII, Bossuet et la Réforme, p. 247-67 ; XIII, Tolstoï historien, p. 267-92.

(1) M. Brunetière va plus loin : l'*Histoire des variations* est, dit-il (*Revue des Deux Mondes*, n° du 1er février 1892, p. 699), « le plus beau livre de la langue française ». — Le jour même où nous écrivons ces lignes, les journaux nous apportent l'écho d'un cours orageux de M. Brunetière à la Sorbonne (7 mars) ; nous y lisons que, le tapage fini, M. Brunetière s'attache à « justifier Bossuet d'un reproche à triple détente que quelqu'un lui a fait. Bossuet n'aurait, selon certains, rien compris à l'histoire de la Réforme ; le livre qu'il écrivit sur elle serait partial, et Bossuet n'aurait point su calculer la portée dudit livre ». Ce *quelqu'un* paraît être M. Sorel.

Digitized by Google

fond scientifique y vaut-il la forme ? La méthode y égale-t-elle l'art ? Est-il aussi exact qu'il est beau » ? Cette question M. Rébelliau se l'était posée dans une thèse de doctorat ès lettres dont on n'a pas perdu le souvenir. M. Sorel l'examine à son tour : il refuse à l'*Histoire des variations* « le caractère proprement scientifique, tel que nous l'entendons aujourd'hui » (p. 249), et, à l'encontre de M. Rébelliau, n'admet pas que « Bossuet a fait un récit d'une exactitude presque irréprochable (1) » des origines du protestantisme.

A l'appui de son opinion, M. Sorel s'arme des paroles de Bossuet (*Préface de l'Histoire des variations*, § 21) : « Cette histoire a dû paraître avec toutes les preuves et munie, pour ainsi dire, de tous les côtés ; il a fallu hasarder de la rendre moins divertissante pour la rendre plus convaincante et plus utile. » Eh ! quoi, l'historien ne méritera nul crédit parce qu'il « veut convaincre », parce qu'il « poursuit un objet d'utilité » ! Il n'aura pas le droit de dire ce qu'il pense ! Et, pour raconter les variations du protestantisme, Bossuet aurait eu le devoir de cacher sa foi ! Bossuet a prévu l'objection ; il y a répondu (*Préface*, § 20) avec ce ferme bon sens qui est la marque de son grand esprit. « Je ne dirai rien qui ne soit authentique et incontestable. Au reste, pour le fond des choses, on sait bien de quel avis je suis : car assurément je suis catholique aussi soumis qu'aucun autre aux décisions de l'Eglise, et tellement disposé que personne ne craint davantage de préférer son sentiment particulier au sentiment universel. Après cela, d'aller faire le neutre et l'indifférent à cause que j'écris une histoire, ou de dissimuler ce que je suis quand tout le monde le sait et que j'en fais gloire, ce serait faire au lecteur une illusion trop grossière ; mais, avec cet aveu sincère, je maintiens aux protestants qu'ils ne peuvent me refuser leur croyance, et qu'ils ne liront jamais nulle histoire, quelle qu'elle soit, qui soit plus indubitable que celle-ci, puisque, dans ce que j'ai à dire contre leurs Eglises et leurs auteurs, je n'en raconterai rien qui ne soit

(1) Rébelliau, *Bossuet historien du protestantisme*, 1891, p. VIII.

Digitized by Google

prouvé clairement par leurs propres témoignages ». Tout est là, en effet.

Bossuet, dit M. Sorel, n'entend pas l'histoire comme nous. « Ce qui est pour nous le fond même et la substance de l'histoire n'en est pour lui que le cadre ou le décor. Il ne considère dans la tempête que le navire, les matelots, le capitaine, la fragilité de l'esquif perdu dans l'immensité des eaux, l'imprudence des hommes qui le conduisent, leur ignorance, la vanité de leurs efforts, le trouble où la peine les jette, leur misère, la nécessité pour eux de tomber à genoux, et la prière enfin, seul salut des naufragés. L'historien moderne contemple avant tout l'océan déchaîné, et cherche à démêler, dans ce chaos, le jeu des forces permanentes de la nature » (p. 255). *Omnis comparatio claudicat.* On avouera que la comparaison de M. Sorel ne sert guère sa cause. Il n'est personne qui, dans une tempête, ne s'intéresse plus au navire et aux malheureux passagers guettés par la mort qu'au « jeu des forces permanentes » qui déchaînent l'océan.

M. Sorel précise mieux sa pensée quand il reproche à Bossuet de négliger la recherche des « causes générales et profondes » de la Réforme, pour s'en tenir aux causes « particulières, tout intéressées, toutes passionnées, et partant méprisables » (p. 252). A l'*Histoire des variations* il oppose l'*Histoire du peuple allemand* de Janssen (1), qui étudie les mêmes personnalités et traite des mêmes événements ; il n'a pas de peine à faire saillir les contrastes et à mesurer les distances. Fort bien ; mais n'oublions pas que Janssen retrace l'histoire de la Réforme prise dans son ensemble : Bossuet — M. Sorel le remarque avec raison — « n'écrit

(1) Puisque nous avons parlé tout à l'heure de l'*Histoire du peuple allemand*, notons ici que M. Sorel fait le plus grand cas de l'ouvrage de Janssen : « C'est, dit-il (p. 256, *note*), une œuvre respectable par la sincérité de la passion qui l'anime, et par l'extraordinaire labeur, l'immensité de connaissances, la puissance de concentration dont elle témoigne. Elle est comblée de textes instructifs et suggestifs. Elle est indispensable à qui veut connaître non seulement l'Allemagne du moyen âge, mais l'Allemagne catholique contemporaine ».

Digitized by Google

point une histoire de la Réforme, il écrit une histoire des variations des Eglises réformées » (p. 249). La différence du sujet explique et nécessite la différence de méthode. Insinuer que, en se plaçant au point de vue de Bossuet, les sophismes, les erreurs, et le reste que l'auteur des *Variations* relève ne constituent que le côté accessoire de la question, est une inadvertance qui étonne de la part d'un écrivain aussi avisé que M. Sorel. La démonstration de Bossuet, observe l'auteur des *Lectures historiques*, « est l'évidence même, et l'on peut dire que plus l'histoire de la Réforme sera approfondie et fouillée, plus la variation y apparaîtra continue et essentielle, en quelque sorte... Voilà ce que les réformés contemporains de Bossuet ne voulaient pas voir, ce qu'ils s'obstinaient à nier, ce qui est devenu lumineux par la suite, et ce que Bossuet, autant que personne, a contribué à mettre en lumière » (p. 261). Il a donc atteint son but.

Il l'aurait même outrepassé, selon M. Sorel : son livre aurait eu cette destinée étrange de se tourner contre sa cause, d'agir au rebours de ses intentions. Les protestants n'avaient pas une conscience nette, une vue claire de la nature de leur foi. Bossuet aurait déchiré le voile : grâce à lui, le protestantisme aurait compris que les variations, loin de lui être imputées à grief, constituaient sa raison d'être, qu'il devait se réclamer, de par ses origines, de l'esprit de liberté : d'où la religion individuelle et la libre philosophie (1). — « C'est, dit M. Welschinger, ce qui pourrait s'appeler « être battu et content » (2). Bossuet proclame

(1) Dans un récent volume, plein d'idées et qui fait réfléchir (*Seizième Siècle. Etudes littéraires*), M. Emile Faguet écrit (p. 389) : « Nous sommes, de nos jours, tellement habitués aux derniers résultats de la Réforme, qui sont la libre pensée, la libre philosophie et la religion individuelle, que nous avons peine à comprendre qu'un penseur libre du XVI^e^ siècle (il s'agit de Montaigne) ne soit pas au moins favorable aux réformés. Mais la Réforme n'a nullement été, en ses commencements, ce qu'elle contenait sans le savoir, et ce dont elle devait être l'occasion sans le vouloir et le ferment sans y prétendre ». — Comme M. Sorel, M. Faguet estime à très haut prix « l'admirable livre de J. Janssen » (p. XXXIII).

(2) Dans *Le Monde*, n° du 26 février 1894.

Digitized by Google

qu'il est nécessaire de demeurer uni à l'Eglise catholique sous peine d'aboutir à la libre-pensée, il prédit la banqueroute de la Réforme ; et voilà qu'en effet la Réforme renie ses affirmations de la première heure, se transforme au point de devenir méconnaissable, et conduit à un rationalisme qui n'a certes rien de l'idée chrétienne, aucun point de contact avec la religion. Que les protestants libéraux, et les incrédules, leurs frères, s'en réjouissent, cela leur est permis : il n'en demeure pas moins que Bossuet a vu clair dans l'avenir, qu'il a calculé la portée de son livre, et qu'il est sorti victorieux du combat.

V. — Peu d'existences furent aussi aventureuses que celle du prince Charles de Nassau-Siegen, « chevalier errant égaré à la fin du XVIII^e siècle..., tour à tour ou tout à la fois officier général en France et en Espagne, grand seigneur polonais et amiral russe » (p. 5). « Je suis vraiment né pour des événements extraordinaires », écrivit-il un jour (p. 279 ; cf. p. 72 et 118). Il n'exagérait pas.

Issu de la branche des Nassau, qui est maintenant représentée par la jeune reine de Hollande (1), né le 9 janvier 1745, au château de Sénarpont (Somme), Charles de Nassau-Siegen débute, en compagnie de Bougainville, par le tour du monde, « qui ne se faisait pas encore en quatre-vingts jours » (2). Nul n'aimera autant que lui les voyages. « Rien... ne lui paraîtra plus naturel et plus simple que de partir, à la moindre occasion, de Paris pour Constantinople, ou de Pétersbourg pour Madrid » (p. 34).

D'un naturel fougueux (3), d'une bravoure à toute

(1) Les Nassau furent des premiers à adopter la Réforme : les deux branches d'Hadamar et de Siegen revinrent d'assez bonne heure au catholicisme. Jusqu'où allaient les sentiments catholiques du prince Charles, c'est ce que le livre de M. d'Aragon néglige de nous apprendre.

(2) Il s'agit du long voyage — deux ans et quatre mois — de la frégate « la Boudeuse », antérieur de deux ans à la première expédition de Cook, et dont le récit défraye tous les recueils de voyages célèbres.

(3) Le contraste était grand entre son naturel fougueux et ses

Digitized by Google

épreuve, il brille dans les salons de Paris et de Versailles, et à la cour de Louis XVI et de Marie-Antoinette, par son faste, ses prodigalités, et par ses manières exquises de grand seigneur accompli. Sur la foi du hollandais Bosmann, revenu enthousiaste de la Guinée, il rêve de fonder en Afrique un royaume et organise une armée pour le conquérir. Le songe évanoui, il tente un hardi coup de main sur Jersey qu'il veut enlever à l'Angleterre, court en Pologne où il étudie la navigation du Dniester, dirige l'attaque des batteries espagnoles contre Gibraltar (1782), vit, à la cour de Vienne, dans l'intimité de Kaunitz, reçoit le meilleur accueil de l'empereur Joseph II, et en obtient la révision du procès qui l'a privé de ses biens héréditaires passés au prince d'Orange, travaille, à la diétine de Podolie (1786), en faveur du roi de Pologne, Stanislas Poniatowski, entre en relations familières et continues avec Potemkin, le ministre de la grande Catherine, et avec Catherine elle-même. Il accompagne l'impératrice dans ce voyage féerique à travers la Russie, qui demeurera un des éblouissements et une des bizarreries de l'histoire. Avec son ami, le comte de Ségur, il préconise une quadruple alliance de la France, de l'Espagne, de l'Autriche et de la Russie, contre la Prusse et l'Angleterre, et, si les négociations entamées échouent à diverses reprises, la faute en retombe sur les ministres inertes et aveugles de Louis XVI.

Quand la guerre éclate entre les Russes et les Turcs, il est un des premiers parmi les volontaires, tels que Ligne, Richelieu, Damas, Bombelles, qui mettent leur épée au service de la Russie. Mon unique désir est, dit-il, « d'avoir quelque chose à faire qui me vaille un peu de gloire » (p. 200). Il lui tarde de commencer : « d'être à ne rien faire est ce qui me fait mal » (p. 202). Potemkin lui donne le

dehors froids et réservés. Mme Vigée-Lebrun, qui fit deux fois son portrait, s'attendait, sur la renommée de son modèle, à se trouver en présence d'une physionomie farouche : quelle ne fut pas sa surprise en lui voyant une expression de visage si timide, qu'elle eût pu croire avoir à peindre « une demoiselle sortant du couvent » ! Cf. p. 15.

Digitized by Google

commandement des forces navales destinées à l'attaque d'Oczakoff : « J'aurai à bon marché, écrit-il, l'occasion de faire parler de moi ; et, comme l'on ne peut faire le métier que je fais que pour cela, vous voyez que je dois être très content » (p. 207). Et il ajoute : « Je ferai tant de tapage que le bruit en retentira » (p. 209). Ce ne sont point là vaines et ridicules vantardises : il remporte quatre victoires successives. « Enfin je suis content. J'ai fait dans ma vie une grande chose. Je suis arrivé où je voulais arriver ; mon nom passera à la postérité » (p. 241). Ces combats, « plus fatigants à écrire qu'à gagner » (p. 238), ne seront pas les derniers. L'année suivante (1789) il bat la flotte suédoise sur la Baltique. Mais une seconde campagne sur la Baltique tourne contre lui (1).

Peu après (1791), il arrive à Coblenz, où il représente Catherine auprès des princes émigrés, frères de Louis XVI (2). Au service de l'émigration il apporte son intelligence et sa fortune, mais sans réussir à faire triompher une cause qui s'abandonne elle-même. Enfin, après des péripéties diverses, il se retire dans sa terre de Tynna, au fond de l'Ukraine, condamné à une existence obscure, à un désœuvrement qui lui pèse, déjà oublié, « étranger aux grands événements qui bouleversaient le monde, s'intéressant lui-même à peine aux causes pour lesquelles il avait combattu, et si bien revenu de tous ses rêves de gloire qu'il ne comptera plus, à ses derniers moments, pour la protection de

(1) D'abord la victoire pencha en faveur de Nassau, et le roi de Suède, Gustave III, « se crut si bien irrémédiablement vaincu, qu'il avait déjà composé le discours à la Plutarque qu'il adresserait au prince de Nassau en lui remettant son épée » (p. 344). — L'impératrice adressa une belle lettre (p. 347-8) au prince de Nassau-Siegen pour le consoler de cette mésaventure. Dans une seconde lettre, également remarquable, elle lui disait cette parole, où l'âme de Catherine se peint tout entière : « Vous avez raison, et vous devez avoir raison, parce que je trouve, moi, que vous avez raison » (p. 350).

(2) Le prince de Nassau-Siegen avait applaudi à la convocation des Etats-généraux. « Cela va donner aux Français une grande énergie et au roi le règne le plus brillant qui ait existé. J'aurais un bien grand plaisir à voir la France dans ce moment ». Son enthousiasme s'était bien vite refroidi, en sachant « la mauvaise tournure » (p. 308) que prirent les Etats-généraux.

Digitized by Google

son souvenir, que sur la reconnaissance de quelques pauvres paysannes auxquelles il aura fait du bien » (p. 386-7). Il meurt le 19 avril 1808 (1).

Ce bref résumé de la vie de Nassau-Siegen explique l'intérêt du volume de M. d'Aragon. Jusqu'ici « la plupart des distributeurs de renommée » n'avaient pu faire du prince, « faute de documents permettant de suivre sa trace, qu'une esquisse de fantaisie » (p. 2). M. d'Aragon publie des documents très précieux.

Car ce n'est pas l'histoire de Nassau-Siegen qu'il nous présente : c'est plutôt, comme le dit le titre de son livre, *Nassau-Siegen d'après sa correspondance originale inédite de 1784 à 1789*. Ces lettres, adressées par le prince à sa femme, sont devenues papiers de famille pour M. d'Aragon. Le rôle de l'éditeur consiste à les encadrer dans le récit rapide des événements qui aident à les comprendre : il respecte « avec scrupule jusqu'à leurs incorrections — sauf cependant celles de l'orthographe — » et se borne « à supprimer (2) les redites inutiles ou des détails trop personnels et dénués d'intérêt » (p. 4-5).

Cette correspondance n'embrasse malheureusement que cinq années de la vie du prince. Il est vrai que ce sont les plus importantes. Les fêtes franco-russes, auxquelles nous venons d'assister, donnent à ces pages, où il est surtout question de la Russie et où apparaissent les ébauches de l'union franco-russe, le charme de l'actualité. Elles ont de plus le mérite d'éclairer l'histoire de la diplomatie de l'Europe avant la Révolution. M. de Broglie a mis fin à la légende des bienfaits de l'alliance franco-prussienne, et

(1) Il n'avait donc pas réalisé son rêve, qui avait été de passer ses dernières années « à Paris, où il faut toujours finir. C'est le pays des vieux, et nous le serons » (p. 267).

(2) Ce système de publication n'est pas sans inspirer des inquiétudes : supprimer les détails personnels, c'est bien, mais supprimer « les redites inutiles, les détails dénués d'intérêt », n'est-ce pas dangereux ? — En outre, dans le livre de M. Aragon, les dates sont trop rares, les renvois aux sources manquent de précision, le style est négligé (p. ex., p. 29, « ménager sa fortune avait été, de tout temps, le cadet des soucis »).

Digitized by Google

M. Sorel a montré sous son vrai jour la question d'Orient au XVIII^e siècle; leurs idées, qui tendent à être universellement acceptées, et qui, par exemple, ont pénétré dans le *Manuel historique de politique étrangère* de M. Bourgeois reçoivent du livre de M. d'Aragon une confirmation éclatante.

VI. — Dans un de ces livres aux beaux caractères, d'une impression nette et soignée, qui fait honneur à la typographie contemporaine, nous retrouvons trois études de M. de Mazade, que la *Revue des Deux Mondes* avait naguère publiées. Elles sont consacrées à Berryer, à Villèle et à Falloux.

Assurément elles méritaient de sortir de la nécropole de la revue et de revivre sous la forme du volume. M. de Mazade n'a pas été, comme il le disait lui-même dans son discours de réception à l'Académie française, un de ceux qui se recommandent « par l'éclat des grands rôles »; il fut « un modeste écrivain, faisant sans bruit son devoir, un simple soldat de l'armée littéraire » (1). Mais il avait l'esprit fin et délié, il connaissait à merveille l'histoire du XIX^e siècle; on gagne à l'entendre, même quand on n'est pas d'accord avec lui.

Les sous-titres des études de M. de Mazade résument sa pensée, et dégagent le trait caractéristique de ces attachantes figures qu'elles ont pour but de portraiturer. Berryer c'est *un royaliste parlementaire;* c'est « le génie vivant de la parole, éclatant à la tribune et au barreau, échappant d'un coup d'aile aux tyrannies et aux engagements d'un parti, faisant de son éloquence une sorte de magistrature, de son indépendance une force, du sentiment du droit une inspiration supérieure, une arme redoutable » (p. 3); c'est l'athlète de toutes les luttes, dont l'originalité consiste, pendant trente-huit ans, de 1830 à 1868, à travers tous les régimes, à résoudre « le problème d'être l'homme d'un parti,

(1) Discours de réception à l'Académie, publié dans *Le Monde*, numéro du 7 décembre 1883.

Digitized by Google

l'homme d'une cause vaincue, sans cesser un moment d'être l'homme de son temps et de son pays » (p. 15-6). En Villèle apparaît *l'homme d'affaires de la Restauration* : « ce fut surtout et avant tout le merveilleux intendant du royalisme, un homme d'affaires simple, patient et mesuré, habile dans l'art de tourner les difficultés et de satisfaire les intérêts, puissant par le sang-froid, l'application et le goût de l'ordre dans les finances » (p. 184). *Illusions et mécomptes d'un royaliste*, telle serait la dominante de la vie de Falloux.

Au cours du volume sont agitées bien des questions que nous aimerions à reprendre à la suite de l'auteur, tantôt pour les discuter, tantôt pour les enrichir d'un supplément d'informations, tantôt pour indiquer la manière heureuse dont elles sont résolues.

Une des plus piquantes est, sans contredit, celle des divergences entre Villèle et un de ses collègues au ministère, Chateaubriand. L'immortel charmeur, l'incomparable poète, faisait de la politique avec son imagination ; il voulait mener la France « à la réalité par les songes ». Villèle, au contraire, n'habitait pas le pays des rêves : c'était un esprit positif, s'il en fut, moins soucieux du brillant que du solide. Les heurts devaient se produire ; ils se produisirent, en effet, et amenèrent une lutte que M. de Mazade raconte fort bien.

Dans ses magnifiques et inquiétants *Mémoires d'outre-tombe*, Chateaubriand n'a garde d'omettre le récit de son passage au ministère de 1823. Il y parle avec une complaisance marquée de l'expédition d'Espagne, qui eut alors un si vif retentissement. A s'en rapporter à lui, tout le mérite de cette entreprise lui reviendrait ; c'est lui qui en aurait eu l'initiative, lui et lui seul qui l'aurait dirigée, lui qui l'aurait conduite à bonne fin. Il l'appelle « ma guerre », « le plus grand événement de ma vie ». Il écrit : « Enjamber d'un pas les Espagnes, réussir sur le même sol où naguère les armées d'un conquérant avaient eu des revers, faire en six mois ce qu'il n'avait pu faire en sept ans, qui aurait pu prétendre à ce prodige ? C'est pourtant ce que j'ai

Digitized by Google

fait ». Et encore : » J'avais fait seul la guerre d'Espagne... Par la guerre d'Espagne j'avais dominé l'Europe ».

Voilà des paroles claires, qu'on aurait, semble-t-il, mauvaise grâce à révoquer en doute, dont les allures nettes et tranchantes en imposent. M. de Mazade démontre que le rôle de Chateaubriand dans l'expédition espagnole fut presque nul. Les *Mémoires* de Villèle rectifient ceux de l'illustre écrivain. Ils renferment une correspondance de tous les jours, de toutes les heures, avec le duc d'Angoulême qui était à la tête de l'expédition, près de quatre cents lettres où Villèle suit comme pas à pas l'armée, éclaire le prince généralissime, aplanit les difficultés, bref est l'homme unique de la situation. La part de Chateaubriand est fixée par une lettre que le duc d'Angoulème écrivait, vers la fin de la campagne, à Villèle : « J'ai reçu depuis peu trois lettres de M. de Chateaubriand, avec qui je ne suis pas en correspondance, ne l'étant qu'avec vous seul des ministres, ne rendant compte qu'à vous ou à mon père, et ne recevant que par vous les instructions du roi ».

Pour être complet, ajoutons que Chateaubriand était convaincu d'avoir tout fait. Quand arriva la nouvelle de la délivrance de Ferdinand VII et du rétablissement de l'autorité royale au delà des Pyrénées, il alla triomphalement porter ses félicitations à Louis XVIII. Sa déconvenue ne fut pas médiocre. Au lieu de l'accueil enthousiaste qu'il attendait, il n'obtint que l'attention banale accordée à la foule des courtisans ; les *Mémoires d'outre-tombe* nous apprenent qu'il ne fut pas fier de recevoir un « seau d'eau froide » et qu'il en garda le souvenir.

VII. — Sous un titre qui indique mal le contenu de son livre, M. l'abbé Kannengieser a réuni trois études sur le pouvoir temporel et la triple alliance, sur Dœllinger (1) et sur Curci. Dans la première, l'auteur établit irréfutablement que le Pape a été dépouillé de ses Etats et demeure

(1) Déjà, dans *Catholiques allemands* (5e mille, p. 361-9), M. Kannengieser avait consacré une brève notice à Dœllinger.

Digitized by Google

prisonnier au Vatican, parce que tel est le bon plaisir de l'Allemagne protestante et de la catholique Autriche. Dœllinger et Curci — ces deux étoiles tombées du ciel comme Lucifer — « personnifient en quelque sorte l'opposition que le pouvoir temporel de la papauté a rencontrée parmi les catholiques durant les trente dernières années » (p. 3).

Tous ceux qui aiment l'Eglise voudront lire cet ouvrage écrit avec verve, plein de faits et d'idées. Il continue glorieusement la série ouverte par *Catholiques allemands* et *Le réveil d'un peuple*.

Félix VERNET.

Digitized by Google

MÉLANGES

I. *UN NOUVEAU LIVRE SUR BERNADETTE* (1)

Il est des livres dont la lecture nous cause un si vif plaisir et nous remplit d'un charme si pénétrant, que nous éprouvons le besoin de les faire lire à nos amis. C'est bien là le sentiment qui nous possédait, quand nous lisions le nouvel ouvrage de M. Emile Pouvillon. Depuis l'heure bénie où la Vierge Immaculée a daigné se montrer à une humble pastoure, bien des livres ont été publiés sur l'Apparition, et sur Bernadette, et sur la petite ville qui est le théâtre de tant de prodiges. Mais ils sont presque toujours trop inférieurs aux merveilles qu'ils racontent : à part l'admirable récit de Henri Lasserre, il n'en est guère qui s'élèvent au-dessus du médiocre et de l'ordinaire. Quant au livre consacré à Lourdes par le chef des romanciers naturalistes, il est plus sage et plus charitable de n'en pas parler. Combien nous sommes heureux de rencontrer alors un volume qui porte sur sa couverture : Emile Pouvillon, et, plus bas : Bernadette de Lourdes ! Quel bonheur de voir un écrivain déjà célèbre consacrer son beau talent à une étude religieuse, à la composition d'un mystère, et de trouver écrite à la première page cette dédicace : « A Madame la comtesse

(1) *Bernadette de Lourdes — Mystère* — par Emile Pouvillon. 1894. 1 vol. in-12 de 281 p. Paris, E. Plon, Nourrit et Cie. Publié au mois d'avril, ce livre en est à sa troisième édition.

Digitized by Google

Albert de Mun, j'offre respectueusement cet essai d'art chrétien ! »

Tous savent que M. E. Pouvillon est un merveilleux artiste, quand il s'agit de comprendre la nature et d'en caractériser les aspects variés. Les descriptions qui abondent dans son nouveau livre, et qui constituent comme la scène où se passe le mystère, ne sont pas pour démentir une réputation si bien acquise. Il s'est même surpassé en essayant une entreprise bien difficile, la peinture d'un paysage du Paradis. Ecoutez ce qu'il dit : jamais vous n'avez rien lu de plus pur ni de plus idéal. « C'est dans l'Autre Vie, dans la Vallée heureuse où reposent, en la paix du Seigneur, les bergers défunts du Lavedan et de la Bigorre. Une vallée pareille à celles d'en bas : l'herbe plus fraîche seulement, l'eau plus transparente, la lumière plus délicate. Dans la gorge de Mauhourat, près de Cauterets, quand le brouillard du matin se lève, déchiré par le vent d'Espagne, la terre et le ciel, les âpres rochers et les souples cascades, on dirait que les choses viennent de naître, si jeunes, comme vierges ! Aussi neuve, plus pure est la lumière du Paradis ; et toujours pure, toujours neuve ; un sourire pas déplié tout à fait, une aube qui n'aura pas de crépuscule ; des fleurs, des fleurs à foison ; les mêmes, qui fleurissent aux prairies de Luz ou d'Argelès ; les mêmes, plus ingénues. » Il faudrait citer le prologue en entier. Ces descriptions rappellent la manière d'Orcagna ou de Fra Angelico, avec une nuance de modernité qui n'est pas pour déplaire à nos contemporains. Dans ces tableaux où il s'agit de faire comprendre par des images matérielles le bonheur spirituel des Elus, et où l'auteur songe plutôt à frapper l'imagination et à émouvoir la sensibilité qu'à définir des vérités théologiques, les détails sont presque toujours exacts et en complet accord avec le dogme. Et c'est un vrai bonheur, après avoir lu Chateaubriand et admiré ses grandioses descriptions du Ciel dans *les Martyrs*, de contempler le Paradis plus simple et plus familier de M. Pouvillon, semblable aux vallées de la Bigorre et du Lavedan, avec des Elus qui ressemblent encore, malgré

Digitized by Google

leur vie transfigurée, aux bergers et aux bergères des pays pyrénéens.

Et ces pays, où se passe l'enfance de Bernadette, comme l'auteur sait les décrire ! Il faut lire la page où il dépeint le village de Bartrès, « dans cette vallée de maïs et de blé noir qui se creuse entre des collines habillées de la verdure tendre des fougères. Des maisons s'étagent dans le bas. Voici la petite place en pente, la croix au milieu, haut emmanchée, et la coutumière église aux ardoises fanées, qui porte, comme un jouet d'enfant pauvre, son coq naïf au sommet. Un ruisseau chante doux entre les amarines et les frênes, les pigeons roucoulent sur les toits de chaume, les passereaux piaillent dans les vergers, les abeilles bourdonnent autour des lis et des sauges en fleurs. Au-dessus du village, un chemin monte, ombragé de pommiers, lavé de sources, jusqu'à une friche de fougères et d'ajoncs, qui s'étale plate et nue au haut de la colline. C'est la lande de Bartrès. Solitaire, perdue entre le ciel et les vagues pays abîmés au-dessous, les campagnes comme brodées, les villages tout petits en fuite dans la brume, solitaire et triste, triste d'être toujours pareille, de tout temps pareille, avec ses tertres funéraires, ses tertres désherbés, témoins de l'autrefois, avec ses chênes, ses trois ou quatre chênes gardiens de l'étendue, elle ondule, couchée au pied des montagnes, prosternée devant les Pyrénées glorieuses et sévères, qui se dressent en face d'elle, zébrées de torrents, veloutées d'herbe pâle, couronnées de glaciers. »

Mais c'est assez parlé de la scène et des tableaux dont elle se compose : parlons maintenant du drame qui s'y déroule et des personnages qui y paraissent. Des lecteurs, oubliant que M. Pouvillon n'a voulu faire qu'un « mystère », et très soucieux des exigences de l'art dramatique tel qu'il est conçu de nos jours, jugeront peut-être qu'ici l'auteur est inférieur à lui-même. Ce qui fait l'intérêt d'un drame, ce sont les caractères, et ce sont aussi les péripéties de l'action. Or, sauf le personnage principal, Bernadette, tous semblent effacés plus qu'il ne conviendrait : oui, même saint Bernard, dont le rôle cependant a plus de relief que celui

Digitized by Google

de la Sainte Vierge. Au surplus, l'auteur dramatique excite ordinairement l'intérêt pour ses personnages, en montrant dans ceux-ci le jeu des passions. Mais, dans l'âme de Bernadette, que peut-il exister, sinon la sainte passion du bien? D'ailleurs, peut-on donner ce nom à un sentiment sans doute profond, intime, inébranlable dans cette âme d'enfant, mais qui ne connaît ni l'impétuosité des transports, ni les fluctuations d'un amour auxquels les créatures n'ont pas toujours été étrangères? La pauvre bergerette est si humble et si défiante d'elle-même!

Restent donc les incidents du drame. Ici encore l'action ne nous semble pas assez fortement nouée, si l'on étudie cette œuvre au point de vue classique. Mais, nous le répétons, c'est un mystère (1). Plutôt que d'insister sur ce point plus que de raison, nous allons essayer de donner une idée de ce drame.

Le prologue débute par une fête du Paradis. C'est le jour de la Visitation, et saint Bernard vient de célébrer la Messe. « Et pendant que sa pensée se dilate en la clarté suprême, voilà que, dans le silence de l'église (c'est Notre-Dame du Paradis), montent de loin, de très loin, atténués en des sonorités de rêves, des implorations, des hymnes, des prières. » Saint Bernard écoute; mais il lui semble que les voix ne sont pas assez recueillies, les prières pas assez ferventes. Il écoute encore. Et alors une voix d'enfant vient vers lui, « une voix de petite fille, mais si pure, si fine! » Il se penche au bord du ciel, et regarde d'où peut venir cette voix. Le passage ici est superbe. Le regard du Saint s'abaisse d'abord sur les hautes cimes des Pyrénées, pour descendre jusqu'à la lande de Bartrès. Il quitte alors le ciel pour aller trouver Bernadette, qui est endormie, ainsi que son Ange gardien. Il a bientôt éveillé l'Esprit céleste, et il apprend de lui tout ce qu'il y a d'innocence, de piété, de sainteté dans Bernadette. Il reste quelque temps

(1) D'ailleurs, c'est bien le cas de dire que tout est relatif. Ceux qui admirent les productions du *Théâtre libre* et les drames d'Ibsen, ne songeront pas, s'ils lisent M. E. Pouvillon, à formuler les mêmes réserves que nous.

Digitized by Google

à observer la bergère, et se convainc que l'Ange gardien est resté peut-être au-dessous de la vérité dans l'éloge qu'il a fait de l'enfant. Puis il va retrouver la Sainte Vierge, pour l'implorer en faveur de sa filleule. Tel est le prologue.

La première partie, qui comprend « le miracle » et « la persécution », est trop connue par le livre de Henri Lasserre, pour que nous songions à la résumer ici. Mais la seconde a été créée tout entière par M. E. Pouvillon : elle raconte « la tentation » et « la mort ». Bernadette est devenue religieuse au couvent de Saint-Gildard de Nevers, attirant de très loin les curieux et les malades, qui ne peuvent parvenir cependant à la voir. Le démon veut la tenter et la faire tomber dans le péché d'orgueil. Il se déguise pour cela en évêque missionnaire, — singulière idée, n'est-ce pas? (1) — s'adresse à la supérieure de la communauté, et fait mander Bernadette au parloir. Il ne manque pas de lui décrire toutes les fêtes merveilleuses qui maintenant animent la petite ville de Lourdes, et, avant de se retirer, baise son chapelet. Quand elle est seule, l'humble religieuse se laisse aller à rêver de son pays natal : dans une vision, elle admire le mouvement des pèlerinages, l'empressement des foules, la pompe des processions, les supplications des malades qui sont venus implorer leur guérison. Alors il lui vient la pensée que son rôle n'est peut-être pas fini, et qu'elle peut être encore utile à l'Eglise et à ses frères : elle demande sa guérison à Marie, qui n'apparaît pas, malgré une longue attente. Elle croit qu'elle a péché par orgueil, et s'évanouit en demandant pardon à Dieu.

Puis c'est la mort, et enfin l'apothéose de l'épilogue. Bernadette retrouve en Paradis et les paysages du Lavedan, et son père et sa mère, et saint Bernard, et la Vierge Immaculée. Et alors commence l'office « en plain-chant grégorien, tel qu'il a été écrit et composé à Rome pour le jour anniniversaire de l'apparition ».

(1) Nous nous demandons aussi ce que peut bien faire, dans un mystère si frais et si plein de charme, le chanoine dont parle M. Pouvillon. Ceci rappelle *le Lutrin* de Boileau ; mais *le Lutrin* est si vieux aujourd'hui, et si loin de nous !

Digitized by Google

Telle est, en résumé, et privée de tant de détails charmants qui la font mieux goûter, cette œuvre pure, attachante, digne de l'auteur qui l'a composée. On l'a lue, et on la relit une seconde et une troisième fois, et le plaisir que l'on y trouve semble toujours nouveau. Dans cette variété de descriptions, qui rappellent d'une manière si heureuse les vallées du Midi, il y a un paysage auquel on n'avait pas pris garde tout d'abord. Et c'est un plaisir de l'admirer, et de vivre dans cette nature sévère et pittoresque, qui encadre si bien le drame, « le mystère ». Nous saluons donc avec bonheur « cet essai d'art chrétien », en désirant que M. E. Pouvillon nous en donne beaucoup d'autres. Quoique les tristesses de l'heure présente nous distraient de beaucoup de choses et nous désapprennent l'admiration, nous croyons pouvoir prédire à ce livre un grand succès. Il est de ceux que l'on ne veut pas ignorer, et il a sa place marquée sur la table de tous les salons chrétiens.

L'abbé A. LEPITRE.

II. *ACTA CAPITULORUM PROVINCIALIUM ORDINIS FRATRUM PRÆDICATORUM* (1)

M. le chanoine Douais, à qui l'on doit déjà tant de publications du plus haut mérite, vient de rendre un nouveau et éminent service à la cause de l'érudition et de la science historique du moyen âge, en mettant au jour l'ouvrage annoncé en tête du présent article.

L'ordre de saint Dominique en effet, approuvé en 1216 par l'Eglise, fut tout de suite, on le sait, d'une vitalité puissamment active et se répandit dans toute l'Europe avec une rapidité telle, qu'au commencement du quatorzième siècle, cet ordre était divisé en vingt et une provinces dont pres-

(1) Première province de Provence — Province romaine — Province d'Espagne. 1239 — 1302. (Toulouse, Edouard Privat, 1894).

Digitized by Google

que toutes comptaient de nombreux couvents disséminés sur un territoire d'une grande étendue. Dès l'origine, chaque province tint annuellement son chapitre ou assemblée conciliaire, à laquelle prenaient part, conformément aux constitutions de l'ordre, des religieux de tous les couvents de la province.

Promulguer les prescriptions du chapitre général et les appliquer, pourvoir au gouvernement et à la bonne administration des maisons, veiller à la conduite des Frères et à la pratique fidèle des observances et des règles tant au dehors qu'au dedans des couvents, procurer le développement et le progrès des études, assurer le succès du ministère apostolique, but essentiel de l'ordre, punir enfin toute infraction notable et publique faite aux constitutions et aux volontés des supérieurs, devenait le thème des délibérations du chapitre et aussi l'objet des ordonnances qu'il décrétait. On dressait de ces prescriptions et règlements un procès-verbal authentique. Dans chaque couvent lecture officielle en était faite et ces *Acta* restaient en vigueur jusqu'au chapitre de l'année suivante. Celui-ci, à son tour, prenait de nouvelles dispositions ou renouvelait les anciennes, selon les circonstances et les besoins du moment, de telle sorte qu'au moyen de ces procès-verbaux conservés dans les archives, la vie successive de chaque province se trouvait pour ainsi dire enregistrée et acquise à l'histoire.

La collection des Actes des chapitres provinciaux au treizième siècle existe pour l'ancienne province de Provence, pour la province romaine et celle d'Espagne, et, on peut l'affirmer, c'est une collection *unique* à plus d'un point de vue ; car, d'abord, les trois autres ordres mendiants, les Frères mineurs, les Carmes, les Augustins, étaient également divisés en provinces et chacune de ces provinces tenait son chapitre ; mais malheureusement toutes les recherches tentées pour en retrouver les *Acta* n'ont jusqu'à ce jour donné que des résultats minimes à peine appréciables.

Les fragments que l'on en possède appartiennent à des dates si éloignées les unes des autres qu'on ne peut que difficilement les relier ensemble, et ainsi en est-on réduit

Digitized by Google

à ne presque rien savoir de la vie propre de ces trois ordres. Cependant, désignés sous la dénomination commune d'ordres mendiants, les Frères prêcheurs, les Frères mineurs, les Carmes, les Augustins portent partout un air de famille qui les distingue des ordres monastiques, si bien que par le type de la province dominicaine, tel qu'il se dégage des documents précités, on peut se rendre quelque compte du type de la province dans les autres ordres mendiants. La collection des *Acta* publiée par M. le chanoine Douais est *unique* surtout au point de vue bien autrement important des renseignements officiels que ces *Acta* fournissent sur la vie d'un Frère prêcheur, sur la conduite qu'il doit tenir dans ses rapports avec l'ordre, les supérieurs ecclésiastiques, les seigneurs laïques, les autres ordres religieux, etc., et enfin sur les ordonnances relatives au fructueux exercice du saint ministère et de la prédication apostolique ; mais ce qui recommande principalement la publication de l'ouvrage à tout érudit, à tout ami de la vraie science historique du moyen âge, ce sont les faits multiples et variés qu'offrent les *Acta* année par année. Que ces faits soient du plus vif intérêt, on le croira sans peine, si l'on se rappelle que l'ordre des Frères prêcheurs a été mêlé aux moindres événements de l'époque, qu'il a donné alors un grand nombre d'évêques à l'Eglise, que son influence s'est fait sentir aussi bien auprès des princes et des seigneurs que du peuple. On doit donc être tout particulièrement reconnaissant à M. l'abbé Douais de faire connaître un texte d'un aussi grand prix.

Le premier fascicule — volume de près de 500 pages — comprend les *Acta* de la première province de Provence. Ils forment un tout homogène, s'étendent à tout le treizième siècle et se rattachent étroitement à l'histoire de chacun des cinquante-cinq couvents compris dans cette vaste province dont Bordeaux, Limoges, Périgueux, Le Puy, Valence, Nice, Montpellier, Perpignan et Bayonne marquent les limites.

Le texte a été établi d'après les manuscrits de Toulouse, de Bordeaux et d'Avignon.

Digitized by Google

Le second fascicule, qui va paraître incessamment, donnera les *Acta* des chapitres de la province romaine et de la province d'Espagne ; et, de plus, des appendices et un index aphabétique, qui comptera près de cent pages. Comment ne pas féliciter d'une telle publication M. le chanoine Douais, et aussi M. Edouard Privat, l'éditeur si apprécié de Toulouse, pour le concours dont il l'a aidé avec autant d'intelligence que de dévouement ?

Fr. François BALME,
des Frères prêcheurs.

III. *BIBLIOTHECA ERASMIANA* (1)

Poursuivant cette gigantesque *Bibliotheca Belgica* dont la première série, naguère achevée, a reçu l'approbation et les éloges des bibliographes les plus autorisés (2), « le savant et infatigable bibliothécaire de l'université de Gand, M. Ferdinand Vander Haegen », en est arrivé à Erasme.

Dans la *Bibliotheca Belgica*, en effet, doivent entrer : 1° la description de tous les livres imprimés dans les Pays-Bas aux XV^e^ et XVI^e^ siècles.

2° La description de tous les livres écrits par des Belges ou des hollandais.

Déjà Clichtove, Huygens, Juste Lipse, Vesale — pour ne citer que les noms les plus connus parmi nous, ont fait l'objet de monographies spéciales ; quelques-unes, celles de Clichtove et de Juste Lipse, ont même été tirées à part.

Mais quelles que soient la perfection et la minutie de ces publications, elles n'ont point satisfait M. Vander Haegen quand l'ordre alphabétique autant et sinon plus que l'ordre des temps l'ont mis en présence d'Erasme.

(1) *Répertoire des œuvres d'Erasme*, 3 plaquettes gr. in-4° de 2 ff., 186-68-65 pp. 1893. Direction de la Bibliothèque de l'Université de l'Etat, à Gand.

(2) Cf. M. L. Delisle dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, XLVI (1885), 535-46.

Digitized by Google

Né en 1467 à Rotterdam et mort en 1539, Erasme est bien l'une des figures les plus singulières du XVI^e siècle. Doué d'une puissance de travail qui nous étonne aujourd'hui, mais qui était commune à son temps, il a donné ses soins à l'édition de plus de cinquante auteurs grecs ou latins et a publié en outre une foule d'ouvrages originaux.

De tous ces derniers, ce sont les Adages, les Colloques et l'Eloge de la Folie *(Moriæ encomion, Laus stultitiæ)* qui ont eu la plus considérable fortune : l'énumération des éditions des Colloques n'occupe pas moins de 16 pages dans la *Bibliotheca Erasmiana*.

Nombreuses également ont été les relations d'Erasme avec les têtes couronnées et les savants du XVI^e siècle : innombrables aussi les ouvrages de ou sur cette époque se référant peu ou prou à notre auteur.

La bibliographie *provisoire* a donc été divisée en trois séries :

1° Œuvres d'Erasme proprement dites ;

2° Ouvrages traduits ou commentés par Erasme ;

3° Sources : biographies d'Erasme et écrits le concernant.

Dans les deux premières parties, les ouvrages sont rangés par ordre alphabétique et leurs éditions par ordre chronologique, sans distinction de langage ; dans la troisième par ordre alphabétique de noms d'auteurs.

Dans sa *Préface*, M. Vander Haegen appelle le concours « de tous ceux qui s'intéressent à l'étude de la Renaissance des lettres » pour compléter son œuvre : les recherches de M. l'abbé J.-B. Martin et les miennes permettent d'ajouter les quelques notes suivantes.

1^re *et* 2^e *parties.* Clessius [Unius seculi... elenchus... librorum 1662, p. 433.].

Desiderii Erasmi Roterodami Epicureus, grece conuersus, et scholiis illustratus, per Bartholomaeum Cauersinum. Antuerp. 1566. in-8.

Similitudines in locos communes redactae per Conradum Lycostenem. Francofurti, 1568, in-8.

Eiusdem ad Vlricum Zasium Epistola, de delectu ciborum in ieiuniis ab Ecclesia Catholica indictis, edita per

Digitized by Google

Hilarium Pyrckmair Landishutanum. Argentorati, 1574, in-8.

De duplici copia verborum ac rerum Commentarii duo. Addita sunt nunc recens commentaria M. Weltkirchii. Coloniæ, 1577 et 1591, in-8. Heidelberge, Voegelinus, 1600, in-8.

In Laurentii Vallæ Elegantiarum libros. Eiusdem copiæ atque selectiores formulæ. Farrago item sordidorum verborum. Coloniæ, 1577, in-8.

Adagiorum Desiderii Erasmi Roterodami Chiliades quatuor, cum sesquicenturia, magna diligentia emendatæ. Quibus adiectæ sunt Heinrici Stephani animadversiones. His iampridem accesserunt plurimorum aliorum authorum adagia, 1579, fol. Francof. Wecheliani, 1599 fol. Eiusdem Epitome Adagiorum. Wittemberg, 1599, in-8. Eiusdem Colloquia familiaria, ibid., in-8. Eiusdem phrases selectissimæ, in tabulas redactæ. Magdebourg, 1594, in-8. Adagiorum epitome. Wittenberg, 1599, in-8.

Querela pacis, cum Isocrate de regno administrando. Eiusdem Erasmi Institutio principis christiani, Item de discrimine adulatoris et amici, etc. Venet. 1581, in-8. Libelli tres vtiles. 1. De sarcienda Ecclesiæ concordia. 2. Querela pacis. 3. Belli detestatio. Coloniæ. Ioan Gymnic. 1590, in-8.

Epitome Colloquiorum Erasmicorum continens in se communiores quotidiani sermonis formulas. Antuerpiæ. Plantin, 1580. 8. Coloniæ, 1591. 8.

Parabolarum siue similitudinum Eras. Roterod. Loc communes, tum ex Cic. tum ex Seneca aliquot similitudinum Centuriis aucti. Geneuæ, 1591. 8.

Eras. Roterod. de Principis institutione libellus, editus in gratiam Iuniorum Comitum Lipsiensium. Studio M. Henrici Vastelati. Lemg. 1592. 8.

Montfalcon, dans son Catalogue de la Bibliothèque du Palais des Arts, à Lyon, signale une édition de la « *Stultitiae laus* ». Amsterdam, 1685. 12°.

Quetif et Echard, dans les *Script. ord. Praed.* (II, 52 b.-53 a), parlent de Lambert Campester auquel on attribue faussement une édition corrigée des *Colloquia*.

Digitized by Google

Les catalogues des manuscrits des bibliothèques publiques départementales fournissent aussi de précieux renseignements. Ils nous apprennent l'existence des volumes suivants :

A Dijon (ms. 256, XVIII^e s., papier, 9 ff. 177 p., 260 sur 200 mm., demi-rel. veau) « un ouvrage latin d'Erasme sur le mépris du monde, traduit par M. Devoyo, conseiller au parlement de Dijon. » Avec épître dédicatoire du traducteur « aux frères qui composent la Loge de la Concorde » de l'Orient de Dijon ; préface du même.

Au Mans (ms. 80, XVI^e s., prov. de l'Abbaye Saint-Vincent du Mans) aux ff. 38-44. « Adagia Erasmi..... Adagia collectanea. »

A Caen (ms. 34, XVI^e s.), f. 83, « Erasmus Roterodamus Alardo Amstelredamo, doctissimo liberalium artium professori. Libellus quem misisti... » Et à la suite, f. 84-5 : « Scholia in epistolam Eucherii... per Erasmum Roterodamum. Admodum gloria licet...

A la Mazarine (ms. 3896, vers 1535), f. 77-9 « Expostulatio Jhesu cum homine suapte culpa pereunte. »

La troisième série : Sources. Biographies d'Erasme et écrits le concernant ; ouvrages qui contiennent des notes d'Erasme, des extraits de ses œuvres, etc., est assurément la plus neuve ; elle nous montre ce que serait un Répertoire des sources historiques du XVI^e siècle, rédigé par M. Vander Haegen. Mais par cela même qu'elle est originale, c'est la partie qui appelle le plus de réserves et nécessite le plus de compléments.

A mon sens, eussent dû prendre place dans cette partie tous les ouvrages bibliographiques renfermant quelque renseignement sur les œuvres d'Erasme : les catalogues des ventes publiques et de libraires nous renseignent sur la valeur actuelle de ces ouvrages, et l'estime en laquelle les tiennent les bibliophiles.

Ainsi le Catalogue 70 de Rosenthal : *Bibliotheca evangelico-theologica;* renferme une *Bibliotheca Erasmiana* au petit pied, et les divisions adoptées dans ce catalogue sont peut-être à préférer à celles de la *B. E.*

Digitized by Google

De plus, une place aurait pu être réservée à l'Iconographie d'Erasme. Dans cette partie sont cités d'assez nombreux poèmes en l'honneur d'Erasme : mais l'on ne peut guère espérer d'être complet en cette matière avant l'apparition d'un Répertoire de la poésie latine qui embrasserait ce que le plan et le titre du *Repertorium Hymnologicum* laissent forcement de côté. La poésie latine moderne attend encore son explorateur, car, jusqu'ici, tous les auteurs se sont copiés sans remonter aux textes : j'espère le montrer à propos de Lancinus Curtius.

Quoi qu'il en soit de ces desiderata, voici quelques additions à cette troisième série :

A la Bibl. d'Ajaccio (ms. 73), XVII^e^ et XVIII s., au f. 112 se trouve une Vie d'Erasme [Cat. mss. bibl. dép. III, 203].

A Nantes dans la collection Labouchère le ms. français 674 contient, sous le n° 23, une lettre autographe signée, avec cachet, de Joannes Antoninus, médecin, à Erasme, datée de Cracovie, 9 août 1536 [ibid. XXII, 318]; sous le n° 106, une lettre autogr. signée de Conrad Goelenius à Erasme. Louvain, 13 janvier, s. a. [ib., ib., 360] ; sous le n° 225, une lettre autographe de Joseph Tectander, de Cracovie, à Erasme (1536) [ib., ib., 415].

R. P. Berthier, S. J. Histoire de l'Eglise gallicane. Paris, 1749. Tome XVII, passim.

Encyclopédie Migne 2^e^ série. T. 2. Dictionnaire de biographie. T. II, c. 67-71 — 3^e^ série. T. 36. Dictionnaire du protestantisme, c. 564-6.

Didot. Essai sur la gravure sur bois. Paris, 1863, passim.

Il existe une traduction française de Dorner : Gesch. d. Wissenschaft in Deutschland, par Alb. Paumier, publiée à Paris en 1870, chez Ch. Meyrueis.

W. Freund, Triennium philologicum. Leipzig, W. Violet, 1880, 8°. p. 40.

Io. Lami, de eruditione Apostolorum, Florence. P. C. Vivian, 1766, 2 vol. in-4°, passim.

Henri Martin. Histoire de France, Cf. T. VII et VIII. Sforza Pallavicini. Histoire du concile de Trente.

Digitized by Google

M. l'abbé A. Lepitre. Adrien VI. Paris. 1880 (p. 252-8).

Des recherches plus complètes et plus minutieuses auraient assurément fourni de plus nombreuses additions : celles que j'ai réunies ici suffisent à montrer et la popularité d'Erasme — ne vient-on pas de rééditer en un volume de la Bibliothèque populaire à 0, 10 un choix de ses *Colloques?* — et la grandeur du travail entrepris par M. Vander Haegen.

L'œuvre définitive, rédigée d'après le plan de la *Bibliotheca Belgica*, sera un véritable monument élevé à l'honneur de l'humanisme, et je sais qu'en France l'on songe à une *Bibliotheca Gallica* conçue et exécutée dans le sens de son aînée belge. L'on espère même pouvoir publier dès la fin de l'année un *Essai sommaire de la Bibliographie lyonnaise au* XVI^e^ *siècle* comme spécimen de ce que sera l'œuvre générale.

Hugues VAGANAY.

BIBLIOGRAPHIE

Mois de Marie, par l'abbé CHAFFANJON, directeur du Calvaire. Lyon 1894. in-12, avec gravures et encadrements : chez MM. Roux, libraire, 2, rue Saint-Dominique, et Emmanuel Vitte, 3, place Bellecour, à Lyon.

Le charmant petit volume que nous recommandons à nos lecteurs n'est pas seulement un livre de piété, mais une œuvre d'art très remarquable, digne d'être signalée à l'attention des plus délicats. Il y a quelques années, M. l'abbé Chaffanjon publiait un mois de Marie qui obtint le plus grand succès et fut rapidement épuisé. Nous ne saurions analyser en quelques lignes ces pages écrites dans un style d'une correction parfaite, empreintes de l'esprit religieux le plus pur. Nous ne pouvons qu'engager à les lire et surtout à les bien méditer.

Dans la nouvelle édition qu'il donne aujourd'hui, l'auteur a eu la bonne inspiration de faire orner le texte de son livre, à peine modifié, d'illustrations adaptées à l'esprit de chacune des

Digitized by Google

prières et méditations qu'il renferme. L'artiste qui s'en est chargé s'est acquitté de cette tâche difficile, avec un tact et une habileté que je puis louer d'autant plus librement, qu'il s'est expressément refusé à se faire connaître aux admirateurs de son œuvre.

Au premier coup d'œil on voit qu'il s'est inspiré des miniatures qui ornent les manuscrits ascétiques des XIIIe et XIVe siècles; mais, en étudiant plus à fond ses compositions, on ne tarde pas à reconnaître le caractère d'originalité propre qui les en distingue.

Par la pureté du dessin, les proportions exactes des divers sujets, ces petites gravures s'éloignent beaucoup des images incorrectes et naïves du moyen âge, et se rapprochent infiniment plus de l'époque de la Renaissance, bien que toute réminiscence de l'Antiquité classique en ait été soigneusement proscrite. Ce ne sont déjà plus les vignettes au trait qui ornent les premiers livres imprimés vers la fin du XVe siècle, mais bien plutôt les compositions si gracieuses, si pleines de goût et de correction de la première moitié du règne de François Ier.

La nouvelle Iconographie de la Vierge en trente et une petites gravures admirablement réussies, peut être rapprochée des meilleures productions de Bernard Salomon, dit le petit Bernard, l'un des plus célèbres graveurs sur bois de cette brillante époque si féconde en artistes de tous genres. Celui qui comparera le nouveau mois de Marie aux célèbres *Quadrins de la Bible* illustrés par lui en fera comme moi la remarque. Quelques-unes d'entre elles ont aussi certaines ressemblances avec le style de Jean Cousin qui diffère comme on le sait du précédent par plus de minutie dans les détails, plus de délicatesse et de recherche dans l'ornementation.

Outre les principaux sujets qu'il faut étudier un à un et à tête reposée, comme il convient dans la méditation, je dois signaler aussi les encadrements du texte qui sont également intéressants au double point de vue de l'art et du symbolisme. Ils consistent en général en un lacis élégant de tiges flexueuses à feuillage mince, courant le long des marges sur un fond criblé. Comme dans la plupart des œuvres du même genre, il n'a pas été possible d'en varier le thème à chaque page, mais pour en rompre l'uniformité, l'artiste a placé au milieu de quelques-uns d'entre eux et à mi-page de petites figures emblématiques et mystiques d'une grande finesse d'exécution et toutes en rapport avec le texte placé vis-à-vis. On y voit tantôt une colombe, tantôt un lys ou un cèdre, ou une fontaine jaillissante, symboles mysté-

Digitized by Google

rieux offerts à la piété contemplative et rappelant jusqu'à un certain point ceux que nous admirons encore dans les petits livres de dévotion du XVIIe siècle, dont les diverses illustrations des *Pia desideria* du *Père Hugo*, peuvent être considérées comme le modèle.

Signalons à cette occasion la jolie composition de la page 61, où l'on voit des groupes superposés de pieux personnages glorifiant la sainte Vierge dans l'Hymne du *Magnificat*. Le titre même de l'ouvrage mérite une mention spéciale : le nom de Marie gravé sur une banderolle est soutenu dans les airs par trois chérubins.

Je terminerai par quelques remarques sur l'exécution matérielle de l'ouvrage qui mérite les plus grands éloges. Elle est due à la maison Jourdan de Grenoble et les dessins de l'artiste lyonnais ont été reproduits par les procédés de la phototypie. Malgré quelques légères restrictions, on peut dire qu'actuellement cette dernière méthode confine presque à la perfection. En effet, si l'on compare le présent volume aux ouvrages à gravure sur bois du XVIe siècle dont j'ai déjà parlé, on est bien forcé de reconnaître que ces dernières ont plus de relief dans les contours, plus de vigueur et d'énergie dans l'expression. Par contre, il en est bien peu de parfaitement réussies au tirage : les unes sont trop pâles, d'autres trop noires : très souvent on en rencontre de tellement confuses qu'on a grand'peine à en déchiffrer le sujet. Il n'en est plus de même avec les procédés modernes et toutes sont également claires, avec le même ton, sans ces lacunes et ces imperfections si désagréables dans l'œuvre de nos devanciers. Nous croyons donc qu'avec de beaux papiers, semblables à ceux des XVe et XVIe siècles, la phototypie arrivera à surpasser, comme résultat, les merveilles de la gravure sur bois des anciens temps.

Humbert Mollière.

De l'Inquiétude du cœur. — Réflexions et pensées par le R. P. Sernin-Marie de Saint-André, carme déchaussé; in-12, de IX-261 pp. Paris, Ch. Poussielgue, 1893.

Ce livre est un recueil de pensées. Comme plusieurs de nos contemporains, l'auteur n'a pas voulu composer savamment un traité de morale, et unir par un lien logique ses conceptions et ses jugements ; mais il a voulu présenter ceux-ci comme des unités détachées. Le R. P. Sernin trouve à cette méthode un avantage, qu'il nous explique de la manière suivante : « J'ai ainsi économisé bon nombre de conjonctions et d'adverbes, tout en

Digitized by Google

donnant, me semble-t-il, plus de relief à l'idée. » Il se défend toutefois d'avoir voulu faire un recueil de maximes : « Une maxime ! une pensée vraie, brève, ciselée, éblouissante, c'est un diamant ! oui, mais ce diamant est difficile à créer et à tailler ! »

Toutefois ces pensées sont unies par un lien, si peu serré qu'il soit. Elles se rapportent à l'inquiétude du cœur, qui est considérée dans son universalité, dans ses principales manifestations, et dans son influence sur l'ensemble de notre vie. L'auteur n'oublie pas non plus de nous indiquer les remèdes à ce mal universel, et la suprême consolation de nos misères, c'est-à-dire le Paradis.

Si ce livre n'est pas d'un écrivain de race, il est d'un moraliste prudent et pondéré, assez perspicace pour constater le mal et en indiquer les causes, assez sage pour n'être pas un censeur chagrin et un juge impitoyable de l'homme déchu. « Apprendre l'homme, dit-il quelque part, c'est apprendre à le plaindre, à l'estimer, à l'aimer. » Partout se rencontre cette philosophie bienveillante autant qu'avisée. En résumé, malgré des endroits faibles et des images d'un dessin trop naïf, ce livre plaira à plus d'un lecteur : il sera utile à tous, en rappelant les maximes de la foi, et en donnant du relief à des vérités que nous oublions trop souvent dans notre commerce avec les gens du monde. A. L.

Novum Veni Mecum sacerdotum, per D. Adelelmum Foppiano, O. S. B. Tournai, société de Saint-Jean l'Evangéliste, Desclée, Lefebvre et C^ie^. 1 vol. in-32 de x-290 pp. 1893.

C'est une œuvre toujours utile de publier des formulaires où sont rassemblées les prières les plus autorisées, soit à cause des auteurs qui les ont composées, soit parce que l'Eglise les a approuvées et enrichies d'indulgences. La librairie Desclée de Tournai, à laquelle nous devons déjà tant d'excellents livres, en a publié un nouveau à l'usage du clergé, et que nous recommandons avec plaisir à tous nos confrères. Composé par un pieux bénédictin, il renferme des exercices de piété fort variés, pour le commencement et la fin de la journée, pour la préparation à la messe et l'action de grâces, sans compter ceux qui sont consacrés à des dévotions particulières. Il y a aussi tout ce qui est nécessaire pour l'administration des sacrements, les bénédictions les plus usitées, et d'autres spéciales, telles que celles du scapulaire, etc. Ce petit livre d'un format commode et d'une impression irréprochable, sera donc partout le bienvenu. A. L.

Digitized by Google

CHRONIQUE

I. *ACTES RÉCENTS DU SAINT-SIÈGE*

I. Léon XIII et l'Université catholique de Lyon. — II. La nomination des chanoines honoraires étrangers. — III. Le Trentain grégorien. — IV. Les chapelles mortuaires. — V. Les lettres testimoniales des séminaristes soldats. — VI. Les confréries du Saint-Rosaire. — VII. Les servants de messe.

I. — L'Université catholique de Lyon vient d'être honorée du bref suivant, en réponse à l'adresse présentée en son nom au souverain Pontife par Mgr l'archevêque de Lyon, son chancelier:

Léon XIII, Pape,

A nos chers fils, le Recteur et les Professeurs de l'Institut catholique d'enseignement supérieur, Lyon.

Chers fils, salut et bénédiction apostolique.

C'est avec une grande et bien douce consolation pour notre cœur que Nous avons lu la lettre si pleine de respect que vous Nous avez adressée au nom de votre Institut catholique d'enseignement supérieur. Elle constitue en effet un nouveau témoignage de votre soumission et de votre dévouement envers notre Siège apostolique comme envers notre personne.

Les prières que vous exprimez en vue d'obtenir que les honneurs de la sainteté soient décernés à cette admirable vierge qui, dans l'épreuve la plus critique de sa patrie, fut l'instrument efficace du secours divin, répondent de tout point à notre intime désir. Aussi ne négligerons-Nous aucun des soins compatibles avec la procédure si sage suivie par le Saint-Siège en ces délicates enquêtes, pour que le procès, déjà engagé, de la béatification de l'héroïque Pucelle, soit mené à bonne fin.

Mais ce qui Nous a été particulièrement agréable, ç'a été de

Digitized by Google

reconnaître quels sont vos sentiments touchant l'autorité, l'intégrité, l'interprétation et l'excellence des saintes Ecritures, sentiments dictés par votre soumission à notre récente encyclique, dont un exemplaire vous fut adressé par nos soins.

Il ne Nous reste plus qu'un vœu à formuler : c'est que vous ne cessiez jamais d'adhérer fermement aux traditions que vous a laissées sur la foi et sur les prérogatives de notre Saint Siège, l'illustre Docteur saint Irénée, la lumière et la gloire non seulement de votre Eglise, mais de l'Eglise universelle.

En réglant sur ces principes votre enseignement et votre conduite, comme aucun recoin de la science n'est fermé à vos investigations, vous montrerez ouvertement la malheureuse illusion de ceux qui nient la possibilité de l'accord de la science elle-même et de la foi.

Pour Nous, enfin, désireux de vous témoigner notre particulière bienveillance, Nous prions Dieu qu'il vous donne, en toutes choses, prospérité et succès, et c'est du fond du cœur que Nous vous accordons la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 21 février de l'an 1894, de notre pontificat le 17me.

LÉON XIII, Pape.

II. — Un bref pontifical vient de sanctionner, *ad perpetuam rei memoriam*, les décisions adoptées par la Sacrée Congrégation des Rites, à l'effet de préciser et de restreindre, en le ramenant à son institution primitive, l'usage des droits et privilèges inhérents au titre de chanoine honoraire.

Ce document est daté du 21 janvier. Il est contresigné par S. Em. le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, selon l'usage établi pendant la vacance du secrétariat des Brefs, comme c'est le cas actuellement par suite de la mort du regretté cardinal Serafini.

Voici quel est le dispositif de ce bref :

1. — L'évêque ou l'ordinaire devant nommer chanoine honoraire un ecclésiastique d'un diocèse étranger, aura à obtenir outre le consentement de son chapitre, celui de l'ordinaire duquel relève le candidat à nommer, et il aura soin de porter à la connaissance de cet ordinaire en quoi consistent les insignes et les privilèges dont l'usage est accordé au nouveau chanoine honoraire.

2. — Le nombre des chanoines honoraires demeurant hors du diocèse pour lequel ils sont nommés, ne pourra dépasser le

Digitized by Google

tiers de celui de tous les chanoines assignés respectivement par les constitutions pontificales à chaque basilique ou église métropolitaine, cathédrale ou collégiale.

3. — Les chanoines honoraires nommés à une basilique mineure ou à une collégiale de l'auguste ville de Rome ne pourront faire usage des insignes et privilèges de leur titre que dans l'enceinte de la basilique ou collégiale respective à laquelle ils sont nommés. Quant aux chanoines honoraires d'une église métropolitaine, cathédrale ou collégiale ou d'une basilique mineure hors de Rome, ils n'auront la jouissance de leurs insignes et privilèges que dans le diocèse pour lequel ils sont désignés.

4. — Ces dispositions doivent être observées aussi par les chanoines honoraires nommés jusqu'à ce jour.

III. — Un prêtre de Dijon nous demande si on peut célébrer à un autel quelconque les trente messes grégoriennes, ou seulement à un autel ayant un privilège spécial, c'est-à-dire à un autel Grégorien *ad instar*.

Réponse : On peut célébrer le trentain grégorien à un autel quelconque, et il n'est pas nécessaire que les trente messes soient dites au même autel, ni par le même prêtre ; le décret de la S. C. des Indulgences du 14 janvier 1889, qui énumère les conditions requises, ne laisse aucun doute à ce sujet.

Quant aux autels grégoriens, considérés *ad instar altaris S. Gregorii in monte Cœlio*, ils ont un privilège spécial, mais distinct et indépendant du trentain grégorien.

IV. — D'une réponse de la S. C. du Concile, du 20 janvier 1894, il résulte que les chapelles mortuaires, érigées sur les sépultures de famille dans les cimetières, ne sont pas de vrais oratoires publics, et que par conséquent l'évêque ne peut permettre, sans indult, d'y célébrer la sainte messe.

V. — Le 9 septembre 1893, la S. C. du Concile, répondant à un évêque d'Italie, a déclaré que les séminaristes soldats, avant d'être promus aux ordres sacrés, doivent obtenir des lettres testimoniales des Evêques, dans les diocèses desquels ils sont restés en garnison au moins pendant trois mois. L'obligation sous ce rapport, est donc pour les élèves des séminaires la même que pour les religieux.

VI. — Mgr Sallua, archevêque de Chalcédoine, a exposé

Digitized by Google

à la Sacrée Congrégation des Indulgences que la validité de l'érection d'un grand nombre de confréries du Saint-Rosaire, dans tout l'univers catholique, semblait douteuse par suite de l'omission de certaines formalités canoniques. Pour que les fidèles inscrits dans ces confréries ne soient pas privés des indulgences accordées par les Souverains Pontifes, Mgr Sallua demandait à Sa Sainteté Léon XIII de valider toutes les confréries érigées jusqu'à ce jour, et dont l'érection serait irrégulière et nulle.

Par indult du 28 septembre 1893, cette revalidation a été accordée.

VII. — En 1836, le 26 août, la S. C. des Rites a fait déclarer qu'on pouvait se servir du ministère d'une femme seulement pour répondre à la messe, en cas de nécessité, *urgente necessitate.*

Le 4 août 1893, la même S. C. a répondu à Mgr l'évêque de Cahors qu'il ne fallait pas regarder, dans l'espèce, comme un cas de nécessité celui où un prêtre ne pourrait autrement dire la messe, s'il n'y était obligé ni pour satisfaire au précepte, ni pour donner la sainte communion à un mourant.

Cette réponse ayant soulevé des difficultés, la S. Congrég. des Rites a résolu de prendre du temps pour les examiner, et elle vient de déclarer, le 12 avril 1894, qu'en attendant le précédent rescrit ne doit pas être mis à exécution.

Rien n'est donc changé, sur ce point, jusqu'à nouvel ordre.

P. Chambost.

II. *SOCIÉTÉ CATHOLIQUE D'ÉCONOMIE SOCIALE DE LYON*

Séance du lundi 16 avril 1894

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BEAUNE, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte par la récitation de la prière. M. Beaune adresse les souhaits de bienvenue de la société à ses nouveaux membres, qui, pour la première fois, assistent à la séance.

La parole est donnée ensuite à M. Baud pour la lecture de son rapport sur la « question du change ». Nous sommes heureux d'en pouvoir donner le résumé fait par l'auteur lui-même.

Digitized by Google

LA QUESTION DES CHANGES

« La question des changes est très complexe, et les gros volumes qu'elle a suscités ne l'ont pas épuisée. Toutefois sans prétendre la traiter, il est possible d'intéresser à cette question nombre de personnes qui n'ont à son sujet que des idées assez vagues.

« Les changes sont le résultat d'opérations commerciales entre nations différentes dont les unes sont créancières des autres. Les créances qui prennent corps sous forme d'effets ou de titres sont l'objet d'un marché international. Elles sont recherchées par des débiteurs qui les appliquent au paiement de leurs propres dettes. Il est bien évident que si, à un moment donné, il y a plus de vendeurs que d'acheteurs de créances pour un même pays, le change sur ce pays sera en baisse. Dans le cas contraire, il sera en hausse. Par ces négociations de créances concrétées en traites, d'énormes opérations se soldent, d'un bout du monde à l'autre, sans faire passer la frontière à une seule pièce de monnaie.

« Si l'on se demande l'objet de ces créances, on trouve d'abord les opérations commerciales proprement dites. Quand nous achetons à des pays étrangers les produits dont nous avons besoin, nous contractons envers eux des dettes qui se règlent partie en marchandises, qu'à notre tour nous leur expédions, et partie en traites, pour la balance des importations et des exportations. L'excédent des traites dans un sens ou dans l'autre est la partie déterminante des fluctuations du change.

« Après les opérations commerciales viennent les opérations financières. Quand un pays étranger fait un emprunt sur notre marché, il fait chez nous une importation de titres et le titre, à ce point de vue, est une marchandise. Cette importation produit sur le change le même effet que produirait une importation d'une quantité équivalente de blé, de coton ou de toute autre marchandise, la créance qui en résulte devant se régler de la même façon que toute autre créance.

« Les ventes ou les achats de titres d'un marché sur un autre sont également des motifs de variation des changes, parce qu'ils donnent lieu à des dettes et à des créances internationales. Ces diverses causes se pénètrent, s'enchevêtrent et concourent toutes ensemble à l'établissement du taux du change.

« Si les éléments d'où découle le change avaient une cer-

Digitized by Google

taine fixité, il va de soi que les changes eux-mêmes ne subiraient que des variations de peu d'étendue. Mais en dehors de la balance des importations et des exportations de marchandises ou de titres, des causes importantes viennent affecter très profondément la tenue des changes. C'est la crise monétaire résultant de la rupture de l'équilibre entre les deux métaux servant de monnaie. C'est encore la condition financière des États, l'état de leur circulation fiduciaire ou métallique, le crédit de leur papier-monnaie, et enfin leur condition économique. Le degré d'action de chacun de ces éléments varie suivant les États et suivant les circonstances ».

D'intéressantes comparaisons entre les États sud-américains d'une part, entre l'Espagne et l'Italie d'autre part, montraient le jeu de ces différents facteurs et faisaient saisir d'une façon précise ce qu'il y a toujours de nécessairement un peu abstrait dans la théorie. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici ces détails techniques qui constituaient principalement l'originalité de ce substantiel rapport.

M. Beaune, après avoir remercié M. Baud, donne la parole à M. Charvériat pour demander au rapporteur quelques renseignements complémentaires sur les résultats de l'Union latine en Italie et sur la situation du change en Espagne. Diverses questions sont ensuite soulevées par MM. Rambaud, Guise, Baud, Gairal, Beaune et l'abbé Fulchiron.

Après avoir déclaré close la discussion générale, M. Beaune adresse à M. l'abbé Petit les félicitations de tous ses collègues, pour l'honneur de la prélature que vient de lui décerner le Saint-Père.

Le lundi 30 avril, M. Gaïral traitera de l'arbitrage international, et le lundi 21 mai, M. Rambaud exposera les projets de lois d'impôt sur le revenu. La séance est levée après la récitation de la prière.

F. Lucien Brun.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue Condé, 30,
Imprimeur-libraire de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon.

Digitized by Google

LES DEUX

PROCÈS DE JEANNE D'ARC

ET LE

MANUSCRIT D'URFÉ [1]

Pendant des siècles, Jeanne d'Arc a été mal connue. Les actes de sa vie reposaient paisiblement au fond des bibliothèques, dérangés de loin en loin de leur sommeil par des érudits dont les travaux n'arrivaient pas jusqu'au grand public, ou le laissaient indifférent. Si l'opinion avait été mieux éclairée, Voltaire lui-même eût sans doute reculé devant la cynique débauche littéraire qui déshonore son nom. M. de l'Averdy est le premier qui ait écrit une étude sérieuse sur les sources de la vie de Jeanne d'Arc (2) ; mais c'est Jules Quicherat qui a enfin replacé la bonne Lorraine dans la pleine lumière de l'histoire (3). Je ne méconnais pas

(1) Nous avons déjà donné, dans la *Semaine religieuse du diocèse de Lyon* (num. du 16 mars 1894) un aperçu du *manuscrit d'Urfé;* nous reprenons ici ce sujet avec des développements plus amples.

(2) *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du Roi*, t. III, Paris, 1790, in-4° — Je reviendrai plus loin sur le travail de M. de l'Averdy.

(3) *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, 5 vol. gr. in-8°, Paris, 1841-1849.

Digitized by Google

les légères défaillances de sa critique, ni ses omissions peut-être calculées; mais ce sera son honneur d'avoir substitué des documents authentiques à des récits mutilés qui donnaient prise à des jugement frivoles ou malveillants.

Le premier volume du livre de Quicherat parut en 1841. Depuis ce demi-siècle écoulé, quelle poussée puissante! Le nom de Jeanne est devenu l'occasion d'un immense effort historique, et le décret récent qui l'a proclamée vénérable a encore donné un renouveau d'intérêt à tout ce qui regarde son histoire. Le terrain a été remué dans tous les sens par une légion d'ouvriers célèbres ou obscurs; des milliers de livres, d'opuscules, d'articles ont exhumé des faits dont chacun a son prix (1). Cependant tout n'a pas été dit encore. Les provinces mêmes restées en apparence étrangères à l'épopée qui s'est accomplie de 1429 à 1431 ont presque toutes leur part à réclamer dans l'histoire de la Pucelle; mais la plupart, faute d'informations assez complètes, n'ont pas encore fait valoir leurs titres. Je crois, par exemple, que le moment n'est pas venu d'écrire sur les rapports de Jeanne d'Arc et du Forez. Nous savons cependant que Charles de Bourbon, chargé de gouverner les États de son père le duc Jean Ier, alors prisonnier en Angleterre (2), combattait à Orléans, à Montépilloy, sous les murs de Troyes et de Paris, à la tête de sa vaillante noblesse forézienne. Nous savons aussi qu'un très curieux document sur le sacre de Reims a été trouvé aux archives de la Bénisson-Dieu en Forez (3). Mais que Jeanne soit venue dans le pays de Forez, à Saint-Haon-le-Châtel ou ailleurs (4), pendant les deux mois obscurs de son histoire (janvier-mars 1430), c'est une conjecture plus ingénieuse que vraisemblable. On a, dit-on, retrouvé au château

(1) Voy. Pierre Lanéry d'Arc, *Bibliogr. raisonnée... des princip. études... consacrées à la Pucelle d'Orléans...* Paris, 1894, in-4°.

(2) Le duc Jean Ier avait été fait prisonnier à Azincourt; il mourut en captivité.

(3) La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, t. III, *Pièces fondamentales*, num. 136.

(4) Fr. Pérot, *Jeanne d'Arc en Bourbonnais*, p. 21.

Digitized by Google

de Saint-Marcel-de-Félines un ancien portrait de la Pucelle (1); mais représente-t-il bien en effet Jeanne d'Arc? quelle est la date de ce portrait? Ces questions n'ont pas encore été résolues. Du reste, mon intention n'est pas ici d'écrire un article — un peu prématuré — sur Jeanne d'Arc et le Forez; je veux simplement rappeler que la *seule rédaction française* de l'interrogatoire de Jeanne d'Arc, et le *seul exemplaire* connu du premier instrument du procès de réhabilitation sont contenus dans un manuscrit qui vient d'une illustre famille forézienne, et porte dans la critique le nom de *Manuscrit d'Urfé*.

I

On sait que la maison d'Urfé a jeté un grand éclat pendant un siècle et demi, ennoblissant d'ailleurs sa haute fortune politique par le goût des lettres et des arts. Claude d'Urfé, conseiller et chambellan du roi, chevalier de son Ordre, surintendant de sa maison, gouverneur du Dauphin et des enfants de France, ambassadeur au concile de Trente, bailli de Forez, etc., avait créé, dans son château de la Bâtie (2), une riche bibliothèque où l'on remarquait surtout deux cents manuscrits (3) d'une magnifique exécution. Deux sont encore aujourd'hui célèbres : l'un est celui sur lequel nous allons appeler l'attention du lecteur, l'autre renferme une inestimable collection de poésies des troubadours. On croit que ces manuscrits venaient en grande partie de Jeanne de Balsac, femme de Claude d'Urfé, qui elle-même en avait hérité de sa mère Anne de Graville (4).

(1) Même ouv., p. 22.
(2) Commune de Saint-Etienne-le-Molard (Loire).
(3) Le P. Jacob, *Traité des plus belles bibliothèques*, p. 671.
(4) Voy., sur la bibliothèque et les manuscrits de la maison d'Urfé, A. Bernard, *les d'Urfé*, p. 46 et 83; L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits*, t. I^er^, p. 550, II, p. 420, etc.; Leroux de Lincy, *Recherches*

Digitized by Google

Après la mort de Claude d'Urfé, en 1558, ces beaux livres restèrent longtemps encore à la Bâtie, et certainement ils ont été cent fois feuilletés par Honoré d'Urfé dans les heureuses années de sa première jeunesse qu'il a rappelées plus tard avec un attendrissement mélancolique (1). Puis vient, au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, la décadence lamentable de cette illustre maison, les procès perdus, les saisies, les délais de payement mendiés honteusement, la gêne, la détresse, presque la misère. Les derniers descendants de la famille d'Urfé, réduits à faire argent de tout, vendent à vil prix ces splendides manuscrits rassemblés par leurs ancêtres. Beaucoup, sans aucun doute, ont péri sans laisser aucune trace ; le duc de la Vallière en acquit un grand nombre. Il serait d'ailleurs bien difficile de raconter l'histoire et la destinée des manuscrits du château de La Bâtie ; ce qui est certain, c'est que la Bibliothèque nationale en a recueilli de beaux débris. Ce sont, en général des in-folio en parchemin, dont la reliure est décorée d'ornements en cuivre, sur lesquels on voit le chiffre entrelacé de Claude d'Urfé et de Jeanne de Balsac (C. I), avec la devise VNI.

Il est d'ailleurs probable que le *manuscrit d'Urfé* sortit de la Bâtie avant la dispersion des autres livres du château. Fevret de Fontette, conseiller au parlement de Bourgogne, qui en était possesseur en 1769, affirme du moins dans la *Bibliothèque historique de la France* (2), qu'il avait appartenu à Honoré d'Urfé. Dans ce cas, il aurait été porté, au commencement du XVII^e^ siècle, au château de Châteaumorand (3), où Honoré vint habiter après son mariage avec Diane de Châteaumorand, le 15 février 1600 ; c'est là qu'il écrivit la *Savoysiade* et très probablement le commencement de l'*Astrée*. Vers 1613, il se sépara de Diane pour des raisons qu'il est inutile de mentionner ici, et fixa sa résidence ordinaire au château de Virieu en Valromey. Il

sur Jean Grolier, p. 146 ; *Cat. de la biblioth. du duc de la Vallière*, I^re^ partie, 1, 8 ; *le Roannais illustré*, III^e^ série, p. 34 ; etc.

(1) *L'Astrée*, III^e^ partie, « l'autheur à la rivière de Lignon. »

(2) T. II de l'édit. de 1768-1778, num. 17208.

(3) Commune de Saint-Martin-d'Estreaux (Loire).

Digitized by Google

avait emporté avec lui ses livres les plus précieux. J'ai sous les yeux « l'inventaire des meubles du chasteau de Virieu-le-Grand, appertenant à feu illustre seigneur messire Honoré d'Urfé, vivant marquis de Valromey et de Bagé », inventaire fait par Christophe Fabri, juge du marquisat de Valromey, le 16 juin 1625, quelques jours après la mort de l'auteur de l'*Astrée* (1). On y voit qu'Honoré d'Urfé avait à Virieu, outre les manuscrits de ses œuvres, une belle collection de 1465 volumes « tant gros que petis ». Le *manuscrit d'Urfé* faisait certainement partie de cette bibliothèque, s'il a réellement appartenu à Honoré d'Urfé. Ses livres passèrent aux mains de Jacques II d'Urfé, son frère et héritier; il ne m'est plus possible ensuite d'en suivre la trace pendant cinquante ou soixante ans.

Quoiqu'il en soit de cette question assez obscure, le *manuscrit d'Urfé*, après avoir appartenu à Baluze, à M. de Chavannes, à M. Thomas d'Islan, tomba dans la bibliothèque de Fevret de Fontette, et de là, je ne saurais dire comment, au Dépôt des chartes et manuscrits, où M. de l'Averdy le trouva en 1787. Après tant de vicissitudes, il est enfin entré, au moment de la Révolution, à la Bibliothèque nationale, où il est désormais à l'abri de la mauvaise fortune. Comme l'ancienne couverture de bois et de velours vert tombait en lambeaux, il a fallu la refaire; mais on a rapporté sur la nouvelle reliure les deux écussons vairés et timbrés, aux armes de la maison d'Urfé, et les encoignures de cuivre ciselés au chiffre de Claude d'Urfé, de sorte que ce précieux volume a toujours la marque de son origine forézienne. C'est un énorme *billot* in-fol. max., de 55 centimètres de hauteur sur 30 de largeur, écrit sur un admirable vélin, et d'une lecture très facile.

(1) Cet inventaire est aux archives de Châteaumorand; nous en publierons des extraits dans notre livre en préparation sur Honoré d'Urfé.

Digitized by Google

II

Jusqu'aux travaux de Jules Quicherat, la valeur historique du *manuscrit d'Urfé* n'avait pas été bien comprise. Il faut dire aussi qu'il présente au premier abord l'image d'un vrai chaos : le Journal abrégé du siège d'Orléans, le Procès de condamnation, le Procès de révision, les Mémoires consultatifs, tout alterne, se mêle et se confond, avec des répétitions, des interruptions, des lacunes, des transpositions de feuillets, et d'apparentes incohérences qui avaient dérouté la critique. M. Fevret de Fontette s'était contenté de décrire les diverses parties du *manuscrit d'Urfé* sans y comprendre grand'chose, mais il avait reproduit l'énergique intitulé que je traduirai plus loin (1). M. de l'Averdy avait reconnu que ce qu'on appelle la Minute française de l'interrogatoire de Jeanne d'Arc donnait à notre manuscrit « un prix considérable »; mais pour le reste, selon le mot de Quicherat, « il n'y avait vu que du feu ».

On comprend que ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans les détails d'une diplomatique aride. Il suffira de dire que ce manuscrit a été écrit par deux plumes différentes, au xv^e^ siècle, sous Charles VII, et au xvi^e^, probablement sous Louis XII; lorsqu'on fit l'assemblage des cahiers, le relieur commit des transpositions malheureuses. Tout ce qui a été écrit au xvi^e^ siècle d'après un médiocre exemplaire de l'abbaye de Saint-Victor, sans doute pour remplir les vides du premier manuscrit, n'apprend rien qu'on ne retrouve ailleurs, et n'ajoute aucune valeur au *manuscrit d'Urfé*. Mais la partie qui date du xv^e^ siècle, et qui est écrite dans la plus belle gothique de la chancellerie de Charles VII, est un document de premier ordre, et il n'en existe pas de

(1) Il l'avait du reste reproduit avec peu d'exactitude. (*Bibl. hist.*, num. 17208. Cf. 17201.)

Digitized by Google

plus précieux pour l'histoire de Jeanne d'Arc. Malheureusement on y reconnaît des lacunes irréparables, qu'il sera impossible de combler si le hasard ne fait pas découvrir un manuscrit plus complet (1).

Supposons maintenant le *manuscrit d'Urfé* débarrassé de ses parties parasites, rétabli dans son ordre naturel, et essayons de faire comprendre, aussi clairement qu'il sera possible, l'extrême importance de ce document.

Les greffiers du procès de revision, Denis Comitis et François Ferrebouc, tous deux notaires en l'Université de Paris, adoptèrent successivement deux modes de rédaction. Dans le second instrument, qui est l'acte définitif, légal, officiel, adopté pour l'expédition des grosses du procès, l'exposition de la procédure tout entière est faite par les greffiers, et sous leur garantie personnelle. Cette seconde rédaction, bien que seule regardée comme authentique, n'en est pas meilleure pour cela. La forme en est fort incommode: on se perd dans la prolixité des procès-verbaux et des pièces justificatives. Ce qui est plus grave, les copies de cet instrument sont très incorrectes, pleines de prénoms défigurés, de nombres fautifs, de dates erronées, de contradictions, etc.

Avant cette rédaction définitive, Comitis et Ferrebouc en avaient essayé une autre qui, pour des motifs inconnus, ne fut pas adoptée. Elle ne se retrouve que dans le seul *manuscrit d'Urfé*. Ici, les pièces accessoires insérées au procès sont placées à l'endroit même où elles ont été produites. La procédure s'y déroule d'une tout autre manière, car on y entend parler, non plus simplement les scribes du tribunal qui révisa le procès, mais les juges eux-mêmes: « Voilà, dit J. Quicherat, une différence assez capitale pour « que le *manuscrit d'Urfé* ne soit remplacé par aucun autre... « c'est l'*exemplaire unique* d'une rédaction d'essai appliquée « au procès de réhabilitation de la Pucelle. » Ajoutons qu'on ne trouve que dans le seul *manuscrit d'Urfé* cet éloquent et vigoureux intitulé du procès de réhabilitation, cri de soulage-

(1) Voy. Quicherat, t. V, p. 438 et suiv.

Digitized by Google

ment de la conscience publique enfin vengée, après vingt-cinq ans, de l'iniquité des premiers juges. En voici la traduction littérale : « Ce travail contient la procédure juridique..., « par laquelle, la justice reprenant ses droits, a été condamné « par sentence, cassé et révoqué cet inique, détestable, faux « et calomnieux procès au moyen duquel Jeanne d'Arc, dite « la Pucelle, faussement mise en cause pour un feint et men- « songer soupçon de foi, iniquement condamnée par une « main violente, enfin consumée par un feu féroce, mais « persistant dans la solidité de sa foi, après de pieuses excla- « mations du saint nom de Jésus, en présence du peuple qui « la plaignait par ses soupirs et ses larmes, rendit publique- « ment son âme au Créateur; et après la sentence définitive « (de réhabilitation) rendue dans le palais de l'archevêché de « Rouen, exécution publique en fut faite solennellement et « très dévotement par des processions générales et des prédi- « cations publiques, où, en présence du peuple entier, fut « révélée l'abomination de l'inique procès précédent ».

Mais ce n'est pas tout, et le *manuscrit d'Urfé* n'est pas moins précieux pour le premier procès de Jeanne d'Arc que pour la réhabilitation. Il y eut aussi deux rédactions différentes de la procédure de condamnation. Quelque temps après le supplice de la Pucelle, Thomas de Courcelles, un des conseillers du tribunal, donna au procès sa forme authentique sous la forme d'un long récit; les interrogatoires de Jeanne d'Arc y sont mis en latin, et perdent par là, même quand la traduction est fidèle, leur physionomie originale. Le greffier Manchon avait cependant rédigé, au cours du procès, un premier travail qu'on appelle la *Minute française*, parce que, si le protocole, les formules préliminaires et toute la procédure proprement dite sont en latin, les interrogatoires ont été reproduits en français et tels qu'ils ont eu lieu, avec les questions des juges et les réponses de l'accusée (1).

Cette Minute française, où on trouve la vivante parole

(1) Quicherat, t. V, p. 385 et suiv. — Ces interrogatoires ont été imprimés par Quicherat dans son premier volume, p. 95 et suiv.

Digitized by Google

de Jeanne, fut produite, comme pièce justificative, au procès de réhabilitation; elle n'a cependant été insérée que dans le *manuscrit d'Urfé*, dont une des lacunes tombe par malheur sur la transcription de la Minute française, et par suite nous a privés d'une partie de l'interrogatoire original de Jeanne d'Arc.

Après ces courtes explications, on comprend le prix inestimable de cette partie du *manuscrit d'Urfé*. Dans la rédaction de Thomas de Courcelles, les paroles de Jeanne s'alourdissent et s'éteignent, comme étouffées par la barbare latinité du temps; ce n'est plus la vierge lorraine que nous écoutons, mais un scribe paperassier et formaliste. On conviendra qu'autre chose est d'entendre le mot célèbre : « Mon estaindart avoit esté à la paine, c'estoit bien raison qu'il fust à l'onneur », autre chose d'en lire cette mesquine traduction : « Respondit quod ipsum vexillum suum fuerat in pœna ; bene rationis erat quod haberet honorem. » Dans ce vulgaire latin de greffier : « Omnia dicta et facta mea sunt in manu Dei, et de his exspecto me ad ipsum », qui reconnaîtrait la délicieuse parole de Jeanne : « Toutes mes œuvres et tous mes fais sont en la main de Dieu, et m'en actend à luy » ?

C'est dans l'interrogatoire français qu'on admirera tant de mots fermes, hardis, naïfs, d'une langue aisée, franche et populaire : « Sire, velà vostre signe, prenez lay. » — « Entrez hardiement par my les Angloys. » — « Approuchez hardiement (dit-elle à frère Richard, qui l'aborde avec précaution en jetant de l'eau bénite), je ne m'envouleray pas. » — « Je m'en raporte à Dieu et non à aultre, et à bonne confession. » — « Je ne cuide point estre en péchié mortel, et se je l'ay fait, c'est à luy d'en cognoistre. » — « Cela n'est point de vostre procès. » — « Advisez que ne jugés mal, que vous vous mectiez en grant danger. »

Pauvre et simple fille ! Aux prises avec des théologiens retors, elle répond à leurs questions captieuses ou étranges avec à-propos et bon sens, souvent avec une finesse malicieuse. On lui demande « s'elle ne sçait point que sainctes Katherine et Marguerite haient les Angloys » ; Jeanne dit

Digitized by Google

en souriant : « Elles ayment ce que nostre Seigneur ayme, et haient ce que Dieu hait. » Sur des points secondaires, Jeanne peut avoir des troubles et des doutes ; elle n'hésite jamais dans sa haine de la domination étrangère et dans sa foi en sa mission. Un juge essaie de la persuader que les Français ne la regardent pas comme envoyée de Dieu : « Ne sçay s'ilz le croient, dit-elle, et m'en actend à leur couraige ; mais si ne le croient, si suis je envoiée de Dieu. »

Je n'en finirais pas de relever tous les mots heureux, vaillants, d'un tour si français que nous a conservés le *manuscrit d'Urfé;* sans lui, nous connaîtrions la vie extérieure de Jeanne d'Arc, mais nous ne connaîtrions pas son âme tout entière.

REURE.

Digitized by Google

" LA HAUTE CRITIQUE

ET LE

VERDICT DES MONUMENTS "

L'ouvrage que vient de publier M. Sayce sous ce titre : « *La haute critique et le verdict des monuments* » (1) ne satisfera personne, ni les critiques indépendants, ni les exégètes conservateurs. Les premiers y sont très vivement attaqués et les seconds auront plus d'une réserve à faire sur les conclusions de l'auteur. Il y a néanmoins beaucoup à glaner dans ce livre un peu touffu, assez mal digéré et d'une logique quelquefois trop élastique.

Personne d'ailleurs ne contestera la haute compétence de M. Sayce en matière d'assyriologie et d'égyptologie ; pour la première de ces sciences, en particulier, il est sur son propre terrain. Sur les questions hittites, il est un des rares savants qui aient le droit d'émettre une opinion. Enfin, il est très au courant de toutes les découvertes, qui ont été faites récemment dans le domaine de l'archéologie orientale ; il est lui-même un des pionniers et plus d'une heureuse trouvaille lui est due. Cette rare valeur scientifique de l'auteur ne doit pas cependant nous éblouir et voiler à nos

(1) *The higher criticism and the verdict of the monuments* by the Rev. A. H. Sayce ; in-12 de X, 575 pages. Londres, Society for promoting christian Knowledge, 1894 — 9 fr. 35.

Digitized by Google

yeux des défauts trop réels. En deux mots, la science, si étendue de M. Sayce, manque de sobriété et de sûreté. On ne peut se fier à ses conclusions; trop souvent, elles sont peu nettes, indécises, hâtives ou dépassent les données positives; le degré de certitude des identifications n'est pas suffisamment indiqué. Les rapprochements établis prouvent une perspicacité très aiguë, mais il en est plus d'un qui sont inattendus et qui paraissent forcés. Enfin, pour épuiser toutes les critiques générales, que nous avons à faire à ce livre, il semble bien que l'auteur y a introduit tout ce qu'il savait sur la Palestine et toutes les hypothèses qui lui étaient chères. Ce n'est pas un tout fortement enchaîné, et où n'aient été admis que des matériaux propres à la question traitée. Quel témoignage nouveau apportent en effet, à la véracité des récits bibliques ces longues dissertations sur la géographie de la Palestine avant l'Exode, sur la race des Hittites et des Amorites, le conte de Sineha ou tant d'autres de moindre importance?

Qu'on veuille bien cependant ne pas conclure de ces réserves, peut-être un peu trop sévères dans leur brièveté, que ce livre ne mérite pas toute notre attention. Le soin que nous allons mettre à l'étudier prouvera le contraire.

I

Dans tout le cours de son travail M. Sayce compare les données historiques, que nous fournissent les monuments orientaux et les récits bibliques. D'une manière générale il constate que la haute critique n'a pas tenu compte suffisamment des témoignages de l'archéologie, mais très souvent aussi il conclut contre la véracité biblique en faveur des données monumentales. M. Sayce a, sur ces questions, deux fois tort parce qu'il a trop abondé dans son sens et qu'il n'a pas serré la question d'assez près.

La haute critique, d'après sa définition, c'est « la recher-

Digitized by Google

che critique sur la nature, l'origine, la date des documents, aussi bien que l'appréciation de la valeur historique et de la crédibilité des événements relatés. » La critique littéraire et la critique historique sont ici réunies sous le titre de haute critique. D'ordinaire, on distingue la critique textuelle ou basse critique, qui fixe le texte des documents, la critique philologique et littéraire ou haute critique, qui en détermine l'origine, la date et la structure littéraire et enfin la critique historique qui étudie la valeur et la crédibilité des récits.

En ce qui touche l'établissement du texte et sa discussion philologique et littéraire la critique n'a pas à tenir compte, sinon incidemment, du témoignage des monuments ; mais ceux-ci doivent être confrontés avec les récits bibliques, lorsqu'il s'agit d'établir la valeur historique et la crédibilité des documents scripturaires ; ils peuvent servir de témoins, de pierre de touche, sans être cependant, comme nous le verrons tout à l'heure, un criterium infaillible. Ceci posé, peut-on, ainsi que le fait M. Sayce, accuser avec justice la haute critique, en bloc, littéraire et historique, suivant le sens de l'auteur, de négliger le témoignage des monuments? Il est difficile de savoir exactement quels sont les critiques visés, car aucun n'est nommé ; il est permis de croire cependant que M. Sayce a surtout en vue la critique indépendante, ainsi appelée par opposition avec l'école traditionnellle.

Mais faire sans restriction ce reproche à la critique indépendante ce serait méconnaître l'état des choses, car si nous étudions les œuvres des critiques modernes les plus connus, Dillmann, Cheyne, Driver, Delitzsch, Schrader, Wellhausen, nous constatons qu'ils ont fait, dans leurs explications, le plus grand usage des données monumentales. Schrader est l'auteur d'un excellent travail de comparaison entre l'Ancien Testament et les inscriptions assyriennes ; à chaque page du commentaire de Dillmann sur la Genèse le texte biblique est éclairci au moyen des inscriptions assyriennes et égyptiennes.

Et maintenant qu'il y ait eu des critiques indépendants,

Digitized by Google

qui aient conclu trop rapidement à l'inexactitude d'un récit biblique, parce qu'ils ne tenaient pas compte des données archéologiques, ou bien parce qu'ils le prétendaient en opposition avec les faits connus, nous en avons plus d'un exemple. Nous pourrions rappeler ici ce que le Pape Léon XIII a dit « de cet art pervers et funeste à la religion, qu'on a décoré du nom de critique supérieure, qui consiste à juger par les seuls arguments internes, comme on dit, de l'origine, de l'intégrité et de l'autorité de chaque livre. » M. Sayce lui-même, ainsi que nous le verrons, ne s'est pas tenu suffisamment en garde contre ces conclusions précipitées.

Il ne faut pas d'ailleurs exagérer la valeur du témoignage des monuments ; nous la reconnaissons au point de vue historique, quoique, ainsi que nous le dirons plus loin, nous ne tenions pas les incriptions comme des témoins irréfragables de la vérité. Les inscriptions peuvent être un moyen de contrôle, une pierre de touche, si l'on veut, mais nous n'acceptons pas sans réserve leurs données, toutes les fois qu'elles sont ou paraissent être en opposition avec les récits bibliques.

Est-ce à dire que nous pratiquions le scepticisme historique ou que nous rejetions les principes de recherche critique ? En aucune façon et, tout au contraire, nous croyons que la Bible peut être examinée d'après les règles critiques les plus sévères, qu'elle le doit même, si nous voulons arriver à une interprétation exacte du texte, mais nous demandons que la critique soit loyale et que l'on applique la méthode dans son entier.

Les règles de critique sont bonnes, mais c'est l'application qui en est défectueuse ; et si l'on réfléchit un peu, on ne peut s'en étonner, car le critique étant toujours plus compétent sur un point particulier, philologie, critique textuelle ou histoire, examinera plus volontiers le texte biblique à son point de vue spécial. En outre, certaines règles critiques sont d'une application bien élastique ; telle est, en particulier, celle de la classification des idées pour déterminer l'âge d'un livre. On prétend fixer d'une manière

Digitized by Google

approximative l'époque où telle doctrine a pris naissance, ou bien est entrée dans le courant des idées contemporaines et si l'on retrouve cette doctrine dans un écrit antérieur à cette époque, on en conclut qu'il a été antidaté ou interpolé.

Ou bien l'on renverse les termes et l'on juge que tel passage a été interpolé, parce qu'il n'a pu être écrit dans un livre, à l'époque duquel cette idée n'était pas connue. Il serait facile de rappeler des exemples nombreux de ce procédé; un seul, qui est récent, suffira. Dans la *Contemporary Review* de juillet 1893, le Dr Dillon a écrit sur le livre de Job un article qui a fait sensation en Angleterre. Entre autres hypothèses il soutenait que ce livre, écrit par un Israélite du nord, après la destruction de Samarie par les Assyriens (721 av. J. C.), ne pouvait contenir la doctrine de l'immortalité de l'âme parce que, au temps où vivait l'auteur, cette doctrine n'était pas connue et qu'une vie au delà de la tombe n'était pas même alors l'objet d'une pieuse espérance. Par conséquent, tous les passages, où il est fait allusion à la vie future, sont ou des additions ou des interpolations. Nous n'avons pas ici à rechercher à quelle époque remonte la croyance à l'immortalité de l'âme, il suffira, pour montrer le peu de valeur du procédé, de rappeler les textes d'Osée (VI, 2; XIII, 14), d'Isaïe (XXV, 8; XXVI, 19), des Psaumes (XVI, 10; XLIX, 16; LXXIII, 23) qui prouvent tous, qu'au temps de Job, on croyait à la vie de l'âme dans le sheol.

Il n'est pas jusqu'aux mots eux-mêmes qui ne puissent quelquefois être appelés en témoignage et devenir un sujet de déception. Citons-en un exemple seulement pour rappeler les critiques à la prudence. Ch. III, 7 du Cantique des Cantiques nous lisons : « Voici son lit, celui de (*shel*) Salomon. » Or cette particule génitive, *shel*, n'aurait été employée, disent les critiques, que très tardivement. Il faudrait par conséquent, attribuer au Cantique une date beaucoup plus récente, qu'on ne le fait ordinairement. Mais voici que récemment (1890) on a trouvé, sur l'emplacement de l'ancienne Samarie, un poids en hématite avec une

Digitized by Google

inscription en lettres du VIII^e siècle. Or le génitif y est marqué par *shel*. Ce mot remonte donc au moins au VIII^e siècle et la conclusion des critiques se trouve renversée. Ajoutons que ceux-ci n'ont pas été désarmés et qu'une discussion s'est ouverte sur cette inscription de quatre lettres. Il semble acquis cependant que le mot *shel* s'y trouve.

Nous pourrions multiplier les exemples, où cet argument *ex silentio* a induit en erreur les exégètes trop pressés, nous en trouverions même de beaucoup plus décisifs, mais, inutile de les citer, ils sont trop connus. Enfin, comme terme à ces observations, nous protesterons contre un genre d'arguments qui tend à s'établir dans la critique indépendante.

Sans dénier à la tradition toute espèce d'autorité, le critique indépendant est toujours en défiance envers elle; si celle-ci ne peut montrer des titres bien en règle, il la rejette impitoyablement. Cette tradition a cependant pour elle d'être très ancienne, de remonter quelquefois jusqu'aux événements; n'importe, elle n'a aucune valeur, si elle est en opposition avec les conclusions que l'on prétend acquises. Et que sont-elles souvent ces conclusions acquises? Des hypothèses, émises par un savant en renom et acceptées par tous ceux de son école. Et voilà une nouvelle tradition, qui se fonde, que l'on accepte, et chacun d'affirmer sur la foi de tel ou tel critique, ordinairement allemand. De fait, les critiques, réellement indépendants, sont excessivement rares et assez peu écoutés, jusqu'au jour où ils ont eux-mêmes fait école et deviennent une autorité. Qu'il nous soit donc permis de n'accorder aux théories, émises même par les savants le plus en renom, fussent-ils allemands, que la valeur que leur donnent les preuves apportées. A la tradition nouvelle nous préférons l'ancienne. En cela nous suivons la voie indiquée par le Souverain-Pontife dans sa récente Encyclique : « Il est évident, dit-il, que lorsqu'il s'agit de questions historiques telles que celles de l'origine et de la conservation de n'importe quel ouvrage, les témoignages historiques ont plus de valeur que tous les autres,

Digitized by Google

que ce sont ceux-ci qu'il faut rechercher et examiner avec le plus de soin. Quant aux caractères internes, ils sont la plupart du temps bien moins importants, de telle sorte qu'on ne peut guère les invoquer que pour confirmer la thèse. Si l'on agit autrement, il en résultera de grands inconvénients. En effet, les ennemis de la religion n'en auront que plus d'assurance pour attaquer et mettre en pièces l'authenticité des Livres sacrés; cette sorte de haute critique que l'on exalte arrivera enfin à ce résultat que chacun, dans l'interprétation, s'attachera à ses goûts et à son opinion préconçue. Ainsi, la lumière cherchée au sujet des Ecritures ne se fera pas, et aucun avantage n'en résultera pour la science, mais on verra se manifester avec évidence ce caractère de l'erreur qui est la variété et la dissemblance des opinions. Déjà la conduite des chefs de cette nouvelle science le prouve. »

II

Mais revenons-en au verdict des monuments orientaux et au livre de M. Sayce. Tout en voulant, en principe, établir par le témoignage des inscriptions la véracité du récit biblique, le savant anglais se permet, à plusieurs reprises, de préférer les données monumentales à celles de la Bible. S'il y a, entre elles, opposition réelle ou apparente, c'est le témoignage de la Bible, qui est déclaré en défaut; les monuments sont une autorité sans appel. Sans être spécialiste en matière d'inscriptions, il suffit d'avoir suivi la marche des découvertes, faites en Orient, pour protester contre cette règle, qui méconnaît ouvertement l'état des choses.

Nous ne croyons pas que les inscriptions, fussent-elles toutes déchiffrées et fût-on sûr de leur interprétation, soient jamais une autorité indiscutable; il y aura toujours nécessité de les soumettre à l'épreuve critique et à contrôler leurs affirmations. D'abord, ce sont des inscriptions

Digitized by Google

officielles et chacun sait que les pouvoirs, quels qu'ils soient, ont coutume d'amplifier leurs victoires et, non seulement de diminuer leurs défaites, mais de les passer entièrement sous silence. Nous possédons en particulier deux inscriptions, à l'aide desquelles on serait tenté de prendre le récit biblique en défaut; c'est l'inscription de Sennachérib et surtout la stèle de Mésa. Le roi d'Assyrie raconte en détail ses victoires et ici il est en accord avec la Bible, laquelle, n'étant pas un livre, destiné à glorifier un prince, dit la vérité, qu'elle soit favorable ou non au peuple d'Israël; mais, sur sa retraite précipitée et humiliante, le prince assyrien n'a qu'un mot et il faut avoir recours au récit biblique pour savoir comment se termina l'expédition. La stèle de Mésa est plus difficile à mettre en accord avec le récit biblique, tout simplement parce que le roi de Moab chante la délivrance de son peuple et passe sous silence ses défaites.

Il ne suffit pas d'ailleurs aux princes d'agrandir leurs conquêtes, ils s'en attribuent aussi d'entièrement imaginaires, et cela par un procédé bien simple ; ils grattent sur ces monuments le nom des conquérants, leurs prédécesseurs, et inscrivent le leur à la place, ou bien ils s'attribuent leurs exploits en usant d'un protocole devenu officiel. C'est ainsi que Tirhakah, roi d'Ethiopie, comme dit exactement la Bible, ou roi d'Egypte suivant l'expression, moins exacte, d'une inscription assyrienne, prétend avoir soumis les Shasu, les Hittites, les Phéniciens d'Arvad, les Assyriens et le peuple d'Aram-Naharaim. Il copiait tout simplement les inscriptions des rois de la XVIII^e^ et de la XIX^e^ dynastie.

Enfin, sans rappeler que, pour bon nombre d'inscriptions, en particulier pour celles qu'on est convenu d'appeler accadiennes, on ne s'accorde pas pour un déchiffrement hors de conteste, remarquons que, tous les jours, on découvre des inscriptions nouvelles, qui jettent sur les faits, que l'on croyait acquis, un jour nouveau. Somme toute, l'histoire ancienne de l'Orient est une science encore en mouvement et l'on ne doit jamais conclure contre la

Digitized by Google

véracité d'un fait biblique, parce que les inscriptions sont muettes à ce sujet. Savons-nous ce que les futures découvertes nous apprendront? Le passé devrait bien rendre certains critiques plus prudents dans leurs affirmations. Aussi nous sera-t-il permis de nous étonner de la position qu'a prise M. Sayce dans la question de la valeur historique du livre de Daniel.

Il reconnaît qu'en plusieurs points les données de ce livre sont confirmées par le témoignage des monuments; que les conclusions, tirées de la langue, sont insignifiantes ou ne prouvent rien; enfin, que les Babyloniens du VI^e^ siècle et Daniel pouvaient parfaitement connaître les noms grecs de quelques instruments de musique. M. Sayce n'en conclut pas moins que le livre de Daniel n'est pas historique et que c'est un des premiers exemplaires de cette haggada qui fut si florissante chez les contemporains des premiers siècles de notre ère. Et cependant les preuves que le savant anglais donne de cette proposition, qu'on ne s'attendait guère à trouver dans son travail, ne sont pas aussi décisives qu'il le croit; ses raisonnements se rapprochent beaucoup de ceux qu'il reproche à la haute critique. C'est surtout, par défaut de renseignements, qu'il conclut contre l'authenticité et la véracité du livre de Daniel. D'après les inscriptions, dit M. Sayce, il n'y aurait pas eu de siège, ni de prise violente de Babylone; Gubaru et ses soldats seraient entrés dans la ville sans combat et le culte quotidien n'aurait pas cessé un seul jour dans le temple de Bel Mardouk. Les transactions commerciales elles-mêmes n'auraient pas été interrompues. Le récit de Daniel serait donc une légende, qui devrait son origine aux deux sièges de Babylone sous les rois Darius Hystaspès et Xerxès. Nous ferons d'abord remarquer que l'observation de M. Sayce s'adresse à Hérodote, qui raconte tout au long le siège de Babylone par Cyrus, et non à Daniel, qui n'en dit pas un mot. Celui-ci se borne à affirmer que, dans la nuit où Daniel interpréta les trois mots fatidiques, Belshatsar, roi Chaldéen, fut tué. Tout au plus peut-on conclure à une prise du quartier royal par surprise. Ces quelques mots en

Digitized by Google

effet pourraient faire allusion à un combat dont nous retrouvons d'ailleurs des traces dans les annales de Nabonide. Ligne 15, il est bien dit que Gubaru et ses troupes entrèrent dans Babylone sans combat, mais plus loin nous lisons : « Jusqu'au mois de Duzu, les batailleurs du pays de Gutium amassèrent leurs machines de guerre dans les portes d'Esaggil et des temples où nulle arme n'avait jamais pénétré, et que jamais troupe de guerre n'avait franchies » (1).

Le savant anglais reconnaît que Belshatsar ou Bil-sarra-utsur nous est connu par une inscription, comme fils de Nabonide, et que c'est bien de lui qu'il est question (lignes 5, 10, 14, 19, 23) dans les annales de ce roi, mais il conteste à Daniel qu'il ait jamais été roi et pense qu'il était mort, lors de la prise de Babylone. Les annales de Nabonide ne donnent pas à Balthasar le titre de roi ; mais il semble bien qu'il avait la réalité du pouvoir, s'il n'avait pas le nom de roi. Pendant que Nabonide reste à Tema, le fils du roi, entouré des grands du royaume, est à la tête de l'armée dans le pays d'Accad. Il n'est plus question, il est vrai, du fils du roi après la ligne 23, mais, comme il y a une lacune après la ligne 25, on ne peut tirer aucune conclusion du silence des annales au sujet du fils du roi.

M. Sayce est donc trop peu réservé dans son jugement sur la valeur historique du livre de Daniel ; il faut encore attendre une lumière plus complète. Les documents ne sont ni assez nombreux, ni assez clairs pour permettre d'en tirer des conclusions définitives. C'est ce que n'a peut-être pas assez compris non plus M. l'abbé F. de Moor. Dans un article intitulé « *la fin de l'empire Chaldéen* (1) », il démontre que : 1° Après la défaite et la capture du roi Nabunaïd, Babylone fut en grande partie emportée et occupée par l'armée médoperse dès l'été de l'an 539, mais la cité ne fut tout entière aux mains des conquérants qu'au commencement de l'année 538. 2° Le véritable vainqueur

(1) *Revue biblique*, avril 1892, p. 253. Traduction du P. Scheil, lignes 16, 17, 18.

Digitized by Google

de Babylone fut non pas Cyrus, mais Gubaru. 3° Cyrus ne vint à Babylone qu'au mois d'octobre de l'an 539, d'où il partit vers la fin de l'année, laissant à Gubaru, qu'il créa avant son départ gouverneur de Babylone, la charge de s'emparer du reste de la cité. 4° Le Baltassar, mentionné *Daniel*, V, et *Baruch*, I, 11 et 12, est le même personnage que Bel-sar-ussur, appelé par Nabunaïd son fils aîné. Ces points nous semblent à peu près acquis, mais les conclusions suivantes sont moins certaines. 5° Après la défaite et la capture de Nubanaïd à Borsippa, son fils Bel-sar-ussur, révolté depuis 540 contre son père, et enfermé avec une armée dans le quartier royal, refusa la paix qu'avait fait proclamer Cyrus, et se maintint encore pendant plusieurs mois, dans le quartier royal de Babylone, même après la prise de plusieurs autres parties de la grande cité. 6° Devenu roi légitime de Babylone après que son père eut été vaincu et fait prisonnier à Borsippa en 539, Bel-sar-ussur périt la nuit du 11 adar 538, pendant la prise du quartier royal par Gubaru. 7° Après la chute définitive de Babylone et la mort de Bel-sar-ussur, Gobryas quitta momentanément Babylone et se rendit auprès de Cyrus. Pendant son absence, Cambyse, fils de Cyrus, y exerça la vice-royauté au nom de son père. 8° Gobryas revint quelque temps après à Babylone, investi par Cyrus du titre de roi de Babylone, mais il n'occupa le trône que pendant un an et quelques mois sous le nom de Daryavesh, depuis le milieu de l'an 538 jusqu'au commencement de l'an 536.

Il y a là des conjectures que les inscriptions n'appuient pas et d'autres qu'elles contredisent. Presque toutes reposent sur la ligne 23 des annales de Nabonide : « le huitième mois, la nuit du onzième jour, le roi meurt » suivant la tradition, qu'adopte M. de Moor. De ces paroles il conclut que le roi Nabonide étant déjà prisonnier (ligne 16), il s'agit ici de Balthasar, reconnu roi et dernier défenseur de Babylone. La base de l'hypothèse est bien fragile, car les spécialistes sont loin de s'accorder sur l'interprétation du

(1) *Revue des questions historiques*, avril 1894, p. 337.

Digitized by Google

passage. Tiele, Hommel, Vigouroux adoptent cette traduction ; Schrader et Sayce proposent « la femme du roi mourut » ; Pinches lit : « et le fils du roi mourut » ; Hagen « et Gobryas tua le fils du roi » ; enfin le dernier venu, le P. Scheil traduit : « Le huitième mois, la nuit du onzième jour, Gobryas dans le (palais) de la reine mourut. » Quelle lecture faut-il adopter ? Aucune, à notre avis, pour le moment, mais attendre un supplément d'informations.

Quant au règne à Babylone de Gobryas, qui ne serait autre que le Darius le Mède de Daniel, nous n'en trouvons aucune trace dans les documents. Le canon des rois Babyloniens n'en fait pas mention et entre Nabonide et Cyrus il n'y a, dans les tablettes commerciales de la famille Egibi, aucun autre roi intercalé. Au septième mois de l'année 538, Cyrus y est appelé roi de Babylone, et il n'est entré dans Babylone, déjà prise en partie par Gubaru, que le huitième mois de cette année. Ce témoignage des tablettes Egibi est très significatif et, si l'on veut en tenir compte, il faudra admettre que Darius le Mède n'a été que vice-roi ou gouverneur de Babylone. C'est la fonction d'ailleurs que les annales de Nabonide (ligne 20) assignent à Gubaru.

Mais revenons au livre de M. Sayce. Il nous reste encore au moins une réserve à faire au sujet de ses théories. Il proteste contre la critique moderne, partageant le texte du Pentateuque entre divers écrivains ; il n'y a pour lui ni auteur élohiste ou jévohiste, ni code sacerdotal, mais des documents d'origine diverse, babylonienne, égyptienne ou chananéenne. Il relève dans les inscriptions découvertes en Assyrie, en Babylonie et dans les lettres de Tel el Amarna tous les passages qui rappellent les récits bibliques et ils sont nombreux. En conclurons-nous, comme le savant anglais, que les écrivains bibliques ont connu ces documents écrits et s'en sont inspirés pour leur récit, mais en les dégageant de leur gangue polythéiste ? En aucune façon. Que l'on mette en regard, par exemple, les récits babyloniens de la création et du déluge et ceux de la Genèse et du premier coup d'œil on verra que les deux récits sont indépendants l'un de l'autre et que leurs ressemblances,

Digitized by Google

très nombreuses, proviennent d'une source commune. Les récits babyloniens sont obscurs, redondants et imprégnés jusqu'au fond de polythéisme. Ce ne sont pas des traditions à leur premier stade de développement. Tout au contraire, les récits bibliques sont simples, nets, aussi précis que peut l'être un écrit de cette époque et de ce pays. Quel travail de simplification, contraire d'ailleurs à toutes les habitudes des écrivains orientaux, faudrait-il supposer pour que ce récit clair et précis ait été dégagé de cet autre obscur et confus? Et remarquons que M. Sayce ne donne aucune preuve de son hypothèse. Il est bien plus simple de croire que les deux récits reproduisent, chacun à leur manière, la tradition primitive : ici, gardée dans sa pureté originelle, là, au contraire, chargée de corruptions et d'interpolations successives.

Nous aurions encore des observations à faire sur la chronologie des Rois, tel que l'établit M. Sayce, mais cette discussion pourrait être longue et aride. Faisons plutôt remarquer, en terminant, que si l'on peut admettre que la table des peuples du chapitre X^e^ de la Genèse est plutôt géographique qu'ethnographique ou linguistique, il est difficile de croire qu'elle reproduise la géographie que connaissaient les Israélites du VIII^e^ siècle. A cette époque, ceux-ci devaient avoir sur les peuples environnants des notions beaucoup plus précises et surtout plus étendues. Tout ce qui dans cette table concerne le cercle restreint des Israélites et des peuples avoisinants est très détaillé; à mesure qu'on s'en éloigne, l'écrivain ne connaît plus que les grandes lignes et, finalement, il ignore les peuples qui dépassent une certaine limite de son horizon. Au VIII^e^ siècle, la connaissance du monde habité était plus étendue.

III

Il nous resterait maintenant pour faire connaître le livre de M. Sayce dans le détail et sous son vrai jour, à résumer

Digitized by Google

les dissertations, où il montre très nettement l'accord de la Bible et des monuments. Cela nous entraînerait un peu loin et surtout nous exposerait à redire des choses déjà connues. Sur ce point, après la moisson abondante de M. Vigouroux, il y a certainement encore à glaner, et cela d'autant mieux que, tous les jours, les recherches archéologiques apportent de nouveaux matériaux, mais il nous semble que ces matériaux ont besoin d'être coordonnés et surtout complétés, avant d'en tirer quelques conclusions définitives. Nous nous contenterons pour le moment de rappeler les plus récentes découvertes, celles qui sont les plus suggestives, et de signaler certaines hypothèses, spéciales à M. Sayce.

L'auteur anglais entre très à propos dans le vif de son sujet par une étude sur l'antiquité de la littérature orientale. C'était autrefois une conclusion, admise par la critique négative, qu'au temps de Moïse l'écriture alphabétique n'était pas connue et qu'à cette époque on n'écrivait pas, sinon sur la pierre ou la brique. La vérité est mieux connue aujourd'hui et voilà longtemps déjà qu'il est admis par tous que l'écriture alphabétique a été en usage chez les Israélites, dès la plus haute antiquité. Les lettres de Tel el Amarna ont prouvé qu'au temps, où les Hébreux étaient encore captifs en Egypte, une correspondance active était échangée entre les rois de Babylone, de Mitanni, les gouverneurs palestiniens et les rois d'Egypte. L'écriture existait donc à cette époque. Mais par quelle série de transformations l'écriture hiéroglyphique était-elle devenue l'écriture alphabétique des Phéniciens? C'est ce qu'il était impossible de déterminer avec certitude. M. Sayce croit avoir retrouvé un des chaînons de cette transformation et voici la conjecture qu'il propose.

Dans son récent ouvrage « *Esquisse de l'histoire de l'Arabie depuis les temps les plus anciens jusqu'au prophète Mahomet* » le Dr Glaser soutient que le royaume des Minéens est plus ancien que celui des Sabéens et qu'il s'étendait au nord jusqu'au pays de Madian et d'Edom. Or, comme le royaume de Saba était florissant au temps du

Digitized by Google

roi Salomon, il en faut conclure que celui des Minéens remonte, pour le moins, au temps de l'Exode, sinon plus haut. Ses inscriptions sont donc très anciennes et très intéressantes pour nous, car il paraît probable que l'alphabet phénicien dérive du minéen et non celui-ci du phénicien. Le minéen est à un stade de développement, qui est plus rapproché de l'origine. Un fait le prouve. Chaque lettre phénicienne est désignée par un nom dont la signification rappelle, de plus ou moins près, la forme de la lettre. Mais quel rapport peut-il y avoir entre un caph (כ) et la paume de la main, ou un noun (נ) et un poisson. Aucun, si nous nous en tenons au phénicien, mais l'énigme est résolue, si nous remontons à l'alphabet minéen. Et si maintenant on voulait faire des hypothèses on pourrait supposer que Moïse, réfugié au pays de Madian, a connu l'écriture minéenne.

Que l'écriture ait été connue avant le temps de l'Exode, c'est donc certain ; mais il y a plus, puisque nous pouvons établir que déjà, à cette époque, il existait en diverses villes des bibliothèques. Nous le savions déjà pour la Babylonie et l'Assyrie ; les rois de ces pays ne nous l'auraient pas dit, que nous l'aurions constaté par les débris qui nous en sont restés. La découverte, faite à Tel el Amarna, en est une preuve nouvelle, mais nous en avions au moins une indication dans le livre de Josué, où il est parlé de Kiriath-Sepher « la cité des livres » encore appelée Kiriath-Sannah « la cité de l'instruction » ou Debir « l'oracle ».

D'ailleurs, le chant de Déborah, dont les rationalistes eux-mêmes reconnaissent la haute antiquité, parle des scribes israélites. « De Machir, y est-il dit, sont descendus les législateurs et de Zabulon ceux qui manient la verge du scribe : » Ces deux derniers mots « *shebbet sôpher* » avaient exercé l'ingéniosité des exégètes et diverses traductions en ont été proposées. Les deux mots s'expliquent l'un par l'autre : Le *shebbet* du scribe, c'est l'instrument dont on se servait pour graver les caractères sur la brique crue. Ces indices épars nous prouvent qu'aux

Digitized by Google

temps contemporains de Moïse on écrivait beaucoup et on conservait soigneusement ce qui avait été écrit.

Nous ne suivrons pas M. Sayce dans la recherche des éléments babyloniens, égyptiens et chananéens dans les livres du Pentateuque ; il répète des faits déjà connus. Il cite les tablettes de la création, un fragment où l'on peut découvrir une allusion au péché du premier homme, les récits babyloniens du déluge, puis il discute le chapitre x^e^ de la Genèse et propose quelques nouvelles identifications, dont plus d'une ne seront pas acceptées. Il croit que les Ludim sont les Lydiens mercenaire de Psammétik. C'est dans les récits sur Joseph, sur la captivité des Hébreux en Egypte et leur fuite qu'il retrouve des éléments égyptiens. Tout cela est plus ou moins connu. Ce qui l'est moins, et ce qui sera difficilement admis, c'est l'hypothèse de M. Sayce sur l'emplacement du mont Sinaï.

Il est impossible, dit-il, que les Israélites, fuyant le joug égyptien, se soient enfoncés dans la péninsule sinaïtique. Au temps de l'Exode, c'était une province égyptienne, où se trouvaient de nombreuses garnisons, destinées à protéger l'Egypte et les mines de cuivre de la péninsule contre les nomades du désert.

Lorsque Moïse s'enfuit de l'Egypte ce n'est pas dans la péninsule sinaïtique qu'il se réfugia, mais dans le pays de Madian ; c'eût été folie de la part des Hébreux d'aller se heurter contre des troupes exercées. En outre, c'est en Arabie que, suivant les écrivains bibliques, se sont réfugiés les Hébreux. Or, même aux temps romains, la péninsule occidentale était regardée comme égyptienne. Jusqu'à présent d'ailleurs on n'a pu identifier avec certitude les lieux de campement des Israélites. Plusieurs montagnes du pays se disputent l'honneur d'avoir été le mont où fut promulguée la loi. Tout repose sur une tradition peu ancienne. En fait, toujours d'après M. Sayce, les Hébreux, refoulés du nord par les Philistins ont dû se détourner du pays d'Edom, qui leur était fermé, pour aboutir au Yâm-Sûph, c'est-à-dire au golfe actuel d'Aqabah. De là, ils entrèrent dans le désert de Sin, qui, tout l'indique, devait

Digitized by Google

être la région de Seir; c'est dans les montagnes de ce pays près de Kadesh-Barnéa, que l'on retrouvera la « montagne de Dieu. »

Voilà une hypothèse qui aura besoin d'être fortifiée de quelques preuves pour être acceptée ; M. Sayce nous a paru plus heureux dans ses recherches sur la géographie de la Palestine au temps d'Abraham et de Jacob et dans ses identifications des noms de ville, citées dans la Genèse. Ici encore les lettres de Tel el Amarna lui ont été d'un grand secours. Il a pu utiliser aussi les recherches de M. Flinders Petrie à Tel el Hesy, autrefois Lachish. Cette ville très ancienne est déjà mentionnée dans le livre de Josué, III, 5. Elle eut à subir plusieurs sièges et fut détruite à diverses reprises. C'est ce qui a été confirmé par les fouilles de l'explorateur anglais ; les débris amoncelés ont été creusés jusqu'à soixante pieds de profondeur et là, comme à Hissarlik, on a pu relever les traces des villes qui, dans le cours du temps, ont été bâties les unes sur les autres. La plus récente, si l'on s'en rapporte aux pièces de poterie, remonterait à l'an 450 av. J.-C. Les débris, accumulés à soixante pieds, vases, pierres, cendres, nous reportent aux environs du XII^e^ siècle avant J.-C. (1100-1300). C'est bien à cette époque que Lachish fut prise et détruite par Josué. Les fortifications, qu'on y a retrouvées, nous expliquent pourquoi Lachish résista plus longtemps que les autres cités amorites aux efforts des Israélites.

On savait depuis longtemps que l'hébreu était la langue que parlaient les peuples chananéens ; M. Sayce en trouve de nouvelles preuves dans les lettres de Tel el Amarna, où il relève quelques mots chananéens, que nous retrouvons en hébreu. Les Israélites ont donc pris la langue du peuple conquis. En dire la raison avec certitude serait difficile, mais il est permis de supposer qu'il s'est passé là un fait dont nous retrouvons plusieurs exemples dans l'histoire. Le peuple conquis, plus nombreux que le peuple envahisseur, a gardé sa langue et peu à peu l'a imposée à ses vainqueurs. C'est ainsi que les Francs, parlant un idiome

Digitized by Google

germain, ont bientôt parlé la langue de leurs sujets. Il en fut ainsi probablement des Israélites.

Nous ne pouvons suivre M. Sayce dans la revue, qu'il fait, de tous les livres de la Bible, relevons seulement quelques faits intéressants. Les livres des Rois ont été écrits à l'aide de documents contemporains des événements et même dans les détails sont en accord avec les monuments. Jusque dans l'orthographe incorrecte de certains noms on a la preuve de la fidélité avec laquelle l'écrivain biblique reproduisait ses sources.

Le livre des Chroniques est un de ceux dont la haute critique a le plus vivement attaqué la véracité historique. Suivant M. Sayce, les livres d'Esdras, de Néhémie, et les Chroniques seraient une compilation faite au IVe siècle (351-331), par un même auteur. Lorsque les récits des Chroniques n'ont pas de parallèle dans les livres des Rois, ils ne doivent pas être rejetés comme sans valeur, ainsi que l'ont fait quelques critiques. Ils s'appuient sur des documents anciens, dont nous ne trouvons aucune mention dans les autres livres de l'Ancien Testament. Le compilateur lui-même nous l'indique (I Chron. IV, 22). « Telle est, dit-il, l'ancienne tradition. » L'archéologie vient sur deux points au moins confirmer le récit des Chroniques, mis en doute par la haute critique. Etait-il possible qu'un roi d'Assyrie ait emmené Manassé en captivité à Babylone? Le livre des Rois n'en dit rien. Or, les inscriptions cunéiformes nous apprennent que le roi de Babylone, tributaire de l'Assyrie, se révolta. Les rois de Syrie et de Palestine, probablement Manassé, se joignirent à lui. Assurbanipal réprima la révolte et probablement il traita Manassé, comme il avait traité Nécho, roi d'Egypte, qui vaincu, fut déposé, chargé de chaînes et emmené prisonnier à Ninive, et plus tard fut renvoyé en Egypte et remis sur le trône. L'invasion de Zara, l'Ethiopien, en Judée, au temps d'Asa, est confirmée par une inscription trouvée par M. Naville, à Bubastios. Le roi d'Egypte, contemporain d'Asa, Osorkon II, se vante d'avoir mis sous ses pieds toutes les contrées, le haut

Digitized by Google

et le bas Retennu, c'est-à-dire la Palestine et la Syrie.

M. Sayce conclut que le noyau des Chroniques est historique, mais les détails, surtout en ce qui touche les nombres, le sont moins. Le rédacteur d'ailleurs voulait établir une thèse, et ses théories ecclésiastiques ont imprimé une couleur spéciale à l'ensemble. Il insiste plus sur les observances liturgiques des rois Juifs, que sur l'histoire civile et politique de Juda. En fait « les livres des Chroniques sont les premiers commencements de cette transformation de l'histoire en Haggadah, qui fut la marque de la littérature juive récente. »

Le livre d'Esther est encore un exemple de l'Haggadah juive, dont la source fut un de ces contes semi-historiques si nombreux dans les chroniques perses. Le livre de Job, d'origine édomite, fut remanié par des rédacteurs juifs.

Nous pourrions continuer ce relevé des hypothèses de M. Sayce, mais c'en est assez pour faire connaître l'esprit de son livre et les services qu'il peut rendre. Moyennant les réserves faites plus haut, nous pensons que les exégètes y trouveront des matériaux nombreux pour l'éclaircissement des passages difficiles et que, sur certaines questions, il aura ouvert la voie. Toutefois, nous ne croyons pas que son travail soit définitif, et il y aura lieu, mais dans quelques années seulement, lorsque les découvertes nouvelles, faites en Palestine surtout, auront augmenté et complété les données que nous possédons déjà, il y aura lieu de reviser à fond toutes les conclusions antérieures et de préciser exactement les rapports entre les données monumentales et les livres bibliques. Le résultat, nous en sommes persuadé, sera une confirmation encore plus éclatante de la véracité des récits inspirés.

E. Jacquier.

Digitized by Google

LA CONCEPTION

DU

SACRIFICE DE LA MESSE

DANS LA TRADITION DE L'ÉGLISE LATINE [1]

L'histoire de la conception du sacrifice de la messe intéresse les théologiens, les apologistes et les liturgistes : les théologiens, parce que le problème de l'essence du sacrifice de la messe est un des plus agités parmi eux ; les apologistes, parce que les rationalistes et les protestants présentent la doctrine catholique de la messe comme une importation payenne qui n'a pris pied dans le christianisme qu'au temps de saint Cyprien ; enfin les liturgistes, parce que les prières et les cérémonies sacrées reflètent les sentiments de l'antiquité qui nous les a léguées. Mais nous ne nous proposons pas de résoudre ces diverses questions, nous voulons étudier uniquement de quelle manière le sacrifice de la messe a été envisagé dans l'Eglise latine depuis le temps des apôtres jusqu'à nos jours.

Cependant comme l'intelligence des vues qui régnaient

(1) Nous avons trouvé d'excellents guides pour la première partie de ce travail, dans Schwane *Dogmengeschichte*, Fribourg, Herder, 4 vol. dont le premier a été réédité en 1892 ; dans Schanz, *Die Lehre von den heiligen Sacramenten*, Fribourg, Herder, 1893 ; dans les monographies sur la théologie des divers pères, publiées en tête des éditions de leurs œuvres au dix-septième et au dix-huitième siècle, et reproduites par Migne.

Digitized by Google

en Occident aux origines du christianisme nous sera facilitée par les données que l'Orient nous fournit à cette époque, nous embrasserons dans notre cadre tous les documents de la tradition qui sont antérieurs au troisième siècle. Si nous avions l'intention d'établir ce que Dieu a révélé au sujet du sacrifice de la messe, nous devrions aussi étendre notre étude aux livres de l'Ecriture ; mais ce n'est point là l'objet de nos recherches. Nous ne parlerons donc point de ces textes sacrés, mais seulement des doctrines et des théories qu'ils ont inspirées aux saints Pères et aux théologiens.

La conception du sacrifice de la messe a passé par trois phases assez bien caractérisées : la phase patristique qui embrasse l'époque des Pères, la phase du moyen âge qui s'étend de saint Grégoire le Grand à saint Thomas d'Aquin, la phase moderne commencée par saint Thomas d'Aquin et continuée jusqu'à nos jours.

La phase patristique est une phase de synthèse. La messe est surtout étudiée dans les textes de la sainte Écriture ; on l'envisage dans ses analogies avec les sacrifices de l'Ancien Testament qui l'ont figurée, et dans ses rapports avec l'ensemble de la dogmatique et de la morale chrétienne : on la conçoit comme unissant l'Eglise au sacrifice de Jésus-Christ son chef.

La phase du moyen âge est une phase de considérations pratiques. La messe est étudiée dans tous les détails de la liturgie ; elle est envisagée comme possédant l'efficacité du sacrifice de la croix dont elle est l'image, et on la conçoit par ses effets.

La phase moderne est une phase d'analyse théologique. La messe cesse d'être conçue par ses effets pour être définie par son essence physique. On distingue l'oblation de la victime, des fruits qu'elle a produits ; on dégage cette oblation de ses enveloppes liturgiques pour la placer dans la consécration ; on examine les caractères dogmatiques de la consécration afin de déterminer pourquoi elle constitue un véritable sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ.

Nous allons faire l'histoire de chacune de ces phases.

Digitized by Google

I

PHASE PATRISTIQUE

1er SIÈCLE : *Doctrina Domini per duodecim Apostolos*, n. IX, X, XIV et XV, 1 (Funk, *Opera* Patrum apostolicorum ; Tubingue, 1887, t. I, p. CLIX-CLXII et CLXX-CLXXII). — S. Clementis papæ, *I Epistola ad Corinthios*, ch. 40-44 (Funk, *ibid.* p. 110-117 et Migne, *Patrologia Græca*, t. I, col. 287-299).

2e SIÈCLE : S. Ignatii *Epistolæ* (Funk, *ibid.* p. 172-253; Migne *P. G.* t. V). S. Justini *Apologia I*, n. 13 et 65-67 et *Dialogus cum Tryphone Judæo*, n. 28, 41, 70, 116-118 (Migne, *P. G VI*, 345, 428-430, 536, 564, 640, 743 et 745). — S. Irenæi, *Adversus hæreses*, lib. IV, ch. 17-19; lib V, c. 1-3 et 33 (Migne, *P. G.* VII. 1019-1029, 1121-1128 et 1213).

3e SIÈCLE : Tertulliani *Opera* (Migne *P. L.* t. I et II). — S. Cypriani, *Epist. 63 ad. Cœcilium de sacramento Domini calicis* et passim (Migne, *P. L.* IV, 372-389 etc, et III, 399).

4e SIÈCLE : S. Ambrosii, *de Officiis*, lib. I, c. 48, et *in Psalm.* XXXVIII, n° 25 (Migne, *P. L.* XVI, 94 et XIV, 1051, 1052.)

5e SIÈCLE : S. Augustini, *de Civitate Dei*, lib. X, c. 5, 6, 20 ; *de Trinitate*, lib. 4. c. 14 et passim (Migne *P. L.* XLI, 282-284, 298; XLII, 901, etc.) S. Leonis, papæ *sermo* LIX, c. 7 et *sermo* LVIII, c. 3 (Migne *P. L.* LIV, 341, 333).

Nous avons dit que les Pères avaient considéré la messe dans ses raports avec l'ensemble du dogme et de la morale. Si saint Clément de Rome et saint Ignace d'Antioche ne nous présentent qu'un petit nombre d'aspects de cette conception synthétique, elle se révèle presqu'en son entier dans la *Doctrine des douze Apôtres*, se développe dans saint Justin et apparait dans saint Irénée avec les proportions grandioses d'un vaste édifice. Les auteurs de la première moitié du troisième siècle, Tertullien en Occident, aussi bien que Clément d'Alexandrie et Origène en Orient, ont des vues plus restreintes, qui se diversifient suivant leurs tendances personnelles. Mais saint Cyprien et les Pères postérieurs laissent presque toute son ampleur à la conception de saint Justin et de saint Irénée ; ils se contentent d'y introduire plus de précision et de donner à ses grandes lignes des contours mieux arrêtés. C'est ce que nous allons voir

Digitized by Google

en parcourant successivement les enseignements de chaque Père.

Dans sa première épitre aux Corinthiens, adressée vers l'an 94, saint Clément de Rome nous montre le caractère sacrificatoire et public de la célébration de l'eucharistie; car il compare cette célébration au sacrifice des juifs, fait de l'oblation des dons eucharistiques une fonction des évêques et des prêtres et compare le sacerdoce chrétien au sacerdoce mosaïque.

Saint Ignace, qui écrivit ses épîtres quelques années plus tard, n'a pas une autre doctrine. Il nomme la table eucharistique, un autel; il nomme l'eucharistie, la chair de Jésus-Christ, celle qui a souffert pour nos péchés et que le Père a ressuscitée (1). Or il regarde la passion de Jésus-Christ dans sa chair, comme la source de notre résurrection, la condition de nos mérites (2) et le fond de l'Evangile (3). Il enseigne, en conséquence, que les fruits de l'eucharistie sont pour chaque fidèle, la préservation de la mort et la vie en Jésus-Christ (4). Mais il ajoute que ces biens du royaume de Dieu ne sauraient se trouver dans le schisme et l'hérésie (5).

Comme il n'y a qu'une chair de Jésus-Christ et qu'un calice de son sang, il n'y a non plus, d'après le saint martyr, qu'un autel (6) où l'on trouve le pain de Dieu (7). C'est l'autel de l'évêque légitime où l'on célèbre l'eucharistie selon Dieu (8). Les schismatiques trouvent la mort au lieu de la vie dans ce don de Dieu (9). Cette conception qui accorde une si grande influence à l'Eglise dans la sainteté du sacrifice, est d'autant plus absolue, que les schismatiques de ce temps étaient des docètes qui niaient la réalité de la

(1) *Eph.*, XX, 2; *Smirn*, VII, 1.
(2) *Smirn.*, IV et V.
(3) Philipp., V, 1.
(4) *Eph.*, XX, 2.
(5) *Eph.*, V, 2; *Smirn.*, VII; *Philadelph.*, III, 3 et IV.
(6) *Philadelph.*, *ibid.*
(7) *Eph.*, V, 2.
(8) *Ibid.*
(9) *Smirn.*, VII.

Digitized by Google

chair du Sauveur, soit pendant sa vie, soit dans l'eucharistie (1) et qu'ils rejetaient, par conséquent, ce qui était, suivant saint Ignace, la source de la sainteté et du salut.

La *Doctrine des douze Apôtres* ne se met pas au point de vue particulier de saint Clément et de saint Ignace : c'est sans doute parce qu'elle a été composée avant les schismes et les hérésies qu'ils ont dû combattre. Quoi qu'il en soit, elle envisage surtout le sacrifice au point de vue tout moral de la sainteté qu'il exige; mais elle n'en laisse pas moins entrevoir ses principaux aspects dogmatiques. Elle nous fait connaître les prières liturgiques, qui précédaient et suivaient la communion (2); or, les vues relatives au sacrifice se mêlent dans ces prières, aux vues relatives à la communion ; car la communion était comme le complément nécessaire du sacrifice, à une époque où tous les assistants communiaient. La *Doctrine* indique en outre les conditions requises pour assister et prendre part à ce sacrifice (3).

Ce mystère, y lisons-nous, est celui dont le Seigneur a dit : ne donnez pas les choses saintes aux chiens. C'est le sacrifice qu'il demandait par le prophète Malachie pour remplacer ceux de l'Ancien Testament. La célébration de l'eucharistie est ainsi présentée comme un sacrifice proprement dit où est offert le Saint des saints. On en conclut que tous ceux qui y participent doivent être saints. On exclut de cette célébration ceux qui ne sont pas baptisés ; on invite ceux qui veulent y assister à confesser auparavant leurs péchés et à se réconcilier avec leurs ennemis. On prescrit, en raison de cette sainteté, de n'ordonner diacres et évêques que des hommes dignes du Seigneur : ce qui ne permet pas de douter du rôle important rempli par ces ministres sacrés dans ce sacrifice, qui était comme le centre de la vie chrétienne. Il était aussi le centre du culte; car les fidèles se réunissaient chaque dimanche pour le célébrer. Les prières qu'ils récitaient en commun prouvent qu'ils

(1) *Ibid.*
(2) D. A., IX et X.
(3) IX, 5 XIV, XV, 1.

Digitized by Google

rattachaient encore à ce mystère tous les bienfaits reçus ou espérés de Dieu. Ils le remerciaient des biens de l'ordre naturel et de la nourriture donnés à tous les hommes par la création; ils le remerciaient aussi des biens de l'ordre surnaturel, de la grâce, de la foi, de la nourriture spirituelle de l'eucharistie, de la vie éternelle donnés aux chrétiens par Jésus-Christ. Ils voyaient dans le sacrifice, l'image et le gage de la transformation du monde, où règne le péché, au royaume de Jésus-Christ par l'Eglise. Ils demandaient la préservation, la sanctification et l'extension de cette Eglise; ils soupiraient après le second avènement et le règne du Seigneur. « Comme ce pain rompu était dispersé sur les montagnes et a été recueilli pour devenir un même pain, qu'ainsi votre Eglise soit recueillie des extrémités de la terre pour former votre royaume; car la gloire et la puissance vous appartiennent par Jésus-Christ pour les siècles... Souvenez-vous de votre Eglise pour la délivrer de tout mal et l'édifier dans votre charité : recueillez-la des quatre vents (du ciel) en la sanctifiant pour former votre royaume. Que la grâce vienne! Que ce monde passe! Hosanna au Fils de David! Si quelqu'un est saint, qu'il vienne! S'il ne l'est pas, qu'il se convertisse! Le Seigneur vient. Amen. »

Ces prières et ce chant de triomphe ne peuvent s'expliquer sans les dogmes que les Pères du second siècle ont groupés autour du sacrifice eucharistique.

Saint Justin a fait ce groupement, par le détail, sans en présenter encore la synthèse générale, soit dans sa *première apologie* adressée aux empereurs, où il décrit et justifie le sacrifice de la messe, soit dans son *Dialogue avec le juif Tryphon* où il établit la vérité de la religion chrétienne par les prophéties de l'Ancien Testament.

Il affirme nettement plusieurs points que la *Doctrine des douze Apôtres* exprimait déjà ou laissait deviner. C'est le président de l'assemblée qui prononce seul la prière eucharistique. Le peuple se contente de répondre : *Amen* (1). Cette prière contient les paroles du Seigneur : *Ceci est mon*

(1) *Apol.*, n. 65 et 67.

Digitized by Google

corps, *ceci est mon sang*, et ce sont ces paroles qui transforment le pain en la chair et le vin au sang du Christ (1). C'est le sacrifice eucharistique, et ce sacrifice seul, qui accomplit la prophétie où Malachie annonce qu'un sacrifice saint remplacera par toute la terre les sacrifices mosaïques (2). Pour participer à ce sacrifice, il faut croire, être régénéré par le baptême et vivre en chrétien (3). On y rend grâces à Dieu de la création du monde, de notre délivrance du joug du péché et du démon par la passion de Jésus-Christ, et on demande l'incorruptibilité par la foi (4).

L'illustre apologiste ajoute quelques traits à ce tableau. Le sacrifice eucharistique a été établi par Jésus-Christ à la dernière cène, en mémoire de sa passion (5). Ce n'est pas pourtant un sacrifice sanglant, mais un sacrifice de louange et de prière. Il l'explique aux empereurs payens par des raisons qu'ils pouvaient comprendre : c'est que la manière la plus digne d'honorer Dieu n'est pas de détruire ce qu'il a créé pour notre nourriture, mais qu'il vaut mieux le lui offrir pour s'en nourrir avec les pauvres en le remerciant ; c'est encore que Dieu n'a pas besoin de sang, de libation, ni d'encens (6). Saint Justin en donne aux juifs une raison plus profonde : c'est que la mort du Christ avait mis fin aux sacrifices sanglants, et que ce sacrifice nouveau et universel, dont ce même Christ est le prêtre, regarde son second avènement, puisqu'il est offert par les nations qui attendent sa venue comme juge (7).

Saint Justin ne rattache pas toute la morale à la célébration de l'eucharistie, comme le faisait la *Doctrine des douze apôtres* (8). S'il invoque la prophétie de Malachie, où est

(1) *Apol.*, n. 66.
(2) *Dialog.*, n. 28, 41, 117.
(3) *Apol.*, n. 66.
(4) *Apol.*, n. 13 ; *Dialog.* n. 41.
(5) *Apol.* n. 66 et 67 ; *Dialog.* n. 41.
(6) *Apol.* n. 13. Cette dernière pensée, que nous allons retrouver dans saint Irénée, avait déjà été développée dans l'*Epitre de saint Barnabé* (V, 6, 7 ; Funk, *loc. cit.* p. 15) et dans l'*Epitre a Diognète* (III, Funk, p. 315).
(7) *Dialog.* n. 118 et 120.
(8) Il indique sans doute les dispositions requises pour participer

Digitized by Google

annoncé un nouveau sacrifice qui sera saint, ce n'est plus pour démontrer aux fidèles qu'ils doivent être saints, c'est pour prouver aux juifs qu'il n'y a de saints et d'agréables à Dieu, que les chrétiens qui offrent ce sacrifice (1). Il explique cette sainteté parce que le vrai peuple de Dieu est désormais le peuple chrétien, dont Jésus-Christ, souverain pontife, a fait une race de prêtres, en le délivrant des haillons du péché, et dont il se revêtira comme d'un vêtement de gloire dans son second avènement (2). Ainsi, malgré la diversité des points de vue, saint Justin met en relief l'union de l'Eglise au sacrifice de son chef, comme saint Ignace et la *Doctrine des douze apôtres*.

Saint Irénée nous présente une synthèse dogmatique et une synthèse morale de toutes les données que jusqu'ici nous avions rencontrées éparses. Saint Justin s'était placé en face des ennemis du dehors, les payens et les juifs ; l'évêque de Lyon se place en face des ennemis du dedans, les hérétiques. C'est pour cela, sans doute, qu'il pénètre dans les profondeurs des dogmes catholiques et en fait ressortir l'enchaînement. On nous permettra de laisser ses pensées dans toute leur ampleur, bien qu'elles débordent notre sujet. Rien, en effet, ne peut faire saisir sa doctrine et celle de son temps, comme ses synthèses. Si on en isole les éléments, ils sont susceptibles d'interprétations diverses : ce sont des matériaux qu'un théologien habile fera entrer, à son gré, dans toutes les constructions qu'il voudra élever ; mais si on les étudie dans l'édifice même dont le saint évêque a conçu le plan, il est impossible de leur attribuer une signification différente de celle qu'il leur donnait.

Les hérétiques combattus par saint Irénée distinguaient deux premiers principes : l'un juste, l'autre bon. Ils attribuaient au premier la création de la matière et l'Ancien Testament ; ils attribuaient au second la formation des

au sacrifice, mais sans s'y arrêter. Il parle des aumônes apportées à l'assemblée des chrétiens, mais comme d'un complément absolument libre du sacrifice (*Apol.* n. 67).

(1) *Dialog.* n. 117.

(2) *Dialog.* n. 116, cfr n. 54, 63, 117-120.

Digitized by Google

esprits et le Nouveau Testament. D'après eux, Jésus-Christ était le fils du Dieu bon : il n'avait donc pu prendre une chair réelle, ni sanctifier la matière ; sa chair n'était pas dans l'eucharistie ; les corps ne pouvaient ressusciter par sa vertu ; l'Ancien Testament n'avait pas préparé sa venue ; car la matière et l'Ancien Testament venaient du principe créateur qui lui était absolument étranger.

Saint Irénée se trouvait ainsi amené à établir, non plus comme saint Justin, que la loi mosaïque avait été rejetée de Dieu pour faire place à l'Evangile, mais que l'Ancien Testament avait été la préparation et comme le germe du Nouveau, qui n'en était que l'épanouissement. Il avait, en outre, à montrer que la matière est l'œuvre de Dieu, qu'elle a fourni les corps d'Adam et de Jésus-Christ, qu'elle est sanctifiée et sera ressuscitée un jour par le Sauveur.

Pour cela il n'eut qu'à élargir la conception de la *Doctrine des douze apôtres*, suivant laquelle le monde créé était appelé à se convertir pour devenir l'Eglise sainte du Christ, il n'eut qu'à compléter la réfutation que saint Ignace avait faite du docétisme.

Il resta donc dans les données de la tradition, en développant les harmonies soit de l'Ancien et du Nouveau Testoment, soit du monde matériel et du monde surnaturel. Il le fit dans deux synthèses grandioses dont le sacrifice de la messe occupe le centre : l'une morale qu'il esquissa dans le quatrième livre de son ouvrage contre les hérésies, l'autre dogmatique qu'il plaça en tête du cinquième.

Commençons par cette dernière. Elle peut se résumer en ces belles paroles par lesquelles elle débute : « Dans son immense amour, le Verbe de Dieu, Jésus-Christ Notre-Seigneur, s'est fait ce que nous sommes, afin de nous faire ce qu'il est lui-même (1). » C'était au Verbe, comme à ses mains (2), que le Père avait dit, en nous créant : *Faisons*

(1) Solum verum et firmum magistrum sequens Verbum Dei, Jesum Christum Dominum nostrum : qui propter immensam suam dilectionem factus est quod sumus nos, uti nos perficeret esse quod est ipse. *Adv. hæreses*, liv. V prolog., col. 1120.

(2) Les anciens Pères appellent ainsi le Verbe, parce que c'est par

Digitized by Google

l'homme à notre image et à notre ressemblance (1). C'est pourquoi étant à la fois le Verbe tout-puissant et un homme véritable, il nous a rachetés de la servitude par son sang et nous a rendus libres, donnant son âme pour notre âme et sa chair pour notre chair (2). Il n'avait pas besoin de nous; c'est nous qui avions besoin de lui. Aussi s'est-il répandu lui-même vers nous, afin de nous recueillir dans le sein de son Père, et nous a-t-il rachetés par son sang. Le calice de l'eucharistie est la communication de son sang, le pain que nous rompons est la communication de son corps. Lorsque saint Paul (Eph. v, 30) dit que nous sommes les membres de son corps, formés de sa chair et de ses os, il ne parle pas d'un homme spirituel et invisible, mais de l'homme véritable, fait de chair, de nerfs et d'os, qui se nourrit du calice qui est son sang. Or, de même que le pain et le vin deviennent le corps et le sang de Jésus-Christ; de même nos corps, nourris de ce corps et de ce sang, ressusciteront glorieux. — Mais, s'il en est ainsi, pourquoi donc, se demande l'illustre évêque, pourquoi Dieu les soumet-il à la mort? — C'est, répond-il, que sa puissance s'exerce dans notre faiblesse, et qu'il désire exciter notre amour, en nous faisant sentir quel bienfait nous recevons de lui (3).

Voilà donc les cinq actes de ce drame sublime: l'homme est créé avec le concours du Verbe à l'image de Dieu; il tombe par le péché dans l'esclavage du démon; le Verbe revêt la chair de l'homme pour le racheter; il nous donne cette chair rédemptrice dans l'eucharistie; et met ainsi en nos corps le germe de la résurrection glorieuse. Le sacrifice

lui que Dieu a fait le monde. Voir Ginoulhiac, *Histoire du dogme catholique*, 2e édition, liv. XII, ch. IV, t. III, p. 176.

(1) Cfr. saint Justin. *Dialog.* n. 62, col. 616, et saint Théophile, *Ad Autolycum*, n. 18, Migne *P. g.*, VI, 1081.

(2) *Adv. hæreses*, liv. V, c. 1, col. 1120-1123.

(3) *Adv. hæreses*, lib. V, c. 2, particulièrement n. 2 et 3. A la fin de ce cinquième livre (ch. 33, n. 1 et ch. 36, n. 3), saint Irénée complète cet ensemble par ses théories millénaires sur le règne qui sera accordé sur la terre avant le jugement dernier aux saints ressuscités. Ils boiront avec le Christ de ce vin qui a été la source de leur résurrection. *Quæ enim nova resurgit caro, ipsa est quæ et novum percipit poculum.*

Digitized by Google

eucharistique, complété par la communion que tous les chrétiens y reçoivent, sert de trait d'union entre la passion de Jésus-Christ et la résurrection glorieuse qui en est le fruit et à laquelle on rattachait alors tous les bien éternels.

La synthèse présentée par le grand évêque de Lyon dans son quatrième livre, est la même, avec cette différence qu'il en déduit les devoirs principaux qui s'imposent aux chrétiens qui participent au sacrifice.

Il appuie ces déductions morales sur ce principe, que Dieu ne retire pour lui-même aucun avantage de nos offrandes, mais qu'il a mis ses dons en nos mains, afin que nous les fassions fructifier, ou plutôt afin que nous fructifiions nous-mêmes en les lui offrant. C'est le but de la création ; car Dieu a fait l'homme afin de pouvoir le combler de ses biens (1). C'est dans le même but qu'il a établi les lois de servitude de l'Ancien Testament, afin d'apprendre aux juifs à l'honorer (2). C'est dans ce but aussi qu'il nous a rendu par son Fils, la liberté par laquelle nous devenons ses amis et ses enfants d'adoption. Comme les anciens sacrifices avaient été prescrits aux juifs, de même le sacrifice eucharistique nous est donné pour que nous réalisions cette fin (3). Mais pour la réaliser il faut à notre cœur des dispositions saintes ; car ce ne sont pas les sacrifices qui sanctifient l'homme, mais le sacrifice est sanctifié par la conscience de celui qui l'offre (4). Dieu ne rejetait donc pas les victimes de l'ancienne loi ; mais il voulait qu'elles lui fussent immolées avec des mains pures : aussi les sacrifices de Caïn et

(1) Lib. IV, ch. 14, col. 1010.
(2) C. 8-19, col. 993-1029.
(3) C. 17 et 18, col. 1091 et 1024.
(4) C. 18, n. 3, col 1025. *Non sacrificia sanctificant hominem ; non enim indiget sacrificio Deus ; sed conscientia ejus qui offert, sanctificat sacrificium.* Ces enseignements moraux ne contredisent pas les déclarations que nous avons lues plus haut sur l'efficacité propre du sacrifice eucharistique. Ils ont été formulés dans tous les temps et spécialement dans la période du moyen âge, où l'on considérait le sacrifice dans ses effets. Il n'est pas étonnant qu'on les trouve à une époque où tous ceux qui assistaient au sacrifice devaient y participer par la communion et où l'on envisageait davantage l'union de l'Eglise avec Jésus-Christ dans le sacrifice.

Digitized by Google

des juifs qui ont crucifié Jésus-Christ, ne pouvaient-ils tromper Dieu, ni être d'aucune utilité pour ces hommes de péché (1). Un cœur pur est également nécessaire pour le sacrifice de la nouvelle loi. Ce sacrifice a été institué par le Sauveur pour remplacer, suivant la prophétie de Malachie, les sacrifices mosaïques, lorsqu'il a pris le pain parmi les créatures (2) et qu'il a dit : Ceci est mon corps. Dieu attribue à l'Eglise les mérites de ce sacrifice qu'elle offre avec simplicité ; mais les hérétiques qui dénient la création du monde au Père, l'incarnation au Fils et la résurrection à notre chair, ne peuvent célébrer le sacrifice eucharistique sans blasphème et sans mensonge ; car outre qu'en offrant à Dieu des créatures, ils lui imputent le besoin et le désir de ce qui ne lui appartient pas, ils ne sauraient admettre que le pain sur lequel on rend grâces, devient le corps de Jésus-Christ, ni que nos corps reçoivent la vie incorruptible qui est entretenue par le corps et le sang du Seigneur. Pour les catholiques au contraire, le sacrifice eucharistique est en harmonie avec leur doctrine et la confirme. Ils offrent à Dieu ce qui vient de lui et proclament l'union de la chair et de l'esprit. Le pain tiré de la terre devient l'eucharistie, qui est formée d'un élément terrestre et d'un élément céleste et qui donne à leur corps l'incorruptibilité (3). En sanctifiant la créature, ils ne présentent pas à Dieu un sacrifice dont il ait besoin, mais ils ont au contraire besoin de lui présenter leur offrande, qui s'élève jusqu'à l'autel du ciel, afin de ne pas être eux-mêmes comme des arbres sans fruit (4).

Lorsque saint Irénée dit que les offrandes des chrétiens sont tirées de la création, qu'elles en sont les prémices, et qu'à la différence des juifs qui ne présentaient que la dîme de leurs biens pour accomplir la loi de servitude, les disciples du Christ mettent librement au service du Seigneur tout ce qu'ils possèdent (5), la doctrine du saint évêque devient

(1) Ch. 17, n. 5, col. 1023 ; cfr. *Constit. Apostol.* lib. 6, c. 23 ; Migne *P. G.* 1, 972-973.
(2) Lib. IV, c. 18. n. 5.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*
(5) C. 17, n. 5, et c. 18, n. 2.

Digitized by Google

difficile à saisir ; car nous savons que les chrétiens de son temps n'offraient pas tous leurs biens à l'autel, et il expose lui-même que c'est le Verbe qui est immolé en sacrifice et que le pain et le vin offerts se transforment en son corps et en son sang (1).

Cherchons d'abord en quel sens il a pu dire que Jésus-Christ nous a appris à offrir les prémices de la création dans la célébration de l'eucharistie. Est-ce parce que Jésus-Christ, la victime de ce sacrifice, est lui-même, suivant les enseignements de saint Paul (2) et des saints Pères (3), le premier-né des créatures par la place à laquelle il a droit dans la création, comme il est, par sa résurrection, le premier-né des morts? N'est-ce pas plutôt parce que le pain et le vin du sacrifice se changent au corps et au sang de Jésus-Christ et deviennent comme les prémices de cette terre nouvelle sur laquelle doit s'établir son royaume ? Nous le croyons : ce sont là en effet des pensées familières aux auteurs des premiers siècles et particulièrement à saint Irénée; car il va jusqu'à nous représenter, d'après Papias, les raisins qui croîtront dans le règne millénaire du Christ, réclamant à l'envi d'être consacrés à Dieu dans l'eucharistie (4). Ce sens du reste n'exclut pas l'autre ; car, nous l'avons vu, l'évêque de Lyon reproche aux hérétiques de ne pouvoir expliquer le sacrifice, soit parce que, suivant eux, Jésus-Christ n'avait pu prendre une véritable chair créée, soit parce que, suivant eux encore, le pain et le vin n'avaient pas été créés par Dieu son Père, d'où il résultait que le pain et le vin ne pouvaient fournir l'élément terrestre qui doit s'unir à l'élément céleste dans l'eucharistie (5).

(1) C. 18, n. 4 et 5.

(2) *Col.* I. 15, 18.

(3) Cfr. Ginoulhiac, *Histoire du dogme catholique*, 2e édit. liv. 12, ch. 11. t. III, p. 233. Saint Irénée, en particulier, expose (*Adv. hæreses*, lib. II, ch. 21, n° 10 et ch. 22, col. 954 et 959) comment Jésus-Christ a récapitulé en lui Adam le premier homme et tous les autres patriarches, et comment il s'est fait le premier des vivants, comme Adam avait été le premier des morts.

(4) *Adv. hæres.* lib. V, ch. 33, n° 3, col. 1213.

(5) Lib. IV, c. 18, n° 6.

Digitized by Google

Cette conception du rôle du sacrifice vis-à-vis de la création, sur laquelle il établit le règne de Dieu, est en harmonie avec ce que nous avous lu dans la *Doctrine des douze apôtres* et dans saint Justin, des actions de grâces qu'on y rendait à Dieu, pour le bienfait de la création, aussi bien que pour ses dons surnaturels. Elle résout, en outre, la difficulté que nous présentait cette autre assertion de saint Irénée, que les chrétiens offrent librement à Dieu dans leur sacrifice tout ce qu'ils possèdent, tandis que les Juifs se contentaient de lui offrir la dîme de leurs biens, à cause de la loi de servitude qui les y obligeait. Du moment, en effet, que les chrétiens, à la suite de Jésus-Christ, étendaient le royaume de Dieu non seulement sur le monde des hommes que l'Eglise sanctifiait, mais encore sur le monde de la matière qu'ils arrachaient à l'esclavage du démon pour le faire servir à la gloire de Dieu, l'offrande du pain et du vin qui servaient au sacrifice et des aumônes qui s'y ajoutaient souvent, cette offrande devenait un symbole de cette consécration à Dieu de tout ce que les chrétiens possédaient. Suivant la pensée de saint Irénée, le sacrifice eucharistique continuait ainsi le sacrifice du Calvaire, non seulement en immolant Jésus-Christ à son Père, mais encore en réconciliant par lui toutes les créatures avec Dieu (1), en unissant à son oblation tous les chrétiens, comme il les avait offerts lui-même au Calvaire, et en préparant le triomphe de son second avènement (2). Nous avons rencontré toutes ces pensées dans les documents que nous avons parcourus et nous les retrouverons dans tous ceux de l'époque des Pères. Cette conception mettait tout naturellement en lumière la place que l'Eglise occupe dans le sacrifice de son Chef, et c'est en effet, à ce qu'il nous semble, la caractéristique principale de la pensée des Pères, ainsi que nous l'avons dit au commencement.

Ces vues si profondément chrétiennes complètent la synthèse morale où le premier docteur des Églises des

(1) Cfr. Col. 1, 14-23.
(2) Cfr. I, Petr., 18, 22.

Digitized by Google

Gaules distingue, comme dans sa synthèse dogmatique, trois parties principales du sacrifice : l'offrande à laquelle tous les fidèles pouvaient prendre part, la consécration qui était réservée à l'évêque, et la communion que tous les assistants faisaient. Dans sa synthèse dogmatique, il avait insisté sur la communion, à laquelle il avait rattaché les fruits du sacrifice, surtout la résurrection et la vie éternelle. Dans sa synthèse morale, il a insisté davantage sur l'offrande et sur les dispositions qui doivent l'accompagner. Il a moins parlé de la consécration, parce que son sujet ne l'y amenait pas (1).

Tertullien envisage le sacrifice sous un aspect un peu différent de celui de saint Irénée. Il enseigne sans doute à sa suite, que le corps et le sang de Jésus-Christ sont dans l'eucharistie (2); mais il voit surtout dans la célébration des saints mystères, une prière dont Jésus-Christ est le souverain pontife. Il rattache donc ces mystères vénérables à l'intercession glorieuse de Jésus-Christ ressuscité pour nous (3), plutôt qu'à sa passion sur la croix. Saint Irénée faisait du sacrifice eucharistique le centre de toute la vie chrétienne, Tertullien en fait plus spécialement le centre des prières et des louanges adressées à Dieu (4). Saint Irénée voyait l'accomplissement de la prophétie de Malachie dans l'offrande qui est faite de l'eucharistie avec un cœur pur; Tertullien en montre l'accomplissement dans les louanges, les bénédictions et les demandes que les chrétiens font monter vers le Dieu de tout l'univers, particulièrement au sacrifice eucharistique (5). Il présente le prêtre

(1) Cfr. *Adv. hæreses*, lib. I, c. 13, n. 2, col. 579.

(2) *De idolatria*, c. 7 (*P. L.* I, 669); *de Oratione*, c. 6 (I, 1160); *adversus Marcionem*, lib. IV, c. 1 et 40. lib. V, c. 8 (II, 362, 460 et 489); cfr. *ibid.* lib. I, c. 14 (I, 263), lib. III, c. 19 (I, 368).

(3) *Adversus Judæos*, c. 14 (II, 640 et 641).

(4) *De oratione*, c. 28 (I, 1194).

(5) *Adversus Marcionem* lib. III, c. 22, (II.353) et lib. IV, c. 1 (II, 362); *Adversus Judæos*, c. 5 (II, 608). Comme ce passage porte simplement : *sacrifia spiritualia laudis designantur*, le Dr Harnack en conclut que ces sacrifices des chrétiens auraient été de simples prières; mais cette conclusion est en désaccord avec les chapitres suivants; car le

Digitized by Google

non seulement comme celui qui préside à la consécration et donne la communion (1), mais encore comme l'intermédiaire qui, dans ce sacrifice, offre à Dieu les prières des fidèles (2). Enfin il parle à plusieurs reprises de l'usage de prier et d'offrir le sacrifice soit pour les vivants (3), soit en l'honneur des martyrs, soit pour les âmes des défunts (4).

Jusqu'ici nous n'avons point rencontré d'écrit composé spécialement sur le sacrifice de la messe. Saint Cyprien est le premier qui ait rédigé un traité sur ce sujet. Il lui a donné la forme de lettre (5) et s'est proposé d'établir qu'on ne doit consacrer que du vin mêlé d'eau. Au lieu de parler de la messe à l'occasion d'autres questions, comme les auteurs précédents, il a été ainsi amené à exposer du point de vue particulier du saint sacrifice, ce que ces auteurs en avaient dit en passant et souvent par simples allusions. Aussi l'illustre évêque de Carthage est-il plus précis qu'aucun de ses devanciers. Il enseigne que la messe reproduit par son fond la passion de Jésus-Christ (6), et que par sa forme elle doit reproduire la dernière cène, où elle a été instituée (7). Le prêtre qui la célèbre remplit les fonctions de Jésus-Christ, souverain prêtre (8), tandis que les fidèles n'y ont qu'une part secondaire et gardent le silence (9). Le vin du sacrifice est le sang du Sauveur, versé pendant la passion (10). L'eau mêlée au vin, aussi bien que les grains

chapitre six (col. 609) dit que Jésus-Christ est le prêtre de ces sacrifices, et le chapitre quatorze (col. 640-542), que les chrétiens y sont nourris de l'eucharistie.

(1) *De corona*, c. 3 (II, 79).

(2) *De exhortatione castitatis*, c. 11 (II, 926). Il s'agit de ceux qui se sont remariés et ont à prier pour deux femmes. « Et offeres pro duabus? Et commendabis illas duas per sacerdotem de monogamia ordinatum, aut etiam de virginitate sancitum, circumdatum virginibus et univiris, et ascendet sacrificium tuum libera fronte? »

(3) *Ad Scapulam*, c. 2 (I, 700); *Apologet.* c. 30 (I, 444).

(4) *De corona*, c. 3 (II, 79); *de monogamia*, c. 10 (II, 847)

(5) Epist. 63 citée.

(6) N. 17.

(7) N. 14.

(8) *Ibid.*

(9) *De oratione dominica*, n. 4. (*P. L.* IV, 522).

(10) Epist. 63, n. 11.

Digitized by Google

qui composent le pain, représentent le peuple, dont Jésus portait les péchés sur la croix et qui lui est uni sur l'autel (1). Les membres qui forment le corps de l'Eglise participent seuls à cette union. Il faut donc être dans la paix de l'Eglise pour assister dignement à la célébration de la messe, et participer à ses fruits, même après sa mort. Aussi les apostats qui communient avant de s'être confessés et avant d'avoir fait purifier leur conscience par la main du prêtre et par le sacrifice, commettent-ils un plus grand crime qu'en apostasiant (2), et l'Eglise défend-elle d'offrir le sacrifice pour ceux qui sont morts dans certains péchés (3). Ces motifs la rendent au contraire plus facile, pour admettre à la réconciliation les pécheurs qui ont besoin de secours en vue des luttes de la persécution (4). Les fruits du sacrifice sont de donner toutes les vertus, et la force même du martyre (5), de remettre les péchés (6) et d'obtenir le ciel. Ces fruits peuvent être appliqués aux absents (7) et aux défunts (8); cette application est faite à ceux que le prêtre nomme et pour lesquels il prie à l'autel (9).

La doctrine de saint Cyprien est assurément plus complète et plus nette que celle de Tertullien et des Pères du second siècle. Aussi est-ce à lui que les rationalistes impu-

(1) N. 13.
(2) *De Lapsis*, n. 16 (IV, 479).
(3) *Epist. 66, ad clerum et plebem Furnis consistentem*, n. 2. (IV, 399).
(4) *Epistola synodica*, n. 2 et 4 (III, col. 856 et 858).
(5) *Ibid.* n. 3 (III, 857).
(6) *De Lapsis*, n. 16 (IV, 479).
(7) *Epistola 66, ad episcopos numidas*, n. 4 (IV, 362).
(8) *Epist. 66, ad clerum et plebem Furnis consistentem*, n. 2 (IV, 399).
(9). *Epist. 60, loc. cit.* et *epist 66, loc cit.* Les personnes recommandées au sacrifice se trouvaient, par cette recommandation, unies à Jésus-Christ immolé. On peut remarquer dans la formule employée par saint Cyprien, un reste de la théorie irénéenne de l'union et de la participation au sacrifice par les bonnes œuvres; car il demande aux évêques qui offrent le sacrifice, d'y présenter les bonnes œuvres de ceux pour qui ils prient : « in mente habeatis in orationibus vestris et eis *vicem boni operis* in sacrificiis et precibus repræsentetis » (Epist. 60, n. 4).

Digitized by Google

tent d'ordinaire d'avoir formulé le premier la théorie catholique, qu'ils regardent comme une altération du christianisme primitif, et un emprunt au paganisme. Suivant le dr Harnack (1), la dénomination de sacrifice aurait été d'abord donnée indifféremment et sans aucune distinction à toutes les œuvres chrétiennes, et à toutes les prières. Elle aurait ensuite été appliquée d'une façon spéciale à la célébration de l'eucharistie, par l'influence de cette idée païenne, qu'il n'y a point d'assemblée religieuse sans sacrifice. Saint Cyprien aurait consacré ce changement par son autorité. Il aurait, le premier, attribué à un sacerdoce spécial un sacrifice spécial, le sacrifice eucharistique ; il aurait, le premier, présenté la passion de Jésus-Christ, le sang du Christ et l'hostie rédemptrice, comme la matière de ce sacrifice ; il aurait, le premier, envisagé cette cérémonie comme une incorporation de la communauté et des particuliers qui la composent avec Jésus-Christ immolé ; le premier enfin, il aurait prétendu expressément que la commémoraison des offrants (vivants ou défunts) avait une importance particulière ; et cet échafaudage d'assertions nouvelles serait fondé tout entier sur cette affirmation dénuée de preuves, que chaque célébration du repas eucharistique est une reproduction de l'immolation personnelle dn Rédempteur.

Mais il ressort, au contraire, de l'étude des premiers documents de la littérature chrétienne à laquelle nous venons de nous livrer, que saint Cyprien n'a rien avancé sur tous ces points, qui n'eût été regardé avant lui comme l'enseignement traditionnel et catholique.

Tous les documents que nous avons analysés nous ont représenté la célébration de l'eucharistie, comme le sacrifice unique et par excellence qui venait remplacer les sacrifices mosaïques et en qui s'accomplissait la prophétie de Malachie. S'ils ont donné aux bonnes œuvres et aux prières l'appellation de sacrifice, c'est dans un sens bien plus large que ce nom a gardé jusqu'aujourd'hui (2), c'est en regar-

(1) *Lehrbuch der Dogmengeschichte*, 2e édit. 1888, t. I, p. 386-392.
(2) Saint Cyprien prend aussi le mot sacrifice dans ce sens

Digitized by Google

dant toujours la messe comme ayant droit d'une manière plus spéciale au nom de sacrifice. Il en résulte que ce nom a été donné à la confection de l'eucharistie, dès l'âge apostolique, dans le même sens qu'il était appliqué aux sacrifices mosaïques.

Nous avons vu aussi qu'une place à part est faite, dans la célébration de l'eucharistie, à ceux qu'on appelle prêtres, évêques ou présidents, par la *Doctrine des douze apôtres*, saint Clément de Rome, saint Ignace d'Antioche, saint Justin et Tertullien. Saint Cyprien n'est donc pas le premier qui ait distingué les prêtres du peuple dans les fonctions sacrificatoires. Sans doute nous lisons dans saint Justin, dans saint Irénée et dans Tertullien, que les chrétiens offrent ce sacrifice et que tous les chrétiens sont prêtres. Mais ces expressions, que nous employons encore, ne contredisent point celles où le sacrifice et le sacerdoce sont réservés spécialement à des prêtres et à des évêques distincts des fidèles. Il y a, en effet, des degrés dans la participation à la célébration des saints mystères, ainsi que saint Clément de Rome le dit expressément (1); car, par le fait de leur baptême, tous les chrétiens participent dans une certaine mesure au sacerdoce de Jésus-Christ, bien que les simples fidèles ne puissent consacrer l'eucharistie, ni par conséquent exercer la fonction vraiment sacrificatoire. On comprend d'ailleurs qu'en présentant le peuple chrétien comme étant désormais la race choisie des enfants d'Abraham et le véritable peuple de Dieu qui avait remplacé la race juive, saint Justin et saint Irénée aient été amenés à dire que les chrétiens participent à l'onction sacerdotale de Jésus-Christ, et qu'ils aient opposé le sacrifice offert par les chrétiens aux sacrifices offerts jadis par les juifs. Les catholiques parleraient encore aujourd'hui de la même manière.

Nous avons vu aussi comment les pères, en particulier saint Justin et saint Irénée, avaient insisté sur la présence

large. Il dit, par exemple, que la paix entre chrétiens est le meilleur sacrifice qu'on puisse offrir à Dieu. *De oratione dominica*, n. 23 (IV, 536).

(1) *Loc. cit.*

Digitized by Google

de la chair et du sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie et sur les rapports de cette présence avec la passion du Sauveur; comment ils attribuaient à la chair de Jésus-Christ tous les effets de l'eucharistie. L'enseignement de saint Cyprien a été conforme au leur.

Les écrivains du premier et du second siècle pensaient encore que dans la célébration de l'Eucharistie, l'Eglise s'unit à Jésus-Christ par une incorporation mystique, par son offrande, par ses dispositions, par ses bonnes œuvres, par la participation à la résurrection et au salut qui dérive de la chair de Jésus-Christ. On se demande avec étonnement comment des vues si familières aux premiers chrétiens. ont pu être prises pour des innovations de l'évêque de Carthage. On est moins surpris d'entendre traiter les prières et les sacrifices pour les morts, de nouveautés inconnues au second siècle, car Tertullien et saint Cyprien sont les premiers à nous en parler. Cependant cette pratique n'avait pas été empruntée aux païens, puisque le second livre des Machabées nous la montre en usage chez les juifs (1). Elle n'était pas non plus nouvelle; car Tertullien (2) la donne comme une coutume ancienne et saint Cyprien invoque des lois portées sur cette matière par ses prédécesseurs (3).

L'évêque de Carthage s'inspirait, du reste, des données de l'Ecriture sainte et des traditions de l'Eglise, dans tous les enseignements sur le sacrifice que nous avons rapportés. Nous en avons pour preuve, la manière dont il les présente, son ouvrage des *Témoignages* où il a réuni les textes sacrés qui établissent les divers dogmes catholiques et en particulier les textes qui regardent le sacerdoce et le sacrifice (4),

(1) II Machab., XII, 43.

(2) *De corona*, c. 3 (II, 79).

(3) *Epist.* 66, n° 2 (IV, 399). Episcopi antecesssores nostri... censuerunt ne quis frater excedens ad tutelam vel curam clericum nominaret, ac si quis hoc fecisset, non offerretur pro eo, nec sacrificium pro dormitione ejus celebraretur. Neque enim apud altare Dei meretur nominari in sacerdotum prece qui ab altari sacerdotes et ministros voluit avocare.

(4) *Testimonia contra Judæos*, lib. I, c. 16, 17, 22, et lib. II, c. 2 (IV, 687, 693 et 697).

Digitized by Google

enfin l'accord de sa doctrine avec celle qui fut formulée par les Pères des Eglises d'Orient, Eusèbe de Césarée, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, saint Cyrille de Jérusalem, saint Jean Chrysostome et saint Jean Damascène (1).

Les Pères de l'Occident reproduisirent religieusement les enseignements de saint Cyprien. Mais leurs formules dogmatiques se précisèrent, à mesure que s'élucidèrent davantage les mystères de l'incarnation et de la grâce.

Suivant saint Ambroise, Jésus-Christ s'offre à la messe dans son humanité, pour remettre nos péchés (2). C'est, d'une manière invisible, le même prêtre, la même victime et par conséquent le même sacrifice que sur la croix (3).

La conception de saint Augustin se rapproche de celle de saint Irénée. En voici les principaux traits : Le sacrifice a pour but de nous unir à Dieu (4). Ce n'est pas Dieu, c'est nous qui en tirons avantage; car cette union est notre fin et doit faire notre béatitude (5). Cette union se produit par les sentiments intérieurs de notre volonté, sentiments dans lesquels, depuis la chute, le repentir et l'humilité doivent se joindre à la charité. Le sacrifice sensible est un signe sacré de ces sentiments (6). Tout homme qui vit pour Dieu est un sacrifice. La société des rachetés, la sainte Eglise, est un sacrifice dont Jésus-Christ est le pontife et dont le sa-

(1) Voir Schwane, *Dogmengeschichte*, t. II, § 101; Schanz, *Die Lehre von den Heiligen Sacramenten*, 2e p., p. 456-459 et 486. Harnack (t. II, p. 421 et suiv.) reconnaît que ces doctrines régnèrent en Orient à partir du troisième siècle. Les documents que nous avons analysés plus haut prouvent qu'elles y existaient antérieurement. Nous n'avons point parlé de Clément d'Alexandrie et d'Origène. Ils mêlèrent en ce point, comme dans les autres, des théories platoniciennes aux enseignements de la tradition. L'étude de leurs vues ne rentre point dans notre cadre.

(2) *De officiis*, lib. I, c. 48, n. 238.

(3) *In Psalm* XXXIII, n. 26.

(4) *De Civitate Dei*, lib. X, c. 6. Verum sacrificium est omne opus quod agitur ut sancta societate inhœreamus Deo, relatum scilicet ad illum finem boni, quo veraciter beati esse possimus.

(5) *Ibid*, c. 5.

(6) *Ibid*. Sacrificium visibile invisibilis sacrificii sacramentum, id est sacrum signum.

Digitized by Google

crement de l'autel est le signe (1). Le sacrifice par excellence a été offert par Jésus-Christ. Il a pris la forme de serviteur pour s'immoler lui-même à son Père, parce qu'il convenait que la victime fût choisie parmi les hommes, et parce que, dans ce monde coupable, il n'y avait que sa chair innocente qui pût être un sacrifice agréable (2). Jésus a ainsi uni l'homme à Dieu, de la manière la plus étroite (3). Son sacrifice figuré par ceux de l'Ancien Testament, se renouvelle chaque jour dans l'eucharistie sur nos autels, afin que l'Eglise, qui est son corps mystique, s'unisse au sacrifice de son chef (4).

Saint Augustin envisage donc le sacrifice de la messe du point de vue où s'étaient placés tous les Pères. Il y voit la réalité figurée par toutes les hosties de l'ancienne loi, et le centre de la vie de l'Eglise qui s'y unit à son chef.

Saint Léon le Grand résuma cette conception au moment où l'empire romain s'écroulait sous les coups des barbares pour faire place à un monde nouveau. « Aujourd'hui, dit-il en s'adressant au Christ, la variété des sacrifices charnels et la diversité des offrandes ont été remplacées par l'offrande unique de votre corps et de votre sang, parce que vous êtes le véritable agneau de Dieu qui portez les péchés du monde ; vous accomplissez en vous tous les mystères ; par vous un seul sacrifice remplace toutes les victimes et toutes les nations ne forment plus qu'un royaume (5) ».

L'âge des Pères était fini ; mais ce qu'il y avait de caractéristique dans leur conception se perpétua non seulement dans leurs écrits précieusement conservés, mais encore dans les liturgies, dont les plus anciennes prières remontent à leur époque (6).

(1) *Ibid.* c. 6.
(2) *Enarat. in Ps. 149*, n. 6.
(3) *De Trinitate*, lib. 4. c. 14.
(4) *Ibid* et *de Civitate Dei*, lib. x, c. 6 et 20.
(5) Ita in te universa perficis mysteria, ut sicut unum est pro omni victima sacrificium, ita unum de omni gente sit regnum. *Serm. LIX*, c. 7.
(6) Les prières mêmes qui ont été introduites à une époque tardive dans la liturgie romaine, sont formées en grande partie, d'élé-

Digitized by Google

Le sens de ces prières a été parfois mal compris (1). C'est d'ordinaire parce qu'on a oublié l'importance attachée par les premiers chrétiens à l'union du corps mystique de Jésus-Christ, c'est-à-dire de l'Eglise avec son corps naturel dans le sacrifice eucharistique; c'est parce qu'on n'a plus tenu compte des rapports de ce sacrifice avec l'intercession de Jésus-Christ triomphant au ciel et avec son second avènement.

ments qui remontent aux cinq premiers siècles. C'est ainsi que les prières récitées par le prêtre à l'offertoire, n'ont été admises dans le missel romain, qu'au onzième siècle; mais elles sont empruntées, les quatre premières (*Suscipe*, *Offerimus*, *In spiritu humilitatis* et *Veni sanctificator*) à l'ancien missel des églises d'Espagne, et la prière *Suscipe Sancta Trinitas* aux églises de Milan et des Gaules (Lebrun, *Explication des prières et des céremonies de la messe*, 3e partie, article 6). Elles sont, du reste, analogues pour le sens, à celles que font encore les prêtres grecs avant le commencement de la messe (Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 166).

(1) Par exemple pour l'*epiclèse*, que Lebrun a regardée comme un complément nécessaire pour la validité de la consécration (voir notre *Revue théologique*, *Université Catholique* de décembre 1893, p. 617) pour la prière *Jube hæc perferri in sublime altare tuum*, dont il sera question plus loin.

J.-M.-A. VACANT,
professeur au grand séminaire de Nancy.

(*A suivre*).

Digitized by Google

UN GÉNÉRAL ET UN LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES GALÈRES

SOUS LE MINISTÈRE DE RICHELIEU

DU PONT DE COURLAI

ET

PAUL-ALBERT DE FORBIN

I

L'illustre famille provençale des Forbin est l'une de celles qui ont donné le plus d'officiers — quelques-uns de très grand mérite — à notre vieille marine. En 1481, lors de la réunion de la Provence à la France, Palamède de Forbin, marquis de Soliers, auparavant président de la cour des comptes et conseiller de René d'Anjou, devint le premier chef des quelques galères qui, par ce fait même, passèrent en la possession directe de Louis XI et de ses successeurs (1). Tout le monde connaît les exploits du célèbre chef d'escadre Claude de Forbin, vers la fin du règne de Louis XIV. Avant lui plusieurs membres de sa

(1) A. Jurien de la Gravière, *la Fin d'une grande marine*, Revue des Deux Mondes du 1er novembre 1884, p. 58.

Digitized by Google

famille avaient, sur mer, glorieusement versé leur sang sous les plis de l'étendard aux fleurs de lis. Tels : Nicolas de Forbin tué dans un combat naval livré près des îles d'Hyères, au commencement du XVI^e siècle ; Joseph de Forbin qui, dans les mêmes parages, en 1638, trouva la mort sur une de nos galères ; Germain de Forbin, capitaine des vaisseaux du roi, qui perdit un œil à la mémorable bataille de la Hougue, le 29 mai 1692 (1). Mentionnons encore un Gaspard de Forbin, qui fut gouverneur de Toulon sous le règne de Henri IV.

La maison de Forbin s'était divisée en plusieurs branches. A laquelle de celles-ci appartenait l'éminent marin dont nous allons nous occuper et qui, successivement commandeur, bailli et grand-prieur dans l'ordre de Malte, fut en même temps lieutenant-général des galères de France ? « Le commandeur Jean de Forbin, sieur de la Martre, » écrit M. Jal, « était un officier brave et expérimenté, qui devint par là le véritable général des galères (2). » M. Jal commet ici, sans doute, une double erreur de nom. Moreri dit bien, il est vrai, que « de la branche de la Martre était le bailli de Forbin, commandeur dans l'Ordre de Malte, major des gardes du corps du roi et depuis capitaine-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires, mort lieutenant-général des armées de S. M., en 1684. » Mais, évidemment, il s'agit là d'un autre bailli que du nôtre, car un peu plus loin, après avoir donné un résumé des exploits du chef d'escadre Claude de Forbin, Moreri ajoute : « *De cette maison* était un grand-prieur de Saint-Gilles, ambassadeur de Malte auprès du roi Louis XIV et lieutenant-général des galères de S. M. (3). » Il semble donc que celui-ci, qui s'appelait *Paul-Albert* et non Jean (4), appartenait à la même branche que l'illustre compagnon

(1) D'Hozier, *L'Impôt du sang*, p. 42 et 43.
(2) Jal, *Abraham du Quesne et la marine de son temps*, t. I, p. 53.
(3) Moreri, *Dictionnaire historique*, édition de 1725, t, IV, p. 125 et 126.
(4) Tamizey de Larroque, *Lettre de Peiresc aux frères Dupuy*, t. III, p. 732.

Digitized by Google

d'armes de Jean Bart et de Duguay-Trouin, c'est-à-dire à la branche des *Forbin de Gardane*.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons pu, malgré nos longues recherches, trouver le moindre renseignement sur les premières années de sa vie et de sa carrière maritime. Vraisemblablement, le futur grand-prieur de Saint-Gilles et lieutenant-général des galères de France naquit vers l'année 1585. De bonne heure, sans doute, il *fit ses caravanes* (1), puis continua à servir pendant un certain temps sur les navires de la Religion. De là il passa sur les galères du roi de France, où son énergie, son zèle et son intelligence le firent promptement distinguer.

C'est dans une lettre, en date du 5 juin 1627, que nous trouvons pour la première fois mention de « M. le commandeur de Forbin, capitaine de la galère royale de France, qui a le commandement sur toutes les autres galères en l'absence du général (2) ». La galère royale, c'est en effet la *capitane*, sur laquelle s'embarque le général quand il prend la mer à la tête de ses navires. Forbin, on le voit, exerce déjà une autorité de fait sur les dix ou douze galères qui constituent toute la flotte à rames du roi Louis XIII. La haute confiance dont l'honorent son général Pierre de Gondi, duc de Retz, et le cardinal de Richelieu lui-même, va transformer bientôt cette autorité de fait en autorité de droit. C'est en vain qu'un autre capitaine de galère, le baron d'Allemagne, invoque son ancienneté plus grande pour disputer à Forbin l'emploi de lieutenant-général nouvellement créé : « l'expérience, la valeur personnelle et les services » du commandeur l'emportent sur toute autre considération (3).

Dès ce moment Forbin devient le véritable chef des galères de France. Le duc de Retz ne s'occupe plus que de très haut, et presque toujours de très loin, des navires

(1) *Faire ses caravanes*, c'était, dans le langage du temps, faire son apprentissage du métier de la guerre au service de l'Ordre de Malte. (Note de l'auteur.)

(2) *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, t. I, p. 263.

(3) Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, p. 26.

Digitized by Google

placés sous son commandement : il laisse à son habile lieutenant tous les soins comme tous les soucis du service. Aussi est-ce à ce dernier que Richelieu, grand-maître, chef et surintendant de la navigation et du commerce, adresse recommandations, ordres, félicitations ou blâmes pour tout ce qui concerne le personnel et le matériel des navires à rames. « Je vous sais bon gré, lui écrit-il au mois de février 1630, d'avoir mis une de vos galères en mer pour escorter les blés du roi, qui vont à Nice, suivant l'ordre que je vous ai donné; et je suis fort aise de ce qu'en faisant cette conduite, vous avez rendu ce bon service au public de couler à fond le vaisseau turc et de prendre une barque de corsaire, qui ravageait la côte..... » (1).

Nous voyons également qu'au mois d'octobre 1633, c'est le bailli de Forbin — il a maintenant le titre de bailli dans l'ordre de Malte — qui « reçoit commàndement du roi de tenir deux galères prêtes pour M. le comte de Noailles » (2).

A cette époque, la « misère » de nos galères était grande : Forbin s'en plaignait souvent et vivement au cardinal. Mais les exigences de la lutte que la France s'apprêtait à soutenir contre l'Espagne firent encore mieux sentir au grand ministre de Louis XIII la nécessité de remédier à cette triste situation. Il donna l'ordre d'augmenter de 8 galères neuves notre flotte à rames de Provence, et ce fut au bailli de Forbin qu'incomba la tâche de surveiller la construction et l'armement de ces navires.

II

Fort soucieux des intérêts de la France, Richelieu, il faut bien le reconnaître, ne l'était pas moins de l'avenir de

(1) Avenel, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du cardinal de Richelieu*, t. III, p. 549.

(2) *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, t. II, p. 641.

Digitized by Google

ses proches. Voulant pourvoir d'une grande situation l'un de ses neveux, il acheta six cent mille francs au duc de Retz la charge de général des Galères. Ce fut le 15 mars 1635 que François de Vignerot du Pont de Courlai, fils de Françoise du Plessy, la plus âgée des sœurs du grand cardinal, prêta le serment exigé pour être mis en possession de cette charge. Il avait alors 26 ans; mais, quoiqu'il fût marié et père de famille, sa conduite était celle d'un jeune libertin gâté par la fortune. Comme nous allons le voir, la nouvelle et haute faveur, dont il venait d'être l'objet, ne changea rien à son mauvais caractère ni à ses habitudes de désordre.

Tout d'abord, quoique l'on soit en guerre avec l'Espagne, le jeune successeur de Pierre de Gondi montre si peu d'empressement à remplir ses nouveaux devoirs, que le 21 mars 1636, Richelieu « supplie très humblement le roi, la première fois qu'il verra le général des galères, de lui dire qu'il s'en aille en sa charge » (1). Du Pont de Courlai part enfin, non sans laisser à son oncle de lourdes dettes à payer, car Richelieu, après lui avoir reproché ses folies, ajoute dans une lettre en date du 6 juin : « Depuis deux ans vos dépenses se montent à plus de six cent mille livres. N'attendez plus aucun argent de moi. Votre charge pour les galères vous donne quatre mille livres par mois, ce qui doit vous suffire. Votre revenu est destiné à la maison de votre femme et à la poursuite de vos procès....» (2). Vaines recommandations : le prodigue général ne retranche rien à son train de vie. Aussi Richelieu lui écrit-il, le 10 juillet: « Vous avez à votre suite, à ce que j'apprends, 5 gentilshommes, 6 secrétaires et 6 valets de chambre, le reste de même. Pour arrêter ce désordre, je vous prescris de n'avoir à votre suite que 3 gentilshommes, 2 secrétaires et 20 domestiques » (3). On trouvera sans doute que c'était plus que suffisant. Mais le cardinal, sachant très bien que ses prescriptions ne seront pas mieux exécutées qu'aupa-

(1) *Lettres, instructions, etc. de Richelieu*, t. V, p. 433.
(2) Id., t. V, p. 481.
(3) Id., t. V, p. 502.

Digitized by Google

ravant, se résout cette fois à une grave mesure : il signifie à du Pont de Courlai que « le commandeur de Forbin prendra soin de la dépense de sa maison,... en sorte qu'elle ne dépasse point mille écus par mois. J'entends, ajoute-t-il, que pour cet effet vous lui fassiez remettre tous les premiers jours du mois, par avance sur vos appointements, cette somme qui suffira pour votre table, la nourriture de vos chevaux, etc.... *J'écris à M. le commandeur de Forbin et lui envoie copie de cette lettre* » (1). Un général des galères âgé de 26 ans, marié et père de famille, mis en tutelle comme un simple collégien ! Pour lui quelle humiliation et, pour le brave commandeur, quel souci ajouté à ceux que lui causaient les soins d'une flotte où tout était à réorganiser et à discipliner !

Si Forbin devenait ainsi le mentor de du Pont de Courlai, en ce qui concernait tant sa conduite privée que la direction technique des galères, un autre personnage fut imposé au jeune général pour gérer la comptabilité de sa flotte. On sait combien Richelieu aimait à utiliser les aptitudes diverses qu'il croyait découvrir chez les prélats ayant gagné sa confiance : de même que l'archevêque de Bordeaux, Sourdis, venait d'être chargé, sur la flotte à voiles, commandée par le comte d'Harcourt, de tout ce qui concernait « la subsistance de l'armée, les vivres, munitions de guerre, équipages, fortifications de places, règlement de dépenses, jugements de prises », de même l'évêque de Nantes, Beauveau, dut remplir des fonctions analogues auprès du général des galères (2). De ce côté aussi, le cardinal crut devoir prendre ses précautions contre les folies de son neveu : « Le fond des galères, écrivit-il à Beauveau, est séparé de celui des vaisseaux ronds. Vous connaissez l'appétit de M. le général des galères pour adhérer à ses sens plus qu'à sa raison » (3).

(1) *Lettres, instructions, etc. de Richelieu*, t. V, p. 503.
(2) Maissin. *Etudes historiques sur la marine militaire*, p. 293 et suivantes. — G. Fournier. *Hydrographie*, p. 260.
(3) *Lettres, etc., de Richelieu*, t. V, p. 524.

Digitized by Google

Richelieu devait bien se douter que son neveu n'accepterait pas de bon gré toutes les entraves mises ainsi à ses caprices, ni surtout la tutelle du bailli de Forbin. Contre celui-ci la rancune de du Pont du Courlai se fit jour immédiatement. Dès le 20 août, en effet, le cardinal fut obligé d'écrire au général des galères : « Quand vous êtes brouillé avec quelqu'un, je crains d'abord que vous ayez tort, connaissant votre humeur. On m'a dit que vous êtes brouillé avec le commandeur de Forbin; j'eusse bien désiré que cela ne fût pas arrivé » (1). A ces remontrances renouvelées quatre jours plus tard Richelieu ajouta quelques encouragements affectueux : « Si vous suivez mes désirs, mandait-il à son neveu, j'oublierai tout le passé et serai content de vous; travaillez-y donc soigneusement » (2).

Espoir toujours trompé! Quand du Pont de Courlai ne négligeait pas les devoirs de sa charge, il ne s'en occupait que pour mal faire. La dernière lettre ci-dessus mentionnée ne lui était pas encore parvenue quand, par un abus inouï d'autorité, il se permit de destituer en masse, pour mettre à leur place des officiers de son choix, les capitaines des galères que le roi seul avait le droit de nommer ou de suspendre, et dont plusieurs étaient en quelque sorte propriétaires conditionnels de leurs navires. A cette nouvelle l'indignation de Richelieu ne connut plus de bornes : « J'ai tant honte de votre conduite, écrivit-il à son neveu, que, vous priant de ne penser jamais que vous m'appartenez, je vous promets d'oublier pour toujours ce que vous êtes... Je n'eusse jamais cru que vous eussiez eu, ni assez peu de jugement pour ne connaître pas que ce que vous avez fait ne se peut soutenir, ni assez d'impudence pour passer par dessus les ordres du roi. Aussitôt la présente reçue, rétablissez les capitaines des galères, faites-leur excuse de votre promptitude, trouvez-y tel prétexte que bon vous semblera, car si vous ne le faites, vous recevrez un ordre du roi qui vous commandera de le venir trouver pour re-

(1) *Lettres, instructions, etc., de Richelieu*, t. V, p. 554.
(2) Id., t. V, p. 566.

Digitized by Google

cevoir la peine de votre imprudence » (1). En même temps, Richelieu écrivait aux capitaines des galères : « Je suis si fâché de ce qui est arrivé, que je prescris (à votre général) de vous rétablir dans la fonction de vos charges ». Mais, bien plus sans doute pour épargner cette nouvelle humiliation à du Pont de Courlai que pour lui infliger la peine de son imprudence; on le fit venir à Paris, pendant que le bailli de Forbin était chargé de remettre les capitaines évincés en possession de leurs commandements.

Inutile d'ajouter qu'à la suite de toutes ces difficultés, l'irascible général des galères prit complètement en haine l'officier plein de valeur et de talents dont il subissait impatiemment la tutelle. Une lettre écrite à Sourdis, le 14 novembre 1636, par Henri de Séguiran, président de la cour des comptes en Provence, fera toucher du doigt la nature plus que délicate des relations qui existaient alors entre du Pont de Courlai et son lieutenant. « J'ai vu le bailli de Forbin », disait Séguiran, « et ai pris mon temps en façon que, pour lui parler premier qu'à M. le général des galères *sans donner jalousie à ce dernier*, qui est en possession de s'éveiller assez tard, j'ai été en galère de si bon matin que j'ai eu tout loisir d'entretenir le dit sieur bailli, avant que mon dit sieur général ait été en état de voir personne ni de savoir que je fusse là » (2). Richelieu, qui confiait à Sourdis, alors en pleine faveur, le « poignant chagrin » que lui causait la conduite du général des galères, Richelieu fit un suprême effort pour réconcilier celui-ci avec son lieutenant, en ayant recours à l'autorité du roi. Louis XIII écrivit à du Pont de Courlai : « Je désire que vous oubliiez tous les sujets de mécontentement que vous avez eus jusqu'ici de M. de Forbin, et que vous le considériez en toute occasion comme ayant témoigné toute sorte de dispositions à vous rendre le respect et l'obéissance qu'il vous doit ; par sa qualité et par la longue expé-

(1) *Lettres, etc. de Richelieu*, t. V. p. 569.
(2) E. Sue. *Correspondance de Sourdis*, t. I, p. 180.

Digitized by Google

rience qu'il s'est acquise au métier de la mer, il mérite de vous tout bon traitement (1). »

Rien n'y fit et les choses continuèrent à se passer comme précédemment, puisqu'à la date du 12 août, Sourdis écrivait au père Joseph : « Le sieur de Forbin n'agit plus dans les galères, c'est maintenant M. de la Valette (un des capitaines placés sous les ordres de du Pont de Courlai) qui fait tout (2). »

III

Ces déplorables conflits entre le général des galères et ses subordonnés avaient lieu au moment même où la marine se préparait à une opération d'assez grande importance : la reprise des îles de Lérins aux Espagnols, qui s'en étaient emparés l'année précédente et y avaient élevé de redoutables fortifications. Malheureusement la plus mauvaise intelligence régnait, non seulement dans le haut état-major des galères, mais entre tous les chefs de l'expédition. Aussi, cette année-là, ne fit-on rien de sérieux. Cependant, le 9 et le 10 septembre, les 12 galères de du Pont de Courlai, soutenues par les vaisseaux ronds du comte d'Harcourt — qui exerçait avec l'aide de Sourdis, le commandement en chef de nos forces navales — eurent deux escarmouches avec 32 galères ennemies (3). Mais le neveu du cardinal se fatigua bien vite de ce service en sous-ordre. Il revint à Marseille pour y ravitailler ses navires et, sous divers prétextes, n'en sortit plus. Privés de son concours, nos lourds vaisseaux à voiles essayèrent vainement d'empêcher les agiles galères espagnoles de jeter des renforts et des approvisionnements de toute espèce dans les îles de Lérins (4). Que pouvait à cela le bailli de Forbin,

(1) *Abraham du Quesne et la marine de son temps*, t. I, p. 75.
(2) *Correspondance de Sourdis*, t. I, p. 88.
(3) Id., t. I, p. 61 et 62.
(4) Id., t. I, p. 165.

Digitized by Google

dont la haute expérience était dédaignée et dont les avis n'étaient plus écoutés par son chef aussi follement présomptueux que léger de caractère?

Du Pont de Courlai s'oublia tellement, que ses navires ne furent même pas en mesure de participer à l'attaque de l'île Sainte-Marguerite, qui eut lieu seulement à la fin de mars 1637! Nos soldats s'établirent sur cette île, mais durent entreprendre le siège en règle de ses principales défenses. Et, le 6 avril, Sourdis attendait encore vainement « M. le général des galères, qu'il avait conjuré de venir » ! (1). Il parut enfin, ce singulier général, et, le 12 mai, ses bâtiments, de concert avec les vaisseaux ronds, firent jouer leurs canons contre les batteries de l'île Saint-Honorat, qui capitula le lendemain (2).

Après cet effort, du Pont de Courlai s'empresse de retourner à ses plaisirs. Cependant, le 4 juillet 1637, Richelieu lui annonce l'envoi de « deux cent mille livres pour mettre ses galères en mer le reste de l'été, afin qu'étant jointes à l'armée navale, tous puissent s'opposer à l'armée navale des ennemis et les battre... J'ai tant envie », ajoute le cardinal, « de faire mettre vos 20 galères (y compris les 8 nouvellement construites) en état de servir toutes ensemble, que je fais donner de mon argent pour faire mener tous les forçats, qui se trouvent maintenant en divers lieux, à la chaîne » (3). Le recrutement des chiourmes, c'est là en effet que gît la plus grande difficulté, bien que pour la surmonter Richelieu ait prescrit « de saisir tous vagabonds, personnes sans aveu, Bohémiens, mendiants valides, soldats débandés », ce qui, dans sa pensée, doit permettre de donner des rameurs « aux nouvelles galères dressées en Provence » (4).

Mais comme il s'agit alors de seconder nos troupes sur la côte du Languedoc, du Pont de Courlai, pour excuser sa coupable inaction, met en avant le prétexte que « sur

(1) *Correspondance de Sourdis*, t. I, p. 343.
(2) Id., t. I, p. 375.
(3) *Lettres, etc... de Richelieu*, t. V, p. 1041.
(4) G. Fournier. *Hydrographie*, p. 279.

Digitized by Google

toute cette côte il n'y a pas un port assuré ». La vérité, c'est qu'il ne veut placer ni sa personne ni ses galères sous les ordres de Sourdis, chargé de la direction supérieure des opérations. Pendant près d'un an nos bâtiments à rames restent donc encore complètement inutiles.

Quand revint la belle saison, en 1638, du Pont de Courlai reçut l'ordre de se joindre avec ses galères à la flotte à voiles de la Méditerranée, de nouveau commandée par le comte d'Harcourt. Très probablement il avait passé à Paris une grande partie de l'hiver, pendant que le bailli de Fortin, momentanément débarrassé de ses tracasseries, mettait nos galères dans le meilleur état possible. Le général, à son retour, trouva 15 de ces bâtiments parfaitement armés, équipés et entraînés. Néanmoins, ce fut seulement le 21 août qu'il rejoignit d'Harcourt au mouillage des îles d'Hyères. Le chef de nos vaisseaux ronds venait de poursuivre sans succès une escadre de galères espagnoles, qui opéraient alors dans le golfe de Gênes. Un conseil de guerre fut tenu, dans lequel on décida que du Pont de Courlai se mettrait à leur recherche. Nos 15 bâtiments à rames reprirent la mer et, le 31 août, aperçurent, près de Vado, un égal nombre de galères ennemies. A la suite de quelques manœuvres préliminaires la nuit survint, et les chefs des deux escadres, d'un commun accord en quelque sorte, remirent la lutte au lendemain.

Si du Pont de Courlai manquait de la plupart des qualités qui font un bon chef militaire, il était du moins audacieux et très brave. En outre, si le bailli de Forbin ne se trouvait pas à ses côtés (1), d'autres conseillers habiles le secondaient. Nos 15 galères se formèrent en ligne de front, comme leurs adversaires, et se présentèrent au combat dans un ordre parfait. Nous ne ferons pas le récit de cette mémorable rencontre : nous emprunterons

(1) Ce fait nous paraît hors de doute, car si un personnage tel que le bailli de Forbin eût été présent à la bataille, les historiens du temps, qui ont cité à ce sujet beaucoup de noms moins connus que le sien, n'auraient pas manqué d'en faire mention. (Note de l'auteur.)

Digitized by Google

seulement au père Fournier les quelques lignes qu'il consacre au duel de la galère montée par le neveu du cardinal avec celle qui portait le général de l'escadre ennemie. « La *capitane* de France, où était du Pont de Courlai, qui n'agissait pas moins de la main que de l'esprit, ayant abordé celle de Sicile, ne fit jouer son canon qu'à portée du pistolet, mais avec tant d'adresse que, du premier coup, on démonta ceux de la *capitane* ennemie et on en tua les canonniers ; et après que ces deux galères eurent leurs éperons enferrés l'un dans l'autre, le combat dura plus d'une heure et ne finit que par la mort du capitaine don Rodrigue de Velasquez, lieutenant du marquis del Viso, général des galères de Sicile, lequel se présenta six fois l'épée en une main et la targe dans l'autre, avec 400 hommes qui étaient sur cette galère *capitane* d'Espagne, les meilleurs de toute l'escadre, avec résolution d'entrer dans notre *capitane* ; mais il fut toujours repoussé avec grande perte des siens et enfin de sa vie, que sa mauvaise fortune ne lui laissa seulement que quelques heures après le combat, et alors il mourut étant notre prisonnier. » (1). Dans un autre récit de la même rencontre, que reproduit M. Jal, on lit encore ceci : « M. le général (du Pont de Courlai) parut toujours l'épée à la main, à la merci des mousquets et des coups de pique... » (2).

Ajoutons que, sur les divers points du champ de bataille, la lutte fut acharnée avec des chances diverses. Finalement les Espagnols s'enfuirent, emmenant trois galères françaises, mais laissant six des leurs entre nos mains. C'était une victoire chèrement achetée, mais une brillante victoire.

Du Pont de Courlai revint triomphant dans nos ports et la joie de Richelieu fut grande. Dans la relation de cette affaire, que fit publier le cardinal, on célébra « la constance au milieu des périls et le courage dont avait fait preuve le marquis du Pont de Courlai. » Aucune dépense ne fut épargnée pour maintenir en bon état cette flotte à

(1) *Hydrographie*, p. 275.
(2) *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, p. 94.

Digitized by Google

rames, qui venait de jeter un si vif éclat sur le pavillon de la France. « Les galères », écrivit le cardinal au surintendant des finances, de Bullion, « les galères n'ont touché que deux cent mille livres comptant de toutes les assignations de cette année, nonobstant le service avantageux qu'elles ont rendu ; c'est leur ôter le moyen de bien faire que de leur donner de mauvaises assignations, n'y ayant point de charge où l'argent comptant soit si nécessaire qu'à celle-là » (1).

Hélas ! la joie de Richelieu, ou du moins la satisfaction que lui donna la conduite de son neveu, fut de courte durée, comme en témoigne la lettre suivante qu'il fit tenir à du Pont de Courlai, vers le mois de mars 1639 : « Les droits de votre charge à la rigueur ne sont que de dix-huit mille livres et vous en touchez par avance quarante-huit mille, quoiqu'une partie seulement de vos galères aient été à la mer et n'y aient demeuré que fort peu de temps... Détrompez-vous de la pensée que vous puissiez jamais disposer des deniers de votre charge autrement que que conformément à l'état du roi, qui vous en sera envoyé. » (2). Les choses en vinrent au point qu'à partir de cette époque, de son plein gré ou par ordre formel du cardinal, du Pont de Courlai cessa de s'occuper des galères, dont il resta cependant le chef titulaire jusqu'au mois de janvier 1643. Il mourut trois ans plus tard.

IV.

Nous avons vu que le bailli de Forbin n'assista pas au combat du 1er septembre 1638 : sans doute ses relations avec son général étaient alors tellement tendues que la présence de ces deux chefs sur le même navire ou dans la même escadre eût risqué d'amener quelque fâcheux éclat.

(1) *Lettres, etc., de Richelieu*, T. VI, p. 245.
(2) Id., supplément général, p. 799.

Digitized by Google

Forbin, du reste, vers cette époque, eut à remplir une mission d'une tout autre nature : nommé ambassadeur extraordinaire du grand maître de l'ordre de Malte, il fut chargé de se rendre à la cour de France pour féliciter le roi et la reine de l'heureuse naissance du dauphin — de l'enfant qui s'appela plus tard Louis XIV — venu au monde le 5 septembre 1638 (1). La mission du lieutenant général des galères eut d'ailleurs un caractère absolument temporaire, car pendant les années qui suivirent, l'ambassadeur du grand maître à la cour de France fut un autre personnage, le bailli de Souvré. Mais au mois d'avril 1639, Paul-Albert de Forbin fut élevé, dans l'ordre de Malte, à la dignité de grand prieur de Saint-Gilles. (2). De toutes parts, on rendait justice à ses vertus comme à ses talents ; nombre de gentilhommes se faisaient gloire d'être comptés au nombre de ses amis (3).

Plus que jamais Richelieu avait en lui toute confiance et, quand, au printemps de l'année 1639 ce grand ministre, au lieu et à la place de du Pont de Courlai, envoya un autre de ses neveux Armand de Brézé, âgé seulement de 21 ans (4), commander les galères de France, il fut entendu que ce jeune homme agirait sous la direction effective du nouveau grand-prieur chargé de l'initier aux principes de la science navale. Hâtons nous de dire que celui-ci rencontra dans l'adolescent, qui devenait ainsi son élève en même temps que son chef, toutes les qualités de cœur et de conduite

(1) *Dictionnaire critique de bibliographie et d'histoire*, p. 828.

(2) *Lettres de Peiresc*, t. III, p. 732. — Nous avons pourtant quelques doutes au sujet de l'exactitude de cette date du mois d'avril 1639, donnée par M. Tamizey de Larroque comme celle de la nomination de Paul-Albert de Forbin à la dignité de grand prieur. Richelieu et Sourdis, en effet, dans leur correspondance, continuent de l'appeler simplement *bailli de Forbin* ; ce n'est que plus tard, vers 1646 ou 1647, que nous voyons Mazarin, dans la sienne, lui donner le titre de grand prieur de Saint-Gilles. (Note de l'auteur.)

(3) Peiresc, entre autres, dans une de ses lettres (t. I, p. 263), se faisait honneur de proclamer que Paul-Albert de Forbin était « fort de ses amis ». (Note de l'auteur.)

(4) Armand de Brézé devait le jour à Nicolle du Plessis, seconde sœur du cardinal de Richelieu. (N. de l'auteur.)

Digitized by Google

qui manquaient à du Pont de Courlai. Aussi nous verrons bientôt avec quelle ardeur il le seconda dans de très glorieuses circonstances.

Mais avant qu'il eût cette joie et cet honneur, de pénibles épreuves étaient réservées à Forbin. En effet, pour la campagne de 1640, Brézé eut, sous la respectueuse tutelle de l'habile commandeur des Gouttes, le commandement de notre flotte à voiles de Océan, et ce fut au célèbre archevêque de Bordeaux, Henri d'Escoubleau de Sourdis, que Richelieu confia, dans la Méditerranée, la direction supérieure de nos forces navales vaisseaux ronds et galères. Forbin eut mission de commander ces dernières sous les ordres de l'archevêque.

Au début, tout parut marcher fort bien. « J'ai à vous dire, manda le 14 mars Richelieu à Sourdis, que MM. de Forbin et Lequeux m'ont écrit que, sans aucuns forçats que ceux qui sont maintenant sur les galères, on peut armer jusques à 17 du nombre qui est nécessaire pour tenir la mer autant que les vaisseaux ronds, et qu'avec 600 forçats de plus que ceux qui y sont on pourrait armer les 22 galères entières. » (1). Deux ou trois mois plus tard, Sourdis qui avait pu se rendre compte par ses propres yeux de la valeur des forces placées sous son commandement, Sourdis écrivit à Richelieu : « Les galères sont au nombre de 18, fort lestes et prêtes à aller. » (2).

La désillusion, hélas ! n'allait pas tarder à venir. Au mois de juillet, Sourdis avec toute sa flotte, se tenait dans les parages des îles d'Hyères, guettant l'ennemi fort occupé à des transports de troupes. Au bout de quelques jours Forbin le quitte pour aller ravitailler ses navires à Marseille, et pendant son absence, 18 galères espagnoles passent en vue de nos vaisseaux ronds, incapables de les poursuivre ou du moins de les atteindre. Le bouillant archevêque ne peut cacher l'amertume de sa déception. « Vous ne devez pas espérer, écrit-il au cardinal, que nos galères fassent jamais

(1) *Lettres, etc. de Richelieu*, § VI, p. 679.
(2) *Correspondance de Sourdis*, § II, p. 190.

Digitized by Google

grand'chose, tant qu'il leur faudra aller à un bout de la province chercher des vivres dès qu'elles auront été huit jours à la mer, et qu'il y aura si peu de capitaines dessus, et tous provençaux pour lieutenants. Comme je n'ai ordre de les commander que lorsqu'elles sont en mer, je ne peux les obliger à porter des vivres dans des tartanes, comme vous l'aviez voulu, ni obliger les capitaines à venir en personne ou bien prendre le soin de leur armement et du nombre de leurs équipages... Votre Eminence ne s'en prendra pas à moi, s'il lui plaît, mais à M. le bailli de Forbin. » (1). Pauvre bailli ! N'est-il pas permis de penser que cet habile chef se trouvait tout à fait impuissant à se faire obéir de ses capitaines, trop bien soutenus à la cour pour que le grand cardinal lui-même ne se crût pas obligé de les ménager ? Aussi Richelieu répond-il à l'archevêque, le 8 août : « Il me semble qu'étant sur les lieux avec M. de Forbin, il vous était plus aisé de mettre ordre que les galères eussent pour quinze jours de vivres, davantage qu'à moi qui en suis éloigné... Outre que je ne suis point en doute que M. de Forbin n'eût trouvé sur son crédit pour quinze jours de victuailles dans Marseille, quand il n'eût point eu d'argent, vous avez vingt mille écus de mon fonds entre les mains pour vous en servir en pareille circonstance. » (2). Pauvre archevêque ! dirons-nous également : déjà il n'était plus en faveur et sa fortune déclinait rapidement.

Quoi qu'il en fût, cette question du ravitaillement des galères allait brouiller à mort deux chefs éminents, qui l'un et l'autre avaient donné et devaient donner encore trop de preuves de leur vaillance et de leur dévouement, pour que l'on pût ajouter foi aux accusations qu'ils se jetaient réciproquement à la tête.

Rejoint par les galères, Sourdis, en effet, veut pousser jusqu'à Naples, pour y frapper un coup vigoureux sur ses insaisissables ennemis. Et voilà qu'à moitié route Forbin

(1) *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 233 et 238.
(2) *Lettres, etc... de Richelieu*, t. VI, p. 718.

Digitized by Google

lui fait connaître de nouveau la nécessité, où le met le manque de vivres, de retourner à Marseille ! La colère de l'archevêque éclate alors sans mesure. Dans plusieurs lettres datées du mois d'août et du mois de septembre, il se plaint amèrement de « l'administration détestable des galères, de l'insouciance des chefs à l'égard de la nourriture des chiourmes, de l'insuffisance numérique du personnel, de l'apparence chétive des soldats... Les galères, conclut-il, font comme les vaisseaux avant que nous n'y missiez ordre et feront toujours de même si vous n'y mettez la main tout à fait. » Que nous voici loin de la première appréciation de l'archevêque au sujet de nos galères *fort lestes et prêtes à aller !* Et, ne ménageant pas plus le chef que les subordonnés, Sourdis va jusqu'à dire : « L'ignorance ou la malice du bailli de Forbin n'est pas pardonnable. »(1).

Nous nous garderons bien de prendre parti pour l'un ou l'autre de ces deux vaillants serviteurs de la France. Sans doute chacun d'eux eut des torts. Forbin était probablement susceptible, jaloux de son autorité, et tout le monde sait que Sourdis se distinguait beaucoup plus par ses aptitudes guerrières que par la mansuétude qui convient particulièrement aux dignitaires de l'Eglise. Il n'en fallut pas davantage pour faire avorter, en 1640, dans la Méditerranée, la campagne de nos forces navales, qui eût pu être décisive.

Aussi quand, l'année suivante, Sourdis reprit la mer afin de seconder les opérations de nos troupes sur les côtes de la Catalogne, Richelieu lui donna-t-il l'autorisation de laisser le bailli de Forbin à Marseille, et de confier au commandeur de Vinceguerre, officier de grand mérite lui aussi, la conduite des galères faisant partie de l'expédition (2). En plusieurs circonstances celles-ci rendirent de bons et vaillants services. Il ne faudrait pas croire, cependant, que toute difficulté fut écartée de cette façon : la haine que

(1) *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 304, 307, 311 et passim.
(2) Id., t. II, p. 356.

Digitized by Google

se portaient le chef de nos vaisseaux ronds et le lieutenant-général des galères était trop vivace pour que, même séparés, ils cessassent d'y donner cours. Un long retard s'étant produit dans le départ de trois galères destinées à renforcer la flotte de Sourdis, celui-ci en prit prétexte pour accuser Forbin « de contrarier tous ses projets. » (1).

A cette époque l'archevêque tomba en complète disgrâce, et nous constatons avec regret que le lieutenant-général des galères ne se fit nul scrupule de siéger dans le conseil d'enquête chargé d'examiner la conduite de son ennemi personnel, très injustement accusé de fautes dont d'autres personnages auraient dû porter la responsabilité.

V

Forbin, heureusement, allait trouver l'occasion de racheter les torts qu'il avait pu se donner. En effet, ce fut au marquis Armand de Brézé, jeune héros digne de sa haute fortune par ses vertus comme par ses talents, que Richelieu eut l'heureuse pensée de confier, pour la campagne de 1642, le commandement de toutes nos forces navales dans la Méditerranée. Forbin se rangea sous les ordres de cet aimable neveu du cardinal avec autant de plaisir qu'il avait semblé mettre de mauvaise grâce à subir l'autorité de Sourdis.

Le 30 juin, notre flotte était mouillée devant Barcelonne, et les 22 galères de Forbin s'occupaient à renouveler leur provision d'eau, à nettoyer et suiver leurs carènes. Tout à coup on signale l'apparition de l'armée navale espagnole. Pendant que les vaisseaux ronds de Brézé se portent à sa rencontre, nos galères se remettent en ordre avec une surprenante rapidité, appareillent, forcent de rames et gagnent le vent à l'ennemi. Menacé de ce côté tandis que Brézé le presse de l'autre, l'amiral espagnol détache ses 10 galères

(1) *Correspondance de Sourdis*, t. III, p. 29 et suivantes.

Digitized by Google

et 12 vaisseaux ronds contre Forbin. Quel précieux concours vient d'apporter ainsi l'habile bailli à nos 40 navires à voiles, qui, au lieu de 48 adversaires, n'en ont plus que 36 à combattre ! Et voici que bientôt la seule approche de nos galères fait plier celles de l'ennemi, qui laissent, tout à fait impuissants contre les légers navires de Forbin, les 12 vaisseaux ronds qu'elles accompagnaient. Cette prompte et vaillante diversion de nos bâtiments à rames fut donc pour beaucoup dans le succès de la journée.

Le 1er juillet, cependant, la bataille recommence. Forbin renouvelle sa manœuvre de la veille, puis attaque un gros vaisseau espagnol séparé de sa flotte. Voyant que l'approche de deux autres navires ennemis va rendre la partie moins belle pour lui, il se retourne contre les galères espagnoles, qui ont fait mine de prendre part à la lutte. Cette adroite manœuvre oblige l'escadre dirigée par l'amiral ennemi en personne à se détourner des vaisseaux de Brézé pour couvrir ses propres navires à rames. Par un mouvement d'une rapidité et d'une précision très remarquables, Forbin revient alors aux 3 vaisseaux qu'il a déjà combattus ; à l'aide de sa légère artillerie, bien pointée, il les met dans un pitoyable état, et ne les abandonne qu'à l'approche de 3 autres vaisseaux ronds. Ce jour-là encore, la victoire fut due pour une bonne part aux superbes manœuvres de nos galères (1).

Jamais peut-être on n'avait vu, ni l'on ne devait voir, des bâtiments à rames conduits contre des vaisseaux à voiles avec autant d'habileté et de sage audace. Forbin venait de prouver qu'il était passé maître dans l'art très difficile de faire manœuvrer, en masse considérable, ces agiles mais faibles bâtiments. Les deux glorieuses journées du 30 juin et du 1er juillet 1642 furent la juste récompense, non seulement de son brillant courage et de son excellent

(1) Voir notamment l'*Hydrographie du P. Fournier*, p. 295 et suivantes. — C'est au récit de ce savant jésuite que les rares historiens maritimes ou autres, qui se sont donné la peine de consacrer quelques lignes aux glorieuses batailles du marquis de Brézé, ont emprunté les détails de ces rencontres (n. de l'auteur).

Digitized by Google

coup d'œil, mais encore des soins judicieux et persévérants que, quoi qu'en eût dit Sourdis, il apportait depuis si longtemps à l'organisation des galères de France. Elles furent en même temps le couronnement et la fin de sa carrière maritime.

Forbin, en effet, se faisait vieux. D'autre part, quelques semaines après la mort du grand cardinal, survenue le 4 décembre 1642, la charge de général des galères fut donnée au fils de du Pont de Courlai, au nouveau duc de Richelieu, qui n'avait pas encore 16 ans! Forbin craignait-il de retrouver chez ce jeune homme les défauts de caractère qui lui avaient rendu si pénible l'exercice des fonctions de lieutenant-général sous les ordres de son père? Un fait certain, c'est qu'il demanda l'autorisation de prendre sa retraite. A la date du 25 mars 1643 le roi lui répondit : « Encore que je fusse bien aise que vous eussiez pu me continuer vos services, néanmoins, ne désirant pas vous apporter de contrainte, je trouve bon que vous remettiez le commandement de mes galères, en l'absence de mon cousin le duc de Richelieu, au sieur de Vinceguerre, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, comme au plus ancien des capitaines de galère. »

VI

De la lettre royale qui précède on peut tirer cette conclusion que, si Forbin, en 1643, cessa d'exercer les fonctions de lieutenant-général des galères, il en garda néanmoins le titre. Et de fait, si pendant quatre ou cinq ans les relations du cardinal de Mazarin avec l'éminent officier provençal se bornèrent à un échange de compliments et de petits services personnels (1), la correspondance du ministre

(1) A. Chéruel, *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, t. I, p. 882, et t. II, p. 909. — C'est à cette page 909 que nous voyons pour la première fois une lettre adressée au bailli de Forbin avec la suscription : *Au grand-prieur de Saint-Gilles*. (N. de l'auteur.)

Digitized by Google

de Louis XIV nous fournit la preuve qu'à partir de l'année 1648 le grand-prieur de Saint-Gilles s'occupa de nouveau des galères. C'est que, dès cette époque, les troubles de la Fronde rendent particulièrement critique la situation des conseillers de la Couronne et de la Couronne elle-même. Ces troubles ont leur contre-coup en Provence, et Mazarin rencontre là un auxiliaire non moins influent que sûr dans le vieux Forbin. Aussi, le 24 juin 1649, le prie-t-il de s'occuper des « affaires de Provence avec son zèle accoutumé », et, deux mois plus tard, il lui écrit encore au sujet de la « grande importance d'entretenir la tranquillité dans ce pays » (1).

Au mois d'octobre 1651, la situation s'aggrava singulièrement, surtout en ce qui concernait les galères. C'était toujours Vinceguerre qui les commandait, mais sa fidélité à la cause royale semblait douteuse à Mazarin. Nous avons du moins tout lieu de le croire, puisque le cardinal confia de nouveau au grand prieur de Forbin le commandement effectif auquel celui-ci avait renoncé depuis huit ans. La conduite subséquente de Vinceguerre justifia, d'ailleurs, les défiances du ministre. Cet officier, en effet, ne tenant aucun compte des ordres de la cour, se rendit à Toulon où se trouvaient en ce moment les galères, avec la prétention hautement déclarée d'en conserver seul la direction. Mazarin fit alors expédier aux consuls et aux habitants de cette place maritime une lettre royale ainsi conçue : « Nous avons été informé que, contre notre volonté, le sieur de Vinceguerre est allé en notre ville de Toulon pour y prendre le commandement de nos galères, quoique, *pour plusieurs considérations importantes au bien de notre service*, nous l'ayons donné au sieur bailli de Forbin, grand prieur de Saint-Gilles, *lequel s'en acquittera dignement;* et parce que le séjour dudit sieur de Vinceguerre dans Toulon pourrait causer du trouble et du préjudice à l'avantage de nos affaires, nous vous écrivons la présente pour vous dire que vous avez à empêcher de tout votre pouvoir à ce qu'il ne

(1) *Lettres du cardinal de Mazarin*, t. III, p. 1120, et t. IV, p. 798.

Digitized by Google

soit point reconnu en ladite qualité de commandant de nos galères, notre intention étant que vous fassiez aussi tout ce qui sera possible pour le faire sortir de Toulon, et que vous favorisiez ledit sieur bailli de Forbin dans la commission que nous lui avons donnée » (1).

Finalement, la volonté de Mazarin eut gain de cause et, le 30 mars 1652, Forbin exerçait encore le commandement des galères, car le ministre lui écrivit à cette date qu'il ferait tout son possible pour que le personnel de ces bâtiments fût convenablement entretenu » (2). Nous trouvons même une lettre de Mazarin, adressée vingt-huit mois plus tard, le 31 juillet 1654, au grand prieur de Saint-Gilles dans le but de lui recommander un protégé du duc de Mercœur, sans doute pour un emploi sur les galères (3).

Paul-Albert de Forbin dut s'éteindre peu de temps après, car, à partir de l'année 1655, on ne voit plus trace de son nom dans la correspondance de Mazarin. Mais pour fixer la date exacte de sa mort, comme pour établir celle de sa naissance, toutes nos recherches ont été vaines.

Du Pont de Courlai commanda nos galères dans le dernier grand combat livré par elles à des galères ennemies; le bailli de Forbin les conduisit à la dernière bataille où leur action eut une influence très sérieuse sur le résultat de la lutte. Il nous a paru intéressant de montrer ce que furent ces deux chefs. Pendant cinquante ans encore, nos galères accompagnèrent assez souvent nos vaisseaux à voiles jusqu'en présence de l'ennemi; mais l'impuissance chaque jour plus marquée de leur faible artillerie, non moins que la fragilité de leur coque, les réduisit à ne plus servir que comme remorqueurs, soit avant, soit après le combat. Bientôt même elles cessèrent de remplir ce rôle modeste, puis disparurent à peu près complètement vers le milieu du XVIII^e siècle. Suivant la juste expression de l'amiral Jurien de la Gravière, cette époque marqua « la fin d'une grande marine ».

C. CHABAUD-ARNAULT.

(1) *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, p. 1276.
(2) *Lettres du cardinal de Mazarin*, t. V, p. 670.
(3) Id., t. VI, p. 602.

Digitized by Google

RÉORGANISATION

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN 1802

Suite[1]

IV

ÉCOLES SECONDAIRES COMMUNALES DE LYON

I. *Ecole des Jacobins*

Il ne ne faut pas s'étonner que Lyon qui avait toujours eu son Petit-Collège de Notre-Dame ait sollicité la faveur d'une école secondaire communale. Elle ambitionna même davantage : elle voulut doter d'une école secondaire chacune des trois divisions de la ville. Et comme elle pressentait que le Grand Séminaire qui paraissait convenir pour la division du Nord, serait réclamé par Mgr Fesch, elle avait songé au couvent des Collinettes. Mais un décret du 30 floréal (20 mai) autorisa seulement la commune de

(1) Voir le numéro de mai.

Digitized by Google

Lyon à établir non pas trois, mais deux écoles secondaires, c'était déjà trop, l'une dans les bâtiments mêmes du Petit-Collège pour la division de l'Ouest, l'autre dans la partie invendue des bâtiments des ci-devant Jacobins pour la division du Midi.

On ne donna pas suite au projet du Petit-Collège bien qu'un directeur, le sieur Roger, eût été proposé au Conseil municipal par le maire de la division de l'Ouest, M. Charpieux-Bernard. Le bâtiment appartenait bien sans conteste à la ville; mais il se trouva que pour en disposer il eût fallu déloger les Sœurs Saint-Charles qui y étaient installées. Celles-ci cédèrent, il est vrai, leur lieu et place, mais à qui ? aux Frères des écoles chrétiennes, à qui le Conseil municipal entendait aussi confier ses écoles primaires (1) de garçons et dont les services étaient inappréciables, en comparaison de ceux très problématiques d'une école secondaire.

Quant à l'établissement des Jacobins, sur un rapport hâtif du maire de la division du Midi, M. Sain-Rousset (de Vauxonne), affirmant que le bâtiment pourrait loger cent internes, un arrêté en date du 19 vendémiaire an XII (12 octobre 1803), cédait à la commune ce qui restait des Jacobins, bien national. Aussitôt cet arrêté rendu, un article communiqué aux journaux et que nous lisons dans l'*Almanach* de l'an XIII faisait savoir au public « que les magistrats de cette ville, empressés d'exécuter les généreuses intentions du chef de l'Etat, avaient immédiatement formé le bureau réglementaire de sept membres ».

L'annonce de l'ouverture de l'école pour le commencement de l'an XIII, c'est-à-dire pour la rentrée d'octobre 1804, était accompagnée de ces réflexions, résumé fidèle des

(1) Voir dans les registres des délibérations du conseil municipal les séances du 15 thermidor, an X, du 7 ventôse, an XI, et surtout la mémorable séance du 3 prairial, an XII (23 juin 1804), où fut fait un si bel éloge de l'ancien supérieur du séminaire de Saint-Charles, l'abbé Paul « qui a su recueillir les débris de ces vertueuses sœurs de Saint-Charles, de ces frères de la Doctrine chrétienne, si renommés pour cette éducation *primitive* (*sic*) ». On s'obstinait à ne pas leur donner leur vrai nom qui, est frères des *écoles chrétiennes*.

Digitized by Google

délibérations du conseil municipal : « Cette institution qui remplace à Lyon le Petit-Collège est utile à ceux qui sont placés entre la médiocrité et le besoin, car les leçons y sont données gratuitement. » L'externat gratuit auquel le gouvernement encourageait les communes, n'était pas une nouveauté, et l'exemple donné au même moment par les Frères était contagieux. « Cette école est commode pour tous ceux qui habitent dans l'arrondissement. » C'était, en effet, un avantage, mais assez mince, vu la proximité du lycée. On aurait pu ajouter que le lycée ne recevait pas d'enfants au-dessous de onze ans, c'était une lacune à combler. Mais voici une idée singulière et qui fera sourire : « Cet établissement pourra devenir une pépinière d'où l'on tirera des professeurs, parce que la plupart des enfants qui fréquentent cette école, appartenant à la classe des artisans, trouveront dans cet état des ressources honorables. » Par cet appel lancé incidemment, je vois bien qu'on flattait déjà la démangeaison qu'ont les gens des classes inférieures de sortir de leur condition, mais la préparation au professorat dans ce milieu hétérogène où régnait naturellement un peu de dissipation, ne pouvait valoir la plus misérable école normale. L'important venait ensuite. « Le gouvernement, expliquait-on, a autorisé le directeur à former un pensionnat, et le conseil municipal a manifesté le désir d'en avoir un. » Comment le gouvernement ne l'aurait-il pas autorisé ? C'était la condition d'existence de toutes les écoles secondaires. Quant au désir du conseil municipal, était-il raisonnable, avec un lycée qui pouvait contenir, avait-on assuré, c'était une exagération, cinq cents pensionnaires, et qui était loin de ce compte ? Le Petit-Collège qu'on voulait ressusciter n'avait jamais eu que des externes. Ce pensionnat n'en était pas moins le nerf de l'institution. Il fallait qu'il réussît pour la soutenir. Lyon voulait avoir son collège à lui, tout à lui, mais sans rien ou presque rien débourser. Le Grand-Collège, dont on lui contestait encore la propriété, lui coûtait cher à réparer, lui coûterait cher à entretenir; l'installation d'une école secondaire aux Jacobins n'était rien en comparaison. Restait des maîtres à

Digitized by Google

rémunérer. Or, l'allocation des 6.000 francs votée dans la séance du 12 fructidor (30 août 1804) et que le directeur, M. Molard, après avoir, je suppose, prélevé sa part, qui pouvait être celle du lion, devait répartir lui-même entre cinq collègues (1) en proportion du nombre de leurs élèves, combinaison assez bizarre, cette allocation eût été dérisoire, si l'on n'avait pas compté sur les bénéfices du pensionnat pour parfaire ces traitements. C'était aussi ce calcul qui avait permis au conseil municipal de faire de la générosité en votant la gratuité de l'externat; et ce qui prouve l'esprit d'économie un peu étroit qui présida à ces arrangements, c'est que les 6.000 francs étaient calculés sur la supposition, gratuite aussi, que le produit de l'externat auquel on renonçait en faveur des indigents, et qui était de 24 francs pour l'année, par élève, s'élèverait environ à ce chiffre. Aussi les 6.000 francs furent-ils préalablement alloués à titre d'indemnité; les bénéfices présumés et le dévouement sur lequel on comptait feraient le reste. C'était le vice radical de cette institution hybride.

Et pourtant cette école si mal organisée, qui n'avait pour ainsi dire aucune raison d'être, qui n'était pas née viable, cette école passionna l'autorité locale autant et plus même que le lycée. Son bureau d'administration lui était dévoué corps et âme, et prenait fait et cause pour elle en toute occasion. Elle avait un aumônier, un médecin. Le jour même de son inauguration, qui eut lieu le lundi 16 vendémiaire an XIII (8 octobre 1804) dans le même appareil que la rentrée du lycée, après une messe solennelle dans la chapelle des Jacobins et un discours d'ouverture du directeur *sur les devoirs des instituteurs*, le préfet, qui était alors M. Bureau de Puzy, s'écriait en terminant, avec enthousiasme : « Heureuse la cité qui, comme celle de Lyon, trouve dans ses magistrats ce dévouement qui ne

(1) Voici leurs noms : MM. Boucharlat, Verzy, Lyons, Coste, Barret. Un sieur Ponsard avait démissionné dans le courant de l'an XIII. M. le maire de la division du midi avait demandé pour lui une indemnité de 300 francs qui fut autorisée par le préfet à la date du 3 germinal.

Digitized by Google

connaît aucun obstacle ! Heureux les pères de famille qui peuvent se dire que leurs enfants vont sous leurs yeux et sous la surveillance d'un directeur estimé pour ses mœurs et ses talents, s'assurer un avenir... Telle est l'espérance qu'il nous est permis de former d'après les soins paternels donnés par le conseil municipal de la commune à la formation de cette école. Je me borne aujourd'hui à vous annoncer qu'elle s'établit. Puissé-je bientôt féliciter les parents, les maîtres et les disciples des succès qu'elle aura obtenus ! »

Durant le cours de cette même année, en mai, l'école reçut la visite du conseiller d'Etat Fourcroy, accompagné de l'un des inspecteurs généraux des études, M. Lefebvre-Gineau, du préfet et du maire et d'un membre du bureau, M. de Boissieu. Le directeur, M. Molard, rédacteur attitré du *Bulletin de Lyon* ne manqua pas d'y raconter cette visite et même de reproduire le compliment récité à M. Fourcroy par un des enfants. « Mécène, sous le règne d'Auguste, fut le protecteur des lettres et des sciences. Sous un monarque plus grand encore (le premier consul était devenu l'empereur Napoléon), la France entière vous en proclame le restaurateur. » Cet éloge hyperbolique méritait bien son salaire. « M. Fourcroy, ajoute M. Molard, après avoir témoigné le plus vif intérêt au succès de l'établissement, demanda que le jardin fût au pouvoir du directeur, et qu'une grande partie des bâtiments, en conformité de l'arrêté du gouvernement, fût à la disposition exclusive de l'école secondaire communale. Le zèle des magistrats de cette commune pour l'instruction publique ne permet pas de douter qu'ils ne secondent les vues du directeur général. »

Eh bien, malgré cette chaude réclame au nom de M. Fourcroy qui représentait le gouvernemnt, malgré les instances de l'autorité locale, le vœu de M. Bureau de Puzy ne se réalisait pas ; le public payant n'était pas attiré. Ce qui le prouve, ce sont les réclamations du directeur et des professeurs pour lesquels on dut voter par deux fois des suppléments d'allocation. Une hostilité sourde avait même cherché à miner

Digitized by Google

l'école à ses débuts. A la distribution des prix de fin d'année, en présence du bureau d'administration, après un banal discours de M. Molard sur le sujet à l'ordre du jour, l'*émulation*, M. Defarge, conseiller de préfecture, qui présidait en l'absence du préfet, crut devoir expliquer à nouveau le but que s'était proposé le gouvernement en créant des écoles intermédiaires entre le premier degré d'instruction et l'enseignement des lycées, but que le public semblait méconnaître. « L'école secondaire communale du Midi, disait-il, répond au principe de son organisation. J'aime à proclamer ce résultat dans cette occasion solennelle. Comme il arrive presque toujours, les commencements de cette école furent marqués par un peu d'orage, mais ce fut l'enfance d'Hercule. Bientôt le zèle des autorités locales, les soins vigilants du bureau d'administration, les lumières et l'activité du directeur et des professeurs parvinrent à donner à cet établissement municipal un caractère de vie et de succès dont la ville doit s'honorer et que le temps ne peut qu'accroître. » L'orateur de la préfecture cherchait-il en prenant le ton pindarique à s'aveugler lui-même sur l'insuccès de l'école? Qu'entendait-il précisément par cet orage qu'elle avait essuyé à ses débuts? Ce qui sautait aux yeux, c'étaient les inconvénients qui résultaient de la vicieuse organisation et de cette situation flottante, équivoque, d'un collège calqué sur le lycée et recherchant une autre clientèle, je ne sais quelle clientèle intermédiaire que séduirait la gratuité de l'externat. Pour le pensionnat qui devait faire vivre l'établissement, on avait compté sans les institutions particulières, auxquelles on s'était habitué et attaché pendant les douze années de la période révolutionnaire. Naturellement hostiles, leur concurrence était redoutable.

On ne s'explique l'engouement du pouvoir local pour l'école des Jacobins, que par l'illusion que tout inventeur se fait immanquablement sur son œuvre. Le gouvernement assez peu, il est vrai, intéressé dans la question ne tarda pas à ouvrir les yeux sur des difficultés dont il ne s'était pas rendu suffisamment compte. C'est au point que l'almanach de 1806, contrairement à ses habitudes de reporter opti-

Digitized by Google

miste, se bornait, avec une indifférence marquée, dans sa relation des événements de la fin de 1805, à consacrer à l'école des Jacobins ce laconique entrefilet : « Une école secondaire communale qui avait été établie dans le bâtiment des Jacobins, n'ayant *dans ce moment* qu'une existence provisoire, nous croyons devoir renvoyer à la notice que nous avions insérée dans l'*Almanach* de l'an XIII. »

Il y avait donc dans les hautes régions du pouvoir comme une menace suspendue sur cette malheureuse école, mais on voulait espérer contre toute espérance. M. Molard n'en fit pas moins annoncer dans le *Bulletin de Lyon* la rentrée des classes pour l'année scolaire 1805-1806. Pour comble d'équivoque, le caractère officiel n'y manqua pas. Il y eut selon l'usage messe du Saint-Esprit et discours du directeur. Toutefois, l'annonce du *Bulletin* n'avait plus le ton triomphant de l'année précédente. « Le chef de cet établissement, disait-on modestement, recevra un petit nombre de pensionnaires qui formeront une extension de la famille. Il contracte l'engagement de les surveiller constamment lui-même et de concourir à leur éducation par tous les moyens qui sont en son pouvoir. » La cérémonie solennelle de rentrée déguisait à peine la réclame du maître de pension. On peut dire que déjà rien ne distinguait plus l'école secondaire communale des écoles secondaires particulières. Cependant elle conserva encore son titre ou au moins son nom durant l'année 1806, puisque nous voyons à la date du 16 avril, l'annonce dans le *Bulletin* de la mort de l'aumônier, M. Martinet, « que tous les élèves ont accompagné à sa dernière demeure ». Mais M. Molard, avec tout son talent et toute l'énergie de sa résistance, ne pouvait prolonger que l'agonie d'un établissement condamné. Un décret impérial du 28 janvier 1806, contenait un article qui l'avait supprimé « comme inutile dans une ville où se trouve établi un lycée ». La date de ce décret et déjà la menace de suppression, antérieure au décret de quelques mois, coïncidant avec la nomination de M. Nompère de Champagny comme proviseur du lycée à la place de M. Coster, on comprend d'où partait le coup de

Digitized by Google

grâce qui avait terminé l'existence de l'école des Jacobins.

Le directeur de cette école, M. Molard, n'était pourtant pas le premier venu. Il figure dans le Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire, de MM. Pericaud et Breghot du Lut. Choisi pour son talent et pour son habileté présumée à mener la chose à bien, sans frais, il avait inspiré assez de confiance au bureau d'administration pour lui laisser la plus grande latitude dans la gestion financière. Mais que pouvait-il faire ? il traita ses collègues d'après les principes économiques dont usait envers lui le Conseil municipal. Il les laissa travailler ailleurs qu'aux Jacobins pour leur propre compte. La plupart étaient des instituteurs établis à Lyon. J'en vois au moins deux, le sieur J.-J. Verzy, professeur de première et de deuxième classe de latinité, qui continue d'être professeur libre, rue Lanterne, 51, et le sieur Nicolas Barret, professeur de cinquième et de sixième classe de mathématiques, inscrit dans l'*Almanach* de l'an XIII, parmi les instituteurs libres, quai des Célestins, 89, et qui est même autorisé à donner à son école le titre de secondaire, ce qui lui permettra de se parer dans une réclame qu'insère le *Bulletin de Lyon*, fin 1806, du double titre de directeur de l'école secondaire, c'est-à-dire de sa propre école, et ex-professeur de l'école communale. L'un et l'autre avaient dès lors renoncé aux Jacobins pour exercer uniquement leur industrie particulière, à laquelle ils n'avaient jamais renoncé. Peut-être avaient-ils même emmené avec eux des élèves de l'école communale. C'eût été un dédommagement du sacrifice qu'ils avaient fait de leur temps durant les quinze et dix-huit mois qu'elle dura, mais le plus clair profit qu'ils en ont certainement retiré, c'est ce titre de directeur ou de professeur de l'école, titre qui les suivra jusqu'au terme de leur carrière, et qui leur permettra de s'agrandir (1).

(1) Le Sr Barret ne quitte pas le quartier des Célestins. Il s'installe le 12 janvier 1807, rue Dauphine, 89. Le Sr Verzy a-t-il attendu la mort en règle des Jacobins ? C'est seulement pour le

Digitized by Google

L'histoire de l'école des Jacobins est vraiment exceptionnelle dans les annales de l'instruction publique. Je crois même qu'elle est unique et que M. Molard, dans le mémoire qu'il adressa au ministre pour demander qu'on revînt sur la décision du 28 janvier, avançait à tort que la coexistence d'un lycée avec une école secondaire communale était tolérée dans d'autres villes. Ce fut à Lyon une aberration momentanée du pouvoir central, et il y a lieu de s'étonner qu'un administrateur aussi expérimenté que le préfet Bureau du Puzy, et qui voyait les choses de près, en ait été le complice.

Envisagé à un autre point de vue, ce malheureux essai nous semble jeter un jour nouveau sur quelques-uns des côtés caractéristiques de l'esprit lyonnais que nous demandons la permission de relever. Le Lyonnais n'aime pas qu'on s'occupe trop de lui ; il n'aime pas ce qui lui vient du dehors, surtout ce qui lui est imposé ; il aime faire ses affaires lui-même ; il répugne aux nouveautés ; s'il les accepte, c'est à la condition de se les approprier et même de se les assimiler. Il consent à avoir des fonctionnaires, mais il les veut, autant que possible, recrutés dans son sein. S'agit-il d'enseignement public, il aura tout ce qu'il faut pour y suffire, *farà da se*, il a cette armée d'instituteurs qui ne doutent de rien. En 1762, à l'expulsion des Jésuites, ils se sont offerts à tenir le Collège, et l'ont en effet tenu tant bien que mal pendant un an. En 1803, le lycée avait son personnel tout prêt dans celui de l'école centrale, ils se sont effacés ; mais ce second collège que l'on veut créer, ils s'en chargeront, inutile de chercher ailleurs. Seulement il y a une difficulté, c'est qu'ils ne s'entendent plus comme autrefois. On était parti avec ensemble contre les Jésuites, on était jaloux de la Congrégation ; aujourd'hui qu'il n'y a plus de Jésuites, on est jaloux les uns des autres. Il n'est donc pas dou-

30 janvier 1807 qu'il annonce l'ouverture de sa nouvelle école. grande rue Sainte-Catherine. Quant à M. Molard, il avait ouvert dès le 15 mai de la même année, dans son nouveau domicile, rue de l'Arbre-Sec, 97, des cours appropriés aux divers âges de sa nombreuse clientèle.

Digitized by Google

teux que MM. les instituteurs et maîtres de pension aient vu d'assez mauvais œil s'élever contre eux cette nouvelle concurrence échafaudée sur la gratuité. Et ceux d'entre eux qui entrèrent dans l'opération le savaient si bien, qu'ils gardèrent leur position pour la retrouver en cas d'échec : à ces conditions, ils voulaient bien tenter l'aventure.

Ce fut donc bien réellement dès l'origine et pour plus d'une raison en état provisoire. De là le sans-façon avec lequel chacun se retire ; mais chacun se retire, je le répète, avec les honneurs de la guerre. Plusieurs séances du Conseil municipal leur sont consacrées ; on leur vote sans marchander les indemnités qu'ils réclament. M. Molard emporte même une partie du mobilier que la ville avait fourni pour le premier établissement. Le Ministre à qui on l'a vivement recommandé désire qu'il trouve une place au lycée, mais avec cette singulière réserve que le traitement serait payé par la ville, ce qui ne fut du goût ni de la ville ni de M. Molard. Il avait dans son talent et son courage des ressources dont il pouvait tirer un meilleur parti. Ses collègues n'étaient pas non plus sans un mérite réel qui les avait désignés avec lui au choix de l'Administration et qui, consacré en quelque sorte par l'épreuve d'une année de service public, continua de les recommander jusqu'à la fin de leur carrière.

Le rapporteur des travaux de l'Académie de Lyon durant l'année 1806, cite avec éloge une traduction en vers latins d'une pièce de vers français de M. A. Petit sur la douleur personnifiée, l'auteur est M. Verzy ; il cite également une pièce de vers latins sur la victoire d'Austerlitz, l'auteur est M. Barret. Le *Bulletin de Lyon*, dans son numéro du 19 septembre 1807, ne peut pas raconter la distribution des prix du Pensionnat de M. Coste, « ex-professeur de l'École secondaire supprimée », demeurant place des Jacobins, 58, sans ajouter cette remarque flatteuse au sujet de cette école : « Elle réunissait des professeurs d'un vrai mérite. Leur souvenir n'a point disparu avec elle, et sans doute qu'ils ne sont pas plus oubliés de l'autorité que de leurs concitoyens. » Pour l'autorité, cela n'est pas douteux ;

Digitized by Google

elle a permis à M. Coste de faire son exercice dans une des salles du couvent des Jacobins ; quant aux concitoyens, ils sont, ce semble, honorablement représentés « par M. le Curé de Saint-Nizier et MM. les Vicaires, et par d'autres personnages notables. » Mais l'assistance, qui est nombreuse, se composait surtout de parents et d'amis. M. Coste a tout l'air d'avoir une bonne clientèle ; du reste il fait bien les choses : il a ouvert la séance par un discours sur les avantages de l'étude. Chez les ex-professeurs de l'école secondaire l'éloquence est à l'unisson du talent poétique.

Mais M. Molard est de beaucoup le personnage le plus considérable. M. M.-A. Petit lui consacre un grand article dans son rapport à l'Académie de 1808. C'est un philologue, un érudit connu pour quelques recherches curieuses sur ce qu'il appelle les *Lyonnaisismes*. C'est un puriste prêt à relever dans le *Bulletin* dont il dispose, les fautes de grammaire ou d'orthographe qui peuvent échapper à un malheureux auteur. M. Molard est un des membres fondateurs du Cercle littéraire. Comme professeur libre, sa carrière fut des plus honorables, mais des plus laborieuses. En outre de l'école qu'il avait ouverte le 15 mai 1807, « où il ne devait recevoir qu'un petit nombre d'élèves, et s'occuper de leur instruction de 8 heures du matin à midi et de 2 heures du soir à 8 heures », il ouvrait le 20 du même mois un cours de belles-lettres, qui devait durer quatre ou cinq mois, avec trois leçons par semaine, de 6 heures 1/2 à 7 heures du soir, au prix de 24 francs par mois, qu'il réduisit de moitié l'année suivante, ce qui prouve la difficulté de recruter des élèves dans cet ordre d'études un peu relevées. M. Molard baissait les prix ; peut-être aurait-il dû baisser aussi le ton. Il cédait à la manie du temps, dont nons verrons d'autres exemples, la manie des grandes phrases et des programmes pompeux. Ce n'aurait pas été trop d'un Villemain pour remplir dignement le programme du cours d'éloquence de M. Molard ; « il devait se terminer par l'exposé des principes de la versification française et des observations sur l'art de bien dire. » Je remarque en passant que le gouvernement ne se

Digitized by Google

montrait pas ému de la sérieuse concurrence que ces cours devaient inévitablement faire au lycée, et l'on peut dire en toute vérité que l'Université à ses débuts était douce à l'enseignement libre, nous aurons plus d'une fois à le constater (1).

(1) Pour en finir avec l'ex-directeur de l'école secondaire communale des Jacobins, ne serait-ce pas le peu de succès qu'obtenaient ses cours d'éloquence qui aurait déterminé un Italien, l'abbé Rusca, à ouvrir dans la même maison que lui, rue de l'Arbre-Sec, 97 « un cours de latin par la langue italienne »? Indépendamment de ce cours, assez original d'ailleurs, qui n'était peut-être qu'une amorce, il y avait tous les dimanches, durant cinq mois, un cours de langue et de littérature italiennes de 5 à 6 heures, avec une conversation en italien qui pouvait se prolonger jusqu'à 7 heures et demie. Etait-ce un associé, était-ce un concurrent? Je pencherais plutôt pour la seconde hypothèse, car je les vois séparés à la rentrée de l'année suivante, 1808-1809. M. Molard a cédé la place, il est installé maintenant, rue Pizay, 124. Tous deux, d'ailleurs, font force réclames dans le *Bulletin*. M. Molard ouvrira son cours de belles-lettres le 17 novembre. « Pour se rendre doublement utile, à la fin de chaque séance, il répondra aux questions grammaticales qui auront été proposées. » Ses réponses étaient des oracles. Nous savons d'ailleurs qu'en ces sortes de questions il était passé maître. Le *Bulletin* était rempli de ses articles de critique grammaticale. Si M. Molard est membre fondateur du cercle littéraire, M. Rusca préside la Société d'émulation pour la langue italienne, langue très à la mode depuis l'annexion. Il donne en latin ses leçons d'italien. Auteur de *Lettres latines* honorées d'un éloge du Grand-Maître, il se qualifie recteur de la Société italienne à Lyon. Ayant une fois pris pied dans l'enseignement public, il suit de plus près le mouvement que l'Université a imprimé aux études classiques, et pour achalander son établissement, donne à la Société d'émulation pour la langue italienne son nouveau titre plus significatif de Société latine d'émulation. (V. *Journal de Lyon*, 19 octobre 1813 et 25 février 1815).

(*A suivre*) A. BONNEL.

Digitized by Google

UN

ILLUSTRE INCONNU [1]

C'est ainsi que M. l'abbé Charles Urbain, ancien élève de l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, appelle (2) le héros du livre, qui lui valait le 23 décembre 1893, les palmes du doctorat, conquises à la Sorbonne avec *mention très honorable* (3).

Qui connaît aujourd'hui Nicolas Coeffetteau ?

Qui se doute qu'il fut en son temps évêque *in partibus* de Dardanie, suffragant ou administrateur de Metz, et qu'il devint *Monsieur de Marseille*, comme on parlait au XVII^e^ siècle ?

Qui songe à lire ses œuvres, ensevelies, depuis trois siècles bientôt, dans la poussière des bibliothèques ?

Qui lui a jamais été reconnaissant « d'avoir contribué pour sa part à former la prose française » ?

Les histoires de notre littérature les mieux informées, celle même de M. Eugène Lintilhac (4), qui se pique de ne laisser dans l'ombre et l'oubli aucun des noms de

(1) *Nicolas Coeffeteau, dominicain, évêque de Marseille, un des fondateurs de la prose française* (1574-1623). Un vol. in-8, de 414 pages. Paris, Thorin et fils, 1893.

(2) *Avant-propos*, p. 1.

(3) Voir dans la *Semaine Religieuse* du diocèse de Lyon, numéro du 23 mars 1894, le brillant article bibliographique que M. l'abbé J. Condamin a consacré aux thèses de M. l'abbé Urbain.

(4) *Précis historique de la littérature française*. 2 vol. 1891-94. Paris, Guédon.

Digitized by Google

notre histoire littéraire, ne citent point celui de Nicolas Coeffeteau.

M. Jacquinet, dans son livre *Des Prédicateurs du* XVII^e *siècle, avant Bossuet*, signalait en 1863 l'*Oraison funèbre* de Henri IV par Coeffeteau et celle de Cospéan, évêque d'Aire, mais pour exécuter sévèrement l'un et l'autre orateur (p. 71) : « Je ne m'arrêterai point, disait-il, à discuter le mérite du prédicateur dominicain Coeffeteau, non plus que celui de l'évêque d'Aire Cospéan, avec les critiques qui ont fait à ces orateurs l'honneur de leur attribuer une première réforme de la chaire sous Henri IV. Les sermons du premier n'ont pas été conservés, et si l'on juge du caractère et de la valeur de sa parole par l'oraison funèbre de ce roi, qu'il prononça en 1610, il semble n'avoir *aucun titre sérieux* à l'exception qu'on a faite en sa faveur . »

M. l'abbé Lezat, il est vrai, a été plus juste : dans son livre la *Prédication sous Henri IV* (1871), il rend hommage, p. 194,au goût pur, au style soutenu, aux images naturelles de Nicolas Coeffeteau.

Mais M. Hauréau, dans son *Histoire littéraire du Maine* (1870-77), tome III, p. 91 et 92, est aussi dur pour Coeffeteau que M. Jacquinet.

Telle est l'insouciance que l'on avait de nos jours pour « Monsieur de Marseille » que l'excellent Gustave Merlet, dans ses *Etudes littéraires sur les classiques français*, que tout le monde parcourt avec tant de profit et d'intérêt, nous dit, à propos du panégyrique et de l'oraison funèbre au commencement du XVII^e siècle : « Parmi quinze autres (panégyristes de Henri IV), citons l'*académicien* Coeffeteau » (1). Or, tout le monde sait que l'Académie n'a été fondée qu'en 1635, et Coeffeteau était mort douze ans plus tôt, en 1623 !

Tout ce qu'on peut trouver de plus précis sur Coeffeteau dans nos livres classiques, c'est quelque note égarée au bas d'une page des éditions de La Bruyère, chapitre premier *Des ouvrages de l'esprit*. — Voici ce que dit M. Ser-

(1) Tome II, p. 300, note 6.

Digitized by Google

vois, l'auteur de de l'édition savante *des Caractères*, dans la collection des *Grands écrivains de la France* : « Nicolas Coeffeteau (1574-1623), évêque de Marseille, savant théologien et célèbre prédicateur, auteur d'un grand nombre d'ouvrages. Vaugelas avait une vive admiration pour le style de Coeffeteau et prenait très souvent dans son *Histoire romaine* les exemples qu'il citait. Mais la réputation de Coeffeteau faiblit dès la fin du XVII^e^ siècle, comme le prouvent les railleries de Saint-Evremond. M^me^ de Maintenon veut que la duchesse de Bourgogne apprenne l'histoire de l'empire romain dans l'*Histoire romaine* de Coeffeteau; mais la seule raison qu'elle en donne est que les chapitres y sont courts et que la jeune princesse n'aime pas ce qui est long. » C'est là enterrer un homme « sans phrases » et sans façon. — M. Hermadinguer est encore plus bref dans son édition classique de La Bruyère : « Coeffetsau, né dans le Maine en 1574, auteur d'une *Histoire romaine.* Vaugelas disait de lui que le galimatias n'était pas moins incompatible avec son esprit que les ténèbres avec la lumière. Il ne pouvait presque recevoir de phrase qui ne fût dans ses ouvrages, et à son jugement il n'y avait pas de salut hors de l'*Histoire romaine*, non plus qu'en dehors de l'Eglise romaine. Cependant Saint-Evremond le tourne déjà en ridicule et il est aujourd'hui *complètement oublié.* »

Eh bien, cet « oublié », cet « inconnu » d'aujourd'hui fut illustre pendant un siècle et demi, et M. l'abbé Urbain a eu raison de s'arrêter devant « le naufrage de cette renommée » littéraire et de montrer que Nicolas Coeffeteau mérite mieux que le dédain

> Et le rapide oubli, second linceul des morts (1).

Outre que l'étude des auteurs secondaires s'impose, quand il s'agit d'une époque comme le XVII^e^ siècle, la vie et les œuvres de Coeffeteau fournissent des renseignements

(1) Lamartine.

Digitized by Google

précieux sur la période de transition qui sépare la fin du XVI^e^ siècle de l'époque où « la langue française faisait une année de rhétorique brillante avec Balzac « (1). Pour bien connaître un fleuve, il faut remonter jusqu'à sa source ; pour bien apprécier le large et magnifique courant qui porte nos plus belles gloires littéraires, Corneille, Molière, La Fontaine, Racine et Boileau, Pascal, Bossuet, Bourdaloue, Fénelon, La Bruyère, Sévigné, Retz et Saint-Simon, il faut en explorer les origines, humbles sans doute, comme celles de toutes les grandes choses, mais intéressantes et fécondes beaucoup plus qu'on ne veut le croire.

L'époque à laquelle a vécu Coeffeteau, « la variété des travaux qui ont rempli sa trop courte carrière et surtout les services qu'il a rendus à la langue française » étaient autant de raisons de ressusciter une renommée injustement méconnue et de lui consacrer un livre très savant, très bien informé, comme celui de l'abbé Urbain.

Ce livre, d'ailleurs, vient tout à fait à son heure.

On sait que « le réformateur de la poésie française », le « sage auteur par qui la langue fut réparée » (2), « le grammairien à lunettes et en cheveux gris, le tyran des mots et des syllabes », Malherbe, en un mot, a été remis à la mode tout récemment, non pas par l'esquisse absolument incomplète de M. Bassot, *Un réformateur* (1881), mais par des travaux aussi remarquables que consciencieux : — *Malherbe et la poésie française à la fin du* XVI^e^ *siècle* (1892), excellent ouvrage de M. Gustave Allais, alors maître de conférences « à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, aujourd'hui professeur à Rennes (3) ; — *la Doctrine de Malherbe d'après*

(1) Sainte-Beuve : *Nouveaux Lundis*, VI, p. 343.

(2) Boileau : *Art poétique*, chant 1^er^.

(3) M. Allais montre qu'il y eut, après la *Pléiade* de Ronsard, « d'autres *pléiades* », d'autres *volées*, ainsi que parle d'Aubigné, qui, comme celle de Desportes, avaient un lien de filiation avec celle du Maître. Il met en lumière ce fait que, « comme il y eut deux poètes en Ronsard », selon le mot de Sainte-Beuve, il y eut après lui deux courants de poésie : l'amoureux et l'héroïque ; celui-ci l'emporta bientôt. A mesure qu'on « faisait grand » en politique, on fit grand en vers. Desportes, Bertaut, du Perron, Pibrac, d'Aubigné, Malherbe lui-même se rattachent à Ronsard.

Digitized by Google

son Commentaire sur Desportes (1891), par M. Ferdinand Brunot, ouvrage que M. Brunetière appelle « un livre très savant, très intéressant et excellent » (1), — et *la Réforme de Malherbe et l'évolution des genres*, par M. Brunetière lui-même, dans la cinquième série de ses *Etudes critiques sur l'histoire de la littérature française* (1893), où il reprend les idées de M. Brunot, en y ajoutant ses fortes idées personnelles. — C'est par Malherbe que M. Faguet a commencé à la Sorbonne son cours de cette année (1893-94). — Or, Coeffeteau a été l'élève, l'ami, le collaborateur de Malherbe dans l'œuvre qu'il avait entreprise de « dégasconner la langue » et de « l'épurer ». M. Brunot cite l'évêque de Marseille parmi les partisans de Malherbe, p. 580, et il raconte, p. 254-5, que Malherbe, au dire de Vaugelas qui était présent, après avoir supprimé dans ses vers *ains* (mais), « un vieil mot, qui ne vaut rien », en avertit M. Coeffeteau, qui ne s'en servit plus à partir de la Vie de Tibère (2). *Le public fit bientôt comme M. Coeffeteau.* »

C'est reconnaître l'influence que, conjointement avec Malherbe, Coeffeteau exerçait sur ses contemporains.

Il y aura donc peut-être quelque intérêt à se demander, après M. l'abbé Urbain : 1° *ce que fut cet illustre inconnu ;* 2° *de quelle célébrité* il jouit pendant longtemps ; 3° pourquoi il mérite d'être regardé comme *l'un des fondateurs de la prose française.*

I

Ce que fut en son temps Nicolas Coeffeteau était très difficile à déterminer avec précision.

On ne ressuscite pas sans peine un personnage secondaire, disparu depuis tantôt trois cents ans ; on ne le replace

(1) *Etudes critiques sur l'histoire de la littérature française* : cinquième série, p. 2.

(2) Allusion à l'*Histoire romaine* de Coeffeteau, qui va d'Auguste à Constantin.

Digitized by Google

pas aisément dans le cadre qui fut le sien, dans le milieu où il vécut.

La difficulté était d'autant plus grande qu'il s'agissait d'un religieux dominicain sur la biographie duquel il n'y a que quelques pages du P. Mallet, dans les *Hommes illustres du couvent de Saint-Jacques*, et du P. Echard dans les *Scriptores ordinis sancti Dominici*. M. l'abbé Urbain a eu la bonne fortune de rencontrer de bienveillants auxiliaires, qui l'ont aidé de leurs conseils et soutenu de leurs encouragements, ou qui lui ont libéralement communiqué des documents utiles. Il rend un hommage délicat, dans l'*Avant-propos* de sa thèse, à M. Petit de Julleville, à M. Hauréau, à M. Tamizey de Larroque, au P. Chapotin, des Dominicains de Paris, à M. Cosnard, secrétaire de la Société historique et archéologique du Maine, à M. Burtin, bibliothécaire de la ville de Metz, et à M. Chevreux, archiviste des Vosges. Il n'en a pas moins fallu à M. l'abbé Urbain de longs voyages et de minutieuses recherches au Mans, à Paris, à Metz et ailleurs, pour reconstituer la vie de Nicolas Coeffeteau, « le replacer dans les milieux par lesquels il a passé et le suivre dans les affaires auxquelles il a été mêlé ».

Maintenant, du moins, la critique et l'histoire littéraire semblent fixées définitivement sur ce qu'elles avaient à apprendre d'essentiel à propos de Nicolas Coeffeteau.

Il naquit en 1574, dans une modeste auberge du Maine, non pas à Saint-Calais, mais très probablement à Château-du-Loir, puisque dans sa *Marguerite chrétienne*, (Lyon, 1602), il a signé *Manceau du Vau-du-Loir :* or, le Vau-du-Loir était alors un petit pays qui avait Château-du-Loir pour chef-lieu.

Il fit ses études chez les Dominicains du Mans, et après son noviciat il fut envoyé à Paris, au célèbre couvent des Jacobins, en 1590, sans doute après que les Ligueurs, le duc de Parme et le duc de Mayenne eurent forcé Henri IV à lever le siège de la capitale (1).

(1) On sait que les Dominicains, comme les autres ordres reli-

Digitized by Google

Coeffeteau devint maître ès arts en 1595 et enseigna brillamment la philosophie. Chez les Dominicains, pourtant, il n'y avait point à proprement parler de professeur de philosophie : l'enseignement de cette science était confié à de simples étudiants en théologie portant le titre de maîtres ès arts, nommés pour un an. En dehors des leçons qu'ils faisaient, il y avait de fréquentes séances d'argumentation. « Coeffeteau, dit le P. Mallet, décidait toutes les difficultés de philosophie que ceux qui ont blanchi sur les livres ont grand'peine à pénétrer. »

Il conquit ensuite, tout jeune encore, les grades de licencié et de docteur en théologie. On ne s'imagine guère aujourd'hui combien il était difficile alors d'obtenir le bonnet de docteur, tant les épreuves auxquelles on soumettait les candidats étaient longues et dures ! Il y avait la *tentative* pour le baccalauréat, qui conférait le droit de lire les *Sentences ;* les trois thèses pour la licence, la *Sorbonique* (1), où, de tout un jour, le répondant ne pouvait pas sortir de la salle; la Mineure ordinaire, la Majeure ordinaire, enfin la thèse de doctorat, après la *Vespérie*, où le président du jury représentait au candidat les fautes dans lesquelles il était tombé au cours de ses études. Voilà pourquoi, encore au temps de Ménage, *vespériser* quelqu'un c'était le blâmer.

Pendant qu'il préparait sa licence, Nicolas Coeffeteau fut choisi par les licentiands, ainsi que le sera plus tard

gieux, avaient embrassé le parti de la Ligue. Les PP. Béranger et Ragot étaient pourtant du parti royal; mais c'est au couvent des Jacobins que, le 31 juillet 1589, les différents collèges de l'Université s'étaient donné rendez-vous, et que les docteurs avaient décidé que les prêtres pouvaient, sans irrégularité, protéger à main armée la patrie et la religion. Un jeune jacobin, Jacques Clément, porte devant l'histoire la responsabilité de l'assassinat de Henri III (1er août 1589). Les prédicateurs exaltèrent l'héroïsme du meurtrier : ils voulaient en faire un martyr; mais un vieux docteur fit remarquer que les martyrs versaient leur sang et non pas celui des autres.

(1) M. l'abbé Urbain met en dernier lieu, page 26, la *Sorbonique ;* or, elle était soutenue la première, avant la Mineure et la Majeure ordinaires. (Voir le *Mercure de France* de 1709 et les *Etudes religieuses* des PP. Jésuites de juin 1869, à propos de la *Mineure* de Bossuet.)

Digitized by Google

Bossuet, comme *paranymphe*, c'est-à-dire comme orateur chargé de porter la parole pour inviter à une solennité académique (*les Paranymphes*) toutes les autorités civiles et judiciaires : il ne s'agissait de rien moins que de prononcer *quatorze discours latins* dans la même journée ! Coeffeteau, le *présenté* des Jacobins, servit d'organe à sa promotion et se fit remarquer par l'élégance de son langage et la délicatesse de ses sentiments. « Il dut avoir ce jour-là en face de lui Etienne Pasquier, avocat à la Chambre des comptes, l'avocat général Servin, le premier Président Achille de Harlay, l'historien de Thou, Claude Fauchet, Le Febvre d'Ormesson, Ed. Molé, etc.). »

Les brillants succès de Coeffeteau le désignèrent au choix de ses supérieurs pour une chaire de théologie et pour l'une des quatre charges de régent du couvent de Saint-Jacques. Ses leçons, disent ses biographes, le rendirent célèbre, si bien qu'il succéda au P. Ragot en qualité de *régent principal*. Il faisait à la Sorbonne les fonctions de docteur, c'est-à-dire qu'il examinait les ouvrages nouveaux pour en apprécier l'orthodoxie. Il eut ainsi à apprécier en 1604 les *Tragédies de Montchrétien*, qu'éditait naguère M. Petit de Julleville et auxquelles M. Lanson consacrait un article dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 septembre 1891. Il signa aussi le décret qui flétrissait, en 1610, les écrits autorisant le régicide.

L'activité de Coeffeteau ne se bornait pas à l'enseignement et aux travaux de la Sorbonne : il donnait des stations à Blois, à Angers, à Chartres, à Paris. A Chartres, où il prêcha un Avent et un Carême, on fut si frappé de son éloquence qu'on s'en souvenait *trente ans* après et qu'on mettait Coeffeteau au-dessus de tout. A Paris, ses sermons attirèrent l'élite des gens d'esprit, et la reine Marguerite prit Coeffeteau pour l'un de ses aumôniers : ce dut être une sinécure pour lui, comme pour ses compagnons ; mais elle lui valut l'honneur de fréquenter l'hôtel de la princesse et d'assister à ces dîners et soupers dont Etienne Pasquier a parlé en termes fort élogieux, où « l'on faisait plus d'état de la nourriture d'esprit » que de « la nour-

Digitized by Google

riture des corps », et où la reine Marguerite, « pleine d'entendement », proposait aux convives des discussions, « laissait chacun déduire sa râtelée », et leur faisait « perdre souvent le pied, n'étant marrie d'être par eux contrôlée, mais que ce fût avec bonnes et valables raisons ». Balzac raconte dans une lettre du 15 août 1628, qu'à un repas auquel assistait Coeffeteau, l'un des invités « renversa le dîner de la reine, appuyant un argument sur la table avec un peu trop de violence ». Marguerite de Valois avait aussi établi chez elle une sorte d'Académie, dont les séances se tenaient en sa présence et où Coeffeteau se trouvait avec les poètes Régnier et Maynard, avec Palma Cayet, Scipion Dupleix, le Clerc de la Forêt, etc.

En 1602, Coeffeteau fut élu prieur du couvent de Saint-Jacques ; mais il y eut des protestations contre ce choix contraire aux règles de l'ordre, à cause de l'âge de l'élu et d'autres prescriptions foulées aux pieds. Le général des Dominicains annula l'élection, et pour la faire maintenir il ne fallut rien moins que l'intervention du cardinal d'Ossat et de Henri IV lui-même ; il voulait « un bon français » à la tête d'un couvent où il y avait eu des ligueurs comme le P. Bourgoing et le P. Dumont, qui, en commentant le *De regimine principum* de saint Thomas, avait excité les esprits contre Henri III (1).

En 1606, Nicolas Coeffeteau fut nommé pour trois ans vicaire général de la congrégation gallicane, ce qui prouve que son administration au couvent des Jacobins et ses mérites personnels lui avaient conquis toutes les sympathies. Il alla à Rome en 1608 pour l'élection d'un général de l'ordre, en remplacement de Jérôme Xavierre nommé cardinal. Le nonce Ubaldini écrivait au cardinal Borghèse : « Le P. Coeffeteau... se rend à Rome. C'est un homme savant et de bonne vie ; il a beaucoup d'influence et les hérétiques le redoutent pour ses écrits ; il est respectueux de l'autorité pontificale et bien disposé pour le Saint-Siège. » Le vicaire général de la congrégation gallicane sut conci-

(1) L'abbé Urbain, p. 12 et 45-52.

Digitized by Google

lier sa soumission au Pape avec son patriotisme : il fit écarter un candidat espagnol, qui aurait déplu à Henri IV, et élire un sujet romain, le P. Galamini, Maître du Sacré Palais. « Ceux de Rome qui virent son jugement et sa grâce admirable, dit le P. Mallet, avouèrent ingénument que la face de Coeffeteau était aussi bien digne de l'Empire que celle de Priam (?) ». Il se signala aussi par une prédication à Saint-Louis des Français.

A son retour en France, le 29 décembre 1608, le cardinal du Perron le fit nommer prédicateur ordinaire du roi : c'était encore une sinécure, depuis que le P. Coton remplissait les fonctions de prédicateur et de confesseur auprès d'Henri IV ; mais cette sinécure était comme l'antichambre de l'épiscopat.

En 1609, à l'expiration de ses pouvoirs de vicaire général, Coeffeteau fut élu pour la seconde fois prieur du couvent de Paris.

En 1610, il prononça, en l'église Saint-Benoît, l'Oraison funèbre de Henri IV, où il ne parla des Jésuites, que d'autres dénonçaient à la vindicte publique, « ni en bien ni en mal », dit L'Estoille dans son *Journal*. Il se borna à faire l'éloge du Roi et à le recommander au souvenir du peuple.

Henri IV avait manifesté l'intention d'élever Coeffeteau à la dignité épiscopale ; il paraît même qu'il fut question pour lui de l'évêché de Soissons, puis, sous la régence de Marie de Médicis, de ceux de Lombez et de Saintes, qu'il refusa, non pas peut-être par désintéressement, comme le raconte le P. Mallet, mais dans l'espoir d'en obtenir un plus rapproché de Paris.

Au mois d'avril 1617, Coeffeteau fut nommé évêque *in partibus* de Dardanie et donné pour suffragant, c'est-à-dire pour auxiliaire, à l'évêque de Metz : c'était le marquis de Verneuil, fils adultérin de Henri IV et d'Henriette d'Entragues. L'évêque suffragant entretint d'excellentes relations avec le gouverneur de Metz, le célèbre duc d'Epernon. Il se lia d'amitié avec le jeune Balzac, devina le futur « grand épistolier de France », et fit lire quelques-unes de ses

Digitized by Google

lettres au cardinal du Perron, qui était alors une sorte de « colonel général » de la littérature. « Si ses progrès répondent au commencement, dit le cardinal, il sera bientôt le maître des autres. »

Coeffeteau s'occupa de l'administration du diocèse de Metz, comme l'avait fait son prédécesseur, le cardinal de Givry : il travailla autant que possible à réparer le mal causé par les guerres de religion, l'absence des évêques et le célèbre pasteur Paul Ferry, celui-là même que devait immortaliser sa controverse avec Bossuet. Nommé commissaire apostolique pour la réforme du chapitre des Dames nobles de Remiremont, qui était devenu une sorte d'abbaye de Thélème (1619), Coeffeteau vit d'abord se produire une véritable émeute, et il dut excommunier deux chanoinesses; puis, un certain apaisement se produisit; mais l'entreprise ne devait être menée à bonne fin que par l'archevêque de Corinthe, qui, en 1635, fit accepter un règlement dont l'article 336 porte que « les Dames n'iront point à l'opéra, à la comédie, ni en masque en quelque lieu que ce soit ». Bossuet établira plus tard à grand'peine les mêmes règles dans la célèbre abbaye de Jouarre.

Le 22 août 1621, Coeffeteau fut nommé à l'évêché de Marseille. « Les Marseillais en furent ravis », disait leur historien de Ruffi en 1643 (1). Un glorieux enfant de la Provence, Peiresc, exprima toute sa joie au nouvel élu, et Malherbe, qui avait en Provence sa femme et son fils, écrivit à Coeffeteau : « Je viens d'apprendre par une lettre que M. de Peiresc m'a écrite, le don que le roi vous a fait de l'évêché de Marseille. Voilà, grâces à Dieu, un grand démenti et une grande vergogne tout ensemble au galant homme qui disait que l'on tenait à la Cour que vous en aviez assez. Je m'assure que non seulement en votre diocèse, mais en toute la Provence, cette nouvelle sera reçue comme elle doit. Pour moi, outre la part que je prends en la joie commune, j'en ai une si particulière qu'elle va *jusques au transport*. Le moyen qu'ont les rois de se faire

(1) *Histoire de Marseille* : II, l. X, c. 1er.

Digitized by Google

bien obéir, c'est de bien régner, et le bien régner, à mon avis, ne consiste en aucune chose tant qu'en la distribution des charges aux personnes de mérite. Je prie Dieu que le nôtre, qui a témoigné son bon goût en votre élection, le continue en votre promotion, si avant que, comme vous êtes *au comble de la doctrine et de la vertu*, vous arriviez à celui de la dignité. »

Le vœu du grand poète ne devait pas se réaliser : la goutte, dont souffrait Coeffeteau depuis longtemps, l'obligea à demander un coadjuteur avant même d'avoir obtenu ses bulles. A peine les avait-il reçues qu'il mourut d'un accès de goutte remontante, le 21 avril 1623 : il n'était âgé que de 49 ans.

Le portrait en buste, qui nous reste de Coeffeteau (1), respire l'intelligence, la bonté, la finesse, la distinction, une sorte de crânerie batailleuse, avec je ne sais quel air de sérénité et de douceur mélancolique, qui se dégage d'une physionomie prématurément vieillie par la souffrance.

« Coeffeteau avait un esprit singulièrement actif et abondant, peu original, mais souple et facile, pénétrant et prompt à s'assimiler toutes choses. Professeur, prédicateur, polémiste et administrateur, moraliste, philosophe et théologien, lettré à ses heures, écrivain en prose et en vers, il ne brille jamais au premier rang; mais il montre partout un ensemble de qualités moyennes qu'il est rare de trouver avec cette richesse et cette variété » (2).

Grâce à son esprit, à l'urbanité de ses manières et à l'aménité de son caractère, il sut faire bonne figure à la cour et dans les salons aristocratiques, obtenir l'affection des religieux de son ordre, de ses diocésains de Metz, et conquérir l'estime et la sympathie de tous ses contemporains.

L'ordre de Saint-Dominique peut être fier de lui et revendiquer la gloire d'avoir formé l'esprit, le cœur, l'énergie indomptable de ce travailleur, qui, au milieu de mille

(1) C'est la reproduction par la gravure d'un pastel de du Moustier, qui a peint toutes les célébrités d'alors.

(2) L'abbé Urbain : p. 134.

Digitized by Google

soucis et de cruelles souffrances, trouva le temps d'écrire sur les sujets les plus divers, et mourut, pour ainsi dire, la plume à la main.

Les écrits de Coeffeteau comprennent 30 ouvrages publiés par lui ou par ses amis de son vivant, trois ouvrages posthumes et cinq ouvrages inédits.

Il y a d'abord des écrits *de controverse et de théologie :* la traduction de la réfutation faite par l'évêque de Vaison de la *Confession de foi* de Jacques Ier (1603), les *Merveilles de la sainte Eucharistie* (1606), le *Premier Essai des questions théologiques* ou version de la *Somme* de saint Thomas (1607), la *Défense de l'Eucharistie* (1607), la *Réfutation des fausse-tés* contenues en la deuxième édition de l'*Apologie de la Cène* (1609), la *Réponse,* écrite au nom d'Henri IV, à l'*Avertissement aux princes* de Jacques Ier (1609), l'*Apologie pour cette réponse* (1614), l'*Examen ou réfutation* du livre de du Moulin sur la *toute-puissance et la volonté de Dieu* (1617), le traité des *Noms de l'Eucharistie,* la *Réponse* au *Mystère d'iniquité* de du Plessis-Mornay, le *Pro sacrâ monarchiâ,* composé à la prière du Pape pour réfuter le *De Republicâ christianâ* de Marc-Antoine de Dominis. Tous ces ouvrages de polémique n'ont guère survécu aux circonstances qui les firent naître; mais ils sont remarquables par leur modération relative, et ils ont valu à Coeffeteau l'honneur d'être appelé par Launoi « le grand capitaine de la religion catholique », et par Bossuet, dans sa *Gallia orthodoxa,* « un personnage très illustre, *virum clarissimum, Nicolaum Coeffeteau* ».

La controverse avec les protestants n'absorbait pas toute l'activité de Coeffeteau : il en consacrait une grande partie à des *œuvres oratoires, ascétiques et morales.* Nous savons par Fernandez et le P. Mallet que « son éloquence était puissante, servie par une excellente mémoire, un goût et une action pleine de chaleur. Son *Oraison funèbre* de Henri IV est sévèrement jugée par M. Hauréau (*Histoire littéraire du Maine*) et par M. Jacquinet (*Des Prédicateurs du XVIIe siècle, avant Bossuet,* p. 71); mais M. l'abbé Lezat, dans son livre *la Prédication sous Henri IV,* p. 194, dit

Digitized by Google

que, « si elle renferme peu de passages émouvants, peu de grandes beautés, elle est du commencement à la fin, d'un ton moyen et d'un style soutenu ». *L'Hydre défaite par l'Hercule chrétien* est une allégorie d'un goût douteux (1603), bien inférieure au *Tableau de la pénitence de Madeleine* (1609), et surtout au *Tableau des passions humaines* (1620), qui eut un grand succès, et auquel Boileau fait allusion, lorsqu'il dit dans sa *Satire sur l'homme* (1667) :

> Mais, sans nous égarer dans ces digressions (1),
> Traiter (2), comme Senaut (3), toutes les passions,
> Et, les distribuant par classes et par titres,
> Dogmatiser en vers et rimer par chapitres,
> Laissons-en discourir La Chambre (4) ou *Coeffeteau*,
> Et voyons l'homme enfin par l'endroit le plus beau.

Les *œuvres diverses* de l'évêque de Marseille comprennent des poésies *épiques*, comme la *Marguerite chrétienne* (1602), ou *la Vie, miracles et passion de la Vierge sainte Marguerite*, dédiée à Madame la duchesse de Mayenne, et des poésies *lyriques*, comme la *Paraphrase sur le Stabat* (1602), l'*Imitation du Stabat*, la *Paraphrase du Lauda Sion* et celle du *Dies iræ*, aujourd'hui perdue, sans grand préjudice pour la renommée de l'auteur. Il y a encore, de Coeffeteau, quelques *Lettres de consolation à la Princesse de Conti* (1614), la *Réponse au manifeste publié par les perturbateurs du*

(1) Il vient de parler de l'avarice, de l'ambition, des Césars et d'Alexandre, qu'on aurait dû enfermer de bonne heure aux Petites-Maisons.

(2) Il faudrait régulièrement *sans traiter*. Mais au XVII^e^ siècle on supprimait souvent la préposition, comme on le voit dans La Fontaine et Molière, en prose et en vers :

> Un ordre *de vider* d'ici, vous et les vôtres,
> *Mettre*, vos meubles hors et *faire place* à d'autres.
> (*Tartufe*, V, VI.

(3) Le P. Senaut (1599 ou 1604-1672), né à Anvers et mort à Paris général des Oratoriens, avait donné, en 1641, un *Traité de l'usage des passions*, in-4°.

(4) Marin Cureau de la Chambre (1594-1670), était né au Mans et fut médecin ordinaire du roi, membre de l'Académie française, de celle des sciences, et auteur des *Caractères des passions*, 2 vol. in-4°, 1640-1645.

Digitized by Google

repos de l'Etat (1617), dont l'authenticité n'est pas certaine, enfin et surtout la *Traduction de Florus* (1615) et l'*Histoire romaine, contenant tout ce qui s'est passé de mémorable depuis le commencement de l'Empire d'Auguste jusqu'à celui de Constantin le Grand* (1621), qui eut en son temps un succès prodigieux, puisqu'en soixante ans on en donna au moins cinquante éditions, sans parler d'une traduction hollandaise; dans la seule année 1646, le nombre des éditions s'éleva à douze!

Ce fut la principale cause de la célébrité de Coeffeteau.

II

Cette *célébrité* dura au moins cent cinquante ans, et l'on peut en suivre les traces lumineuses depuis le règne de Henri IV jusqu'au milieu du XVIII^e^ siècle

Durant *la première moitié* du grand siècle, jusqu'au gouvernement personnel de Louis XIV, Coeffeteau a pour lui tous les suffrages, à une ou deux exceptions près, dans le monde des beaux esprits et des « galants hommes », ou des « honnêtes gens ».

C'est d'abord Henri IV, qui intervint personnellement pour faire maintenir l'élection de Coeffeteau au priorat des Jacobins en 1602, et qui, en 1608, au moment où le vicaire général de la congrégation gallicane partait pour Rome, l'honora de ses instructions, de ses confidences, et le recommanda en ces termes au cardinal de Givry : « Affectionnant en outre ledit P. Coeffeteau, je désire que vous l'assistiez aux occasions qui se présenteront des effets de ma recommandation et protection » (1). Henri IV choisit encore Coeffeteau, devenu son prédicateur ordinaire, pour répondre en son nom à l'*Avertissement* que Jacques I^er^ — *maître Jacques*, comme disait le Béarnais, « le plus sage fou qu'on pût voir », comme disait Sully — avait adressé à

(1) *Lettres de Henri IV*, tome VII, p. 511.

Digitized by Google

tous les princes chrétiens et dans lequel il faisait le procès au catholicisme. La réponse de Coeffeteau, achevée en décembre 1609, fut un nouveau titre à la bienveillance de Henri IV, qui, au dire de Valladier, dans la *Tyrannomanie*, voulut dès lors l'élever à l'épiscopat.

A l'affection d'Henri IV se joignaient, pour Coeffeteau, celle de la reine Marguerite de Valois, dont les mœurs légères ne doivent pas faire oublier l'esprit et le goût, justes appréciateurs du vrai mérite; celle de Marie de Médicis, qui continua au prédicateur du roi ses titres et ses pensions; et enfin celle de Louis XIII, qui, à l'âge de treize ou quatorze ans, demanda à Coeffeteau de lui traduire en français l'abrégé de Florus. Coeffeteau s'empressa d'obtempérer à ce désir royal, et profita de l'occasion pour rappeler au jeune monarque que le successeur d'Henri IV ne devait pas se contenter d'une vertu commune, mais surpasser autant les autres rois, que les rois sont élevés par-dessus l'ordinaire des hommes. Il fut question en 1617 de Coeffeteau comme confesseur de Louis XIII.

Le cardinal du Perron, qui avait fait nommer Coeffeteau prédicateur ordinaire du roi, professait pour lui une affection et une estime particulières : il fit porter à 1.500 livres et rendre perpétuelle la pension que lui avait accordée l'Assemblée du clergé (1615). Coeffeteau s'entretenait de ses travaux avec son protecteur (1), qu'il visitait souvent dans sa maison de campagne de Bagnolet (2).

Il fut aussi en relation avec Richelieu, alors évêque de Luçon : le futur grand ministre appelait notre jacobin « l'un des religieux les plus doctes et les plus célèbres de son siècle »; il le comparait à l'air « pour sa vaste capacité », et le mettait, à côté de du Perron, du Vair et de Bérulle, au nombre des quatre personnages de son temps qui étaient, à ses yeux, comme les quatre éléments (3).

(1) Voir *Perroniana* (Genève, 1669 : p. 240).

(2) Le cardinal avait fait mettre à la tête de la paroisse de Bagnolet un frère de Coeffeteau.

(3) Richelieu : *Institution du chrétien.*

Digitized by Google

Voilà certes, un suffrage bizarrement exprimé, mais précieux pour Coeffeteau.

Tout le clergé de France l'avait en haute estime, puisqu'il lui avait voté une pension sur le rapport de l'évêque d'Orléans, de l'Aubespine, ami intime de notre religieux.

Ce qui est encore plus honorable pour lui, c'est qu'il fut chargé officiellement (1620) par la cour romaine, par les papes Paul V et Grégoire XV, et le cardinal Borghèse, de réfuter le livre de Marc-Antoine de Dominis, *de Republicâ christianâ,* où la primauté du Pape était battue en brèche. L'ouvrage de Coeffeteau ne fut publié qu'après sa mort: il mérite de prendre rang à côté de ceux du P. Pétau.

La haute société française qui entourait Henri IV et Louis XIII fit le plus chaleureux accueil à son *Florus* « traduit heureusement et élégamment », et surtout à son *Histoire Romaine,* qui était pour la noblesse un trésor d'accès facile, comme le *Plutarque* d'Amyot ou les *Essais* de Montaigne. La Princesse de Conti recevait et protégeait Coeffeteau : il fréquentait aussi « la chambre bleue » de celle qui allait devenir la célèbre Arthénice.

Malherbe, le plus illustre poète du temps, faisait, comme on l'a vu, le plus grand cas de Coeffeteau; Maynard, Racan, Théophile, fréquentaient chez lui ; des écrivains moins célèbres, d'Avity, J. Corbin, de Lingendes et des Chartres, le glorifiaient. M. l'abbé Urbain cite de nombreux témoignages des contemporains en faveur de Coeffeteau, entre autres un sonnet du poète Jean de Lingendes sur le livre des *Merveilles de l'Eucharistie,*

Beau livre sans exemple et sans comparaison ;

et un sonnet de des Chartres (1) encore plus curieux..... et plus mauvais :

Quel démon vous apprit, quelle main si habile
Votre plume tailla, Coeffeteau le facond ?
Quelle *mer de nectar,* quel torrent si fécond
Votre langue abreuva, qui la rend si fertile ?

(1) *Eloges des plus excellents personnages de notre temps.*

Digitized by Google

Vostre faconde a tant recueilli de louanges
Que vostre plume aux flancs vient des ailes enter,
Tant que vostre éloquence aux humains va conter
Que vostre esprit divin reluist par sur les anges.

Tel fut le succès de l'*Histoire Romaine* de Coeffeteau que Faret pouvait lui écrire en lui dédiant sa traduction d'Eutrope : « Monseigneur, vous avez fait recevoir à la Monarchie romaine un accueil si favorable en ce royaume que, sans être extrêmement ingrate, elle ne saurait s'empêcher d'avouer qu'elle n'est pas tant obligée à ceux qui l'ont fait naître *qu'à vous*, qui la faites revivre dans la plus belle contrée du monde. »

Balzac, le vaniteux Balzac, qui devait beaucoup à Coeffeteau, se montra respectueux à son égard du vivant de M. de Marseille ; plus tard, il est vrai, il ne se gêna guère pour pratiquer envers lui l'indépendance du cœur, battre en brèche son autorité et tourner en ridicule quelques-unes de ses expressions (1) ; pourtant, il ne se faisait pas faute de se réclamer de « ce savant prélat, » qu'il appelait « le bon théologien, une des lumières de notre Eglise ». Parmi les contemporains de Coeffeteau, Colomby seul lui était ouvertement hostile et blâmait presque tout ce qu'il voyait de lui : jalousie d'auteur ou plutôt de traducteur ! François de Cauvigny, sieur de Colomby ou Coulomby, compatriote et disciple de Malherbe, avait traduit Justin et un livre de Tacite de telle façon que Balzac se moquait du peu d'intelligence qui était entre Colomby et Tacite, « au temps de leur plus grande familiarité ». Le moyen pour Colomby de pardonner à Coeffeteau d'avoir très bien réussi dans sa traduction de Florus, alors que lui, Colomby, avait échoué piteusement ?

La génération qui suivit immédiatement Coeffeteau eut pour lui l'estime la plus profonde, et l'abbé Le Vayer,

(1) Peut-être faut-il expliquer l'ingratitude posthume de Balzac envers Coeffeteau par la bienveillance que celui-ci avait témoignée à Théophile, devenu l'irréconciliable ennemi de Balzac.

Digitized by Google

tout en relevant les erreurs du traducteur de Florus, rendait hommage « à la réputation de ce fameux écrivain ».

Quand Balzac fit imprimer ses premières lettres et afficha la prétention d'éclipser tout ce qui avait paru avant lui et d'être tenu pour « le seul éloquent », le reproche qu'on lui adressa avec le plus d'insistance, ce fut de porter atteinte à l'autorité de M. de Marseille(1). Balzac renvoyait le même reproche au Père Goulu (Phyllarque), auquel il disait qu'il n'était que « l'ombre de ce grand corps », feu M. l'évêque de Marseille.

Mademoiselle de Gournay, la fille adoptive de Montaigne, invoquait en 1626, dans *l'Ombre*, l'autorité de Coeffeteau contre les sévérités excessives des puristes, Malherbe et Vaugelas. — De Musac, en 1630, affirmait qu'on ne pouvait sans injustice « dénier la palme du bien dire à ces trois personnages qui font comme le trépied delphique, le très illustre cardinal du Perron, M. *Coeffeteau*, évêque de Marseille et M. du Vair, évêque de Lisieux ». — Martin Meurisse, suffragant de Metz après Coeffeteau, l'appelait « un des plus grands hommes, des plus doctes et des plus polis écrivains de son âge ».

Aussi l'Académie ne manqua-t-elle pas, en 1638, de mettre Coeffeteau au nombre des écrivains dont on devait dépouiller les ouvrages pour composer son *Dictionnaire*.

Ce qui est peut-être plus significatif encore, c'est qu'elle chargea du soin de rédiger ce Dictionnaire les deux élèves de Coeffeteau, Faret et Vaugelas : Faret, qui exprimait d'une façon un peu emphatique, sa gratitude envers le Maître et déclarait devoir son peu de connaissance de notre langue à la lecture « des divins oracles qui sont dans ses écrits » ; et Vaugelas, le grammairien Vaugelas, que Balzac appelait « l'adorateur de Coeffeteau », un homme « qui croit que, comme il n'y a point de salut hors de l'Eglise Romaine, il n'y a point aussi de français hors de l'*Histoire Romaine* ».

(1) Voir Javerzac : *Discours d'Aristarque à Calidoxe* (1628).

Digitized by Google

Le P. Vavasseur, en 1658, plaçait Coeffeteau au nombre de nos grands écrivains, à côté de Malherbe.

Gassendi nous apprend que le savant et généreux magistrat Peiresc, « le procureur général de la littérature », comme l'appelle Bayle, qui avait toujours chez lui un certain nombre d'exemplaires des ouvrages à la mode pour en faire cadeau à ceux qui lui apportaient des antiquités, distribuait ainsi *l'Histoire romaine* de Coeffeteau. Balzac ne cache pas sa mauvaise humeur de « le voir régner dans les cabinets ».

S'il ne régnait pas dans celui du grand Corneille, il s'y trouvait en bonne place. On lit, en effet, dans les Remarques qui précèdent *Polyeucte :* « La seule victoire de l'empereur contre les Perses a quelque fondement dans l'histoire, et, *sans chercher d'autres auteurs,* elle est rapportée par M. Coeffeteau dans son *Histoire romaine.* » Corneille n'a cité qu'une fois cette autorité qui le dispense de tout autre ; mais il aurait pu invoquer son témoignage à propos de *Cinna.* Quoiqu'il ne parle que de Sénèque et de Montaigne, c'est dans Coeffeteau qu'il a dû trouver le sujet de cette tragédie : Coeffeteau, en effet, ne donne pas seulement le récit de la conjuration de Cinna d'après Sénèque, mais encore la discussion sur les avantages et les inconvénients du régime monarchique, discussion tirée de Dion Cassius et dont Corneille a si bien profité dans le second acte de sa pièce :

> Cet empire absolu sur la terre et sur l'onde,
> Ce pouvoir souverain que j'ai sur tout le monde, etc.

On a parfois reproché à Corneille d'avoir idéalisé Auguste de telle sorte que l'Auguste de *Cinna* n'est plus l'Auguste de l'histoire. — Mais, outre que c'est le droit de tout poète d'idéaliser ses héros et de les peindre tels qu'ils auraient pu être aussi bien que de les peindre tels qu'ils ont été, Corneille n'a fait que suivre le courant d'opinion favorable à Auguste, depuis Montaigne et depuis Coeffeteau, « qui professe une sorte de culte » pour le fondateur de

Digitized by Google

l'empire romain. Balzac, d'ailleurs, dira comme lui qu'Auguste était « naturellement bon et vertueux ». — Si Corneille enfin a si souvent mis en scène les Romains, « plus romains dans ses vers que dans leur histoire », suivant le mot de La Bruyère, s'il a pu donner dans son théâtre comme un cours abrégé d'histoire romaine, depuis l'époque des rois peinte dans *Horace* jusqu'à l'époque des invasions représentée dans *Attila*, n'y a-t-il pas été invité, en quelque sorte, par le succès extraordinaire de *l'Histoire romaine*, dont les éditeurs, vers ces belles années de la fécondité du génie cornélien, 1636-1652, se multipliaient au point d'atteindre le chiffre prodigieux de douze par an? Voilà ce que les critiques littéraires n'ont pas jusqu'ici suffisamment expliqué, en ne parlant que de l'influence des *Lettres* de Balzac sur l'auteur de *Cinna*.

En même temps qu'il inspirait Corneille, Coeffeteau n'était pas ignoré à Port Royal, et c'est peut-être un mot du cardinal du Perron, parlant de la *Réponse au roi d'Angleterre* par Coeffeteau : « Son livre est bien gros; mais en si peu de temps, il ne pouvait le faire plus petit », qui inspirait à Pascal la fin de sa XVI^e^ *Provinciale*, « qu'il n'a faite plus longue que parce qu'il n'a pas eu le loisir de la faire plus courte ».

Que si la première moitié du XVII^e^ siècle a juré par Coeffeteau, comme par Malherbe, en dépit de Balzac, la seconde moitié du grand siècle, le *siècle de Louis XIV* proprement dit, n'a guère été moins favorable à Monsieur de Marseille.

Bossuet l'appelle « un homme très illustre, *virum clarissimum* » (1), et fait le plus grand cas de ses ouvrages de polémique contre les protestants ; il n'est pas même téméraire de supposer, quoique M. l'abbé Urbain ne le dise point (2), que le grand évêque de Meaux s'est inspiré, en même temps que de saint Thomas, du *Tableau des passions hu-*

(1) *Gallia orthodoxa :* part. II, liv. 6, ch. 24.

(2) Il y a eu, à la Sorbonne, des divergences d'opinions à propos de l'influence de Coeffeteau sur la formation de Bossuet. Des maîtres comme MM. Petit de Julleville, Crouslé, Gazier, membres du jury, peuvent bien avoir à ce sujet des manières de voir différentes.

Digitized by Google

maines de Coeffeteau pour l'article du *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même* où il classe et analyse nos passions, ou plutôt nos inclinations et les émotions qu'elles engendrent.

Racine avait dans sa bibliothèque l'*Histoire romaine* de Coeffeteau, comme l'établit une publication récente (de Grouchy : *Documents relatifs à J. Racine*, 1892). On a vu le cas que faisait Boileau du *Tableau des passions* de Coeffeteau.

La Bruyère écrivait dans le premier chapitre des *Caractères :* « Un style grave, sérieux, scrupuleux, va fort loin : on lit encore Amyot et Coeffeteau ; lequel lit-on de leurs contemporains ? »

Le grand Arnaud estimait queCoeffeteau était encore une des autorités de la langue et qu'il avait « beaucoup mieux parlé français que M. le cardinal du Perron » (1).

Charles Perrault donnait place à Coeffeteau dans les rangs de ses *Hommes illustres* (1696) et disait : « L'élégance et la pureté de son style sont incomparables. »

A cette époque, on faisait encore lire aux enfants l'*Histoire romaine* de Coeffeteau, et Charles de Sévigné la recommandait, en 1690, à sa sœur Mme de Grignan, pour la fille de celle-ci, Pauline. Mme de Maintenon écrivait à Dangeau de la faire apprendre à la jeune duchesse de Bourgogne, Adélaïde de Savoie. « J'ai choisi Coeffeteau, disait-elle, parce que les chapitres sont courts et que notre princesse n'aime pas ce qui est long ! » (2).

En dehors de ces illustres suffrages, en voici d'autres bien honorables encore pour Coeffeteau.

Pellisson avait son *Histoire romaine*, inscrite en tête des livres qui lui appartenaient et qui furent saisis chez Fouquet (17 sept., 1661).

Guy Patin, dans une lettre du 29 juin 1663, citait le livre de Coeffeteau parmi ceux qui faisaient le plus d'honneur à la France. Dans une autre lettre, il rappelait avec émotion

(1) *Œuvres complètes*, édit. de Lausanne 1777, VIII, p. 454.
(2) Lettre du 21 juin 1697. *Correspondance ;* éd. Lavallée 1866 : IV.

Digitized by Google

les rapports qu'il avait eus dans sa jeunesse avec l'auteur de l'*Histoire romaine.*

Charles Sorel en conseillait la lecture dans sa *Bibliothèque française* (1664).

Boursault, dans *Artémise et Poliante* (1670), en parlait comme du livre où le grand public de son temps apprenait l'histoire de Rome.

L'abbé de Longuerue lui rendait aussi hommage, et Sorbière avouait qu'il « s'attachait plus à du Perron, à d'Ossat et à *Coeffeteau* qu'à Balzac et aux autres modernes » (1).

Un seul écrivain de marque, à cette époque, fut hostile à Coeffeteau ; c'est Saint-Evremond, qui nous dit : « Quand on a vu Coeffeteau charmer tout le monde avec ses métaphores, et que les *maîtresses voiles de son éloquence* passaient pour une merveille;... quand l'affectation de Balzac passait pour un style majestueux et magnifique, n'aurait-on pas rendu un grand service au public de s'opposer à l'autorité que ces messieurs se donnaient et d'empêcher le mauvais goût que chacun d'eux établit différemment en son temps » (2)?

Le XVIII^e^ siècle allait voir la gloire de Coeffeteau s'éclipser peu à peu et disparaître dans l'oubli le plus profond.

Pourtant, l'illustre chancelier d'Aguesseau, dans sa *IV^e^ Instruction à son fils*, lui recommandait la lecture de « deux auteurs qui ont été regardés autrefois comme *les maîtres* et *presque comme les fondateurs du style français*,... de Coeffeteau et de Balzac, qu'on ne connaît presque plus aujourd'hui, quoique la lecture en pût être fort utile, si on la faisait avec discernement. *L'Histoire Romaine* du premier peut être lue sans aucun danger, et elle mérite de l'être pour apprendre non seulement la pureté, mais le caractère naturel et le véritable génie de notre langue. Balzac doit être lu avec plus de précaution ; on y trouve une affectation vicieuse dans les pensées, un goût peu réglé pour l'extraordinaire et le merveilleux, un génie qui prend souvent l'enflure pour la grandeur, etc. »

(1) *Sorberiana*, 1692.
(2) *Œuvres mêlées*, 1690.

Digitized by Google

Lenglet du Fresnoy, dans sa *Méthode pour étudier l'histoire* en 1729, constatait « la grande réputation » dont l'*Histoire Romaine* de Coeffeteau avait joui au XVII^e^ siècle : « Comme notre style a changé, ajoutait-il, le goût qu'on avait pour ce livre s'est extrêmement ralenti. » Il eût été plus juste de reconnaître que l'*Histoire Romaine* de Rollin faisait oublier celle de Coeffeteau.

Sabatier de Castres, dans les *Trois Siècles de la littérature française* (1772), exécutait sommairement Coeffeteau et lui déniait à la fois le style, la critique et la solidité du raisonnement. L'abbé du Temps protestait bien contre cette sévérité, « contraire au jugement des meilleurs écrivains » et qu'il attribuait à ce fait « que Coeffeteau n'était pas jésuite ». Mais l'heure fatale avait sonné pour la gloire de Coeffeteau. Son nom ne fut plus acclamé au XVIII^e^ siècle que dans une solennité scolaire chez les Oratoriens du Mans.

Il ne devait plus l'être jusqu'à nos jours, où MM. Jacquinet, Hauréau, Lezat, ont parlé de Coeffeteau, où Sainte-Beuve, dans ses *Nouveaux Lundis*, VI, (articles sur *Vaugelas*) (1), a rappelé que pour « le législateur du langage, le *greffier* de l'usage, le *statisticien* du langage, » du Perron et Coeffeteau étaient « les premiers et les plus révérés oracles » et Coeffeteau surtout « le maître et l'oracle irréfragable » du goût. M. l'abbé Urbain vient enfin d'instruire le procès littéraire de celui que Vaugelas et La Bruyère associaient à Amyot dans un commun éloge, éloge justifié par la part qu'ils ont prise à la formation de notre langue.

III

Coeffeteau mérite véritablement d'être regardé comme *un des fondateurs de la prose française.*

Il fut *controversiste, théologien* et *philosophe, orateur, traducteur* et *historien.*

1) Pages 335, 388.

Digitized by Google

Du *controversiste*, rien n'a survécu que la réputation d'avoir été « le grand capitaine de la religion catholique », comme disait Launoi, et d'avoir laissé des ouvrages « parfaitement bien écrits en notre langue, savants, solides, dignes d'être lus par ceux qui se mêlent de controverse », comme le reconnaissait Ellies Dupin en rendant hommage « à la dignité, à la majesté » de Coeffeteau.

Ses ouvrages de *théologie* et de *philosophie* n'ont guère été lus par le public, sauf le *Tableau des passions*, dont le succès est attesté par les nombreuses éditions qui en furent publiées, même après le *Traité des passions de l'âme*, de Descartes (1649), et ceux de La Chambre, du P. Senaut et du P. Le Moyne.

Coeffeteau *orateur* ne peut être jugé que d'après *l'Oraison funèbre de Henri IV*, où il s'était surpassé, au dire de l'abbé de la Cochère écrivant à Richelieu. Son texte est tiré des *Lamentations* de Jérémie et s'applique bien aux circonstances : « *Recordare, Domine, quid acciderit nobis ; intuere et respice opprobrium nostrum... Pupilli facti sumus absque patre ; matres nostræ quasi viduæ.* » L'exorde rappelle l'usage des *Scythes*, qui promenaient le corps de leurs rois dans toutes les villes, et la tragique exhibition faite par Antoine du corps de *César* immolé. L'Europe est étonnée, la France désolée, et la paroisse de Saint-Benoît, qui a l'honneur « d'être le siège et comme le domicile des *Muses* (?), faisant la meilleure partie de cette fameuse Université de Paris », toute disposée à verser des larmes « sur le trépas de notre grand *Achille* ».

Voilà bien des souvenirs de l'antiquité, quoi qu'en dise M. l'abbé Urbain ; mais c'est peu de chose relativement aux usages des autres orateurs contemporains. — D'ailleurs, dans la première partie de son discours, pour louer le roi défunt, Coeffeteau tire ses comparaisons de l'histoire sainte, et met en parallèle Henri IV, au commencement, au milieu et à la fin de sa vie, avec David, Salomon et Josias. — La seconde partie indique les sujets de consolation qui restent aux Français : le fils et la veuve du roi. La péroraison est touchante : « Grand Dieu, qui prenez plaisir à faire reluire vos

Digitized by Google

miséricordes sur les créatures que vous aimez, nous implorons aujourd'hui vos faveurs, vous demandant que vous pardonniez à ce grand prince, qui, désirant imiter vos bontés, s'est toujours recommandé par la clémence... Pardonnez-lui, Seigneur, pardonnez-lui, et n'entrez point en jugement avec son âme. » Cette simplicité de bon goût est d'autant plus remarquable que le poète Bertaut, évêque de Séez, débutait ainsi dans un discours semblable : « Donc la misérable poincte d'un vil et meschant couteau remué par la main d'une charogne enragée et plustost animée d'un démon que d'une âme raisonnable, etc. » L'évêque d'Aire, Cospéan s'écriait : « Je désire que la pluye et la rosée de vos larmes ne cessent de tomber sur le funeste lieu où vostre grand Roy est tombé et que vos enfants ne se trouvent jamais dans cette malencontreuse rue (la rue de la Ferronnerie), qui tire à bon droit son nom du fer, mais qui devrait l'avoir tiré des furies, de la félonie, de l'enfer, etc. » Pourquoi M. Urbain, qui connaît certainement ces textes, ne les a-t-il pas cités pour mieux mettre en lumière le style, remarquable pour l'époque, de Nicolas Coeffeteau ? Pourquoi même n'a-t-il pas rappelé qu'un jour de Pâques le cardinal du Perron commençait son sermon par la description du repas d'Antoine et de Cléopâtre, à la fin duquel cette reine fit fondre et avala une perle du plus grand prix ? Combien est au-dessus de ces prodigalités royales le repas dans lequel « Notre-Seigneur traite et festoye aujourd'hui toute l'Eglise..... Il dissout et détrempe,... non une perle visible et corruptible, mais une perle invisible et inestimable, cette perle céleste et divine, par laquelle tout le monde a été racheté (??). » Plus loin il applique la peinture des Harpies à Luther et à Calvin, « qui sont venus troubler ce sacré banquet et ravir et gaster la viande céleste ». Voilà comment parlait un des arbitres du goût à cette époque ! Coeffeteau ne vaut-il pas mieux, et Vaugelas n'avait-il pas raison d'en faire son oracle ?

Comme *traducteur* de Florus, Coeffeteau « s'acquit un rang glorieux, au dire de Vaugelas, et Balzac, qui n'était pourtant pas fort tendre pour son ancien protecteur, le recon-

Digitized by Google

naît « disert en tout ce qu'il traduit ». L'art de la traduction était en honneur depuis qu'un « traducteur de génie », Amyot, avait fait admirer aux Français les *Vies* de Plutarque, sans lesquelles « nous étions perdus », au dire de Montaigne. Du Vair avait traduit le *Manuel* d'Epictète et le *Pro Milone;* Mlle de Gournay, des fragments de Tacite et de Virgile; Malherbe, le XXXIIIe livre de Tite Live, auquel il renvoyait ceux qui lui disaient de rédiger une grammaire. La traduction de Coeffeteau est un peu comme celles qu'on a appelées les « belles infidèles » de Perrot d'Ablancourt : si elle semble moins belle, elle semble aussi moins infidèle. Pourtant, La Mothe le Vayer, auteur d'une nouvelle traduction de Florus, en 1656, a relevé chez Coeffeteau d'étranges bévues : *Pomptinius ager* (territoire Pomptinien), traduit par le champ de Pontinus; la ville de Corfinium métamorphosée en *capitaine Corfinius ;* Gabies, Pompéies, transformées en Gabium et Pompeium. Beaucoup d'autres erreurs provenaient de l'ignorance des institutions romaines. Néanmoins, le style correct, élégant de Coeffeteau eut un grand succès : on lui pardonna de faire disparaître la concision de Florus et d'exagérer son emphase.

C'est comme *historien* que Coeffetteau fut le plus célèbre. Il était le premier à écrire l'histoire de l'empire romain, à rassembler en un seul livre tous les détails épars dans les auteurs anciens : le public d'alors lui en sut gré. — Mais aujourd'hui que l'histoire est traitée comme une « œuvre de science et de vérité », aujourd'hui qu'on lui demande d'être « la résurrection du passé », on sourit, quand on songe que l'*Histoire Romaine* de Coeffeteau est une œuvre de *moraliste,* qui entend travailler à la gloire du roi, « en donnant à sa jeune noblesse » des leçons qui puissent « polir ses mœurs, adoucir ses humeurs, lui hausser le courage, l'induire aux belles actions ». Tout autre est le but d'un Champagny, d'un Mommsen, d'un Duruy. — On sourit encore, quand on remarque l'absence totale de critique qui caractérise l'œuvre de Coeffeteau : il se borne à traduire librement les auteurs anciens, Sénèque, Pline,

Digitized by Google

Tacite, Suétone, Dion, Strabon, Appien, Spartien, Capitolin, Lampridius, Aurélius Victor, Zozime, etc., sans les citer jamais, sans remonter aux sources, sans contrôler les témoignages. — D'ailleurs, pas une date dans tout l'ouvrage; pas un effort pour rattacher les événements à leur cause; pas même un mot sur les règlements si importants et si différents d'Auguste et de Dioclétien ; pas de vues philosophiques, à la Bossuet et à la Montesquieu, sauf en tête du livre II, où il a résumé à grands traits l'histoire des successeurs d'Auguste ; pas de proportion dans l'ouvrage, qui s'étend trop sur Auguste pour devenir de plus en plus pauvre à mesure qu'il approche de la fin.

Dans l'*Histoire Romaine* de Coeffeteau, comme dans ses autres ouvrages, ce qu'il y a de meilleur, c'est le *style*, c'est la *langue*, quoiqu'on puisse lui reprocher le ton oratoire à la façon de Tite Live, et bien des redondances à la façon d'Amyot : *donner crédit* et *faire ajouter foi* à son imposture ; il *exposa en vente et mit à l'encan*, etc. Balzac a blâmé aussi Coeffeteau d'avoir rempli son livre « de prodiges aussi bien que d'augures et d'auspices, d'orages et de tempêtes ».

Cela n'empêchait pas Balzac d'écrire, en 1630, qu'il se félicitait « d'*avoir fait son cours en langue française sous Messire Nicolas Coeffeteau*, » aussi bien que « d'avoir eu mille conférences avec le bonhomme Malherbe » et le cardinal du Perron.

Vaugelas avait raison de dire : « *Ces deux grands maîtres* de notre langue, Amyot et Coeffeteau » (*Remarques :* tom. II, p. 372).

Chapelain (1) et l'Académie, Faret et Vaugelas citaient sans cesse Coeffeteau, de sorte que « parler Vaugelas », comme on dit dans *les Femmes savantes* de Molière, c'était « parler Coeffeteau ».

Il faut lui faire honneur, aussi bien qu'à Malherbe, à

(1) Il écrivait à Balzac lui-même : « Si un homme avait dit en ma présence : *le* du Perron, *le* Coeffeteau ou *le* Balzac, je ne crois pas qu'avec toute ma retenue, je me fusse empêché de lui sauter au collet ».

Digitized by Google

Balzac, à Vaugelas et à l'hôtel de Rambouillet, de la réforme qui s'est opérée dans notre langue au commencement du XVII^e siècle.

Il ne s'agit pas ici de la langue *poétique* ; car si Coeffeteau avait fait quelques vers avant l'arrivée de Malherbe à Paris, septembre 1605, il crut, comme le cardinal du Perron, « qu'il ne fallait plus que personne s'en mêlât après un gentilhomme de Normandie, établi en Provence, nommé Malherbe ». D'ailleurs, les poèmes de Coeffeteau, entre autres sa *Marguerite chrétienne*, dont il fait une nymphe, comme il fait du feu Vulcain, du soleil Apollon et Phébus, de la mer Thétis et Amphitrite, montrent très bien « qu'il y a quelque chose de Ronsard dans Malherbe » et ses contemporains, ainsi que le dit M. Brunetière, et que ce *quelque chose* n'est rien moins que : 1° l'imitation de l'antique et del'Italie, 2° une conception élevée de l'art et de la beauté poétique (1), 3° l'usage et l'abus de la mythologie (2).

Il ne s'agit pas non plus de savoir si, comme le prétend M. Brunot, Malherbe « a tué chez nous le lyrisme pour deux cents ans » (3), ni s'il « a créé l'éloquence, transformé le lyrisme en éloquence », comme l'ajoute M. Brunetière dans *la Réforme de Malherbe et l'évolution des genres*. — Ce ne sont peut-être là que deux brillants paradoxes. D'abord, sans dire avec Gombaud :

L'Apollon de nos jours, Malherbe, ici repose,

(1) M. Brunot n'est pas de l'avis de M. Brunetière : au lieu que Ronsard rêve d'idéal et que

L'âme lui bat au corps, voyant la flamme sainte,

« Malherbe se met à la poésie comme un artisan prend un métier... Singulier maître pour la poésie française que cet homme prosaïque,... cœur sans amour, esprit sans rêve, épris de la seule matière, aussi bon tabellion que poète, jugeant les vers d'après ce qu'ils rapportent, qui chante pour dix écus et que 10.000 livres de rente eussent peut-être fait taire. »

(2) On peut voir à ce sujet l'ode de bienvenue *à Marie de Médicis* (1.600).

(3) *La Doctrine de Malherbe*, p. 590.

Digitized by Google

on peut croire avec Sainte-Beuve que Malherbe est vraiment « le poète royal », digne de chanter Henri IV, Louis XIII et Richelieu, et que, s'il a fait la plus petite part « à l'élément personnel » du lyrisme, pour s'en tenir, comme les anciens lyriques, aux sentiments communs qui font battre le cœur de tous les hommes, ses fresques magistrales sont, avec quelques strophes sublimes de Corneille et de Racine, notre vraie et classique poésie lyrique jusqu'à Lamartine et Victor Hugo. « Certaines paraphrases des Psaumes, dit Nisard, ne sont pas seulement des modèles de poésie; ce sont, en quelque sorte, des institutions de langage ». — S'il n'a pas « tué le lyrisme, il ne l'a pas non plus transformé en éloquence »; car le lyrisme est une chose, l'expression des sentiments personnels du poète, traduits en des rythmes analogues à la nature de son émotion (1), et l'éloquence une autre chose, le talent de convaincre et de persuader, dans un but d'utilité pratique, que ne se proposent jamais l'art et la poésie.

Il s'agit seulement de constater comment Coeffeteau a fait pour *la prose française* ce que Malherbe, son maître et son ami, faisait pour la poésie nationale.

D'après M. Brunot, le caractère général du système de Malherbe a été déterminé avec beaucoup de justesse par Chapelain quand il a dit : « Ce que Malherbe a d'excellent et d'incomparable, c'est l'élocution et le tour des vers, et quelques élévations nettes et pompeuses dans le détail, qu'on pourra bien imiter, mais jamais égaler. Ces parties toutefois ne sont guère *plus poétiques qu'oratoires*, et ceux-là ne lui ont guère fait de tort qui ont dit de lui que ses *vers étaient de fort belle prose rimée* » (2). L'idéal de Malherbe, c'est donc la « poésie oratoire », ou « l'éloquence poétique ». Le poète est un cavalier, l'orateur un fantassin seulement. — Or, Coeffeteau, dans sa traduction de Florus, qu'il regardait comme son chef-d'œuvre, et dans son *His-*

(1) Brunetière : *l'Evolution de la poésie lyrique au XIX^e siècle*, I, p. 154.
(2) Régnier et M^lle de Gournay n'accordaient même pas que ce fût de la belle prose.

Digitized by Google

toire Romaine, a « ce tour oratoire » d'une gravité soutenue, parfois emphatique et voisine de la déclamation ; il cherche le style fleuri, le *beau style*, « les expressions peu communes, les termes relevés et *majestatifs*, comme on disait alors ». Il est vrai pourtant que ses ouvrages de polémique sont d'un style plus naturel, plus alerte, moins embarrassé des plis des longues phrases.

M. Brunot montre très bien comment Malherbe entendait « la construction d'une pièce », sonnet ou élégie : c'était pour lui une « unité logique » avec un but précis, où il fallait éviter les contradictions, les incohérences, et mettre les idées en bel ordre, « les placer chacune en leur rang ». Ce n'est pas là, quoi qu'on en dise, un mérite vulgaire, étant donné le désordre extravagant des auteurs du XVI^e^ siècle, qui de Rabelais à Montaigne et de Marot à Ronsard, à du Bartas ou même à Régnier, n'ont pas su faire une seule œuvre bien composée.—Coeffeteau n'a certainement pas réalisé l'idéal que se proposait Malherbe ; la plupart de ses œuvres de polémique sont diffuses et prolixes ; mais il a fait dans quelques-uns de ses livres des *tableaux* bien ordonnés ; il affectionnait même ce mot, comme on peut le voir par les titres de ses ouvrages : le *Tableau de la pénitence de la Madeleine* (1609), le *Tableau des passions* (1620), le *Tableau de l'innocence et des grâces de la Vierge Marie* (1621). « Coeffeteau raconte bien, dit M. Robiou dans son *Histoire de la littérature et des mœurs durant la première moitié du XVII^e^ siècle ;* l'entrevue du Reno, entre autres, est un tableau achevé... La peinture des massacres (des proscriptions) est vive et saisissante... La mort de Cassius est réellement dramatique... La conclusion du récit des guerres civiles est remarquable encore par un heureux mélange de naturel, d'intérêt et de variété. »

M. Brunot, après avoir indiqué comment Malherbe subordonne « l'imagination à la raison », énumère « les qualités essentielles du style », d'après celui qu'il appelle un peu trop souvent « le Père Luxure » : « Il est évident dit-il, que, pour lui il y a trois vertus essentielles, théologales. Il faut penser et écrire avec *pureté*, avec *clarté*, avec *précision*. »

Digitized by Google

Les autres qualités du style découlent de celles-là : ce sont la *sobriété*, le *choix des ornements*. — Or, voilà, à peu près, les qualités dominantes de Coeffeteau. La *pureté* de son style est reconnue par M^lle^ de Gournay, d'après laquelle « on ne peut nier que le feu Père Coeffetteau ne fût en réputation véritable de parler *purement* et poliment ». Plus tard, il est vrai, des réformateurs puristes condamnèrent son style « comme n'observant pas la vraie pureté du langage » ; mais il faut reconnaître que ni le marinisme italien avec ses concetti et ses « faux brillants », ni le gongorisme espagnol n'ont séduit Coeffeteau. Il est bien rare qu'il se permette une pointe, une anthithèse, une mignardise, et Vaugelas nous assure qu'il fuyait les *allusions* (on dit aujourd'hui les jeux de mots) avec autant de soin que les autres en mettent à les chercher. Outre la pureté du langage, dont il avait le vif sentiment, Coeffeteau possède la *clarté* et cette *netteté* dont Vauvenargues a dit : « La netteté est le vernis des maîtres », et dont Sainte-Beuve affirme « qu'elle relève déjà du goût et qu'elle est un commencement et mieux qu'un commencement de talent. C'est le premier éclat (*nitor*), la lumière même de la pensée dans fa parole (1) ». Par la netteté, Coeffetteau l'emporte sur Amyot, son modèle, et même sur Malherbe, son illustre contemporain : « Toute la France, pouvait dire Vaugelas, sait bien que ce grand personnage (Monsieur de Marseille) exprimait les choses si nettement que le galimatias n'était pas moins incompatible avec son esprit que les ténèbres avec la lumière.... Il ne laisse pas d'être toujours si clair et si intelligible qu'en toutes ses œuvres, qui sont en grand nombre, je soutiens qu'on ne trouvera pas une seule période qu'il faille relire deux fois pour l'entendre. Et Vaugelas ajoutait : « Il n'est pas croyable combien cela est rare (d'écrire nettement), même parmi plusieurs de ceux qui passent pour excellents écrivains. » La netteté tient surtout à l'arrangement des mots et des périodes, dans lesquelles il faut « des *reposoirs*, comme en ont celles de

(1) *Nouveaux Lundis* : tome VI, p. 380.

Digitized by Google

ces deux grands maîtres de la langue, Amyot et Coeffeteau ». Ainsi donc, Coeffeteau, comme Malherbe, quoique à un autre point de vue,

D'un mot mis à sa place enseigna le pouvoir (1).

Ce qui manque le plus à Coeffeteau, dans son style, c'est la *sobriété*, la *précision*, la *concision*, qu'il n'avait pas apprises à l'école d'Amyot, limpide, mais diffus ; c'est aussi la couleur, l'originalité, l'éclat, que Malherbe ne pouvait guère lui faire aimer et admirer. Il a, du moins, le mérite d'avoir protesté contre le style fleuri, les figures étranges, les métaphores bizarres et obscures, qui vouent au ridicule les ouvrages de Nervèze et de des Escuteaux.

Si, pour le *style*, Coeffeteau a été le collaborateur de Malherbe dans sa réforme, il l'a été aussi pour l'*épuration de la langue*, sans aller jusqu'au rigorisme outré du « grammairien poète ».

Rien de plus étrange que « la confusion de cette période de l'histoire littéraire » (2), qui s'étend de la mort de Ponsard (1585) au triomphe de la doctrine de Malherbe (1620-1630).

Vauquelin de la Fresnaye répondait à Robert Garnier, qui l'avait engagé à donner un recueil de ses poésies :

On ne compose ainsi maintenant en cet âge...
Car depuis quarante ans, déjà quatre ou cinq fois
La façon a changé de parler en françois.
Je suis plus vieux que toi de quelques années ;
Aussi tes phrases sont beaucoup mieux ordonnées
Que celles que j'écris...

En 1612, Antoine de Laval écrivait : « Notre langue ne dure guère en être : elle change de vingt ans en vingt ans, sinon en tout, pour le moins en la disposition, en la liaison, en la prolation, et en mots nouveaux qui vont et viennent comme il plaît à l'usage ».

(1) Boileau : *Art poétique*, ch. 1er.
(2) M. Brunot : p. 523.

Digitized by Google

En 1614, le P. Loryot, jésuite, se demandait: « Pourquoi le langage vulgaire est-il variable ? »

Cette inconstance du langage jetait dans l'embarras les meilleurs esprits; ils attendaient un homme de génie ou de caractère qui *fixât* la langue. Malherbe fut cet homme de caractère, sinon de génie. De là le succès de sa réforme au sein de la foule, « séduite par la grandeur simple et correcte d'une construction qui ne dépasse pas la moyenne de ses goûts ». Toutefois, le pouvoir de Malherbe « mit des années non seulement à s'affermir, mais à s'établir ». On peut dire approximativement qu'entre 1605 et 1610 le nouveau règne se prépare; de 1610 à 1615, il s'annonce; en 1625, il a vaincu l'opposition. Après 1630, date de la publication posthume des œuvres de Malherbe, l'Auguste est, sauf pour les irréconciliables, devenu Divin » (1).

Coeffeteau avait contribué à ce triomphe d'une réforme nécessaire.

Pour lui, comme pour Malherbe, le principe d'Horace est sacré : l'usage est l'arbitre, le roi, le législateur du langage :

Si volet usus,
Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi (2).

Mais il y avait alors deux usages, celui de tout le monde et celui du beau monde, « le commun et l'excellent », dit Vaugelas. Malherbe les admettait l'un et l'autre, puisqu'il reconnaissait, comme ses maîtres, pour le langage, « les crocheteurs du Port au foin » (3). Mais, au fond, c'était l'usage du beau monde et de la conversation distinguée qu'il préférait : il s'attaquait sans relâche à tout ce qui lui paraissait « peu courtisan ». Coeffeteau, lui, met-

(1) M. Brunot : p. 525.
(2) *Epître aux Pisons* : v. 71-72.
(3) C'est Racan qui nous l'affirme, et il y a là un des traits distinctifs de l'école de Malherbe, celui par lequel elle s'éloigne le plus de la Pléïade, qui disait avec du Bellay :

Rien ne me plaît, fors ce qui peut déplaire
Au jugement du rude populaire.

Digitized by Google

tait un scrupule religieux à ne jamais user d'un mot ni d'une façon de parler « qui ne fût reçue à la Cour ». « L'usage de la cour doit prévaloir sur celui (de la ville), sans y chercher de raison », dira Vaugelas, le disciple de Coeffeteau.

Néanmoins, il était difficile alors d'établir quel était l'usage de la cour. Coeffeteau la fréquentait comme Malherbe; il était, de plus, le familier de Marguerite de Valois, dont Richelieu nous dit « qu'elle parlait mieux que femme de son temps et escrivait plus éloquemment que la condition ordinaire de son sexe ne portait ». Eh bien, Coeffeteau n'est pas toujours d'accord avec Malherbe : c'est que celui-ci proscrivait impitoyablement, —non seulement «les mots sales et bas », les mots « malpropres » (1) auxquels le Père Luxure faisait la guerre en « précieux déjà un peu tartufe »; — non seulement les mots nouveaux et dérivés, créés depuis cinquante ans (2); — non seulement les mots composés, *blond doré, vert pâle, gris clair;* — non seulement les emprunts faits au latin et aux langues étrangères, *alme, opportun, parangonner ;* — non seulement les « idiomes macaroniques » des dialectes provinciaux, le vendômois de Ronsard, le gascon de du Bartas et même de Henri IV (on sait qu'il voulait « dégasconner la cour »), le périgourdin de Montaigne et le languedocien du *pays d'adieussias ;* — non seulement les mots techniques, les vocabulaires spéciaux, qui doivent rester la propriété des hommes de métier ; — mais encore les expressions illogiques (privés d'inconstance), les expressions insolites (deuil qui grossit mon courage), et les archaïsmes qu'il condamnait avec une sévérité excessive, contre laquelle Fénelon protestait en son temps, en attendant que notre siècle revisât les arrêts autoritaires et excessifs du « tyran des mots et des syllabes ». — Coeffeteau se souvenait davantage de ce que disait Ronsard mourant : « Mes enfants, défendez votre mère de ceux

(1) « Je ne dirai jamais, disait Malherbe, être *sans pouls*, à cause de l'équivoque de ce nom de vermine ».

(2) Nous savons cependant par Vaugelas que Malherbe a hasardé certains néologismes : *officiosité, fleuraison, esclavitude, sécurité.*

Digitized by Google

qui veulent faire servante une Damoyselle de bonne maison. Il y a des vocables qui sont français naturels, qui sentent le vieux, mais le libre et le français... Je vous recommande par testament que vous ne laissiez point perdre ces vieux termes » (1). Coeffeteau sacrifia bien à Malherbe *ains*, mais, et quelques autres archaïsmes ; mais il conserva beaucoup d'expressions que Vaugelas lui reprochait (2) et qui aujourd'hui ont droit de cité dans notre langue : le *soupçon allait croissant* ; *cent*, *mille*, adjectifs indéfinis ; *au demeurant*, *maintes* ; *support*, au sens figuré ; *terrible* ; *ulcère*, *charogne* ; *cadavre*, « qui ne vaut rien du tout », au dire de Malherbe. Que fussent devenues avec cette rigueur les belles périodes de Bossuet : « Même ce nom de *cadavre* ne lui demeurera pas longtemps, etc.? »

Il est vrai que bien des expressions, conservées par Coeffeteau d'après Amyot et ses contemporains, ont aujourd'hui disparu de notre vocabulaire : *ardre* = brûler ; *bienheurer* ; *fallace* = tromperie ; *impiteux* = impitoyable ; *je lairray* = je laisserai ; *paravant* = auparavant ; *onguent* = parfum ; *heur* = bonheur ; *bris* = débris ; *accueilli d'une tempête* ; *vitupère* = blâme ; Saint Augustin *le* nous apprend ; *épouser un homme à une fille* = le marier ; *une bataille* = une armée ; *désappointer* quelqu'un = le priver d'une fonction ; *navrer* = percer de coups ; *pratiquer* des troupes = les travailler par des intrigues ; *ondoyer* = couler à flots (on voyait le sang ondoyer par les rues) ; *quereller* une couronne = la disputer ; *couper broche à quelqu'un* = l'empêcher de parler ; *étoffé de pierre* = fabriqué, composé de pierre ; un *séminaire* de dissensions = une source de dissensions ; *bonnes chères* = marques d'amitié ; *faire* = se battre ; *faire mal* = se battre sans courage ; *se licencier* de = prendre la liberté, etc., etc.

Il faut lire ce que M. l'abbé Urbain a écrit d'intéressant sur le vocabulaire et la grammaire de Coeffeteau (p. 308-

(1) D'Aubigné : *Avertissement des Tragiques*.

(2) « M. Coeffeteau, disait Vaugelas, n'a jamais souillé ses écrits de cette vilaine tache (le mot icelle). » Coeffetteau l'a pourtant écrit.

Digitized by Google

335). On comprendra alors pourquoi Mlle de Gournay, amoureuse de la langue si riche, si pittoresque, si savoureuse et si piquante de son père adoptif, en appelait « des docteurs en négative », comme elle nommait Malherbe et son école, à « feu P. Coeffeteau ». « Ne s'approprie-t-il point *infinies dictions* et manières de parler interdites par les nouveaux discoureurs? *N'use-t-il point en somme de la langue tout entière?* Courtisan néanmoins d'humeur et d'habitude. »

IV

Cette appréciation de la bonne Mlle de Gournay est bien faite pour plaire à la critique contemporaine, plus éclairée, plus large et plus libérale que celle des puristes à outrance, qui, sous prétexte « d'épurer, de réparer la langue » au commencement du XVIIe siècle, ont singulièrement appauvri « ce vieux langage (1), qui se fait regretter, quand nous le retrouvons dans Marot, dans Amyot, dans le cardinal d'Ossat, dans les ouvrages les plus enjoués et dans les plus sérieux : il avait je ne sais quoi de court, de naïf, de hardi, de vif et de passionné. On a retranché, si je ne me trompe, plus de mots qu'on n'en a introduit ».

Sans doute, il faut reconnaître que la réforme de Malherbe a donné au génie national, pour traduire ses pensées et ses sentiments,

> Un heureux langage,
> Clair comme le soleil et fécond comme lui (2).

Il faut reconnaître qu'on a tort de se plaindre d'une langue qui a suffi à Corneille et à Racine, à Molière et à La Fontaine, à Boileau et à Voltaire, comme à Descartes et à Pascal, à Bossuet et à Bourdaloue, à Fénelon et à La

(1) Fénelon : *Lettre à l'Académie*; ch. III.
(2) Victor de Laprade : *Poèmes civiques.*

Digitized by Google

Bruyère, à Montesquieu et à Rousseau. Ils doivent « tous quelque chose à Malherbe.... Logique et clarté, précision, beauté de l'ordonnance et netteté du style, toutes ces qualités étaient presque étrangères à nos écrivains du XVI^e^ siècle » (1). Comme, d'ailleurs, ces qualités sont éminemment nationales, il faut savoir gré à Malherbe « d'avoir remis l'esprit français dans ses voies », et ne pas trop regretter avec M. Brunot (p. 590) que cet esprit ait « abandonné de gaîté de cœur et sans pensée de retour une voie où des Ronsard, des Du Bartas, des Desportes étaient allés déjà si loin ». C'est faire trop d'honneur à Desportes et à Du Bartas.

Malherbe est venu à son heure, et grâce à son caractère, — qui a joué un plus grand rôle que son génie, dont on peut douter, — il a opéré une réforme, excessive comme toutes les réactions violentes, mais nécessaire et admirable dans la plupart de ses résultats.

Il a eu pour auxiliaires, pour collaborateurs, dans la poésie Maynard et Racan, et dans la prose *Coeffeteau*, Balzac et Vaugelas, que la critique contemporaine a vengé de cette injure de Victor Hugo dans les *Contemplations :*

J'ai dit à Vaugelas : « Tu n'es qu'une mâchoire !

La postérité a retenu tous les noms des collaborateurs de Malherbe, excepté celui de Coeffeteau, qu'on avait pourtant glorifié pendant un siècle et demi.

Il y avait là une injustice à réparer.

M. l'abbé Urbain l'a compris ; la Sorbonne l'en a chaleureusement félicité. M. Petit de Julleville a loué sa thèse, « si bien conduite, où la sagesse des jugements et l'érudition la plus consommée marchent de pair avec l'intérêt du sujet et la belle ordonnance du travail. » Les autres membres du jury n'ont pas été moins explicites, quand ils ont assuré « que l'on aimera toujours à avoir sous la main cet ouvrage, et qu'on se réserve d'y puiser largement ». La

(1) M. Brunetière : 5^me^ série d'*Etudes critiques*, p. 35.

Digitized by Google

« conclusion » du travail sur Nicolas Coeffeteau a été appréciée comme un « modèle du genre ».

Grâce à M. l'abbé Urbain, nous pourrons saluer désormais en Monsieur de Marseille autre chose qu'un « illustre inconnu », et l'estimer, — sinon comme l'un « des deux grands maîtres de notre langue », ainsi que le disait Vaugelas, « l'adorateur de Coeffetteau » — du moins comme un écrivain disert et élégant, comme « un des fondateurs de la Prose française ».

L'abbé Théodore DELMONT.

Digitized by Google

CAUSERIE LITTÉRAIRE

M. MAURICE BARRÈS

Une comédie politique retentissante vient de ramener l'attention publique sur M. Barrès. La fortune du jeune écrivain est assez extraordinaire, sa personnalité s'affirme avec assez de vigueur pour qu'on essaie de les étudier d'un peu près l'une et l'autre. Nous avions un Maurice Barrès fondateur de religion ; le culte du Moi où s'exerçait son imagination inventive, se recommande par des facéties d'un haut comique qui provoquent l'admiration de quelques délicats, aristocrates de lettres. Brusquement, M. Barrès s'est jeté dans la mêlée électorale, puis il a eu ses journées au Palais-Bourbon. Le caprice des électeurs l'a rendu à ses chères études, en sorte que ce jeune homme de 32 ans environ nous apparaît comme une sorte de vieux débris politique. Interrogeons-le, mais sans avoir la prétention de le consoler. Marius abandonné par la démocratie ingrate se lamentait avec une dignité sombre devant les ruines de Carthage ; M. Barrès remercié par les électeurs de Nancy se rend à Jersey et là « riant d'avoir un thème à méditer, court s'installer sur un rocher en face de l'Océan salé ». Il n'y a aucun inconvénient, je suppose, à s'exprimer librement sur ses méditations. Dans sa tour d'ivoire, M. Barrès dispose d'une si ample provision de dédain intense qu'il

Digitized by Google

tient sans doute pour non avenus les éloges, comme les critiques de ses contemporains.

Il a débuté dans la vie littéraire par une très curieuse plaquette, intitulée : *Huit jours chez M. Renan.* C'est une délicieuse caricature du célèbre Breton vieilli, parvenu au comble de la gloire. Jamais on n'a saisi avec plus de finesse les riches nuances d'une vanité qui ne prend plus autant la peine de se dissimuler, et s'épanouit avec une habile discrétion. On voit M. Renan dans son rôle de pontife de la libre pensée, ému sur lui-même, protégeant ses amis et bénissant ses ennemis, s'essayant à des entrées officielles dans les gloires de la postérité. D'un côté se dresse la flèche légère de Tréguier, de l'autre « la mer s'étend, brille à l'infini », et entre les deux, la silhouette de l'ancien séminariste de Saint-Sulpice se détache immense, goguenarde, légèrement prudhommesque.

Les critiques, tous plus ou moins admirateurs et disciples de M. Renan, ont reproché à M. Barrès cette satire comme un crime de lèse-littérature ; ils lui ont dit : Vous avez très bien rendu les tics de M. Renan, son extérieur ; grâce à vous, nous savons comment il se promenait, comment il dormait après déjeuner, nous pénétrons dans ses rêves d'ambition politique ; même nous pouvons, si cela nous plaît, attraper quelques-unes de ses jolies manières de dire. Mais la pensée du Maître, l'avez-vous comprise?

Oui, la pensée du Maître, l'élève Barrès l'a-t-il comprise? Avant de chercher une réponse, il faudrait peut-être se demander, comme M. Challemel-Lacour, si cette pensée existe. Les renanistes ont traité de blasphémateur le président du Sénat; l'un d'eux, M. Rod, a fait à l'ombre du maître de publiques réparations, mais en vérité, ils n'ont pas montré un grand sang-froid. Car enfin, ils ont de vastes espérances, ils veulent placer M. Renan parmi l'élite des penseurs. Mais si ce n'était là qu'un rêve, si la vaste personnalité de M. Renan se dégonflait, qu'adviendrait-il de son nom? En tout cas la question de son rang d'immortalité ne sera pas tranchée de sitôt, et s'il arrivait qu'elle le fût selon les désirs des renanistes, il n'en resterait pas

Digitized by Google

moins que M. Barrès a vu juste sur un point essentiel. Sans paraître appuyer, avec une dextérité merveilleuse, et aussi avec des protestations infinies de respect et d'affection, il a mis en pleine lumière le côté *fumiste* de M. Renan. C'est pourquoi le susceptible vieillard lui en garda quelque rancune.

On a beaucoup écrit sur l'auteur de la *Vie de Jésus*, on a peut-être trop écrit. Critiques, savants, orateurs, apologistes l'ont tour à tour accablé de textes anciens, de tirades éloquentes, d'argumentations ou même de plaisanteries. Peu de ces écrits méritent d'être relus, mais dans le nombre je n'en sais pas de plus incisif, de plus fin, de plus agréable de plus finement impertinent que celui de M. Barrès (1).

Avec *Sous l'œil des Barbares*, le jeune écrivain, qui jusqu'ici s'était montré disciple éclairé mais indépendant, essaie de se poser en maître. Cet ouvrage étrange résume des conversations fort libres d'étudiants aussi laborieux que dépourvus de préjugés, conversations sur lesquelles M. Barrès brode d'étranges fantaisies. L'objet propre en est d'établir la seule réalité qui existe, à savoir, l'opposition entre le moi de M. Maurice Barrès et le reste de l'univers, y compris le genre humain, *les barbares*. Il faut dire que

(1) Voici deux exemples de la manière dont il *loue* son maître. Cette fois encore, je fus frappé de l'écrasante bienveillance de M. Renan et je lui sus gré de ce qu'elle témoigne de mépris pour le monde extérieur. Son ironie métaphysique est une excellente attitude en face d'un univers qui manque décidément d'imprévu. Ce n'est pas l'optimisme facétieux d'un homme pour qui le hasard fut généreux, mais la clairvoyance d'un haut esprit, résigné à l'irrémédiable bassesse du plus grand nombre des minutes que vivent les hommes et qu'il vit lui-même. Tandis qu'il roule sur ses épaules sa tête grossièrement ébauchée, et qu'il tourne ses pouces sur son ventre merveilleux d'évêque, tous lui sont indifférents. Il ne s'intéresse qu'aux caractères spécifiques, l'individu n'existe pas pour lui...

Simon, qui a ses habitudes, venait d'entrer dans la petite pâtisserie de Perros. J'allai le rejoindre, car je sais que Renan aime à marcher seul. Et puis, il affectionne un certain nombre de considérations étymologiques sur l'île de *Tomé*, par exemple, dont le nom vient de *stoma* grec, ou de *San Tome* espagnol, qui, je l'avoue, m'ennuient infiniment.

Digitized by Google

ces barbares sont tous ceux qui compriment le moi de l'auteur ou qui gênent le développement de sa puissante personnalité. Le héros du livre (il s'appelle Philippe) a lu avec application un grand nombre d'ouvrages à 7 fr. 50, et, généreusement, il tient à nous faire partager les bénéfices intellectuels qu'il a su en retirer. Tout d'abord, il rencontre le vieux bonhomme Système monté sur la bourrique Pessimisme. Le gros Système tient à Philippe des propos d'un cynisme révoltant : Ayez de l'argent, soyez considéré, méprisez les hommes en vous servant d'eux, etc., etc. Heureusement l'attitude de la bourrique nous console du langage inconvenant de son conducteur : « Vous fûtes sage, bourrique, à cette heure. Un fossé vous présentait son herbe drue et son eau éclatante que fendillent les genêts. Vous arrêtâtes leurs discours et votre marche; vous saviez les habitudes, la halte ombreuse, le pain tiré de la poche et qu'on se partage. Des paroles, même excellentes, ne troublaient point votre judiciaire, et les yeux discrètement fermés avec la longue figure d'un contemplateur qui dédaigne jusqu'aux méditations, vous demeuriez entre deux remâchant votre goûter et vos longues oreilles d'argent dressées comme une symbolique bannière par-dessus leurs têtes inquiètes, cependant que votre maître et le mien reprenait son enseignement. »

Ce chapitre n'a rien de très neuf, et il n'échappe pas à la vulgarité, mais il amène assez bien l'explication de l'état moral de Philippe. Epouvanté par les décevantes théories du bonhomme Système, l'âme du jeune homme demeure parmi tant de débris solitaires au premier fossé du chemin. La jeune fille, qui règne dans tous les romans anciens et nouveaux, ne tarde pas à paraître. Elle tente de consoler le mélancolique héros de M. Barrès en lui tenant des propos qui ressemblent à une application fort malheureuse d'un texte tiré de l'Ecriture sainte : « Vivons et couronnons-nous de fleurs, car nous mourrons demain ». Mais lui, tout entier à de hautes pensées, il contemplait là-bas, plus loin que tout désir, le temple de la sagesse éternelle. Il y a dans ces pages quelque chose de naïvement

Digitized by Google

prétentieux qui désarme : M. Barrès découvre avec transport une foule de choses remarquables par leur antiquité. Tel, un élève de philosophie en rupture de ban, mêle à des récits peu convenables, des phrases de son manuel. La Sagesse, l'Absolu, l'Idéal, le Moi, le Non-Moi, la Sentimentalité et les Contradictions se livrent dans l'imagination de M. Barrès à des luttes aristophanesques.

Mais si grande est l'attraction qu'exerce sur lui ce genre de phraséologie, qu'il reproduit aussitôt après les mêmes récits coupés des mêmes tirades. Seulement on a changé les titres. Nous sommes à Alexandrie, et nous entendons les noms les plus harmonieux et les plus connus de l'antiquité la plus classique. Amaryllis représente la sentimentalité féminine dans sa forme la plus spontanée, Athéné personnifie l'intelligence, le jeune et beau Luscius (mettons que ce soit le Maurice Barrès d'Alexandrie) unit dans un même culte les deux héroïnes. Ils disparaissent tous dans une émeute provoquée, nous dit l'auteur, par des chrétiens. Ce chapitre ravit d'admiration les néo-psychologues et séduit même les ennemis de M. Barrès; on le compare aux plus belles pages de M. Anatole France. La comparaison n'a rien de choquant, mais il m'est impossible de comprendre le plaisir que trouvent les hommes d'aujourd'hui à revivre le faux et très malsain mysticisme de la décadence gréco-latine. Il sera curieux de voir où aboutit toute cette religiosité. De l'alexandrinisme de M. Barrès se dégagent des parfums violents qui écœurent.... ou qui endorment. Quand le bohémianisme littéraire dont nous sommes envahis aura changé de forme, alors seulement on pourra juger à sa véritable valeur l'histoire de Luscius.

Rentré à Paris, Philippe-Luscius Barrès retrouve avec la clarté beaucoup d'esprit et d'aisance. Nous passerons néanmoins — et pour de trop bonnes raisons — sur certains récits... Mais il faut bien s'arrêter sur l'histoire du vénérable M. X***. C'est, à mon sens, la partie la plus curieuse de l'ouvrage. Dans le vénérable M. X*** nous reconnaissons sans la moindre peine M. Renan. L'auteur ne craint pas de le mettre en fort mauvaise compagnie ; il lui prête

Digitized by Google

ensuite des attitudes et un langage tout à fait révoltants.

« Le vénérable M. X*** sourit et se frotta les mains. « S'il « vous plaît, continua-t-il, goûtons quelque absinthe. Voilà « des années que je célèbre les jouissances faciles sans les « connaître. A mon âge imaginer ne suffit plus ; de petits « faits, de menues expériences me ravissent ».

Et battant son absinthe avec une délicieuse gaucherie, l'illustre vieillard se complut encore à quelques compliments ingénieux, tandis qu'à chaque gorgée leur soir se teintait de confiance.

« Mon jeune ami, permettez que je retouche légèrement « votre univers. Il est assez du goût récent le meilleur, je « voudrais seulement le retoucher çà et là.

« Vos maîtres, leurs livres et leurs pensées diffuses vous « firent une excellente vision, un monde d'où est absente « l'idée du devoir (l'effort, le dévouement), sinon comme « volupté raffinée ; c'est un verger où vous n'avez qu'à vous « satisfaire ingénument par mille gymnastiques (je vous « suppose quelques rentes et la santé) ».

Suit un cours assez amusant d'intrigue parisienne, véritable manuel de l'ambitieux que ne gêne aucun scrupule. L'aventure se termine de la façon la plus humiliante.

« Le vénérable M. X*** se prit à rire un peu lourdement, puis se leva et sur le talon, malgré sa corpulence, pirouetta : ce fut presque une gambade. Ensuite, excusez-moi, il porta les mains à son cœur, en ouvrant brusquement la bouche, comme un homme incommodé qui va vomir....»

Il ne nous convient pas, à nous catholiques, de défendre la mémoire de M. Renan. L'auteur de *l'Abbesse de Jouarre* a voulu jouer un instant avec la boue ; il en a été éclaboussé par ses disciples. Nous ne les excuserons pas parce qu'ils frappent l'un de nos adversaires. Ce vieillard, qui tient des propos infâmes, calomnie la science et mérite enfin d'être bâtonné, quel tableau ignominieux ! M. Barrès a dépassé le but. Sans doute il réussit à faire rire quelques lecteurs, mais ceux-là se sentiront profondément humiliés

Digitized by Google

d'avoir ri. Les évêques et les apologistes, lorsqu'ils combattaient M. Renan, employaient d'autres armes.

En terminant, le jeune écrivain prête une voix à toutes les basses passions de l'humanité, à l'égoïsme, à la peur, à la haine, aux honteuses solidarités ; il rédige l'hymne des satisfaits — lisez peut-être de ceux qui nuisent à l'avancement politique ou littéraire de M. Maurice Barrès.

« Nous sommes les Barbares, chantent-ils en se tenant par le bras, nous sommes les convaincus. Nous avons donné à chaque chose son nom ; nous savons quand il convient de rire et d'être sérieux. Nous sommes sourds et bien nourris, et nous plaisons, car de cela encore nous sommes juges, étant bruyants. Nous avons au fond de nos poches la considération, la patrie et toutes les places. Nous avons créé la notion du ridicule (contre ceux qui sont différents) et le type du bon garçon (tant la profondeur de notre âme est admirable). »

Il y a du mouvement et de la force dans cet horrible cri de guerre, mais le lyrisme de M. Barrès manque d'ampleur. Tout compte fait, *Sous l'œil des Barbares* dénote à la fois une remarquable aptitude à bien écrire, une étonnante faiblesse de pensée et une volonté énergique d'arriver à la gloire. On s'amuse des tours de force littéraires, on s'inquiète de la direction déplorable donnée à une jeune vie, on retient çà et là quelques mots étincelants et, arrivé à la fin du volume, on ne peut se défendre d'un vif sentiment de déception.

Allons-nous enfin assister avec *Un Homme libre* à l'épanouissement complet d'un talent incontestable ? Point encore. Philippe a trouvé dans la personne de Simon un confident et un ami, presque un confesseur. Qui est Simon ? Philippe nous l'a déjà présenté, sans trop de façons, à Tréguier ; il nous apprend maintenant que Simon est riche, sanguin, capable de bonnes digestions, épris de chasse et de philosophie positive.

Au demeurant, Simon a pour mission principale de former un contraste parfait avec Philippe, lequel est nerveux et digère difficilement. Tous deux vont se livrer de concert

Digitized by Google

à des exercices, qu'ils croient variés, de haute acrobatie littéraire. Ils se rendent d'abord à Jersey, où leur intelligence « tonifiée par l'air de l'océan et soutenue par le thé » ne tarde pas à faire des découvertes dont l'importance ne peut échapper qu'à des barbares. Les savantes investigations de Philippe et de Simon aboutissent aux deux principes suivants :

Premier principe. Nous ne sommes jamais si heureux que dans l'exaltation.

Deuxième principe. Ce qui augmente beaucoup le plaisir de l'exaltation, c'est de l'analyser. Conséquence. Il faut sentir le plus possible en analysant le plus possible.

Mais pour faire rendre à des principes aussi profonds tout ce qu'ils ont de substantiel, il faut du travail, il faut une longue méditation favorisée par la solitude. Philippe et Simon décrètent qu'ils vont désormais vivre en ermites. Après s'être installés confortablement dans une campagne située sur les confins des deux départements des Vosges et de Meurthe-et-Moselle, ils commencent leur retraite spirituelle. Un médecin compétent vient les ausculter et les déclare tous deux délicats mais sains, condition indispensable pour jouir d'un parfait équilibre de l'âme. De l'examen du corps Philippe et Simon passent à celui de l'âme : ils se découvrent quantité de fautes et se les remémorent avec componction. C'est ainsi qu'ils ont péché par pensée, par parole, par œuvre. Remarquons bien vite que d'après la doctrine de nos deux ermites les péchés par œuvre n'ont pas une bien grande importance. « Toutefois, il y a des cas : ainsi le tort que je me fis en me refusant un fauteuil à oreillettes où j'aurais médité plus noblement. »

Cette confession nous amuserait beaucoup, si elle ne faisait penser à une parodie de la vie religieuse en général et du sacrement de Pénitence en particulier. Car M. Barrès emploie à peu près exclusivement les termes par lesquels les chrétiens désignent les diverses opérations de la vie spirituelle : état de grâce, communion, extase, colloque, oraison, intercession, amour de Dieu, etc. L'auteur ne s'interrompt jamais de citer les *Exercices spirituels* de saint Ignace. La

Digitized by Google

plaisanterie est mauvaise. M. Barrès, qui imite certainement Montaigne et peut-être Xavier de Maistre, ne s'expose jamais à prononcer leur nom. En revanche, non content de mêler saint Ignace de Loyola à une œuvre inconvenante, il se permet toutes sortes de sous-entendus d'un goût plus que douteux. Au fond, il dit simplement ceci : le mécanisme spirituel que saint Ignace a inventé pour abêtir les âmes, « je m'en empare, moi Barrès, pour développer, fortifier, ennoblir mes puissantes facultés intellectuelles. »

Tant pis pour ceux qui trouvent ces choses spirituelles.

L'exercice de la mort suit immédiatement l'examen de conscience. Par bonheur il n'a rien de bien lugubre.

« Nous serons un jour (mais qui de nous deux le premier ?) meurtris par notre cercueil, nos mains jointes seront opprimées par des planches clouées à grand bruit ; nos visages d'humoristes n'auront plus que les marques pénibles de cette lutte dernière que chacun s'efforce de taire, mais qui dans la plupart des cas est atroce... Tout ce que j'aurai emmagasiné d'idées, d'émotions et mes conceptions si variées de l'univers s'effaceront. Il convient donc qu'au milieu même de ces enthousiasmes si désirés, nous n'oubliions pas d'en faire au fond peu de cas, et il convient en même temps que nous en jouissions sans trêve. »

Et la méditation, à mesure qu'elle se développe, devient moins convenable.

Nous ne sommes encore qu'à la page 80 du volume qui est assez compact, et cependant l'analyse est achevée. M. Barrès n'ayant plus rien de personnel à nous dire, rédige un résumé de ses lectures et un historique de ses voyages. Sous prétexte de prier ses intercesseurs, il analyse leurs œuvres, et alors se succèdent jusqu'à la table des matières de fantaisistes critiques littéraires ou artistiques.

Saluons d'abord Benjamin Constant, le premier des intercesseurs. Il paraît que Benjamin Constant eut l'insigne honneur de ressembler au Maurice Barrès que nous comptons parmi nos contemporains les plus en vue. Il ne comprenait que les affaires publiques dans un grand centre ou dans la solitude. Heureux Benjamin Constant ! Il a goûté

Digitized by Google

les joies que donnent la politique, la philosophie, la littérature, joies mêlées d'une aristocratique tristesse.

Saluons aussi Sainte-Beuve, cependant que M. Barrès remplit devant son buste tous les devoirs d'une dévotion minutieuse :

« Tu n'as pas d'yeux pour vivre sur un décor, tu ne te satisfais qu'avec des idées, et tu te dévorerais à t'interroger si l'on ne te jetait précipitamment des systèmes et des hommes à éprouver. Dans la suite, la sécheresse t'envahit parce que tu étais trop intelligent. »

Réunir en soi Benjamin Constant et Sainte-Beuve, ce n'est déjà pas banal. M. Barrès nous confie modestement qu'il sent vibrer en lui l'âme de la Lorraine ; il est René II, il est Jeanne d'Arc, il est Drouot. Il fallait bien prouver qu'on connaît son Taine et qu'on sait faire d'ingénieuses applications de la théorie du milieu. Fâcheuse inspiration ! M. Barrès a emprunté au puissant génie de Taine... des exagérations, d'où une nouvelle raison de craindre que l'*Homme libre* ne vieillisse rapidement.

Les derniers chapitres du livre servent à nous faire comprendre les relations qui unissent l'être de Venise à l'être de M. Barrès.

« Venise, pour avoir été héroïque contre les étrangers, amassa dans l'âme de ses citoyens les plus beaux désintéressements.— Ainsi je fus toujours ému d'une sorte de générosité naturelle ; je hais l'hypocrisie des austères, l'étroitesse des fanatiques et toutes les banalités de la majorité...

« Venise, qui jusqu'alors luttait pour exister, ne se forme une vision personnelle de l'univers que sous une légère atteinte de douceur mystique ; Memling venu d'Allemagne fait naître Jean Bellin. — De même c'est par ce besoin de protection que connurent toutes les enfances mortifiées et par l'enseignement métaphysique d'outre-Rhin que je fus éveillé à me faire des choses une idée personnelle.»

La plaisanterie vénitienne se prolonge indéfiniment. De même que M. Barrès concentre les traits épars de plusieurs génies littéraires, il résume plusieurs âmes de grands peintres, le Titien, Vinci, Tiepolo ; ce dernier surtout remplit

Digitized by Google

Philippe d'enthousiasme. Tiepolo, Tiepolo, c'est son « tarte à la crème ».

Le *Jardin de Bérénice* diffère un peu des deux précédents volumes. Un esprit vulgaire peu familiarisé avec les mystères du Moi, serait tenté d'y voir une sorte d'apostasie. C'est que certaines circonstances s'étaient produites dont il n'est pas possible de ne pas tenir compte. Le jeune et illustre serviteur du Moi avait daigné quitter les hauteurs où il s'enivrait d'encens, pour se mêler aux misérables querelles de la politique. M. Maurice Barrès, pour prouver une fois de plus sa ressemblance avec Benjamin Constant, avait fait son entrée au Palais-Bourbon comme boulangiste. Vous entendez les cris d'étonnement dont retentit le monde littéraire. Sans se départir de ce calme qui participe de la sérénité transcendante des Allemands et du flegme britannique, M. Barrès répondit à ses adversaires et à ses amis par le *Jardin de Bérénice*.

Comme début, un dialogue entre l'inévitable M. Renan et Chincholle, l'étonnant reporter. Ils se demandent si le général Boulanger a du génie. Cette question qui alors intéressait la France et l'Europe, ne produit guère aujourd'hui qu'une impression d'humiliante tristesse et de pitié. Décidément la chronologie a joué ici à M. Barrès un bien vilain tour, et il est fort à craindre qu'elle n'en ait pas fini de sitôt avec lui.

Dans le *Jardin de Bérénice*, Philippe compatit aux misères des humbles, parce que, malgré leur ignorance, ils lui paraissent dignes de sympathie. Il se persuade que l'âme populaire s'incarne en Bérénice ou Petite-Secousse, dont l'éducation s'est faite dans un théâtre parisien et que Philippe retrouve dans une petite villa des environs d'Aigues-Mortes. Notre héros s'éprend pour elle d'un amour absolument idéal et platonique et se constitue son mentor. Leurs conversations fraternelles ont pour théâtre tantôt le sommet de la Tour Constance, tantôt les environs d'Aigues-Mortes, tantôt les boulevards de Nîmes. En somme le jardin de Bérénice comprend la campagne d'Aigues-Mortes sûrement, mais peut-être aussi le champ de bataille électo-

Digitized by Google

ral et le champ de bataille de la vie. Comme on le voit, la géographie de M. Barrès ne brille pas par la clarté, elle nous jette en plein mystère.

Çà et là cependant s'offrent quelques pages facilement intelligibles. Ainsi lorsque Bérénice épouse l'ingénieur Martin, en qui se personnifient tous les préjugés de la bourgeoisie, ou, si vous voulez, de l'opportunisme. Bérénice ne tarde pas à mourir d'une mort de doux petit animal, mais elle apparaît ensuite à Philippe pour lui révéler les lois générales du monde. Nous savons enfin à quoi nous en tenir : Bérénice c'est la secousse par où chaque parcelle de l'univers témoigne l'effort secret de l'inconscient.

Le *Jardin de Bérénice* devait primitivement porter un autre titre : M. Barrès aurait voulu mettre en grosses lettres sur la couverture : *Qualis artifex pereo!* mais par égard pour les personnes qui ne savent pas le latin, il a bien voulu parler français.

Une ambition évidente de renouveler le paysage se révèle dans le *Jardin de Bérénice*. M. Barrès a-t-il réalisé son dessein ?

Donnons-lui d'abord la satisfaction de constater qu'il a très bien choisi son modèle. Aigues-Mortes, avec ses tours et ses remparts moyen âge, merveilleusement conservés, qui se reflètent dans les étangs, avec ses solitudes tristes que borne une mer d'un bleu intense, entrevue à travers de minuscules pyramides de sel, Aigues-Mortes rappelle des souvenirs glorieux et saints de notre histoire nationale, en même temps qu'elle évoque les visions d'un Orient idéal aux monuments dorés par le soleil. Un néo-psychologue trouverait sans doute difficilement un jardin mieux approprié à ses rêveries. S'il s'est servi de son Bædeker, à la manière de Simon, M. Barrès a su le compléter. Toutefois, ses paysages me paraissent un peu maigres. Cet analyste subtil, si habile à saisir les moindres nuances du sentiment, ne sait pas embrasser les paysages. Je me figure que Loti aurait su voir dans la campagne d'Aigues-Mortes des choses plus grandes, plus épiques et plus orientales.

Peintre de paysages, M. Barrès veut encore faire com-

Digitized by Google

prendre à ses lecteurs le vif intérêt qu'il porte à la démocratie. Il l'a vue de près certainement, puisqu'il a donné de sa personne dans des réunions électorales où dominaient les ouvriers. Mais dans Bérénice je ne vois rien de démocratique. Cependant aux environs d'Aigues-Mortes il y a de rudes ouvriers qui remuent la terre, qui, au temps des vendanges, portent sur leurs épaules des faix écrasants. On dit que les travailleurs des salines voisines ont une tâche plus pénible encore. M. Barrès ne parle pas de ces pauvres gens, il aime mieux décrire la coquette villa de sa Bérénice. Les conclusions politico-sociales du livre achèvent de nous édifier. M. Barrès a fréquenté les humbles, durant l'espace d'une période électorale et il trouve cela bien suffisant pour eux comme pour lui. Il nous déclare qu'il va se retrancher dans une forte indépendance matérielle ; voilà qui est très consolant pour ceux qui manquent de pain. On se rappelle une caricature qui obtint naguère un grand succès. Un groupe de misérables, hâves, loqueteux, mordus par la neige qui tombe à gros flocons, attendent vaguement quelques secours. Passe une riche calèche et, par la portière ouverte, un monsieur confortablement enveloppé de fourrure leur fait entendre ces consolantes paroles : Mes amis, je connais vos sentiments ; vos aspirations sont les miennes ; je sais que vous ne voulez pas d'une Constitution calquée sur l'orléanisme, je saurai faire mon devoir. M. Barrès est-il bien sûr d'éviter le ridicule lorsqu'il veut concilier ses habitudes de dandysme misanthropique avec ses ardeurs d'apostolat populaire ?

Comme toujours, la partie satirique du *Jardin de Bérénice* est celle qui offre le plus de charme. M. Barrès se venge en nous amusant. Ici il frappe tous ses adversaires politiques sur le dos de Charles Martin l'ingénieur :

« Saura-t-il jamais combien je l'ai goûté, l'excellent sot ! C'était un ingénieur de trente ans, avec une figure confiante d'adolescent, un regard très pur et le charme d'un jeune animal. Tout en lui était énergie. Comme il tenait pour droiture parfaite chacune de ses pensées ! Avec quel entrain il méprisait ceux qu'il désapprouvait ! Ses certi-

Digitized by Google

tudes, ses affirmations, son exclusivisme étaient pour moi choses si folles, si dénuées de clairvoyance, qu'il n'aurait jamais pu me blesser. Martin, en vérité, m'excitait autant que merveille au monde ; il m'emplissait d'une perpétuelle satisfaction à vérifier sur chacune de ses paroles combien je n'avais pas trop auguré de son animalité...

« Ah ! celui-là (Martin) n'est pas un égotiste, il méprise la contemplation intérieure, mais il vit sa propre vie avec une si grossière énergie, qu'il la met perpétuellement en opposition avec chaque parcelle de l'univers. Il ignore la culture du moi ; les hommes et les choses ne lui apparaissent pas comme des émotions à s'assimiler pour s'en augmenter ; il ne se préoccupe que de les blâmer dès qu'ils s'écartent de l'image qu'il s'est improvisée de l'univers ».

Très curieux ce portrait de Charles Martin. Mais le héros de M. Barrès ira-t-il grossir la pompeuse phalange des Homais, des Joseph Prudhomme, des Cardinal et autres progressistes ? On peut en douter. Cet ingénieur dédaigneux des beautés de l'analyse, ne paraît ridicule qu'aux délicats ; il manque de relief et de vie extérieure. Et puis le rôle des ingénieurs chers à M. Georges Ohnet ne paraît pas près de finir. S'attaquer à leur puissante corporation n'est pas le trait d'un homme avisé. Il est en littérature, en politique et en art, un moment psychologique où les habiles peuvent se donner l'audace de conspuer les puissants de la veille ou du jour. M. Barrès s'est trop hâté ; il s'en repent peut-être à l'heure présente. Enfin, l'égotisme dédaigneux de Philippe prête trop à la critique et soulève trop d'antipathies pour que Charles Martin n'en bénéficie pas un peu. Certes, l'ingénieur n'a rien de séduisant, mais parmi ceux qui comprennent Charles Martin et qui croient comprendre Philippe, beaucoup préféreront le premier au second. Nous reconnaissons au dilettantisme littéraire le droit de berner la vulgarité de certains hommes politiques, mais à la condition de rester dans sa propre sphère. Du jour où il descend dans la mêlée électorale, il n'a plus le droit de tant

Digitized by Google

mépriser les appétits des foules. Les railleries de Philippe ont beaucoup de mérites : finesse, grâces, méchanceté et quelquefois profondeur, elles n'en sont pas moins déplacées, et elles ne s'éloignent pas assez du ton de la réclame politique.

Deux brochures ont paru à peu près vers le même temps que le *Jardin de Bérénice* qui complètent le culte du moi. L'une d'elles porte un titre solennel et mystérieux qui donne à penser : *Toute licence, sauf contre l'amour*. Ces grands mots sont là pour couvrir une conclusion bizarre qui n'a aucun rapport avec le sujet. Le chapitre 1er c'est la thèse : il a pour objet de prouver à Messieurs les étudiants de Paris qu'ils se trompent, lorsqu'ils se constituent en association. M. Barrès nous fournit ici une nouvelle preuve qu'il sait manier supérieurement le paradoxe. En principe le gouvernement et les professeurs de l'Université ont le droit absolu de créer les conditions matérielles et morales qui permettent aux étudiants de se grouper. Car M. Barrès établit volontairement une confusion. Pour se donner le plaisir de cribler d'épigrammes M. Lavisse et M. de Voguë (je ne nomme que les vivants), il dénature ou force leurs intentions. Il n'en reste pas moins que quelques-unes de ses critiques sont fort justes. « De quelque ordre de la pensée qu'il s'agisse, dit-il, l'originalité est à celui qui pratique la recherche de la vérité dans toute sa franchise, sans intermédiaire, sans conventions, mais tâtonnant, jusqu'à ce qu'il touche le fond vrai de sa nature. Tant de maîtres excellents, tant d'honnêtes camarades ne compensent pas les fortes méditations intérieures que leur présence rend impossibles... Comment connaîtrait-il la fièvre qui monte du sable humide des jardins du Luxembourg, le troupeau de l'association ? Le souffle qui sort de ses platanes et qui conseilla tant de génies adolescents, n'est guère entendu de celui qui a une salle de billard, deux cents journaux, des consommations à prix réduits et deux mille camarades dont quelques-uns chantent à ravir la chansonnette. »

Il serait facile de relever ce qu'il y a d'exagération dans ces conseils, mais il vaut mieux s'attacher à ce qu'ils ont

Digitized by Google

de vrai : les étudiants pourront aisément les mettre à profit.

Le second chapitre de la brochure fait le pendant du premier ; c'est l'antithèse. M. Barrès chante sur un air nouveau un couplet fameux de M. Renan ; il veut prouver qu'il n'est point sceptique et il le prouve, en effet, à sa façon. Nous le lui accordons d'autant plus volontiers que la chose nous intéresse faiblement. Oui, Philippe Barrès, acte vous est donné de vos protestations ; nous savons que vous n'avez rien de commun avec les sceptiques, nous sommes convaincus que vous n'hésiteriez pas à vous prononcer avec une extrême énergie sur certaines qualités de votre moi.

En tête du dernier chapitre flamboie un titre philosophique : *Synthèse. Conciliation de la pensée et de l'action.* Comment se fait cette synthèse ? Je ne saurais le dire, mais l'auteur nous affirme qu'elle est admirable. « Toute licence, sauf contre l'amour, voilà la règle unique, mais sûre, pour que des analystes se mettent avec aisance en rapport avec d'autres personnalités... » M. Barrès en arrive à cette conclusion par une série de raisonnements d'une rare incohérence. Alcibiade, Keats, Chateaubriand, Benjamin Constant, Bonaparte, M. Lavisse, M. de Voguë, Claude Bernard viennent apporter chacun son contingent de preuves. C'est du galimatias.

Nous en finirons avec le culte du moi, si nous consentons à faire en compagnie de M. Barrès trois stations de psychothérapie. La première consiste en une nouvelle visite à Léonard de Vinci. Les pages de l'*Homme libre* que M. Barrès avait consacrées au grand peintre nous avaient déjà paru assez longues. Que dire de celles-ci ? M. Barrès médecin terrible, en prend à son aise avec ses malheureux malades, analystes du moi, dont il voudrait faire des citoyens milanais. Parlant plus simplement, M. Barrès se serait contenté de prévenir ses lecteurs qu'il voulait combattre les opinions de M. Taine sur les tableaux du Vinci. Personne jusqu'à aujourd'hui — M. Taine ne fait pas exception — personne n'a compris le sourire de Léonard : M. Barrès nous en dévoile le mystère.

Digitized by Google

Il est inutile de suivre le jeune écrivain chez le peintre Latour de Saint-Quentin ; seuls, les psychologues à systèmes peuvent remplir les rites usités dans cette station psychothérapique. Mais à Rome notre fantaisiste Hippocrate sait donner une très heureuse consultation.

« Qu'à Saint-Pierre d'autres discutent ces froids espaces et cette pompe architecturale, ; pour moi j'y distinguais seulement les confessionnaux qui tapissent cette immense enceinte et où l'on parle toutes les langues. C'est ici le point mathématique où tous les soupirs civilisés se confondent pour former la sensibilité chrétienne... Pour moi, jamais je ne franchis ce seuil fameux sans qu'une émotion d'être au point le plus sensible de l'humanité m'inclinât à m'agenouiller. Là seulement, parmi les directeurs de conscience polyglottes, j'eusse pu trouver quelqu'un qui parlât ma langue. »

Il a fallu faire des coupures dans cette demi-page, et tout le reste du chapitre abonde en idées extravagantes ou plaisanteries de très mauvais goût et en blasphèmes.

Ces différents ouvrages ont valu à M. Maurice Barrès une réputation considérable. Bien qu'il n'ait pas encore 35 ans, il compte parmi les maîtres de cette génération. On se demande s'il y a lieu de le féliciter d'une aussi rapide ascension. Le jeune écrivain qui se plaint des barbares avec tant d'amertume a réussi à occuper une des premières places dans le monde littéraire, et une situation, sinon enviable, du moins assez brillante dans le monde politique. Il est vrai que les 14,000 livres de rente, dont il explique si gaiement l'emploi, ont sans doute facilité ses débuts ; il est vrai encore qu'il n'a pas reculé devant certains procédés de réclame malsaine et particulièrement déplacée, chez quelqu'un qui se vante avec tant d'emphase de n'avoir rien de méridional. N'importe, M. Barrès, quoi qu'il en dise, est un favori de la fortune ; il a pu subir des humiliations, souffrir avec intensité, mais son temps d'épreuve n'a pas duré. Trop vite il a été arraché à cette solitude qui éprouve, mûrit et fortifie les talents. Peut-être fût-il devenu un penseur. En tout cas, il se serait gardé avec plus de soin de ces pro-

Digitized by Google

vocations inutiles, de ces exagérations et de toutes les différentes sortes d'affectation où il se complaît. On excuse jusqu'à un certain point les extravagances d'un jeune inconnu qui, désireux de se faire connaître, se livre à des excentricités amusantes (1). Il faut bien que quelques privilégiés brûlent des étapes sur le chemin de la gloire. Mais quand un écrivain arrive à la notoriété de M. Maurice Barrès, il n'a que faire d'un dandysme d'imitation et des opinions systématiquement scandaleuses.

Au reste, il ne nous appartient pas de dire ce qu'aurait pu devenir l'auteur d'*Un Homme libre;* tâchons seulement de nous rendre compte de ce qu'il est.

Dans son talent entre une sérieuse érudition. M. Barrès connaît les œuvres d'un certain nombre de peintres ; il a assisté, nous affirme-t-il, à beaucoup de concerts, et nous l'en croyons bien volontiers, encore qu'il n'ait pas su tirer un heureux parti de sa compétence musicale; enfin il a lu des quantités d'ouvrages à 7 fr. 50 et quelques-uns même d'un prix plus modéré. Mais son érudition manque de cohésion et étouffe parfois l'originalité de l'écrivain, car il faut bien expier sa trop grande puissance d'assimilation. Philippe a la prétention d'avoir tout compris, mais, Philippe peut se tromper. Je crains qu'il ne se soit contenté de loger chez lui, tant bien que mal, les doctrines de Spinoza, de Stendhal, de Beaconsfield et de Morny, piètre penseur sans doute, de Renan, de Taine et de bien d'autres. A-t-il une pensée qui lui soit propre? Qu'il consulte

(1) Un beau soir de l'année 1885, les boulevards étaient pleins de monde. La veille, une honnête femme, calomniée par un informateur famélique d'agence Tricoche, l'avait « justicié. » Le drame, très parisien, tenait en éveil la curiosité. C'est alors que du bout de l'horizon l'on vit s'avancer avec une lenteur réglée, à travers la foule qui s'ouvrait et se retournait sur son passage, une caravane étrange d'hommes-sandwich. Et sur leur pancarte se détachait le nom de Morin, le pauvre diable justicié, avec, au-dessus, ces mots surprenants : « Ne lira pas les taches d'encre ! » C'était M. Maurice Barrès qui faisait son entrée dans les lettres. L'anecdote met dans une lumière crue le dessein d'étonner et l'audace des moyens qui distinguent le bel aventureux. (Tiré d'une étude de M. Marcel Fouquier, parue dans la *Revue bleue* du 11 juin 1892.)

Digitized by Google

Simon au cours de ses discussions, et cet ami fidèle se fera une joie de l'éclairer sur ce point.

De plus, l'érudition de M. Barrès est trop décadente et sent son quartier latin, car nos écrivains extra-modernes ont une façon singulière de s'orner l'esprit : en fait de lectures, ils ne se refusent que le nécessaire. Tel déclassé plus ou moins mage, pour avoir lu quelque manuel d'Egyptologie ou d'Assyriologie, se pique d'être renseigné sur Isis ou Istar, tandis qu'il ignore profondément les chefs-d'œuvre de notre littérature classique. Quoique n'ayant jamais eu d'extase à Venise, Bossuet, Bourdaloue et Racine connaissaient quelque peu le cœur humain. Le sourire de Molière est aussi inquiétant que celui du Vinci. M. Barrès dédaigne sans doute d'aussi classiques écrivains tout pénétrés d'altruisme, et il s'en vante. Renouvelant l'expérience célèbre de M. Voltaire sur la crédulité des bons parisiens, il a osé dire dans une réunion publique qu'il n'avait jamais lu *Tartufe*.

L'érudition de M. Barrès est relevée par une ironie de qualité supérieure où se combinent la finesse française et l'humour britannique ; c'est un délicieux pince-sans-rire, et il faut peut-être le considérer uniquement comme tel, si on veut le bien comprendre. Son œuvre représente, je crois, l'effort le plus considérable qui ait été tenté dans ce sens, au moins en France. Il a élevé la facétie philosophique à la hauteur d'un genre littéraire. Il parle si souvent, et avec tant d'assurance, du divin, de la haute culture, de l'art, du cœur humain, des analyses passionnelles, qu'on est quelquefois tenté de le prendre au sérieux, mais il a bien soin de dissiper sans retard toutes nos illusions. Vous croyez qu'il disserte sur Herbert Spencer, Fichte, Hégel ? prenez garde, il fait de la mimique aux dépens de ces hommes dont il se proclame le disciple. On dirait l'enfant terrible de la haute littérature ; pendant que les maîtres inscrivent des formules sur le tableau noir, lui, avec grâce et détachement, il esquisse des gestes peu respectueux. Prenons-le par exemple dans un de ces moments d'enthousiasme lyrique où il se dit soucieux uniquement d'absolu.

Digitized by Google

« Vers le crépuscule, débouchant de mon canal Bragadin sur les Fondamenta Zattere, soudain je voyais le soleil, comme une bête énorme, flamboyer au versant d'un ciel délicat, par-dessus une mer indifférente à cette brutalité, toute élégante et de tendresse vaporeuse. Alors, avec un haut-le-corps, je m'exclamais et je gesticulais. Puis aussitôt : Quoi donc ! es-tu certain que cela t'intéresse ? Mais en même temps : saisissons l'occasion, me disais-je, pour pousser jusqu'à l'extrémité des Zattere (un kilomètre le long d'un bras de mer canalisé, sur un quai largement dallé). Je suis certainement en face d'un des plus beaux paysages du monde... Et puis, mon dîner retardé de vingt minutes, la soirée me sera moins longue... Ah ! ces soirées, toutes ces journées de la vie extérieure !... Et s'il pleuvait, j'aurais un frisson d'humidité, la table du restaurant me serait lugubre, et l'ayant quittée, il me faudrait rentrer immédiatement dans un chez moi meublé de malaise, ou m'enfermer dans un café qui me congestionne !

« Ce chœur de pensées qui m'emplissaient fait voir que les plus voluptueux décors ne peuvent imposer silence à mes sensibilités mesquines. La grâce de Venise ne pouvait étouffer les protestations dont mon être naquit gonflé. Il fallait que l'âme de cette ville se fondît avec mon âme dans quelqu'une de ces méditations confuses dont parfois mon isolement s'embellit. »

C'est là, je pense, le maximum de sérieux qu'on puisse obtenir de Philippe. N'essayez pas de lui demander tout un chapitre d'une gravité soutenue ou même une seule page nette d'ironie, vous éprouveriez une déception, ce dont il faut se féliciter d'ailleurs pour peu que l'on tienne à n'être pas trop dupe.

Avouons enfin que M. Barrès a reçu dans une large mesure le don d'écrire. Son style savant, aigu, bref, dédaigneux, brille et disparaît comme une lame prompte à blesser. M. Barrès ressemble quelque peu à un La Rochefoucauld fin de siècle et décadent, je n'ose pas dire un La Rochefoucauld raté.

Il a infiniment moins de profondeur et de tenue que

Digitized by Google

l'auteur des *Maximes*, mais aussi plus de désinvolture, de verve comique et de grâce malsaine.

On peut juger par là de la valeur morale de ses œuvres. Aucun écrivain n'a affecté un dédain plus profond pour les choses qui ont toujours paru les plus respectables à l'humanité, à savoir, le sentiment religieux, la justice, la charité. Ces trois grandes vertus et bien d'autres encore, il les a parodiées, traînées dans la boue. Devons-nous le reprocher à M. Barrès? Non, car ce serait peine perdue. Il suffit de se tenir en garde contre lui ou mieux encore de ne pas le lire. S'il est une lecture qu'on doive interdire à ces collégiens auxquels il s'adresse de préférence, c'est incontestablement la lecture de ses œuvres.

Il n'est pas impossible du reste qu'une banqueroute littéraire vienne compléter avant peu la banqueroute politique de M. Maurice Barrès. Il était né délicat : pour attirer l'attention de Démos et même d'Alcibiade et de ses amis, il a dû fausser son talent ; il a fait appel aux sentiments révolutionnaires; il s'est abaissé jusqu'aux pires habiletés de la plus vulgaire réclame. Et maintenant, il faut tenir en haleine, coûte que coûte, ce public boulevardier, gouailleur, destructeur de réputations, cruel aux vaincus. Quelles que soient les ressources de son tempérament souple et énergique, M. Barrès ne paraît pas de force à mener de front les tâches multiples qu'il s'était imposées. Que ne vivait-il d'une vie calme d'observateur distingué! Il eût publié à de longs intervalles quelques œuvres grêles, fines, achevées, sans doute ignorées de Charles Martin et de ses électeurs, mais hautement appréciées dans les régions les plus littéraires. Au lieu de cela, il a voulu faire paraître en quelques années trois volumes, grosse erreur de calcul et de goût. Ces trois volumes, même si on les complète par les trois brochures, devraient n'en former qu'un. Deux cents pages suffisaient pour le manuel du culte égotiste ; M. Barrès en a imprimé mille au moins, faisant ainsi très grande la part du remplissage. Cet habile homme s'est bien trompé.

Tandis qu'elle cheminait dans l'aurore fleurie, la pseudo-Béatrix de M. Maurice Barrès lui dit un jour : Prenez

Digitized by Google

garde, ami, n'êtes-vous pas sur le point de vous ennuyer? Quand on a lu les mille et quelques pages dont se compose la monodie du moi, on est tenté de dire à M. Barrès : « Vos promesses égotistes ne laissent pas que d'amuser parfois, mais vous vous répétez souvent. Prenez garde, Monsieur ; vous pourriez bien être sur le point d'ennuyer vos lecteurs. »

Abbé DELFOUR.

Digitized by Google

LA

VOCATION DE JEANNE D'ARC

Oh ! ce fut un grand jour aux voûtes éternelles !

D'innombrables tribus d'anges aux blanches ailes,
Dans le recueillement de l'espace infini,
Disaient l'hymne de gloire au Dieu trois fois béni.
Hosannah !.. Leurs accents traversaient l'étendue,
Plus puissants que la voix du tonnerre, entendue
Quand un éclair sanglant flamboie au fond des cieux ;
Hosannah !.. tous les fronts s'inclinaient, radieux,
D'un mouvement pareil au rythme formidable
Des vagues qui s'en vont expirer sur le sable.

Et dans le Saint des saints, sur son trône de feu,
De cet œil qui voit tout dans les espaces, Dieu
Immortel dans les temps et dans l'espace immense,
Triple dans sa personne, unique en sa substance,
Immuable à travers un présent éternel,
Toujours jeune, toujours auguste et solennel,
Contemplait les élus, en écoutant les anges
Redire aux quatre vents ses sublimes louanges.

Or une voix cria : « Suspendez vos concerts. »

Les portiques sacrés alors furent ouverts.
Un long frémissement parcourut l'assemblée
Comme une nappe d'eau que le vent a troublée ;
Le choral des élus et des anges se tut ;

Digitized by Google

Et sur le seuil céleste un bel ange apparut.
Il vint devant le trône éclatant de lumière,
Devant le Dieu qui parle en lançant le tonnerre ;
Il se mit à genoux tremblant, puis se leva,
Et dit devant le ciel et devant Jéhovah :

— O Dieu, depuis le jour où vos légions d'anges
Terrassèrent Satan et ses sombres phalanges,
J'avais eu le bonheur de rester devant vous,
Plongé dans une sainte ivresse, à deux genoux,
Humblement et semblable à la flamme indécise
Qui veille, suspendue aux arceaux d'une église.
Les siècles et les ans passèrent sur mon front ;
(Les anges pensent-ils aux heures qui s'en vont ?)
Et mes lèvres toujours murmuraient vos cantiques,
Et mes yeux poursuivaient leurs rêves extatiques ;
Un temps déjà bien long avait dû se passer,
Et mon bonheur semblait à peine commencer.

Mais votre voix, Seigneur, un jour se fit entendre :

« Je t'ai toujours chéri de l'amour le plus tendre ;
« Mes yeux avaient pour toi d'ineffables regards ;
« Tandis que j'entendais monter de toutes parts
« Du chœur des Séraphins la sublime harmonie,
« Quand les archets divins jetaient leur symphonie,
« Dont les sons vont mourir delà l'immensité,
« Bien souvent je portais mes yeux de ton côté :
« Je voyais s'incliner ton visage céleste ;
« Ton front était si beau, ton regard si modeste,
« Qu'oubliant les concerts enivrants des Elus,
« Je regardais toi seul et je n'écoutais plus.
« Mais un peuple nouveau va naître sur la terre
« Et sa gloire déjà m'est infiniment chère.
« A qui pourrais-je mieux le confier qu'à toi ?
« Va, messager des Cieux, va, pars : obéis-moi. »

Mais votre vue avait pour moi de si doux charmes,
Que mes yeux à l'instant se mouillèrent de larmes ;
Oui ! Seigneur, je pleurai !
Lorsque alors j'entendis :

Digitized by Google

« Tu trouveras sur terre un autre Paradis ;
« Il sera grand et fort le peuple qui va naître ;
« La France, que ta main protégera, doit être
« Le plus beau des séjours, bel ange, après le ciel. »

Je partis, adorant votre ordre solennel. —

Et les Elus portant des lyres ou des palmes
Ecoutaient cette voix monter sous les cieux calmes,
Douce comme le vent qui pleure dans les blés,
Triste comme le chant dont les airs sont troublés,
Quand, sur l'aile du vent, au crépuscule, passe
L'âme d'un trépassé qui gémit dans l'espace.

Soudain l'ange se mit à pleurer ; et ces mots
Jaillirent de son cœur avec de longs sanglots :

— Seigneur, la France meurt !... La nation bénie
Râle dans le combat d'une lente agonie ;
L'ongle du léopard a blessé le lion.
La guerre s'est unie à la rébellion,
O Maître, dont la main préside aux grandes causes,
Quand un peuple est vaincu, vous lui laissez deux choses :
Un glaive dans la main et l'espérance au cœur.

La douce France a vu le talon du vainqueur
Piétiner son sol vierge et souiller sa couronne ;
Le coursier jette à bas le fou qui l'éperonne,
Et ces enfants de France, au lieu de se venger,
Ne se servent du fer que pour s'entr'égorger.
La France va sombrer si la tempête dure ;
Est-il martyre au monde égal à sa torture ?
Est-ce là le destin que vous m'aviez promis ?

Dieu ! combattez pour nous contre nos ennemis.
La chute de la France ébranlerait le monde
Et ferait à l'Eglise une entaille profonde ;
Pourtant si votre bras ne vient nous secourir,
C'en est fait, un grand peuple achève de mourir. —

L'ange pleurant ne put en dire davantage ;
Des larmes sillonnaient son auguste visage...

Digitized by Google

Alors du fond des cieux une voix s'éleva,
Et le ciel en silence écoutait Jéhovah :

— Un peuple ne meurt pas quand il s'appelle France ;
Le triomphe ennoblit bien moins que la souffrance :
C'est par là qu'on est grand, c'est par là que l'on vaut ;
L'on ne tombe plus bas que pour monter plus haut ;
On arrive au Thabor en passant au Calvaire.
Va déployer encor ton aile tutélaire
Sur ma France chérie, et dis-lui que ma main
Aux souffrances d'hier réserve un lendemain. —

Et l'ange consolé, déployant ses deux ailes,
S'envola dans l'azur profond.

Or les fidèles
Qui peuplent par milliers l'immensité des cieux,
Comme Charle et Louis, pleuraient silencieux :
Tout Elu garde au cœur deux amours en balance,
L'amour de son pays et l'amour de la France.

II

Dieu, dont aucun regard n'a sondé les desseins,
Silencieux médite au fond du Saint des saints.
Alors une voix forte et sonore s'élève :

— Seigneur, vous sauverez la France par le glaive :
Le fer relèvera ce qu'a détruit le fer ;
C'est ainsi que Michel a terrassé l'enfer ;
Et n'est-ce pas avec la pointe de l'épée
Qu'Israël burinait sa divine épopée ?
Faut-il punir, faut-il venger, un glaive est là,
Soit qu'il sabre l'Europe aux mains d'un Attila,
Soit que, pour restaurer les nations tombées,
Il jette ses lueurs au poing des Macchabées.
Dieu Sabaoth, formez un général vaillant,
Fier comme Charlemagne et fort comme Roland,
Ardent comme Clovis ; et qu'il ait la grande âme

Digitized by Google

Du Franc qui martela les païens d'Abdérame;
Dans son cœur incarnez l'honneur du chevalier,
Et l'on verra bientôt les ennemis plier
Et les vaincus chanter l'hymne de délivrance. —

Dieu dit : — Je veux donner ce héros à la France. —

On entendit alors une seconde voix :
— La vaillance et le glaive ont suffi quelquefois
Pour appuyer un trône ou faire des conquêtes;
Mais pour sauver un peuple et venger ses défaites,
Bien plus que les guerriers, les saints ont combattu :
A quoi sert une épée où manque la vertu ? —

Dieu dit : — Je ferai naître en France une âme sainte. —

Une autre voix parla dans la céleste enceinte :

— Tout triomphe demande et du sang et des pleurs;
Un grand peuple est sauvé par de grandes douleurs,
Pour le salut de tous qu'une victime expire. —

— Le sauveur de la France ira donc au martyre —.
Et le verbe de Dieu remplit l'immensité....

— Tout se courbe, Seigneur, à votre volonté;
Dit une voix. D'un mot vous ébranlez la terre;
Pour jeter la terreur sur une armée entière,
Vous n'avez pas besoin de nos faibles efforts :
La faiblesse vous sert à confondre les forts;
Une femme suffit, Judith ou Geneviève,
Et mille légions s'envolent comme un rêve. —

Et les saints anxieux entendirent ces mots :
— France, une femme va mettre un terme à tes maux. —

III

En ce temps-là naissait, aux marches de Lorraine,
Jeanne qui fut un jour plus grande qu'une reine,

Digitized by Google

Forte comme Judith, aimable comme Esther,
Qui balaya l'Anglais du sol d'un peuple fier,
En qui Dieu résuma la gloire et la souffrance,
L'espoir de son pays et l'âme de la France,
Et qui, victime sainte et pure, alla chercher
La palme du martyre au sommet d'un bûcher.

Auguste ROCHETTE,
Professeur aux Minimes.

3 juin 1894.

BIBLIOGRAPHIE

Œuvres de saint François de Sales, évêque et prince de Genève, docteur de l'Eglise, t. III, *Introduction à la vie dévote*, gr. in-12, p. LXXI-571. Annecy, J. Niérat.

Le troisième volume de la nouvelle édition des Œuvres de saint François de Sales renferme l'Introduction à la vie dévote. C'est l'œuvre sinon la plus remarquable, du moins la plus populaire du saint docteur et celle qui a exercé l'influence la plus profonde. C'est un manuel complet, très clair et très précis de la véritable dévotion. Adapté à toutes les conditions, il nous apprend à y trouver les éléments d'une sainteté éminente. Quoiqu'il ait été composé en vue d'instruire « ceux qui vivent ès mesnages, en la cour, et qui sont obligés de faire une vie commune quant à l'extérieur (1) », les personnes retirées dans le cloître peuvent y recueillir des indications extrêmement utiles pour la pratique de leurs devoirs. Tout ce qu'il dit sur la méditation, l'examen de

(1) Préface, p. 6.

Digitized by Google

conscience, les retraites spirituelles, est d'un merveilleux à-propos même pour les exigences de la vie monastique. Nous en dirons autant des chapitres sur les tentations, la tristesse et l'inquiétude, l'humilité, la patience. Mais c'est surtout aux directeurs des âmes qu'il convient d'en faire une étude sérieuse et approfondie. Ils doivent le lire et le relire afin d'en pénétrer la doctrine jusque dans ce qu'elle a de plus caché, et de s'assimiler toute la substance de ce beau livre. Car, selon la remarque de D. Mackey, l'estime dont il a joui dès les premiers jours a peut-être mis obstacle à l'étude assidue qu'il mérite. On croit en avoir saisi le sens intime, parce qu'on en connaît les grandes lignes, et qu'on s'est familiarisé avec quelques beaux passages. Mais il est du petit nombre de ces ouvrages qui veulent être lus à petite dose et d'une manière réfléchie. Il faut y revenir à plusieurs fois, pour découvrir les richesses renfermées dans ces chapitres, qui, au dire de M. Olier, sont *autant de miracles*. Le pape Alexandre VII, durant l'espace de quarante ans, ne s'en sépara jamais et l'avait à ses côtés jour et nuit.

Ce troisième volume offre donc un intérêt tout particulier. L'éditeur a continué ses bonnes traditions, et il n'a rien négligé pour le rendre de tout point irréprochable, et lui imprimer ce cachet qui constitue les œuvres de haute valeur. Il fallait avant tout rétablir le texte original et le dégager de toutes les incorrections qui le déparent. Elles sont en effet très nombreuses, et elles se sont multipliées avec les diverses éditions dont le nombre s'élève à près de mille. La tâche ne manquait pas de difficulté. Mais on avait une ressource qui manque aux philologues quand il s'agit des auteurs anciens. Pour corriger le texte de Thucydide ou de Sophocle, par exemple, on ne dispose que de copies plus ou moins fidèles, et l'œuvre primitive n'existe plus. C'est là le tourment des éditeurs, et la plupart des corrections reposent sur des conjectures et des probabilités. Les manuscrits de saint François de Sales existent encore, et de plus cinq éditions de l'*Introduction à la vie dévote* ont été publiées sous sa direction.

L'histoire de ces éditions offre de l'intérêt, et le père D. Mackey nous la raconte tout au long dans sa remarquable introduction. Une première édition fut donnée vers la fin de l'année 1608 ou au commencement de l'année 1609. Elle fut accueillie avec empressement, l'écoulement s'en fit avec rapidité, et bientôt une seconde parut nécessaire. Le saint en prévoyait l'éventualité. Il

Digitized by Google

tenait des matériaux en réserve, et le travail fut amélioré. Plusieurs chapitres furent ajoutés, entre autres celui de l'humilité; d'autres furent augmentés, ceux qui traitent de la chasteté, des récréations, des amitiés. L'ordonnance éprouva des remaniements considérables. Au lieu de trois parties, il y en eut cinq. « Ce petit livret, écrivait-il au duc de Savoie, fut déjà publié l'année passée, mais si imparfait, que je ne l'osay pas exposer à la vue d'un si grand prince ; maintenant qu'il est un peu moins mal accommodé j'en prends la hardiesse. »

Une nouvelle édition parut en 1610. Le saint lui-même nous en explique les raisons dans une lettre et dans la préface. Il paraît que malgré tous ses soins et toute la diligence qu'il apportait à l'exécution de ce dessein, beaucoup de fautes s'y étaient glissées à son insu ou avaient échappé à la vigilance de l'imprimeur. Plusieurs chapitres même avaient été oubliés. Ces lacunes furent comblées. Avec un texte plus complet, on fit disparaître un certain nombre de fautes. Le saint put dire en toute vérité : « Or, le voyla maintenant de nouveau corrigé, et avec tous ses chapitres. »

C'était pour notre docteur un principe de ne s'arrêter jamais tant qu'il n'avait pas conduit une œuvre à toute la perfection dont elle était susceptible. Il apportait un soin extrême à tous ses travaux. Il avait aussi un instinct délicat qui le rendait très perspicace à en deviner les imperfections. Aussi conçut-il le dessein de préparer deux nouvelles éditions, l'une parut en 1616, l'autre en 1619. Cette dernière peut être considérée comme définitive. Le saint y déploya tout ce qu'il avait de zèle et d'expérience, et il sortit de ces efforts si multipliés et de ce labeur dirigé avec tant d'intelligence une œuvre qui excite encore l'admiration des lettrés et des érudits. Elle eut du vivant de l'auteur un immense succès. La France et la Savoie ne furent pas les seules à jouir de ce trésor de dévotion. Les fidèles de toutes les nations eurent à cœur de se mettre à l'école d'un directeur si habile et si aimable. Des traductions nombreuses favorisèrent ce légitime désir.

Le nouvel éditeur a mis à la suite l'une de l'autre, l'édition définitive et l'édition princeps, avec une table de concordance qui facilite la comparaison entre les deux rédactions. En outre au bas des pages se trouvent les variantes des éditions intermédiaires. C'est là un rude travail, mais fécond en bons résultats, et plein d'agrément pour le lecteur qui est jaloux de suivre le

Digitized by Google

génie dans ses diverses étapes vers la perfection. Saint François de Sales avait un idéal très élevé, et il cherchait à le réaliser par des efforts continus et persévérants. C'est à la suite d'essais souvent répétés qu'il arrivait à revêtir sa pensée d'une forme définitive. Il y a là un travail intime qui est très intéressant à observer. C'est comme une espèce de psychologie vivante du génie, dont nous pouvons démêler tous les mystères à l'aide des comparaisons qui se présentent naturellement à l'esprit.

La dissertation placée en tête du volume aborde tous les problèmes qui se rattachent au livre de l'*Introduction à la vie dévote*, l'origine de l'ouvrage, sa composition, sa publication, les sources, la doctrine, le style. Nous ne saurions trop en recommander la lecture. Il y a beaucoup de science, d'érudition, et une érudition de très bon aloi dans ces 71 pages. L'auteur avec la patience du bénédictin a compulsé tous les ouvrages qui de près ou de loin se rapportent à la littérature de saint François de Sales. Il connaît à fond la chronique religieuse de l'époque. Deux chapitres surtout nous paraissent devoir intéresser le lecteur, celui de l'*origine*, et celui des *sources*. Dans le premier, il va à l'encontre d'une opinion généralement répandue et que l'on trouve patronnée par Nisard et par Sainte-Beuve. Ces auteurs disent expressément que le saint, en composant cet ouvrage a cédé à une invitation d'Henri IV. Il paraît, et l'éditeur apporte des témoignages précis, que l'idée remonte plus haut, et qu'elle lui a été suggérée par sa propre expérience de la direction des âmes. C'est en 1602, lors de son séjour à Paris, qu'il en conçut la pensée et recueillit les premiers matériaux. Le vent était alors aux choses de la haute spiritualité. Le cardinal de Bérulle, Gallemand, de Bretigny étaient à l'apogée de leur gloire. Saint François de Sales fut vite apprécié par ces maîtres distingués. Une foule d'âmes pieuses se montrèrent avides de lui confier les secrets de leur conscience. Alors il comprit la nécessité d'un traité qui, sous une forme concise réunît tous les principes de la vie intérieure. Ce fut la première origine de l'*Introduction*. Voilà un point d'histoire qui est bien éclairci, et qui méritait d'être mis en lumière. Toutefois l'opinion contraire n'est pas tout à fait fausse. Il y a bien eu un désir exprimé par le roi de France, et ce désir n'a pas été étranger à la publication de l'ouvrage; on sait assez l'estime et l'affection sincère dont l'évêque de Genève était animé pour Henri IV.

Ph. GONNET.

Digitized by Google

Paul de Magallon, *capitaine et hospitalier*, par le R. P. PRALON, S. J.; in-8, 302 p. Lille, Desclée 1893.

Paul de Magallon subit, dès sa première jeunesse, le contre-coup du mouvement révolutionnaire. Né le 1er décembre 1784, à Aix, de Raphaël de Magallon, avocat général au parlement de Provence — Raphël de Magallon mourut l'année suivante — et de Barbe de Boyer d'Argens, fille du célèbre marquis d'Argens (1), il rejoint (1798) ses deux frères aînés émigrés à la cour de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse. D'abord page de la princesse Ferdinand, belle-sœur de Frédéric II, il entre ensuite au corps noble des cadets de Prusse, en sort pour être promu au grade de porte-enseigne du régiment du prince Ferdinand. A la suite de la paix de Tilsitt (8 juillet 1807), il regagne la France. Il s'enrôle dans l'armée de Napoléon. Les hasards de la guerre le transportent en Prusse, en Autriche, à Sedan, en Espagne, en Pologne, en Russie. Pendant les Cent-jours, il commande une compagnie de volontaires royaux.

Magallon avait fait preuve, sur les champs de bataille, d'un fier courage. Pourtant ses goûts n'étaient pas là. « Un indice que je ne suis pas fait pour ce métier, dira-t-il naïvement, c'est qu'à la procession de la Fête-Dieu les coups de fusil me faisaient trembler et pleurer, comme il arriva à Eguilles lorsque, petit enfant habillé en saint Etienne, je fis partie de la procession du Saint-Sacrement; et, à Nice encore, l'exercice à canons me faisait peur, et je trouvais bien plus de goût à courir après des papillons et à cueillir des fleurs que d'aller assister à ces plaisirs guerriers » (p. 25). Dès sa tendre enfance il avait senti la touche de la main divine. « A Eguilles, séjour de mes premières années, dit-il, à Aix, à Nice, à Gênes, plus tard à Marseille, à Berlin, à Magdebourg, et, après mon retour de Prusse à Paris, dans toute la France, surtout à Sedan, en Autriche, en Allemagne, en Pologne, en Russie, partout enfin où la main de Dieu m'a conduit, même chez les hérétiques et au milieu des folies et des écarts de la jeunesse, l'église était mon endroit le plus chéri » (p. 26).

(1) Mme de Magallon fut le modèle de la femme chrétienne. Un beau mot d'elle est le suivant qu'elle dit à ses fils : « Pour être heureux il faat trois choses à un homme raisonnable : la crainte de Dieu, de l'honneur et du pain » (p. 31).

Digitized by Google

Dieu lui avait fait entendre son appel. Où le voulait-il ? Magallon mit du temps à le savoir. Mais enfin sa vocation se dessina, vocation admirable, une des plus étonnantes, des plus sublimes qui aient germé dans une âme. Magallon se fit hospitalier ; il ressuscita en France, l'ordre de Saint-Jean de Dieu, les *Fate bene fratelli*, et confia au nouvel institut le soin d'une infirmité triste et ingrate entre toutes : la folie (1819).

Quelques pages de M. Maxime du Camp (dans *La charité privée à Paris*) et une brochure de M. Francisque Sarcey (*Gare à vos yeux ! Sages conseils donnés par un myope à ses confrères*) ont jeté un éclat auquel ils ne s'attendaient point et dont ils ne se souciaient pas, sur les frères de Saint-Jean de Dieu. Le livre bien documenté et édifiant du P. Pralon nous fait assister aux origines difficultueuses de la restauration de cet ordre et suivre ses phases à travers le XIX^e^ siècle ; il nous ouvre, en quelque sorte, l'âme si belle (1), si humble, si généreuse, si dévouée du P. Magallon.

Le restaurateur des frères de Saint-Jean-de-Dieu mourut à Lyon, le 14 juillet 1859.

Félix VERNET.

Ecrivains d'aujourd'hui, par M. René DOUMIC ; in-12, 318 pages ; Paris, Perrin, 1894.

Le nouveau chroniqueur de la *Revue des Deux Mondes* vient de faire paraître une série d'études sur les écrivains de nos jours. Dans ces pages intéressantes sont jugés avec une bienveillance inégale, mais avec une finesse qui ne se dément jamais, MM. Paul Bourget, Guy de Maupassant, Pierre Loti, Jules Lemaître, Ferdinand Brunetière, Emile Faguet. M. Doumic se montre sévère pour ceux qu'il appelle les innombrables ennemis de M. Brunetière. C'est là de la polémique un peu inutilement dépensée. M. Brunetière sait très bien se défendre lui-

(1) Comme tous les saints et toutes les belles âmes, le P. de Magallon aimait les fleurs : « Il entretenait de magnifiques bouquets de fleurs naturelles autour de la statue de la Vierge dans la salle des infirmes. Si, dans la mauvaise saison, les fleurs devenaient rares, l'industrieux client de Marie s'appliquait à conserver longtemps ses précieux bouquets. Il les refaisait alors avec soin, et, pour cela, il ébarbait habilement, avec des ciseaux, les dalhias, les marguerites trop fanées, les rajeunissant, disait-il gaîment, comme font les vieilles femmes en se faisant arracher leurs cheveux blancs » (p. 279).

Digitized by Google

même, et puis vraiment il en est arrivé à un point où on est tenté de voir en lui un maître et un ancien, et non un contemporain. Aux anciens on dit la vérité simple et nue. Cette réserve faite, il est juste de constater que M. Doumic apporte dans sa critique un ensemble de qualités fort enviables : il a de la grâce, de la finesse, de la pénétration, et surtout une ironie voilée, discrète, d'un goût exquis. Il me souvient d'un article sur M. de Montesquiou-Fézensac, qui est une perle dans son genre (1). Le noble comte, mauvais poète s'il en fut, a eu du moins le mérite littéraire d'inspirer à M. Doumic une brillante fantaisie. Il n'est pas le seul, car les idées justes et agréables se rencontrent à chaque instant dans ce volume. Cependant on a reproché à l'auteur de se méfier un peu trop de la synthèse.

M. Doumic a joint à ses études littéraires des considérations sur les prédicateurs contemporains et sur la chaire. Ces quelques pages méritent l'attention du monde ecclésiastique, encore qu'elles ressemblent un peu à une improvisation. C'est ainsi que sous prétexte de nous raconter ses entretiens avec sa vieille amie Mme de T.... M. Doumic fait imprimer des appréciations indignes de son talent. En revanche, il a émis sur la prédication contemporaine des considérations ingénieuses et éminemment suggestives. Les orateurs de profession ne les approuveront peut-être pas, mais ils en tireront facilement profit. Avec beaucoup d'indépendance, M. Doumic formule des critiques contre la manière de prêcher usitée chez les dominicains, chez les jésuites et dans le clergé séculier. Saint Sulpice a sa part de reproches, pour ne pas former suffisamment ses élèves à la prédication.

Il ne m'appartient pas de dire si M. Doumic a tort ou raison, mais il est bon, je pense, que nous entendions quelquefois les appréciations d'un laïc, qui s'exprime d'ailleurs avec bienveillance sur les choses de l'Eglise. Mgr d'Hulst nous a donné en cette matière un piquant exemple de spirituelle tolérance. Tout en louant les conférences de Notre-Dame, M. Doumic les avait vivement critiquées, et il avait fait entendre au conférencier des avis dont la sévérité se dissimulait faiblement sous la politesse du langage. Loin de trouver le procédé mauvais, Mgr d'Hulst a remercié l'écrivain dans une lettre adressée au *Journal des Débats*.

(1) Cet article n'a malheureusement pas été réimprimé.

Digitized by Google

Seulement... il n'a pas suivi tous les conseils de M. Doumic. Peut-être nombre de prédicateurs avisés feront-ils de même ; ils écouteront ses avis, et, sans les accepter tous, ils le remercieront du fond du cœur, sinon par la parole ou par la plume, car en vérité il serait dommage que M. Doumic ne reçût pas des félicitations et des remerciements.

Abbé DELFOUR.

Dictionnaire général de la langue française, du commencement du XVII^e^ siècle jusqu'à nos jours, par MM. A. HATZFELD, A. DARMESTETER et Ant. THOMAS (*Librairie Ch. Delagrave, Paris*).

La treizième livraison de ce remarquable ouvrage vient de paraître. Bien qu'il s'agisse ici d'un Dictionnaire et non d'une encyclopédie, on y trouve un grand nombre de mots dont la lecture a un caractère presque encyclopédique, tels que *esprit*, *étude*, *examen*, *faculté*, etc. A chacun de ces mots se rattachent de curieux détails tant au point de vue de leur étymologie et de leur histoire qu'au point de vue de leurs nombreux dérivés directs et indirects. Citons également dans le même ordre d'idées, les mots *équipage*, *étoffe*, *être*, *exemple*. D'autres mots dont les sens sont moins divers ont une étymologie pour l'histoire générale de notre langue, tels que les verbes *étouffer*, *exciter*, *exprimer*, *exposer* et les mots *espace*, *espèce*, *éternel*, *étranger*, *éventail*, *face*, *fragilité*, *faible*, *facile*.

Il nous suffira de rappeler que grâce à ces notes intéressantes sur la naissance des mots, leur sens, leur source souvent exotique, on suit absolument l'histoire si curieuse de la formation de la langue française.

Le *Dictionnaire général de la langue française* formera environ trente livraisons. Prix de souscription à l'ouvrage complet : 30 francs.

Prix de la livraison : 1 franc.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue Condé, 30,
Imprimeur-libraire de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon.

Digitized by Google

LETTRE APOSTOLIQUE

AUX PRINCES & AUX PEUPLES DE L'UNIVERS

LÉON XIII PAPE

SALUT ET PAIX DANS LE SEIGNEUR

Le concert de félicitations publiques qui a marqué, d'une manière si éclatante, l'année tout entière de Notre jubilé épiscopal, et qui vient de recevoir son couronnement de l'insigne piété des Espagnols, a eu principalement ce fruit, sujet de grande joie pour Notre âme, de faire briller dans l'union des volontés et l'accord des sentiments, l'unité de l'Eglise et son admirable cohésion avec le Pontife Suprême. On eût dit, en ces jours, que perdant tout autre souvenir, l'univers catholique n'avait plus de pensées et de regards que pour le Vatican. Ambassades de princes, affluence de pèlerins, lettres empreintes d'amour filial, cérémonies augustes, tout proclamait hautement que lorsqu'il s'agit d'honorer le Siège Apostolique, il n'y a plus dans l'Eglise

Digitized by Google

qu'un cœur et qu'une âme. Et ces manifestations Nous ont été d'autant plus agréables, qu'elles rentraient pleinement dans Nos vues, et répondaient pleinement à Nos efforts. Car, guidé par la connaissance des temps et la conscience de Notre devoir, ce que Nous nous sommes constamment proposé, ce que Nous avons infatigablement poursuivi, de paroles et d'actes, dans tout le cours de Notre pontificat, ç'a été de Nous rattacher plus étroitement les peuples, et de mettre en évidence cette vérité, que l'influence du Pontificat romain est salutaire à tous égards. C'est pourquoi Nous rendons de très vives actions de grâces, d'abord à la bonté divine, de qui Nous tenons ce bienfait d'être arrivé sain et sauf à un âge si avancé ; ensuite aux princes, aux évêques, au clergé, aux simples fidèles, à tous ceux enfin qui, par les démonstrations nombreuses de leur piété et de leur dévouement, ont prodigué des marques d'honneur à Notre caractère et à Notre dignité, à Notre personne une consolation vivement agréée.

Ce n'est certes pas qu'il n'ait rien manqué à la joie de Notre âme. Au cours même de ces manifestations populaires, parmi ces démonstrations d'allégresse et de piété filiale, une pensée obsédait Notre esprit : Nous songions aux multitudes immenses qui vivent en dehors de ces grands mouvements catholiques, les unes ignorant complètement l'évangile, les autres initiées, il est vrai, au christianisme, mais en rupture avec notre foi. Et cette pensée Nous causait, comme elle Nous cause encore, une douloureuse émotion. Nous ne pouvons, en effet, Nous défendre d'une affliction profonde, en voyant une portion si vaste du genre humain s'en aller loin de Nous sur une route détournée. — Or comme Nous tenons ici-bas la place de Dieu, de ce Dieu tout-puissant qui veut sauver tous les hommes et les amener à la vérité ; comme d'ailleurs le déclin de Notre âge et les amertumes Nous rapprochent de ce qui est le dénouement de toute vie humaine, Nous avons cru devoir imiter l'exemple de notre Sauveur et Maître, Jésus-Christ, qui, près de retourner au ciel, demanda à Dieu son Père, dans l'effusion d'une ardente prière, que ses disciples

Digitized by Google

et ses fidèles fussent un d'esprit et de cœur : « *Je prie... qu'ils soient tous un, comme vous mon Père en moi et moi en vous, afin qu'eux aussi soient un en nous* (1). » — Et parce que cette prière n'embrassait pas seulement tous ceux qui professaient alors la foi de Jésus-Christ, mais tous ceux qui la devaient professer dans la suite des temps, elle Nous est une juste raison de manifester avec assurance les vœux de Notre cœur et d'user de tous les moyens en Notre pouvoir, pour appeler et convier tous les hommes, sans distinction de nation ni de race, à l'unité de la foi divine.

Sous l'aiguillon de la charité, laquelle accourt plus rapide là où le besoin est plus pressant, Notre cœur vole tout d'abord vers les nations qui n'ont jamais reçu le flambeau de l'évangile, vers celles encore qui n'ont pas su l'abriter contre leur propre incurie ou contre les vicissitudes du temps : nations, malheureuses entre toutes, qui ne connaissent pas Dieu, et vivent au sein d'une profonde erreur. Puisque tout salut vient de Jésus-Christ, et qu'*il n'est point sous le Ciel d'autre nom donné aux hommes, par lequel nous puissions être sauvés* (2), c'est Notre vœu le plus ardent que le très saint nom de Jésus se répande rapidement sur toutes les plages et les pénètre de sa bienfaisante vertu. A cet égard, l'Eglise n'a jamais failli à sa mission divine. Où dépense-t-elle plus d'efforts depuis vingt siècles, où déploie-t-elle plus d'ardeur et de constance, que dans la diffusion de la vérité et des institutions chrétiennes? Aujourd'hui encore, c'est bien souvent que l'on voit des hérauts de l'évangile franchir les mers par Notre autorité, et s'en aller jusqu'aux extrémités de la terre; et, tous les jours, Nous supplions la bonté divine, de vouloir multiplier les ministres sacrés, vraiment dignes du ministère apostolique, c'est-à-dire dévoués à l'extension du règne de Jésus-Christ, jusqu'au sacrifice de leur bien-être et de leur santé, et, s'il le faut même, jusqu'à l'immolation de leur vie.

(1) Joan., XVII, 21.
(2) Act., IV, 12.

Digitized by Google

Et vous, Christ Jésus, sauveur et père du genre humain, hâtez-vous de tenir la promesse que vous fîtes jadis, que lorsque vous seriez élevé de terre, vous attireriez à vous toutes choses. Descendez donc enfin, et montrez-vous à cette multitude infinie, qui n'a pas encore goûté vos bienfaits, fruits précieux de votre sang divin. Réveillez ceux qui dorment dans les ténèbres et dans les ombres de la mort, afin qu'éclairés de votre sagesse et pénétrés de votre vertu, en vous et par vous, *ils soient consommés dans l'unité.*

Et maintenant, voici que la pensée de cette unité mystérieuse évoque à Nos regards tous ces peuples, que la bonté divine a transférés depuis longtemps d'erreurs plusieurs fois séculaires aux clartés de la sagesse évangélique. Rien assurément de plus doux au souvenir, rien qui prête un plus beau sujet aux louanges de la Providence, que ces temps antiques, où la foi divine était regardée comme un patrimoine commun, au-dessus de toutes les divisions; alors que les nations civilisées, de génie, de mœurs, de climats si divers, se divisaient souvent et se combattaient sur d'autres terrains, mais se rencontraient toujours, unies et compactes, sur celui de la foi. C'est pour l'âme un cruel désenchantement d'avoir à se trouver dans la suite en face d'une époque malheureuse, où de funestes conjonctures, trop bien servies par des suspicions et des ferments d'inimitiés, arrachèrent du sein de l'Eglise romaine de grandes et florissantes nations. Quoi qu'il en soit, confiant dans la grâce et la miséricorde de ce Dieu tout-puissant, qui sait seul quand les temps sont mûrs pour ses largesses, qui seul aussi tient en sa main toutes les volontés humaines pour les incliner où il lui plaît, Nous nous tournons vers ces peuples, et, avec une charité toute paternelle, Nous les prions et les conjurons d'effacer toute trace de division et de revenir à l'unité.

Et tout d'abord, Nous portons affectueusement Nos regards vers l'Orient, berceau du salut pour le genre humain. Sous l'empire d'un ardent désir, Nous ne pourrons Nous défendre de cette douce espérance que le temps n'est

Digitized by Google

pas éloigné, où elles reviendront à leur point de départ, ces Eglises d'Orient, si illustres par la foi des aïeux et les gloires antiques. Aussi bien, entre elles et nous, la ligne de démarcation n'est-elle pas très accentuée : bien plus, à part quelques points, l'accord sur le reste est si complet, que souvent pour l'apologie de la foi catholique nous empruntons des autorités et des raisons aux doctrines, aux mœurs, aux rites des Eglises orientales. Le point capital de la dissidence, c'est la primauté du Pontife romain. Mais qu'elles remontent à nos origines communes, qu'elles considèrent les sentiments de leurs ancêtres, qu'elles interrogent les traditions les plus voisines du commencement du christianisme, elles trouveront là de quoi se convaincre jusqu'à l'évidence que c'est bien au Pontife romain que s'applique cette parole de Jésus-Christ : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.* Et dans la série de ces Pontifes romains l'antiquité en vit plusieurs que les suffrages étaient allés chercher en Orient : au premier rang Anaclet, Evariste, Anicet, Eleuthère, Zosime, Agathon, dont la plupart, eurent cette gloire de consacrer de leur sang un gouvernement tout empreint de sagesse et de sainteté. — On n'ignore pas d'ailleurs l'époque, le mobile, les auteurs de cette fatale discorde. Avant le jour où l'homme sépara ce que Dieu avait uni, le nom du Siège Apostolique était sacré pour toutes les nations de l'univers chrétien; et à ce Pontife romain, qu'ils s'accordaient à reconnaître comme légitime successeur de saint Pierre, et partant comme le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, ni l'Orient ni l'Occident ne songeaient à contester le tribut de leur obéissance. — Aussi, si l'on remonte jusqu'aux origines de la dissidence, on y voit que Photius lui-même a soin de députer à Rome des défenseurs de sa cause : on y voit, d'autre part, que le pape Nicolas Ier, peut, sans soulever d'objection, envoyer des légats de Rome à Constantinople, avec mission *d'instruire la cause du patriarche Ignace, de recueillir d'amples et sûres informations, et de référer le tout au Siège apostolique.* De sorte que toute l'histoire d'une affaire qui devait aboutir à la rupture avec le Siège de

Digitized by Google

Rome, fournit à celui-ci une éclatante confirmation de sa primauté. — Enfin, nul n'ignore que dans deux grands Conciles, le second de Lyon, et celui de Florence, Latins et Grecs, d'un accord spontané et d'une commune voix, proclamèrent comme dogme la suprématie du Pontife romain.

C'est à dessein que Nous avons retracé ces événements, parce qu'ils portent en eux-mêmes un appel à la réconciliation et à la paix. D'autant plus qu'il Nous a semblé reconnaître chez les Orientaux de nos jours, des dispositions plus conciliantes à l'égard des catholiques, et même une certaine propension à la bienveillance. Ces sentiments se sont déclarés naguère dans une circonstance notable quand ceux des nôtres, que la piété avait portés en Orient, se sont vu prodiguer les bons offices et toutes les marques d'une cordiale sympathie. — C'est pourquoi *Notre cœur s'ouvre à vous*, qui que vous soyez, de rite grec ou de tout autre rite oriental, qui êtes séparés de l'Eglise catholique. Nous souhaitons vivement que vous méditiez en vous-mêmes ces graves et tendres paroles que Bessarion adressait à vos Pères : *Qu'aurons-nous à répondre à Dieu, quand il nous demandera compte de cette rupture avec nos frères, lui qui, pour nous assembler dans l'unité d'un même bercail, est descendu du ciel, s'est incarné, a été crucifié? Et quelle sera notre excuse auprès de notre postérité? Oh! ne souffrons pas cela, n'y donnons pas notre assentiment, n'embrassons pas un parti si funeste pour nous et pour les nôtres.* — Considérez bien ce que nous demandons, pesez-le mûrement devant Dieu. Sous l'empire, non pas certes de quelque motif humain, mais de la charité divine et du zèle du salut commun, Nous vous demandons le rapprochement et l'union : nous entendons une union parfaite et sans réserve : car telle ne saurait être aucunement, celle qui n'impliquerait pas autre chose qu'une certaine communauté de dogmes et un certain échange de charité fraternelle. L'union véritable entre les chrétiens est celle qu'a voulue et instituée Jésus-Christ, et qui consiste dans l'unité de foi et de gouvernement. Il n'est rien d'ailleurs qui soit de

Digitized by Google

nature à vous faire craindre, comme conséquence de ce retour, une diminution quelconque de vos droits, des privilèges de vos patriarcats, des rites et des coutumes de vos Eglises respectives. Car il fut et il sera toujours dans les intentions du Siège apostolique, comme dans ses traditions les plus constantes, d'user avec chaque peuple d'un grand esprit de condescendance, et d'avoir égard, dans une large mesure, à ces origines et à ces coutumes. — Tout au contraire, que l'union vienne à se rétablir, et il sera certainement merveilleux, le surcroît de lustre et de grandeur, qui, sous l'action de la grâce divine, en rejaillira sur vos Eglises. Que Dieu daigne entendre cette supplication que vous lui adressez vous-mêmes : *Abolissez toute division entre les Eglises ;* et cette autre : *Rassemblez les dispersés, ramenez les égarés, et réunissez-les à votre sainte Eglise catholique et apostolique.* Qu'il daigne vous ramener à cette foie une et sainte, qui, par le canal d'une tradition constante nous vient, et à vous et à nous, de l'antiquité la plus reculée, à cette foi dont vos ancêtres gardèrent inviolablement le dépôt, qu'illustrèrent à l'envi, par l'éclat de leurs vertus, la sublimité de leur génie, l'excellence de leur doctrine, les Athanase, les Basile, les Grégoire de Nazianze, les Jean Chrysostome, les deux Cyrilles et tant d'autres grands docteurs, dont la gloire appartient à l'Orient et à l'Occident comme un héritage commun.

Qu'il Nous soit permis de vous adresser un appel spécial, à vous, nations slaves, dont les monuments historiques attestent la gloire. Vous n'ignorez pas les grands bienfaits dont vous êtes redevables aux saints Cyrille et Méthode vos pères dans la foi, si dignes des honneurs que Nous avons Nous-même, il y a quelques années, décernés à leur mémoire. Leurs vertus et leur laborieux apostolat furent pour plusieurs des peuples de votre race la source de la civilisation et du salut. C'est là l'origine de l'admirable réciprocité de bienfaits d'une part, de piété filiale de l'autre, qui régna, pendant de longs siècles, entre la Slavonie et les Pontifes romains. Que si le malheur des temps a pu ravir à la foi catholique un grand nombre de vos

Digitized by Google

ancêtres, vous, considérez combien serait précieux votre retour à l'unité. Vous aussi, l'Eglise ne cesse pas de vous rappeler entre ses bras, pour vous y prodiguer de nouveaux gages de salut, de prospérité et de grandeur.

C'est avec une charité non moins ardente, que nous nous retournons maintenant vers ces peuples qui, à une époque plus récente, sous le coup d'insolites renversements et des temps et des choses, quittèrent le giron de l'Eglise romaine. Reléguant dans l'oubli les vicissitudes du passé, qu'ils élèvent leur esprit au-dessus des choses humaines, et qu'avides uniquement de vérité et de salut, ils considèrent l'Eglise fondée par Jésus-Christ. Si avec cette Eglise ils veulent ensuite confronter leurs Eglises particulières, et voir à quelles conditions la religion s'y trouve réduite, ils avoueront sans doute, qu'étant venus à oublier les traditions primitives, sur plusieurs points et des plus importants, le flux et le reflux des variations les ont fait glisser dans la nouveauté. Et ils ne disconviendront pas que, de ce patrimoine de vérité que les auteurs du nouvel état de choses avaient emporté avec eux lors de la sécession, il ne leur reste plus guère aucune formule certaine et de quelque autorité. Bien plus, on en est venu à ce point, que beaucoup ne craignent pas de saper le fondement même sur lequel reposent exclusivement la religion et toutes les espérances des humains, à savoir, la divinité de Jésus-Christ notre Sauveur. Pareillement, l'autorité qu'ils attribuaient autrefois aux livres de l'ancien et du nouveau Testament, comme à des ouvrages d'inspiration divine, ils la leur dénient aujourd'hui : conséquence inévitable du droit conféré à chacun de les interpréter au gré de son propre jugement. — De là, la conscience individuelle, seul guide de la conduite et seule règle de la vie, à l'exclusion de toute autre; de là, des opinions contradictoires et des fractionnements multiples, aboutissant trop souvent aux erreurs du *naturalisme* ou du *rationalisme.* Aussi, désespérant d'un accord quelconque dans les doctrines, prêchent-ils maintenant et prônent-ils l'union dans la charité fraternelle. A juste titre, assurément, car

Digitized by Google

nous devons tous être unis des liens de la charité, et ce que Jésus-Christ a commandé par-dessus tout, ce qu'il a donné comme la marque de ses disciples, c'est de s'aimer les uns les autres. Mais comment une charité parfaite pourrait-elle cimenter les cœurs, si la foi ne met l'unité dans les esprits ? — C'est pourquoi il s'en est rencontré, parmi les hommes dont nous parlons, esprits judicieux et cœurs avides de vérité, qui sont venus chercher dans l'Eglise catholique la voie qui conduit sûrement au salut. Ils comprirent qu'ils ne pouvaient adhérer à la tête de l'Eglise qui est Jésus-Christ, s'ils n'appartenaient au corps de Jésus-Christ qui est l'Eglise; ni aspirer à posséder jamais dans toute sa pureté la foi de Jésus-Christ, s'ils en répudiaient le magistère légitime, confié à Pierre et à ses successeurs. Ils comprirent, d'autre part, que dans la seule Eglise romaine se trouve réalisée l'idée, reproduit le type de la véritable Eglise, laquelle est d'ailleurs visible à tous les yeux par les marques extérieures dont Dieu, son auteur, a eu soin de la revêtir. Et plusieurs d'entre eux, doués d'un jugement pénétrant et d'une sagacité merveilleuse pour scruter l'antiquité, surent mettre en lumière, par de remarquables écrits, l'apostolicité non interrompue de l'Eglise romaine, l'intégrité de ses dogmes, la constante uniformité de sa discipline. Devant l'exemple de ces hommes, c'est Notre cœur plus encore que Notre voix qui vous fait appel, frères bien-aimés, qui, depuis trois siècles déjà, êtes en dissidence avec Nous sur la foi chrétienne; et vous tous, qui que vous soyez, qui, pour une raison ou pour une autre, vous êtes séparés de nous, *rallions-nous tous dans l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu* (1). Souffrez que Nous vous tendions affectueusement la main, et que Nous vous conviions à cette unité qui ne fit jamais défaut à l'Eglise catholique, et que rien ne lui pourra jamais ravir. Depuis longtemps cette commune mère vous rappelle sur son sein; depuis longtemps tous les catholiques de l'univers vous attendent, avec les anxiétés de l'amour

(1) Eph., IV, 13.

Digitized by Google

fraternel, afin que vous serviez Dieu avec nous, dans l'unité d'un même Evangile, d'une même foi, d'une même espérance, dans les liens d'une parfaite charité.

Pour clore l'expression de nos vœux au sujet de l'unité, il Nous reste à adresser la parole à tous ceux, sur quelque point de la terre qu'ils se trouvent, qui tiennent si constamment en éveil Nos pensées et Nos sollicitudes : Nous voulons parler des catholiques que la profession de la foi romaine assujettit au Siège Apostolique, comme elle les tient unis à Jésus-Christ. Ceux-là, Nous n'avons pas besoin de les exhorter à l'unité de la sainte et véritabe Eglise; car la bonté divine les en a déjà rendus participants. Cependant, Nous devons les avertir de redouter les périls qui s'aggravent de toutes parts et de veiller à ne point perdre, par négligence et inertie, ce suprême bienfait de Dieu. Pour cela, qu'ils s'inspirent des enseignements que Nous avons Nous-même adressés aux nations catholiques, et en général et en particulier, et qu'ils y puisent selon les circonstances, des principes pour leurs sentiments et des règles pour leur conduite. Par-dessus tout, qu'ils se fassent une loi souveraine de se plier, sans réserve et sans défiance, de grand cœur et d'une volonté prompte, à tous les enseignements et à toutes les prescriptions de l'Eglise. — A ce sujet, qu'ils comprennent combien il a été funeste à l'unité chrétienne que des idées fausses, en si grand nombre, aient pu obscurcir et effacer même dans beaucoup d'esprits la véritable notion de l'Eglise. L'Eglise, de par la volonté et l'ordre de Dieu, son fondateur, est une société parfaite en son genre : société, dont la mission et le rôle sont de pénétrer le genre humain des préceptes et des institutions évangéliques, de sauvegarder l'intégrité des mœurs et l'exercice des vertus chrétiennes et, par là, de conduire tous les hommes à cette félicité céleste qui leur est proposée. Et parce qu'elle est une société parfaite, ainsi que Nous l'avons dit, elle est douée d'un principe de vie qui ne lui vient pas du dehors, mais qui a été déposé en elle par le même acte de volonté qui lui donnait sa nature. Pour la même raison, elle est investie du pouvoir de faire

Digitized by Google

des lois, et, dans l'exercice de ce pouvoir, il est juste qu'elle soit libre : comme cela est juste d'ailleurs pour tout ce qui peut, à quelque titre, relever de son autorité. Cette liberté, toutefois, n'est pas de nature à susciter des rivalités et de l'antagonisme : car l'Eglise ne brigue pas la puissance, n'obéit à aucune ambition : mais ce qu'elle veut, ce qu'elle poursuit uniquement, c'est de sauvegarder parmi les hommes l'exercice de la vertu et, par ce moyen, d'assurer leur salut éternel. Aussi est-il dans son caractère d'user de condescendance et de procédés tout maternels. Bien plus, faisant la part des vicissitudes de chaque société, il lui arrive de relâcher l'usage de ses droits : ce qu'attestent surabondamment les conventions passées souvent avec les différents Etats. — Rien n'est plus éloigné de sa pensée que de vouloir empiéter sur les droits de l'autorité civile : mais celle-ci, en retour, doit être respectueuse des droits de l'Eglise, et se garder d'en usurper la moindre part. — Et si maintenant Nous considérons ce qui se passe de notre temps, quel est le courant qui domine? Tenir l'Eglise en suspicion, lui prodiguer le dédain, la haine, les incriminations odieuses, c'est la coutume d'un trop grand nombre; et ce qui est beaucoup plus grave, c'est qu'on épuise tous les expédients et tous les efforts pour la mettre sous le joug de l'autorité civile. De là, la confiscation de ses biens et la restriction de ses libertés : de là, des entraves à l'éducation des aspirants au sacerdoce, des lois d'exception contre le clergé, la dissolution et l'interdiction des sociétés religieuses, auxiliaires si précieux de l'Eglise; de là, en un mot, une restauration, une recrudescence même de tous les principes et de tous les procédés *régaliens*. Cela, c'est violer les droits de l'Eglise; c'est en même temps préparer aux sociétés de lamentables catastrophes, parce que c'est contrarier ouvertement les desseins de Dieu. Dieu, en effet, Créateur et Roi du monde, qui, dans sa haute providence, a préposé au gouvernement des sociétés humaines et la puissance civile et la puissance sacrée, a voulu, sans doute, qu'elles fussent distinctes, mais leur a interdit toute rupture et tout conflit; ce n'est

Digitized by Google

pas assez dire ; la volonté divine demande, comme d'ailleurs le bien général des sociétés, que le pouvoir civil s'harmonise avec le pouvoir ecclésiastique. Ainsi, à l'Etat, ses droits et ses devoirs propres : à l'Eglise, les siens ; mais entre l'un et l'autre, les liens d'une étroite concorde. — Par là, on arrivera sûrement à supprimer le malaise qui se fait sentir dans les rapports de l'Eglise et de l'Etat, malaise funeste à plus d'un titre, et si douloureux à tous les bons. On obtiendra pareillement que, sans confusion ni séparation des droits, les citoyens rendent *à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.*

Un autre péril grave pour l'unité, c'est la secte *Maçonnique :* puissance redoutable qui opprime depuis longtemps les nations, et surtout les nations catholiques. Fière jusqu'à l'insolence de sa force, de ses ressources, de ses succès, elle met tout• en œuvre, à la faveur de nos temps si troublés, pour affermir et étendre partout sa domination. Des retraites ténébreuses où elle machinait ses embûches, voici qu'elle fait irruption dans le grand jour de nos cités ; et, comme pour jeter un défi à Dieu, c'est dans cette ville même, capitale du monde catholique, qu'elle a établi son siège. Ce qu'il y a surtout de déplorable, c'est que, partout où elle pose le pied, elle se glisse dans toutes les classes et toutes les institutions de l'Etat, pour arriver, s'il était possible, à se constituer souverain arbitre de toutes choses. Cela est surtout déplorable, disons-Nous, car, et la perversité de ses opinions, et l'iniquité de ses desseins sont flagrantes. Sous couleur de revendiquer les droits de l'homme, et de réformer la société, elle bat en brèche les institutions chrétiennes : toute doctrine révélée, elle la répudie : les devoirs religieux, les sacrements, toutes ces choses augustes, elle les blâme comme autant de superstitions ; au mariage, à la famille, à l'éducation de la jeunesse, à tout l'ensemble de la vie publique et de la vie privée, elle s'efforce d'enlever leur caractère chrétien, comme aussi d'abolir dans l'âme du peuple tout respect pour le pouvoir divin et humain. Le culte qu'elle prescrit, c'est le culte de la nature ; et ce sont encore les principes de la nature

Digitized by Google

qu'elle propose comme seule mesure et seule règle de la vérité, de l'honnêteté et de la justice. Par là, on le voit, l'homme est poussé aux mœurs et aux habitudes d'une vie presque païenne, si tant est que le surcroît et le raffinement des séductions ne le fassent pas descendre plus bas.

Quoique, sur ce point, Nous ayons déjà donné ailleurs les plus graves avertissements, Notre vigilance apostolique Nous fait un devoir d'y insister et de dire et de redire, que, contre un danger si pressant, on ne saura jamais trop se prémunir. Que la clémence divine déjoue ces néfastes desseins. Mais que le peuple chrétien comprenne qu'il faut en finir avec cette secte, et secouer une bonne fois son joug déshonorant : que ceux-là y mettent plus d'ardeur, qui en sont plus durement opprimés, les Italiens et Français. Nous avons déjà dit Nous-même quelles armes il faut employer et quelle tactique il faut suivre dans ce combat : la victoire du reste n'est pas douteuse, avec un chef comme Celui qui put dire un jour : *Moi j'ai vaincu le monde* (1).

Ce double péril conjuré et les sociétés ramenées à l'unité de la foi, on verrait affluer, avec d'efficaces remèdes pour les maux, une merveilleuse surabondance de biens. Nous voulons en indiquer les principaux.

Nous commençons par ce qui touche à la dignité et au rôle de l'Eglise. L'Eglise reprendrait le rang d'honneur qui lui est dû : et, libre et respectée, elle poursuivrait sa route, semant autour d'elle la vérité et la grâce. Il en résulterait pour la société les plus heureux effets : car, établie de Dieu pour instruire et guider le genre humain, l'Eglise peut s'employer plus efficacement que personne à faire tourner au bien commun les plus profondes transformations des temps, à donner la vraie solution des questions les plus compliquées, à promouvoir le règne du droit et de la justice, fondements les plus fermes des sociétés.

Ensuite, il s'opèrerait un rapprochement entre les nations, chose si désirable à notre époque pour prévenir les horreurs de la guerre. Nous avons devant les yeux la si-

(1) Io., XVI, 33.

Digitized by Google

tuation de l'Europe. Depuis nombre d'années déjà, on vit dans une paix plus apparente que réelle. Obsédés de mutuelles suspicions, presque tous les peuples poussent à l'envi leurs préparatifs de guerre. L'adolescence, cet âge inconsidéré, est jetée, loin des conseils et de la direction paternelle, au milieu des dangers de la vie militaire. La robuste jeunesse est ravie aux travaux des champs, aux nobles études, au commerce, aux arts, et vouée pour de longues années au métier des armes. De là d'énormes dépenses et l'épuisement du trésor public ; de là encore une atteinte fatale portée à la richesse des nations, comme à la fortune privée : et on en est au point que l'on ne peut porter plus longtemps les charges de cette paix armée. Serait-ce donc là l'état naturel de la société ? Or, impossible de sortir de cette crise, et d'entrer dans une ère de paix véritable, si ce n'est par l'intervention bienfaisante de Jésus-Christ. Car à réprimer l'ambition, la convoitise, l'esprit de rivalité, ce triple foyer où s'allume d'ordinaire la guerre, rien ne sert mieux que les vertus chrétiennes, et surtout la justice. Veut-on que le droit des gens soit respecté, et la religion des traités inviolablement gardée; veut-on que les liens de la fraternité soient resserrés et raffermis : que tout le monde se persuade de cette vérité, que *la justice élève les nations* (1).

A l'intérieur, la rénovation dont Nous parlons donnerait à la sécurité publique des garanties plus assurées et plus fermes que n'en peuvent fournir les lois et la force armée. Tout le monde voit s'aggraver de jour en jour les périls qui menacent la vie des citoyens et la tranquillité des Etats : et à qui pourrait douter de l'existence des factions séditieuses, conspirant le renversement et la ruine des sociétés, une succession d'horribles attentats a dû certainement ouvrir les yeux. Il s'agite aujourd'hui une double question : la question *sociale* et la question *politique*, et l'une et l'autre assurément fort graves. Or, pour les résoudre sagement et conformément à la justice, si louables que soient les études, les expériences, les mesures prises, rien ne vaut la foi

(1) Prov., XIV, 34.

Digitized by Google

chrétienne réveillant dans l'âme du peuple le sentiment du devoir et lui donnant le courage de l'accomplir. — C'est en ce sens qu'il n'y a pas longtemps, Nous avons spécialement traité de la question sociale, Nous appuyant tout à la fois sur les principes de l'Evangile et sur ceux de la raison naturelle. — Quant à la question *politique*, pour concilier la liberté et le pouvoir, deux choses que beaucoup confondent en théorie et séparent outre mesure dans la pratique, l'enseignement chrétien, a des données d'une merveilleuse portée. Car ce principe incontestable une fois posé que, quelle que soit la forme du gouvernement, l'autorité émane toujours de Dieu, la raison, incontinent, reconnaît aux uns le droit légitime de commander, impose aux autres le droit corrélatif d'obéir. Cette obéissance d'ailleurs ne peut préjudicier à la dignité humaine, puisque, à proprement parler, c'est à Dieu que l'on obéit plutôt qu'aux hommes, et que Dieu réserve *ses jugements les plus rigoureux à ceux qui commandent*, s'ils ne représentent pas son autorité, conformément au droit et à la justice. D'autre part, la liberté individuelle ne saurait être suspecte ni odieuse à personne. Car absolument inoffensive, elle ne s'éloignera pas des choses vraies, justes, en harmonie avec la tranquillité publique. — Enfin, si l'on considère ce que peut l'Eglise, en sa qualité de mère et médiatrice des peuples et des gouvernants, née pour les aider les uns et les autres de son autorité et de ses conseils, on comprendra combien il importe que toutes les nations se résolvent à adopter, sur les choses de la foi chrétienne, un même sentiment et une même profession.

Pendant que Notre esprit s'attache à ces pensées, et que Notre cœur en appelle de tous ses vœux la réalisation, Nous voyons là-bas, dans le lointain de l'avenir, se dérouler un nouvel ordre de choses; et Nous ne connaissons rien de plus doux que la contemplation des immenses bienfaits qui en seraient le résultat naturel. L'esprit peut à peine concevoir le souffle puissant qui saisirait soudain toutes les nations, et les emporterait vers les sommets de toute grandeur et de toute prospérité, alors que la paix et la tranquillité seraient bien assises, que les

Digitized by Google

lettres seraient favorisées dans leurs progrès, que parmi les agriculteurs, les ouvriers, les industriels, il se fonderait, sur les bases chrétiennes que nous avons indiquées, de nouvelles sociétés capables de réprimer l'usure, et d'élargir le champ des travaux utiles.

La vertu de ces bienfaits ne serait pas resserrée aux confins des peuples civilisés, mais elle les franchirait, et s'en irait au loin, comme un fleuve d'une surabondante fécondité. Car, il faut considérer ce que nous disions en commençant, que des peuples infinis attendent, d'âge en âge, qui leur portera la lumière de la vérité et de la civilisation. Sans doute, en ce qui concerne le salut éternel des peuples, les conseils de la sagesse divine sont cachés à l'intelligence humaine : toutefois, si de mauvaises superstitions règnent encore sur tant de plages, il faut l'imputer, en grande partie, aux querelles religieuses. Car, autant que la raison humaine en peut juger par les événements, il paraît évident que c'est à l'Europe que Dieu a assigné le rôle de répandre peu à peu sur la terre les bienfaits de la civilisation chrétienne. Les commencements et les progrès de cette belle œuvre, héritage des siècles antérieurs, marchaient à d'heureux accroissements, quand soudain, au XVI^e^ siècle, éclata la discorde. Alors la chrétienté se déchira elle-même dans des querelles et des dissensions ; l'Europe épuisa ses forces dans des luttes et des guerres intestines ; et de cette période tourmentée, les expéditions apostoliques subirent le fatal contre-coup. Les causes de la discorde étant à demeure parmi nous, quoi de surprenant qu'une très grande partie des hommes s'adonnent encore à des coutumes inhumaines, et à des rites réprouvés par la raison ? Travaillons donc tous, avec une égale ardeur, à rétablir l'antique concorde au profit du bien commun. A la restauration de cette concorde, aussi bien qu'à la propagation de l'Evangile, les temps que nous traversons semblent éminemment propices : car jamais le sentiment de la fraternité n'a pénétré plus avant dans les âmes, et jamais aucun âge ne vit l'homme plus attentif à s'enquérir de ses semblables pour les connaître et les secourir ; jamais

Digitized by Google

non plus on ne franchit avec une telle célérité les immensités des terres et des mers : avantages précieux non seulement pour le commerce et les explorations des savants, mais encore pour la diffusion de la parole divine.

Nous n'ignorons pas ce que demande de longs et pénibles travaux l'ordre de choses dont Nous voudrions la restauration ; et plus d'un pensera peut-être que Nous donnons trop à l'espérance, et que Nous poursuivons un idéal qui est plus à souhaiter qu'à attendre. Mais Nous mettons tout notre espoir et toute notre confiance en Jésus-Christ, Sauveur du genre humain, Nous souvenant des grandes choses que put accomplir autrefois la folie de la Croix et de sa prédication, à la face de *la sagesse de ce monde*, stupéfaite et confondue.

Nous supplions en particulier les princes et les gouvernants, au nom de leur clairvoyance politique et de leur sollicitude pour les intérêts de leurs peuples, de vouloir apprécier équitablement Nos desseins et les seconder de leur bienveillance et de leur autorité. Une partie seulement des fruits que Nous attendons parvînt-elle à maturité, ce ne serait pas un léger bienfait, au milieu d'un si rapide déclin de toutes choses, quand le malaise du présent se joint à l'appréhension de l'avenir.

Le siècle dernier laissa l'Europe fatiguée de ses désastres, tremblant encore des convulsions qui l'avaient agitée. Ce siècle, qui marche à sa fin, ne pourrait-il pas, en retour, transmettre comme un héritage, au genre humain, quelques gages de concorde et l'espérance des grands bienfaits que promet l'unité de la foi chrétienne ?

Qu'il daigne exaucer Nos vœux, ce Dieu riche en miséricorde, qui tient en sa puissance les temps et les heures propices et que, dans son infinie bonté, il hâte l'accomplissement de cette promesse de Jésus-Christ : « Il n'y aura qu'un seul bercail et qu'un seul pasteur : *Fiet unum ovile et unus pastor* ».

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le XX^e^ jour de juin de l'année MDCCCXCIV, de Notre Pontificat la XVII^e^.

LÉON XIII, PAPE.

Digitized by Google

UN POÈTE ANARCHISTE

SHELLEY

Au dire d'Horace, qui d'ailleurs se contentait de mettre en fort jolis vers, une opinion généralement reçue, ce fut l'influence des poètes qui arracha les hommes à la dégradation d'une absolue barbarie. Ne serait-il pas curieux qu'en des temps d'une civilisation avancée, elle devînt le principe d'un mouvement de retour vers les idées anarchistes ? Qui dit poète dit en même temps idéaliste. Or, l'idéaliste est un homme mécontent de la réalité ; il s'applique donc à changer un état de choses selon lui défectueux, par la persuasion.... ou autrement.

Cette inquiétude morale qui constitue le fond de presque tous les genres de poésie, se révèle avec plus de force dans quelques-uns d'entre eux. Ainsi le romantisme. René ne craignait pas d'appeler les orages qui devaient l'emporter dans un monde nouveau ; il se serait tout de même accommodé d'un cyclone. Beaucoup de poètes de son temps pensaient et parlaient comme lui. Mais parmi eux, le moins résigné à la prose de la vie quotidienne, et aux injustices ou prétendues injustices du monde, le plus violent dans ses récriminations, le plus radical dans ses attaques contre la société moderne fut incontestablement l'anglais Shelley.

Quoique de très noble famille, il vécut une vie assez

Digitized by Google

courte d'ailleurs,de parfait anarchiste. Au collège de Brentford, il eut beaucoup à souffrir de la brutalité de ses camarades, ce qui développa en lui des sentiments de misanthropie. A Eton il refusa de se soumettre aux traditionnelles brimades, mais ils se posa en athée et se passionna pour les expériences de chimie au risque d'occasionner des catastrophes. La dynamite n'étant pas encore inventée, il employait la poudre pour faire sauter les arbres de la place publique. Une fièvre fit craindre un instant pour sa raison, et l'on songea sérieusement à l'enfermer dans une maison de santé. Toujours en lutte avec ses maîtres et ses compagnons d'étude, il menait à Eton une vie fort orageuse. Un jour, il planta un canif dans la main de l'un de ses jeunes persécuteurs ; on le chassa de l'école. Son attitude devint dès lors de plus en plus scandaleuse et provocante. Il était fiancé à sa cousine Harriett Grove, fille d'un clergyman, mais il tint à plusieurs reprises des propos si hardis et si anti-religieux, qu'il se fit chasser de la maison. Naturellement, il n'en devint que plus irrité contre ce qu'il appelait la bigoterie. Son père lui-même finit par le déshériter, et la société anglaise ne le connut que sous le nom de Shelley l'Athéist. L'histoire de sa liaison avec Harriett Westbrook constitue un ensemble de voyages, d'aventures, de querelles tragiques ou grotesques, absolument fantastique. Il paraît que cette Harriett — créature étrange s'il en fut jamais — aurait tenté à plusieurs reprises d'assassiner Shelley ; ses biographes ne savent pas trop à quoi s'en tenir là-dessus, tant ils se défient de son imagination poétique. Toujours est-il que Shelley quitta Harriett Westbrook pour s'attacher à Mary Wollstonecraft Godwin. La malheureuse Harriett affolée se suicida. Nous voyons ensuite Shelley s'établir successivement en Ecosse, en Suisse, puis en Italie. C'est là qu'il mourut dans des circonstances tragiques. Il s'était embarqué avec son ami Williams sur le *Don Juan*, qui devait le transporter de Leghorn à Lérici. Une tempête brisa le navire, et Shelley qui ne savait pas nager se noya à très peu de distance de la côte. Ses amis, tous incrédules, lui firent des funérailles antiques ; ils brûlèrent son corps et

Digitized by Google

en transportèrent les cendres à Rome. Il s'est trouvé un Allemand sentimental pour célébrer pompeusement cette étrange cérémonie : « Le corps, le beau corps de Shelley reposait étendu sur ce bois amoncelé ; son visage, son pâle visage tout plein de la paix céleste... ».

Shelley a donc pris la vie à rebours ; chacun de ses actes a été une protestation contre les principes qui forment la base de la société. Toujours en révolte contre toutes les autorités politiques, religieuses ou morales, il n'a pas dépendu de lui que la révolution n'éclatât dans les diverses régions qu'il a habitées. D'où lui est venu ce fâcheux état d'âme ? Comment un jeune gentleman comblé de tous les dons de la fortune a-t-il réussi à se transformer — et si vite — en anarchiste ? Il faut d'abord reconnaître chez ce malheureux poète un fonds de perversité native que masque assez mal une certaine délicatesse morale ; il subit dans son pays une condamnation infamante, et il ne semble pas que l'opinion anglaise se soit prononcée contre ses juges, au contraire. La haine, la colère et l'orgueil se disputaient son âme ; une sorte de folie vint à son tour, car on peut considérer Shelley comme partiellement fou. Il a lui-même décrit en vers admirables la sensitive, si belle par elle-même et à laquelle les jeunes brises et la rosée et les baisers de la nuit ajoutent de nouveaux charmes. Son âme de poète aurait pu être une vraie sensitive ; elle voulut s'épanouir, fleur délicate, au grand soleil de la vie, mais une tempête venue du nord s'abattit sur ses feuilles, et de ses débris naquirent comme des fruits de mort, la mandragore, les mauvais champignons et l'ivraie. Frêle, vibrante, prompte aux exaltations, principalement aux exaltations malsaines, la nature de Shelley ne devait pas tarder à se fausser. Son poème de *Julian and Maddalo*, qui comme la plupart de ses œuvres du reste, ressemble à un fragment d'autobiographie, nous ouvre un jour étrange sur l'état mental du poète.

Par une tiède soirée de printemps, il causait avec son ami, le noble comte de Maddalo, dans une gondole d'où ils contemplaient tous deux le panorama de Venise. Domi-

Digitized by Google

nant une maison à l'aspect poétique, une tour d'où s'échappaient les sons mélancoliques d'une cloche attira leur attention; la cloche appelait aux vêpres les pensionnaires d'une maison de santé. Shelley revint voir cette maison; dans la cour il entendit une mélodie merveilleuse, et il voulut entrer dans la cellule où un pauvre insensé jouait du piano. Le poète l'interrogea, il écouta avec un vif intérêt le récit incohérent de ce malheureux; il eût voulu vivre avec lui pour connaître la vraie cause de sa folie et le guérir.

La vie de Shelley est tout entière dans cet épisode : toujours il se sentit attiré vers les mystères de la folie. Pour lui, du reste, la poésie naissait de cette extrême douleur qui ressemble à l'égarement. Les hommes les plus malheureux, dit-il, apprennent dans la souffrance ce qu'ils enseignent aux autres par l'harmonie (1).

Cependant, malgré ses mœurs corrompues et sa folie misanthropique, Shelley garda toujours dans la partie supérieure de son âme des aspirations vers un idéal de justice, de bonté, de fraternité universelle. Il rêva d'un monde où les faibles, les malheureux, les parias de la société, tous les vaincus de la vie goûteraient les charmes élyséens d'une pastorale éternelle. Ainsi, dit-on, les misérables qui de nos jours appliquent la dynamite à la réforme sociale font chanter à leurs adeptes des refrains idylliques. La vie de Shelley s'explique par ces trois choses d'où naît sans doute l'anarchie, la corruption, la folie, l'esprit d'utopie.

Ses idées concordaient parfaitement avec le genre de vie qu'il avait adopté. Elles nous paraissent aujourd'hui assez simples, surtout si l'on tient compte de ce fait que Shelley, élève d'Eton, puis d'Oxford, n'avait fréquenté que les membres de l'aristocratie anglaise et de la bourgeoisie ou des hommes d'un certain talent. Dépouillées de toute rhétorique et de cette poésie qui semble leur donner un peu de grâce, ses théories pourraient entrer sans modification importante dans le catéchisme de nos contemporains anar-

(1) They learn in suffering what they teach in Song.

Digitized by Google

chistes. L'humanité, qui devrait être heureuse, glorieuse, libre, sainte même, gémit dans une honteuse dégradation et la souffrance, sous la domination d'une oligarchie composée uniquement de jouisseurs et de scélérats. Rois, prêtres et fonctionnaires centralisent tout ce que le monde renferme de forces malfaisantes. Les renverser, les tuer si l'on peut, constitue une action héroïque; tous les personnages de Shelley ont des attitudes tragiques..... ou mélodramatiques de révoltés. Et de même que les représentants du pouvoir, sans distinction d'ordre ni de hiérarchie, ont l'habitude de ne reculer devant aucun crime — si abominable soit-il —, de même les anarchistes, libérateurs du genre humain, pratiquent avec aisance les vertus les plus hautes et les plus difficiles. D'un côté donc quelques exploiteurs féroces, de l'autre une poignée de héros aux allures de Brutus romantiques, entre eux la foule passive et presque inconsciente toujours prête à acclamer le vainqueur. En vérité, on ne saurait imaginer une philosophie plus simpliste.

Le genre de propagande que recommande Shelley en vue de la réalisation de son rêve social ne diffère pas sensiblement de celui des anarchistes. Comme il hait de toutes les forces de son âme ce parlementarisme dont il raille grossièrement les représentants les plus illustres (1), il n'hésite pas à préconiser les moyens violents. Nous avons le droit de penser qu'il oserait couvrir de fleurs les Vaillant, les Henry et les Caserio Santo. Il est vrai qu'il prenait toujours soin de donner aux actes les plus abominables comme un caractère religieux. Tandis qu'il fait appel à nos instincts de révolte, nous croyons entendre un prédicateur détaché des choses de la terre, épris d'austérité et de sacrifice :

« Souffrir des maux que la crainte croit infinis; pardonner des injustices plus noires que la mort; défier le pouvoir qui semble tout-puissant; aimer et supporter, espérer jusqu'à ce que l'espérance crée de son propre naufrage la chose

(1) Castelreagh surtout, qu'il affecte de prendre pour un assassin.

Digitized by Google

contemplée; ne jamais changer, ni faillir, ni se repentir, voilà ta gloire, Titan. Etre bon, grand et joyeux, beau et libre; cela seul est la vie, la joie, l'empire et la victoire ».

Il faut bien reconnaître que cela est fort beau par certains côtés; les mystiques, avec des pensées bien différentes, ne tiennent pas un autre langage. Ne vous fiez pas trop cependant à cette admirable profession de foi; tout ce prétendu héroïsme ne doit servir qu'au triomphe des plus abominables doctrines. Les journaux qui depuis quelque temps traduisent en de hideuses caricatures les aspirations des déclassés haineux, n'ont encore rien imaginé de pire que le rêve de Shelley.

« Un jour je vis s'avancer le meurtre, la fraude vêtue d'hermine comme lord Eldon, l'hypocrisie montée sur un crocodile, puis les destructions déguisées en évêques, en hommes de loi, en pairs. A la fin venait le spectre Anarchy. Il galopait sur un cheval blanc taché de sang; il était pâle, d'une pâleur qui s'étendait même à ses lèvres, tel qu'on représente le trépas dans l'Apocalypse. Et il portait une couronne royale; dans ses mains brillait un sceptre; sur son front je lus cette inscription: Je suis Dieu et le Roi et la Loi. Il traversa l'Angleterre, foulant dans une mare de sang la foule prosternée... Autour de lui une multitude puissante ébranlait la terre, et chacun de ceux qui la composaient brandissait une épée sanglante pour le service de son maître. Dans leur glorieux triomphe ils couraient à travers l'Angleterre, fiers, joyeux et, comme ivres du vin de la désolation... Le squelette Anarchy se présente devant Londres; la foule terrorisée le salue, pendant que des meurtriers chantaient autour de lui: O Anarchy, tu es Dieu, tu es le Roi, tu es la Loi. Nous t'avons attendu dans la faiblesse et l'abandon. O toi le Tout-Puissant... Donne-nous la gloire et le sang et l'or. Le spectre Anarchy saluait, il grimaçait un sourire à l'adresse de tous, aussi bien que si son éducation eût coûté dix millions à l'Angleterre. Il prit possession des palais des rois, du sceptre, de la couronne, du globe, de la robe d'or, en même temps qu'il envoyait ses esclaves s'emparer de la Banque

Digitized by Google

et de la Tour... Une fois le premier flot passé, une fille folle parut; elle avait nom Espérance, mais elle regardait à la manière du désespoir; elle s'écriait : Mon père, le Temps, est devenu vieux et gris à attendre des jours meilleurs; voyez, il ressemble à un idiot. Alors elle se coucha dans la rue sous les pieds des chevaux, attendant avec un regard résigné le Meurtre, la Fraude et Anarchy. Tout à coup, entre elle et ses ennemis se dresse une forme rayonnante, ailée, qui leur tient à tous un discours vibrant. Hommes d'Angleterre, levez-vous comme des lions, secouez vos chaînes, renaissez à la liberté, bravez les baïonnettes et l'artillerie des tyrans. Vous êtes le nombre, ils ne sont que quelques-uns. »

Shelley s'exprime plus longuement par la bouche de son étrange héros, mais je crois avoir résumé avec exactitude l'idée générale de son petit poème. Il est bon toutefois de noter qu'il écrivait ces choses en 1820, ce qui semblerait démontrer une fois de plus la force incompréhensible de certaines idées bonnes ou mauvaises. On ne voit pas que de son vivant Shelley ait fait un très grand nombre de prosélytes en anarchie, et, d'autre part, les idées qu'il exprime avec tant de force et de netteté éclatent aujourd'hui sous nos yeux en actes épouvantables. Existe-t-il un rapport quelconque entre le déchaînement anarchiste qui menace l'Europe en ce moment et les exhortations incendiaires du jeune poète anglais? Qui peut le savoir? Shelley professait un culte fervent pour la Révolution française; il l'aimait dans ce qu'elle a de plus violent. Il ne m'échappe pas que nombre de sages et de savants opposent les principes anarchistes aux principes de la grande Révolution. Mais les sages et les savants, les orateurs académiques et les tribuns nous ont présenté et expliqué, les uns 89, les autres 93, de tant de manières qu'on ne sait plus à quoi s'en tenir. D'ailleurs quel philosophe oserait se flatter d'analyser un ferment de révolte? On n'a pas encore inventé de chimie psychologique qui permette d'étudier et de cataloguer ces forces destructives qu'on appelle les mauvais principes, ou du moins il n'est pas facile de la mettre en pratique.

Digitized by Google

Il n'en est pas moins certain que Shelley a emprunté aux idées de la Révolution française ce qu'elles ont de plus négatif et de plus dissolvant. *A priori* il se déclare toujours pour les révoltés de tous les pays et quels que soient les griefs qu'ils invoquent. D'autres prennent soin de s'informer; ils tâchent de faire ressortir la cruauté des tyrans; parfois ils conseillent la temporisation aux malheureux, ne serait-ce que pour des motifs politiques; ils affectent une certaine modération vis-à-vis de leurs ennemis. Shelley estime sans doute que c'est là perdre un temps précieux; il se jette immédiatement dans l'invective. Une telle absence de mesure, de justice et de sang-froid nous autorise à prévoir les plus dangereuses exagérations. Elles gâtent en effet les écrits politiques ou semi-politiques de Shelley, *Prométhée délivré*, *Hellas*, *la Révolte de l'Islam*. Leur lecture offre moins d'inconvénients qu'on ne serait d'abord tenté de le croire, et cela à cause de leur extrême monotonie. L'attitude des héros de Shelley ne varie guère: ils menacent, ils ne parlent que de tuer ou de mourir, ils exhalent leurs colères en discours aussi longs que fastidieux. La bonne mère nature qui, au dire du poète, éprouve pour ces prétendus martyrs une commisération profonde, se livre en leur honneur à toutes sortes de manifestations sympathiques. D'où d'interminables descriptions dont quelques-unes cependant, délicates et belles, reposent délicieusement l'esprit.

Si l'anarchie n'avait inspiré à Shelley que des compositions de ce genre, il n'y aurait pas lieu de s'occuper encore de lui, mais elle a déterminé une crise psychologique dont les résultats littéraires sont fort curieux. La haine du poète contre la société s'est comme fondue en un attendrissement inexprimable sur le sort des isolés et des vaincus, elle a développé ses tendances mystiques et son goût pour la vie imaginative dans un monde de féeries; enfin elle a exacerbé une des sensibilités les plus intenses et les plus aristocratiques qu'on ait jamais vues. Shelley est un grand poète.

Et d'abord il excelle à faire sentir les charmes de la solitude, tout comme Jean-Jacques Rousseau, cet autre dé-

Digitized by Google

classé, victime de sa sensibilité malsaine et de son imagination. Puisque une société abominable froisse, puis blesse irrémédiablement les âmes délicates, le poète les invite à vivre loin du monde avec leurs souvenirs et quelques frêles espérances. On ne saurait rien imaginer de plus curieux dans ce genre que *Rosalind and Helen*, élégie infiniment attendrissante, coupée de blasphèmes, de récits monstrueux et de rêves insensés. Rosalinde a eu pour mari un misérable familiarisé avec tous les vices et capable de tous les crimes. Il ne faut pas nous en étonner ; c'était un ami des prêtres, un dévot, et les dévots représentent aux yeux de Shelley la dégradation et l'infamie. Il meurt, mais seulement après avoir trouvé le moyen de persécuter Rosalinde... par testament. On enlève à la veuve ses enfants parce qu'elle est suspecte d'athéisme. Elle vient donc au milieu d'un paysage mélancolique faire un long récit de ses malheurs à son amie Hélène. Celle-ci n'inspire pas moins de compassion que Rosalinde, encore qu'elle ait eu pour époux le beau, le noble, le sympathique, l'héroïque Lionel, un ennemi des prêtres. Ici, je dois le dire, le poème prend une tout autre allure. Lionel, c'est Silvio Pellico à rebours, c'est-à-dire un Silvio Pellico athée. Malgré tout cependant, on ne peut se défendre d'une certaine compassion pour ses malheurs, car Shelley a su nous le montrer tendre et surtout idéalisé à travers l'amour d'Hélène. Elle a recueilli avec piété les paroles de son Lionel et lorsqu'elle les redit comme une mélopée de femme inconsolable, nous croyons entendre les accents les plus émus d'Afred de Musset. « Mes espérances étaient autrefois comme une flamme... Sur les ailes de mes désirs mon esprit s'élançait parmi les vents du ciel. Tandis que je dormais, des rêves d'argent occupaient sans cesse mon tranquille sommeil. Et maintenant j'aime, mais je n'ai plus foi en l'amour ; je sens de vifs désirs, mais je n'ai plus d'espérance. Je ne veille que pour pleurer. »

Ainsi parle Lionel dès le commencement de ses épreuves. La prison, les mauvais traitements dont il est l'objet de la part de la foule et des autorités, la vie commune avec des

Digitized by Google

criminels achèvent de ruiner sa santé. Quand enfin il sort de prison sans qu'on nous explique ni le pourquoi ni surtout le comment des choses, il n'a plus qu'à mourir. Mais que sa mort est étrange et romantique et naïvement idéaliste !

Au milieu d'un bois de myrtes, sur un vert promontoire qui domine la mer, se dresse un temple en marbre de Paros célébré par les poètes. Un soir, Lionel conduisit Hélène dans ce temple. Le chant du rossignol éclatait en milliers de notes dans le silence de la nuit : il s'arrêta. Maintenant, dit Lionel, épuise la coupe que l'oiseau poète a si bien remplie de sa limpide et brillante harmonie. A son tour Hélène prend sa harpe et répand son âme en un chant douloureux. Or, pendant que s'égrènent ses notes, Lionel pâlit, puis s'affaisse : il est mort. Si ces choses s'étaient passées, il y a 3000 ans, s'il s'agissait d'un poète grec mourant dans une extase que bercent les trilles d'un rossignol et un chant de harpe, nous applaudirions sans arrière-pensée. Mais le christianisme a si profondément changé notre manière de voir et de sentir, que cette mort théâtrale d'un athée en révolte contre toutes les lois religieuses et morales nous paraît à la fois une exagération romantique et un défi jeté à Dieu.

Dans *Alastor*, le poète semble se défier même de ce petit groupe d'âmes violemment séparées du genre humain qui avaient charmé son intimité douloureuse. La mort sera impuissante à le rapprocher de ceux qui furent ses frères ; les tourbillons du vent d'automne lui construiront une pyramide de feuilles qui lui servira de tombe ; aucune jeune fille ne viendra répandre de fleurs sur sa funèbre couche. Il a vécu, il a chanté, il est mort, il reposera dans la solitude. Toutes ses affections il les avait reportées sur la terre, sur l'air, sur l'océan, fraternité bien aimée : il aimait à invoquer la nature avec un accent de passion farouche : « O mère de ce monde impénétrable, je t'ai toujours aimée et je n'ai jamais aimé que toi. Mon cœur s'est montré sans cesse attentif à la profondeur de tes mystères. » Aussi le jeune héros du poème se donne-t-il une sorte d'ivresse de

Digitized by Google

la solitude qui finit par se communiquer au lecteur. Nous voici d'abord au milieu des grandes ruines, souvenir de la jeunesse du monde; puis nous traversons les déserts de l'Arabie et toutes les plaines immenses de l'Extrême-Orient. Le poète se plaît à mettre de la variété dans son pèlerinage; il s'engage dans la profondeur sauvage des vallées, il s'égare sur les hautes montagnes au milieu des précipices. Il faut affronter à sa suite une mer orageuse et voguer sur ses flots durant de longs jours et des nuits remplies par la contemplation. Entrons dans cette caverne féerique que nous décrit le poète. Comme elle est belle, comme elle s'ouvre de l'autre côté de la montagne sur un frais et doux paysage! Un mignon ruisselet traverse le vallon. D'où viens-tu, petit ruisseau dont la source est inaccessible? Où tendent tes eaux mystérieuses? Tu es une bien fidèle image de ma vie. Ainsi tous les êtres de la création parlent à l'âme du poète, l'interrogent, la consolent et bercent son immense inquiétude. Le poème d'*Alastor* est court, il abonde en descriptions délicieuses, et cependant on éprouve à le lire une indéfinissable fatigue. Oui, je trouve ces solitudes infiniment attrayantes, oui, je sais les mots terribles de Shakespeare et de quelques autres sur l'humanité, mais de grâce un peu moins de forêts, un peu moins de montagnes; j'étouffe dans cet isolement. Cette société humaine que vous dites si mauvaise et si désagréable me manque au bout de vingt pages. Shelley l'a bien compris et il n'a pu repousser tous les souvenirs de cette vraie « fraternité » qu'on ne méconnaît pas impunément, souvenirs d'un idéalisme exquis. Tandis que le jeune Alastor continuait son austère pèlerinage, des étrangers pleurèrent maintes fois rien qu'à entendre les notes passionnées de ses chants. Lui-même il eut une vision, il crut que près de lui, un jour, était venue s'asseoir une jeune fille mystérieuse et belle, et dont la voix ressemblait à la voix de son âme à lui, entendue dans le calme de la pensée. On aime ce triomphe un peu tardif mais inévitable du sentiment vrai sur une conception fausse de la vie. Fuyez l'humanité tant qu'il plaira à votre misanthropie: elle vous poursuivra

Digitized by Google

dans le désert, elle saura vous atteindre et vous remuer jusqu'au fond de l'âme; elle remplira vos imaginations. Et de même que la sympathie pour l'humanité, le sentiment religieux, déformé il est vrai, reprend ses droits sur l'âme révoltée de Shelley. Il adore la nature, non sans superstition, il veut interpréter le mouvement du ruisseau ou le gémissement du vent dans les branches, il invoque l'alchimie et Médée l'empoisonneuse. Pareillement, certains anarchistes de nos jours qui font de bruyantes professions d'athéisme, ont bien soin de consulter les esprits toutes les fois qu'ils ont à prendre des décisions graves.

Les mêmes inspirations panthéistiques animent le poème célèbre et peut-être trop vanté d'*Adonaïs*. Shelley trouve ici moyen de concilier un paganisme intense avec ce pseudo-mysticisme qui nous vient, dit-on, des pays du Nord. Le matin pleure sur la mort d'Adonaïs, c'est-à-dire de Keats, l'ami et l'émule du poète. L'écho, le rossignol, le printemps, le berger de la montagne viennent chacun à sa manière louer le bel Adonaïs. Uranie, la Misère, un esprit d'amour forment une sorte de ronde funèbre autour du cercueil. Shelley met de l'anarchie même dans la douleur. Qu'importe la grâce infinie de son tableau? Ces lamentations aux sons discordants me déconcertent plus qu'elles ne me charment; elles sont coupées de cris de haine, car dans cet *Adonaïs* si païen, on nous parle de Caïn et du Christ, on n'a garde d'oublier les prêtres et leurs modernes esclaves.

Cependant les tendances idéalistes de Shelley avaient trop de force pour ne pas triompher un moment ou l'autre de ses principes anarchistes dans un certain nombre de ses œuvres poétiques. Je relève de ces heureuses inconséquences. Telle est *la Sorcière de l'Atlas*, œuvre unique dans son genre, sorte de pastorale féerique et humanitaire. Dans une caverne du mont Atlas, une ravissante créature, fille des dieux, riche et puissante, fait revivre les beaux jours de l'âge d'or. Le léopard, le serpent, le lion et toutes les bêtes sauvages, adoucissant leurs mœurs, viennent habiter le nouvel Eden. Et le vieux Silène chargé de lis, et les

Digitized by Google

faunes, et les bergers, et les bergères, et les Dryades font leur cour à leur souveraine. Nous croyons lire des pages ou s'enchevêtrent du Théocrite, du Virgile, du Bion et du Moschus. Au contraire, par les descriptions qu'il nous fait de la caverne merveilleuse, Shelley nous rappelle les plus fantastiques inventions de la féerie anglo-saxonne. Passons sur l'épisode du fils de l'enchanteresse : le poète croyait sans doute avoir imaginé quelque chose de sublime ; il est tombé dans des peintures répugnantes. Mais à la fin fatigué sans doute de cette solennité si chère à ses contemporains, il daigne s'égayer tout simplement, tout gracieusement. Son héroïne possède des philtres puissants, qui lui permettent de répandre dans toutes les villes qu'elle traverse de nuit, des bonheurs fictifs ou réels, également efficaces si on ne regarde qu'au résultat. Il va sans dire qu'elle joue toutes sortes de vilains tours aux rois et aux prêtres ; elle ne néglige pas de jeter le trouble dans les casernes, dont tous les habitants se trouvent brusquement transformés en forgerons. Mais elle fait beaucoup d'heureux, et, de la part d'un anarchiste misanthrope comme Shelley, ce trait nous surprend agréablement.

Il est revenu d'ailleurs sur cette idée à plusieurs reprises. Dans un odoriférant et riche jardin, la sensitive déploie ses pétales à côté des autres fleurs, le perce-neige, la violette, le narcisse, le lis de la vallée, l'hyacinthe aux nuances variées, la rose semblable à une nymphe. Quel Eden ! Les yeux sont éblouis par les couleurs, un parfum enivrant nous donne comme un vertige. Au centre de l'Eden trône une lady, Reine, Eve, Grâce ; elle meurt et toutes les fleurs la pleurent, puis se flétrissent ; le poète prend le deuil et nous attendrit sur le sort frêle de ces créatures. Oh ! les tristes funérailles ! Peut-on, en effet, imaginer rien de plus désolé que la terre privée à la fois de toutes ses fleurs ? Le ruisseau qui traverse le jardin emporte leurs débris, choses informes, scories, impuretés, herbes flétries, écume aux teintes de lèpre. Brusquement on entend un mauvais éclat de rire, c'est le poète qui se moque de notre émotion. « Qu'y a-t-il de vrai dans cette histoire de la sensitive ?

Digitized by Google

Je ne saurais trop le dire. Mais dans cette vie d'erreurs, d'ignorance et de lutte, où rien n'existe, où nous ne sommes que les ombres d'un rêve, je trouve plaisant de penser que la mort, comme tout le reste, est une moquerie. » Ce trait final n'est pas seulement de mauvais goût et macabre, il ressemble comme deux gouttes d'eau à une très mauvaise action. Faire ainsi s'épanouir les plus beaux sentiments de l'âme humaine, comme une fraîche, pure et puissante floraison, puis, froidement, les flétrir et les jeter dans la boue, c'est un crime. Montaigne disait : « Il devrait y avoir quelque coerction des lois contre les écrivains ineptes et inutiles, comme il y en a contre les vagabonds et les fainéants. » Qu'eût-il donc édicté contre les écrivains corrupteurs?

Avouons-le cependant, à certains points de vue, il eût été dommage que le législateur anglais se fût trop rigoureusement inspiré des conseils de notre Montaigne. La littérature y eût perdu, et, d'autre part, Shelley a réussi quelquefois à se débarrasser de ses préjugés et de ses haines. Antée prenait de nouvelles forces toutes les fois qu'il touchait la terre; pour Shelley, c'est le contraire qui arrive; il lui suffit de perdre pied, d'oublier un instant toutes les réalités politiques ou sociales pour devenir exquis ou sublime.

Ceci est d'abord, si l'on peut s'exprimer ainsi, *physiquement* vrai. Shelley a chanté mieux que personne, l'air, le firmament et tous les êtres qui se meuvent dans les hauteurs; on pourrait l'appeler un poète météorologiste. Lui qui a de si pauvres conceptions sur l'économie politique et les choses du gouvernement, il perçoit avec une sûreté incroyable tout ce qui est ailé ou éthéré. Rappelez-vous l'ode si connue à l'Alouette :

« Salut à toi esprit vivace — oiseau tu ne fus jamais — toi qui du haut des cieux ou près de la terre, précipites à plein cœur tes chants improvisés, en longs torrents de mélodie.

« Plus haut, toujours plus haut, tu jaillis du sol ; tu perces le profond azur comme un nuage de feu; en chantant tu t'élances, et t'élançant tu chantes toujours.

Digitized by Google

« Dans la lumière dorée du couchant, dans l'éclat des nuages qui l'environnent, tu flottes et nages, tu es la joie même, la joie vivante dans son premier essor.....

« Esprit ou oiseau, dis-nous quelles sont tes douces pensées. Je n'ai jamais entendu louange d'amour ou dithyrambe dont la strophe palpitante ait répandu un si divin ravissement. »

....« Nous sondons le passé, l'avenir et nous souffrons pour ce qui n'est pas ; notre rire le plus sincère est chargé de quelque peine, nos chants les plus doux roulent sur les plus sombres pensées....

« Au-dessus des cadences les plus délicieuses, au-dessus des trésors entassés dans les livres, s'élève ta gaie science, ô toi, *mépriseur* de la terre.

« Enseigne-moi la moitié seulement de la félicité que ton cerveau doit concevoir ; alors coulerait de mes lèvres une si mélodieuse folie que le monde m'écouterait comme je t'écoute maintenant. »

Pauvre Shelley! que ne lui fut-il donné, comme à son alouette de vivre toujours dans les hauteurs, libre et joyeux! Il ne se fût pas blessé aussi grièvement contre les barreaux très dorés d'une cage pourtant bien agréable ; sa voix fût toujours restée harmonieuse ; elle n'eût fait entendre que des chants d'amour.

Aussi bien que les oiseaux, il a chanté les nuages. « De mes ailes je secoue les rosées qui éveillent à la vie les doux bourgeons. Je tamise la neige sur les hautes montagnes ; elles forment mon blanc oreiller, pendant que je dors dans les bras de la tempête. J'entoure d'une ceinture de feu le trône du soleil... Cette jeune fille au visage ovale que les mortels appellent la lune, glisse sur moi comme une légère lueur. »

On se rappelle l'admirable comédie d'Aristophane et la prière de Socrate aux Nuées : « O vous, Nuées vénérables, qui roulez dans vos flancs la foudre, levez-vous, ô souveraines, et apparaissez au sage dans les régions célestes, soit que vous reposiez sur les cimes de l'Olympe couronné de neige, soit que vous meniez des rondes sacrées

Digitized by Google

avec les nymphes, dans les jardins de l'Océan votre père, soit que vous puisiez les ondes du Nil dans des urnes d'or... Nuées éternelles, élevons-nous dans notre mobile essence, du sein paternel de l'Océan tumultueux, et montons en vapeurs agiles sur les sommets des montagnes aux chevelures d'arbres » (1).

Cette rencontre du poète anglais avec le poète grec a quelque chose de fort piquant. Aristophane s'est constitué toute sa vie le défenseur acharné des principes conservateurs et aussi des vieux préjugés athéniens. Shelley a toujours combattu avec violence toutes les traditions, même les meilleures, même les plus saintes. Si ces deux hommes avaient pu se rencontrer sur la terre, nul doute qu'ils ne se fussent heurtés violemment. Ils s'étreignent dans la nue et leurs voix se ressemblent si bien qu'on croirait entendre deux frères.

Les nuages légers invitent Shelley à parler du vent qui les promène à travers l'espace. On n'a peut-être jamais rien écrit de plus purement lyrique que son ode au vent d'ouest : « O sauvage vent d'ouest, souffle de l'automne, toi qui conduis à leur sombre lit de mort les feuilles semblables à des fantômes, écoute, écoute. Emporte-moi comme une feuille, comme un nuage. Je succombe sous les douleurs de la vie, je saigne. Prends-moi pour ta lyre comme tu le fais de la forêt ; qu'importe si mes feuilles tombent comme les siennes. Le tumulte de tes puissantes harmonies saura bien arracher de moi comme d'elle un chant d'automne d'une douceur profonde quoique triste. O toi esprit ardent, deviens mon esprit, disperse mes pensées mortes sur tout l'univers, comme des feuilles flétries. Sois pour la terre plongée dans le sommeil la trompette de la prophétie .»

(1) Victor Hugo, lui aussi, a chanté les Nuées :

O vierges du Zénith, Nuées...
Vous que la rosée en ses ombres
... Crée avec ses pleurs,
Blancheurs par l'aube saluées
Que contemple l'œil bleu des eaux.

Digitized by Google

Au dessus du vent se dresse, dais triomphal, le dôme mystérieux du ciel. Shelley, par l'intermédiaire de deux esprits, chante ce palais des nuits sans nuage, paradis des lumières d'or avec les formes glorieuses et les globes vivants qui se meuvent dans ses profondeurs. Il s'éprend de tout ce qui tremble, brille, glisse et disparaît, de tout ce qu'il y a de plus immatériel dans le monde.

De même il a senti vivement et rendu avec un bonheur infini les sentiments les plus ténus et les plus insaisissables du cœur humain. Ne regardons pas de trop près aux causes ou aux idées qui provoquent les effusions du poète, ses enthousiasmes ou ses douleurs. Aussi bien, sa pensée presque toujours médiocre ne nous intéresse guère ; nous ne voulons que connaître et revivre — si possible — ses impressions, lesquelles sont souvent admirables. Il est doux de recevoir avec lui la gracieuse visite des calmes pensées ; on perçoit par exemple tout ce qu'il y a de mélancolie suggestive dans le cri de la chouette, la triste Aziola. Souffrez-vous de votre impuissance à ressentir les pures joies d'antan ? Considérez avec Shelley cette violette morte; pleurez sur elle, vos larmes ne la feront pas revivre ; aspirez, elle n'exhalera plus de parfum. Voici la nuit ; elle est suivie de près par sa sœur, la Mort, et toutes deux engagent un dialogue horriblement triste. La fuite rapide des mois et des années, la musique, les paysages fournissent au poète l'occasion d'exprimer sa mélancolie inépuisable et cependant distinguée, point trop romantique. Je ne sache guère qu'Alfred de Musset qui ait des paroles aussi pénétrantes. Seulement tandis qu'Alfred de Musset, victime inconsciente de cette sécheresse voltairienne contre laquelle il se révoltait, ne pouvait sortir, quoi qu'il en eût, d'une certaine sphère très limitée, Shelley, plus rapproché de la religiosité allemande, donnait un libre essor à toutes les forces de son imagination.

Nulle part cette hardiesse ne se manifesta avec plus de force que dans *Epipsychidion*. Qu'a voulu exprimer le poète dans cette œuvre un peu plus obscure que les autres et puissamment originale ? Il serait téméraire de le dire avec

Digitized by Google

précision, puisqu'il se plaint lui-même des mots, ces chaînes de plomb qui gênent le vol de son âme. Cependant il est incontestable qu'il a voulu nous donner une sensation intense de l'idéal tel qu'il le conçoit, idéal de l'esprit et idéal du cœur. Naturellement celui-ci l'emporte de beaucoup sur celui-là. L'érudition de Shelley n'était pas précisement à dédaigner, surtout si l'on se souvient du temps où il vivait, mais elle ne s'étendait pas au delà d'un certain horizon. Il a chanté un hymne admirable en l'honneur de la beauté intellectuelle, il a célébré avec une émotion sincère l'amour de la philosophie ; on ne peut pas dire que la science ait pénétré sa vie bien profondément. Du moins, il l'a entrevue, il l'a aimée, il l'a mêlée parfois à ses rêves, et c'est beaucoup. Elle intervient légèrement dans *Epipsychidion*. Cet esprit, qui est l'harmonie de la vérité fait entendre sa voix au poète à travers le murmure des forêts et des fontaines, mais aussi par les vers antiques et la haute poésie. Toutefois, l'idéal de Shelley a quelque chose d'essentiellement sentimental et féminin : « Séraphin du ciel, trop gracieux pour être humain, voilant sous cette forme radieuse de la femme tout ce que nous serions incapables de supporter en toi, de lumière, d'amour et d'immortalité. Epouse, sœur, ange, pilote de ma destinée, destinée dont le cours fut si sombre. O trop tard aimée.... » Il est inutile, je pense, de faire remarquer ce qu'il y a de biblique à la fois et de shakespearien dans cette façon de s'exprimer. Gardons-nous d'approfondir les allusions de Shelley ; nous aurions ici encore à constater bien des misères et à flétrir d'abominables théories. Mais prenons en elles-mêmes les créations de sa sensibilité et de son imagination, elles sont d'une nature absolument supérieure. Toutes les fois que, mettant de côté ses haines et ses idées également ineptes et se dégageant des attaches charnelles, il laisse s'épanouir en toute liberté les dons de Dieu, notre œil perçoit des tableaux et notre oreille des harmonies incomparables : « Là se trouvait un être que mon esprit a souvent rencontré dans ses promenades à la recherche des visions, loin, bien loin, dans la lumière dorée de l'aube de ma jeunesse, sur

Digitized by Google

les îles brillantes d'une pelouse ensoleillée, au milieu des montagnes enchantées, dans des cavernes où l'on goûte un sommeil divin, sur les flots aériens d'un rêve merveilleusement léger, flots dont la surface servait d'appui à ses pas. »

Shelley monte plus haut encore, il s'élève jusqu'aux sommets du détachement et de la sérénité plus que philosophique, chrétienne, presque mystique. Comme Longfellow il a chanté son *Excelsior ;* si je ne craignais de paraître chercher certains rapprochements, je citerais un nom incomparablement plus grand et plus vénéré. Mais qu'on en juge plutôt, par un exemple :

LES DEUX ESPRITS (Allégorie)

Premier Esprit

« O toi qui emporté sur les ailes d'un puissant désir — voudrais flotter au-dessus de la terre, prends garde. — Une ombre suit ton vol de feu — La nuit arrive ! — Brillantes sont les régions de l'air — Et parmi les vents et les rayons — Ce serait une joie de voguer, — La nuit arrive.

Second Esprit

Les étoiles immortelles brillent dans les hauteurs ; — si je voulais traverser l'ombre de la nuit. — Dans mon cœur est la lampe d'amour — et cela c'est le jour. — Et la lune fera briller sa gracieuse lumière — sur mes plumes d'or partout où elles me transporteront, — Les météores s'attarderont autour de mon vol — et feront de la nuit le jour.

Premier Esprit

Mais si les tourbillons de l'obscurité éveillent — la grêle et l'éclair et la pluie torrentielle ? — Vois, les chaînes de l'air sont brisées — Les rouges et rapides nuages — s'abaissant au loin couvrent le ciel — Le crépitement de la grêle balaie la plaine — La nuit arrive.

Digitized by Google

Second Esprit

Je vois la lumière et j'entends l'harmonie — Je saurai voguer sur les flots de la tempête sombre — avec le calme au dedans et la lumière autour, — la lumière qui fait de la nuit le jour, — Et toi, quand l'obscurité sera profonde — regarde de cette triste terre plongée dans le sommeil. — Mon vol semblable à la lune, tu pourras l'apercevoir, — bien haut, bien loin. »

De ces exemples et des quelques observations purement littéraires qui les accompagnent allons-nous tirer, en guise de conséquence, une sorte de consultation politique, religieuse, morale, pour la société malade, ou du moins considérée comme telle ? Dieu merci, les médecins consultants ne manquent pas. Qu'il me soit permis cependant de faire une simple constatation applicable non pas peut-être aux anarchistes mais à la nature humaine.

Voici un homme de grande naissance, comblé de tous les dons de l'esprit et de la fortune, qui entretient avec une égale ardeur des sentiments très distingués, très délicats et des idées absolument perverses. Le plus curieux et le plus triste aussi, c'est que l'exaltation poétique de Shelley paraît s'être développée en raison directe de son exaltation anarchiste. Mais alors Platon avait mille fois raison de chasser les poètes de sa république. Il est de toute évidence que la société, dans sa lutte contre l'anarchie, doit se préoccuper surtout des mauvais principes. Si donc les poètes ou une catégorie de poètes favorisent ou propagent les mauvaises doctrines, il n'y a pas d'hésitation, que les consuls sévissent. Seulement, avant de nous engager dans cette guerre tâchons d'avoir un critérium qui nous permette d'établir une séparation entre l'enthousiasme vivifiant et l'anarchie destructive. Certains esprits pratiques n'hésiteraient pas pour si peu. Plutôt que de laisser subsister le moindre principe anarchiste, ils supprimeraient toute poésie. Ces prétendus sages violeraient ainsi la première loi de la sagesse formulée par saint Paul, *sapere ad sobrietatem ;* ils auraient recours à un remède plus redoutable que le mal, car dans

Digitized by Google

ce siècle d'utilitarisme à outrance, il ne semble pas que le danger vienne de l'excès de poésie. Ne nous reste-t-il donc qu'à laisser agir la police et la guillotine? Non certes, nous devons combattre l'idée, mais parmi les armes qui nous tombent sous la main, quelques-unes sont dangereuses. Prenons celles-là seulement que nous avons le droit de regarder comme sûres; le christianisme nous en fournit un assez grand nombre.

Abbé DELFOUR.

Digitized by Google

LA CONCEPTION

DU

SACRIFICE DE LA MESSE

DANS LA TRADITION DE L'ÉGLISE LATINE [1]

Suite

II

PHASE DU MOYEN AGE

6e siècle : S. Grégoire le Grand, *Dialog.*, lib. IV, c. 47 et 48 ; *Epist.*, lib. IX, ep. 12 (Migne, *P. L.* LXXVII, 424, 425, 956, 957).

7e siècle : S. Isidore de Séville, *de Ecclesiasticis officiis*, lib. I, c. 15 et 18 ; *Etymologiarum*, lib. VI, c. 19, n. 29, 30, 38 (*P. L.* LXXXIII, 752-757 ; LXXXII, 254, 255).

9e siècle : Raban Maur, *de clericorum institutione*, lib. I, c. 32 et 33, et *de Sacris ordinibus*, c. 19 (*P. L.* CVII, 322-324, et CXII, 1177-1192) ; — Valafried Strabon, *de Ecclesiasticarum rerum exordiis et incrementis* (2), c. 16-22 (*P. L.* CXIV, 936-950) ; — Amalaire, *de Ecclesiasticis officiis*, lib. III ; *Eglogæ de officio missæ ; Epistol. 6 ad Guntrad* (*P. L.* CV, 1126, 1315 et 1336) ; — Florus, *de Expositione missæ ; Epistolæ tres contra Amalarium* (*P. L.* CXIX, 15 et 71) ; — Paschase Radbert, *de Corpore et sanguine Domini* (*P. L.* CXX, 1255) ; — Ratramne ou un autre, *de Corpore et sanguine Domini* (*P. L.* CXXI, 103).

10e siècle : Remi d'Auxerre, *de Officiis*, c. 40 (*P. L.* CI, 1246).

(1) Voir le numéro de juin.

(2) Réédité et annoté en 1890 par le Dr Knoepfler, Munich, Stahl.

Digitized by Google

11e siècle : Othlon de S. Emmeran, *de tribus quæstionibus*, c. 48 (*P. L.* CXLVI, 128) ; — Bernon de Reichenau, *Libellus de quibusdam rebus ad missæ officium pertinentibus* (*P. L.* CXLVI, 1055) ; — Yves de Chartres ou un autre, *Micrologus de ecclesiasticis observationibus* (*P. L.* CLI, 974).

12e siècle : Odon de Cambrai, *Expositio in canonem missæ* (*P. L.* CLX, 1053) ; — Hildebert du Mans, *de Expositione missæ*, trois autres traités, l'un en prose, deux en vers (*P. L.* CLXXI) ; — Pierre le Vénérable, *Tractatus adversus Petrobrusianos* (*P. L.* CLXXXIX, 719) ; — Jean de Cornouailles ou un autre, *de Canone mystici libaminis* (*P. L.* CLXXVII, 455) ; *Speculum de mysteriis Ecclesiæ*, ch. 7 (*P. L.* CLXXVII, 356) ; — Robert Pullus ou un autre, *de Ceremoniis ecclesiasticis*, lib. II, c. 12-41 (*P. L.* CLXXVII, 416) ; — Alger, *de Sacramentis corporis et sanguinis Domini* (*P. L.* CLXXX, 739) ; le même ou un autre, *de Sacrificio missæ* (*P. L.* CLXXX, 853) ; — Guillaume de S. Thiéry, *de Sacramento altaris* (*P. L.* CLXXX, 365) ; — Pierre Lombard, *Sententiarum libri quatuor*, lib. IV, dist. 8-12 (*P. L.* CXCII, 856) ; — Innocent III, *de sacro altaris mysterio* (*P. L.* CCXVII, 763).

13e siècle : Guillaume d'Auvergne, *de Sacramento eucharistiæ* (*Opera*, Paris, 1674, t. I, p. 429) et passim ; — Alexandre de Halès, *Universæ theologiæ summa*, lib. IV, q. 10 et q. 11 (*Opera*, Cologne, 1662, tom. IV) ; — S. Bonaventure, *Sentent.* lib. IV, dist. 11-14 ; *Expositio missæ* et *de Præparatione ad missam* (*Opera*, Lyon, 1668, t. V, p. 119, et t. VII, p. 73 et 66) ; — Albert le Grand, *in Sentent.*, lib. IV, d. 12 et 13 ; *de Sacrificio missæ* et *de Sacramento eucharistiæ* (1) (*Opera*, Lyon, 1651, t. XVI et XXI).

Pendant la période qui s'étend du VIe au XIIIe siècle, la messe fut toujours regardée comme le sacrifice de Jésus-Christ identique à celui de la croix. Seulement c'est dans les effets qu'elle produit qu'on chercha la raison fondamentale de son caractère sacrificatoire et de son identité avec l'immolation du Calvaire. Les dispositions avec lesquelles on doit y assister furent surtout envisagées comme nécessaires pour en percevoir les fruits. Quant à la question de savoir ce qui dans sa constitution en fait physiquement un véritable sacrifice, elle fut négligée ou traitée au point de vue des effets du sacrifice. C'est de ce point de vue qu'on vit dans la consécration le renouvellement de l'immolation du Calvaire. D'ailleurs les auteurs qui s'appliquèrent à

(1) Cette édition se réimprime en ce moment chez Vivès ; mais la fin du commentaire sur les *Sentences* et les deux opuscules que nous indiquons n'ont pas encore paru. Pour les discours sur l'Eucharistie (édités au tome XII de l'ancienne édition et au tome XIII de l'édition Vivès), nous dirons plus loin qu'ils ne nous paraissent pas authentiques.

Digitized by Google

trouver dans la messe une image de la mort du Sauveur, cherchèrent en général cette image en dehors de la consécration et la placèrent d'ordinaire dans des cérémonies établies par l'Eglise.

S. Grégoire le Grand ouvrit cette nouvelle voie par les enseignements et les récits de ses dialogues et de ses lettres. Il fait ressortir l'efficacité de la messe pour obtenir diverses grâces et en particulier la délivrance des âmes du purgatoire (1). Il explique en même temps que Jésus-Christ, immortel en lui-même, s'immole de nouveau pour nous quand son corps est partagé pour le salut du peuple et son sang versé dans la bouche des fidèles, que ce sacrifice est une image sans cesse renouvelée de la Passion pour la rémission de nos péchés de chaque jour, et qu'au moment de cette immolation quotidienne le ciel s'ouvre à la voix du prêtre pour s'unir à la terre (2). Il ajoute que l'oraison dominicale était seule employée par les apôtres pour consacrer l'hostie de l'oblation, et qu'il l'a rétablie à la fin du canon, où elle avait été remplacée par les prières qui la précèdent aujourd'hui (3). Ces assertions ne témoignent pas

(1) IV *Dialog.*, ch. 47 et 48.

(2) *Ibid.*, c. 48, col. 425 et 428.

(3) Lettre 12 du livre 9 (*P. L.* LXXVII, 956, 957). S. Grégoire ne dit pas que les apôtres consacraient par l'oraison dominicale, mais qu'ils la récitaient sans y ajouter d'autres prières. C'est à tort qu'on a attribué à Amalaire (*de Officiis*, ch. 26) d'avoir pensé que les apôtres consacraient par l'oraison dominicale. Nous ne connaissons que Bernon de Reichenau (*P. L.* CXLII, 1055-1057) qui ait admis ce sentiment. Tous les auteurs qui se sont exprimés nettement ont enseigné que depuis le temps des apôtres la consécration se fait dans l'Eglise par ces paroles : « Hoc est corpus meum, hic est calix sanguinis mei. » Bernon de Reichenau crut que les apôtres avaient consacré par l'oraison dominicale ; Odon de Cambrai (dist. 3, col. 1062, 1063) pensait que Jésus-Christ avait consacré par une simple bénédiction, et Innocent III (lib. IV, c. 6, col. 859) n'était pas éloigné d'admettre qu'il avait consacré par un simple acte de volonté. Mais tous ces auteurs estimaient en même temps, que depuis le temps des apôtres les prêtres ne peuvent consacrer que par les paroles de l'institution. Cette différence faite entre les apôtres et leurs successeurs ne doit pas nous étonner, car on a soutenu jusqu'au XIII^e^ siècle, et même postérieurement, l'opinion suivant laquelle les apôtres auraient administré le baptême et les autres sacrements avec d'autres formules que celles employées par l'Eglise.

Digitized by Google

encore d'une tendance bien accentuée, et il en est de même de celles de S. Isidore de Séville (1) et du vénérable Bède ; mais les auteurs qui les étudièrent à partir du IXe siècle remarquèrent surtout dans ces assertions ce qui était conforme à leur manière personnelle d'envisager la messe dans ses effets (2).

D'ailleurs, ces auteurs ne firent qu'obéir à un mouvement général qui s'était produit dans l'esprit public. En même temps que les prières liturgiques se fixèrent d'une manière plus uniforme, parce qu'on attribua plus d'efficacité à celles qu'on estimait davantage, en particulier à celles de l'Eglise romaine (3), les particuliers montrèrent un vif désir de s'assurer les fruits du saint sacrifice.

Les premiers évêques tenaient, semble-t-il, à présenter à Dieu tous les fidèles et tous leurs vœux réunis sur le même autel. Aussi, à l'époque des Pères, célébrait-on un très petit nombre de messes. Le synode d'Auxerre, tenu en 578, défendait encore de dire deux messes le même jour au même autel (4). Ces règles tombèrent en désuétude à mesure

(1) L'*Expositio missæ*, imprimée par Migne (*P. L.* LXXXIII, 1146) à la suite des œuvres de S. Isidore, n'est pas de lui. Elle a dû être composée au IXe siècle, avant les controverses sur les opinions d'Amalaire, et ressemble tout à fait à celle de Raban Maur.

(2) C'est ainsi qu'Alger (*de Sacramento corporis et sanguinis Domini*, lib. I, cap. 16) invoque l'autorité de S. Grégoire et du vénérable Bède pour établir que le sacrifice de la messe est le même que celui de la croix, parce qu'il produit les mêmes effets. Dans la phrase de S. Grégoire : « Ejus caro in salutem populi partitur », Alger ne semble voir que les mots *in salutem populi*. C'est ainsi encore que l'explication du mot sacrifice que S. Isidore (*Etymologiarum* lib. IV, c. 19, n. 38) tire des effets du sacrifice : « sacrificium dictum quasi sacrum factum, quia prece mystica consecratur in memoriam pro nobis Dominicæ passionis », devint la définition classique du sacrifice. Nous verrons que pour Guillaume d'Auvergne *sacrificare* était l'équivalent de *sanctificare* et *sacramentare* (*de Legibus*, c. 24, t. I, p. 72, col. 2).

(3) Ce mouvement commencé par S. Grégoire le Grand introduisit la liturgie romaine dans les Gaules. Il amena une multitude de commentaires de cette liturgie. Nous avons utilisé plusieurs de ces commentaires indiqués en tête de ce chapitre.

(4) Can. 10 (Hefélé, *Histoire des conciles*, traduction Delarc, t. III, p. 583).

Digitized by Google

qu'il fallut multiplier les messes pour donner aux populations la facilité d'y assister. Mais cette multiplication eut aussi pour cause les demandes des fidèles qui voulaient qu'on célébrât des messes à leurs intentions. Jusqu'au VII^e siècle on recommandait ensemble à la messe toutes les intentions des assistants et des bienfaiteurs de l'église (1); mais Walafried Strabon nous apprend qu'au IX^e siècle certains fidèles passaient d'une messe à l'autre pour présenter autant d'offrandes qu'ils voulaient recommander d'intentions (2). D'autres étaient persuadés qu'on obtenait plus sûrement les grâces pour lesquelles une messe était offerte exclusivement. Plusieurs prêtres se mirent donc à dire deux ou trois messes par jour, afin de satisfaire aux demandes des fidèles et à leur propre dévotion (3). Cet usage fut combattu par divers décrets à partir du XI^e siècle (4). Mais les opinions que nous venons de signaler avaient dès lors établi un autre usage qui s'est perpétué jusqu'à nos jours, celui d'offrir chaque messe pour une intention spéciale et de recevoir pour cette intention un honoraire.

L'importance accordée par l'esprit public aux fruits de la messe ne s'accuse pas moins dans les écrits théologiques de cette époque.

Ce sont surtout les fins de la messe que considère Florus, diacre de Lyon, dans son *de Expositione missæ*, le meilleur ouvrage qui ait été publié au IX^e siècle sur la matière. Pour Florus, le sacrifice de la messe est la représentation

(1) Concile de Merida en Espagne, tenu en 666, canon 19 (Hefélé, t. III, p. 651).

(2) *De Rebus ecclesiasticis*, p. 1, cap. 22, col. 948. Walafried Strabon montre qu'il vaut mieux assister à toute la messe que d'y faire une offrande sans en attendre la fin.

(3) *Ibid.*, cap. 21, col. 943.

(4) En 1022, le concile de Seligenstadt, près Francfort (Hefélé, VI, 250), défendit aux prêtres de dire plus de trois messes par jour. Mais un peu plus tard on interdit d'en dire plus d'une en dehors des cas exceptionnels. Décision d'Alexandre II vers 1065 (*Decretum* 3, p. *de consecratione*, c. 53) et d'Innocent III en 1212 (*Decretales*, lib. III, tit. 41, c. 3). Conciles de Westminster (1199), canon 2; d'Oxford (1222), can. 6; de Trèves (1227), can. 3 et 9; de Rouen (1231), can. 12; de Tarragone (1239), can. 6 (Héfélé, VIII, 29, 176, 197, 202, 255, 327).

Digitized by Google

de la mort du Seigneur, non point en raison des paroles prononcées, mais en raison des mystères qui s'accomplissent. Seulement, bien qu'il regarde la consécration comme la partie essentielle du sacrifice et qu'il expose très nettement les transformations substantielles et physiques qu'elle produit, il ne songe pas à chercher dans ces transformations la représentation du sacrifice de la croix, comme le font les théologiens modernes ; il voit exclusivement cette représentation dans l'ordre moral. La consécration lui rappelle la passion du Sauveur, parce qu'elle est produite par le même amour dont il nous a aimés jusqu'à la fin et parce qu'elle produit les mêmes effets, nous apportant chaque jour, par la vertu du corps immortel de Jésus-Christ, le salut et les grâces qui nous ont été mérités par lui sur la croix (1).

A la même époque, le célèbre Paschase Radbert exprimait des vues identiques. A son avis, la principale raison pourquoi la consécration renouvelle la passion, c'est que le Rédempteur y réitère chaque jour ce qu'il a fait sur la croix, en s'offrant à son Père pour nous délivrer de nos péchés (2). Paschase remarque que le vin changé au sang du Seigneur rappelle le sang de la passion, mais c'est pour insister aussitôt sur les effets de l'effusion de ce sang auquel nous devons notre salut. Il fait observer encore que le corps et le sang du Christ nous sont donnés sous forme de nourriture et de breuvage, parce qu'ils nous font participer aux fruits de sa mort (3).

Cent cinquante ans plus tard, Alger de Liége (4), le plus

(1) *De Expositione missæ*, n. 63, col. 54 et 55. Dans cette explication il n'y a aucune allusion aux opinions d'Amalaire, que Florus attaqua plus tard dans les trois lettres dont nous parlerons.

(2) *De corpore et sanguine Domini*, cap. 9, spécialement n. 2, col. 1295.

(3) *Ibid.*, cap. 19, col. 1327-1329.

(4) *De sacramento corporis et sanguinis Domini*, lib. I, c. 16, col. 786-790. Le petit traité *de sacrificio missæ* (*P. L.* CLXXV, 853-856) attribué à Alger, dit aussi que la messe est un sacrifice, parce qu'elle efface les péchés. Il en explique les cérémonies suivant la méthode d'Amalaire.

Digitized by Google

remarquable défenseur de la saine doctrine contre les erreurs de Bérenger, se plaçait encore au même point de vue. C'est peut-être l'auteur du moyen âge qui a le plus insisté sur la similitude des effets de la messe et de la passion, pour en conclure l'identité de ce double sacrifice. Sur l'autel et sur la croix, dit-il, nous trouvons le même corps de Jésus-Christ et le même effet produit, savoir notre salut. Or, il n'y a pour nous qu'un salut ; donc, sur la croix et sur l'autel, il n'y a qu'un seul et même sacrifice. Les signes sensibles qui s'offrent à nous sur l'autel, ne se voyaient pas sur la croix ; mais ils ne sont pas sans utilité. Leur impuissance naturelle montre à l'homme que c'est Dieu qui produit la grâce en nous (1). Les merveilles qui s'accomplissent sous ces signes exercent notre foi, comme les autres miracles la confirment ; car le sacrifice n'a pas pour fin de nous rendre oisifs, mais de nous faire porter des fruits (2). Nous devons d'ailleurs pour y participer reproduire en nous la passion du Sauveur par le crucifiement de notre chair (3).

A côté de ce courant qui envisageait la messe dans ses effets et sa fin, plutôt que dans ses éléments physiques, il s'en était pourtant formé un autre où dominaient au contraire des considérations de l'ordre sensible et même matériel.

Seulement ces considérations se concilièrent vite avec la conception du sacrifice par ses effets ; car elles ne l'excluaient pas, et elles portaient sur les éléments introduits par l'Eglise dans la liturgie aussi bien que sur les parties essentielles qui sont d'institution divine. Cette conciliation fut d'autant plus facile que plusieurs auteurs de cette époque (4) comprirent les paroles du Sauveur : « Quotiescumque

(1) Lib. 2, cap. 2, col. 814.

(2) Lib. 2, cap. 3, col. 821. Ainsi Alger se rencontre avec saint Irénée en partant d'un point de vue, bien différent.

(3) Lib. I, cap. 20, col. 797.

(4) En particulier Amalaire. Cette opinion était encore formulée au XII^e siècle dans le *Speculum de mysteriis Ecclesiæ*, ch. 7 (*P. L.* CLXXX, 797) attribué à tort à Hugues de Saint-Victor et qui est probablement de Jean de Cornouailles.

Digitized by Google

manducabitis panem hunc vel calicem Domini bibetis, mortem Domini annuntiabitis », comme un précepte de se souvenir de la passion à la messe. Ce précepte, d'après eux, s'imposait surtout au prêtre qui célèbre. Or il était naturel de penser que l'Eglise avait établi les cérémonies qui précèdent et qui suivent la consécration, pour l'aider à l'accomplir. On se trouvait ainsi amené à chercher, dans les cérémonies qui se déroulent à la messe, un tableau destiné à rappeler la mort et même la vie de Jésus-Christ.

Raban Maur et Walafried Strabon n'avaient pas été jusque-là. Ils avaient placé la mémoire de la passion dans la prière *Unde et memores*, qui suit la consécration. Amalaire de Metz suivit davantage les inspirations de son imagination ardente. Sans tenir compte de l'origine des diverses prières liturgiques, il vit dans l'ensemble de la messe une image de toute la vie de Jésus-Christ depuis sa naissance jusqu'à son ascension. L'*Introit* et le *Kyrie* lui rappellent même la préparation de la venue du Messie par les prophètes de l'Ancien Testament. Il rattache au *Gloria in excelsis* la naissance du Sauveur, à l'épître la prédication de saint Jean-Baptiste, à l'évangile la prédication du Sauveur lui-même, à l'offertoire son entrée triomphale dans la ville sainte, à la préface l'hymne qu'il récita après la cène avant la passion, au *Te igitur* la prière du Jardin des olives, à la consécration la crucifixion, à l'*Unde et memores* l'élévation sur la croix. Selon lui, le *Nobis quoque peccatoribus* prononcé à voix haute au milieu du silence du canon, exprime le cri et le dernier soupir du Sauveur mourant ; par leur nombre sept, qui répond au sabbat, les demandes du *Pater* marquent le repos de sa sépulture ; la parcelle d'hostie mélangée au vin après la fraction symbolise la résurrection qui réunit son âme à son corps ; enfin la bénédiction finale de la messe rappelle celle que Jésus donna une dernière fois à ses apôtres au moment de son ascension (1).

(1) *De ecclesiasticis officiis*, lib. III, publié en 820 et complété en 827, après un voyage à Rome et un assez long séjour à Corbie,

Digitized by Google

Malheureusement Amalaire ne s'en tint pas à ces considérations ingénieuses. Incapable de rien concevoir en dehors de ce que lui représentait sa vive imagination, il ne comprenait pas exactement le dogme de la multilocation de la chair de Jésus-Christ. Au lieu d'admettre que le même corps glorieux qui vit au ciel se rend présent dans l'eucharistie, il était porté à penser qu'il se divise et se multiplie en des corps différents les uns des autres, à mesure qu'on consacre de nouvelles hosties. Il se demandait même si, après la communion, cette chair divine remonte au ciel, ou si elle reste en nos corps jusqu'à leur sépulture, ou si elle s'écoule avec le sang et tout ce qui sort du corps de l'homme (1). Conformément à ces vues grossières, qu'on a flétries du nom de stercorianisme, il expliqua la signification des trois fragments dans lesquels le prêtre partage l'hostie, en disant que le corps de Jésus-Christ a une triple forme : le corps né de la Vierge et ressuscité, représenté par le fragment mêlé au calice ; le corps qui est sur la terre, représenté par le fragment qui sert à la communion du prêtre et des assistants ; enfin le corps qui gît dans les sépulcres, représenté par le troisième fragment qu'on laissait alors sur l'autel, sans doute pour la sainte réserve destinée aux mourants (2).

pour y étudier des ouvrages de liturgie romaine. Amalaire composa postérieurement l'*Eglogæ de officio missæ,* où il complète le tableau que nous venons d'esquisser.

(1) C'est ce qu'il expose dans une lettre à un certain Gunthar, où il s'excuse de cracher après la communion (*P. L.* CV, 1336-1339).

(2) *De officiis*, lib. III, c. 35, col. 1154. Dans son *Eglogæ* (col. 1328) écrite peut-être après les attaques de Florus, Amalaire ne parle plus du triple corps de Jésus-Christ. Il dit que la fraction de l'hostie rappelle l'apparition au disciples d'Emmaüs ; mais il est toujours hanté par la même difficulté et par la question de savoir pourquoi on ne met qu'une partie de l'hostie dans le vin, tandis que Jésus-Christ est ressuscité tout entier. C'est, répond-il, parce que Jésus-Christ est en partie ressuscité et vivant au ciel et en partie sur la terre.

Après avoir été fort justement condamné par le concile de Quiercy-sur-Oise, la phrase d'Amalaire sur le triple corps de Jésus-Christ, eut une singulière fortune. Elle passa dans les additions faites à la *Glossa ordinaria* (I Cor. XI, au mot *fregit*) de Walafried Strabon, qui jouit d'une si grande autorité au moyen âge. Elle passa aussi dans

Digitized by Google

L'erreur d'Amalaire fut renouvelée un peu plus tard et appliquée d'une autre façon à l'explication de la messe, dans une lettre écrite contre Paschase Radbert (1). Cette lettre distingue aussi un triple corps de Jésus-Christ : son corps mystique ou l'Eglise, son corps vivant et intègre qui prononça les paroles de la consécration à la cène et règne ressuscité au ciel, enfin son corps privé de vie et de grâce qui se produisit dans le pain qu'il tenait en main à la cène et qui est encore dans l'Eucharistie. L'auteur suppose qu'à la prière *Jube hæc perferri*, le prêtre demande que la vertu du corps de Jésus-Christ qui vit au ciel soit communiquée à son corps qui est sur l'autel, pour sanctifier ceux qui communieront dignement. C'est ainsi, suivant lui, que la communion donnerait la vie aux justes et serait la condamnation des pécheurs (2).

une addition faite au traité de Raban Maur, *de Institutione clericorum*, lib. I, in fine (*P. L.* CVII, 326). Elle fut introduite aussi par René d'Auxerre (908) dans un traité *de officiis*, ch. 39, dont une partie est d'Alcuin (*P. L.* CI, 1246). La phrase s'y trouve placée à la suite de l'assertion que le pape Sergius établit l'usage de réciter l'*Agnus Dei* (cfr Duchesne, *Liber Pontificalis*, p. 381, n. 82), de telle sorte qu'un lecteur peu attentif pourrait croire que cette phrase d'Amalaire est mise dans la bouche de Sergius. C'est sans doute ce qui a trompé Gratien ; en tout cas, ce dernier transcrivit cette phrase comme une réponse de Sergius dans la troisième partie de son décret (dist. 2 *de consecratione*). Une fois attribuée à un pape, elle attira l'attention de tous les théologiens. Citons entre autres Pierre Lombard (IV *sent.*, dist. 12), Innocent III (*de sacro altaris mysterio*, lib. 6, c. 2) et saint Thomas d'Aquin (3. p., q. 83, a. 5, ad 8). Seulement tous ces auteurs interprétèrent cette prétendue décision pontificale d'une manière orthodoxe. Ils y virent l'indication des effets produits par le corps de Jésus-Christ, au ciel, sur la terre et en purgatoire. On avait même exprimé ce triple effet dans deux vers techniques transcrits par saint Thomas (*loc. cit.*).

(1) *P. L.* CXII, 1510-1518. Cette lettre a été attribuée à Raban Maur; mais ce dernier n'a émis aucune théorie semblable dans la partie authentique du traité de la messe qu'il nous a laissé. Nous avons dit à la note précédente que la phrase d'Amalaire avait été ajoutée plus tard à ce traité.

(2) Un autre adversaire de Paschase Radbert, Ratramne de Corbie, suivant les uns, et Scot Erigène, suivant d'autres, l'auteur d'un traité *De corpore et sanguine Domini* (*P.L.* CXXI, 103-171) mit aussi en parallèle le corps mystique de Jésus-Christ dont il voyait l'image dans l'eau et son corps naturel dont il voyait l'image dans le vin;

Digitized by Google

Si les vues d'Amalaire étaient adoptées dans cette lettre, elles furent aussi combattues. Elles trouvèrent, en effet, des contradicteurs dans l'Eglise de Lyon, à la tête de laquelle il avait été placé pendant quelque temps et où il avait cherché à les faire prévaloir; elles en trouvèrent aussi à l'abbaye de Corbie où il était allé étudier des manuscrits de liturgie romaine en 827 et où il avait sans doute exposé ses opinions à Paschase Radbert.

Agobard, archevêque de Lyon, l'accusa de pélagianisme (1). Florus (2), le savant diacre d'Agobard, lui reprocha d'avoir attribué trois corps différents à Jésus-Christ, d'avoir admis le stercorianisme et d'avoir expliqué les prières de la messe d'une manière ridicule. Il fit condamner son erreur sur les trois corps du Sauveur, par le concile de Quiercy-sur-Oise en 837; il lui fit avouer aussi qu'il avait tiré de son propre fonds et non des saints Pères les explications qu'il donnait des prières de la messe; mais il ne put faire censurer ces explications.

Les attaques de Florus contre ces explications d'Amalaire mirent en opposition les deux courants qui régnaient à cette époque, le courant théologique qui, avec Florus, voulait expliquer le sacrifice par ses effets, et le courant mystique, qui, avec Amalaire, voyait des images sensibles de la vie de Jésus-Christ dans les cérémonies instituées par l'Eglise.

mais ce fut pour faire de tous deux de simples vertus, sans mettre dans l'Eucharistie la substance du corps du Seigneur. Cette erreur fut renouvelée au XI^e^ siècle par Bérenger. Plusieurs des disciples de ce dernier disaient que l'Eucharistie redevient du pain lorsqu'elle est reçue par un indigne communiant.

(1) *Liber contra libros quatuor Amalarii abbatis* (*P. L.* CIV, 339-350).

(2) Dans trois lettres publiées par Migne (*P. L.* CXIX, 71-96). Voici en quels termes Florus présente (col. 74) les explications d'Amalaire sur la messe : Calicem Domini vocat sepulcrum, presbyterum Joseph ab Arimathia, archidiaconum Nicodemum tanquam sepultores Christi; diaconos retro acclines apostolos, se in passione Domini velut contrahentes et occultare volentes; subdiaconos ad faciem erectos, mulieres libere astantes. Aliam partem mysticæ orationis qua corpus Domini consecratur, Christo tribuit oranti in monte Oliveti; aliam in cruce pendenti, et post nescio quas fatuas divisiones aliam morienti.

Digitized by Google

Paschase Radbert de Corbie comprit cependant que ces deux courants pouvaient se réunir. Nous avons vu qu'il partageait les vues théologiques de Florus. Il soutint aussi, comme lui, que le corps de Jésus-Christ que nous recevons dans l'Eucharistie, est le même qui est né de la Vierge Marie, qui est mort et qui est ressuscité (1). Il réfuta le stercorianisme, en montrant que les accidents eucharistiques ne sont pas inhérents au corps de Jésus-Christ, comme ils l'étaient au pain (2). Pour répondre aux difficultés qui embarrassaient les stercorianistes, ce savant religieux dit que Jésus-Christ boit le vin nouveau de son sang dans l'Eglise, par les lèvres de ceux qui communient (3), et qu'en s'offrant à Dieu par le ministère du prêtre, il est l'ange qui porte sur l'autel du ciel le pain consacré (4); mais il ne mit point Amalaire en cause; il se rapprocha même de lui, en présentant l'eau et le sang mêlés dans le calice comme une image de l'eau et du sang qui coulèrent du côté transpercé de Jésus.

Les auteurs, qui écrivirent depuis lors suivirent la même voie. Leur conception théologique de la messe resta conforme à celle de Florus et de Radbert; mais ils n'en adoptèrent pas moins une partie des explications des cérémonies liturgiques, qui avaient été proposées par Amalaire de Metz (5).

(1) *De corpore et sanguine Domini*, *P. L.* CXX.

(2) Cap. 4.

(3) Cap. 21, n. 2, col. 1331.

(4) Cap. 12, n. 3. col. 1312. Suivant la plupart des auteurs du moyen âge, l'oraison *Jube hæc perferri*, demande que les prières de l'Eglise soient présentées à Dieu ou bien par ses anges ou bien par Jésus-Christ, l'ange du Grand Conseil. Alexandre de Hales et S. Thomas d'Aquin (3 p. q. 83, a. 4 ad 9) entendent de ces deux manières les mots *per sanctum angelum tuum.*

(5) On en retrouve une partie dans Remi d'Auxerre, Othlon de Saint-Emmeran de Ratisbonne, Odon de Cambrai, Hildebert du Mans, dans le *de sacrificio missæ* attribué à Alger, dans le *Micrologue*, dans le *de sacro altaris mysterio* d'Innocent III (prologue, col. 772), dans le *de sacrificio missæ* d'Albert le Grand, dans l'*expositio missæ* de S. Bonaventure, dans le commentaire du livre des Sentences (IV *sent.* dist. 12, *expositio textus*) et la Somme théologique (3 p. q. 83, a. 4) de S. Thomas, et dans presque toutes les explications de la messe qui ont été écrites jusqu'à nos jours.

Digitized by Google

Les ouvrages publiés au x^e^ et au xi^e^ siècle ne furent guère que des compilations de Florus et d'Amalaire (1), ou des traités liturgiques (2); mais les erreurs de Bérenger excitèrent l'activité théologique du xii^e^ siècle et portèrent l'attention sur le dogme de la présence réelle. On continua néanmoins à voir la raison du sacrifice eucharistique dans ses effets, ainsi que nous l'avons montré par l'exemple d'Alger. Mais on insista sur les actes de vertu que la présence du Sauveur faisait pratiquer aux fidèles. On chercha aussi davantage la représentation de la passion de Jésus-Christ dans les actions liturgiques qu'il avait lui-même accomplies à la Cène, et qui semblaient atteindre son corps. Guillaume de Saint-Thiéry la plaça dans la fraction de l'hostie, Pierre le Vénérable (3) dans la fraction suivie de la manducation. Cette représentation paraissait d'ailleurs fondée sur la volonté positive de Jésus-Christ, plutôt que sur la nature des actions liturgiques accomplies (4). Pierre le Vénérable

(1) Comme le travail de Pierre d'Auxerre.

(2) Comme le Micrologue et le *Libellus* de Bernon de Reichenau.

(3) Pierre le Vénérable prouve contre les Pétrobrusiens la réalité et l'utilité du sacrifice eucharistique. Pour établir la réalité de ce sacrifice, il montre que l'Eglise y offre pour la rémission des péchés une victime beaucoup plus excellente que les victimes de l'Ancien Testament, la Victime libératrice qui s'est immolée pour nous sur la croix (col. 789, 793, 797, 198). Il démontre ensuite l'utilité du sacrifice de la messe par une considération incomplète sans doute, mais qui ne manque pas de valeur. On se demande, dit-il (col. 811-815) pourquoi on offre si souvent ce sacrifice, puisque le sacrifice offert une fois sur la croix a suffi pour la rémission de tous les péchés. C'est, répond-il, qu'aucun homme ne saurait être sauvé qu'en aimant le sacrifice qui le sauve. Comme donc la présence du corps et du sang de Jésus-Christ devait rappeler sa mort plus vivement que tous les discours, il a institué le sacrifice où il offre son corps et son sang sur nos autels.

(4) Jésus-Christ ne peut plus mourir, poursuit Pierre le Vénérable (*ibid.*); mais on dit qu'il est immolé parce qu'il est brisé, divisé et mangé et qu'ainsi sa mort est représentée autant que possible. Mais pourquoi ces signes représentent-il sa mort? Parce que l'apôtre a dit : Chaque fois que vous mangerez ce pain et boirez ce calice, vous rappellerez le souvenir de la mort du Seigneur. — Au sentiment de Pierre le Vénérable, c'est donc l'affirmation de l'apôtre plutôt que la nature des signes, qui nous fait voir sur l'autel la représentation de la mort du Sauveur. Cet auteur est d'ailleurs fort porté à placer la

Digitized by Google

se demande même pourquoi le Sauveur n'a pas attaché à la messe le souvenir de son incarnation, de sa circoncision, de son baptême, de sa résurrection, de son ascension. A son avis, c'est parce que la mort du Seigneur est la plus grande de ses œuvres, celle à laquelle le monde doit la vie et le salut (1).

Avec cette conception qui ne semblait tenir compte que des effets et des causes finales, rien ne s'opposait à ce qu'on regardât la messe comme rappelant toutes les œuvres de Jésus-Christ pour nous. Cependant un progrès s'était accompli, puisqu'on attribuait au Sauveur non plus seulement d'avoir ordonné de se rappeler le souvenir de sa mort, mais encore d'avoir attaché ce souvenir à ce qu'il avait fait lui-même à la dernière cène.

Pierre Lombard réalisa un autre progrès. Il est, croyons-nous, le premier auteur du moyen âge qui plaça la représentation de la passion dans la double consécration du pain et du vin. C'était un grand pas fait vers nos théories modernes. Mais on était encore loin du temps où l'on verrait dans cette double consécration l'image de la séparation du corps et du sang du divin Crucifié. Pierre Lombard se laissa dominer comme tous ses contemporains, par la considération des effets du sacrifice (2). S'il rapporte la consécration du pain à la chair du Christ, il rapporte celle du vin à l'âme, parce que le sang auquel le vin est changé est le siège de l'âme. Si Jésus-Christ a voulu que la consécration se fît sous l'espèce du pain et du vin, c'est, à entendre Pierre Lombard, pour montrer qu'il avait pris la nature humaine tout entière, corps et âme, afin de la racheter tout entière, c'est-à-dire afin de racheter notre corps et notre âme (3). Cette pensée fut reproduite à peu près dans

dernière explication des mystères dans la volonté de Dieu. Il le dit col. 816.

(1) Col. 811-815.

(2) IV *Sent.* dist. 12, n. 7, col. 866, 867.

(3) IV *Sent.* Dist. XI, n. 6, col. 863. Il ajoute (n. 7, col. 864) en se plaçant au même point de vue des effets du sacrifice, que l'eau mêlée au vin représente le peuple qui a été racheté par la passion du Sau-

Digitized by Google

les mêmes termes au XIII^e siècle par Innocent III (1), Albert le Grand (2), Alexandre de Halés (3), S. Bonaventure (4). Tous ces théologiens continuaient d'ailleurs à voir une image physique de la Passion, dans les cérémonies liturgiques instituées par l'Eglise (5); tous aussi faisaient principalement consister le sacrifice de la messe dans l'application des effets du sacrifice de la croix (6).

A l'exception d'Alexandre de Halés (7), aucun d'eux ne songea à présenter la double consécration comme une image de la séparation du corps et du sang de Jésus-Christ

veur. Il laisse donc le sentiment de Paschase Radbert et des théologiens antérieurs, qui voyaient dans l'eau du calice une image de celle qui coula du côté de Jésus, pour reprendre le sentiment des Saints Pères qui avaient vu dans l'eau mêlée au vin une représentation de l'Eglise chrétienne; mais au lieu de considérer avec S. Cyprien, l'Eglise en tant qu'elle s'unit au sacrifice de Jésus-Christ, il la considère en tant qu'elle en reçoit les fruits.

(1) Lib. IV, cap. 21, col. 871 et 872 et ch. 43, col. 883 et 884.

(2) IV *Sent.* d. 12, a. 2.

(3) 4 p. q. 8, m. 2, a. 2.

(4) IV *Sent.* d. XI, p. 2, a. 1 et opusc. *de præparatione ad missam*, c. 2.

(5) Innocent III complète même la théorie qui motive cette manière de voir. D'après lui (lib. V, c. 1 et 2, col. 886-888), le souvenir de la Passion est le moyen de participer aux fruits de la messe, et c'est pour nous rappeler ce souvenir que l'Eglise a joint aux paroles liturgiques des signes nombreux et en particulier les signes de croix qui suivent la consécration. Ces signes ne peuvent être regardés comme des bénédictions, puisqu'ils sont faits sur le corps divin du Sauveur. Il faut donc penser qu'ils représentent ce qui s'est passé depuis la cène, reproduite par les paroles de la consécration, jusqu'à la mort du Seigneur. Alexandre de Halés (q. 10, m. 5, a. 1 § 5) adopta cette vue qui se retrouve en grande partie dans S. Thomas (IV *Sent.* d. 12 et 3 p. q. 84, a. 5, ad 3, 4 et 5). Albert le Grand qui, nous le verrons, faisait de l'élévation comme le couronnement du sacrifice, présente cette élévation, comme l'image de l'élévation de Jésus-Christ sur la croix entre le ciel et la terre (*de sacram euch.* d. 6 c. 1).

(6) Innocent III, lib. III, c. 4, col. 842, 843 et lib. IV, c. 43, col. 883, 884; Albert le Grand, IV *Sent.* d. 12, a. 23; Alexandre de Halés, 4 p. q. 10, m. 2, a. 1, p. 292; S. Bonaventure, IV *Sent.*, d. 12, p. 2, in proœmio, et aussi Guillaume d'Auvergne, *de legibus* c. 24, t. I, p. 72 et *de sacramento eucharistitiæ*, c. 5, t. I, p. 447, 448.

(7) 4 p. q. 10, m. 2, a. 2. Il jette cette pensée en passant, au milieu d'une foule d'autres considérations, et sans y attacher d'importance.

Digitized by Google

sur le Calvaire (1). Il régnait même alors une tendance à insister sur l'impuissance des paroles de chaque consécration à produire exclusivement ce qu'elles expriment; car, sous prétexte que le corps du Sauveur ressuscité ne saurait plus être séparé de son sang, plusieurs théologiens prétendaient que Jésus-Christ ne descend sous les espèces du pain et du vin, qu'après que les deux consécrations ont appelé son corps et son sang sur l'autel (2).

Cependant à partir du commencement du treizième siècle, la théorie de la messe reçut des développements qui préparèrent la conception moderne. La pensée qui leur servit de point de départ n'avait rien de nouveau; c'est que le sacrifice rentre dans le culte de latrie et qu'il n'est offert qu'à Dieu seul; mais cette vérité élémentaire fut mise en relief par Innocent III, qui lui consacra un chapitre de son traité des saints mystères (3).

Ce fut l'idée mère d'où Guillaume d'Auvergne tira une conception remarquable du saint sacrifice. Il expose comment l'immolation des victimes de l'Ancien Testament supposait une substitution de ces victimes à l'homme, et un libre anéantissement de l'homme devant Dieu, en vue du salut accordé librement par Dieu et reçu librement par l'homme (4). Il montre qu'un homme exempt de tout péché et de tout vice, et qui par toutes les puissances de son corps

(1) A la raison pour laquelle, suivant Pierre Lombard, Jésus-Christ s'est mis dans l'Eucharistie sous les espèces du pain et du vin, Innocent III (lib. 4, c. 3, col. 854 en ajoute une autre qui est reproduite par Albert le Grand (IV *Sent.* d. 12, a. 1) et S. Bonaventure (IV *Sent.* d. XI, p. 2, a. 1, 9, 2), c'est que le pain et le vin sont la nourriture et le breuvage par excellence et qu'ils expriment notre réfection spirituelle par la communion; mais ils se placent ici encore au point de vue de la fin; ils ne disent rien de l'anéantissement où Jésus-Christ se met pour être notre nourriture et dans lequel de Lugo fait consister l'essence du sacrifice.

(2) C'est, avec le même point de départ, la conclusion opposée à la théorie du sacrifice de la messe de Lessius. Innocent III (lib. IV, c. 17, c. 868 et c. 22, col. 872) accorde une certaine probabilité au sentiment de ces théologiens. S. Thomas (3 p. q. 78, a. 6) le rappelle encore, mais pour le rejeter absolument.

(3) Lib. 3, c. 11, col. 849.

(4) *De legibus*, c. 24, t. I, p. 72, col 2.

Digitized by Google

et de son âme produirait des actes de vertu, serait un sacrifice parfait, parce que cette hostie serait comme un parfum d'agréable odeur et un brasier de charité offert à Dieu (1). Tel fut, dit-il, Jésus-Christ martyrisé en son âme et en son corps sur la croix, où pour apaiser Dieu et nous réconcilier avec lui, il lui présenta une satisfaction et une réparation infiniment supérieure à l'offense de nos péchés (2). Or c'est la même victime très pure qui se met à la messe aux mains du prêtre pour la sanctification de son peuple (3). La passion avait été comme la rançon du monde entier; la messe est l'application que Jésus-Christ fait de cette rançon à ceux qu'il trouve bien disposés (4); elle est vraiment un sacrifice ; car sacrifier c'est offrir pour rendre saints et le don offert et celui qui offre et celui pour qui on offre, *hoc est proprie sacrificare, ipsum scilicet munus offerendo sacrum facere et tam offerentem quam eum pro quo offertur sacrificare* (5). La considération de l'offrande, qui devait dominer dans la théologie jusqu'à Vasquez, venait ainsi se joindre à la considération des effets du sacrifice qui régnait depuis quatre siècles. C'était l'aurore d'une ère nouvelle.

Albert le Grand envisage aussi l'offrande de Jésus-Christ à Dieu, pour y rattacher les fruit du sacrifice; mais il fait ressortir davantage comment et pourquoi cette offrande est un acte distinct de l'état d'immolation où Jésus s'est constitué sur la croix (6). Il n'en met pas moins toute la réalité du sacrifice dans ses effets; car, à la suite de Guillaume

(1) *Ibid.* cap. 28, in fine, p. 100, col. 2.

(2) *De legibus*, cap. 28, p. 101, col. 1 ; *De sacramento eucharistiæ*, cap. 2, t. I, p. 435 et cap. 7, p. 450; *Cur Deus homo*, t. I, p. 570.

(3) *De sacramento eucharistiæ*, cap. 2, p. 435.

(4) *Ibid.* cap. 5, p. 447 et 448. Cfr une prière pleine de piété adressée à Jésus-Christ après la consécration, *De rhetorica divina*, cap. 33, t. I, p. 371-373.

(5) *De legibus*, cap. 24, p. 72, col. 2. Guillaume définit le prêtre « qui sacramentat sen sanctificat populum » *De sacramento Eucharistiæ*, cap. 2, p. 435.

(6) IV *sent.* d. 12, a 23. Immolatio proprie est oblatio occisi ad cultum Dei et non est repræsentatio tantum sed verus actus offerendi.

Digitized by Google

d'Auvergne, il accentue et consacre par ses définitions cette tendance des théologiens antérieurs. « Le Christ, dit-il, est immolé et offert en sacrifice à Dieu son Père; car l'immolation signifie l'acte d'oblation du côté de la chose offerte, et le sacrifice signifie le même acte du côté de l'effet produit » (1). Ailleurs, comparant la messe aux sacrifices de l'ancienne loi, il l'appelle le seul sacrifice de vérité, parce que seule elle produit (causat) et contient, par la grâce du corps et du sang de Jésus-Christ, ce qu'elle signifie, et parce que seule elle renferme la source d'une abondante sanctification *(abundanter sacrat)* (2).

Aussi, pour Albert, le sacrifice du Sauveur a-t-il comme deux faces : l'une de ces faces, c'est notre union à Jésus-Christ dans son oblation; l'autre, c'est notre participation aux fruits du sacrifice. Cette double face se manifestait à lui dans la double matière de l'eucharistie; il regardait le pain, formé de plusieurs grains, comme l'image de l'union des fidèles à Jésus-Christ et le vin contenant le sang répandu pour notre salut, comme l'image de l'application de la rédemption qui nous est faite à la messe. Il croyait même que Jésus-Christ avait eu en vue ce double élément du sacrifice eucharistique, lorsqu'il avait dit : « Celui qui mange ma chair (sous l'espèce du pain) et qui boit mon sang (sous l'espèce du vin), demeure en moi (en raison de l'union au Sauveur signifiée par l'espèce du pain), et moi en lui (en raison de la rédemption qui lui est appliquée par mon sang et qui est signifiée par l'espèce du vin) » (3).

(1) IV *sent.* d. 12, a 23. Immolatio dicit actum offerendi ex parte rei oblatæ, et sacrificium dicit eumdem actum ex parte effectus.

(2) *De Sacramento Eucharistiæ*, d. 5, c. 4. Istud autem solum est sacrificium veritatis, quia omne id quod signat abundanter causat et continet in seipso per gratiam corporis et sanguinis D. N. J. C.... In hoc solo veritas omnes liberans invenitur eo quod abundanter sacrat. — Albert met ensuite ces paroles sur les lèvres du Sauveur : Venio in sacrificio mei corporis et sanguinis, totam tuam, o Pater, voluntatem in sanctificando homines et satisfaciendo pro ipsis perficiens ut omnia vetera imperfecta in usum hujus efficacis sacrificii immutentur.

(3) IV *sent.* d. 8, a. 13 ad 1. Cfr. *ibid.* a. 7 et *De sacramento eucharistiæ*, d. 3, c. 5.

En un autre endroit (IV *sent.* d. 12, a. 2), Albert explique de la

Digitized by Google

C'est la considération de ce double rapport des fidèles avec Jésus-Christ immolé à la messe, qui fournit à Albert la même manière le sens de l'espèce du pain; mais donne une signification un peu différente à l'espèce du vin. Le vin rappellerait l'ivresse d'amour pour les hommes, dans laquelle le Christ s'est oublié lui-même pour s'offrir pour nous dans le sang de sa passion.

Attribuant à l'espèce du vin cette signification spéciale, Albert attachait aussi des effets accidentels spéciaux à la communion sous l'espèce du vin, qui n'était pas encore complètement tombée en désuétude pour les laïques (Cfr Alexandre de Halés, 4 p. q. xi, m. 2, a. 4, p. 106, et saint Thomas, 3 p. q. 76, a. 3 ad 1).

Cela suffirait pour établir que les trente-deux discours sur l'eucharistie publiés sous le nom d'Albert le Grand par Jammy (Lyon, 1651, t. XII) et reproduits dans l'édition de Vivès (Paris, 1893, t. XIII, p. 671), ne sont pas de ce docteur, bien qu'ils lui soient attribués par Quétif et Echard (*Scriptores ordinis prædicatorum*, t. I, p. 175 et t. II, p. 818). Les discours 29 et 30 exposent, en effet, pourquoi les laïques ne devaient pas communier sous l'espèce du vin. D'ailleurs la théorie d'Albert sur le sacrifice de la messe est fort caractéristique, et elle se retrouve bien marquée et bien homogène dans les trois ouvrages authentiques que nous avons cités en tête de cet article; or il n'en existe aucune trace dans les discours sur l'eucharistie, où c'était pourtant l'occasion de l'exploiter; car elle se prête bien aux développements oratoires. Il faut ajouter que le premier discours contient une erreur théologique considérable, savoir que Jésus-Christ s'est offert sur la croix pour le péché originel et qu'il s'offre à la messe pour les péchés actuels, erreur absolument opposée à la doctrine d'Albert le Grand, mais attribuée plus tard à Catharin par Vasquez (in 3 partem, q. 83, d. 221, c. 4).

Une autre preuve que ces discours, au moins dans leur rédaction actuelle, n'ont pas Albert pour auteur, c'est qu'en même temps qu'on les publiait sous son nom, on les imprimait aussi dès le xv^e^ siècle (sans lieu ni date) sous le nom de saint Thomas d'Aquin (Quétif et Echard, *op. cit.* t. I, p. 340, 341). Ils forment l'opuscule *De venerabili sacramento altaris* imprimé dans toutes les éditions de saint Thomas (opuscule 51, t. 28, p. 182-242 de l'édition Vivès, Paris, 1875). Les trente-deux chapitres de cet opuscule reproduisent textuellement les trente-deux discours attribués à Albert le Grand, avec une légère différence dans les introductions. Il est certain néanmoins que la forme primitive est celle de discours; car le chapitre 6 de l'opuscule a conservé un renvoi au premier discours (de his tribus in primo *sermone* actum est). C'est une preuve que saint Thomas n'est pas non plus l'auteur de ce morceau. D'ailleurs aucun auteur ancien ne le lui attribue et l'erreur que nous avons signalée suffirait à démontrer qu'il n'est pas de lui.

Ces trente-deux discours ont dû être écrits ou au moins remaniés au quinzième siècle, après que la question de la communion des laïques sous les deux espèces eut été discutée, et probablement même

Digitized by Google

pensée mère de son explication du canon de la messe. Il voit dans les trois prières du début du canon, ce qu'il appelle une triple communion de l'Eglise, et ce que nous appellerions une triple union à la victime qui va être offerte : l'union de l'Eglise universelle par la prière *Te igitur*, l'union des particuliers par le *memento* des vivants, l'union des saints du ciel par la prière *communicantes*. Vient ensuite la confection de l'eucharistie par la consécration. Après la confection, commence une autre partie qu'il appelle élévation, parce qu'elle va jusqn'à l'élévation de l'hostie qui précède le *Pater*. C'est dans cette partie, que sont exprimés les fruits du sacrifice et notre participation à ces fruits. Ces fruits sont en même temps la gloire rendue à Dieu et les grâces produites en nous ; car d'après Albert, c'est en participant aux fruits du sacrifice, que nous sommes sanctifiés et ainsi élevés vers Dieu que nous glorifions. C'est pour cela, que toute cette partie de la messe est appelée par lui élévation. Cette élévation commence par l'offrande du corps de Jésus-Christ et de tous ceux qui lui ont été unis par la triple communion qui précède la confection : cette offrande est faite par les prières qui suivent la confection jusqu'à celle qui demande que l'hostie soit portée avec nous sur l'autel du ciel par les anges. L'élévation se continue par les prières qui demandent l'application des fruits de la messe aux défunts (*memento* des morts) et aux pécheurs vivants (*nobis quoque peccatoribus*) ; elle se termine par l'élévation de l'hostie, avec la prière qui rend à Dieu par le Christ, avec le Christ et dans le Christ, toute gloire et tout honneur (1). Dans la pensée d'Albert, cette

après qu'elle eut été tranchée ; car les discours relatifs à cette question supposent qu'elle excitait l'attention et soulevait même des difficultés.

Echard (*loc. cit.*) fait dire à Pierre de Prusse qu'il existait à Cologne un manuscrit de ces discours, écrit en partie de la main d'Albert le Grand, et en partie de la main de son secrétaire. Je ne possède pas le texte de Pierre de Prusse et ne puis contrôler cette assertion ; mais si le manuscrit en question était vraiment écrit en partie de la main d'Albert le Grand, l'autre partie devait être de la main non pas de son secrétaire, mais d'un correcteur du quinzième siècle.

(1) Per quem hæc omnia Domine, semper bona creas, sanctificas,

Digitized by Google

élévation qui rappelle celle du Sauveur sur la croix est le couronnement du sacrifice de la messe, puisque le sacrifice consiste dans les effets de l'immolation et que ces effets sont exprimés à la messe par cette élévation (1).

Cette théorie originale conciliait toutes les vues précédemment émises sur la messe. Elle joignait la conception des Pères, qui avaient surtout envisagé l'union du peuple avec la Victime, à celle des scolastiques qui avaient surtout considéré les effets de l'immolation de Jésus-Christ. Elle conciliait la théorie d'Innocent III, de Guillaume d'Auvergne, qui avaient surtout fait consister ces effets dans l'hommage rendu à Dieu, avec les vues des premiers scolastiques, qui les avaient plutôt placés dans les grâces que nous en retirons (2).

Albert le Grand avait en même temps préparé les voies à son illustre disciple saint Thomas et aux théologiens modernes, en présentant l'oblation de la messe, comme physiquement distincte de l'oblation faite sur la croix.

vivificas, benedicis et prsætas nobis. Per ipsum, et cum ipso et in ipso est tibi Deo Patri omnipotenti, in unitate Spiritus Sancti, omnis honor et gloria.

(1) *De sacrificio missæ.*

(2) Quant à la manière dont la messe produit ses fruits en nous, Albert le Grand tient uue sorte de milieu entre Pierre le Vénérable qui explique l'action de la messe par les souvenirs de Jésus-Christ qu'elle excite en nous et Guillaume d'Auvergne qui montre plutôt Dieu agissant sur notre âme en raison de l'intercession de Jésus-Christ. Nous n'avons pas relevé, chemin faisant, les différentes tendances des auteurs à cet égard ; parce qu'elles rentrent dans l'histoire de la conception de la grâce, plutôt que dans celle de la conception du sacrifice.

(A suivre)

J.-M.-A. VACANT,
Professeur au grand séminaire de Nancy.

Digitized by Google

RÉORGANISATION

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN 1802

Suite[1]

II. ÉCOLE DE Mme COSSVAY

L'existence d'un second collège à Lyon, concurremment avec le lycée, a laissé si peu de traces, après avoir passionné dans le temps la municipalité et le public, que les générations qui ont suivi, élevées presque tout entières dans le sein de l'Université, ne l'ont pas même soupçonnée. Mais il est probable que si elles en avaient eu connaissance, le fait leur eût paru étrange, anormal. Ce n'était pourtant pas une infraction à la loi de floréal, le cas n'avait pas été prévu. Ce n'était pas une violation de principes, le principe du gouvernement était au contraire de laisser aux communes une grande part dans l'instruction publique. Et l'on ne voit vraiment pas pourquoi la liberté d'action qu'on accordait aux villes moins importantes, eût été refusée à celles que leur importance même avait fait pourvoir d'un lycée. Mais ce que l'on voit aussi très clairement,

(1) Voir les numéros de mai et juin.

Digitized by Google

c'est que ce fut une idée malheureuse, au moment où l'on réorganisait avec tant de peine et à grands frais l'instruction publique, de disperser sur plusieurs points des efforts et des sacrifices qu'il eût fallu concentrer sur un point unique. Aujourd'hui que l'instruction publique est, on peut dire, surabondamment pourvue, que l'enseignement secondaire de l'Etat, absolument centralisé, peut se passer de l'aide des communes, après qu'elles ont pourvu aux frais de premier établissement, on conçoit que ces communes soient autorisées, comme elles le sont quelquefois, à entreprendre, à leurs risques et périls, des écoles secondaires indépendantes, dont l'Etat se réserve seulement la surveillance et la protection. Si la ville de Paris, par exemple, ne trouve pas que le collège Rollin ou le collège Chaptal répondent aux sacrifices qu'elle fait, elle n'a qu'à les supprimer, comme les sociétés civiles qui ont fondé le lycée Monge ou l'Ecole d'Alsace-Lorraine, pourraient supprimer, en cas d'insuccès, ces deux établissements.

La suppression par décret du collège des Jacobins fut peut-être arbitraire ; au fond, elle était raisonnable. Quand la première émotion fut passée, et que les derniers 10 mille francs d'allocation portés au budget de 1807 eurent été, par un facile virement, employés à l'acquisition de l'Antiquaille, le Conseil municipal prit son parti de se féliciter plutôt de l'économie que le gouvernement le forçait à faire; il donna même le change au public sur le vrai motif de la suppression, qui aurait été les conditions onéreuses de la cession des bâtiments. Il est certain que l'Etat abusait des villes dans les traités de cession des *biens nationaux*, et que ce fut souvent à Lyon une entrave aux meilleurs projets. Mais dans les séances du Conseil municipal où l'on s'occupa du décret de suppression, on ne trouverait pas un mot qui ait trait à cette difficulté, et ce n'est qu'un an après, quand il s'agissait d'une autre école secondaire dont nous allons parler, que M. Fay de Sathonay, maire unique de Lyon, rappela incidemment l'imprudence et presque l'illégalité commise par ses prédécesseurs en établissant aux Jacobins leur école secondaire.

Digitized by Google

Ainsi, Lyon en eut bientôt fait son deuil, et vingt ans plus tard, ces titres d'ex-directeur et d'ex-professeurs de l'école secondaire, invoqués encore par MM. Molard et ses collègues, n'avaient pour ainsi dire plus de signification.

Cependant Lyon jouait vraiment de malheur avec ses écoles secondaires.

A l'échec que la ville venait d'essuyer aux Jacobins et que nous révélons en quelque sorte après plus de quatre-vingts ans, vint s'en joindre un autre moins cuisant, mais en quelque façon plus inexplicable. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Se douterait-on aujourd'hui que la municipalité, devançant singulièrement les temps, avec la même bonne volonté et aussi avec la même fougue qu'elle fondait un collège communal de garçons, avait entrepris de fonder, comme on fait aujourd'hui, un collège communal de filles ?

Il ne faut pas soupçonner dans ce rapprochement une intention ironique, ni goûter d'avance un secret plaisir de ce que cette tentative ait également échoué. Qu'il nous soit permis, au contraire, de constater les nobles sentiments qui l'inspirèrent et les raisons sérieuses qui en firent poser le principe et adopter le dessein, et, cette insistance dût-elle paraître fastidieuse, de rappeler une fois de plus le zèle admirable, et dont la capitale, on peut le dire, ne donna pas un tel exemple, avec lequel la municipalité lyonnaise de 1802 se mit bravement à l'œuvre de régénération, portant son attention sur tous les points à la fois dans le domaine de l'instruction publique. Le lycée, les écoles secondaires et les écoles primaires, les cours publics de sciences et l'enseignement des beaux-arts, tels sont les sujets qui remplissent les longues et fécondes séances de l'an IX, de l'an X, et de l'an XI, d'un intérêt aussi vif que les questions de l'octroi, des hospices, de la voirie, du service des armées, de la restauration des édifices renversés ou dévastés pendant la Révolution.

Or, il parut à « MM. les administrateurs » qu'il y avait dans ce tableau de l'instruction publique un point qui faisait ombre : c'était l'éducation des filles. L'enseignement

Digitized by Google

primaire allait être entre bonnes mains, on avait retrouvé les Sœurs Saint-Charles déjà réunies en communauté dans la rue Tramassac, sous la direction de Sœur Sicard, et qui s'offraient pour enseigner moyennant la rétribution mensuelle d'un franc et même gratuitement les classes pauvres. Mais les classes riches ou simplement aisées demandaient un enseignement plus élevé. Les congrégations religieuses autres que les Sœurs Saint-Charles, lesquelles étaient tolérées depuis assez longtemps « comme vouées par état à l'instruction des pauvres », n'osaient pas rentrer on n'osaient pas ouvrir les pensionnats qu'elles avaient avant la Révolution. L'eussent-elles osé, l'autorité pouvait bien fermer les yeux, mais n'aurait osé ellle-même, en les employant, se mettre en contravention ouverte avec la loi. Les institutrices particulières, dont un bon nombre avaient émigré à la campagne, avaient eu trop peu à faire pendant la Révolution, pour se mettre au niveau d'un enseignement secondaire ; et quelles garanties de moralité et d'instruction eussent-elles offertes, en comparaison avec un établissement public qui serait placé « sous la surveillance de l'administration » ? On sait l'effet prestigieux de ce mot : administration.

Voilà les pensées qu'agitait dès l'an XI le Conseil municipal (1). Il s'y en joignait une autre qui ne l'honore pas moins, c'est que la ville avait des devoirs de charité, peut-être des dettes de reconnaissance envers les enfants de familles peu fortunées qui ne pouvaient, faute d'instruction, sortir de la misère, et qui avaient cependant autant de droits à nne éducation gratuite correspondant à leur condition que les enfants des artisans. En un mot, il y avait une lacune dans l'instruction publique, il fallait la combler. Et, comme il faudrait pour cela quelques sacrifices d'argent, il fut entendu que les avances qu'on ferait seraient remboursées sur les premières sommes qui devaient reve-

(1) Voir notamment dans le Registre des délibérations du Conseil municipal la séance du 7 ventôse an XI (26 février 1803), et celle du 3 prairial an XII (23 mai 1804).

Digitized by Google

nir à la Ville du legs Martin. Cette destination était tout à fait conforme aux intentions du testateur.

Sur ces entrefaites, une occasion se présenta que l'on dut saisir sans discuter, on peut dire sans réfléchir, tant elle semblait providentielle ! Un heureux concours de circonstances permettait à la ville de Lyon de confier l'exécution de son projet à une institutrice expérimentée, à une femme d'un mérite hors ligne, étrangère il est vrai, et, sinon anglaise de naissance, mariée en Angleterre, mais catholique, et se présentant sous le double patronage du cardinal Fesch et de Mme Mère, la puissante protectrice de toutes les œuvres de bienfaisance. Quelle garantie pour les mœurs et pour les principes religieux !

Mme Cossvay avait su déjà intéresser à elle le maire de la division du Midi, M. Sain-Rousset, et, dans une première délibération, en date du 7 ventôse (26 février), on avait jeté les bases d'un traité. Je l'appelle un traité, ce fut plus tard l'objet d'une contestation. La Ville fournissait provisoirement pour prix d'un loyer 6.000 francs, et en outre du prix d'acquisition d'un local définitif, une avance pour frais de premier établissement de la somme de 24.000 francs remboursables sur le legs Martin. Un bureau d'administration composé de cinq membres s'entendait avec la directrice pour fixer le prix des pensions et procurer l'instruction gratuite aux filles de familles pauvres, dès que l'état des revenus de la maison pourrait permettre ce sacrifice. Les conditions ne pouvaient que séduire Mme Cossvay. Mais du côté de la ville, également décidée, puisqu'elle l'appelait expressément, comme nous l'allons voir, la question du local entraînait des lenteurs. On réparait dispendieusement le couvent des Carmélites, le couvent de la Déserte, que l'Etat cédait à la Ville. Entre autres objets pour lesquels on les destinait, on avait judicieusement pensé que ces quartiers retirés et un peu solitaires conviendraient à une maison d'éducation. Mais deux mois s'étaient à peine écoulés que Mme Cossvay, que ces lenteurs impatientaient, pria le cardinal d'intervenir. Nous avons, aux archives de la Ville, à la date du 23 floréal (12 mai), la lettre que celui-ci

Digitized by Google

écrivait à M. Sain-Rousset. « Citoyen Maire, si Mme Cossvay n'avait suivi que le mouvement de son zèle, elle serait à Lyon depuis longtemps. Votre intérêt a augmenté encore le désir qu'elle a de se consacrer entièrement à l'ouvrage qu'elle a entrepris. Ne doutez pas un instant qu'elle ne se rende digne de la confiance publique, elle a tout ce qu'il faut pour la satisfaire et pour mériter votre suffrage. »

Mais c'est ici que le nœud se serre pour se trancher par une solution improvisée que l'on eut à regretter plus tard. Nous disions que le Conseil municipal accepta la proposition de Mme Cossvay presque sans réfléchir. Il n'en a véritablement pas eu le temps. Deux mois après la recommandation du Cardinal, c'était presque un ordre. M. Jauffret, son vicaire général, adressait au préfet cette lettre dont nous avons la copie aux archives de la Ville, le préfet l'ayant communiquée au maire de la division de l'Ouest, M. Bernard-Charpieux : « J'ai la commission spéciale de son Eminence de m'intéresser vivement à l'Institution de Mme Cossvay. Je crois qu'il est de l'intérêt de la ville de Lyon d'en hâter les commencements. La ville de Milan serait jalouse, d'après les lettres de Son Eminence même, de s'approprier cette institutrice. Mme Cossvay se plaint des lenteurs, la saison s'avance, il sera difficile de faire aux Carmélites les réparations nécessaires pour la rentrée. Ne vaudrait-il pas mieux arrêter un local provisoire où l'Institution pourra se former dès la première année ? »

M. Jauffret insinuait même qu'il serait convenable d'avancer de l'argent à Mme Cossvay : « D'un autre côté, disait-il, le Conseil général de la Commune ayant appelé Mme Cossvay et les communications avec l'Angleterre étant interceptées, et Mme Cossvay se trouvant par tous ces retards obligée à des dépenses prolongées et personnelles, ne serait-il pas convenable qu'on fût au-devant des dépenses qu'elle est dans la nécessité de faire? Si elle refusait (on a tout prévu et même qu'elle serait peut-être trop fière pour accepter), si elle refusait, elle saurait du moins par là qu'on met un intérêt actif à son institution et qu'on lui sait gré de ses propres sacrifices. Pardon, si j'insiste, disait

Digitized by Google

M. Jauffret en terminant, mais je suis convaincu de l'utilité réelle de l'Institution, et je n'ignore pas d'autre part l'intérêt qu'y prend la famille des Bonaparte. » Cependant Mme Cossvay en personne était déjà à Lyon. C'est elle-même qui avait apporté au Vicaire général la recommandation du Cardinal, il y avait un post-scriptum dans la lettre de M. Jauffret. « *P.-S.* Je viens de voir Mme Cossvay. Ce qu'elle désirerait dans ce moment se bornerait à un local où elle pût recevoir quelques maîtresses nécessaires à son institution ou les personnes de service qui doivent y entrer, pour que tout soit prêt pour l'ouverture des classes, lorsque la maison sera en état, etc. » Comment résister à ces raisons ? Doit-on laisser à Milan l'avantage de *s'approprier* cette merveilleuse institutrice ?

Le préfet, à qui l'on poussait ainsi l'épée dans les reins, communiqua immédiatement cette lettre, non point au Conseil municipal, mais au maire de la division de l'Ouest en l'invitant à conférer sur cet objet avec ses deux collègues, et enfin, dans sa séance du 13 brumaire an XII (5 novembre 1803), le Conseil municipal émet le vœu « que le maire de la division du Nord soit autorisé à faire les dépenses nécessaires pour que Mme Cossvay soit installée provisoirement dans les bâtiments du Conservatoire des arts ». Le projet d'acheter les Carmélites est ajourné ; on se rabat, le cas échéant, sur la Déserte.

Dans quelles conditions Mme Cossvay passa-t-elle cet hiver déjà si avancé de 1803-1804 ? Le programme réglé entre elle et l'Administration fut-il rempli ? nous devons le supposer, et cette année ne fut pas perdue pour l'enseignement ; elle fit plus d'une fois allusion aux succès qu'elle avait obtenus dans le courant de cette année 1804. L'institution à peine installée, et mal installée, avait le charme de la nouveauté, pour ne pas dire de l'inconnu.

Ce n'est qu'à la fin de 1804 que l'*Almanach* de l'an XIII annonce en ces termes la rentrée des classes de Mme Cossvay : « Maison d'éducation pour les jeunes demoiselles, établie par la Commune de Lyon. » C'était donc bien une école secondaire communale. Elle peut être considérée

Digitized by Google

comme telle, disait le même *Almanach* en 1806. « Elle est dirigée par Mme Cossvay dans les bâtiments du Conservatoire des arts. » On ajoutait : Les magistrats de Lyon désirant que toutes les classes de citoyens trouvassent dans cet établissement les moyens de donner à leurs filles le genre d'éducation qui peut leur convenir, ont, d'accord avec Mme Cossvay, divisé les élèves en deux classes, dont l'enseignement est organisé ainsi qu'il suit :

Première classe. — L'instruction religieuse, etc.; suit le programme.

Le prix de la pension est de 1.200 francs.

Deuxième classe. — L'instruction religieuse, etc., suit le programme qui est le même, un peu diminué, auquel on ajoute : tous les genres d'ouvrages qui peuvent être utiles dans un ménage bien ordonné. Le prix de la pension n'était pas fixé, mais on ajoutait dans une note : « Comme le peu d'étendue du local qu'occupe provisoirement Mme Cossvay ne lui permet pas de recevoir dans ce moment un grand nombre de pensionnaires, elle s'est déterminée, pour satisfaire au désir de plusieurs pères de famille, à recevoir des élèves externes et à demi-pension. »

Elle réussissait donc à merveille, et ce qui prouve que cette annonce de l'*Almanach* n'était pas simplement une réclame, c'est un répertoire, dont le brouillon est aux archives de la ville, des maisons d'éducation de la division du Nord. L'institution de Mme Cossvay y est inscrite en tête, comme comptant 70 élèves, dont 30 pensionnaires, un personnel d'employés considérable, 8 professeurs. Mme Cossvay faisait les choses grandement. Au reste, elle était maîtresse absolue. La Commission nommée par le Conseil municipal dans la séance du 3 prairial an XII (23 mai 1804) avait bien fait un règlement. Une commission administrative, « composée de 5 membres recommandables », avait été nommée par le préfet sur la présentation de ce même Conseil, et présidée par le maire de la division du Midi, elle devait surveiller l'emploi des deniers et approuver les comptes... Mais elle ne pouvait s'ingérer dans ce qui concerne le mode d'enseignement. Sur ce point, Mme Cossvay avait carte

Digitized by Google

blanche. Cette restriction, toute en sa faveur, lui permettait de traiter avec l'Administration de puissance à puissance, et de se donner l'importance d'un haut fonctionnaire.

Dès les premiers jours de janvier 1805, dans un article du *Bulletin de Lyon*, elle faisait raconter ou racontait elle-même qu'elle revenait de Paris satisfaite de son voyage, satisfaite sans doute des espérances qu'on lui avait données que les difficultés au sujet du local définitif allaient être aplanies. Déjà le bruit avait couru qu'elle ne reviendrait pas, quelques personnes y étaient sans doute intéressées; on devine aisément que c'étaient les institutrices particulières et les maîtresses de pension, naturellement jalouses d'une étrangère, et qui pis est d'une anglaise. « Il faut les désabuser, disait-on dans le *Bulletin*, n'a-t-elle pas pour elle ses succès, le choix du premier pasteur, le choix du Conseil municipal? » La fin de l'article révélait assez clairement le but et le résultat de son voyage. « Il manquait au désir de M^me^ Cossvay une localité à sa disposition exclusive, et en même temps plus retirée, plus salubre, et beaucoup plus étendue que la partie qu'elle occupe provisoirement dans l'ancienne abbaye de Saint-Pierre. Ce dernier avantage vient de lui être assuré par la certitude qu'on lui a donnée d'entrer bientôt en possession d'une maison située aux portes de la ville et déjà disposée pour un nombreux pensionnat. » C'est l'emplacement des Carmélites et de l'Annonciade (1) que voulait dire M^me^ Cossvay, il lui fallait pour l'obtenir forcer la main au Conseil municipal. En attendant, elle remportait une sorte de triomphe. Durant leur séjour à Lyon, du 10 au 16 avril, leurs Majestés ne manquèrent pas de visiter le Conservatoire des Arts dans l'ancienne abbaye de Saint-Pierre. M^me^ Cossvay put croire qu'un rôle lui était indiqué. On lit dans le récit des événements de l'an XIII que reproduit l'*Almanach* de l'anXIV:

(1) Dans les procès-verbaux des délibérations du Conseil municipal, ces deux couvents, dont les restes, depuis 1793, étaient enclavés les uns dans les autres, sont souvent confondus. Il est bon aussi de rappeler que la côte actuelle des Carmélites s'appelait jadis côte de la Déserte ou de Saint-Vincent.

Digitized by Google

« Sous les portiques se trouvait la garde d'honneur rangée en bataille; et dans l'intérieur une troupe de jeunes filles vêtues de robes blanches. L'une d'elles complimenta l'empereur en langue italienne, et lui présenta une branche de laurier : une des élèves de Mme Cossvay offrit à l'impétrice une tige de roses. »

Mais il y a, comme dit le poète, des calamités embusquées au tournant des prospérités. L'année 1806, cette année qui avait été fatale aux Jacobins, en substituant aux trois mairies une mairie unique et en obligeant chacun des trois maires à rendre compte de son administration, révéla un certain malaise dans les finances de la Ville, et rendit plus difficiles et plus tendus les rapports entre le Trésor et la caisse municipale. Le préfet continuait à encourager Mme Cossvay à prendre patience, à espérer la cessation du provisoire. Mais le maire, M. Fay de Sathonay, en administrateur économe, tendait à se désintéresser de plus en plus, sinon de l'établissement, au moins de la personne de Mme Cossway. Celle-ci s'évertuait pourtant à prouver de quoi elle était capable. Ses plans s'élargissaient et devenaient une institution sociale, répondant aux besoins de toute la cité. L'*Almanach* de 1807 ne donne pas une idée exacte de cette transformation, il montre du moins qu'on se préoccupait déjà du succès définitif, il laisse entrevoir la jalousie des concurrentes de Mme Cossway, car il revient sur le but qu'on s'est proposé en créant cette école secondaire de filles : « Les professeurs particuliers ne peuvent faire tout le bien que promet un établissement public, dans lequel un certain nombre de places gratuites peut être offert à des enfants de familles peu fortunées, et où l'autorité a la plus grande facilité de diriger et de surveiller l'éducation. » L'*Almanach* n'était pas mieux renseigné quand il disait en terminant : « Cet établissement, qui peut être considéré comme une école secondaire, sera incessamment placé dans le bâtiment de la Déserte que le gouvernement a cédé à la Ville. Les succès de cet établissement essayé pendant deux ans sous les yeux de l'administration dans l'édifice de Saint-Pierre sont de sûrs garants de ceux qu'obtiendra

Digitized by Google

l'institution fixée à la Déserte et développée avec les détails dont elle est susceptible. »

Les choses ne coulaient pas si doucement pour Mme Cossway; non seulement elle avait à lutter contre le projet de la Déserte, mais elle sentait que c'était à elle maintenant d'encourager la ville à soutenir une institution « qui devait faire tant de bien ». Pour expliquer et compléter la banale réclame de l'*Almanach* de 1807, nous avons heureusement, aux archives municipales, son nouveau plan corrigé et augmenté de sa main, qu'elle adressait au maire, le voyant si fortement ébranlé. L'institution sera dépouillée du caractère un peu artistocratique du début. Au lieu de 1200 fr., le prix de la pension pour les élèves payantes, car il y a des places gratuites, sera de 300 à 800 francs selon les classes. Aux deux classes du début, dont la seconde supposait encore une certaine aisance, on ajoute une troisième classe non moins intéressante, qui avait été délaissée, celle des pauvres. « Les élèves de cette classe, disait-elle, seront appliquées à des travaux et à des arts mécaniques. Le but à leur égard sera d'en faire des membres utiles à la société dans la classe industrieuse des ouvriers domestiques. » Je ne sais pas pourquoi nous avons supposé que Mme Cossvay n'était pas anglaise de naissance. C'est à peine si de ce charabias il s'en dégage qu'elle rêvait ce que nous appelons aujourd'hui une école d'apprentissage ou l'enseignement professionnel. Mais comme nous voilà loin de l'enseignement secondaire! D'ailleurs Mme Cossvay, si elle avait jeté les yeux autour d'elle, n'aurait-elle pas pu voir que les sœurs Saint-Charles s'étaient chargées des pauvres et qu'elles avaient même rétabli les anciennes écoles de travail? Mais surtout, comment une institutrice expérimentée avait-elle pu concevoir qu'on réunît et fît vivre ensemble, sous le même toit, des enfants de catégories si diverses dans des conditions d'éducation appropriées à chacune d'elles? Elle prévoyait pourtant ces objections et cherchait à les résoudre par des considérations philosophiques et chrétiennes. Après tout, le côté épineux, c'était celui des finances. Revenant donc aux principes d'avant la Révolu-

Digitized by Google

tion, elle comptait sur les dons pour subvenir à l'entretien de cette troisième classe. Elle comptait enfin sur la séduction de ce plan même d'une institution essentiellement de bienfaisance pour attirer d'abord quelques dames à titre de pensionnaires, et les habituer ensuite à la maison, de telle sorte qu'elles s'en feraient les protectrices et en perpétueraient l'esprit. Elle pensait, du reste, se tenir sur le terrain pratique. Il y aurait des bénéfices qui tourneraient au profit même de l'Institution : 1° le produit des pensions des enfants riches ; 2° le produit des travaux de couture et de broderie de la troisième classe et même de la seconde, puisque ces travaux rentraient aussi dans ce programme. Mme Cossvay entrait enfin dans le vif de la question pour ce qui lui était personnel. Elle ne se dissimulait pas les obstacles inévitables à tous les commencements ; ainsi elle n'ignorait pas les retards apportés à la réalisation des espérances fondées sur le legs Martin. « Mais lors même qu'elles ne se réaliseraient pas, mon institution, disait elle avec un peu trop d'assurance, ne pourrait être onéreuse à la Ville, vu le peu qui lui reste à faire pour achever de remplir les engagements qu'elle a bien voulu prendre avec moi. » Des engagements, c'est là-dessus que roulait la difficulté. De tout ce qui précède, il semble résulter que la Ville avait pris en effet des engagements avec Mme Cossvay? Si elle ne s'était pas rencontrée comme à point nommé, aurait-on imaginé d'installer même provisoirement un pensionnat de jeunes filles dans le Palais Saint-Pierre? Aurait-on laissé carte blanche à toute autre qu'à Mme Cossvay? Le préfet n'en jugea pas autrement, aussi renouvelait-il ses instances pour qu'on lui donnât un local plus convenable que le Conservatoire des Arts, moins humide et plus sain que la Déserte. Il rappelait les promesses qui avaient été faites à diverses reprises. Mais c'en est fait, on ne s'entend plus sur Mme Cossvay, le charme est rompu, M. le Maire ne voit plus quels sont les droits de Mme Cossvay ni sur quels titres ils reposent. « N'est-ce pas plutôt l'établissement en lui-même que la personne appelée à sa direction que le Conseil a eu en vue dans ses délibérations du

Digitized by Google

7 ventôse an XI et du 3 prairial an XII? » Nous ne prétendons pas plaider ici la cause de Mme Cossvay. Nous convenons même qu'avec tout son esprit, elle manquait de mesure et de jugement, qu'avec tout son dévouement et tout son désintéressement dont elle réitérait l'assurance à M. Fay de Sathonay, elle exagérait son importance et s'imposait par un air de supériorité contestable, usurpée peut-être, car on ne sait trop vraiment si elle valait le rôle qu'elle a joué. Mais il y a lieu de s'étonner de la chicane que lui suscite l'administration. Nous avons le rapport très étudié du maire au conseil municipal convoqué à cet effet. Nous n'y avons pas vu à quoi se réduisait *ce peu* qui restait à remplir des engagements; ce peu était peut-être assez considérable, mais il était trop tard d'alléguer le fâcheux état des finances et le mécompte au sujet du legs Martin. Où le mauvais vouloir, pour ne pas dire la mauvaise foi, apparaissait, c'était surtout dans cette raison finale, raison de procureur, « que les engagements, s'il y en eut, n'ont pas eu l'approbation de l'autorité supérieure ». M. Fay de Sathonay se plaisait-il à trouver en faute ses prédécesseurs, ou s'apercevait-on seulement à cette heure que l'existence d'un tel établissement n'était ni légale ni reconnue? Sa raison d'être était précisément d'avoir voulu combler une lacune qu'on avait vue dans la loi.

On l'y voyait encore et on prétendait même ne pas abandonner Mme Cossvay. Le Conseil municipal allait faire pour elle une pétition qu'appuierait le préfet, si fort assuré de la bienveillance du gouvernement. On demanderait à l'Etat de faire la cession des Carmélites (Bleu céleste), mais de la faire à qui? non point à la Ville, qui ne veut plus de ces cessions précaires, momentanées, dont les charges sont écrasantes, qui n'a pu obtenir la cession définitive des Jacobins, cause de la fermeture de l'école de M. Molard. La cession sera faite directement à Mme Cossvay, qui a de si puissants amis auprès de l'empereur. C'était une défaite. La loi de floréal an X, invoquée contre les écoles secondaires communales de filles, devait être plus inflexible encore contre les écoles secondaires particulières.

Digitized by Google

C'est ainsi que la municipalité se désintéressait ou plutôt se débarrassait de Mme Cossvay. Elle avait demandé à M. le Maire, en terminant sa réclamation, qu'il voulût bien méditer dans sa sagesse sur les avantages réels de son institution; elle dut, pendant les vacances de 1806, méditer sur l'inconstance et sur l'ingratitude des hommes et des cités. Un billet assez sec l'invita à vider le local de Saint-Pierre, « attendu que le gouvernement va donner à la ville de Lyon une des écoles de dessin de l'empire. La mesure, ajoutait-on (fort inutilement, Mme Cossvay le savait assez), est d'ailleurs convenable, une maison d'éducation de demoiselles ne pouvant pas être exposée au voisinage d'une jeunesse turbulente et souvent licencieuse. » Pas un mot de regret, pas une indication sur le local où elle allait transporter ses pénates.

Le *Bulletin de Lyon*, mieux renseigné, avons-nous dit, que l'*Almanach*, nous la montre au commencement d'octobre installée dans le monastère des Carmélites, « grand bâtiment séparé et indépendant avec un vaste clos contenant un jardin et des promenades ombragées ». A quel titre et dans quelles conditions avait-elle enfin obtenu ce local qu'elle avait toujours convoité? entraîna-t-elle avec elle ses élèves avec leurs diverses catégories et son nombreux personnel? Les renseignements nous manquent. Nous ne voyons pas que le Conseil municipal se soit plus occupé d'elle. Le préfet prit-il sur lui de l'autoriser à se transporter aux Carmélites dont la cession à la ville n'était pas encore réglée? Ce qui est certain, c'est que son étoile commença à pâlir, du jour où elle ne fut plus fonctionnaire et rentra dans le rang. Le seul honneur que lui fait l'*Almanach* à la fin de l'année scolaire de 1807, c'est de la mettre en tête de la liste des institutrices particulières.

Et ce n'est que le commencement des traverses, je pourrais dire des humiliations qu'elle va essuyer. L'année scolaire 1808-1809 s'annonce par un changement complet de situation. Nous lisons dans le *Bulletin* à la date du 14 septembre : « La maison de Mme Cossvay sera dirigée à l'avenir par une Société de religieuses conjointement avec

Digitized by Google

Mme Cossvay, à laquelle la direction des études et du travail restera. L'administration et l'instruction religieuse seront confiées à ladite Société. Prix de la pension 600 fr. jusqu'à huit ans, 700 francs. Au delà, 100 francs de plus pour langue étrangère et talents d'agrément. S'adresser, pour les renseignements, à la dame religieuse chargée de recevoir les pensionnaires. »

Que s'est-il donc passé? il est aisé de le deviner. Le vent soufflait vers l'éducation religieuse. Le gouvernement interprétait les lois existantes dans le sens favorable aux congrégations; il leur ouvrait lui-même la porte par un décret en faveur des associations charitables. C'est ainsi que, par décret du 9 avril, les Ursulines avaient été autorisées à exister à titre d'Association de dames charitables vouées à l'instruction des classes pauvres (1). Un décret du 15 mai, daté de Saint-Cloud, autorisait les dames charitables dites Sœurs des écoles chrétiennes de l'Enfance ou Sœurs de Saint-Charles à présenter leurs statuts au Conseil d'Etat. Ce que la Ville n'a pas fait pour Mme Cossvay, elle l'a fait pour les Sœurs Saint-Charles, car c'est d'elles qu'il s'agit, les voilà sous la direction de Sœur Perrin transférées de la rue Tramassac montée et couvent des Carmélites. Le bureau d'administration, qui a été créé par un arrêté du maire en date du 8 février 1806, sous l'ancien titre de jury des Petites-Ecoles et qui siège au Petit-Collège sous la haute direction de l'abbé Paul, a témoigné sa reconnaissance aux Sœurs Saint-Charles pour l'excellente tenue des écoles primaires de la ville, en leur permettant de tenir dans les bâtiments qu'on leur a donnés un grand établissement d'enseignement secondaire, comme celui qu'elles tenaient avant la Révolution dans leur beau pensionnat de l'Enfance. Cet établissement qui fera concurrence aux établissements laïques sans que ceux-ci osent crier, leur fournira à elles-mêmes les moyens de se développer sans qu'il en coûte rien de plus à la Ville. Mais comme la communauté

(1) Les Ursulines de Lyon, le 1er février 1809, demandaient au Conseil municipal le traitement fait aux Sœurs Saint-Charles.

Digitized by Google

de Saint-Charles n'est pas encore en mesure de donner l'enseignement secondaire, Mme Cossvay, pour la seconde fois, se trouve à point nommé et providentiellement pour les aider à réussir. C'était aussi un reste d'égards pour Mme Cossvay, mais tout avait été concerté en haut lieu. Car, précisément à cette époque de la rentrée des classes de l'année scolaire 1808-1809, l'une des Sœurs de Saint-Charles, Mme Morel, nous le savons par une note du *Bulletin*, avait été députée au Chapitre général des établissements des Sœurs de Saint-Charles et autres consacrés au service des pauvres. Ce chapitre, tenu à Paris, était présidé par la protectrice de Mme Cossvay, Mme Mère. Je ne serais pas étonné que la coadjutrice de Mme Cossvay fût justement cette dame Morel ; je le serais encore moins que Mme Cossvay, qui avait fait dès le mois suivant sentir son influence en reprenant son plan des deux catégories, n'ait pas été contente des réformes qu'on y apportait. Le *Bulletin* annonçait en effet dans un second article que la maison des Carmélites recevrait d'autres élèves, tant externes qu'internes, auxquelles serait donnée l'éducation relative à leur fortune, à leur condition et à l'état qu'on désirerait leur donner, à un prix très modéré, pour lequel on s'entendrait en particulier avec la dame religieuse chargée de l'administration, mais on ajoutait : « Ces enfants qu'on éduquera dans cette institution particulière n'auront de communication avec les autres qu'en ce qui concerne le spirituel. »

Si les Sœurs Saint-Charles ont conservé leurs archives, c'est à elles de nous apprendre si cette combinaison avec Mme Cossvay a réussi et pourquoi, si elle a réussi, elle n'a duré qu'un an. Mme Cossvay s'est-elle trouvée trop mal payée de ses services ou sentie amoindrie dans la part de direction qu'on lui laissait? Est-ce elle, au contraire, qu'on a jugée trop envahissante, et lui fit-on sentir qu'elle devrait rendre à l'administration sa complète liberté? Quoi qu'il en soit, l'*Almanach* nous la représente en 1809 institutrice rue Sala, sans autre désignation. Mais elle-même nous apprend qu'elle était aux Sainte-Marie, c'est-à-dire dans

Digitized by Google

l'ancien pensionnat des Visitandines. C'est ce qui ressort également du texte de la délibération que prit le Conseil municipal en date du 9 mai 1810 quand il s'agit d'acheter au sieur Dittmal, pour l'établissement d'une école d'équitation, un tènement assez considérable qui doit correspondre à l'emplacement actuel de la gendarmerie. Il ressort en même temps du texte que ce pensionnat était loué à Mme Cossvay (1).

Ce n'était plus hélas ! qu'une étoile de treizième grandeur. Son protecteur, le Cardinal, avait bien d'autres soucis. Il avait à défendre contre les entreprises de son neveu son Grand Séminaire d'où les Sulpiciens étaient bannis, et les petits séminaires, également suspects et mal vus surtout à cause de leur prospérité dont le lycée était jaloux. D'ailleurs, on commençait à Lyon, un peu tardivement, à se désaffectionner de l'empire. Cependant Mme Cossvay ne se résignait pas au rôle modeste d'institutrice particulière, et elle chercha à renouer des négociations avec la ville de Milan, qui avaient été interrompues en 1803. Une lettre qu'elle adressait le 12 décembre 1811 au Commissaire général de police pour obtenir ses passeports, nous révèle tout ensemble, et sa triste situation et la foi qu'elle avait encore dans son œuvre, dans sa mission pourrait-on dire. Elle avait demandé, sans pouvoir les obtenir, ce qui n'est pas étonnant à ce moment aigu du blocus continental, ses passe ports pour l'Angleterre. « Les grands sacrifices que j'ai faits, disait-elle avec un reste d'amertume, en quittant mon établissement de Lyon ne me permettent pas de faire les dépenses que nécessiterait mon voyage en Angleterre. C'est ce qui me fait accepter la proposition du duc de Lodi en attendant que j'aie une réponse de mon mari, pour les fonds qui me sont nécessaires pour faire ce voyage auquel mes intérêts particuliers ne me permettent pas de renoncer. Maria-Louise Cossvay, aux Sainte-Marie. » Elle emmenait avec elle

(1) Par qui louée ? Il y avait une partie du couvent restée invendue. La préfecture y avait le dépôt de ses archives.

Digitized by Google

Mlles Prodon et Laubréaux, deux de ses fidèles qui avaient été, sans doute, ses collaboratrices, et qui pourraient continuer son œuvre.

Qu'a-t-elle fait à Milan? l'horizon napoléonien commençait à s'obscurcir. Le chemin de l'Angleterre ne devait que trop tôt lui être rouvert. Nous serions curieux de savoir quelle fut sa destinée, mais nous la perdons absolument de vue.

Mme Cossvay aura passé comme un météore, elle aura brillé un peu plus longtemps et fait un peu plus de bruit dans son temps que M. Molard; mais moins heureuse après tout que l'ex-directeur de l'école des Jacobins, son nom est à peine connu aujourd'hui de quelques curieux, tandis que M. Molard continuera pendant de longues années à rappeler le sien aux amateurs de vieux langage et aux grammairiens de l'Académie de Lyon. Un dernier mot sur M. Molard, que j'ai peut-être un peu maltraité dans la notice sur l'école des Jacobins. Je lis dans les *Mélanges historiques* de Breghot du Lut : « M. Molard frappa longtemps à la porte de l'Académie de Lyon. Sa qualité d'instituteur fut la cause qui l'empêcha d'y entrer. C'était une injustice : de ce qui devait être un titre de plus pour le faire admettre avec empressement, on faisait contre lui un motif d'exclusion. Il supporta avec peine cette marque de dédain, et l'estime dont il jouissait dans l'esprit de la plupart de ses concitoyens ne le consola qu'imparfaitement. Il fut vivement regretté des nombreux élèves dont l'éducation lui avait été confiée. Le célèbre docteur, M. A. Petit, lui avait confié son fils. Dans une note qui accompagne son singulier poème *le Tombeau du Mont-Cindre* (1809), l'excellent Docteur l'apostrophe en ces termes : Noble ami, sage Molard, etc. » Voici le titre du principal ouvrage de M. Molard : LYONNAISISMES *ou Recueil d'expressions vicieuses usitées à Lyon, employées même quelquefois par nos meilleurs écrivains, auxquelles on a ajouté celles que la raison ou l'usage a consacrées*. Lyon, 1792. Cet ouvrage a eu au moins cinq éditions.

A. BONNEL.

Digitized by Google

UNE

THÈSE DE DOCTORAT

EN PHILOSOPHIE SCOLASTIQUE [1]

Sommaire : Sujet de la thèse : théorie de la matière et de la forme. Comment il a été traité. — Réflexions sur l'emploi de la langue latine. — Plan de la thèse : nombreuses questions qu'il embrasse. — Doctrines de l'auteur. — Une preuve remarquable du système de la matière et de la forme : mobilité des formes et permanence de la matière dans le règne inorganique ; permanence des formes et mobilité de la matière dans les règnes vivants. — La métaphysique de l'école n'est pas responsable des erreurs de l'ancienne physique. — Rapports de la métaphysique et des sciences.

Examen de quelques points de détail : Peut-on dire que la philosophie de la nature est une science *idéale*? — Divers sens de cette expression : *philosophie des sciences*. — On ne peut douter que le sang soit animé et appartienne à la substance même du corps. — Observation sur le Précieux Sang. — Le système de la matière et de la forme ne peut être assimilé à une simple hypothèse.

Examen de quelques opinions controversées entre scolastiques : La distinction de l'essence et de l'existence dans les créatures — La distinction des parties dans le continu. — Certaines âmes inférieures et la divisibilité — Rôle des causes secondes dans la production des êtres vivants. — Nature des germes : quelle est leur forme substantielle? — Le principe d'individuation. Un dernier mot sur la thèse.

Le 27 juin, M. l'abbé Mielle, ancien élève des facultés catholiques de Lyon et professeur de philosophie au grand

(1) *De substantiæ corporalis vi et ratione* secundum Aristotelis doctorumque scholasticorum sententiam dissertatio metaphysica quam apud facultatem theologicam lugdunensem propugnabat Paulus Mielle, philosophiæ, S. theologiæ jurisque canonici licenciatus, in seminario clericorum lingonensi professor. Lingonis. Ex typis Rallet-Bideaud. Gr. in-8, xxvii-431 p.

Digitized by Google

séminaire de Langres, soutenait avec distinction devant la faculté de Lyon sa thèse de doctorat en philosophie. Notre intention n'est pas précisément de rendre compte ici de la soutenance (1), mais plutôt de faire connaître la thèse elle-même, qui est une œuvre remarquable et ouvre enfin, nous l'espérons, une série qui sera nombreuse et brillante.

Disons tout de suite que l'auteur, dont tous ses anciens maîtres avaient gardé un si bon souvenir, a réalisé toutes leurs espérances. Après douze années d'enseignement, il leur apporte une œuvre digne de cette longue préparation et qui le place parmi les maîtres de l'enseignement de la philosophie chrétienne et scolastique.

La question qu'il avait choisie est des plus importantes, des plus vastes, des plus difficiles à traiter, quand on veut non seulement atteindre, autant qu'il est possible, le fond des choses, mais encore n'omettre, pour les exposer et les discuter, aucune des opinions anciennes ou modernes et même contemporaines qui appartiennent à l'histoire du sujet. Il s'agit, en effet, de la théorie de la matière et de la forme, qui est à la base de la métaphysique de la nature et intéresse essentiellement toutes les autres parties de la philosophie. On peut dire que cette question majeure résume de quelque manière toute la philosophie de l'école et fournit les explications les plus profondes et les plus utiles à la théologie elle-même. Or M. Mielle l'a traitée avec une ampleur, avec un savoir, avec un esprit de discernement et de criti-

(1) Elle a eu lieu le matin et le soir. Le matin, le candidat avait à répondre sur toute la philosophie ; la discussion, *en latin*, a porté principalement sur les points suivants : le principe vital — la liberté du Créateur — la nature du continu. Y ont pris part les RR. PP. Dumas et Belon et M. l'abbé Elie Blanc. La soutenance du soir (elle avait lieu *en français*) avait réuni une assistance d'élite attirée par un spectacle auquel on n'était plus habitué depuis longtemps. Les explications données par le candidat et la discussion ont porté sur les principaux points de la thèse ; citons surtout les suivants : la certitude de la théorie de la matière et de la forme et, en général, le caractère scientifique de la philosophie de la nature ; — l'unité de la forme substantielle dans l'homme ; — la nature des germes et le principe d'individuation.

Digitized by Google

que, qui laisseraient peu à désirer, l'ouvrage fût-il signé de l'un des maîtres qui occupent des chaires de philosophie dans les facultés les plus estimées d'Italie ou d'Allemagne. A plus forte raison, ces mérites sont-ils dignes d'éloge, lorsque l'auteur, jeune encore, occupe une modeste chaire de philosophie dans l'un de nos grands séminaires de France. Bien qu'il n'ait pas eu à sa portée de riches bibliothèques publiques, il a étendu bien au-delà des limites communes le cercle de ses lectures. On rencontre facilement, dans cette thèse, telles pages et même telles lignes qui supposent que l'auteur a lu et critiqué plusieurs volumes. On sent que les maîtres dont il s'entoure lui sont familiers. Avec les seuls ouvrages et les seules revues qu'il cite et dont il donne souvent des analyses ou des extraits, on composerait une fort belle bibliothèque de philosophie ancienne et contemporaine. Et combien il serait à désirer que tous nos professeurs de philosophie, dans nos séminaires et dans nos collèges ecclésiastiques, en eussent d'aussi bien choisies à leur disposition ! Ils pourraient y butiner tous les jours et enrichir constamment leurs cahiers et leurs leçons.

Des lectures assidues et poursuivies méthodiquement expliquent donc la valeur de cette thèse. Sans doute, l'auteur aurait pu composer une œuvre plus originale ; mais il ne se l'est pas proposé, comme il le déclare lui-même dans une modeste préface ; et nous ne l'en blâmerons point. En ces matières, il lui eût été plus facile de dire des choses nouvelles que des choses justes, de se créer des opinions personnelles également curieuses et contestables que d'exposer et de critiquer les opinions des grands maîtres de la scolastique et de leurs contradicteurs modernes.

L'auteur aurait pu aussi écrire sa thèse en français, de préférence au latin ; et il n'eût pas été inutile ni téméraire de traduire les théories les plus profondes de l'école en notre belle langue française, qui tient sa clarté comme sa profondeur du latin scolastique et qui sait se proportionner à toutes les idées. L'emploi du français offrait même cet avantage de rendre l'ouvrage accessible, disons même

Digitized by Google

attrayant, à un plus grand nombre de lecteurs. Mais nous ne le blâmerons pas cependant d'avoir préféré la langue ecclésiastique, dans laquelle d'ailleurs il écrit avec élégance, et qui permettra à cette thèse de mieux passer nos frontières pour se faire connaître des étrangers. Avouons aussi que, sous cette forme austère et quelque peu ésotérique, elle obtiendra mieux l'estime de ceux qui refuseraient encore de croire que la scolastique ne perd rien à s'exprimer dans la langue de Descartes. Ils ne voient pas que la doctrine de l'école ne triomphera qu'à la condition de parler la langue de ses adversaires. Cette langue a été la nôtre avant d'être la leur et ils la défigureraient bientôt, si nous ne la sauvions de leurs entreprises philosophiques, désastreuses pour la parole, qu'elles obscurcissent, après l'avoir été pour la pensée, qu'elles faussent.

Nous aimerions donc que cette thèse fût conçue et écrite en français après l'avoir été en latin. Elle supporterait fort bien cette épreuve, à laquelle un ouvrage médiocre ne résisterait pas, et plairait ainsi également à deux catégories de lecteurs et d'amis de la philosophie chrétienne, dont les uns se défient trop du latin et les autres se défient trop du français.

Mais venons, sans plus de retard, au fond même de la thèse, c'est-à-dire aux idées, dont la langue n'est que l'expression. Voici d'abord dans quel plan général elles viennent se ranger. Après un court et substantiel avant-propos sur la philosophie de la nature et un premier chapitre que l'on peut regarder encore comme préliminaire, l'auteur traite spécialement des points suivants : histoire de l'atomisme et du dynamisme depuis les origines de la philosophie jusqu'à nos jours ; — premiers fondements du système péripatéticien et scolastique de la composition des corps ; — de la matière première et de la forme substantielle, de leurs attributs et de leurs effets ou de leur rôle respectif ; du composé substantiel qui résulte de leur union et des accidents qui l'ont pour sujet ; — de la génération et de ses espèces, de ses causes et de son effet, de l'unité de la forme substantielle, de la hiérarchie des formes ; —

Digitized by Google

histoire du système de la matière et de la forme depuis ses origines jusqu'à son parfait développement, suivi d'une longue éclipse et de la réapparition à laquelle nous assistons ; — démonstration complète et détaillée de ce système. Le chapitre consacré à cette démonstration ne comprend pas moins de 140 pages. Le neuvième et dernier est rempli par des réflexions fort judicieuses sur les relations du système scolastique avec les sciences physiques.

Ce plan rapide nous permet déjà de mieux mesurer l'étendue du sujet traité par l'auteur. Au cours de son étude, il rencontre une foule d'opinions controversées entre les anciens scolastiques, comme aussi un grand nombre d'opinions émises dans des ouvrages récents ou dans les revues de philosophie : toutes sont abordées résolument, s'il y a lieu, et savamment discutées, sinon toujours résolues au gré du lecteur.

M. Mielle se montre d'ordinaire très fidèle aux doctrines de saint Thomas ou du moins à celles qu'on lui attribue ; mais cette fidélité est éclairée. Nous l'en louerons d'autant plus librement que nos opinions ne coïncident pas toujours avec les siennes : nous affirmerions tantôt plus et tantôt moins. Il critique assez souvent les opinions métaphysiques de Suarez : il affirme contre lui et avec saint Thomas que l'essence réelle dans les créatures diffère de leur existence ; il pense également, et avec plus de raison encore, que la matière ne peut pas exister sans la forme. Il se montre non moins défavorable à la plupart des opinions de Scot ; il n'admet d'aucune façon la présence d'une matière dans les esprits : ils sont composés seulement de puissance et d'acte. Il tient pour l'unité de la forme substantielle dans les êtres et en particulier dans l'homme. Toutefois, ce n'est pas du côté de la forme qu'il cherche le principe d'individuation dans les êtres corporels, mais plutôt du côté de la matière, en tant qu'elle est marquée par la quantité : *signata quantitate*. On voit déjà, par ces premières indications, dans quel rang des scolastiques il se place résolument.

Digitized by Google

Il établit d'ailleurs très bien toutes les doctrines essentielles de l'école ; et non seulement il les justifie, mais encore il les persuade, en montrant du point de vue le plus élevé la raison dernière de chacune et l'accord invariable de toutes. Cet accord et la lumière qu'elles se prêtent mutuellement, permettent de sonder à des profondeurs inconnues dans les autres systèmes toutes les questions philosophiques et de découvrir les analogies les plus secrètes des choses.

La théorie de la matière et de la forme en particulier s'éclaire de toutes les autres et les explique à son tour. L'auteur en fait à propos et très bien l'historique, qui, à lui seul vaut une démonstration. Indiquée par Socrate, proposée de quelque manière par Platon, qui l'a trop idéalisée, cette théorie a été définie et esquissée par le génie d'Aristote. Méconnue ensuite ou dénaturée par les stoïciens, mais conservée par les Pères de l'Eglise, qui ne purent la développer, absorbés qu'ils étaient par les questions proprement théologiques, nous la voyons se constituer dans toutes ses parties et acquérir sa juste importance, grâce surtout aux travaux des grands scolastiques, jusqu'à ce que l'Eglise l'adopte, pour ainsi dire, et définisse, au concile de Vienne, que le corps et l'âme sont unis dans l'homme comme la matière et la forme.

On ne peut récapituler ici toutes les preuves et toutes les considérations sur lesquelles elle s'appuie : d'ailleurs c'est leur ensemble surtout qui fait leur force. Nous indiquerons cependant un argument remarquable entre tous, parce qu'il tire sa valeur d'une double et singulière opposition qui existe entre la matière et la forme, lorsqu'on les considère successivement dans les corps inanimés et dans les corps vivants. Dans les corps inanimés, en effet, les formes succèdent aux formes avec une facilité parfois surprenante : il suffit d'une étincelle pour réduire une forêt en cendres ; certains composés chimiques sont si instables qu'ils s'altèrent à vue d'œil et se transforment même avec une rapidité foudroyante, rapidité trop connue peut-être, puisque c'est sur elle que se fonde l'emploi des explosifs. Or, parmi toutes ces

Digitized by Google

transformations, communes ou savantes, inoffensives ou terribles, qui s'opèrent dans la nature ou dans nos laboratoires, la matière demeure invariablement égale à elle-même, sans augmentation ni diminution : sa permanence est absolue. Et la science contemporaine a précisément démontré que rien ne se crée et que rien ne se perd dans l'ordre présent des choses : ni un grain de sable, ni une goutte d'eau, ni une bulle d'air. La matière peut perdre ou acquérir successivement toutes les formes, mais il est impossible de la supprimer elle-même en la dépossédant de l'existence. La matière est donc bien distincte, bien différente de la forme : à certains égards, on ne peut rien concevoir de plus opposé.

Mais voici que, d'autre part, si nous considérons les êtres vivants, nous assistons à un spectacle inverse et plus curieux encore, qui démontre exactement, par une voie contraire, la même vérité : je veux dire que c'est la matière alors qui fait preuve d'une mobilité extrême, au lieu que la forme persévère comme l'essence même des choses. Nous voyons, en effet, que la matière circule d'une manière incessante et souvent avec une rapidité incroyable dans les tissus profonds de l'animal, tandis que l'animal ne change pas lui-même, mais garde invariablement son unité et son identité. En quelques années, en quelques mois, les molécules qui composent le sang, les chairs, etc., sont usées par la vie, pour ainsi dire : elles sont comme filtrées et éliminées pour faire place à une matière nouvelle et toute jeune ; par la respiration et la circulation du sang, par toutes les fonctions de nutrition, le corps vivant est toujours en mouvement, ne cessant de devenir et de se refaire ; il lutte avec le milieu et ne triomphe que par de continuels échanges avec lui : la vie est comme un feu qui tout à la fois l'entretient et le consume. Une seule réalité persiste, et grâce précisément à tous ces changements : c'est la vie elle-même et, avec elle, la forme substantielle qui en est le premier principe. Depuis la première enfance jusqu'à l'extrême vieillesse, c'est la même nature, c'est le même individu, c'est la même personne ; le type est immuable. Et si

Digitized by Google

l'individu meurt, l'espèce demeure, elle est immortelle de sa nature. On le voit donc, la forme substantielle est rigoureusement permanente chez les êtres vivants, alors que la matière est extrêmement mobile ; et cette opposition frappante prouve encore une fois la vérité déjà établie, la distinction de la matière et de la forme dans les composés.

Cet argument et autres semblables sont de véritables démonstrations. Qu'importe ensuite que les scolastiques du moyen âge aient mêlé au système de la matière et de la forme des considérations étrangères ou accessoires, qui ont contribué à le discréditer ! Qu'importe, par exemple, la théorie des quatre éléments : terre, eau, air, feu ; celle de la quintessence et des cieux incorruptibles ; celle des quatre qualités prétendues premières : le chaud, le froid, le sec et l'humide ; celle de l'influence décisive des astres sur la génération de certains animaux réputés indistinctement inférieurs : les vers, les grenouilles et les rats, etc. ! Ce sont là des scories de l'ancienne physique, ou des vêtements démodés, devenus ridicules aujourd'hui, de l'ancienne métaphysique, qui ne vieillit pas, pour changer de costume ; elle n'a qu'à dépouiller cet accoutrement dont l'embarrassaient les savants d'autrefois, pour nous apparaître plus belle, plus jeune et plus indispensable que jamais à l'esprit humain.

Gardons-nous de la compromettre, à notre tour, en l'associant aux hypothèses d'une certaine science contemporaine, qui seront discréditées et même tournées en ridicule un peu plus tard. En répudiant les erreurs de l'ancienne physique, il faut ne sacrifier aucun principe de métaphysique et n'adopter aucune erreur de la physique contemporaine. Ce serait, par exemple, se tromper en métaphysique que de penser avec certains savants, qui sortent de leur domaine et empiètent sur le nôtre, que tout se réduit dans la nature à des mouvements, et que les qualités que nous attribuons aux corps sont purement subjectives. M. Mielle n'admet point ces prétentions : il maintient même contre certains philosophes d'ailleurs favorables à la scolastique l'objectivité de toutes les qualités perçues par nos sens,

Digitized by Google

tout en faisant de justes concessions au sujet d'une certaine relativité des informations sensibles. Il ne nous paraît pas que ses scrupules soient exagérés et nous ne pensons pas non plus qu'aucune de ses concessions soit injuste. Il remarque fort bien, contre certains partisans exagérés de la méthode psychologique, que la philosophie de la nature ne relève pas de celle-ci, mais plutôt de la métaphysique, comme aussi de l'observation extérieure. Les réflexions par lesquelles il termine son ouvrage, sur les vrais rapports de la métaphysique et des sciences, sont fort judicieuses. Métaphysicien et savant sont libres chacun dans son domaine; et s'ils doivent, en outre, jeter souvent les yeux au delà de leurs propres frontières afin de s'orienter et de régler la culture de leur savoir respectif sur le progrès général, ils ne doivent jamais empiéter sur le champ d'autrui. Que le savant s'abstienne donc d'affirmer absolument certaines hypothèses qui, sans être précisément en désaccord avec les faits, ne sont pas cependant démontrées par eux et qui d'ailleurs sont incompatibles avec les conclusions métaphysiques les plus certaines. Que les métaphysiciens, d'autre part, ne s'aventurent plus à trancher *à priori* des questions qui ne sont pas de leur ressort. Il faut que les uns et les autres s'accordent un mutuel crédit, une mutuelle confiance : la philosophie et les sciences profiteront également de ce respect mutuel et de ces rapports d'amitié.

*
* *

Il nous reste, pour faire connaître cette thèse comme il convient, à critiquer quelques points de détail et surtout à discuter brièvement plusieurs des opinions pour lesquelles l'auteur a pris parti. Ses adversaires pourraient demander peut-être que leur cause fût mieux entendue et nous tâcherons de leur donner quelque satisfaction, sans nous ranger toujours pour cela de leur côté.

Voici d'abord nos critiques de détail : elles portent sur les expressions plutôt que sur les pensées mêmes.

Digitized by Google

Nous ne consentirions pas, avec M. Berthelot, à dire que la philosophie de la nature est une *science idéale* (p. II, Avant-propos). Sans doute, elle se distingue profondément des sciences physiques et naturelles, appelées quelquefois *positives*, par opposition aux sciences qui relèvent davantage du raisonnement; mais son objet n'en est pas pour cela moins réel que le leur. Or il faut qualifier ici les sciences d'après leur objet plutôt que d'après leur méthode. Seule la logique, à cause de son objet, paraît mériter la qualification d'*idéale*, parce que seule elle n'est directement que la science des idées, de leurs rapports, du raisonnement et, en un mot, de la pensée.

On peut trouver aussi que le nom de *philosophie des sciences* (ibid.) appliqué à la métaphysique de la nature est trop équivoque. Par la philosophie des sciences, en effet, on peut entendre tantôt, comme le fait M. Mielle, la métaphysique dans ses rapports avec les sciences, tantôt les généralités scientifiques et tantôt la classification des sciences. Or ces trois ordres de connaissances sont fort distincts, et le second n'est pas, à proprement parler, philosophique, bien que les positivistes aient paru tenter d'y découvrir toute la philosophie.

L'observation suivante intéresse également la théologie et la philosophie. L'auteur paraît supposer (p. 232) que le sang ne fait pas encore partie de la substance du corps : sa forme substantielle ne serait donc point l'âme, il ne serait pas encore animé. Si notre mémoire ne nous trompe pas, nous avons rencontré cette opinion formellement exprimée dans un ouvrage de philosophie récent. Or cela ne peut se soutenir ni en philosophie ni en théologie. Le sang, en effet, est vivant dans le cœur et les veines, il entretient la vie : comment pourrait-il manquer de ce qu'il donne immédiatement? On peut le comparer, il est vrai, à un aliment circulant dans le corps; mais cet aliment est déjà assimilé, bien qu'il n'ait pas reçu encore son dernier emploi. On ne saurait donc le confondre avec les aliments proprement dits (le bol alimentaire par exemple) qui ne sont pas encore assimilés, bien qu'ils aient été ingérés, ni

Digitized by Google

avec les humeurs en voie d'élimination. Des anciens avaient même regardé le sang comme le siège exclusif de l'âme, tant le rôle vital et essentiel qu'il remplit est évident. C'était là une erreur, provenant d'une observation superficielle; mais l'erreur contraire est peut-être plus grave encore. Elle créerait au théologien des difficultés particulières à cause de la dévotion au Précieux Sang. Car il ne suffit pas de répondre que le sang de N.-S. mériterait encore nos adorations comme uni hypostatiquement au Verbe divin. La théologie, en effet, nous enseigne que le sang de Notre-Seigneur est à la fois divin et humain : divin par l'union hypostatique; humain par la présence de l'âme ou l'animation. Il y a plus : bien que l'animation n'ait pas précédé temporellement l'union hypostatique, il faut maintenir cependant que le Verbe divin n'a pris le corps que *mediante anima* (1). Il est vrai que le Verbe n'a jamais délaissé ensuite le corps humain qu'il s'était associé : celui-ci a donc perdu l'âme, par la mort, sans perdre sa divinité. Mais la condition première de l'union hypostatique n'en reste pas moins l'animation du corps par l'âme. On ne saurait faire ici d'exception en ce qui concerne le sang. Disons même que le sang, eu égard au sacrifice exigé pour notre rédemption, devait être moins excepté que tout le reste : pour que son effusion eût un prix infini et nous fût parfaitement applicable, il devait être également, et comme le Rédempteur lui-même, humain et divin : il devait être animé par l'âme et subsister dans la personne du Verbe.

L'observation suivante intéresse mieux le fond de la thèse. M. Mielle paraît accorder, d'une manière incidente, que Dieu aurait pu, absolument parlant, créer le monde matériel selon le système atomiste ou selon le système dynamiste (p. 411). Or cette concession serait excessive, si elle équivalait à déclarer indirectement que tous les arguments en faveur du système de la matière et de la forme n'ont qu'une valeur probable. Nous ne voyons pas, il est vrai, que la physique et la chimie présentes soient im-

(1) Cf. Th. 3ª q. 6.

Digitized by Google

muables : Dieu aurait pu, semble-t-il, donner à la matière d'autres propriétés ou l'assujettir à d'autres lois physiques. Ici donc nous n'aurions pas à contredire la contingence des lois soutenue par Descartes. Mais nous ne croirons jamais qu'il puisse y avoir une autre géométrie ni une autre métaphysique de la nature.

*
* *

Venons maintenant aux opinions controversées entre scolastiques. Le peu qu'il nous est permis d'en dire ici, est de nature à piquer la curiosité des amateurs de philosophie plutôt qu'à la satisfaire. M. Mielle, on l'a déjà vu, ne refuse pas d'aborder, ni même de trancher, les questions les plus profondes, les plus subtiles, les plus vivement agitées dans l'école. Aussi tous les scolastiques n'adhéreront-ils pas sans réserve à son sentiment, notamment sur la distinction de l'essence réelle et de l'existence, — sur la nature et les parties du continu, — sur certains caractères des espèces sensibles et de la sensation, — sur le rôle du germe dans la génération, — enfin sur le principe d'individuation.

Au sujet de la distinction de l'essence et de l'existence dans les créatures, plusieurs nient, avec Suarez, que cette distinction soit réelle ; d'autres s'abstiennent de nier comme d'affirmer : ils pensent que la réalité de cette distinction ne se démontre pas, en philosophie tout au moins. Et si on leur objecte qu'en doutant de cette distinction, ils ébranlent bon nombre de thèses de métaphysique, ils répondent que leur doute ne compromet rien de grave du moment qu'ils affirment, d'autre part, — et qui pourrait le nier ? — que l'essence idéale de la créature ou sa définition n'implique aucunement son existence. De Dieu seul on peut et l'on doit dire que son essence est d'exister : cette vérité-là est seule ici indispensable. Au delà nous n'avons plus, semble-t-il, surtout si l'on s'en tient aux raisons philosophiques, qu'une belle hypothèse : elle nous éclaire encore, mais sans dissiper nos doutes.

Digitized by Google

La question du continu n'est pas moins controversée, et elle est peut-être plus insoluble encore. Comment expliquer d'une manière tout à fait satisfaisante le continu et ses effets, si ses parties ne sont pas distinctes *actu*, au moins d'une manière incomplète ; si le continu n'est composé qu'*en puissance*, s'il n'a pas de parties actuelles? Or c'est là le sentiment partagé par l'auteur de la thèse. Comment soutenir que dans un atome, par exemple, la gauche n'est pas *actu* distincte de la droite ? Comment soutenir que le commencement et la fin d'une ligne continue, si petite soit-elle, sont indistincts, je ne dis pas à nos regards, mais en eux-mêmes ? Ces continus élémentaires, ces atomes si l'on veut, actuellement sans parties, et d'où résulterait tout l'univers sensible, ressembleraient bien vite, semble-t-il, à des monades imitées de celles de Leibniz. Il suffirait de supposer dans ces monades, sans parties actuelles, la puissance de se distinguer, à mesure qu'elles agissent, en parties toujours plus nombreuses et indéfinies, qui leur permettraient — je ne dis pas d'occuper — mais de déterminer l'étendue et l'espace. Mais comment des continus élémentaires sans parties actuelles et analogues, sous ce rapport, à des monades simples, pourraient-ils déterminer l'espace au dehors de nous et en produire la sensation au dedans ? Ne vaudrait-il pas mieux dire que la multiplicité actuelle, quoique non infinie (le seul continu mathématique est divisible à l'infini), des parties réelles du continu, est un fait premier qui s'impose à l'expérience et qui, de sa nature, est antérieur à toute action des corps et des atomes? Et n'est-ce pas ce que semble impliquer cette définition de la quantité : *partium extra partes positio;* et cette autre : *ordo partium in toto?* Comment y aurait-il un ordre entre parties indistinctes actuellement? L'ordre vient essentiellement de la distinction. Comment ces parties seraient-elles hors les unes des autres ?

Quoi qu'il en soit, il nous paraît impossible de refuser aux parties du continu toute distinction actuelle. Car il en est de la distinction comme de l'être même : *Ens et aliquid convertuntur*, c'est-à-dire que tout être est quelque chose et

Digitized by Google

que toute chose distincte est un être; le néant, au contraire, est indistinct et l'indistinct est néant comme tel. Si donc les parties du continu sont indistinctes à tous égards, c'est qu'elles ne sont pas. Mais que devient alors le tout qu'elles composent ? Et l'on ne pourrait d'aucune manière invoquer ici l'attention ou quelque considération de l'esprit pour distinguer les parties du continu et lui donner par là sa réalité. Quelque distinction des parties du continu est antérieure à l'opération de la pensée, ou bien il faudrait dire, avec Kant, que ce continu est une création de la pensée ou plutôt, selon sa formule, une *forme à priori de la sensibilité*.

L'hypothèse que nous critiquons rencontre des difficultés particulièrement graves, si l'on suppose, à la suite de savants et de philosophes, que l'univers formait à l'origine un tout parfaitement continu, une seule et même masse homogène et indistincte. Comment, en effet, des parties encore indistinctes auraient-elles pu agir les unes sur les autres ? L'action suit l'être, et elle doit suivre de même la distinction : *Ens et aliquid convertuntur*. Ce n'est donc pas l'action des parties de l'univers les unes sur les autres qui a fait leur distinction ; mais c'est plutôt leur distinction antérieure qui a permis leurs actions réciproques.

D'un problème de métaphysique passons à un problème de psychologie. M. Mielle croit pouvoir dire, avec plusieurs scolastiques de notre temps, que l'*espèce sensible* et la *sensation* sont non seulement matérielles, mais encore *étendues*. D'autres maintiendront, au contraire, que l'espèce sensible et la sensation sont inétendues, n'étant divisibles que dans leurs objets, leur matière ou leurs causes. Sans doute le sujet de la sensation ou le composé sentant est étendu, et l'âme sensible n'est donnée qu'en informant l'organe, qui lui-même est étendu. Mais, si l'âme sensible ne connaît qu'autant qu'elle est unie à l'organe et ne forme avec lui qu'un même sujet, il ne faut pas oublier que cette union est essentielle ; ce n'est pas une juxtaposition ni même une simple compénétration ou un contact, si intime soit-il : c'est l'union dans une même substance ;

Digitized by Google

cette union est donc *in indivisibili*. Or c'est au point précis, pour ainsi dire, où elle a lieu, qu'il faut placer la sensation, avec l'espèce sensible qui la détermine et le sens qui l'exerce et en est le sujet. Mieux vaut donc les regarder comme inétendus ainsi que l'âme elle-même.

M. Mielle rencontre des difficultés semblables en regardant comme divisibles *per accidens* les âmes de certains animaux inférieurs. — Quelle nécessité, dira plus d'un scolastique, d'accorder cette divisibilité? Si vous divisez tels vers ou mieux encore une hydre en deux, vous ne divisez pas précisément le même animal en deux, mais vous démembrez plutôt un premier animal pour en faire un second : le second est produit du premier par voie de *scissiparité* au lieu de l'être par voie de génération proprement dite, voilà tout. Mais le premier individu subsiste : il n'a pas disparu pour faire place à deux nouveaux. Nous supposons, bien entendu, que l'être ainsi divisé ne formait pas déjà une colonie ; car alors la séparation ne ferait que mettre en évidence des individualités déjà existantes.

Cette question touche à celle de la génération, qui en soulève à elle seule une foule d'autres très mystérieuses et très controversées. Que penser d'abord du rôle des causes secondes dans la production des êtres vivants? Sont-elles seulement des causes instrumentales, comme plusieurs paraissent l'affirmer, ou ne sont-elles pas plutôt des causes vraiment efficientes et principales, bien qu'on doive les qualifier d'instrumentales par rapport à Dieu, en tant que Dieu est cause première et suréminente? Cette dernière supposition paraît la seule soutenable. Les êtres vivants produisent leurs semblables, et cette similitude est à elle seule une preuve suffisante qu'ils remplissent vraiment le rôle de cause efficiente et principale. Est-ce que l'effet se modèle jamais sur l'instrument? Est-ce que le tableau et la statue, par exemple, représentent le pinceau et le ciseau dont se sont servis le peintre et le sculpteur? Ils représentent plutôt la pensée, l'idéal de l'artiste, cause principale et efficiente. De même dans la génération, où les auteurs créés agissent, il est vrai, en vertu de leur

Digitized by Google

nature plutôt qu'en vertu de leur libre volonté; ce qui permet encore de les assimiler en quelque manière à de simples instruments, puisque l'effet dépasse infiniment leur connaissance et partant leur causalité libre. Mais ces considérations accessoires n'ébranlent pas le principe que nous avons reconnu.

En voici d'ailleurs une autre preuve. S'il est vrai que la causalité de l'être se proportionne à sa perfection, comment refuserions-nous aux êtres vivants d'être les causes principales et efficientes de leurs semblables? Ce rôle de cause efficiente et principale, les substances inanimées le remplissent les unes par rapport aux autres, et l'on ne voit pas que les corps vivants doivent être exceptés. Il n'est pas plus étonnant qu'un poisson produise un poisson, qu'il n'est étonnant que le feu se communique, ou que de l'oxygène et de l'hydrogène produisent de l'eau.

Il est vrai que cette question des causes de la génération se complique et s'obscurcit étrangement, si on l'étudie de plus près. Car les êtres vivants ne produisent pas d'ordinaire leur semblable immédiatement; mais ils produisent d'abord un germe ou un ovule qui, fécondé, et laissé souvent à lui-même, évolue et devient un être parfait. Le grain de blé, par exemple, reproduit la plante qui l'a porté; l'œuf de poule produit un poussin. L'œuf de poisson offre un spectacle encore plus étonnant : isolé de bonne heure et n'ayant que des proportions microscopiques, il est fécondé et évolue selon les mêmes lois que les autres créatures vivantes. Or il s'agit de savoir si tous ces germes, ovules fécondés, embryons, etc., ont, dès l'origine, la vie propre à leur espèce. A coup sûr, ils n'ont pas la vie en exercice (*in actu secundo*); s'ils ont la vie, elle sommeille.

A coup sûr encore, ils ont une vertu vitale active, une force de développement que la suite manifeste et qui n'attend, pour agir, que d'être provoquée du dehors par des agents purement physiques, comme la chaleur. On sait, par exemple, que les œufs doivent être couvés, mais que la poule peut être remplacée par une couveuse artificielle. Mais il s'agit de savoir si, outre cette vertu vitale,

Digitized by Google

ils ont la vie substantielle (*in actu primo*), c'est-à-dire la forme substantielle d'être vivant; elle seule peut les placer dans le règne animal et les différencier essentiellement de la matière minérale. Ne seraient-ils, au contraire, que des instruments, une portion de matière élaborée et pourvue d'une vertu particulière de développement?

Cette seconde hypothèse n'est soutenable, croyons-nous, que si l'on revient à l'opinion rejetée tout à l'heure, savoir que les causes secondes ne sont que des causes instrumentales en ce qui concerne la génération. Mais, outre les difficultés déjà signalées, en voici de bien graves encore. On ne conçoit pas qu'une vertu vitale puisse résider dans un sujet qui ne soit pas une substance vivante : autant vaudrait dire alors que la pensée peut être donnée dans une matière; la sensation, dans une plante; la raison, dans un animal. *Telle faculté, telle nature.* Si donc le germe a une vertu vitale qui lui permette d'organiser une plante ou un animal, c'est qu'il a préalablement la forme substantielle d'être vivant, il a déjà la forme substantielle de cette plante ou de cet animal. D'ailleurs on ne conçoit pas qu'une vertu vitale, qui n'est qu'un accident, puisse produire par elle-même une substance vivante, comme cela paraît arriver dans l'évolution du germe : son action n'est efficace et même possible qu'autant qu'une substance vivante agit par elle et la soutient comme son sujet naturel. Qu'on ne dise donc pas ici qu'elle agirait instrumentalement : de quelle cause principale, en effet, serait-elle le moyen d'action? La plante qui a donné le grain de blé est desséchée et brûlée; le poisson qui a produit ou fécondé l'ovule n'existe plus. Comment d'ailleurs agiraient-ils à distance? Ces causes efficientes et principales de la génération ne peuvent donc reproduire leurs semblables qu'en communiquant immédiatement leur propre nature. S'il y a une interruption, la transmission de la vie n'est plus possible, à moins de recourir à une intervention spéciale de Dieu, qu'on ne peut raisonnablement invoquer ici. Car ce serait transporter dans les règnes vivants une sorte d'occasionnalisme restreint, qui justifierait facilement l'occasionnalisme universel.

Digitized by Google

Mais nul n'a plus combattu l'occasionnalisme que saint Thomas et les scolastiques. C'est donc se montrer fidèle à leurs principes que de soutenir que les créatures vivantes commmuniquent immédiatement leur nature et qu'elles sont les causes efficientes et principales de leurs semblables. Si les anciens scolastiques ont hésité sur ce point et imaginé parfois d'étranges hypothèses, c'est que la connaissance des germes et de leur rôle était encore trop peu accessible aux savants de leur époque.

Ces mêmes raisons nous ont fait rejeter l'hypothèse de la succession des âmes végétative et sensitive dans la génération humaine (1). Nous n'avons pas souscrit cependant à l'hypothèse de l'animation immédiate, qui offre des inconvénients particuliers tirés de l'âme raisonnable. Les êtres humains ne peuvent transmettre leur nature spirituelle, qui échappe comme telle à la génération; mais ils transmettent immédiatement toute leur nature sensible, avec les qualités héréditaires qui la distinguent. Dieu crée l'âme ensuite et l'unit instantanément à ce corps suffisamment formé, au moment marqué par les lois de la nature.

Il nous reste à parler du principe d'individuation. Ici encore les scolastiques sont loin d'être unanimes. M. Mielle pense que les êtres matériels sont individués par la matière *signata quantitate*. Cette opinion est commune parmi les thomistes, qui l'appuient sur des raisons profondes. Mais on conçoit qu'elle soulève de graves objections. Pourquoi la forme ne serait-elle pas plutôt que la matière le principe d'individuation ? N'est-elle pas déjà le principe de l'unité et de l'identité, en dehors desquelles il n'y a pas d'individualité possible? Et il ne suffirait pas de répondre ici que la forme substantielle donne l'unité *spécifique*, tandis que la matière donne l'unité *numérique* ou individuelle : ainsi, dans l'homme, l'âme raisonnable donnerait d'être homme, et la matière ou le corps donnerait d'être telle personne de l'espèce humaine. Car on peut répondre que la forme dont il s'agit n'est pas un des universaux : elle n'est pas une

(1) *Traité de philosophie scolastique ;* 2e éd. 1893.

Digitized by Google

essence logique, abstraite, elle n'est pas une espèce ; mais c'est une forme réelle, concrète, qui confère dès lors tant l'unité individuelle que l'unité spécifique. M. Mielle lui-même n'a-t-il pas insisté sur cette persévérance de la forme dans l'individu, alors que la matière change incessamment et que l'on voit se renouveler toutes ses molécules ? L'unité individuelle vient donc de la forme substantielle plutôt que de la matière. Celle-ci est toute indéterminée, toute potentielle de sa nature, au dire des thomistes du moins : comment donc pourrait-elle individualiser, c'est-à dire donner la dernière détermination, le dernier acte, qui place l'être réel à tel degré précis dans l'échelle des existences ?

Il est vrai qu'on ajoute que la matière n'individualise qu'autant qu'elle est marquée par la quantité : *signata quantitate*. — Mais d'abord on avoue que le principe d'individuation doit être cherché en définitive dans la quantité plutôt que dans la matière même. Et puis la quantité n'est qu'un accident ; or il serait absurde de placer dans un accident le principe d'individuation, c'est-à-dire le dernier pourquoi ou le dernier caractère distinctif de l'individu. Certes ce n'est point par des accidents seulement (à moins qu'on ne parle que des accidents logiques) que Pierre par exemple se distingue de Paul. — On réplique aussitôt qu'il s'agit ici d'une quantité radicale, qui tient à l'essence même de la matière. — Vaine réplique, semble-t-il : cette quantité même radicale est une quantité ou elle ne l'est pas ; or si elle est une quantité, elle n'est qu'un accident. Qu'on ajoute, si on le veut, que la quantité considérée ici est une propriété distinctive, caractéristique. Mais la propriété essentielle, qui peut bien caractériser l'essence dans l'ordre logique, n'est qu'un accident dans l'ordre métaphysique : ainsi la raison qui caractérise l'homme dans l'ordre logique n'est qu'un accident, une faculté dans l'ordre métaphysique. Elle suppose donc une différence plus intime dans les choses. Et puis cette quantité ne peut pas mieux suffire par elle-même à individualiser les choses que la matière à laquelle on lui fait porter secours. Car elle est

Digitized by Google

indéterminée de sa nature comme la matière ; elle est un principe de divisibilité plutôt qu'un principe d'unité. Si elle devient une et caractéristique, c'est par la figure, c'est-à-dire en définitive par la forme substantielle à laquelle la figure se rattache directement.

Que conclure parmi ces difficultés inextricables ? Peut-être vaut-il mieux se borner à dire que la matière et la forme s'individualisent réciproquement sous différents rapports : la forme détermine la matière et celle-ci, à son tour, limite la forme qu'elle reçoit. Ainsi, dans l'être humain, l'âme détermine la matière à être un corps humain avec tous ses organes essentiels ; mais le corps, à son tour, donne à l'âme d'avoir telles qualités précises de sensibilité, de sentiment, etc., d'où résulte telle nature individuelle fondamentale. Je dis *fondamentale ;* car il faut la chercher cette nature par delà les accidents, les qualités plus ou moins accessoires ou survenues postérieurement qu'a développées l'influence du milieu, de l'éducation, et surtout le choix du libre arbitre. L'individualité fait que chaque homme occupe de cette manière un point précis dans l'espèce humaine, dans le règne humain, et qu'il réalise une des *virtualités*, indéfinies en nombre, de la nature humaine. C'est cette fécondité d'une richesse inépuisable, qui fait du genre humain un monde toujours nouveau ; ses variétés et ses merveilles sont bien supérieures à celles des règnes de la nature et ne le cèdent qu'à celles du monde spirituel auquel participent déjà les âmes, en tant qu'elles sont esprits.

Cette individuation réciproque de la matière et de la forme, du corps et de l'âme dans l'homme en particulier, nous la comparerions volontiers à la détermination d'un point sur une surface au moyen de deux lignes qui s'entrecroisent. Chacune de ces lignes renferme une infinité de points possibles, de même que la matière et la forme considérées isolément peuvent constituer une infinité d'individus. Mais, en se croisant, les deux lignes déterminent un point précis. De même la matière et la forme, en se combinant, déterminent un individu parmi tous les individus possibles, dont le nombre est indéfini.

Digitized by Google

Mais c'est trop insister ici peut-être sur un sujet qui exercera toujours la subtilité des métaphysiciens, de même que la sagacité des moralistes. Hâtons-nous de conclure en félicitant l'auteur de la thèse qui, on le voit par ces exemples, n'a décliné aucune des difficultés redoutables (disons même insolubles à certains égards) de son vaste sujet. Son livre est un véritable traité sur la matière et la forme : largement conçu et savamment exécuté, il sera lu avec fruit par les étudiants et aussi par les maîtres. Il mérite d'entrer dans ces bibliothèques sérieuses, formées de livres bien choisis parmi les anciens et parmi les nouveaux, qu'il est si utile de créer et d'entretenir dans les presbytères et surtout dans les séminaires. Il contribuera pour sa part à réveiller le goût des fortes études et à développer la connaissance de la philosophie scolastique et chrétienne.

Elie BLANC.

Digitized by Google

CAUSERIE MUSICALE

MESSE SOLENNELLE

DE

CÉSAR FRANCK[1]

Une exécution récente et de tous points irréprochable donne à ce chef-d'œuvre un regain d'actualité. Si nous avons dessein d'en entretenir nos lecteurs, nous les supplions d'abord de ne pas nous accuser d'archaïsme ; peut-être conviendront-ils tout à l'heure avec nous que cette composition, déjà ancienne, est restée trop longtemps dans l'ombre et mérite autre chose que le silence et l'oubli. Ceux-là surtout l'accorderont sans peine, qui en ont goûté le charme austère, le jour où les voûtes de la primatiale retentissaient de ces pures harmonies (2).

A s'avouer séduit par une musique si originale et si savante, on eût paru étrange, il y a quelques années ; aujourd'hui le goût public semble engagé dans des voies nouvelles : tel qui adorait Rossini s'éprend de Wagner,

(1) Messe à 3 voix, avec accompagnement d'orgue, harpe, violoncelle et contrebasse. Paris, Le Bailly, éditeur.

(2) Le 30 mai dernier, pour les fêtes en l'honneur de Jeanne d'Arc.

Digitized by Google

porte aux nues *Lohengrin* et *Parsifal,* méprise la *Favorite* et le *Barbier*, voue aux dieux infernaux toute l'école italienne... Quoi qu'il en soit de ces caprices de la mode, le temps et l'opinion démolissent bien des préjugés, détruisent nombre de réputations usurpées et, par contre, ouvrent à des génies méconnus les routes de la gloire.

La réparation a été tardive pour César Franck : moins heureux que tant d'autres, d'ordre évidemment inférieur mais plus habiles à discerner les engouements du public et plus prompts à y condescendre, l'auteur du *Chasseur maudit,* de *Rédemption*, des *Béatitudes*, ne fut apprécié, de son vivant, que d'un petit nombre d'initiés et de disciples. « Nous l'admirions et nous l'aimions, écrit l'un d'eux (1), car jamais plus noble talent ne fut uni à plus noble nature. Son cœur ne connut que les sentiments purs, comme son esprit, austère et songeur, n'aspira qu'aux sommets... Sa musique ressemble à l'eau jaillie sur une roche abrupte. Pour la goûter, on doit monter jusqu'à elle. L'auteur n'était point de ceux dont l'inspiration s'ingénie à descendre, pour se mettre à la portée du commun. »

Est-ce donc cette fière intransigeance qui valut à César Franck les railleries de maint critique en vue? Le chroniqueur musical de la *Revue des Deux Mondes*, M. Camille Bellaigue, dont nul certes ne songe à nier la compétence et le vaste savoir, dont l'indulgence pourtant est quelquefois étrange et la sévérité excessive, s'épuisait, à l'endroit de César Franck, en lazzis d'un goût fort contestable. Ne l'a-t-il point appelé « le Saint-Just de la musique? » Et ne croyait-il pas en être quitte avec lui, ayant bien voulu le reconnaître « pour le plus doux et le plus affable des hommes, le plus sincèrement épris de son art », organiste au surplus et improvisateur hors ligne, mais terriblement ennuyeux? (2).

(1) M. de Fourcauld, *Annales politiques et littéraires* du 15 avril 1894.

(2) *Revue des Deux Mondes,* 15 juillet 1887.

Digitized by Google

La postérité, déjà commencée pour César Franck, en juge d'autre sorte. Au mois de mars dernier, l'on s'en souvient, le public dilettante qui se donne rendez-vous au théâtre de Monte-Carlo, applaudissait à l'exécution d'un fragment d'*Hulda* (1) : l'impression fut profonde, profond le retentissement dans le monde musical. On peut y voir un commencement de faveur : serait-ce enfin la première pointe d'aube de la renommée? Elle se lève tard hélas! pour ceux qui eurent le tort glorieux de devancer leur siècle : rappelez-vous plutôt ce merveilleux symphoniste, ce génie créateur qui s'appelait Hector Berlioz...

Le lecteur voudra bien me pardonner ces réflexions, un peu trop prolongées peut-être, utiles cependant à l'étude que nous entreprenons. Si facile qu'il soit en effet de considérer une œuvre musicale, à un point de vue purement impersonnel, sans nommer l'auteur autrement que pour mémoire, nous n'avons pas voulu échapper à la coutume qui, en art pas plus qu'en littérature, n'autorise aujourd'hui ces sortes d'abstractions.

En ce temps où la musique a la prétention, sans doute exagérée, de se rattacher à la psychologie et de donner corps à des idées philosophiques, certains compositeurs inscrivent au frontispice de leurs partitions un mot célèbre, une sentence, un vers qui en indique la tendance ou en résume l'inspiration. S'il fallait un exergue à la messe de César Franck, on y pourrait mettre la devise, légèrement modifiée, de Montaigne : Ceci est une œuvre de foi. Car cet artiste, pour qui le contrepoint et la fugue n'avaient pas de secrets; ce maître, à ce point maître en son art qu'on a pu l'appeler le Bach français, fut un croyant humble et sincère. Le sentiment chrétien déborde à chaque page, dans la suite des morceaux que nous avons sous les yeux.

Maintenant, si nous en essayons l'appréciation et l'analyse, il va sans dire que nous ne prétendons nullement donner ici à nos lecteurs une impression adéquate; la

(1) Notre Académie nationale de musique se propose, dit-on, de représenter cette œuvre à la saison prochaine.

Digitized by Google

critique musicale, non plus que la critique littéraire, ne saurait dispenser d'un recours aux textes, lecture ou audition.

Le *Kyrie eleison*, écrit en *la majeur*, débute par un prélude d'orgue, lequel contient en germe le thème d'où sortira tout le morceau. Les ténors seuls chantent d'abord ce thème, l'exposent, si je puis dire, en une phrase de douze mesures, calme comme il convient, et d'une rare limpidité. C'est bien la prière de l'âme chrétienne implorant la pitié de son Dieu, mais c'est la prière confiante et résignée d'avance à la volonté du Père céleste, plutôt qu'une supplication ardente et douloureuse, telle que Beethoven, par exemple, l'a traduite, dans les premières notes de la messe en ré. Est-ce illusion, est-ce au contraire analogie évidente ou parenté de génie? Je ne sais; mais en lisant le *Kyrie* de César Franck, je me reporte d'instinct à la messe en sol de Mozart. Il y a plus de joie dans l'âme du maître de Salzbourg, plus de recueillement peut-être chez le compositeur moderne... Ce recueillement, rien n'en efface l'impression première — et définitive —, non pas même le développement en imitation de l'idée secondaire émise par les ténors et les basses, au *Christe eleison*. Est-il besoin d'ajouter que chaque partie chante, aisément, sans heurt, conservant, si l'on peut dire, sa physionomie propre, cependant que l'orgue déroule, de son côté, sa fine broderie de notes et module, pour ramener en ut dièze majeur le thème initial? Ici les voix, graduellement apaisées, lui font un accompagnement discret, lui répondent comme un écho et, sans rentrée bruyante, reprennent, avec la tonalité première, la phrase du début. Là se place un crescendo superbe, un large épanouissement d'harmonie; après quoi les sonorités s'adoucissent, le rythme devient plus flottant et, tandis que les voix prolongent l'accord final, l'orgue jette ses dernières notes, graves et soudain ralenties, comme un gémissement plaintif et doux.

Gloria in excelsis! Les harpes emplissent l'air du frémissement de leurs arpèges; on les dirait effleurées par les souffles du ciel, mues sous le doigt des archanges. Voilà bien

Digitized by Google

l'hymne angélique, en effet : la voix des hommes y répond, éclatante et sonore, s'élevant par degrés des plus intimes profondeurs et montant vers les sommets, ainsi qu'un chant de joie et d'enthousiasme. Successivement, les trois parties vocales alternent, modulent, semblent répercuter l'une dans l'autre, et toutefois l'orgue, avec toute l'ampleur de ses multiples voix, toute la variété de ses timbres, fait retentir ses accords les plus pleins, puis se tait, puis reprend, si l'expression est permise, la trame serrée de son harmonie. *Laudamus te !* Voici venir le chant de bénédiction et de louange : le rythme de cette phrase, chantée à l'unisson par les soprani et les ténors auxquels répondent les basses, est pareil — sauf erreur, ou abus d'imagination — à la cadence des cloches, dont la voix de bronze sonnerait dans l'air un carillon joyeux. Observez plutôt : si les notes du chant se détachent plus légères, l'orgue fait entendre, quatorze mesures durant, une basse continue (1), une pédale, comme on dit en style scolastique, semblable au tintement obstiné du bourdon, dans la tour d'une cathédrale... Enfin les accords d'orgue et de harpe, plus fréquemment scandés, se distancent et s'éparpillent ; les voix au contraire élargissent leur harmonie et, par une gradation savante, aboutissent à un *pianissimo* du plus heureux effet.

Quelques notes graves à l'orgue, — c'est la grande cloche dont le son va diminuant — et nous touchons au cœur du morceau. Au débordement de l'allégresse va succéder l'accent ému de la prière, la prière à l'Agneau qui efface les péchés du monde. Accompagné par les jeux de gambe du grand orgue, le violoncelle aborde une phrase en *si* majeur, suave parmi les plus suaves, touchante expression d'un sentiment dont le christianisme a le secret et qu'un croyant seul pouvait traduire : la confiance au Christ Rédempteur. L'impression en est pénétrante, le charme indicible ; il serait banal d'ajouter que la science harmonique reste, dans ce passage, à la hauteur de l'inspiration et que le

(1) Naturellement nous ne donnons pas ici à ce mot le sens qu'y attachaient les vieux maîtres.

Digitized by Google

chant, qui répond au violoncelle et paraît engager avec lui une sorte de dialogue, est empreint de la même douceur et de la même beauté. Un crescendo sur les paroles *Suscipe deprecationem nostram* (est ce pour mieux exprimer l'ardeur de la prière ?), puis une double pause en pianissimo, sur le mot *miserere*, et nous assistons à la reprise de la phrase en *si* majeur, que le violoncelle avec l'orgue achèveront seuls, au milieu du silence des voix.

Nous arrivons au finale ; il est joyeux ; c'est je crois l'intention que marque l'auteur, dans cette indication *allegretto pomposo;* il tient certes les promesses de son titre. Jadis, sur les dernières paroles du *Gloria in excelsis*, Bach, Haëndel, Mozart, Beethoven, déroulaient leurs fugues gigantesques ; César Franck s'est contenté d'écrire en style fugué. Mais quelle puissance, quelle variété de modulations, quelle richesse ! Il a dépensé à profusion, si j'ose l'avouer, les ressources prodigieuses de sa science et, par une heureuse innovation, il a voulu finir par où il avait commencé, en répétant l'hymne des anges, que redisent à la fois harpes, violoncelles, orgue, unis aux voix humaines. Le tout s'achève sur un triomphant *Amen.*

Le *Credo* nous frappe surtout comme un morceau de large et savante facture, dont l'étude approfondie exigerait de trop longs développements. L'idée dominante c'est l'affirmation catégorique et, si je puis hasarder ce vocable, l'affirmation irréductible de la foi. De là peut-être la netteté absolue du rythme et encore le retour fréquent du mot *Credo,* dont la musique semble redoubler la force. Du rôle que joue le contrepoint dans l'ensemble de l'œuvre, de la science dont chaque mesure, pour ainsi parler, porte la marque, je ne dirai qu'un mot : c'en est ici l'apogée. Ceux pour qui la marche compliquée des parties, l'art des modulations, la rigueur quasi mathématique du style et, pour tout dire, la densité de l'écriture sont, en musique, l'essentiel, se complairont dans cette architecture de notes, dont les proportions sont si exactes et si vastes à la fois. Une personne bien informée m'assure que le plus distingué des élèves de César Franck, M. Vincent d'Indy, lui-même,

Digitized by Google

comme chacun sait, éminent compositeur et pianiste émérite, voit dans le *Credo* le point culminant de la partition. L'on aurait mauvaise grâce à s'inscrire en faux contre une autorité si haute ; mais encore reste-t-il que, des deux éléments qui concourent à la formation des chefs-d'œuvre, la science et l'inspiration, la première paraît ici l'emporter sur la seconde. Et quand j'entends, par exemple, l'*Incarnatus est*, où décidément un peu d'onction, un peu de grâce attendrie seraient de mise, non, sans doute, je ne suis pas tout à fait déçu, mais je songe à cette mélopée si suave, à ces notes si discrètes, à ces accords si simples et d'un si naturel enchaînement qui traduisent le texte sacré, dans la messe de Sainte Cécile de Gounod. Est-ce à dire que César Franck ait été, en ce point, inférieur à sa tâche ? Nullement. Je crains toutefois que la recherche de l'imprévu, l'horreur, si légitime au surplus, de la banalité, n'aient abouti, dans une certaine mesure, à l'étrange et, par suite, à l'altération ou à l'affaiblissement du sentiment religieux.

Ce sentiment se retrouve, largement répandu, dans la mélodie du *Sanctus*. Elle est grave, elle est majestueuse, elle est pure : elle se déploie avec une singulière puissance et donne à merveille le sens de la plénitude et de la grandeur. L'*hosanna* retentit comme un chant de triomphe et se termine avec éclat. La page est courte ; mais étant écrite de main de maître, elle ne peut que produire une très vive impression.

Comment définir maintenant le charme sans pareil, la beauté unique du *Panis angelicus ?* C'est le morceau le plus justement célèbre de cette messe solennelle, celui dont nos églises ont dès l'abord retenti, celui que, au lendemain de la mort du maître, le public des concerts Colonne applaudissait dans un élan d'enthousiasme et redemandait jusqu'à trois fois. Art, sentiment, inspiration, tout s'y trouve réuni : c'est proprement une merveille. Qui de nous n'a remarqué — et goûté — cette introduction de violoncelle, par où le chant est si naturellement amené ?

Panis angelicus fit panis hominum !

Entrecoupée de courts silences et soutenue à la fois par

Digitized by Google

la harpe et par l'orgue, la phrase suit son cours limpide et pur : harmonie et mélodie associées, ou pour mieux dire fondues, enchâssées l'une dans l'autre, donnent un relief surprenant à l'idée maîtresse du morceau, c'est à savoir : l'étonnement de l'âme fidèle, en présence du sacrement de l'amour. Car enfin, d'avoir traduit par une cadence rompue et par un accord entre tous délicats, — l'accord de septième diminuée (1) — cette impression de surprise mystérieuse, c'est une trouvaille de génie... Et que d'humilité, que de recueillement, que de reconnaissance, dans ces trois mots, dont la musique centuple l'expression : *Pauper, servus et humilis !...* Ici se tait la voix humaine, et l'orgue, en quatre mesures, véritables bijoux harmoniques, ramène la mélodie première dont le violoncelle, à une mesure d'intervalle, redira chaque note en écho.

Je ne sais s'il se rencontre, dans toute la musique religieuse de ce siècle, une page aussi émouvante, ou qui ait exprimé, au même degré que celle-ci, le sentiment d'un cœur catholique en face du mystère de nos autels. Ce *Panis angelicus* n'est pas seulement une œuvre d'art exquise, c'est un acte d'adoration : si l'on veut retrouver l'équivalent, au double point de vue de l'inspiration et de la facture, c'est à l'*Ave verum* de Mozart qu'il faut remonter (2).

A un degré inégal sans doute, et dans des proportions différentes, le même ensemble de qualités se peut reconnaître dans l'*Agnus Dei*. Une phrase en mineur, calme encore mais un peu triste, est répétée par trois fois, en divers tons, par un soprano, un ténor et une basse. Le redirai-je ? Un chrétien seul, pénétré de l'immense amour du Christ Sauveur, a pu composer une musique aussi pénétrante ;

(1) L'effet en est accru par une suspension.

(2) Un fait significatif : au printemps dernier, le directeur des Concerts d'Harcourt, à Paris, eut l'idée louable de consacrer exclusivement à la musique religieuse une de ses matinées. Le programme était emprunté aux maîtres du genre, depuis le seizième siècle Comme Palestrina, Bach, Haëndel et Mozart y représentaient les siècles précédents, César Franck figura pour le nôtre, et l'on exécuta le *Panis angelicus*.

Digitized by Google

et c'est encore aux suaves *Agnus Dei* de Mozart que je songe, en entendant celui de César Franck (1). Il exprime sans effort la mélancolie, le respect, la tendresse suppliante, que la liturgie catholique résume dans ces simples mots : *miserere nobis!...* Puis soudain, comme si l'âme désormais exaucée s'illuminait d'un rayon d'allégresse, l'inspiration semble devenir plus sereine. Le *Dona nobis pacem*, la prière confiante et calme, sollicitant la sainte paix du Christ, monte au ciel sur les ailes de la mélodie. La phrase en la majeur, sous tous rapports exquise, très nette en son contour, est soutenue par un accompagnement tout ensemble très savant et très clair. C'est une fête pour l'oreille et, pour le cœur, c'est un enchantement. Quelques arpèges de harpe, quelques notes très douces murmurées par les voix seules, et l'harmonie s'éteint, laissant dans l'âme de l auditeur l'impression d'un calme et d'un repos tout divins.

Tel est bien, si je ne me trompe, le sentiment qu'ont éprouvé les amateurs de musique religieuse, présents à la cérémonie du 30 mai dernier, dans l'église primatiale de Lyon. Solistes, chœur, intrumentistes rivalisaient de perfection dans leur art, de précision, de maëstria pour tout dire, et concouraient à nous ménager une audition que l'on a pu admirer sans réserve. Si je l'affirme, je ne surprendrai point ceux de mes lecteurs à qui échoit entre temps la bonne fortune d'entendre la maîtrise de Saint-Jean. Ils savent quel artiste de premier ordre est le maître de chapelle, et quel musicien, quel organiste impeccable est M. Paul Trillat. Le choix de ces maîtres s'étant une fois porté sur la messe de César Franck, ne pouvons-nous pas espérer qu'elle fera partie désormais du répertoire ? Nous le souhaitons vivement, l'œuvre étant de celles que l'on apprécie d'autant mieux qu'on les connaît

(1) On peut aussi en rapprocher l'*Agnus Dei* de la messe à deux orgues et deux chœurs, de M. Ch.-M. Widor. Ce morceau, véritable perle mélodique, révèle au surplus un harmoniste consommé. M. Widor, on le sait, a été nommé, après la mort de César Franck, professeur d'orgue et d'improvisation au Conservatoire. Nul n'était plus digne de recueillir une telle succession.

Digitized by Google

davantage, également recommandable par la puissance de la facture et la hauteur de l'inspiration. L'on y sent à chaque page — et c'est ici toute ma pensée, en même temps que la conclusion de cet article — la plume d'un maître et le cœur d'un chrétien.

Hector REYNAUD

Docteur ès-lettres.

Digitized by Google

REVUE D'ARCHÉOLOGIE

ET D'HAGIOGRAPHIE

I. A. Giry, professeur à l'école des Chartes : *Manuel de diplomatique.* Paris, Hachette et Cie, 1894, gros in-8° de xvi-944 pages.

II. A. Rainaud : *Quid de natura et fructibus Cyrenaicæ Pentapolis antiqua monumenta, cum recentioribus collata, nobis tradiderunt.* Parisiis, apud A. Colin, mdcccxciv, in-8° de pag. 138 et une carte.

III. Papadopoulos-Kerameus : ΙΕΡΟΣΟΛΥΜΙΤΙΚΗ ΒΙΒΛΙΟΘΗΚΗ. ΕΝ ΠΕΤΡΟΠΟΛΕΙ, 1891-1894, 2 vol. grand in-8 de pag. 622 et 894, nombreuses héliogravures.

IV. Abbé Bernard, archiprêtre d'Arles : *La basilique primatiale de Saint-Trophime d'Arles ; I. La basilique primitive.* Aix, Nicot, 1893, in-8°, 454 pages.

V. Gaston Cougny, professeur de l'histoire de l'art dans les écoles municipales de Paris : *L'Art au moyen-âge ; Origines de l'art chrétien, l'art byzantin, l'art musulman, l'art roman, l'art gothique.* Paris, Firmin Didot et Cie, 1894, 308 pag. et 76 grav.

VI. *La France artistique et monumentale.* Ouvrage publié sous la direction de M. Henry Havard. Tome 3me. Paris, Librairie illustrée, 8, rue Saint-Joseph, in-4° de 206 pag., 25 héliogr. ou grav. hors texte.

VII. J.-P. Desroches, curé archiprêtre de Marcigny (Saône-et-Loire) : *Le Labarum, étude critique et archéologique.* Paris, Champion, 1894, in-8° de xxvii-520 pages et une carte.

VIII. *Histoire des monastères de la Basse-Egypte ; Vies des SS. Paul, Antoine, Macaire, Maxime et Domèce, Jean le Nain,* etc. ; texte copte et traduction française par E. Amélineau (tome XXV des Annales du Musée Guimet). Paris, Leroux, 1894, in-4° de pag. lxiii-429.

IX. Mgr John Healy, évêque coadjuteur de Clonfert : *Insula Sanctorum et Doctorum or Ireland's ancient schools and scholars.* 2e édition. Dublin-London-New-York, 1894, in-8°, xviii-651 pag. et une carte.

X. Abbé Octave Mirzan, prêtre de la basilique de Saint-Jean-l'Evangéliste de Smyrne : *Vie de saint Polycarpe, l'Ange de l'Eglise de Smyrne et l'Apôtre des Gaules ;* Poitiers, impr. Blais, 1893, in-8 de x-172 pages.

I. Un des écueils qui arrêtent le plus souvent les débutants dans l'étude de la diplomatique et de la paléographie

Digitized by Google

et qui paralysent leur bonne volonté est, outre le déchiffrement auquel ils arrivent assez promptement, la difficulté de se renseigner sur une foule de points secondaires auxquels touchent les chartes. De tout temps, il est vrai, on a composé des ouvrages spéciaux, mais les uns, comme le traité de Mabillon *de re diplomatica*, l'*Art de vérifier les dates*, le *Trésor de chronologie* de Mas-Latrie, sont d'un format très incommode, d'autres sont notablement en retard sur la science. Il y avait donc place pour un ouvrage nouveau, et il semble bien que le *Manuel de diplomatique*, composé par M. Giry, comble cette lacune. Avec une modestie fort louable, le savant professeur de l'école des chartes assure qu'il importe assez peu de savoir ce qu'un travail de ce genre a pu coûter de temps et de labeur, mais, dit-il, « il est moins inutile peut-être de dire que ce livre est pour une bonne part le fruit d'une enquête personnelle, poursuivie avec persévérance dans les archives et collections de la France et des pays voisins. » Nous essayerons de donner au lecteur une idée du contenu de l'ouvrage en en parcourant successivement les sept parties.

Le premier livre, intitulé *Préliminaires de la diplomatique*, traite de l'objet de cette science, de sa critique et de la dénomination des sources : on confond, en effet, assez généralement, des termes comme ceux-ci, *diploma*, *charta*, *notitia*, *epistola*, *scriptum*, de sens cependant si différent. Comment rechercher les documents diplomatiques dans les documents d'archives et les bibliothèques ? C'est là qu'intervient la bibliographie, un des points que l'auteur a traités avec le plus d'attention : en effet, outre la liste condensée qu'il a dressée p. 37-50, chaque chapitre contient une bibliographie spéciale au sujet traité ; il y a donc heureuse profusion et M. Giry s'en explique ainsi : « Je ne l'ai point limitée aux travaux de diplomatique et j'y ai fait une large place aux ouvrages étrangers à cette science, mais susceptibles de servir à élucider les problèmes de tout genre que soulève l'étude des chartes ; je n'ai pas eu la vaine prétention d'être complet; j'ai éliminé sans hésitation les livres surannés ou inutiles, pour indiquer ceux seulement dont il m'a paru

Digitized by Google

qu'on pouvait tirer profit, et de préférence les plus récents et les mieux informés. »

L'histoire de la diplomatique se divise naturellement en deux périodes: avant et depuis Mabillon. Il est curieux de voir de quelle façon on employait les chartes avant le XVII^e^ siècle, et comment on discernait les actes faux des actes authentiques : les règles à ce sujet n'étaient qu'élémentaires et personnelles; mais aussi que d'erreurs! Au XVII^e^ siècle appartient l'honneur d'avoir posé les principes de la critique diplomatique : le *Glossarium* de Du Cange, le *Propylæum circa veri ac falsi discrimen in vetustis membranis* inséré par Papenbrock comme préface au tome II d'avril des *Acta Sanctorum*, et surtout le *de re diplomatica* de Mabillon (1681) en firent une véritable science. Dans le deuxième livre, l'auteur s'occupe de la chronologie technique, c'est-à-dire de tout ce qui a rapport aux dates et aux calendriers : cette partie est une des plus utiles à ceux qui journellement ont en main des chartes et des diplômes, ou qui étudient de près les inscriptions : il leur faut traduire les années des consulats, des règnes, des pontificats, de l'ère d'Espagne, de l'ère républicaine, s'assurer si l'année commence au 1^er^ janvier, au 1^er^ mars, à l'Annonciation, à Noël, savoir quelle est la date de Pâques et des autres fêtes mobiles. Ce travail fastidieux leur sera épargné par les calendriers et glossaires de dates que M. Giry a su mettre à la portée de tous.

Les *Eléments critiques de la teneur des chartes* constituent un des principaux moyens par lesquels il est permis de distinguer les diplômes vrais des faux; ces éléments sont d'abord le titre et la qualité des personnes soit ecclésiastiques, soit laïques — et à ce propos l'auteur fait l'histoire des noms de personnes et de lieux, et donne des règles sûres pour faire leur identification et traduction — puis les désignations géographiques et topographiques, les appellations de poids, mesures et monnaies, enfin la langue des documents qui permet, à défaut d'autres signes, de les dater à peu près sûrement. Voici maintenant les *parties constitutives des chartes*; on

Digitized by Google

y étudie d'abord les formulaires à l'usage des scribes-secrétaires, notaires et autres ; ceux de la chancellerie pontificale, par exemple, comprenaient des formules de tous actes : constitutions, grandes et petites bulles, indulgences, plus tard brefs, rescrits, etc. ; on n'y ajoutait que les noms de personnes et de lieux. Joignez à cela les marques de validation : souscriptions, signatures et surtout les sceaux, et on restera convaincu qu'il est possible et même facile de distinguer les chartes fabriquées des chartes originales. Les règles énoncées par M. Giry en cet endroit, ainsi qu'au livre VII — nous ne lui reprocherons pas quelques répétitions, car il les a lui-même voulues comme contribuant à la clarté — ces règles et les observations personnelles qu'il y a ajoutées, peuvent être considérées comme le dernier mot de la critique moderne.

Le bullaire de la province ecclésiastique de Lyon auquel travaille depuis des années l'auteur de ces lignes, lui permettait d'apprécier avec quelque compétence le chapitre consacré à la chancellerie pontificale ; eh bien, après l'avoir lu attentivement, nous regrettons vivement de n'avoir pas eu à nos débuts un guide aussi sûr et des renseignements aussi précis : que de temps il nous eût fait gagner et que de tâtonnements il nous eût épargnés !

Il reste encore à dire quelques mots des *actes privés*. On trouvera résumées dans ce chapitre des notions qu'on chercherait péniblement dans les ouvrages traitant de l'histoire du droit : les diverses juridictions royales, seigneuriales, ecclésiastiques, les officialités ; on y énumère aussi les différentes espèces d'actes privés : donation, vente, échange, précaire, et la forme de chacun de ces actes. En somme, le *Manuel de diplomatique* est un véritable monument élevé à cette science : cet énorme volume n'est pas destiné, comme on pourrait le croire, aux seuls débutants ; il rendra des services signalés à tous ceux qui, voulant écrire l'histoire d'après les documents, iront puiser dans les arcanes des archives et voudront résoudre les mille difficultés que soulève un travail de cette nature (1).

(1) Cet article était à l'impression, quand nous avons appris que

Digitized by Google

II. La thèse latine sur la Cyrénaïque Pentapole, que M. Armand Rainaud, notre compatriote, vient de présenter à la Sorbonne, mérite une sérieuse attention, non seulement pour la part d'érudition archéologique qu'elle renferme, mais aussi pour les conclusions pratiques qui la terminent. L'ouvrage s'ouvre par une abondante bibliographie des auteurs classiques qui ont traité de la matière, des inscriptions et monuments archéologiques qu'on a découverts dans la contrée, enfin des voyageurs et géographes de date récente, tous documents dont l'auteur se servira dans le cours de sa thèse; puis il passe à l'étude du sujet.

D'où vient le mot de Cyrénaïque? Les uns y voient un dérivé du sémitique *Kyre*, source; les autres le font venir du grec κυρτός, *courbé*, à cause du golfe formé par la Grande Syrte, ou de κυρία, *reine :* mais aucune de ces étymologies n'est bien satisfaisante. En ce qui concerne les limites de la région, on peut être plus précis : M. Rainaud montre fort bien que le pays est confiné à l'est par le fleuve Paliurus, à l'ouest par les autels des Philéens, et au sud par les monts Barca qui, s'étendant en couronne jusqu'à la mer, font de la Cyrénaïque comme une île au milieu du désert. La chaleur est loin d'être excessive et la quantité annuelle de pluie tombée est au-dessus de la moyenne ; en outre, le pays est arrosé par trois fleuves et de nombreuses sources ; de plus, on trouve à chaque pas, pour ainsi dire, des citernes creusées par les anciens colons grecs, et même les aqueducs construits par les Romains n'y sont pas rares. Toutes ces eaux donnent à cette région, qu'on croit à tort désolée, une vie végétative considérable. M. Rainaud s'applique à identifier les appellations des plantes et fruits cités par les anciens auteurs classiques avec la nomenclature scientifique actuelle, et signale également la faune de la Cyrénaïque : nous ne le suivrons pas sur ce terrain qui dépasse notre compétence et nous passerons aux conclusions de la thèse.

l'ouvrage de M. Giry avait reçu la plus haute des approbations, en obtenant, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le grand prix Gobert.

Digitized by Google

La principale peut être formulée ainsi : le pays est en tout point favorable à la colonisation. Les Italiens en sont persuadés, et depuis quelques années ils prétendent qu'il est compris dans leur sphère d'influence : c'est leur Tunisie, moins le protectorat avéré. Il serait aussi à désirer, déclare l'auteur, que les nations européennes s'entendissent pour faire échec à la puissante association des Snoussi, sorte de société secrète basée sur le fanatisme, qui, tant qu'elle sera tolérée, empêchera toute importation civilisatrice.

En résumé, la thèse de M. Rainaud nous a paru bien fouillée, et quant à l'archéologie — le seul point de notre ressort — soigneusement documentée : nous le félicitons de ce qu'avec sa thèse française *Le continent austral, hypothèses et découvertes*, elle lui ait valu le titre de docteur ès-lettres avec mention honorable.

III. La Société impériale russe de Palestine a pour but, ainsi que l'indique son nom, la propagation en Syrie de la langue et de l'influence slaves. Le gouvernement a dépensé, à cet effet, des sommes considérables et, bien qu'on ait rencontré parfois, même chez les orthodoxes, une certaine résistance, les résultats ont été assez importants. Nous n'avons pas à parler ici des efforts de la Société au point de vue politique ni même scolaire, des subventions accordées aux écoles, à la reconstruction des églises, aux pèlerinages, mais nous voulons faire connaître une publication entreprise par cette Société et qui est appelée à avoir dans le monde savant un retentissement mérité.

On sait que les monastères de Syrie possèdent des bibliothèques aussi importantes qu'elles sont peu connues. A la vérité, certains voyageurs favorisés ont eu l'avantage d'en voir quelques-unes de près : tel, par exemple, M. Coxe qui fit en 1858 un rapport sommaire au gouvernement anglais sur les manuscrits grecs, qui se trouvaient alors dans les bibliothèques du Levant. Mais ses indications sont par trop incomplètes et affectent bien plus l'allure d'un inventaire que d'un catalogue proprement dit.

C'est qu'en effet, outre les connaissances paléographi-

Digitized by Google

ques qu'exige un semblable travail, et qui ne sont l'apanage que d'un petit nombre, il faut aussi beaucoup de temps, ce dont ne disposent pas toujours des voyageurs ordinaires, et surtout il faut que la bienveillance des autorités ecclésiastiques, orthodoxes et autres, aille jusqu'à permettre aux savants de voir, de tenir entre leurs mains, de feuilleter les uns après les autres les milliers de manuscrits précieux qu'ils ont en dépôt.

D'importantes libéralités consenties par la Société impériale russe au patriarchat grec de Jérusalem et à d'autres établissements ont aidé à cette complaisance orientale et c'est en toute liberté que M. Papadopoulos-Kerameus a pu entreprendre, au nom de ladite Société, le catalogue dont nous allons nous occuper. Comme, durant ces dernières années, on avait centralisé au patriarchat diverses bibliothèques, M. P. a cru, et avec raison, devoir commencer par le fonds le plus considérable. Dans la préface, écrite en grec moderne, il retrace l'histoire de ce dépôt et les vicissitudes des manuscrits qui le composent; il estime à 2,400 le nombre de ceux-ci de valeur évidemment diverse; quatre volumes seront nécessaires pour en faire le dépouillement raisonné : jusqu'à présent deux tomes ont paru, dont le second est divisé en deux fascicules.

Notre intention n'est pas, on le comprend, d'entrer dans le détail des numéros : un catalogue ne se prête pas à l'analyse; nous voulons seulement dire quelques mots de l'importance de cette œuvre et de son exécution matérielle. Un simple coup d'œil jeté sur la table chronologique qui termine chaque volume montrera, mieux que toute description, quels trésors étaient enfouis dans ces bibliothèques : on y compte un codex du v^e^ siècle, un du VII^e^-VIII^e^, un du VIII^e^, treize du IX^e^, six du IX^e^-X^e^ et de trente-quatre du X^e^ siècle.

On aurait pu craindre que la méthode suivie par l'auteur ne fût par trop orientale, c'est-à-dire approximative et incomplète; mais il n'en est rien; M. Papadopoulos fait preuve d'une érudition de bénédictin; non content de décrire chacune des parties du manuscrit dans ce qu'elles ont

Digitized by Google

de différent, comme les Homiliaires ou les Passionnaires, il a soin d'indiquer, pour les œuvres publiées, des références à la Patrologie grecque de Migne, aux *Acta SS.* des Bollandistes et à d'autres collections connues : c'est ainsi que dès le premier abord on peut se rendre compte à peu près sûrement des parties inédites : car il y en a dans une large proportion, et ce ne sera pas un des moindres mérites de ce catalogue et de son savant auteur, que de jeter ainsi dans le domaine public et à l'avidité toujours croissante de l'érudition, l'indication d'une foule de documents restés inconnus et cependant de grande importance.

Des phototypies d'une exécution parfaite font, en même temps de l'ouvrage une sorte d'atlas de paléographie. Toutes ces qualités réunies font hautement apprécier l'entreprise de la Société impériale russe et désirer son prompt achèvement.

IV. On constate aujourd'hui une certaine renaissance dans l'étude de nos origines chrétiennes; c'est là un heureux présage pour l'histoire ecclésiastique, car il n'est pas douteux que les travaux des critiques historiques du XVII^e^ siècle et des Bénédictins du XVIII^e^ ne puissent être, en bien des points, corrigés et complétés. C'est ce que M. l'abbé Bernard a cherché à faire pour sa part dans son récent ouvrage « la Basilique primatiale de Saint-Trophime d'Arles ». A la vérité, le titre ne répond pas exactement au contenu du volume : on se croirait en présence de l'étude archéologique du monument, alors qu'on a sous les yeux plutôt un travail historique. A peine quelques pages sont-elles consacrées à la description de la basilique primitive de Saint-Etienne dont on paraît savoir peu de choses.

Reste donc la partie traitant des origines. L'auteur connaît la littérature de son sujet; il a consulté les sources patristiques — les principales, presque les seules — et mis à contribution les travaux de ses devanciers, notamment de M. Faillon. Toutefois, on sent percer trop souvent la préoccupation de l'apologiste : c'est ainsi que, dès le début, l'auteur tient à affirmer que « l'apostolicité est un trop grand

Digitized by Google

titre de gloire pour que quelques pages destinées à la constater, puissent paraître déplacées. »

Nous n'avons pas à faire ici l'histoire des origines de la fameuse métropole; résumons seulement, à la suite de l'auteur, les principaux points de son étude historique. Le chapitre de l'apostolicité est suivi de celui consacré à saint Trophime, fondateur du siège épiscopal d'Arles, et à la famille de Béthanie (Lazare, Marie, Madeleine, etc.) Puis viennent la mission de saint Denis en Gaule et la persécution de Dèce qui fit périr, entre autres martyrs, saint Genès, dont le culte a été si popularisé par Grégoire de Tours. Après la paix de l'Eglise, les grandes hérésies, arianisme et pélagianisme. L'auteur a consacré, et avec raison, un long chapitre à la grande physionomie de saint Césaire d'Arles : il en profite pour retracer en des paragraphes divers la vie chrétienne de cette époque : le clergé, le peuple, la messe, la prédication, les conciles.

En somme, ce livre a été écrit pour satisfaire selon l'expression de l'auteur, « la pieuse curiosité de ceux qui voient dans cette vieille église le berceau de leur foi et le centre dix-huit fois séculaire de la vie religieuse de leur pays ». Comme on le pense bien, des questions brûlantes relatives à Arles et à la Provence y sont soulevées, sur lesquelles on ne pourra peut-être jamais dire le dernier mot. C'est une raison de plus d'exprimer publiquement le désir éprouvé par les érudits — qui sont dans les secrets des dieux — de voir paraître bientôt la nouvelle édition du *Gallia christiana* (se référant aux cinq anciennes métropoles de la Provence), à laquelle travaille depuis de longues années un savant dont personne n'oserait contester la compétence, M. le chanoine Albanès; c'est dans cet ouvrage, qui sera accompagné d'un formidable appareil de documents inédits, que pourront puiser les vulgarisateurs qui s'occuperont de l'histoire ecclésiastique de la Provence (1).

V. M. Gaston Cougny, professeur d'histoire de l'art dans

(1) Le prochain numéro de l'*Université catholique* contiendra un chapitre de cet ouvrage en cours d'impression.

Digitized by Google

les écoles municipales de Paris, s'est proposé d'éditer à l'usage des professeurs et élèves de l'enseignement secondaire classique et moderne, une sorte de manuel historique de l'art. Il n'a pas voulu composer lui-même un traité sur la matière, sachant bien que dans un sujet aussi vaste un auteur est toujours insuffisamment préparé sur quelque point; il a préféré faire une sorte d'anthologie, cherchant dans les maîtres compétents ce qui avait été écrit de mieux sur chaque partie : c'est en somme, ainsi que l'indique le sous-titre, un choix de lectures sur l'histoire de l'art, l'esthétique et l'archéologie.

Le volume que nous présentons au lecteur : « L'art au moyen âge » a été précédé de deux autres sur l'art antique, oriental et classique, et sera suivi d'un autre sur l'art moderne (Renaissance) : en voici les principaux chapitres : les catacombes de Rome, les cimetières chrétiens et la loi romaine, les peintures des catacombes, les basiliques chrétiennes, signés respectivement de Northcote et Brownlow, Vitet, Boissier et Jules Quicherat. Les lectures consacrées à l'art byzantin sont presque toutes empruntées aux ouvrages de l'ancien doyen de la Faculté des lettres de Lyon, M. Bayet, dont la compétence dans cette branche d'étude est bien connue. Le grand ouvrage de M. Gustave le Bon, *La civilisation des Arabes*, qui, dès son apparition, a été jugé si diversement, a fourni les paragraphes consacrés à l'architecture et aux arts industriels musulmans, et, pour mêler l'agréable à l'utile, l'auteur donne la belle description du palais de l'Alhambra, par Théophile Gautier. Signalons aussi deux remarquables lectures sur la sculpture romane par Viollet-le-Duc, et sur les peintures de l'église de Saint-Savin, par P. Mérimée.

Nous n'avons pas à faire ici l'analyse des chapitres relatifs à l'art gothique : disons seulement que là, comme partout, l'auteur a choisi ses extraits dans des auteurs qui font autorité; nous citerons notamment : les époques de l'art gothique par Lecoy de la Marche, les statues de la cathédrale de Chartres par Didron, les vitraux du XIII^e^ siècle par F. de Lasteyrie, les forteresses féodales par Viollet-le-Duc,

Digitized by Google

l'habitation privée au moyen âge par L. Magne, et l'orfèvrerie par Paul Lacroix. On le voit, ce choix de lectures a été fait avec goût et rendra de réels services ; la lecture en est agréable autant qu'instructive, et le manque, inévitable d'ailleurs, de transition et de liaison entre les chapitres est largement racheté par la valeur de ceux-ci. A signaler cependant deux inexactitudes : (p. 34) la poétique histoire de Psyché et de l'Amour ne se trouve pas peinte au cimetière de Calliste mais bien en celui de Domitille, dans un *cubiculum* situé à droite de l'entrée principale ; l'ancre n'est pas seulement un symbole d'espoir au milieu des orages de la vie (p. 30), mais surtout une représentation mystérieuse de la croix : cette interprétation est évidente dans la peinture d'un *loculus* situé dans une galerie du premier étage du cimetière callistien : on y voit le divin Ichthus traversé de haut en bas par l'ancre renversée ; c'est pour l'œil attentif la représentation exacte de la crucifixion de Notre-Seigneur.

VI. La société de l'art français a entrepris, depuis quelques années, de présenter au public, en des monographies condensées, l'histoire des principaux monuments historiques et artistiques de notre pays. Cette publication qui a pour titre : *La France artistique et monumentale*, est parvenue au troisième volume, et c'est de celui-ci que nous allons entretenir le lecteur. Le but de l'éditeur principal, M. Henry Havard, étant de faire œuvre de vulgarisation, il ne fallait pas songer à donner aux notices des développements exagérés ; il importait surtout que chaque étude contînt, dans un nombre de pages limité, une description à la fois substantielle et pittoresque, signée d'un nom dont la compétence fût reconnue ; il fallait aussi accompagner le texte de gravures irréprochables. La nomenclature des notices et des auteurs indiquerait à elle seule le soin apporté par l'éditeur à la réalisation de son programme. La monographie du château de Blois, qui date en partie du temps de Louis XII, a été écrite par M. Léon Palustre, celle du beau palais de l'Institut par M. Henri Delaborde, membre de l'Institut et secrétaire perpétuel de l'Académie des

Digitized by Google

beaux-arts. A M. Philippe Gille est revenue la tâche de décrire le château de Maintenon, et M. Jules Guiffrey, administrateur de la manufacture nationale des Gobelins, s'est chargé de dire l'histoire et les beautés de l'hôtel Soubise, aussi appelé Archives nationales de France. Bourges est, dit-on, avec Rouen, la ville qui a conservé les monuments civils les plus curieux; M. Gonse, membre du conseil supérieur des beaux-arts et de la commission des monuments historiques fait les honneurs de ceux de Bourges, dont les principaux sont les hôtels de Jacques Cœur, Lallemand et Cujas, le splendide palais du duc Jean, le petit collège, la bibliothèque et les archives. L'éditeur principal s'est réservé la description de la ville et des remparts d'Aigues-Mortes, enfin le palais des Thermes, et l'hôtel de Cluny sont l'objet, sous la plume de M. Alfred Darcel, directeur du fameux musée, d'une monographie aussi attrayante qu'instructive.

Nous avons réservé pour la fin l'étude sur la cathédrale de Lyon, faite par le distingué archiviste du Rhône, dont nous nous honorons d'être l'ami, M. Georges Guigue. Il aurait pu se contenter d'extraire de la *Monographie de la cathédrale de Lyon*, dont M. Guigue père a écrit la magistrale introduction, ce qui était utile à son sujet; il a préféré faire œuvre originale, et on doit l'en féliciter. Sa notice, empreinte de cette impartialité qu'on retrouve chez les vrais érudits, montre combien de temps et d'efforts furent nécessaires pour élever le majestueux édifice, quelles furent les dévastations commises par les huguenots, la Révolution et les architectes du premier empire ; il redit le nom et les travaux des principaux architectes et artistes, et surtout des peintres verriers. Après avoir décrit l'ensemble du bâtiment, il fait pénétrer le lecteur dans les nombreuses chapelles au style varié qui forment un des plus beaux ornements de notre primatiale ; il s'arrête plus volontiers à celle fondée en 1486 par le cardinal-archevêque de Bourbon pour sa sépulture, chapelle que ses splendides sculptures peuvent bien faire nommer « une merveille de dentelle ». Puis il fait monter le lecteur

Digitized by Google

jusqu'aux tours et lui redit l'histoire du fameux bourdon. Enfin il nous fait connaître le personnel de ce majestueux édifice : à ce propos on nous permettra de citer les quelques lignes suivantes qui, bien mieux que toute analyse, donneront une idée de l'ampleur du style de M. Guigue : « il faudrait évoquer enfin tout ce monde qui dort sous les dalles, cette longue théorie de clercs, de prêtres perpétuels, de chevaliers de l'église de Lyon, ces chanoines mitrés comme des évêques, fiers comme des rois, attendant au pied du grand autel l'hommage du puissant comte du Forez, qui venait à genoux recevoir le hautain baiser du primat suzerain. »

L'illustration de l'ouvrage est, nous l'avons dit, à la hauteur du texte : vingt-cinq héliogravures ou gravures hors-texte et une multitude de vignettes et culs-de-lampe font de cet ouvrage un véritable monument artistique.

VII. Un problème historique souvent agité, surtout les deux derniers siècles, à savoir, l'apparition à Constantin de la croix miraculeuse, vient d'être l'objet d'une étude attentive de la part de M. Desroches, curé de Marcigny. L'auteur s'est proposé de prouver : 1° la réalité de l'apparition, 2° que celle-ci a eu lieu en Gaule et non en Italie, 3° et plus précisément à Sainte-Croix en Bugey. Ces trois assertions de valeur diverse appellent une explication.

Eusèbe de Césarée rapporte, comme le tenant de la bouche même de l'empereur, le récit du miracle qu'on connaît : une croix lumineuse avec inscription apparaissant dans le ciel en plein jour, la nuit suivante le Christ se montrant au César et lui ordonnant de faire exécuter le Labarum. De son côté Lactance rapporte le fait suivant : Constantin arrivé au pont Milvius (Ponte Molle, à 5 kilomètres de Rome) et sur le point de combatre Maxence « fut averti en songe de mettre sur les boucliers de ses soldats le *signe céleste* de Dieu et de livrer bataille ensuite ; il fit ce qui lui était ordonné et l'on mit sur tous les boucliers les lettres initiales qui désignaient le nom du Christ. » La

Digitized by Google

contradiction entre les deux récits qui a permis aux rationalistes de les nier tous deux, n'est qu'apparente : il s'agit de faits distincts dont le premier est visé par le second dans ces mots *signe céleste*. C'est ce qu'établit nettement M. Desroches, qui prouve, en outre, qu'Eusèbe n'est pas un imposteur, ni Constantin, comme on l'a prétendu récemment, un halluciné.

On peut d'ailleurs alléguer, quoiqu'en petit nombre, d'autres témoignages, même de source païenne, ce qui est d'une grande valeur dane l'espèce; joignons à cela des preuves fournies par la numismatique, et la conclusion s'imposera : l'apparition du Labarum est un fait historique que la négation *a priori* de tout surnaturel — méthode anti-scientifique par excellence — peut seule faire rejeter.

Ceux qui, voulant localiser l'apparition, estiment qu'elle a eu lieu en Gaule, paraissent égalememt dans la vérité. Eusèbe, en effet, parle ensuite de la descente en Italie par Segusium (le Pas-de-Suze), de la prise de Verceil, Milan, Vérone et Rome. L'opinion de Baluze, qui se décide pour le pont Milvius, est fondée sur la confusion volontaire qu'il fait des deux récits, ce qui n'est pas admissible. Mais quand il faut en venir à préciser l'endroit exact de l'apparition, la tâche devient délicate et l'hypothèse de l'auteur en faveur de Sainte-Croix en Bugey est bien discutable. Elle s'appuie sur l'antiquité du village dont il serait parlé dans un diplôme de l'an 530 (pourquoi, soit dit en passant, n'en avoir pas donné le texte?) et sur l'existence d'un hameau de Sainte-Croix appelé Labarre : cette dernière raison, qui au premier abord produit quelque effet, s'atténue sensiblement quand on songe au nombre considérable de lieux et de personnes nommés Labarre ou La Barre; enfin l'existence d'une croix miraculeuse en cet endroit et d'un lieu de pèlerinage ne sont que des présomptions fort légères pour la localisation du grand fait de l'an 312.

En résumé, l'auteur a bien creusé son sujet et traité fort sérieusement la partie numismatique ; voici cependant quelques reproches que nous pourrions lui adresser : ses références aux citations sont peu précises et par trop géné-

Digitized by Google

rales, on voudrait toujours savoir le titre de l'ouvrage et le numéro de la page ; il y a également des répétitions nombreuses qui rendent la lecture fort pénible, notamment la réfutation de l'opinion de Baluze, entreprise aux pages 240, 290, 318 et 455. L'auteur n'a pas toujours suffisamment l'habitude du style épigraphique; il restitue, par exemple (p. 159), l'inscription : MAGNENTIVS P. F. AVG. en P (ius) F (elix), quand on doit lire P (ontifex) F (lamen); dans son affirmation (p. 186) que « le miracle eut lieu le 14 septembre, *octava idis septembris* », se trouve une double faute, orthographique, « octavo idus septembris » et de calcul, puisque cette date signifie le 8 septembre. La dissertation du P. Chifflet n'est pas du siècle dernier (p. 333), mais de 1676. Enfin, il y a de nombreuses fautes que nous voulons attribuer au prote, mais qui défigurent les citations : que signifie *Gallia christiana Instit. eccl. Augustodunum ?* on trouve *Basio Roma Sottor*, pour *Bosio Roma sotterranea* (p. 144), Annales juris *Pontificis* (p. 513) pour *Pontificii*, Nicéphore *Caliate* (p. 512) pour *Calixte*, *Zonar* pour *Zonaras*, annotationes in *Eusebia* pour *Eusebio*, et une foule d'autres ; enfin il n'y a pas de tome XXXV dans les Bollandistes : les volumes sont comptés par mois et non par collection.

VIII. Le recueil intitulé *Histoire des monastères de la Basse-Egypte*, que M. Amélineau a publié dans les Annales du Musée Guimet, se compose de sept documents coptes qu'il a traduits et annotés. Voici, d'après la substantielle introduction de l'auteur, la nature et la valeur de chacun d'eux :

1° *Vie d'abba Paul le saint anachorète* qui se termine par la mention suivante : « Et moi Jérôme le pécheur, je prie quiconque lira ce livre de se souvenir de moi » Or, on trouve parmi les ouvrages de S. Jérôme, une vie de S. Paul, premier ermite, dont le texte a des analogies avec la vie copte. De certains indices trop longs à rapporter ici, M. Amélineau déduit que les deux récits ne sont pas la traduction l'un de l'autre, mais que le latin serait une adaptation du

Digitized by Google

copte : « S. Jérôme ayant entre les mains la vie copte de S. Paul l'a modifiée selon son bon plaisir et les vains artifices de la rhétorique, et a lancé ensuite son œuvre par le monde latin, avec tous les ornements de style qui pouvaient lui assurer le succès. » A ce jugement sévère nous préférerions la solution suivante donnée plus loin par l'auteur : « Il existait en copte une *vie* différente de celle dont je parle ; c'est peut-être là le document primitif auquel S. Jérôme et l'adaptateur copte ont emprunté l'un et l'autre. »

2° *Les paroles des vieillards au sujet d'abba Antoine* est un de ces recueils appelés apophthegmes où on cite les *dits* ou *mots* de tel personnage ; on y trouve aussi, parfois, et c'est ce qui en fait la valeur, des renseignements biographiques inédits.

3° Un document intitulé : *La vie du grand et pneumatophore, accompli en toute vèrtu, abba Macaire, père et chef de la montagne sainte de Schiît, laquelle a racontée abba Sarapiôn, le très saint évêque de la ville de Themoni, le disciple d'abba Antoine, le pneumatophore : dans la paix de Dieu, amen.* C'est en somme une œuvre authentique, d'un réel intérêt historique, mettant en pleine lumière la belle existence du doux S. Macaire que M. Amélineau compare, non sans raison, à S. François d'Assise.

4° et 5° Suivent deux recueils d'apophthegmes ou mots de S. Macaire : « Quelque père aura recueilli ce que de divers côtés on rapportait de S. Macaire, il l'aura écrit au jour le jour, puis aura réuni le tout en un corps d'ouvrage qui nous est parvenu. » Le premier paraît être du v^e^ ou vi^e^ siècle ; le second se retrouve en grande partie dans un écrit grec qui n'est peut-être que la traduction du copte, auquel on a fait subir des modifications.

6° *La vie des saints grecs Maxime et Domèce, fils de Valentinien roi des Grecs, racontée par Peschoi, l'homme de Çonstantinople et l'archidiacre qui habita Schiît, près d'abba Macaire et d'abba Isidore* est un roman qui contient les aventures de deux prétendus fils de l'empereur Valentinien I^er^ qui se seraient faits moines. Toutefois M. Amélineau fait lui-même remarquer qu'il y a un certain fonds de

Digitized by Google

vérité qu'on retrouve ailleurs, mais embelli des artifices d'une rhétorique toujours pompeuse et parfois mensongère.

7° Le dernier document intitulé : *La vie du grand luminaire... le prêtre et l'hégoumène de Schiît, l'abba Jean le Kolobos* [= S. Jean le Nain], *laquelle a racontée... abba Zacharie, évêque de la Sekhôon..., dite au jour de sa commémorasion, le vingtième de Phaophi* [= 18 octobre]. Ce panégyrique de Zacharie, qui vivait au VIII^e^ ou IX^e^ siècle, quatre cents ans après S. Jean le Nain, contient cependant des données intéressantes, utiles pour la correction de la notice que les Bollandistes consacrent à ce moine. M. Amélineau s'en plaint amèrement : « Pour une fois qu'ils ont voulu quitter le terrain des œuvres grecques et latines et entrer dans le plain-pied de la terre orientale, leur début n'a pas été heureux... ; il vaudrait mieux avouer tranquillement que l'on ne sait rien sur tel ou tel personnage, que d'entreprendre une notice vouée fatalement aux bévues et aux erreurs... et les Bollandistes qui peuvent disposer d'un grand nombre de collaborateurs feraient bien d'en avoir quelques-uns qui fussent initiés aux littératures orientales. » Nous transmettons le vœu aux Pères Jésuites avec d'autant plus de confiance que nous savons, par nos relations personnelles, qu'ils ont commencé à entrer dans cette voie.

L'introduction de M. Amélineau appellerait, elle aussi, certaines réserves de détail ; nous nous plaisons cependant à constater qu'il est parmi les collaborateurs des *Annales* un des plus modérés dans ses appréciations et des plus respectueux de nos dogmes chrétiens.

IX. Ecrire l'histoire des monastères-écoles qui fleurirent en Irlande au temps de S. Patrice et de S. Colomban, n'est-ce pas tracer, en quelque sorte, l'histoire littéraire de cette île ? Ces refuges de la science furent si célèbres, qu'ils valurent à leur patrie l'appellation glorieuse d'*île des Saints et des Docteurs*. Mgr John Healy a entrepris ce travail et consigné le résultat de ses recherches dans un ouvrage

Digitized by Google

qui a été reçu avec faveur par le public anglais : c'est la seconde édition que nous présentons au lecteur. A la vérité, ce n'est pas un ouvrage composé exclusivement pour les érudits, mais plutôt pour le grand public, car une partie en avait déjà paru dans le *Irish Ecclesiastical Record;* toutefois il faut reconnaître que les citations sont abondantes et empruntées aux sources elles-mêmes, ce qui sera toujours une garantie de sincérité.

L'auteur débute par un coup d'œil général sur l'état de l'enseignement en Irlande avant S. Patrice; il étudie la science des druides et des bardes, l'alphabet Ogham, et montre que quatre personnages dominent l'histoire littéraire de cette longue période : Cormac, Sedulius, Celestius et Pélage.

Enfin Patrice vint ! On saura gré à Mgr Healy de n'avoir pas voulu, après tant d'autres, écrire une nouvelle vie de l'illustre apôtre; il s'est contenté de résumer en vingt pages les traits principaux nécessaires à l'intelligence de ce qui suit, puis il s'étend plus longuement sur les écrits de S. Patrice et de ses disciples. Avant d'étudier les différentes écoles de l'Erin, l'auteur fait la monographie d'un monastère irlandais — et ce n'est pas un des chapitres les moins intéressants, — il décrit tour à tour les bâtiments et cellules de l'édifice, puis la règle, les exercices religieux, le travail manuel et intellectuel.

Nous n'entreprendrons pas de suivre l'auteur dans la visite qu'il fait à chacune des grandes écoles monastiques de l'Irlande aux v^e^ et vi^e^ siècles; la carte qui se trouve au commencement du volume indique le nom d'une quarantaine de monastères qui tous, plus ou moins, ont eu leur moment de célébrité et même pour plusieurs une renommée continentale. Ceci doit s'entendre également des couvents fondés par S. Colomban dont Mgr Healy s'occupe dans la suite de l'ouvrage : la biographie du saint est courte mais substantielle, l'auteur ne perdant pas de vue qu'il n'écrit pas à proprement parler une Vie des saints, mais une histoire de leurs écrits et de l'activité littéraire qui s'est manifestée dans les monastères fondés par eux. Signalons

Digitized by Google

entre autres un chapitre bien curieux et rempli d'aperçus intéressants sur l'art celtique dans les couvents occidentaux de l'île. L'ouvrage, imprimé avec le luxe qui distingue généralement les publications anglaises, se termine par une table onomastique et méthodique qui aurait peut-être gagné à être encore allongée.

X. La Vie de saint Polycarpe, que vient d'écrire M. l'abbé Octave Mirzan, a suscité à Smyrne de tels orages que l'auteur a dû, pour quelque temps, s'éloigner de cette ville. Des reproches qu'on lui a adressés nous ne dirons rien : la critique historique, en effet, n'a rien à faire avec certaines allusions aux mœurs locales. Mais elle peut affirmer que l'ouvrage contient des hors-d'œuvre nombreux. A la vérité, on n'a sur la vie de saint Polycarpe que peu de détails, mais il eût fallu s'en contenter, après avoir cherché dans les traditions ou monuments locaux, l'appoint qu'ils pouvaient fournir.

Ces réserves faites, nous tenons à signaler l'ouvrage comme une production bien curieuse de la littérature française en Orient : certaines pages et la poésie surtout — car il y a aussi de la poésie — sont d'un style romantique très prononcé, parfois même presque décadent. Le livre a d'ailleurs été présenté à l'association de *l'Alliance française* qui accorde des récompenses et des mentions honorables aux travaux publiés dans notre langue par les Orientaux.

J.-B. MARTIN.

Digitized by Google

MÉLANGES

I. UNE NOUVELLE HISTOIRE DE SAINTE THÉRÈSE

Parfois, nous avons à constater ce fait assez surprenant que nos saints, les amis que l'Eglise propose à notre vénération, sont étudiés et loués par ceux-là mêmes qui n'ont pas notre foi religieuse. Faut-il s'en affliger, ou vaut-il mieux s'en réjouir ? D'une part, il est difficile que les saints soient appréciés comme ils devraient l'être, quand l'auteur ne partage pas leurs croyances et n'épouse pas leurs sympathies pour tout ce qu'ils ont aimé et défendu ici-bas : n'ayant pas orienté sa vie comme ils l'ont fait sur cette terre, il est placé à un mauvais point de vue pour les juger. De plus, sous les éloges qu'il peut leur prodiguer, parmi les fleurs dont il se plaît à les combler, il lui arrive de glisser le poison des fausses doctrines : la lecture de son livre peut alors être très préjudiciable aux âmes simples, aux esprits superficiels, à tous ceux enfin qu'une instruction insuffisante met à la merci d'une surprise. Et, d'autre part, les études hagiographiques tentées par nos frères séparés, si elles sont poursuivies avec conscience, peuvent révéler dans la vie d'un saint ou faire mieux ressortir des détails auxquels nous n'avions pas pris garde jusqu'ici. Nous éprouvons aussi une légitime fierté en voyant combien le personnage bienheureux est admiré de tous, et nous pensons que sa sainteté a dû être bien éminente et ses vertus bien rares, pour s'imposer ainsi à la vénération universelle.

Digitized by Google

Ce sont ces sentiments, et d'autres du même genre, que nous éprouvions en lisant l'ouvrage important consacré à sainte Thérèse par Mrs Gabriela Cunninghame Graham (1). L'« authoress » n'a pas le bonheur de posséder notre foi catholique. Elle dit « que le dogme n'est après tout qu'une ombre »; qu'elle veut le combattre « sans crainte et bien en face, en faveur de la Raison et de la Justice abstraites, comme étant les fins les plus élevées auxquelles puisse atteindre l'humanité. » Elle avoue qu'entre les idées de sainte Thésèse et les siennes, il y a des abîmes, et elle ne craint pas d'affirmer que la soif d'amour divin dont celle-ci était consumée, était « un rêve chimérique et trompeur, un rêve aussi peu réel que le christianisme lui-même ». En lisant ces passages, et beaucoup d'autres qu'il est unitile de citer, on se demande comment elle a pu écrire un livre en l'honneur de sainte Thérèse, et concevoir pour elle une sympathie et un enthousiasme qui lui ont dicté des pages fort belles et parfois très éloquentes. Nous n'avons pu éclaircir ce problème. Au lieu de nous y arrêter plus longtemps, nous allons essayer de caractériser le plus brièvement possible les mérites et les défauts de ce livre.

Pour connaître sainte Thérèse, Mrs Cunninghame Graham ne s'est pas contentée de lire ses écrits ou les relations de ses biographes : elle a encore voulu voir sa patrie et chacun des endroits qui ont reçu sa visite. Assise sur un âne, elle a voulu refaire les mêmes voyages que l'intrépide réformatrice, à travers les plaines de la Castille et de l'Andalousie. Elle en a rapporté une connaissance parfaite du pays, qu'elle a peint dans des tableaux merveilleux et inoubliables. Il est difficile de décrire mieux qu'elle ne l'a fait, le berceau de la sainte, la noble ville d'Avila. En lisant sa description, il nous semble voir la vieille cité, « suspendue entre le ciel et la terre, blottie autour de sa vieille cathédrale, sur la dernière croupe des Guadarramas, et plus haut que les plus

(1) *Santa Teresa, being account of her live and times,* by Gabriela Cunninghame Graham. 1894. 2 vol. in-8° de VIII-463 et 452 pp. Londres, Adam et Charles Black.

Digitized by Google

sauvages et les plus froids plateaux de la Castille; une cité telle que Van Eyck en peignait, telle qu'un ingénieux enlumineur en dessinait, d'une main minutieuse, sur les pages jaunies d'un missel ». Nous aimons à entrer ensuite avec l'auteur dans les rues escarpées et accidentées de la ville, qui montent entre des maisons et des rochers jetés pêle-mêle, et qui finissent aux vieux remparts d'autrefois, que le temps n'a pu démanteler. C'est avec la même habileté de pinceau et les mêmes couleurs, que Mrs Graham a reproduit les paysages de l'Espagne, qui doivent être les mêmes qu'au XVI^e^ siècle. Sur ces plateaux quasi déserts, balayés par les vents, glacés par le froid ou dévastés par la tempête d'octobre à juin, brûlés le reste de l'année par une chaleur africaine, quelle révolution serait assez puissante pour changer l'aspect des choses? Même dans les bourgades et les hameaux que recèlent les plis de la sierra, la vie est bien sensiblement la même qu'il y a trois cents ans. Pour constater ce qu'il y a de changé dans les mœurs et les institutions, l'auteur a compulsé les livres, interrogé les monuments, et essayé de ressusciter le monde chevaleresque et plein de foi dans lequel a vécu sainte Thérèse. Il a lu beaucoup. A-t-il apporté toujours une critique suffisante dans l'étude des textes, nous ne le croyons pas. Mais, en résumé, et abstraction faite de fautes que nous aurons à signaler, il donne un tableau assez ressemblant des temps et des lieux qui ont été témoins de la vie de la sainte. Ajoutons que le tout est décrit dans une langue merveilleusement ferme et puissante, dans un style précis et imagé, composé presque exclusivement de mots saxons, et qui doit valoir à l'auteur un rang éminent parmi les écrivains anglais de notre temps.

Mais il ne suffit pas de préparer avec art le cadre historique qui doit contenir le portrait d'un saint : il faut encore dessiner ce portrait avec soin, de manière à en faire ressortir au moins les traits essentiels. Certes, la figure de sainte Thérèse, telle que nous la retrouvons dans ce livre, est bien vivante, et fidèlement reproduite dans certains détails. Mrs Graham a eu raison de montrer en elle une

Digitized by Google

digne fille des Castillans qui pendant sept siècles exposèrent leur vie, et répandirent leur sang pour le triomphe d'une idée. Les Maures étaient vaincus pour toujours : mais il y avait la réforme du Carmel à poursuivre, et sainte Thérèse déploya dans cette entreprise le même courage et la même intrépidité que ses ancêtres dans la délivrance de l'Espagne. « Elle était, dit l'auteur, le type de tout ce qu'il a de sain et de vigoureux dans le caractère castillan, un caractère particulièrement simple, ami de l'équité, noble et chevaleresque. » Aussi ses compatriotes ne s'y trompèrent pas. Ils aimèrent en elle « l'idéal de leur propre race, une race noble, guerrière, nourrie dès le berceau dans la pauvreté et la sobriété... Ils étaient touchés à la vue de ce char disloqué qu'ils rencontraient sur toutes les routes de l'Espagne; ils étaient touchés par le spectacle d'une ténacité toujours indomptée; ils étaient touchés par ses privations et son vêtement rapiécé. »

Il faut admirer aussi dans la sainte un rare bon sens et un esprit éminemment pratique. « Elle avait une pénétration de regard... qui lui faisait voir le monde et les hommes tels qu'ils étaient, et non tels qu'elle aurait voulu qu'ils fussent, et elle savait trouver les moyens propres à les conquérir. Elle avait à vaincre les préjugés, à désarmer l'opposition, et, pour atteindre ce but, elle accommodait son caractère à celui des gens avec qui elle avait affaire : joyeuse avec ceux qui étaient dans la joie, elle était triste avec les tristes. La tâche qu'elle avait entreprise en voulant implanter sa réforme en Espagne, était bien difficile. C'était un combat singulier où parfois elle était obligée de composer avec la folie et l'ignorance : sa gloire est d'avoir triomphé dans ce combat. »

Cette pénétration, que Mrs Graham, — et elle n'exagère rien —, ne craint pas d'appeler du génie, se manifeste encore dans l'art avec lequel sainte Thérèse sait rendre compréhensibles à tous les phénomènes de la spiritualité. (Car l'auteur, s'il n'a pas su apprécier comme il faut l'écrivain mystique, parle avec enthousiasme de l'auteur ascétique qu'il a constaté dans la sainte). « Dans cette

Digitized by Google

entreprise, elle fait surgir toutes sortes de délicates comparaisons, comme le marteau fait jaillir des étincelles de l'acier, et, sous l'inspiration d'un génie aussi rare et aussi irrésistible que celui de Cervantès ou de Shakespeare, elle montre un don d'analyse étonnant, sûr, subtil, plein de persuasion. Par un instinct aussi délicat que vigoureux, cette religieuse castillane, quasi illettrée, nous révèle une longue suite de phénomènes psychologiques, et, tout en paraissant ne pas s'en douter, atteint les sommets les plus élevés et les abîmes les plus profonds de la pensée philosophique. »

Enfin Mrs Graham nous semble avoir très bien caractérisé le mérite de sainte Thérèse considérée comme écrivain. « Le charme de son style consiste en ceci, c'est que ce n'est pas un style à proprement parler. » Pleine de spontanéité, elle cherche à bien faire comprendre sa pensée, et elle dédaigne le reste. Elle nous révèle toutes ses dispositions avec simplicité, naïveté et franchise. Elle ne cherche pas à établir dans ses écrits un ordre étudié : elle nous révèle ses pensées à mesure qu'elles se présentent à son esprit. Mais en même temps elle a empreint sur toutes ses productions le sceau d'une puissante individualité. Personne n'a écrit le castillan avec plus de force et d'énergie, et il ne faut pas nous étonner d'entendre le dernier des grands écrivains espagnols, Quevedo, dire qu'il voudrait, pour être parfait, unir la puissance et la sincérité d'expression de sainte Thérèse à la grâce et à l'abondance de Louis de Lèon.

Après avoir dessiné à peu près de cette manière le portrait de la sainte, l'auteur croit pouvoir se rendre, à la fin de son œuvre, le témoignage suivant : « Les religieuses d'Albe enterrèrent leur mère avec peu d'honneur. Le mausolée de littérature religieuse qni pèse sur sa mémoire, me paraît ressembler étrangement à la maçonnerie de pierres, de briques et de mortier qui fut placée sur son cercueil à Albe. J'ai essayé de dégager cette mémoire avec des mains aimantes et respectueuses, et de montrer la sainte, quoique d'une manière défectueuse, avec la vérité et la ressemblance qu'elle avait en conversant dans ce monde des

Digitized by Google

humains. » Nous croyons qu'ici l'auteur est trop sévère pour les biographes de sainte Thérèse, car il en est qui ont un vrai mérite, et trop indulgent pour lui-même, car il n'a donné de la sainte carmélite qu'une idée insuffisante, parfois même inexacte.

Il a négligé la sainte, nous dit-il, pour n'étudier que la femme éminente avec ses qualités naturelles. Mais il est impossible de séparer l'une de l'autre. Les qualités naturelles, dans un chrétien, sont transfigurées, complétées et développées par la grâce, en sorte qu'elles doivent être examinées à la lumière de la foi. Comme l'auteur ne possède pas ce flambeau, il a laissé dans l'ombre plus d'un côté de cette grande figure, et il en est d'autres qu'il a mal compris.

Ainsi, cette force que nous admirons justement en elle, pourrait lui être naturelle en un certain sens : elle l'avait respirée dans l'air ambiant, elle l'avait héritée de ses héroïques ancêtres, et, pour emprunter une expression banale à force d'être répétée, elle l'avait sucée avec le lait. Mais aurait-elle atteint cette grandeur et cet héroïsme, si elle n'avait été basée sur la confiance en Dieu, si elle n'avait grandi dans une atmosphère surnaturelle ?

« Pour m'obliger à céder, disait l'admirable sainte, il faudrait m'en faire un devoir de conscience : hormis le péché, je ne crains rien. » Et ailleurs : « Aimer Dieu, c'est le servir dans la justice, *la force* et l'humilité. » Et aussi : « Jamais assez pour lui : jamais trop de travaux, jamais trop de douleurs. » Mrs Graham, qui ne connaît pas ce que c'est que l'amour de Jésus-Christ, n'a pu comprendre jusqu'à quel point il était pour son héroïne une source de vertus et de perfections. Elle n'a pu non plus apprécier comme il le faut sa foi vive et son amour de l'Eglise. Elle admire son habileté à traiter les affaires, et elle a raison. Mais il fallait montrer que cette habileté était appliquée à des œuvres surnaturelles et consacrée tout entière au service de Dieu. Si elle est purement humaine dans sa source et dans son objet, c'est l'habileté d'un Richelieu ou d'une Catherine II, si l'on veut ; mais elle nous laisse à peu près indifférents,

Digitized by Google

parce que nous ne voyons plus dans sainte Thérèse une guerrière qui combat pour le droit de Dieu, mais une politique habile et rien de plus.

Elle n'a pu apprécier non plus dans la sainte l'admirable docteur mystique. Pour cela, il faudrait avoir étudié et approfondi cette science incomparable de la mystique chrétienne, et elle ne l'a pas fait. Pour cela, il aurait fallu avant tout *croire* à cette science : et elle n'y croit pas, comma on le voit facilement dans plusieurs endroits de son livre. Quant aux miracles de sainte Thérèse, elle n'ose pas les attaquer en face : mais elle les écarte au nom de la critique historique, ou bien elle les raconte comme si c'étaient des faits purement naturels.

Mais il y a plus, et nous arrivons ici au point le plus délicat de notre critique. Sainte Thérèse raconte des faits extraordinaires, tels que des apparitions de Notre-Seigneur ou des entretiens avec lui, et Mrs Graham ne croit pas qu'ils puissent arriver. Que faut-il penser alors de la sainte? A-t-elle été la victime d'une hallucination ? ou bien a-t-elle voulu nous tromper? Dans l'une ou l'autre de ces deux alternatives, son caractère sera considérablement diminué, et notre admiration pour elle bien amoindrie. L'auteur s'occupe de ce problème, insoluble pour lui, dans différents endroits de son livre. Il dit, par exemple : « Il est impossible de vivre longtemps avec l'ombre de quelque personne aimée, dont nous avons été séparés par la mort ou par un accident de la vie, remettant à sa décision tous nos actes, la faisant l'invisible compagne et confidente de toute notre vie, sans devenir victime de l'illusion, une illusion si forte, que les sons de sa voix tintent à nos oreilles et vibrent à travers notre cerveau, et que nous sentons les subtils effluves de sa présence : ainsi Thérèse vivait avec le Christ. » Mais pour ressentir de pareilles influences, il faut avoir une intelligence déséquilibrée : et que devient alors cette haute raison que nous avons reconnue plus haut dans sainte Thérèse, du consentement de l'auteur lui-même?

Ailleurs, Mrs Graham aborde la question d'une manière plus hardie et plus décisive. Elle se demande si, en faisant

Digitized by Google

son autobiographie, sainte Thérèse ne l'a pas altérée et embellie, de manière à la rendre semblable aux Vies des Saints qu'elle avait lues si souvent, et admirées avec tant d'enthousiasme. « Un saint sans visions et sans révélations, dit-elle, aurait été à cette époque une anomalie trop étrange pour qu'on fît attention à lui. » Toutefois elle se reprend, en disant que Thérèse était avant tout honnête et sincère, et que ses visions provenaient d'un cerveau maladif, d'une constitution affaiblie par les veilles et les jeûnes. Quoi qu'elle fasse d'ailleurs, et quelque sympathie qu'elle professe pour son héroïne, elle la diminue à nos yeux, et lui enlève l'auréole avec laquelle elle nous est toujours apparue. C'est que, pour peindre les saints, il faut avoir une idée juste de ce qu'est la sainteté, des luttes héroïques par lesquelles on est obligé de la conquérir, et de la grandeur qu'elle donne à ceux qui l'emportent de haute lutte.

Nous ne voulons pas poursuivre plus longtemps cette critique, qui, pour être complète, demanderait des volumes. Nous dirons cependant à l'auteur que bien des détails historiques donnés par lui dans son livre sont inexacts. Ainsi, il n'est pas vrai que sainte Thérèse ait reçu de l'Université de Salamanque le titre de docteur en théologie, et du tribunal de la Rote celui de docteur de l'Eglise. Nous n'entreprendrons pas d'ailleurs de discuter avec Mrs Graham d'autres points où nous sommes en désaccord avec elle. Comme elle ne nous donne pas des références suffisantes, nous ne pouvons recourir aux sources où elle a puisé, ni discuter les autorités sur lesquelles elle s'appuie. Elle met en avant bien des axiomes que nous voudrions avoir le loisir d'examiner avec elle. Elle dit, par exemple, que l'état monastique « n'est plus aujourd'hui qu'un anachronisme ». Comment se fait-il donc que les ordres religieux fassent preuve aujourd'hui d'une vitalité si intense, qu'ils se développent et prospèrent dans tous les pays du monde, et que les plus antiques s'établissent de preférence en Angleterre, au milieu du plus positif de tous les peuples ?

Quoi qu'il en soit, ce livre est le résultat d'un long et courageux travail, l'œuvre d'un écrivain merveilleusement

Digitized by Google

doué, et, en fin de compte, un hommage rendu à sainte Thérèse. Il s'impose à l'attention de tous ceux qui voudront à l'avenir étudier la réformatrice du Carmel. Ne se trouvera-t-il pas quelqu'un pour nous donner ce livre désiré depuis si longtemps, nous voulons dire une histoire complète et approfondie d'un des plus beaux caractères, d'un des génies les plus admirables dont se glorifie l'Eglise catholique?

A. LEPITRE.

II. UNE MARTYRE : SŒUR MARIE-BENOITE DE CORBEAU

Le 22 mars 1794, une jeune fille descendait la rue des Trois-Carreaux, à Lyon (1).

Quelques membres du Comité révolutionnaire de la section de Challier l'aperçurent. A sa démarche digne et modeste, ils la prirent pour une des ci-devant religieuses qu'ils avaient reçu l'ordre d'arrêter.

Ce fut en vain qu'elle leur affirma n'appartenir à aucune congrégation religieuse. Ils refusèrent de la croire, la fouillèrent indignement, et, la trouvant nantie de lettres suspectes, la conduisirent en prison.

Cette jeune fille se nommait Bonne Ponçon. Sa mère était veuve et exerçait l'état de couturière (2). Ceux qui l'avoisinaient ne savaient ce qu'ils devaient le plus admirer en elle, de sa charité envers les malheureux ou de son attachement à la religion. Déjà elle avait été dénoncée comme fanatique et contre-révolutionnaire.

Il n'en fallait pas davantage pour que les membres du Comité, après avoir incarcéré sa fille, vinssent faire une perquisition dans sa demeure.

(1) Cette rue conduisait naguère de la rue Chalmont à la place Saint-Nizier.

(2) *Procès-verbal de l'exécution.* Archives du Rhône. Aimé Guillon écrit qu'elle se livrait à un petit commerce de grains. *(Martyrs de la Foi. 4me vol., page 358.)*

Digitized by Google

Un homme, jeune encore, était assis à son foyer, à qui les patriotes demandèrent son nom, son âge, sa profession.

Il déclara qu'il était prêtre, naguère attaché à la collégiale de Saint-Paul, et se nommait Jacques Chapuis.

« Avez-vous prêté serment à la Constitution civile du clergé? » reprit l'un des membres du Comité.

— « Je ne l'ai pas prêté, » répondit-il, « et je ne le prêterai jamais! » (1).

Les perquisiteurs entrèrent ensuite dans la chambre voisine, et se trouvèrent en présence d'une femme de trente-cinq à quarante ans, dont l'aspect noble et la physionomie heureuse les frappèrent. Ils lui demandèrent son nom, ainsi qu'ils l'avaient fait au prêtre. Elle répondit sans tergiverser qu' « il n'était pas nécessaire qu'on sût comment elle s'appelait. »

Les membres du Comité, irrités de sa résistance, fouillèrent en tous sens son appartement et ne tardèrent pas à découvrir des vêtements religieux et un carton contenant des lettres. Ils l'obligèrent à vider ses poches : là encore étaient des papiers révélateurs. L'énergique femme, sommée de signer l'envoi au tribunal de ses lettres et de ses papiers, ne voulut tracer qu'une croix (2).

Ce n'était pas la pensée d'avoir à monter sur l'échafaud qui inspirait ce silence. Sœur Marie-Benoîte de Corbeau ne redoutait pas la mort. Elle ne craignait rien, sinon de compromettre la pieuse veuve qui lui avait offert un asile, et chez laquelle elle avait trouvé, au jour du malheur, avec les soins les plus dévoués, les secours sacrés de la religion.

Née, en 1756, à Saint-Beron, en Savoie, de François de Corbeau (3) et d'Antoinette de Richard, Marie-Benoîte

(1) *Martyrs de la Foi. 2me vol., page 408.*

(2) *Procès-verbal de l'arrestation de Sœur Marie-Benoîte de Corbeau.* Archives du Rhône.

(3) Noble François de Corbeau était seigneur du Chatelard, de la Bauche et autres lieux. Il eut de son mariage avec Antoinette de Richard deux fils et une fille. L'aîné de ses fils, François, officier au régiment de Savoie, fut emprisonné par ordre du tribunal révolutionnaire, en 1793, et détenu longtemps dans les prisons de Cham-

Digitized by Google

était entrée, à peine âgée de vingt ans, à l'abbaye de Saint-Pierre, de Lyon, et après deux années d'épreuves y avait fait ses vœux (1).

Elle rivalisait de zèle pour sa perfection avec les religieuses de Bavoz et de Moyria, de Laval et Doncieux, des Boffan et d'Angelice, de Sainte-Colombe, de Montoux, de Lestrange, de la Fayolle,..... lorsque la Révolution éclata (2).

Un vénérable prêtre, M. Humbert Rey (3), les dirigeait dans la voie où Dieu les avait appelées, et elles ne demandaient qu'à la suivre, lorsque, au mois d'octobre 1792, le procureur-syndic vint leur signifier d'avoir à évacuer leur monastère. Déjà l'abbesse, Mme de Monteynard (4), avait pris la route de l'exil. Quelques unes de ses religieuses suivirent son exemple. Les sœurs Marie de Corbeau, Louise

béry. Le second s'était engagé dans la cléricature et mourut fort jeune encore. (Archives de Vaulserre.)

Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du diocèse de Chambéry, par le cardinal Billet.

(1) Les religieuses de l'abbaye de Saint-Pierre suivaient la règle de saint Benoît. L'abbaye, fondée, dans les premiers temps du christianisme, par un seigneur nommé Albert, ne reçut sa forme actuelle qu'au XVIIe siècle. (COCHARD.)

(2) *Vie de Mme de Bavoz.*

(3) M. Humbert Rey, aumônier de l'abbaye de Saint-Pierre, fut condamné par la Commission temporaire, le 24 ventôse, an 2, et mourut sur l'échafaud. Il était âgé de 75 ans.

(4) Marguerite-Madeleine de Monteynard, abbesse de Saint-Pierre, gravement malade en 1789, était venue à Chatonnay chez son neveu de Moidieu respirer l'air natal, lorsque le bruit se répandit que les brigands arrivaient, pillant les récoltes et incendiant les châteaux. MM. de Moidieu, de la Tour du Pin-Montauban, de Miribel et de la Garde crurent arracher l'abbesse à cette horde malfaisante en l'entraînant à Champier.

Les habitants de ce village, éveillés au milieu de la nuit, les prirent pour les ennemis dont on les effrayait, les arrêtèrent et les conduisirent à la Côte-Saint-André, où ils n'obtinrent leur liberté qu'après de longs interrogatoires.

A la suite de ces scènes perfides, MM. de Moidieu et de la Tour du Pin-Montauban n'eurent pas grand'peine à prouver à leur tante qu'elle devait se retirer à Chambéry.

Elle y trouva un asile chez les sœurs de Sainte-Claire, et mourut en 1792.

Digitized by Google

Doncieux (1), de Bossan (2), de Bavoz....., restèrent à Lyon.

Pendant quelque temps, ces vertueuses femmes purent allier les exigences de leur règle et les besoins de leur piété aux difficultés de leur vie nouvelle; mais au lendemain du siège, lorsque la commission temporaire eut ouvert ses assises, dressé son échafaud et lancé des légions de dénonciateurs dans tous les quartiers et tous les faubourgs de Lyon, elles durent se cacher.

Sœur Marie accepta alors l'abri que la veuve Ponçon avait déjà offert au jeune prêtre de la collégiale de Saint-Paul.

Chaque matin, M. Jacques Chapuis élevait furtivement un autel et offrait le Saint Sacrifice. Le soir, quand le silence s'était fait dans la rue des Trois-Carreaux, il entretenait de leurs devoirs sœur Marie et la veuve Ponçon. La veuve Ponçon avait deux filles. Elles assistaient à ces réunions et, comme leur mère, ne dissimulaient pas les ardeurs de leur foi et de leur charité.

Un jour, où le désir de mourir martyres s'était élevée de leurs âmes, elles s'étonnèrent de la certitude qu'avait sœur Marie d'en obtenir la grâce et la pressèrent de questions.

« Oui, je monterai sur l'échafaud ! » répondit-elle, et, s'adressant à la veuve : « Vous y monterez avant moi. J'aurai même la douce consolation de reconnaître, avant d'être immolée, de quelles joies le Seigneur aura récompensé vos vertus. »

L'aînée des jeunes filles voulut savoir si elle suivrait sa mère : « Non! non ! se hâta de répondre la religieuse, comme mue par une inspiration divine, vous souffrirez beaucoup pour la foi, mais vous n'aurez pas le bonheur de mourir pour elle! (3) »

(1) Mme Louise Doncieux était fort âgée et ne tarda pas à mourir. Mme de Bavoz, sa nièce, fut emprisonnée et souffrit longtemps dans les cachots.

(2) Mme de Bossan, arrêtée dans une mansarde de la rue du Bœuf où elle s'était réfugiée, fut jugée et exécutée le 18 pluviôse, an 2.

(3) Cette prédiction se réalisa. Bonne Ponçon ne fut pas condamnée à la mort, mais à la détention jusqu'à la paix, « comme fanatique, contre-révolutionnaire et donnant un asile secret aux conspirateurs ».

C'est elle-même qui a donné à l'auteur des *Martyrs de la foi* la plupart des renseignements qu'il a publiés et que nous reproduisons.

Digitized by Google

Ces pieuses femmes se préparaient au sacrifice, lorsque, le 22 mars, les commissaires de la section vinrent, comme nous l'avons vu, fouiller l'humble demeure. Avant d'en sortir, ils signifièrent à M. Jacques Chapuis, à sœur Marie de Corbeau et à la veuve Ponçon de les suivre au nom de la loi.

M. Jacques Chapuis se saisit, sans que les sicaires s'en aperçussent, du petit ciboire dans lequel le matin même il avait renfermé quelques hosties consacrées, et, le tenant pressé sur sa poitrine, prit la route des prisons. Sœur Marie et la veuve Ponçon, adorant dans leur cœur la victime sacrée, marchaient à sa suite.

Arrivés à l'hôtel de ville, on les enferma dans le même cachot. Le prêtre profita des courts instants de liberté qui lui étaient laissés avant le jugement, pour rompre aux deux femmes le pain des forts.

Cette agape mystique était achevée, lorsqu'on les appela à comparaître devant les juges du tribunal révolutionnaire.

M. Jacques Chapuis affirma de nouveau qu'il n'avait prêté et ne voulait prêter aucun serment. On lui demanda de livrer ses lettres de prêtrise; il les refusa.

La veuve Ponçon, interrogée sur ses croyances et sur la conduite qu'elle avait tenue en recevant un prêtre et une religieuse, lorsque la loi le défendait, fit avec de tels accents la profession de sa foi, que les juges, se voyant bravés par cette frêle femme, éclatèrent en reproches.

Quant à sœur Marie, elle déclara avec une intrépide sérénité qu'elle appartenait à la famille de Corbeau, qu'elle était née à Saint-Beron, en Savoie, et avait embrassé volontairement la vie religieuse dans l'abbaye de Saint-Pierre.

Les juges la sommèrent de prêter le serment de liberté et d'égalité.

Elle le regardait comme une implicite apostasie de ses vœux, et le refusa énergiquement (1).

Tous trois furent condamnés à mort.

Si sœur Marie de Corbeau n'eût été éclairée d'une sur-

(1) *Martyrs de la foi.* Renseignements donnés par Bonne Ponçon.

Digitized by Google

naturelle lumière, elle se fût méprise sur les intentions des juges, car, à leur retour dans les prisons, M. Chapuis fut introduit dans la cave de la mort, d'où l'on ne sortait que pour monter sur l'échafaud, tandis qu'elle et sa compagne étaient enfermées dans une vaste salle, où gisaient de nombreux prisonniers qui n'avaient pas encore été jugés.

Mais elle ne vit dans cette disposition spéciale, qu'une attention miséricordieuse de son souverain Seigneur. Depuis le jour où les exécutions s'étaient ouvertes sur la place des Terreaux et où l'espérance du martyre lui avait été intimement donnée, elle priait pour n'avoir pas à passer ses dernières heures de vie dans la cave maudite, car disait-elle, « ceux qui y seraient avec moi, arriveraient peut-être, par les tortures de leur désespoir, à troubler ma paix et à diminuer mon bonheur » (1).

A peine était-elle assise au milieu des prisonniers, qu'une amie vint demander à la voir, dont elle repoussa toutes les propositions : « J'irai au supplice aujourd'hui même, lui dit-elle, ainsi que le prêtre qui a été pris avec moi et la charitable veuve qui nous cachait tous deux » (2).

« Non, vous ne périrez pas ! » reprenaient les prisonniers, frappés de l'angélique expression de ses traits. « Vous n'êtes pas condamnée !.. Cette salle n'est pas, comme la cave de la mort, le vestibule de l'échafaud !.. »

« Vous êtes dans l'erreur, reprenait sœur Marie en souriant, vous êtes dans l'erreur. Une voix que vous n'entendez pas et qui m'est connue m'annonce que je ne tarderai pas à mourir, et je m'en réjouis ! » (3).

Midi était sonné. Les prisonniers l'invitèrent à partager leur repas. Elle refusa : « Qu'est-il besoin ? leur dit-elle, je vais dîner avec les anges ! » (4).

Sa douce confiance dans la promesse de son Sauveur ne devait pas être trompée : à une heure, le geôlier parut et l'appela ainsi que sa compagne. Il fallait qu'elle se hâtât de

(1) *Martyrs de la foi.*
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*

Digitized by Google

rejoindre les condamnés. On allait les conduire à l'échafaud.

Les transports de son allégresse, en quittant la prison, remplirent d'admiration tous ceux qu'elle y laissait : « Quelle est donc cette femme que les angoisses de la mort n'atteignent point ? » se disaient-ils, en la saluant.

Parmi les condamnés, sœur Marie retrouva M. Jacques Chapuis. Près de lui, liés à la chaîne commune, étaient un prêtre, un employé dans les forges de Perrecy, trois cultivateurs, le secrétaire général du district de Saint-Etienne, un fabricant de rubans, le greffier du juge de paix de Varay, deux aubergistes (1)...

(1) Procès-verbal de l'exécution de sœur Marie de Corbeau :

« Liberté. Egalité.

« Ce jourd'hui 2 germinal, l'an 2e de la république française, une, indivisible et démocratique.

« Nous, Jean-François Bréchet, secrétaire-greffier de la commission révolutionnaire établie à Commune Affranchie par les représentants du peuple, en vertu du jugement de ladite commission en date de ce jour, et accompagné des citoyens Parenthon et Forest, officiers municipaux, nous sommes transportés sur la place de la Liberté, à une heure d'après-midi, pour assister à l'exécution qui a été faite sur ladite place de la Liberté, par l'exécuteur des mandements de justice qui a sur-le-champ guillotiné :

« Jacques Verneduc, employé dans les forges de Perrecy (Seine-et-Oise).

« Pierre Sibeau, cultivateur, de Boën (Loire), demeurant à Montbrisé.

« Jérôme Siran, ci-devant curé de Commune Affranchie, demeurant à Fourneau.

« Benoît Deslando, rentier, de Saint-Symphorien-Lay, demeurant à Feurs.

« Joseph-François Cayter, secrétaire général du district de Commune d'Armes, natif dudit lieu, y demeurant.

« Pierre Chabanne, greffier du juge de paix de Varay, demeurant à Commune d'Armes.

« Antoine Lacourbe, traiteur, de Commune Affranchie.

« Joseph Catel, fabricant de rubans, natif de Saint-Julien.

« Jacques Chapuis, âgé de 27 ans, ci-devant prêtre, sans asile, natif de Commune Affranchie.

« André Espier, cultivateur, natif de Gap, y demeurant.

« Catherine Manessy, veuve de Jean-Baptiste Ponçon, âgée de 63 ans, couturière, native de Commune Affranchie, demeurant rue Trois-Carreaux.

« Marie Corbeau, âgée de 38 ans, ex-noble et ex-religieuse de la ci-

Digitized by Google

La colonne des victimes se mit en marche. Les deux femmes commencèrent à réciter le *Miserere mei Deus*, et le poursuivirent alternativement jusqu'au pied de l'échafaud.

Selon les révélations qu'avait reçues sœur Marie, la veuve Ponçon y monta la première, et la physionomie radieuse de sa tête séparée de son corps prouva à son amie de quel bonheur la vision divine venait de la combler (1).

Sœur Marie gravit après elle les marches de la guillotine et le bourreau, en la frappant, la mit en possession du même bonheur.

devant abbaye de Saint-Pierre, native de Saint-Beron, département du Mont-Blanc, demeurant à Commune Affranchie, rue Trois-Carreaux.

« Jean-Baptiste Mallet, aubergiste, de Clémença (Puy-de-Dôme).

« Après laquelle exécution nous nous sommes retirés à l'heure de une heure et demie de relevée, après avoir rédigé le présent procès-verbal.

« Fait et clos à Commune Affranchie ce jour et an que dessus, et ont les citoyens Parenthon et Forest, signé avec nous.

« BRÉCHET, PARENTHON, FOREST. »

(1) *Martyrs de la foi.*

A.-M. DE FRANCLIEU.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

La Littérature catholique et nationale par Léon GAUTIER; Lille, société de Saint-Augustin, 1894, in-8, 377 p.

Nous ne sommes pas assez fiers de M. Léon Gautier.

C'est un savant de premier ordre, comme le prouvent les *Epopées françaises*. La *Chevalerie* lui assigne une bonne place parmi les historiens qui ne se bornent pas à coudre vaille que vaille des lambeaux de documents, mais qui savent faire de l'histoire une résurrection colorée et vivante du passé. Critique original, il a esquissé nombre de *portraits littéraires* d'une beauté qui attire et dont quelques-uns, pour ne pas ressembler aux types traditionnels, n'en sont peut-être pas moins conformes à la réalité. Dans ce qu'il écrit on sent une âme compréhensive, une âme généreuse, qui vibre, qui s'enthousiasme, et qui, éprise du beau, quel qu'il soit, propage l'ardeur qui la dévore, transmet ses admirations. On a de lui les *Lettres d'un catholique*. Ce mot le définit à merveille : Léon Gautier est un catholique, en tout et avant tout.

Pendant longues années — de 1860 à 1881 — M. Léon Gautier a collaboré au journal *Le Monde*. Nous connaissons peu de lectures aussi instructives, aussi chrétiennes, que celles de la multitude d'articles qu'il y a éparpillés.

Déjà l'auteur avait eu la bonne pensée d'en extraire, pour les réunir en volumes, bien des pages dignes de survivre à l'oubli qui attend les feuilles d'un journal. Il vient d'y puiser les éléments d'un volume nouveau.

Voici les sujets divers groupés sous ce titre : *Littérature catholique et nationale*.

1° *La littérature catholique avant Jésus-Christ*, p. 1-35;

Digitized by Google

2° *La littérature française avant le XVII^e siècle*, p. 37-79;

3° *L'idée politique dans les chansons de geste*, p. 81-116;

4° *L'idée religieuse dans l'épopée française*, p. 117-95;

5° *Un poète au XII^e siècle. Adam de Saint-Victor*, p. 197-219;

6° *Un journaliste au XIV^e siècle. Eustache Deschamps*, p. 221-8;

7° *Les origines du théâtre moderne. Histoire des mystères*, p. 229-64;

8° *Une question catholique et nationale. Les classiques*, p. 265-83;

9° *Un art catholique et national* (l'architecture), p. 285-311;

10° *Un roman* (les Quatre Fils Aymon) *et un drame* (le Mystère du siège d'Orléans) *du moyen âge*, p. 313-29;

11° *Les livres populaires chrétiens*, p. 331-5;

12° *Deux grands catholiques du XIX^e siècle. Louis Veuillot* (pages inédites), *Dom Guéranger*, p. 337-57;

13° *Le style des mères* (la mère de Lamartine), p. 359-66;

14° *Le style des saints* (le curé d'Ars), p. 367-76.

On voit que le cadre est beau : on verra — car nous espérons que ce livre aura beaucoup de lecteurs — qu'il est parfaitement rempli.

Nous aimons surtout les deux premières études. Ceux qui, après en avoir pris connaissance, suivront les *Portraits du XVII^e siècle* de M. Léon Gautier, et de là passeront aux *Portraits du XIX^e siècle*, auront fait une large trouvaille d'idées qui ne traînent point dans les manuels.

Empruntons quelques lignes à l'essai sur la *Littérature catholique avant Jésus-Christ.*

> L'idéal de l'art, c'est Dieu; c'est, dans les œuvres de Dieu, tout ce que le péché n'a pas réformé, n'a pas enlaidi; c'est la beauté sans défaut, c'est la lumière qui ne connaît pas d'ombre, c'est le monde tel qu'il était avant le crime originel, au sortir des mains de Dieu, alors que tout obéissait à l'homme et que l'homme obéissait à Dieu.
>
> Le but de l'art, c'est de sauver le plus d'âmes possible.
>
> La sanction de l'art, c'est le jugement de Dieu, jugement terrible, épouvantable, qui, jusqu'à la consommation des siècles, ajoutera une nouvelle âcreté au châtiment des artistes impies, toutes les fois qu'une âme sera perdue ici-bas par la lecture, l'audition ou la vue de leurs détestables ouvrages; c'est le jugement de Dieu, tout miséricordieux et suave, qui, jusques à la fin des temps, ajoutera une nouvelle douceur à la récompense des artistes chrétiens, toutes les fois qu'une âme sera sauvée ici-bas par l'utile et austère beauté de leurs œuvres (p. 6).

Digitized by Google

La poésie est cette langue qui crée sans cesse de nouvelles images où doit sans cesse éclater la beauté qui est toujours nouvelle.

Cette poésie, ainsi comprise, peut se passer et se passe en effet de la versification. Il y a plus de poésie dans vingt lignes de la légende de saint François d'Assise que dans toutes les œuvres réunies de Boileau, de Rousseau, de Voltaire (p. 9).

L'histoire du monde est évidemment partagée en deux parties, et comme en deux versants. C'est Jésus-Christ qui la partage ainsi. Il se tient au sommet de la montagne, dans la lumière et dans la gloire. Les générations qui l'ont précédé et celles qui l'ont suivi se tiennent, sans se confondre, à sa droite et à sa gauche, toutes ayant les yeux cloués sur lui, toutes soupirant vers lui, lui tendant leurs bras, lui envoyant leurs cœurs. Jésus-Christ est le centre des unes et des autres, de celles qui ont eu la consolation de l'attendre, et de celles qui ont la joie de le posséder. Il est le centre de l'histoire qui ne peut réellement se diviser qu'en deux grandes parties: avant et après l'incarnation du Verbe (p. 11).

« L'*Ecclésiastique*, ce livre qui, dans un ordre bien plus élevé, a été, si je puis ainsi parler, l'*Imitation de Jésus-Christ* de l'Ancien Testament. On devrait imprimer à part ce chef-d'œuvre de la littérature divine; on devrait, ainsi séparé des autres livres des saintes Lettres, le traduire en toutes les langues et le répandre à profusion, et il devrait avoir autant et plus d'éditions que l'*Imitation* elle-même, qui après tout, est une œuvre humaine (p. 15).

Ces citations, qu'il serait facile de multiplier, louent M. Léon Gautier bien mieux que nos éloges et recommandent à tous ceux que l'histoire de notre pays intéresse, qui ont au cœur l'amour de l'Eglise, en particulier aux élèves de nos collèges et de nos séminaires, le dernier ouvrage d'un des grands chrétiens du siècle.

Félix VERNET.

Répertoire des sources historiques du moyen âge, par Ulysse CHEVALIER. *Topo-bibliographie*, 1er fascicule A.-B.; Montbéliard, Hoffmann, 1894, in-8, 528 col.

Aux érudits qui possèdent le premier volume du *Répertoire des sources historiques du moyen-âge* on n'a pas besoin de recommander le premier fascicule du second volume qui vient de paraître. Ils savent que ce livre est indispensable, et ils appelaient de leurs vœux sa continuation.

Quant à ceux qui s'adonnent aux études médiévales et qui ne connaîtraient pas l'œuvre de M. Ulysse Chevalier, il suffira de dire quel est son contenu pour leur faire apprécier sa valeur.

Digitized by Google

A cette heure, beaucoup de bons esprits ont le goût de l'histoire. Cet attrait, qui s'est manifesté dès le début et pendant tout le cours du XIXe siècle, est plus vif que jamais. Or on ne fabrique pas l'histoire avec sa fantaisie. La première préoccupation de l'historien doit être de savoir l'état de la question qu'il se propose d'aborder.

Par exemple, je veux traiter du droit d'asile au moyen âge. De prime abord je n'ai que des notions vagues sur le sujet. Il faut donc remonter aux sources, m'enrichir des trésors de science que mes prédécesseurs ont accumulés, connaître les livres qu'ils ont écrits, les connaître tous, car, si j'en ignore un seul, il se pourra que ce soit le livre capital et qu'ainsi, faute de m'en servir, j'aboutisse à des conclusions incomplètes ou erronées. Mais comment découvrir l'existence de ces livres? A qui m'adresser? Eux-mêmes, les savants, si j'ai l'heureuse fortune d'être écouté d'eux, seront-ils en mesure de me renseigner comme et autant que je le désire? Certainement non. Qui osera prétendre qu'il y ait aujourd'hui, en France, six savants capables de m'indiquer cinq ou six volumes sur le droit d'asile? Eh bien! le *Répertoire* de M. Ulysse Chevalier fournit, sur ce point, une liste de vingt-neuf volumes ou articles de revues.

L'exemple a été choisi au hasard. Mais à quoi bon les exemples? Mieux vaut dire simplement que, sur tout ce qui se rapporte au moyen âge, M. Ulysse Chevalier a mentionné tous les livres, opuscules, articles, parus dans tous les pays et dans toutes les langues depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours.

Tous les livres ou presque tous. Car *faciendi plures libros nullus est finis :* il serait téméraire de prétendre que pas un n'échappera aux recherches humaines. Du moins est-il juste de convenir que bien peu échappent à l'auteur du *Répertoire.* Son premier volume se compose de cinq fascicules et compte 2.846 colonnes : le second volume, dont le premier fascicule sera suivi de cinq autres, aura environ 3.450 colonnes. Chaque colonne renferme, en moyenne, quarante indications bibliographiques. Cela donnera un total approximatif de 250.000 ouvrages. Les chiffres ont leur éloquence : ne voilà-t-il pas un beau chiffre?

Le *Répertoire* embrasse le moyen âge entier. Le premier volume (*bio-bibliographie*) englobait les personnes; le second

Digitized by Google

(*topo-bibliographie*) comprend les lieux, les faits, les mœurs, les institutions, les arts, la littérature, et tout le reste.

Comment un homme a eu la hardiesse d'entreprendre pareil travail, de quelle organisation spéciale de cerveau, de quelle ardeur, de quelle patience il a dû être doué pour recueillir, classer, coordonner cette quantité énorme de matériaux, voilà ce qu'on a de la peine à concevoir. L'œuvre étonne.

On pourrait signaler quelques oublis, critiquer certains détails. Mais une ou deux pierres mal taillées, un moellon qui s'effrite, n'enlèvent rien à la majesté d'un monument.

Félix VERNET.

L'Ascétique chrétienne, par M. J. RIBET, chanoine honoraire. 1 vol. in-8 de x-528 pp. Paris, Ch. Poussielgue.

Nous sommes heureux de recommander ce livre, dont les mérites sont multiples, et dont l'utilité est indéniable pour tous ceux qui prennent la peine de l'étudier sérieusement. Beaucoup de nos confrères désirent connaître un manuel d'ascétisme qui ne soit ni trop court, ni trop diffus, ni pénible à lire; qui ne prête à aucune critique de détail; qui, en un mot, soit l'œuvre d'un esprit judicieux, et d'une doctrine irréprochable. A ceux qui nous manifesteraient ce désir, nous recommanderions sans hésiter l'*Ascétique chrétienne*, de M. Ribet.

L'auteur a puisé aux bonnes sources. Il est allé à l'école des Pères de l'Eglise, et particulièrement de saint Augustin, qui semble les dépasser tous par le génie, et qui, dans tous les cas, se distingue par une si merveilleuse connaissance du cœur humain et de l'action de la grâce dans l'œuvre de notre sanctification. Il connaît aussi les auteurs ascétiques les plus sûrs et les plus pratiques : sainte Thérèse, saint François de Sales, et aussi Bossuet, dont les œuvres spirituelles, si elles ne sont pas complètement ignorées, sont beaucoup trop peu pratiquées. Il a mis enfin à profit, comme il convenait, les enseignements des grands théologiens : sans leur aide il est à peu près impossible de poser les bases d'une ascétique sûre et solide. Il cite très souvent saint Thomas, qui est son maître préféré; il invoque aussi le témoignage de saint Bonaventure, de saint Alphonse de Liguori, et de Suarez, dont nous ne connaissons pas assez le traité *de Statu religioso*.

Mais il ne suffit pas d'être allé à l'école des grands maîtres :

Digitized by Google

pour mériter le nom d'auteur, il faut savoir s'approprier leurs doctrines et les présenter avec méthode et critique. Ce savoir-faire, M. Ribet le possède à un haut degré. Il a conçu son livre sur un plan méthodique, qui n'embrasse pas trop de détails, et qui n'exclut rien de ce qui est nécessaire pour la fin qu'il s'est proposée. C'est peu d'un volume — même d'un compact in-octavo, comme c'est ici le cas, — pour enseigner tout ce que comportent les doctrines ascétiques, et cependant personne, à notre avis, ne reprochera à l'auteur d'avoir négligé des parties essentielles de son sujet, ou de n'en avoir traité que superficiellement les points principaux. C'est qu'il a su négliger les détails inutiles et encombrants. Il nous a fait grâce des traits d'histoire plus ou moins apocryphes qui déparent certains traités de spiritualité. Au lieu de ces exemples trop souvent rassemblés sans critique, nous aimons mieux une doctrine saine et élevée : son austère beauté l'emporte de beaucoup sur telle histoire qui flatte l'imagination, et dont la provenance est trop douteuse.

Voici en résumé, le plan suivi par M. Ribet. Il part, comme la logique le demande, de la définition de la théologie ascétique, dont il explique la nature et dont il montre l'importance. L'Ascétique est cette partie de la théologie qui expose les principes de la perfection chrétienne, et qui trace à l'âme des règles pratiques pour opérer son ascension vers Dieu. Plusieurs chapitres sont ensuite consacrés à donner de la perfection une idée complète et exacte. A propos des rapports de l'âme avec Dieu, sa fin suprême, il cite d'admirables pages extraites de l'*Opuscule spirituel sur l'excellence de l'âme*, dont l'auteur est Bossuet lui-même. Il a bien fait : nous avons tous un Bossuet dans notre bibliothèque ; mais, hélas ! nous nous en tenons souvent aux ouvrages les plus connus, et nous ignorons ces œuvres plus modestes, où se révèle encore son génie tout entier.

Après avoir parlé de l'essence de la perfection, des degrés qu'elle comporte et de la manière dont elle s'impose à certains états, il indique la voie qui doit nous y conduire. D'où les deux divisions suivantes : obstacles à la perfection, et moyens d'y arriver. Il y a là bien des pages remarquables et des conseils très utiles. Le chapitre des tentations, en particulier, peut être d'un grand secours à beaucoup d'âmes éprouvées par des peines intérieures. La dernière partie, qui donne les moyens d'arriver à la perfection, n'est pas moins remarquable. Ces moyens sont, ou bien intérieurs : le désir de la perfection, la connaissance de

Digitized by Google

soi-même, l'union à Dieu par la prière en général, et par l'oraison mentale en particulier ; ou bien extérieurs : la direction spirituelle, le règlement de vie, les austérités, les rapports sociaux, les lectures, la confession, la communion, la dévotion à la sainte Vierge et aux saints.

C'est complet, ou peu s'en faut : pour nous, nous ne voyons pas ce qui peut y manquer. Et ce qui charme encore dans ce livre, c'est que rien n'y est banal. Même quand M. Ribet enseigne les idées les plus connues sur un sujet donné, il paraît toujours neuf, parce qu'il ne copie rien servilement. Comme l'abeille butine le suc des fleurs pour l'élaborer et en faire son miel, il s'est assimilé cette doctrine et ne l'expose qu'après l'avoir faite sienne. Son traité est, non pas une compilation, mais une œuvre vraiment originale. Il est d'ailleurs rédigé dans un style irréprochable, élégant, clair, qui laisse transparaître la pensée au lieu de la voiler, comme c'est le cas pour trop d'écrivains. En pouvait-il être autrement, et n'est-il pas toujours juste, quoique devenu banal, le proverbe qui dit que l'on exprime toujours clairement ce que l'on sait bien ?

En résumé, le livre de M. Ribet est aussi attrayant que solide. Si, à cause de l'immortel ouvrage du Docteur angélique, l'auteur n'a pas voulu lui donner le titre de *Somme ascétique*, nous croyons que ce titre est, jusqu'à un certain point, mérité ; et nous serions heureux si notre recommandation pouvait aider à sa diffusion parmi nos confrères du clergé et parmi les âmes pieuses.

A. LEPITRE.

L'Oraison, Etude pratique, par l'abbé Louis GILLOT, docteur en théologie, supérieur des chapelains de Paray-le-Monial. 1894. 1 vol. in-18 de XXIII-311 pages. Paray-le-Monial, Ch. Diard.

Bien des livres ont été déjà publiés sur le sujet si important de l'oraison. Il faut bien qu'ils n'aient pas été lus et étudiés comme ils devaient l'être, puisque cet exercice essentiel de la vie chrétienne est encore si négligé de nos jours. C'est donc une œuvre pieuse et éminemment charitable d'écrire un livre pour inculquer l'amour de l'oraison et en enseigner la pratique à toutes les âmes soucieuses de leur perfection. Mgr Perraud, dans une lettre de félicitations adressée à l'auteur, lui exprime ce souhait, qui ira au cœur de tous les membres du clergé : « Je souhaite ardemment que votre *Etude* soit lue, relue, méditée par tous les prêtres, et n'en laisse pas un seul qui ne se décide

Digitized by Google

à faire très exactement, et à tout le moins, sa demi-heure d'oraison quotidienne, avant d'aller manger à la sainte Messe le pain de l'Eucharistie, avant de s'asseoir au tribunal de la Pénitence pour recevoir les confidences des fidèles et les former à la solide piété; je pourrais ajouter encore : avant de monter en chaire pour prêcher la parole de Dieu, puisque, selon l'admirable définition donnée par saint Thomas d'Aquin, la prédication consiste essentiellement à livrer aux autres ce que la contemplation a livré à un prédicateur : *Contemplata aliis tradere.* »

Pour atteindre le but qu'il s'est proposé, M. Gillot a recouru aux sources les plus pures et consulté les maîtres les plus autorisés : saint Augustin, sainte Thérèse, saint François de Sales, saint Alphonse de Liguori, la bienheureuse Marguerite-Marie, sans compter Louis de Grenade, de P. Bourgoing et bien d'autres auteurs estimés. Il s'est inspiré particulièrement des enseignements de sainte Thérèse, et l'illustre évêque que nous citions plus haut l'en félicite : « On s'imagine trop dans le monde, dit-il excellemment, qu'elle s'est exclusivement occupée des âmes appelées aux états les plus sublimes de la vie mystique, et qu'il n'y a rien à tirer d'elle pour former des chrétiens à ce que vous appelez « la petite oraison ».

Non seulement les matériaux employés sont excellents, mais le livre est fort bien rédigé. Il est attrayant, car il est plein de citations heureuses et de traits bien choisis, qui donnent beaucoup de charme aux enseignements de l'auteur. Il est clair et méthodique, Mais surtout il est pratique; car il renferme la solution de toutes les difficultés qui peuvent se présenter dans l'exercice de l'oraison. C'est pourquoi nous sommes heureux de le recommander, et nous lui souhaitons une large diffusion et un légitime succès. A. L.

Zur Geschichte der Lehre von den Redetheilen bei den lateinischen Grammatikern, par Ludwig Jeep. 1 vol. grand in-8 de xvi-316 pp. Leipzig. Teubner, 1893.

Dans ce livre M. Jeep est parvenu à reconstituer l'enseignement des huit parties du discours, tel que le donnaient les *grammatici* vers la fin de l'empire. En étudiant les *artes*, ou ce qui reste des *artes* de ces grammairiens, on s'est en effet assuré que, dès le 1er siècle de notre ère et grâce à Remmius Palæmon, l'enseignement grammatical à Rome formait un vrai

Digitized by Google

corps de doctrine auquel on n'apporta, pendant six siècles, que de légères modifications. Pour se faire une idée nette de ce que fut cet enseignement, M. Jeep a entrepris le dépouillement de la collection des *grammatici latini* de Keil. Son livre est le fruit de ses consciencieuses et méthodiques recherches.

Après une préface où sont rappelées en quelques pages les origines de la science grammaticale à Rome, l'auteur s'attache, dans la première partie de son travail, la moins développée, à étudier dans l'ordre de leurs relations de dépendance, et par conséquent aussi dans l'ordre chronologique, les grammairiens qui composèrent des *artes*, du 4me au 6me siècle. La partie la plus importante du livre est la deuxième, elle traite de chacune des 8 *partes orationis* admises par les *grammatici*. On remarque tout d'abord que, dans la science grammaticale, les Romains ont emprunté aux Grecs moins de termes techniques qu'on n'était jusqu'ici porté à le croire. Pline l'Ancien est un des écrivains latins qui en ont le plus inventé. Le chapitre du *nom* et celui du *verbe* renferment plusieurs observations de détail d'un vif intérêt : il est plaisant de voir la peine que se donnèrent ces bons grammairiens pour démêler les genres et les déclinaisons, dégager l'adjectif du nom, déterminer le nombre des cas et la fonction respective des modes et des temps, etc...

Malgré tous ces tâtonnements, malgré les trop prodigieuses découvertes des anciens dans le domaine de l'étymologie, la philologie moderne n'a cependant pas le droit d'oublier ces pionniers d'autrefois ; sur bien des points, et quand ce ne serait que pour l'emploi des termes techniques, c'est encore l'enseignement d'un Pline et d'un Palæmon qui retentit dans nos classes et nos cours de grammaire ; il faut savoir gré à M. Jeep de nous l'avoir rappelé par son savant travail. O. Jail.

Les Missels vénitiens. Leurs description, illustration et bibliographie. Etude sur l'art de la gravure sur bois à Venise, de 1480 à 1600, par le duc de Rivoli. — Ouvrage in-folio orné de cinq planches sur cuivre tirées hors texte, et de plus de 250 gravures dans le texte ; reproduction en fac-similé d'après les originaux. 310 exemplaires. 5 livraisons. En souscription. Paris, J. Rothschild, éditeur, 13, rue des Saints-Pères.

Les livres à figures vénitiens, de la fin du xve siècle et du commencement du xvime avaient naguère été l'objet d'une publication in-8°. Leur auteur se propose aujourd'hui de rééditer

Digitized by Google

cette bibliographie raisonnée, et d'en faire plusieurs volumes in-folio, augmentés au point de vue du texte, et enrichis de plusieurs centaines d'illustrations.

La première série comprendra les ouvrages de liturgie et de piété : Missels, Bréviaires, Offices de la Vierge, Bibles, Psautiers, etc. Et nous avons ici le premier fascicule du volume consacré aux Missels : 278 seront analysés. M. le duc de Rivoli énumère et décrit d'abord les gravures, qui sont le plus souvent répétées, et donne dans une seconde partie la bibliographie proprement dite, dans laquelle les Missels sont classés dans l'ordre chronologique et l'ordre alphabétique des diocèses et des ordres religieux.

L'ouvrage — qui coûtera 250 francs — se composera de cinq parties luxueusement éditées, abondamment et scientifiquement illustrées : dès qu'elles auront paru, nous leur consacrerons l'étude que mérite un sujet si attrayant. H. V.

Œuvres historiques et archéologiques de Mgr Cousseau, ancien évêque d'Angoulême. Paris, Vic et Amat, 1891 et 1893. Tome Ier et tome IIIe. In-8 de LIV-476 et de VIII-528 pages.

M. Hiou, curé-archiprêtre de Saint-Maxime de Confolens, qui a entrepris la publication dont on vient de lire le titre, et qui y donne ses soins, a véritablement fait œuvre utile. Elle est bien suggestive la vie de ce prêtre distingué, plus tard vénérable évêque, qui « après l'accomplissement des devoirs de sa charge, pouvait donner encore des heures nombreuses » aux manuscrits, aux cartulaires du moyen âge et aux in-folio poudreux, et « porter dans des réunions de savants d'élite ses lumières et ses encouragements ».

Les *œuvres* seront contenues dans trois volumes : dans les deux premiers (1) sont placés les dissertations et écrits qui se réfèrent au Poitou, dans le troisième les travaux relatifs à l'Angoumois. Ne pouvant entrer dans trop de détails, nous nous contenterons de signaler les mémoires suivants, dont le titre indiquera bien la variété des connaissances et des études de Mgr Cousseau : *Mémoire sur le plus ancien monastère des Gaules et sur l'état actuel de l'église de Ligugé*, *Mémoire sur le Te Deum*, qu'il attribue à saint Hilaire de Poitiers, *Vie de*

(1) Le second volume n'a pas encore paru.

Digitized by Google

Cybard, célèbre solitaire, *les Anciens évêques et chanoines d'Angoulême*, où il y a des aperçus curieux. Parmi les travaux relatifs à l'archéologie nous avons remarqué tout particulièrement un *Mémoire sur une médaille de Simon Machabée*, et un *Rapport sur le tombeau d'un aruspice, trouvé à Poitiers.*

J.-B. MARTIN.

Les complots militaires sous le Consulat et l'Empire, d'après les documents inédits des archives, par E. GUILLON, docteur ès lettres. Un vol. in-12 de 279 p. Paris, Plon, 1894.

L'auteur s'efforce de démontrer, dans une série d'études distinctes et très attachantes, que le premier Empire, régime essentiellement militaire, n'a pas eu, autant qu'on l'a pensé, la fidélité de l'armée. Il assigne deux causes au mécontentement qui s'est manifesté à diverses reprises, sous le Consulat et sous l'Empire : l'ambition de Bonaparte et sa politique indéfiniment belliqueuse.

Dès la campagne de 1805, les soldats font voir qu'ils sont pressés d'en finir avec l'Autriche : Napoléon lui-même s'en aperçoit; la veille d'Austerlitz, en dînant au bivouac, il communique ses observations à quelques intimes, Murat, Caulaincourt, Junot, Manton, Rapp, son médecin Yvan : « Je connais les Français, ils ne se croient bien qu'où ils ne sont pas. Avec eux les longues expéditions ne sont pas faciles. Et tenez, rassemblez aujourd'hui toutes les voix de l'armée, vous les entendrez toutes invoquer la France.... » C'est dans la guerre d'Espagne que l'indiscipline apparut pour la première fois ouvertement dans les rangs de l'armée : au mois de décembre 1808, tandis qu'on traverse les défilés de la sierra de Guadanama par un temps affreux, sous des rafales de neige, les soldats de la division Lapisse manifestaient tout haut de sinistres dispositions contre la personne de l'empereur, et s'excitaient mutuellement à lui tirer un coup de fusil. Mais cette mutinerie de soldats n'est rien à côté de ce qui se passe en Portugal quelques mois après : le maréchal Soult y aspire ouvertement à la royauté et charge son compatriote Ricard de présenter sa candidature *officielle* à l'armée. Pendant qu'il se livre à ses menées ambitieuses, l'armée conspire contre lui, contre Napoléon, et entame des négociations avec l'Angleterre. L'auteur insiste avec raison sur l'affaire Argenton, qui demeurera toujours entourée de

Digitized by Google

quelque mystère : jusqu'à la veille de sa triste fin, sous les balles, dans la plaine de Grenelle, Argenton déclara qu'il n'avait jamais été un traître. Il ne fut peut-être, en effet, qu'un instrument entre les mains de certains de ses chefs, qui l'abandonnèrent dès qu'ils purent se croire compromis.

A dater de 1809, les complots succèdent aux complots : les projets ambitieux de Fouché et de Bernadotte, l'audacieux coup de main de Malet en 1812, les retentissantes défections de la campagne d'Allemagne (1813), la trahison de Murat (1814), annoncent et précipitent la crise finale. « Inévitable condition d'un régime fondé uniquement sur la force », conclut M. Guillon, et il cite le mot du roi Jérôme à celui de ses neveux qui fut Napoléon III : « On peut tout faire avec des baïonnettes, excepté s'asseoir dessus. » E. L.

Digitized by Google

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ CATHOLIQUE D'ÉCONOMIE SOCIALE DE LYON

Séance du 30 avril 1894

ANALYSE DU RAPPORT DE M. GAIRAL SUR L'ARBITRAGE INTERNATIONAL

Un moyen de pacification internationale, qui n'est pas sans doute d'invention récente, mais qui a pris au XIX^e^ siècle un sérieux développement et dont on peut espérer encore davantage dans l'avenir, c'est l'*arbitrage* appliqué aux conflits entre Etats, autrement dit la substitution d'une décision judiciaire librement acceptée aux hasards d'une lutte violente, d'une guerre, dans laquelle celui qui a pour lui le bon droit n'est nullement assuré par là même d'avoir la victoire.

L'arbitrage international occupe, à notre époque, une place considérable dans l'étude du droit des gens. Il faut savoir en quoi consiste cet arbitrage, quel a été son rôle dans le passé, quels sont les perfectionnements dont il est susceptible dans l'avenir.

I. Cette institution, d'abord, ne se confond, ni avec l'arbitrage *civil*, ni avec l'arbitrage dit *social*, ni avec l'organisation souvent préconisée, mais rarement et difficilement réalisée, d'un véritable *tribunal international*.

Dans l'arbitrage civil, ce sont de simples particuliers qui remettent à un tiers, choisi par eux, la décision d'un litige que rien n'eût empêché d'ailleurs, de faire trancher par la juridiction ordinaire. La décision de l'arbitre civil est susceptible, comme tout jugement, d'exécution forcée par les moyens de contrainte du droit commun.

L'arbitrage social, tel qu'il a été réglementé en France par la loi du 27 décembre 1892, est propre aux difficultés entre patrons et ouvriers dans lesquelles un intérêt collectif est en jeu.

Digitized by Google

Cet acte de juridiction volontaire est dépouillé de toute sanction matérielle, ce en quoi il ressemble à l'arbitrage international, mais il ne met pas en présence deux souverainetés indépendantes de toute autorité, comme dans l'arbitrage entre nations.

Enfin, l'organisation d'un tribunal international est autre chose que l'arbitrage international accidentel et même que l'arbitrage prévu par un traité d'une portée générale et permanente. En effet, le système du tribunal international suppose la soumission des Etats à une autorité commune, constituée d'une manière fixe et durable, en vue du jugement des litiges à naître, tandis que le traité d'arbitrage permanent, quelque général qu'il soit, ne comporte que l'engagement de soumettre les différends présents ou futurs à des arbitres, avec le droit pour les parties de choisir elles-mêmes, sauf à se mettre d'accord, les personnes auxquelles elles confieront le pouvoir de juger chaque contestation après qu'elle aura pris naissance.

Le tribunal international est une conception grandiose, mais dangereuse pour l'indépendance des peuples, qui répugneront toujours à se donner des maîtres, en se soumettant à des juges investis d'une autorité durable. L'idée ne semble réalisable que dans l'hypothèse, qui s'est rencontrée plus d'une fois dans l'histoire, d'une confédération entre tous les Etats intéressés, avec une juridiction fédérale, et au besoin un système d'exécution forcée contre l'Etat récalcitrant par les forces réunies de ses confédérés. Le recours à l'arbitrage est beaucoup plus pratique et a l'avantage de ne point mettre l'indépendance des contractants en péril.

II. Le rôle de l'arbitrage international dans le passé n'a pas été sans importance.

Dans l'antiquité, il est vrai, l'arbitrage a été trop souvent un instrument de domination de la part des Etats les plus forts. Mais, dans la civilisation chrétienne, l'institution fonctionne avec un caractère différent ; les arbitres accomplissent une mission désintéressée et purement pacificatrice. Des papes, des souverains, des cours de justice, de simples particuliers sont appelés à juger des conflits internationaux, parce que, de part et d'autre, on compte sur l'impartialité de cette juridiction improvisée.

Au moyen âge, l'arbitrage international a porté quelquefois sur des questions d'une réelle gravité. Dans les derniers siècles précédant le XIX^e^, il n'a guère été employé que pour des contes-

Digitized by Google

tations d'un intérêt secondaire et de loin en loin. Au XIXe siècle, les cas d'arbitrage sont devenus plus fréquents et on a vu ce mode d'accomodement s'appliquer, comme dans l'affaire de l'*Alabama*, entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, à des litiges d'une portée politique et d'une valeur matérielle considérables.

On dirait qu'il ait fallu passer par les grands cataclysmes internationaux de l'époque moderne, par les terribles guerres de la Révolution et de l'Empire, pour comprendre enfin l'heureux parti à tirer de l'arbitrage international, en face des gigantesques armées de notre temps, toujours prêtes à s'ébranler pour se broyer mutuellement et causer la ruine simultanée de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, chez les deux peuples.

Dans les grands traités contemporains, volontiers les puissances contractantes introduisent des stipulations ayant pour objet d'éviter la guerre, soit par les *bons offices*, soit par la *médiation*, soit enfin par l'*arbitrage* d'un Etat tiers. Il y a une gradation dans ces divers moyens auxquels certaines conventions internationales contiennent la promesse de recourir.

La puissance qui interpose ses bons offices, se contente de mettre les parties litigantes en présence, en faisant accepter d'elles une base de négociations. Une fois d'accord sur ce point de départ commun, les intéressés pourront poursuivre directement la conclusion de l'accord à établir.

On va un peu plus loin avec la médiation. La puissance à laquelle sera reconnu le rôle de médiatrice, figurera personnellement dans la suite des négociations, elle les dirigera même en général, et c'est d'elle qu'émanera la proposition que les intéressés convertiront en arrangement définitif. Le médiateur ressemble donc beaucoup à un arbitre, et facilement, dans le langage courant, on confondra la médiation avec l'arbitrage ; ce qui est arrivé notamment à propos de l'affaire des *Carolines* entre l'Allemagne et l'Espagne, affaire si heureusement pacifiée par la médiation du pape Léon XIII.

III. Si le XIXe siècle compte déjà un très grand nombre d'arbitrages, il est permis d'attendre mieux encore de cette institution, en présence de faits récents qui accusent un mouvement sérieux des esprits vers les solutions pacifiques des différends internationaux.

Malgré la fureur d'armements qui s'est emparée des Etats dans ces dernières années, il ne semble pas que les peuples

Digitized by Google

modernes désirent la guerre, mais bien plutôt qu'ils la redoutent et la détestent parce qu'ils en supputent de sang-froid les conséquences funestes pour les vainqueurs comme pour les vaincus. Les ardeurs belliqueuses de nos ancêtres se sont peu à peu attiédies dans les habitudes de bien-être contractées par les jeunes générations. Les protestations publiques en faveur de la paix sont donc, en général, sincères. Le malheur est que, pour assurer cette paix tant réclamée, une préparation incessante à la guerre paraît indispensable aux gouvernements, chacun ayant des craintes sur l'honnêteté et la droiture de ses voisins, au cas où l'occasion s'offrirait à eux d'entrer en campagne avec avantage.

Que peut l'arbitrage international pour écarter les chances de conflagration dans l'avenir ? Il faut répondre par une distinction.

En réalité, la paix se trouve menacée de deux manières bien différentes, et l'arbitrage ne saurait procurer un remède applicable invariablement à tous les cas.

La guerre peut éclater d'abord par l'effet de la passion et de la convoitise, qui se mettent au-dessus de toute considération de devoir dès qu'elles croient pouvoir compter sur le succès. Ici évidemment, les propositions d'arbitrage seraient vaines, aussi bien que les clauses les plus formelles de traités, parce que les prétextes pour les violer ne manquent jamais. C'est contre l'éventualité de telles guerres que les armements indéfinis apparaissent comme le seul remède préventif, quand d'heureuses alliances ne s'offrent pas pour procurer un résultat analogue sans épuiser autant la nation.

La paix peut être rompue, d'autre part, pour un tout autre motif, tenant encore à l'infirmité de notre nature, nous voulons dire simplement par l'effet d'une appréciation différente du droit, chez deux Etats entre lesquels s'élève une querelle, mais que nous supposons l'un et l'autre de bonne foi. C'est dans ces conflits qu'il peut être utilement question d'arbitrage, et que l'effusion du sang a réellement chance d'être évitée, grâce à l'entremise d'un tiers désintéressé qui sera pris pour juge. Tantôt l'idée de l'arbitrage aura germé spontanément, en face de la difficulté, et sera mise à exécution par un *compromis* spécial, comme il arrive entre particuliers qui se décident à nommer des arbitres ; tantôt la précaution aura été prise d'avance de s'engager réciproquement, en cas de conflit non encore prévu, à recourir à ce moyen. Cet engagement anticipé s'appelle la *clause compromissoire*, et le traité qui la contient prend le nom de *traité d'ar-*

Digitized by Google

bitrage permanent. Nous avons eu dans ces derniers temps plusieurs exemples de convention de ce second genre, et ce seul fait constitue un sérieux progrès de notre droit des gens.

Il serait puéril de croire qu'on échappera ainsi à toute cause de guerre entre les peuples. Mais, sans se faire illusion sur l'instabilité des œuvres humaines les mieux combinées, sans se laisser entraîner dans la région des utopies et des rêves, on peut espérer que, par une application plus complète des principes de justice et de charité répandus dans le monde avec l'Evangile, et dont tous les progrès sociaux ne sont qu'un épanouissement graduel, l'arbitrage international servira à restreindre davantage le champ toujours trop étendu de la discorde et de la guerre. Mieux éclairées sur leurs devoirs et leurs véritables intérêts, les nations comprendront, dans un plus grand nombre de cas, qu'elles ont à gagner plus à une sentence arbitrale qu'à une victoire.

Les peuples chrétiens spécialement sauront se rappeler qu'ils ont dans le souverain pontife, un conciliateur né des litiges internationaux, un médiateur dont la faiblesse matérielle augmente en quelque sorte le prestige moral, un arbitre présentant toutes les garanties d'impartialité.

Quant à la grandeur du rôle des arbitres internationaux, elle se mesure à l'étendue des maux dont ils délivrent les peuples, et à l'importance exceptionnelle des intérêts à sauvegarder par une sentence sans appel. Les diplomates les mieux inspirés en matière d'arbitrage, seront toujours ceux qui n'éliminent pas Dieu et ses lois éternelles de leurs négociations et de leurs travaux. Citons, à ce propos, à l'honneur de la diplomatie française, les paroles prononcées, le 24 mars 1893, par M. le baron de Courcel, élu président du tribunal arbitral chargé de trancher le différend des pêcheries de Behring entre les Etats-Unis et l'Angleterre :

« Puisse la divine Providence, de qui relèvent toutes les actions des hommes, nous donner la force et nous inspirer la sagesse nécessaires pour accomplir notre difficile mission, et pour marquer ainsi une étape vers la réalisation de la parole pleine de consolation et d'espoir de Celui qui a dit : « Bienheureux les « pacifiques, car le Ciel leur appartiendra ! »

C'est là un noble langage, digne de cette grande nation des Francs, qui n'a pas cessé, quoi qu'on ait fait pour la pervertir, de cooperer généreusement à l'œuvre de Dieu parmi les peuples.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue Condé, 30,
Imprimeur-libraire de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon.

Digitized by Google

UNE NOUVELLE HISTOIRE

DE LA

PROVENCE CHRÉTIENNE[1]

L'*Université catholique* a la bonne fortune de pouvoir signaler, avant toute autre revue, l'apparition prochaine d'un ouvrage qui sera, sans contredit, une des œuvres les plus imposantes de l'érudition française contemporaine et pourra même soutenir la comparaison avec ce que notre siècle a produit de plus parfait en ce genre. Du reste, le nom dont elle est signée nous dispense bien d'insister sur l'exceptionnelle valeur de cette œuvre. Notre devoir, ici, est plutôt de remercier le savant écrivain qui nous permet avec une si parfaite obligeance d'offrir à nos lecteurs les *bonnes feuilles* de son premier volume en cours d'impression.

Le prospectus, qui va être mis en distribution, ne ressemble en rien à une réclame de librairie : c'est un résumé complet et singulièrement substantiel du livre lui-même. On nous saura gré de le reproduire, sous un titre qui en signale le contenu.

A la suite, nous donnons l'introduction à la province d'Aix : c'est un chapitre magistral de géographie ecclésiastique.

Comme spécimen des notices biographiques, nous avons choisi celle de l'archevêque Thomas de Puppio : nulle ne saurait offrir une idée plus exacte et des erreurs qui avaient cours jusqu'ici et des rectifications péremptoires de M. le chanoine Albanès.

(1) *Gallia Christiana novissima*, Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France, accompagnée des documents authentiques recueillis dans les registres du Vatican et les archives locales, par le chanoine J.-H. Albanès, auteur de l'*Armorial de l'église de Marseille*, etc.

Digitized by Google

En terminant cette présentation, nous nous permettrons une seule réflexion : la conscience et l'ampleur des recherches de l'auteur ne laisseront pas prise, sans doute, à la critique, pour la période documentaire de l'histoire religieuse de la Provence; ne doit-on pas d'ores et déjà en conclure que ses appréciations sur la période traditionnelle mériteront une considération particulière?

La Rédaction.

I. Nécessité d'une refonte du « Gallia christiana »

Tout le monde connaît, au moins de réputation, le *Gallia christiana*, publié au siècle dernier par les Bénédictins, arrêté à son XIII^me^ volume par la révolution française, et complété de nos jours par M. Hauréau, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Ce grand ouvrage, composé actuellement de 16 volumes in-folio, jouit d'une renommée qu'il mérite à beaucoup de titres, à raison surtout des immenses recherches qu'a exigées sa composition, et de la quantité prodigieuse de renseignements et de documents qu'il renferme. C'est sans contredit ce qu'il y a de meilleur parmi les œuvres de ce genre, et il n'est pas de savant travaillant sur l'histoire de France qui ne soit obligé d'y avoir fréquemment recours.

On y trouve, sous une forme méthodique, l'histoire de tous les évêchés et archevêchés de l'ancienne Gaule romaine, la série chronologique de tous les évêques qui ont gouverné depuis leur origine chacun de nos diocèses, avec une notice plus ou moins développée sur chaque personnage, et les principales pièces qui s'y rapportent. Vu la réputation de ce livre et de ses auteurs, on pourrait croire que l'œuvre des Bénédictins est une œuvre définitive et sans défauts, à laquelle il ne saurait être permis de toucher. D'autre part, il est difficile d'admettre qu'un ouvrage, qui aura bientôt deux siècles de date, ne demande pas une sérieuse revision. Les progrès si considérables qu'ont faits à notre époque les études historiques, les nombreux docu-

Digitized by Google

ments sortis de la poussière des archives, les recherches opiniâtres d'une pléiade d'érudits, ont fait la lumière sur une infinité de points jadis obscurs, et il nous semble qu'une édition nouvelle du *Gallia christiana*, revisé, corrigé et complété d'après les sources, est devenue nécessaire. Nous résumons en quelques mots les principaux motifs de notre opinion.

1° Il manque à ses listes un bon nombre de personnages, qu'il faut y rétablir. En effet, on y a oublié, entre autres : à Aix, Robert Roger en 1443 ; à Avignon, Rostan Autorgat en 1185 ; à Embrun, Raimond de Salgues en 1361 ; à Fréjus, Bertrand Aimini en 1310 et Pierre Artaudi en 1362 ; à Gap, Frédéric en 1198, Guigue en 1218, Bertrand de Lincel en 1317, Guillaume Fournier en 1362, Raimond de Bar en 1399 ; à Glandève, Manuel en 1246, Guillaume en 1294, Louis de Charny en 1535 ; à Grasse, Milon Provane en 1389 ; à Orange, Barthélemy Guichard en 1430 ; à Riez, Pierre Fabri en 1413 ; à Sisteron, Nicolas Sacosta en 1404 ; à Vaison, Rolland en 1483. De tous ces prélats, tous pris en Provence, et nous ne citons pas tout, il n'y a aucune trace dans le *Gallia christiana*.

2° Par contre, on y trouve un grand nombre de noms qu'il faut en éliminer, parce qu'ils y figurent à tort. Tels sont indubitablement : à Aix, Hugues en 1256, Arnaud en 1331 ; à Apt, Peregrinus en 1411, Nicolas en 1413 ; à Arles, Garinus en 1103 ; à Embrun, Melchior en 1258, Bernard II en 1366 ; à Fréjus, Raimond d'Ancesune en 1488 ; à Gap, Otton en 1082, Grégoire en 1210, Otton en 1364 ; à Glandève, Marinus en 1457 ; à Grasse, Dominique de Guissa en 1451 ; à Nice, Philippe Gaston en 1342 ; à Riez, Pierre de Montamant en 1308 ; à Senez, Sigismond en 1245 ; à Sisteron, Rostan en 1309 ; à Toulon, Jaudad en 1021, Pons Rausin en 1201. A ces personnages inventés de pied en cap, ainsi que bien d'autres qui n'ont jamais existé, il faut ajouter ceux qui ont siégé dans des églises différentes de celles qu'on leur attribue, et à qui l'on a donné des évêchés qu'ils n'eurent jamais. Tels sont : Jean I, prétendu archevêque d'Aix en 1248, lequel est un archevêque de Vienne ;

Digitized by Google

Hugues, évêque de Riez en 1514, qui est un évêque de Reggio; Lambert, évêque de Vence en 1527, qui est un évêque de Venosa, en Italie; Bertold, évêque d'Eichstatt, que l'on a emprunté à un diplôme impérial pour en faire un évêque de Sisteron en 1365; et enfin, plusieurs évêques de Saint-Papoul que l'on a indûment transformés en évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

3° En troisième lieu, on y découvre toute une longue série d'évêques que l'on a dédoublés, sans motif, et dont on a fait deux, trois, quatre, et jusqu'à cinq personnes différentes, ayant chacune un nom, un numéro et une histoire. C'est à n'y pas croire, même après l'avoir vu; et cependant, il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour constater ces faits étranges. Il y a à Apt deux Pierre Nasondi consécutifs, qui n'en font qu'un, et à Sisteron, deux Mitre Gastinelli, qui ne doivent pas en faire davantage. Arnaud I en 1331 et Armand en 1337 ne font qu'un seul archevêque d'Aix; Raimond d'Ancesune et Rostan d'Ancesune, un seul évêque de Fréjus; Antoine I et Antoine II, un seul évêque de Riez; Pierre II et Pierre III, un seul évêque de Marseille; Jean de Passeribus et Louis Passerus, un seul évêque de Cavaillon. A Apt, Bertrand III, Bernard et Bertrand IV doivent être unifiés, aussi bien que Gui du Bouchage, Gui Spifame et Gui de Roussillon à Avignon, Jean Abrahardi, Raphaël I et Jean II à Vence, et les trois Otton de Gap, trois tronçons d'un seul homme, répartis entre le XI^e^, le XIII^e^ et le XIV^e^ siècles. A Sisteron, on en a mis quatre pour un, Gérard IV, Pierre VII, Bertold et Gérard V, et il y en a tout autant à Orange, où Jean I Revolli, Guillaume VIII, Jean II et Bertrand ne font qu'un unique épiscopat. Enfin, comme si l'abondance ne pouvait nuire, nous trouvons à Vence Pierre Malirati découpé en cinq morceaux, pour en former cinq évêques distincts, quatre de plus qu'il n'y en eut en réalité : Pierre IV, Fouque I, Pierre V, Raimond et Pierre VI. Est-ce assez fantaisiste? Or le nombre de ces doublets est considérable, et nous sommes loin d'en avoir épuisé la série, même en nous bornant à la seule Provence.

Digitized by Google

4° On y rencontre une foule de personnages anonymes, dont on ne nous fait connaître que le prénom, rendant par là impossible l'identification de ces prélats, dont on nous laisse ignorer le vrai nom. Nous avons à rendre leur famille, et souvent leur pays et leur nationalité, à cette nombreuse classe d'inconnus. Ce sont entre autres : à Orange, Rostan *de Mésoargues*, Hugues *Aimeric*, Pierre *Guillem*, Guillaume *Aragon;* à Toulon, Jean *Silvestre* (1239), Pierre II *Guillem*, Pierre III *Gaufridi*, Jean IV *de Gimbrois*, Vital *Valentin*, Jean VI *Huet;* à Glandève, Jacques *de Moustiers*, Hugues *Augier*, Bernard *de Saint-Jacques*, Jean *de Vaquières;* à Gap, Guillaume III *de Gières*, Dragonet *de Montauban*, Gilbert *de Mandegaches*, Jacques *de Deontio*, Jacques *Artaud;* à Vaison, Ratier *de Miremont*, Rodolfe *de Bonneville;* à Avignon, Bertrand *de Saint-Martin;* à Carpentras, Otton *de Foix*, Hugues *d'Angoulême*, Geoffroy *de Vairols;* à Cavaillon, Geofroy *Isnard*, André *Michaëlis;* et cent autres encore. Les noms que nous venons d'écrire en italiques n'ont pas été connus des auteurs du *Gallia christiana*, et ceux qui les portaient sont restés pour eux des Rostan tout court, des Hugues, des Guillaume, des Jean et des Pierre quelconques.

5° A côté de ces anonymes beaucoup trop nombreux, il y a une série plus nombreuse encore de pseudonymes, c'est-à-dire d'évêques affublés de noms falsifiés qui ne sont pas les leurs, lesquels ne permettent pas de soupçonner les personnalités qu'ils dissimulent, et donnent le change sur leur identité. Ici, nous n'avons que l'embarras du choix : Guillaume *de Gibelin*, évêque de Gap, Pierre *Avogrado*, de Sisteron, Pierre *de Millia* et Geofroy *Rabety*, de Riez, Bertrand *de Saint-Martin* et Jean *de Baux*, d'Arles, Raimond *de Raimond* et Adémar *Adémar*, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Raimond *de Saint-Jal*, Jacques *de Saint-Maximin*, Jean *Mixon*, de Toulon, Robert *de Vectia*, d'Avignon, et tant d'autres que nous omettons; ce sont là autant de noms supposés et faux, qu'il faut changer en Guillaume d'Etienne, Pierre Artaudi, Pierre Negrelli, Geofroy Isnard, Bertrand Malferrat, Jean de Cardone, Raymond de Castel-

Digitized by Google

lane, Adémar de la Roche, Raimond de Cuers, Jacques de Corvo, Jean Lebigre, Robert d'Uzès. Qui pourrait reconnaître, sous ces faux visages, les prélats que l'on en a recouverts? Et il ne faudrait pas croire qu'ils sont seulement quelques-uns. Pierre *Didaci*, d'Orange, se nommait en réalité Pierre de la Magnania, comme son parent de Cavaillon, Hugues de la Magnania, dont on a fait Hugues *de Magialla ;* Bernard *Carbonet*, de Gavaillon aussi, n'est pas autre que Bernard de la Roche ; Pierre *de Beretto* et Guillaume *de Pesserato*, de Vaison, étaient de leurs vrais noms Pierre de Bessio et Guillaume de Peyrotis. A Grasse, toute la liste est travestie et pas un nom n'est demeuré intact : au lieu de Pierre *de Beretto*, il faut mettre Pierre de Bessio ; au lieu de Jean *Peyroleri*, Jean Coci ; au lieu d'Amédée *de Digna*, Amédée de Monteil ; au lieu d'Artaud *de Mehella*, Artaud de Mélan ; au lieu de Thomas *Gérente*, Thomas de Puppio ; au lieu de Bernard *de Paula*, Bernard de Châteauneuf ; au lieu de Pierre *Gorbini*, Pierre de Forbin ; sans parler de *Dominique de Guissa*, qui est un personnage inventé. Par ces échantillons, on peut juger du reste, et il en reste beaucoup.

6° A ces défectuosités bien caractérisées, il faut en ajouter un bon nombre d'autres, qui sont de grandes taches dans un ouvrage historique et de haute érudition, où l'exactitude et la précision doivent marcher en première ligne. Les fausses dates pullulent ; les chartes mal datées abondent, entraînant de terribles conséquences ; la chronologie laisse beaucoup à désirer ; l'ordre des successions n'est point sûr, et bien des fois le successeur est placé avant celui qui le précéda ; les translations d'un siège à un autre ont été ignorées ou mal indiquées, de manière à faire regarder comme deux ou trois personnes distinctes un prélat qui a occupé successivement deux ou trois sièges. Qui pourrait se douter que l'évêque que l'on a nommé Jean tout court à Vence en 1348, Jean Peyroleri à Grasse en 1349, et Jean Coti à Saint-Paul-Trois-Châteaux, est un seul et même homme siégeant en trois villes différentes ? Ceci a donné lieu à une multiplication de personnes tellement considé-

Digitized by Google

rable, qu'on se ferait difficilement une idée exacte de la vérité. Nous pouvons affirmer que, pour les seuls évêchés de la Provence, il y a certainement 150 à 200 noms à retrancher des listes.

Ce n'est donc pas sans raisons sérieuses que l'on peut croire qu'une scrupuleuse revision du *Gallia Christiana* s'impose, et qu'une édition vraiment nouvelle est devenue nécessaire. Pour la préparer, et pour faire disparaître, dans les limites des forces humaines, le plus grand nombre possible des taches signalées, on a dû étudier dans les sources la vie et les actes des personnages qui ont droit à prendre ou à conserver leur place dans le nouveau *Gallia*, et recueillir avec soin les pièces sur lesquelles repose la vérité de leur histoire. La principale recherche a porté sur les bulles de provisions données aux nouveaux évêques, par le moyen desquelles on pouvait établir, pour chaque siège, un ordre de succession rigoureusement exact, et expulser les faux prélats qui, sans titre aucun, ont été glissés au milieu des vrais, dont chacun peut montrer son titre. La recherche a été longue et difficile, parce que la collection de ces pièces n'existe nulle part, pas même à Rome, et qu'il a fallu les ramasser dans des fonds d'archives divers, peu facilement abordables, et disséminés en beaucoup d'endroits. Elle n'a pas été infructueuse, puisque, pour la seule première partie, dont il va être question, on a pu en réunir près de 800 parfaitement authentiques, dont les anciennes, pour la plus grosse part, proviennent des archives du Vatican. Le recueil de ces bulles, joint aux documents qui les accompagnent et les complètent, représente plus de vingt ans de travaux. Sans elles, il était impossible de songer à une refonte du *Gallia Christiana*, qui fût une vraie amélioration de l'œuvre primitive et donnât satisfaction aux amis de la vérité historique; avec elles, l'édition nouvelle devient possible, et l'on a la certitude d'effacer un très grand nombre d'erreurs, et de faire progresser d'une manière incontestable l'édition des Bénédictins.

Voici le plan et les bases sur lesquels l'édition nouvelle sera faite. Chaque province ecclésiastique formera un vo-

Digitized by Google

lume d'environ 1,200 colonnes. Chaque volume comprendra deux parties distinctes, de dimensions à peu près égales : la première, rédigée en français, contiendra l'histoire de la métropole et des métropolitains, puis, par ordre alphabétique, l'histoire des évêchés suffragants et de leurs évêques, depuis l'origine jusqu'à la révolution française ; la seconde renfermera, sous le titre d'*Instrumenta*, les principaux documents qui constituent les archives de nos Eglises, et pour chacune, toutes les bulles épiscopales que l'on a pu retrouver. On a tenu à donner à ce recueil d'actes, qui sont la garantie de tous les récits, le plus d'ampleur possible. Pour l'Eglise d'Aix, 125 pièces ont été imprimées ; chaque évêché en aura près d'une centaine.

Aujourd'hui, nous annonçons la première partie du *Gallia christiana novissima*, laquelle comprendra les quatre anciennes provinces ecclésiastiques du sud-est de la France, en tout vingt-deux évêchés ou archevêchés. Elle formera cinq volumes grand in-4° à deux colonnes.

Le premier est consacré à la province d'Aix, dont les suffragants étaient : Apt, Fréjus, Gap, Riez et Sisteron.

Le deuxième, à la province d'Arles, avec les évêchés de Marseille, Orange, Saint-Paul-Trois-Châteaux et Toulon.

Le troisième, à la province d'Avignon, avec Carpentras, Cavaillon et Vaison.

Le quatrième, à la province d'Embrun, dans laquelle étaient Digne, Glandève, Grasse, Nice, Senez et Vence.

Le cinquième volume appartiendra tout entier au clergé régulier, et s'occupera de toutes les abbayes et des principaux monastères des quatre provinces, hommes et femmes, classés selon les ordres auxquels ils appartenaient : Augustins, Bénédictins, Cisterciens, Dominicains, Franciscains. Il a paru utile de grouper ensemble tous ces établissements, et de rapprocher les unes des autres les maisons d'un même ordre, comme l'on a rapproché dans les autres volumes les différents évêchés d'une même province, pour en former un tout (1).

(1) Voici les conditions proposées aux souscripteurs pour le 1er vo-

Digitized by Google

II. — AIX, MÉTROPOLE DE LA SECONDE NARBONNAISE

Capitale de la Provence durant sept siècles, après avoir été la métropole de la seconde Narbonnaise depuis la division de la province romaine, la ville d'Aix fait remonter très authentiquement sa fondation au deuxième siècle avant l'ère chrétienne : c'est la première ville fondée par les Romains dans les Gaules. Elle doit son origine ainsi que son nom à Caïus Sextius Calvinus, l'un des consuls de Rome de l'année 124 avant Jésus-Christ, lequel fut envoyé avec une armée au secours des Marseillais, alors aux prises avec les Saliens, leurs voisins, qu'une première défaite, essuyée l'an d'auparavant, n'avait point découragés. Après avoir battu ce peuple, et ses alliés les Ligures et les Voconces, non loin de l'endroit où la ville s'élève, il lui enleva son indépendance, et pour le contenir plus facilement et lui ôter toute idée de revanche, il résolut de s'établir fortement au centre de son territoire. Le lieu qui fixa son choix pour l'établissement projeté, était remarquable par les eaux abondantes qu'on y trouvait, et particulièrement par des sources d'eaux chaudes ; d'où la ville nouvelle prit le nom de Eaux de Sextius, Eaux Sextiennes, *Aquæ Sextiæ*. Nous croyons que la fondation d'Aix eut lieu en l'an de Rome 631, alors que Sextius Calvinus était proconsul ; cependant, Cassiodore la retarde d'un an,

lume, qui est plus qu'à moitié imprimé et sera achevé rapidement.

Le prix du volume rendu franco est de *trente-six francs*, pour tout souscripteur qui se libèrera intégralement et d'avance, en envoyant sa souscription.

Il sera de *quarante-six francs*, pour ceux qui préfèreront payer après réception du volume.

Après l'achèvement de l'ouvrage, le prix des volumes sera augmenté.

Paul Hoffmann,
imprimeur-éditeur, Montbéliard.

Digitized by Google

l'assignant à l'année 632, ou 122 ans avant Jésus-Christ, sous le consulat de Cn. Domitius et C. Fannius. Ce fut d'abord un poste fortifié, φρουράν, un simple *castellum* ou *præsidium*, ayant une garnison de troupes romaines, lequel devint sous Auguste une colonie de nom latin, dont les habitants pouvaient jouir des droits de citoyens de Rome. Elle porta alors le nom de *Colonia Julia Augusta Aquæ Sextiæ*, que l'on rencontre dans les inscriptions, et elle fut affiliée à la tribu Voltinia.

Vu le motif déterminant qui avait fait choisir le site où fut bâtie la ville d'Aix, il n'est pas douteux que la ville primitive dut être établie auprès des eaux chaudes. Lors de son plein développement, elle dut occuper tout l'espace aujourd'hui compris entre le palais de la cour d'appel, l'église de Saint-Sauveur, où l'on voit encore une muraille romaine, l'hôpital, aux alentours duquel ont été découvertes de nombreuses antiquités, l'établissement des eaux thermales, le couvent des religieuses Sacramentines, qui a succédé à l'ancienne cathédrale de Notre-Dame de la Sed, en revenant de là au point de départ, à peu près par la ligne septentrionale des maisons du Cours. Le palais des comtes de Provence, démoli à la fin du dernier siècle et remplacé par celui de la Cour, avait en façade deux belles tours antiques, que l'on a toujours considérées comme les défenses d'une porte; leur démolition fit découvrir entre elles les restes d'un vieux mur les reliant l'une à l'autre, et les traces d'une voie romaine, qui les traversait pour pénétrer dans l'intérieur. C'était la principale porte d'Aix, faisant face au levant. Une troisième tour, placée en avant, à peu de distance, fut reconnue être un mausolée : sa position, en dehors des murs et sur le chemin qui se dirigeait vers l'Italie, indiquait que la ville romaine finissait là. Et, en effet, il est de notoriété publique que tous les autres quartiers de la ville actuelle, situés au levant, au couchant et au midi, ne datent que du moyen-âge, et même d'une époque bien plus moderne, les derniers ne remontant pas au delà du milieu du XVII^e^ siècle.

Après avoir reconnu l'emplacement primitif de la ville

Digitized by Google

d'Aix, il nous faut déterminer l'extension de la cité aixoise, *civitas Aquensium*. Le nom de *cité*, à l'époque romaine, ne désignait pas un ensemble de maisons et de monuments, de places et de rues, mais un territoire, dont l'étendue constituait l'importance de la ville à laquelle il appartenait, bien plus que le chiffre de la population du centre habité. La grande cité était celle qui avait un grand territoire, comme Arles, Aix, Fréjus; la petite cité, celle qui n'avait qu'un territoire restreint, comme Marseille, Orange, Cavaillon, Senez, Cimiès, Nice. D'un bout à l'autre de cette extension territoriale, grande parfois comme un arrondissement ou un département, c'était la cité, qui ne finissait qu'en atteignant les limites d'une cité voisine. Or, cette différence de grandeur, qui provenait de diverses causes, mais principalement de l'état de puissance et des possessions des peuplades qui servirent à constituer les nouvelles cités, donne un intérêt majeur, pour l'histoire ecclésiastique surtout, à la détermination de l'étendue et des limites des cités romaines, parce que, une fois celles-ci connues, on a par là même l'étendue et les limites des diocèses, cité et diocèse étant à l'origine une seule et même chose.

La ville d'Aix ayant été fondée, selon les paroles expresses des anciens auteurs, dans le pays des Saliens ou Saluviens (1), et aux dépens de ceux-ci, elle dut recevoir en apanage les terres de ce peuple vaincu. Tout ne lui fut pas attribué, sans doute : une part fut faite aux Marseillais, qui agrandirent ainsi leurs domaines; nous verrons aussi les cités d'Arles et de Fréjus dotées d'une très grande portion de ce vaste territoire. Mais elle était au centre des terres saliennes, et ce qui lui en revint était fort considérable; car jamais, à aucune époque, du côté du nord et du levant, il ne se trouva de ville rivale d'Aix, si ce n'est à

(1) « In territorio Salluviorum ». — « Aquæ Sextiæ Salluviorum ». Pline, Tite Live, Ammien Marcellin. Nous nous abstiendrons, le plus possible, de citations d'anciens auteurs que l'on trouve partout, spécialement dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, auquel nous renvoyons, une fois pour toutes.

Digitized by Google

une très grande distance, ses plus proches voisines ayant toujours été les cités de Fréjus, de Riez, de Sisteron, d'Apt et d'Arles. C'est ce qu'a fort bien compris et nettement exprimé l'auteur moderne de l'Histoire de la Gaule Narbonnaise, d'après lequel la principale extension du territoire de la ville Sextienne dut être dans la direction du levant et du septentrion (1). Dans ces deux sens, au nord surtout, elle dut recueillir toute la succession des Saliens, et atteindre les limites qui séparaient ceux-ci des *Vulgientes*, dont la capitale était Apt. Or ces limites ne sont autres que la montagne du Luberon, d'un bout à l'autre bout. Aussi, les auteurs qui ont examiné cette question avec le plus de soin, n'hésitent pas à donner aux Saliens, et par conséquent à la ville d'Aix, les deux rives de la Durance, et tout le pays qui s'étend à la droite de cette rivière jusqu'au Luberon (2). Ce sont en réalité des contrées qui de tout temps ont fait partie du diocèse d'Aix, jusqu'à la révolution française. Au midi, les possessions des Marseillais ne laissaient à la ville nouvelle qu'un territoire fort restreint; car Marseille était l'amie et l'alliée de Rome, et l'on n'était pas venu à son secours pour la dépouiller. Quant aux frontières orientale et occidentale, nous n'avons rien qui nous permette de les fixer avec précision pour cette époque primitive; mais pour les époques postérieures, nous pouvons les déterminer au moyen de preuves matérielles dont le témoignage est au-dessus de toute contestation.

Lorsque la ville d'Aix devint une colonie romaine, c'est-à-dire sous le règne d'Auguste, et se trouva ainsi en contact avec la colonie d'Arles, qui devait sa fondation à Jules César, il y eut nécessité de délimiter le territoire des deux cités limitrophes. Cette démarcation se fit au moyen de grands blocs de pierres quadrangulaires, si solidement plan-

(1) Herzog. *Galliæ Narb. historia*, p. 139. « Quæ cum ita sint, Aquæ necesse est agrum habuerint pone ipsam urbem, orientem et septentrionem versus ».

(2) Voir les deux cartes jointes au Mémoire de M. Rouchon sur les Saliens. *Mém. de l'acad. d'Aix*, t. VIII, p. 249.

Digitized by Google

tés en terre, qu'on les retrouve encore parfois à l'endroit même où les ingénieurs impériaux les placèrent, il y a dix-neuf siècles. Impossible de les confondre avec d'autres pierres, ou de se méprendre sur le but pour lequel elles furent posées ; car chacune d'elles porte sur l'une de ses faces l'inscription : FINES ARELAT*ensium*, « limites du territoire d'Arles », et sur l'autre : FINES AQVEN*sium*, « limites du territoire d'Aix ». Les lettres sont superbes et des premières années de l'ère chrétienne (1). Naturellement, ces bornes, qui désignaient la ligne séparant les deux cités, durent être établies sur le périmètre commun ; et bien que le plus grand nombre ait disparu, il nous en reste assez pour savoir exactement quelles étaient à cette date les frontières de la colonie aixoise. On en a signalé successivement jusqu'à douze, dont trois auraient été à Aix même, deux à Gémenos, deux à Belcodène, une à Peynier, une à Châteauneuf-le-Rouge, une à Saint-Antonin et une à la Grande-Pugère (2). Ces diverses localités, situées dans le département des Bouches-du-Rhône et, à l'exception de Belcodène et de Gémenos, dans l'arrondissement d'Aix, sont toutes, sauf cette dernière, au levant de ladite ville. Au couchant, une seule borne a été jusqu'ici retrouvée, entre Aix et la commune d'Éguilles.

Il s'en faut de beaucoup que toutes les bornes qui ont été signalées aient le même degré de certitude, et par suite, la même valeur pour fixer le périmètre de la cité d'Aix. Plusieurs n'existent plus ; d'autres ne sont plus à leur place primitive ; il en est enfin dont l'existence n'est pas assurée au point de pouvoir les faire servir à une démonstration qui, pour être péremptoire, doit reposer sur des fondements solides et inébranlables. Nous ne croyons pas qu'il y ait jamais eu à Aix trois de ces pierres, différentes l'une de l'autre, mais une seule qui aura été vue, à diverses époques, en des

(1) Camille JULLIAN, dans le *Journal des Savants*, année 1889, p. 121.

(2) On trouvera l'indication et la description de toutes ces bornes dans les *Inscriptions de la vallée de l'Huveaune*, par C. JULLIAN, p. 26 et p. 100, et dans le tome XII du *Corpus inscr. lat.*

Digitized by Google

sites divers, la même qui est entrée en 1873 au Musée de la ville, où on peut la voir. Il est du reste facile de comprendre que la présence à Aix de cette pierre, ou de ces pierres, ne prouve rien, si ce n'est qu'on a dû les y transporter de quelque endroit voisin, parce qu'il serait absurde de supposer que la limite des territoires d'Aix et d'Arles pût passer précisément dans la ville d'Aix. Nous refusons de même d'admettre les prétendues pierres de Gémenos, que rien ne garantit, que personne n'a vues. Il suffit, pour être autorisé à n'en pas tenir compte, de savoir que toutes les bornes authentiques portent les deux inscriptions sur les deux faces d'un même bloc, tandis que celles-ci, seules dans tout le groupe, n'auraient reçu qu'une inscription chacune, l'une, celle qui désigne le territoire d'Aix, l'autre, celle qui désigne les confins d'Arles. Cette singularité, que rien ne justifie, donne lieu à un doute sérieux, et ne permet pas d'accepter une affirmation sans preuves et sans vraisemblance. Quant aux pierres de Peynier et de la Grande-Pugère, elles n'ont pas de meilleurs garants, la dernière surtout, sur laquelle on crut d'abord avoir lu « fines Ovidii » qu'un effort de mémoire a seul permis de modifier au gré de celui qui en a parlé, vu que la pierre n'a pu être retrouvée.

Après cette part faite à la critique, il reste cinq bornes indiscutables, qui vont nous montrer jusqu'où s'étendait la cité d'Aix. Celles de Belcodène existent encore. Trouvées en place en 1838, elles furent transportées à Auriol, chez les frères Bosq, où nous les avons vues cent fois, et elles sont actuellement au musée de la ville de Marseille, au château Borély. Le site précis qu'elles occupèrent durant tant de siècles, nous est aussi parfaitement connu. La borne de Châteauneuf-le-Rouge existe également. C'est celle qui a été le plus anciennement signalée; car Raimond le Solier la vit en place vers 1560; Peiresc l'y retrouva en septembre 1614, et nous en a laissé le dessin; le maire de Châteauneuf en attestait l'existence, en 1821, aux auteurs de la *Statistique des Bouches-du-Rhône*. Elle est encore à sa place en cette année 1894, où nous l'avons visitée le 22 février; et celui qui désirera l'examiner après nous, la trouvera tout

Digitized by Google

près de la borne kilométrique 307, sur la route nationale de Lyon à Antibes, à 55 mètres du chemin. On est là au quartier de Capelier, dépendant de la commune de Châteauneuf-le-Rouge, que les habitants de la contrée appellent communément *Négréoux*. C'est certainement la même pierre que virent Solier et Peiresc; et bien que ceux-ci n'aient rapporté, comme y figurant, que les mots désignant les limites d'Aix, on y lit très distinctement en fort belles lettres, et presque entières, les deux inscriptions FINES AREL. et FINES AQVEN. (1) Enfin, si la borne qui depuis deux siècles a été vue à Saint-Antonin, n'a pas encore été retrouvée, il est impossible de douter de son authenticité, vu le soin avec lequel Spon l'a décrite, relatant ce qu'on y lisait sur l'une et sur l'autre face, et racontant sa découverte au pied du mont Sainte-Victoire, et sa translation au château dudit Saint-Antonin (2).

Nous avons donc quatre bornes formant une ligne droite du nord au sud, de Saint-Antonin à Belcodène, et séparant les territoires d'Aix et d'Arles; et comme Aix était indubitablement au couchant, il s'ensuit que ce qui se trouvait au levant, c'est-à-dire toute la vallée de Trets, était terre arlésienne. A Belcodène, la présence de deux pierres semblables, placées à une faible distance l'une de l'autre, ne peut s'expliquer que par un changement de direction; arrivée là, la limite d'Aix qui courait du nord au sud, dut tourner brusquement du levant au couchant, et la seconde pierre, avec celles qui durent y faire suite, aurait été mise pour indiquer la nouvelle ligne suivie par la frontière méridionale de la cité d'Aix. De celle-ci il ne reste rien; mais il y a à se demander si elle eut une étendue bien considérable, et si la ligne tarda beaucoup à s'infléchir de nouveau pour aller du sud au nord, en décrivant la limite occidentale de la cité.

(1) Cela n'a pas empêché les auteurs de la *Statistique des Bouches-du-Rhône* (to. 2 p. 1030), de regarder cette borne comme une pierre miliaire, et de croire que les caractères qu'elle porte étaient illisibles.

(2) Spon. *Voyage*. p. 330. « A trois milles d'Aix, au château de Saint-Antonin, se voit cette inscription trouvée au pied de la roche de Sainte-Victoire, vulgairement dite Sainte-Venture ».

Digitized by Google

Cette limite était encore plus rapprochée d'Aix que celle du levant. Elle nous est connue par la borne qui fut trouvée, au commencement de ce siècle, encore debout sur le chemin d'Aix à Éguilles, et qui depuis a été transportée à une faible distance de son site primitif, à l'entrée du hameau des Figons, où nous l'avons examinée le 23 février 1894. Il n'y a pas de doute possible sur le rôle que cette pierre a joué, comme ses similaires, depuis dix-neuf siècles. Bien qu'elle ait été fort maltraitée par la main des hommes, elle conserve encore des vestiges des lettres IN qui entraient dans le mot FINES de la première ligne, et la seconde ligne de l'inscription, ARELAT. y est en entier. Sans contredit, le territoire d'Arles arrivait jusque-là, malgré l'étonnement qu'un fait si bien constaté a pu provoquer. Ce qui n'est pas moins digne de remarque, c'est que la limite actuelle de la commune d'Aix passe encore aujourd'hui tout près de l'endroit où la borne était plantée ; preuve évidente que sur ce point la cité de Sextius a gardé invariablement sa frontière des premiers jours.

A partir de là, la ligne se dirigeait vers la Durance. Nous lui donnerions volontiers un peu d'extension à l'ouest, vers Rognes et Lambesc, où il y a tant de vestiges du séjour de nombreuses familles romaines, qui sembleraient marquer le voisinage d'une grande ville, plus rapprochée que celle d'Arles ; mais nous ne pourrions en fournir la preuve, et aucune borne n'a été trouvée de ce côté. Au delà de la Durance, la colonie aixoise occupait tout le pays jusqu'au Luberon, et remontait la rivière presque jusqu'à Manosque. On peut s'en convaincre par un curieux passage de la *Vie de sainte Consorce*, que Mabillon a dit être l'œuvre d'un auteur contemporain, du v^e^ ou du vi^e^ siècle, et dans laquelle nous lisons que saint Eucher, au moment de se retirer dans sa grotte de Beaumont, désigna le lieu par lui choisi pour y vivre en solitaire, comme étant dans le territoire d'Aix et dominant la Durance (1). Elle s'étendait de même au loin, vers l'est et le

(1) « Si ergo tibi non displicet, comam capitis mei tondere decrevi, et vitam ducere solitariam in specu quam juxta voluntatem meam

Digitized by Google

sud-est, en contournant la vallée de Trets par derrière la chaîne de Sainte-Victoire. Nous n'en voulons pour preuve que la présence des tombeaux de nos Saints à Saint-Maximin, et l'éloignement de la frontière de la cité de Fréjus, qui ne semble pas s'être avancée, dans la direction d'Aix, au-delà de la rivière d'Argent.

Telle fut, selon toutes les vraisemblances, la cité d'Aix dans son origine, n'ayant qu'une petite banlieue au midi, et une grande extension au nord et à l'est. Tel dut être et tel fut le diocèse d'Aix primitif, que tous les documents historiques nous montrent, dès qu'ils commencent à paraître, en possession des localités comprises dans le périmètre que nous avons désigné. Les doctes éditeurs du *Cartulaire de Saint-Victor*, reconstituant à l'aide de ses vieilles chartes le comté et le diocèse d'Aix, déclarent qu'il était alors « tel qu'il subsista jusqu'en 1790 ». On peut faire la même constatation dans les bulles d'Alexandre III (1175), d'Urbain III (1186), de Célestin III (1191), et dans le dénombrement de la fin du XII^e^ siècle, que nous avons fait figurer parmi nos *Instrumenta ;* si ce n'est que les bulles, ne concernant que le Chapitre, sont loin de contenir l'énumération de toutes les églises du diocèse; le dénombrement au contraire, étant une pièce administrative, a compris dans le diocèse d'Aix quelques localités voisines qui ne lui appartiennent pas et qu'il faut savoir distinguer. La liste des décimes publiée sous le n° XL, a plus de précision et plus de valeur; il ne lui manque qu'un peu plus d'ordre. En relevant les indications qu'elle fournit, nous pouvons tracer, en commençant par le nord-ouest, le périmètre du diocèse d'Aix, tel qu'il était au XIV^e^ siècle, tel qu'il fut jusqu'à la révolution française.

Voici les noms des paroisses qui formaient la frontière diocésaine : Mallemort, Alleins, Aurons, Pélissanne, Lançon, Lafare, Ventabren, Cabriès, Venel, Mimet, Belcodène, Peynier, Trets, Roquefeuil, Saint-Maximin, Rougiers,

Dominus ostendit mihi *in territorio Aquensi*, in agro nostro quem Montem Martium appellamus, fluvio Duranciae imminentem ». *Acta SS. ord. S. Bened.* I. 235.

Digitized by Google

Mazaugues, La Roquebrusanne, Garéoult, Besse, Camps, Brignoles, Le Val, Correns, Châteauvert, Brue-Auriac, La Verdière, Ginasservis, Vinon, Cadarache. Au delà de la Durance : Mirabeau, Corbières, Sainte-Tulle, Montfuron, Villemus, Reillanne, Montjustin, Vitrolles, Peypin, Cabrières, Vaugines, Lourmarin, Lauris, Puget. Tout ce qui était encadré entre ces diverses localités appartenait à Aix, à l'exception de Saint-Cannat qui dépendait de Marseille; mais le diocèse d'Aix avait lui aussi une enclave dans celui d'Arles, où il possédait l'église d'Istres. Enfin, il y a lieu de remarquer que la paroisse de Sainte-Tulle cessa de relever d'Aix, à une époque que nous ne pouvons fixer, pour être incorporée au diocèse de Sisteron.

Une autre question laissée indécise par les listes que nous avons citées, et qu'il nous faut maintenant éclaircir, est celle-ci : A quel moment la vallée de Trets, que nous avons vue faire partie du territoire d'Arles, est-elle entrée avec ses églises dans le diocèse d'Aix? Aucune de ces églises n'est nommée dans les bulles des papes Alexandre III, Urbain III, Célestin III; aucune ne figure parmi celles qui payèrent, au synode de 1251, leurs redevances annuelles à leur église-mère (Instr. XXVIII). Par contre, on trouve dans le rôle des décimes du XIV^e^ siècle les huit paroisses de la vallée, qui y sont taxées comme toutes les autres paroisses du diocèse (Instr. XL). De ces faits et de quelques autres que nous aurons à signaler, il paraît résulter que jusque au milieu du XIV^e^ siècle, lesdites églises ne dépendirent pas de l'archevêque d'Aix. D'abord, nous avons un texte très explicite de l'année 950, attestant que la vallée de Trets, bien que géographiquement placée dans le comté d'Aix, appartenait néanmoins au comté de Marseille (1). Ici, il ne faudrait pas prendre le nom de *comté* comme synonyme de *diocèse*; car jamais l'évêque de Marseille n'eut de juridiction sur cette contrée. C'est l'archevêque d'Arles qui, après comme avant cette époque, y exerçait l'autorité diocésaine.

(1) « In curte de Tresia, que est pertinens ex comitatu Marsiliacense, et jacet in comitatu Aquense ». *Cartul. de Saint-Victor*, n° 1041.

Digitized by Google

On le vit bien, lorsqu'il vint avec ses chanoines, en 1056, consacrer l'église de la Trinité nouvellement bâtie à Trets, sans que l'archevêque d'Aix, présent à la cérémonie, y participât autrement que par son assistance (1). On procédait d'une façon différente, lorsqu'un évêque étranger dédiait une église dans le diocèse d'un autre, avec l'agrément et la délégation de l'ordinaire, que l'on avait soin de mentionner dans l'acte. Nous en avons de nombreux exemples, dans la consécration de l'église de Cucuron par Guillaume, évêque de Toulon, le 20 juin 1055 (2), dans celles de l'église de Brignoles, par le même prélat, le 27 janvier 1056 (3), et de l'église du Val, le 10 janvier 1068, par l'évêque de Carpentras (4). Partout, l'autorisation de l'archevêque d'Aix est expressément marquée, et les chanoines d'Aix entourent le consécrateur, lequel ne fournit que sa personne, n'étant pas sur son territoire. Il en est de même dans les actes de dédicace des églises de La Barben (5) et de Pélissanne (6), le 13 et le 15 décembre 1069, par Rodolphe, évêque de Cavaillon. La distinction est donc facile à faire, et il reste acquis que dans la consécration de l'église de la Trinité, l'archevêque d'Arles agissait de son autorité propre ; il était chez lui à Trets. Mais ce ne sera pas pour longtemps, et bientôt les choses changeront de face.

(1) « Cujus precibus, domnus Raimbaldus, Arelatensis archiepiscopus, cum canonicis suis, monitus hanc studuit dedicare ecclesiam ». *Ibid.* n° 112.

(2) « Unde domnus Willelmus, Tolonensis episcopus. jussione domni Poncii, Aquensis antistitis, cum ejusdem sedis canonicis, ... hanc consecravit ecclesiam ». *Ibid.* n° 312.

(3) « Unde domnus Wilelmus, Tolonensis episcopus, jussione domni Poncii, Aquensis antistitis, ... hanc studuit dedicare ecclesiam ». *Ibid.* n° 337.

(4) « Domnus Wilelmus, Carpentoratensis episcopus, sive domnus Wilelmus, Tholonensis episcopus, moniti, vice domni Rostagni, Aquensis metropolitani episcopi, ... hanc dedicaverunt ecclesiam ». *Cartul. de Correns*, fol. 24 v°.

(5) « Domnus Rodulfus, Cavellionensis episcopus, rogatu domni Rostagni, Aquensis antistitis, ... hanc dedicavit ecclesiam ». *Saint-Victor.* Ch. 226.

(6) « Domnus Rodulfus, Cavellionensis sedis episcopus, monitus, vice domni Rostagni, Aquensis antistitis, cum ejus sedis canonicis, ... hanc dedicavit ecclesiam ». CHANTELOU, *Hist. de Montmajour.*

Digitized by Google

Nous n'ignorons pas que dans les bulles de confirmation accordées par plusieurs papes à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, les églises de la vallée de Trets sont portées comme étant dans le diocèse d'Aix. Elles s'y trouvaient en effet enclavées par leur position géographique, sans que pour cela elles fissent partie du diocèse, ou qu'elles fussent soumises à la juridiction de l'archevêque. Au contraire, il est certain qu'au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, l'église d'Arles avait perdu son autorité sur cette portion de son ancien territoire, et que l'archevêché d'Aix n'en avait pas hérité. C'est ce que déclara en termes exprès le concile d'Avignon de 1209, lorsque, reconnaissant que la vallée n'appartenait à aucun diocèse, il chargea le légat du Saint-Siège de faire donner les secours spirituels et administrer les sacrements à une population devenue acéphale (1). Saint-Victor possédait alors presque toute la vallée, et y jouissait d'une exemption complète plusieurs fois renouvelée, attestée non seulement par les bulles des souverains pontifes, mais par de fréquents démêlés entre l'abbaye et les archevêques, des refus de concours pour les confirmations et les ordres, des autorisations sollicitées par ces prélats pour des cérémonies à faire dans les églises exemptes, des transactions et autres pièces dont les archives sont remplies. Ce ne fut que le 19 mars 1323 que, par la volonté formelle du pape Jean XXII, Jacques de Concos, archevêque d'Aix, entra en possession de toutes les églises de la vallée de Trets, et commença à y exercer la juridiction épiscopale, pleine et entière (2), qu'il n'y avait point antérieurement. Par conséquent, lors-

(1) « Ad hec, vallem de Tritis que, *ut acephala, in nullius diocesi asseritur constituta*, domino U[goni], Regensi episcopo, apostolice sedis legato, ad custodiendum decernimus specialiter assignandam; qui spirituali, et si oportuerit materiali gladio, hereticos expellat ab ipsa, et fidelibus qui fuerint ibi pro tempore, sicut debuerit, ecclesiastica sacramenta ministret, donec summus pontifex aliud de ipsa duxerit disponendum ». *Livre jaune de La Major de Marseille*, fol. 15.

(2) « Quod archiepiscopus et successores sui in omnibus et singulis castris, villis, locis, ecclesiis et prioratibus vallis de Tritis, et personis ibidem commorantibus, omnimodam jurisdictionem ordinariam habeat spiritualem et ecclesiasticam, ... et alia jura ecclesiastica, tam ordinis quam jurisdictionis, plene et integre ». *Saint-Victor*. Ch. 1149.

Digitized by Google

que nous lisons dans l'acte de la délimitation des diocèses d'Aix et de Marseille, faite le 27 octobre 1255 par des délégués du Saint-Siège (1), qui en tracèrent la ligne séparatoire sur la crête des collines allant de Belcodène à Saint-Jean-du-Puy, que tout ce qui se trouvait au nord de cette ligne appartenait au diocèse d'Aix, nous ne pouvons prendre ces paroles que comme indiquant une position topographique, et non une appartenance réelle et effective. A partir de 1323 seulement, le diocèse d'Aix s'étendit, sans solution de continuité, de Mallemort à Brignoles et de Belcodène à Reillanne.

Il conserva ces mêmes limites jusqu'en 1790. Jamais il ne franchit Belcodène, que nous savons être l'antique frontière romaine entre les cités d'Aix et d'Arles, et qui marqua toujours l'extrémité sud de la première ; l'enquête de 1255 l'ayant reconnue comme telle (2), attribua ses églises alternativement à Aix et à Marseille, qui s'y remplaçaient d'année en année. Au dire de Pitton(3), le diocèse d'Aix comptait au XVII^e^ siècle quatre-vingt-quatre paroisses ; d'autres lui en donnent plus de cent au moment de la révolution. Nous en trouvons quatre-vingt dix-sept seulement, avec quelques annexes, dans le manuscrit 263 (ancien 1048) de la bibliothèque Méjanes, à Aix, qui nous paraît contenir les notes recueillies dans une visite pastorale faite vers 1730 par M. de Brancas, et fournit de nombreux renseignements sur chacune de ces paroisses, et sur leur état moral et matériel. On en peut voir aussi la liste dans le manuscrit 264 (anc. 969) de la même bibliothèque, lequel est de 1724, et nous apprend que le diocèse était alors partagé en huit doyennés : Aix, Brignoles, Trets, Rians, Lambesc, Pertuis, Cadenet, Reillanne, ces trois derniers au-delà de la Durance ; chaque doyenné comprenait de dix à quinze paroisses.

Le siège archiépiscopal était dans l'église de Saint-

(1) Archev. d'Aix. Reg. *Thesaurus*, fol. 22.

(2) « Ecclesias vero Sancti Petri et Sancti Jacobi de Bulcodinis, et castrum ipsum, *esse et fuisse antiquum limitem* declaramus, et nunc constituimus inter dioceses memoratas ». *Ibid.*

(3) *Annales de la sainte église d'Aix*. 1668. fol. 7 prél.

Digitized by Google

Sauveur; mais Saint-Sauveur n'est pas la cathédrale primitive. Jusqu'au XI^e siècle, l'église-mère fut Notre-Dame de la Sed, située à l'extrémité de la ville romaine, en dehors de la ville moderne; le nom seul de cette église en fait connaître la prééminence. Là siégèrent les archevêques des dix premiers siècles; là furent conservées les reliques de saint Mitre, le célèbre martyr d'Aix, qui y ont reposé jusqu'en 1383 (Instr. LXI). Les ravages des Sarrasins et la destruction de la ville la laissèrent debout, et elle devint, après le rétablissement de l'ordre, le centre de ce qu'on appela la ville des Tours, ou ville archiépiscopale, par opposition à la ville comtale. A côté, se trouvait le palais des archevêques, où ceux-ci habitèrent jusqu'au milieu du XV^e siècle (Instr. LXVIII). Restaurée elle-même en 1317 par les soins de Robert de Mauvoisin, la vénérable métropole fut abandonnée cent ans après; en 1410, ce n'était plus qu'une carrière de pierres où l'on venait puiser des matériaux pour la construction du clocher de Saint-Sauveur (1). Plus tard, on établit sur ses ruines le couvent des Minimes, et de nos jours les religieuses Sacramentines en occupent le site et en conservent le souvenir. L'église métropolitaine qui la remplaça, fut bâtie au XI^e siècle sur l'antique oratoire que saint Maximin avait dédié au Sauveur ressuscité, et elle fut consacrée en 1103 par l'archevêque Pierre; ce n'est rien autre que la nef de droite de la métropole actuelle. La nef centrale de celle-ci est du XIV^e siècle, mais elle ne fut achevée que vers la fin du XV^e, par la construction de la dernière croisée et du portail (2). La consécration solennelle en fut faite le 7 août 1534, par Antoine Filholi, archevêque co-

(1) « Pro lapidibus extrahendis de ecclesia Sedis... Pro eradicando et extrahendo lapides magnos ab ecclesiis Sancti Laurentii et Beate Marie Sedis... Pro dirumpendo parietes ecclesie Sedis... Fuit dirupta una paries de ecclesia Sedis ». *St-Sauveur d'Aix.* Reg. 173 (sept. 1410).

(2) Le prix-fait de la dernière croisée est du 16 avril 1472; il fut rapporté par Hélion l'Auvergnat, dont on a fait presque partout Léon Alvéringe. Celui de la façade est du 3 juillet 1484, et il fut donné à Pierre Soqueti; maître Jacotin Paparoche fut l'artiste choisi pour sculpter les statues. *St-Sauveur d'Aix.* Reg. 13 et Reg. 149.

Digitized by Google

adjuteur de son oncle Pierre, archevêque d'Aix, sous le titre de Saint-Sauveur qu'elle n'a jamais cessé de porter.

Comme métropole de la seconde Narbonnaise, l'église d'Aix était à la tête d'une province ecclésiastique, composée de plusieurs évêchés suffragants, soumis à la juridiction de son archevêque; sur l'une et sur les autres quelques renseignements historiques ne seront pas inutiles. On attribue communément à l'empereur Dioclétien la division de l'antique province romaine des Gaules, qu'Auguste avait constituée sous le nom de Narbonnaise, et qui fut par lui divisée en trois provinces distinctes, au commencement de son règne, c'est-à-dire avant la fin du IIIe siècle. Il y eut alors une première et une seconde Narbonnaise, et entre les deux une province Viennoise. La seconde Narbonnaise figure dans la liste de Vérone de 287; mais elle semble avoir disparu bientôt, car on n'en retrouve pas les traces dans les écrivains du IVe siècle. Bien plus, Ammien Marcellin témoigne, par un texte formel, de la réalité de cette éclipse intérimaire des provinces créées par Dioclétien, en attestant qu'il n'y avait de son temps qu'une seule Narbonnaise, dans laquelle était comprise la Viennoise (1). « La Narbonnaise, dit à sa suite Desjardins, était divisée en deux provinces dans la liste de Vérone; il est évident qu'elle avait été ramenée à l'unité au temps de Julien. Ammien le marque clairement, en insistant sur ce point : une seule Narbonnaise, *una* » (2). Mais avant la fin du IVe siècle, la seconde Narbonnaise reparaît dans la liste de Polemius Silvius (385), dans la Notice des provinces et des cités (395-423), et dans la Notice des dignités (375-420). C'est précisément l'époque où son nom va être prononcé de nouveau dans les conciles.

Déjà, au concile d'Arles de 314, la province Viennoise avait été mentionnée explicitement (3), presque à son ori-

(1) « Narbonensis *una* Viennensem intra se continebat ». AMMIEN-MARC. XV. XI. 6.

(2) *Géographie de la Gaule romaine*, t. 3, p. 472, note 8.

(3) « Ex provincia Viennensi, civitate Massiliensi, Horesius episcopus ». COUSTANT. *Epist. Rom. Pont.* p. 341.

Digitized by Google

gine et, par là même, l'existence de la seconde Narbonnaise à cette date est affirmée, puisque la Viennoise coupait en deux la grande province antique. Le silence qui s'était fait ensuite, et dont nous avons donné le motif, fut rompu en 381 au concile d'Aquilée, dont les actes contiennent une lettre adressée aux évêques de la Viennoise, de la première et de la seconde Narbonnaise (1). Vingt ans plus tard, au concile de Turin, tenu en 401, ce n'est plus seulement le nom de la province qui apparaît ; son organisation et la désignation de celui qui devait en être le chef furent l'objet des délibérations du concile, et il s'efforça de mettre fin aux difficultés que cette question avait fait naître. Proculus, évêque de Marseille, prétendait en effet qu'il devait être reconnu comme le métropolitain des églises de la nouvelle province, par la raison que plusieurs de ces églises avaient appartenu à la sienne, et qu'il en avait ordonné les évêques. Mais comme Marseille était de la province Viennoise, divers évêques de la région, sans nier la vérité des faits avancés par Proculus, s'opposaient à sa demande, et soutenaient que la seconde Narbonnaise ne pouvait pas avoir pour métropolitain un prélat qui appartenait à une province étrangère. Ce système prévalut dans le concile, parce que c'était dès lors une règle adoptée par l'Eglise, que chaque province aurait un métropolitain pris parmi les comprovinciaux, et que les métropoles civiles seraient en même temps métropoles ecclésiastiques, l'évêque de la capitale devant avoir l'autorité sur tous les autres. Conformément à ce principe, qui a fait loi constamment, les Pères du concile de Turin décidèrent que l'évêque de Marseille conserverait, sa vie durant, la prééminence dont il était en possession sur certains sièges et sur certains évêques ordonnés par lui ; mais après sa mort, ce privilège, tout personnel, devrait cesser, et la seconde Narbonnaise aurait un métropolitain pris dans son sein.

(1) « Concilium quod convenit Aquileiae dilectissimis fratribus episcopis provinciae Viennensis et Narbonensium primae et secundae ». SIRMOND. *Conc.* I. 21.

Digitized by Google

Ce ne pouvait être évidemment que l'évêque de la ville d'Aix, qui, étant la métropole civile, devenait par là même la métropole ecclésiastique de toute la province.

Ainsi fut constituée la province d'Aix, dont il n'y a aucun vestige avant cette époque. Marseille avait eu des églises sujettes, probablement fondées par elle : Nice, Antibes, etc., ce qui lui donnait une certaine suprématie, une sorte de droit métropolitain. Celui d'Aix lui vient de la division de la Narbonnaise, de son titre de capitale, des décrets de Nicée et d'Antioche, et de la décision spéciale du concile de Turin. A la mort de Proculus, qui le lui avait disputé, toutes les cités de la province durent le reconnaître; et bien que le voisinage de l'église d'Arles, qui exerça si longtemps dans les Gaules une autorité primatiale faisant pâlir l'éclat des autres métropoles, semble parfois lui assigner un rôle secondaire, on ne saurait raisonnablement lui refuser dès lors la qualité d'église métropolitaine. C'est comme primat, ou vicaire apostolique, que saint Césaire obtint du pape Symmaque, en 514, que l'archevêque d'Aix serait tenu de se rendre à son concile (1). C'est comme tel, que Raiambaud reçut, au XI^e^ siècle, les promesses de soumission des archevêques Pons et Rostan (2), sans que cela leur enlevât leur rang, pas plus que la bulle de Pascal II, qui, en 1099, donna à l'église de Narbonne la primatie sur celle d'Aix (3). Si en 794 le concile de Francfort hésita à reconnaître le titre de métropole à Aix, aussi bien qu'à Embrun et à Tarentaise (4), il ne fit que constater l'état d'extrême désolation dans lequel se trouvaient, au VIII^e^ siècle, les églises du midi, envahies, saccagées, détruites, non seulement par les Sarrasins, mais par les Francs eux-mêmes, comme nous l'apprend le pape Adrien I, dans

(1) *Mon. Germ. hist.* Epist. to. III, p. 42.

(2) Arch. des Bouches-du-Rhône. *Livre noir de l'archevêché d'Arles*, fol. 14.

(3) *Patr. Lat.* to.163, col. 32.

(4) « De Tarentasia vero et Ebreduno sive Aquis, legatio facta est ad sedem apostolicam, et quidquid per pontificem romanae ecclesiae definititum fuerit, hoc teneatur ». *Conc. ant. Galliae*, t. 2, p. 196.

Digitized by Google

sa bulle du 1er janvier 774. Pouvait-il ignorer que par cet acte pontifical Adrien avait rendu à toutes les églises métropolitaines leur droit primordial, en déclarant que soixante et quatre-vingts ans de dévastation n'avaient pu leur faire perdre leur antique dignité ? (1). Ce n'est donc point dire la vérité que d'insinuer et de soutenir que la province d'Aix resta « en fait comme en droit dans l'obédience métropolitaine d'Arles, jusqu'à la fin du VIIIe siècle ». La décision du pape Adrien répond péremptoirement à une assertion si hasardée. Il put y avoir, sans doute, quelque délai dans la reconstitution totale de l'ancien état de choses, puisque dans l'énumération des métropoles de l'empire, Charlemagne a omis celles d'Aix, d'Eause (ou Auch) et de Narbonne. Mais le principe était posé, le droit reconnu; et pour ce qui regarde Aix, la décision sollicitée ne tarda pas à venir, puisque son archevêque Benoît fut un des cinq métropolitains convoqués en 828 au concile de Lyon.

Géographiquement, la seconde Narbonnaise, ou la province ecclésiastique d'Aix, se trouvait placée entre la Viennoise et les Alpes-Maritimes, et s'étendait depuis l'extrémité du diocèse de Gap, au nord, jusqu'à la Méditerranée. Elle confrontait, au couchant, les diocèses de Grenoble, Die, Vaison, Carpentras, Cavaillon, Arles, Marseille et Toulon; au levant, ceux d'Embrun, Digne, Senez, Glandève et Cimiez. Sur la côte, elle allait jusqu'à Monaco, et peut-être au delà. Il est en effet certain que primitivement la province des Alpes-Maritimes ne touchait pas la mer, sauf peut-être à son extrémité orientale ; Vence en était séparée par Antibes, Cimiez par Nice, ces villes appartenant à Marseille avec toute la côte maritime jusqu'à *Mo-*

(1) « Nec debet ecclesia ullum damnum sui ordinis sustinere, si per LX. aut LXXX, et eo amplius annos, incuria quorumcumque praesulum et vastatione barbarorum, dignitatem antiquam perdidit et amisit... Auctoritate igitur B. Petri, principis apostolorum, singulis metropolitis antiquo more potestatem suam reddidimus, et filium nostrum gloriosum et inclytum regem Carolum rogavimus, ut antiquam dignitatem omnis metropolis haberet ». *Patr. Lat.* to. 96, col. 1215. — FAILLON. I. 794.

Digitized by Google

noecum. Or, selon l'opinion d'un savant qui a le mieux étudié cette question de géographie gallo-romaine, le territoire qui avait été la propriété des Marseillais, dut être attribué, dès l'antiquité, à la province Narbonnaise (1). Ce ne fut que bien plus tard, comme nous allons le voir, que la province ecclésiastique d'Embrun atteignit la Méditerranée, en empiétant sur sa voisine, à laquelle elle enleva deux de ses églises suffragantes.

Huit diocèses composèrent à l'origine la seconde Narbonnaise : Aix, Gap, Sisteron, Apt, Riez, Fréjus, Antibes et Nice. Aucune difficulté ne peut s'élever au sujet des six premiers, qui jusqu'à la révolution française restèrent unis en corps de province, sans qu'aucune modification ait jamais été apportée à leurs relations respectives. Pour Antibes non plus, la question n'est pas douteuse; tous les manuscrits et toutes les éditions de la *Notitia provinciarum*, qui est du IVe ou du Ve siècle, mettent cette ville dans la seconde Narbonnaise et sous la métropole d'Aix. Quant à Nice, qui n'était pas une cité romaine, mais une colonie marseillaise, elle ne figure pas dans la *Notice;* mais ses rapports avec la Narbonnaise sont bien établis (2), et quand son évêque cessa de dépendre, au spirituel, de l'évêque de Marseille, ainsi qu'on l'avait réglé à Turin, il ne put que se tourner vers Aix, dont le territoire l'englobait des deux côtés. Il est vrai que ce territoire confinait de bien près avec la province des Alpes-Maritimes, et le désir de s'arrondir qu'éprouvait Ingenuus, métropolitain d'Embrun, ne tarda pas à lui procureur l'adjonction d'une localité qu'il regardait comme une annexe naturelle de sa province. Il

(1) « Videbimus territorium Massiliensium, vel Tiberii aetate, ad Monoecum usque pertinuisse ; nam quidquid Massiliensium fuit, quatenus liberas civitates provinciis attribuere licet, eatenus provinciae Narbonensi antiquitus attributum fuisse consentaneum est. » Mommsen. *Corpus I. L.* to. v, p. 902.

(2) « Reliqua ora, ab Intimilio ad occidentem, sub praeside Alpium Maritimarum fuerit necesse est, nisi quod Monoecus et Nicaea cum Massiliensium essent, ibi degentibus jura petenda erant, aut a magistratibus Massiliensibus, aut a proconsule provinciae Narbonensis. » *Ibid.*, p. 903.

Digitized by Google

commença par solliciter, auprès du pape saint Léon, l'union des évêchés juxtaposés de Cimiez et de Nice, ce qui les mettait l'un et l'autre sous sa juridiction. La décision pontificale ayant été annulée par le pape Hilarus, successeur de Léon, il se hâta d'ordonner un évêque à Nice, pour empêcher l'archevêque d'Aix de le prévenir. Ayant ensuite envoyé à Rome Véran, évêque de Vence, il obtint du Pape, avec l'approbation de ses actes, le retour à la décision de S. Léon, et l'union définitive des deux églises (1). En fait, ce fut l'évêché de Cimiez qui fut supprimé; mais Nice échappa dès ce moment à la province d'Aix, pour faire partie de celle d'Embrun. Antibes continua à dépendre de la métropole d'Aix pendant longtemps encore; ce n'est qu'au XI^e^ siècle que nous trouvons son évêque compté parmi les suffragants d'Embrun (2), sans que le motif et la date précise de ce changement aient été indiqués.

Les choses demeurèrent en cet état jusqu'à la révolution française, qui anéantit l'organisation provinciale de toutes les églises de France. Lors du concordat de 1801, la province d'Aix fut reconstituée sur des bases nouvelles, complètement différentes de son état primitif. Comme diocèse, l'église d'Aix comprit alors les deux départements des Bouches du-Rhône et du Var, c'est-à-dire le territoire de sept anciens diocèses et des portions de plusieurs autres ; comme métropole, elle eut pour suffragants les évêchés d'Avignon, de Digne, de Nice et d'Ajaccio. En 1817, un nouveau concordat, qui rétablissait l'archevêché d'Arles et plusieurs évêchés supprimés, modifia profondément sa situation. Il ne lui restait plus pour territoire diocésain que le seul arrondissement d'Aix, et sa circonscription métropolitaine s'étendait sur les églises de Fréjus, de Digne et de Gap. Mais le concordat de 1817 n'ayant été exécuté qu'en partie en 1822, et l'érection de l'archevêché d'Arles n'ayant pas été effectuée, l'arrondissement d'Arles demeura sous la juridiction de l'archevêque d'Aix, et l'évêché de Marseille lui

(1) Bulle du pape Hilarus, de l'année 464. *Patr. lat.* LVIII. 20.

(2) *Gallia christ.* III. Instr. col. 179. Bulle du pape Victor II, instituant l'archevêque Guiniman, du 7 juillet 1057.

Digitized by Google

fut donné pour suffragant, avec celui d'Ajaccio. L'évêché d'Alger lui a aussi appartenu temporairement, depuis sa création jusqu'à son élévation au rang de métropole, et Nice, depuis son annexion à la France, a repris son rang sous l'autorité de son antique métropolitain. Pour conserver le souvenir des vieilles métropoles de la Viennoise et des Alpes-Maritimes, l'archevêque d'Aix joint à son titre celui d'Arles et d'Embrun, qui est purement honorifique.

Voici, dans leur ordre chronologique, les ouvrages spéciaux qui ont été composés sur l'histoire de l'église d'Aix et de ses archevêques. Quant aux ouvrages généraux, où nos prélats figurent comme tous les autres, nous croyons tout à fait inutile de les mentionner, les uns, et ce sont les plus importants, étant parfaitement connus, comme le *Gallia Christiana*, ancien et nouveau, et la *Series episcoporum* du P. Gams, les autres ne contenant le plus souvent que de simples listes, qui ne peuvent rien apprendre à personne.

Le premier livre publié sur les archevêques d'Aix, a pour auteur un médecin de cette ville. « *Annales de la sainte église d'Aix*, à monseigneur l'Eminentissime cardinal Grimaldi, son archevêque, avec les dissertations historiques contre Mre Launoy, docteur de Paris, par M. Jean-Scholastique Pitton, docteur en médecine, etc. » A Lyon, chez Mathieu Liberal, imprimeur, M.DC.LXVIII. — In-4°, de 12 feuillets, 310 et LXVI pages. Le récit s'arrête aux premières années de l'épiscopat du cardinal Grimaldi.

La seconde histoire des archevêques d'Aix est d'un bénéficier de Saint-Sauveur. « *Ordre successif ou Catalogue historial des seigneurs archevêques d'Aix*, dans lequel est traité de leurs gestes, de ceux des papes, des empereurs, des rois de France, sous lesquels lesdits seigneurs archevêques sont morts, des conciles... Par Mre Jean-Claude Sobolis, prêtre, bachelier en sainte théologie, et bénéficier en la métropole d'Aix. » — Cet ouvrage n'a jamais été imprimé. L'original est à la bibliothèque de Grenoble, Ms. 1149; il y en a une copie moderne à la bibliothèque Méjanes,

Digitized by Google

Mss. 258-259, contenant 887 pages, en deux volumes, et finissant à Daniel de Cosnac.

La troisième est l'œuvre de P.-J. de Haitze; elle est restée inédite durant près de 150 ans, et n'a été imprimée que de nos jours : « *L'épiscopat métropolitain d'Aix*, par Pierre-Joseph de Haitze ». Aix, Makaire, 1863. — In-12, XVI et 176 pages, un grand tableau plié. L'écrivain a clos son histoire à la mort du cardinal Grimaldi, en 1685. Le manuscrit original est à la bibliothèque de la ville de Marseille, Ms. 1498, fol. 412.

Ici se place une autre histoire manuscrite et inédite, conservée à la bibliothèque Méjanes, Ms. 260, sous le titre suivant : « *Notice de l'église d'Aix* ». Le manuscrit a 180 pages, et va jusqu'à la mort de M. de Brancas, en 1770. C'est l'œuvre d'un auteur anonyme.

Enfin, M. Fisquet a publié en 1868 une dernière histoire des archevêques d'Aix, qui, devant faire partie de *la France pontificale*, n'a pas d'autre titre que « *Métropole d'Aix* ». C'est un fort volume in-8, imprimé à Bar-le-Duc, ayant 1055 pages, dont les 358 premières seules sont consacrées à Aix. Tout le reste concerne Arles et Embrun.

Nous n'avons pas à apprécier, en ce moment, la valeur historique des ouvrages que nous venons d'énumérer. Il suffira de dire que, aucun d'eux n'ayant été écrit d'après les sources, il n'est pas étonnant qu'il s'y trouve une très grande quantités d'erreurs, que la simple comparaison avec les documents authentiques nous permettra de faire disparaître. Les plus graves sont les noms d'évêques fictifs qui y figurent à tort, et les incertitudes au sujet de la succession épiscopale. Nous allons les signaler à mesure qu'elles se présenteront, et nous les corrigerons l'une après l'autre, en rétablissant à chaque fois la vérité méconnue. Cela vaudra mieux que d'en faire ici une critique générale ; et les nombreuses rectifications que nous aurons faites se trouvant toutes à leur place, il sera plus facile à chacun de les juger et d'en profiter.

Digitized by Google

III. — 51. THOMAS DE PUPPIO, 1396-1420.

Voici la version communément reçue sur l'avènement de Thomas de Puppio. Ce prélat aurait été fils de Jean de Puppio, maître-rational (conseiller-maître d'après un autre) à la cour des comptes de Provence. Thomas succéda à son père en sa charge, et la remit ensuite à son frère, pour devenir chanoine de Saint-Sauveur. Il fut élu archevêque d'Aix par le chapitre de son église, en 1398 (le *Gallia christiana* dit en 1397 ou 1399), reçut ses bulles de Benoît XIII en 1399, et se rendit peu après à Rome, où Boniface IX lui donna le *pallium*.

Il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela, et voici ce qu'il faut mettre à la place. Thomas était docteur en droit canon, et curé, *plebanum*, de Saint-Marc de Puppio, au diocèse d'Arezzo, lorsque, le 2 mai 1382, Clément VII le fit évêque de Grasse (1). Le 2 mars 1388, le même pape le transféra à l'évêché d'Orvieto, en Italie, dont il avait déjà l'administration depuis l'année précédente (2). Ces faits, aussi certains qu'ils ont été jusqu'ici inconnus, et que nous développerons lorsque nous aurons à parler des évêques de Grasse, sont une nouvelle preuve des incertitudes et des faussetés dont sont remplis nos livres d'histoire. Après avoir siégé près de neuf ans à Orvieto, Thomas de Puppio fut nommé par Benoît XIII à l'archevêché d'Aix, le 22 décembre 1396 (Instr. LXIV). On a de lui : une nomination à la chapellenie de Saint-Grégoire, fondée à Saint-Sauveur par Armand de Narcès, du 14 octobre 1397 (3); un hommage à Louis II, comte de Provence, du 31 août 1399 (4); des ordonnances faites en chapitre pour

(1) « Ad te plebanum plebis Sancti Marchi de Puppio, Aretinensis dioc... ». Arch. Vat. Reg. Aven. Clement. VII. to. 27, fol. 323.
(2) *Ibid.* to. 50, fol. 366 v°.
(3) PITTON. *Annales*, p. 195.
(4) Arch. du B.-du-Rh. B. 769 bis, fol. 2.

Digitized by Google

la solennité des offices à Saint-Sauveur, qui semblait alors n'être plus qu'une simple paroisse, au lieu d'une église métropolitaine, du 5 avril 1410 (1); un décret pour l'union de l'abbaye de Saint-Pons de Gémenos à celle de la Manarre (2); deux lettres en faveur de Saint-Maximin et de la Sainte-Baume (3); une bulle obtenue de Martin V, le 29 janvier 1418, pour la collation d'un canonicat de Saint-Sauveur à son neveu Thomas de Puppio, clerc d'Arezzo, bien que son autre neveu, Nicolas de Puppio, y fût déjà chanoine (4); une décision réglant les dépenses à faire pour les réparations et les ornements dans les églises unies aux prébendes du chapitre, du 2 juin 1419 (5); une déclaration par laquelle les moines de Silvacane sont reconnus exempts de la dîme du blé pour le territoire de Lauron, du 10 février 1420 (6). C'est le dernier acte à nous connu de Thomas de Puppio, qui mourut le 17 septembre de la même année 1420, en faisant son église héritière de tous ses biens (7).

(1) Saint-Sauveur d'Aix.
(2) Bibl. de Marseille. Ms. 1499, fol. 734.
(3) FAILLON. *Monuments*. II. nos 190, 191.
(4) Arch. Vat. Reg. 357, fol. 127 vo.
(5) Saint-Sauveur d'Aix.
(6) Fonds de Silvacane, no 56. z.
(7) « XV. kal. octobris. Anno Domini M.CCCC.XX et die XVII. mensis septembris, obiit dominus Thomas de Puppio, archiepiscopus sancte Aquensis ecclesie, qui reliquit omnia bona sua ecclesie predicte. » *Martyrol. de Saint-Sauveur*, fol. 113.

J.-H. ALBANÈS.

Digitized by Google

LA CONCEPTION

DU

SACRIFICE DE LA MESSE

DANS LA TRADITION DE L'EGLISE LATINE [1]

Suite

III

PHASE MODERNE

TREIZIÈME SIÈCLE : S. Thomas d'Aquin, IV *Sent.* dist. 12 et 13; *Summa theologica*, 2a 2æ q. 85; 3a p. q. 22, 48, 74, 79 et 83.

14e SIÈCLE : Duns Scot, in IV *Sent.* dist. 12 et 13 (*Opera*, Lyon, 1639, t. VIII), et *Quodlibet* XX (*ibid.* t. XII, p. 514-535).

15e SIÈCLE : Gabriel Biel, *Epitome expositionis canonis missæ*, Tubingue, 1499 (2).

16e SIÈCLE : Clichtovée. *Antilutherus*, 2 p. cap. 12-15 (Paris, 1524); — Jean Eck, *Enchiridion locorum communium adversus Lutherum et alios hostes Ecclesiæ*, cap. 17 (Lyon, 1572); — Cajetan, *De missæ celebratione*, et *de missæ sacrificio* (divi Thomæ Aquinatis opera, Anvers, 1612, t. XII, fol. 106 et 164); — Melchior Cano, *De locis theologicis*, lib. 12, cap. 11 (Migne, *Cursus theologiæ*, t. I, col. 803-867), Massarello, *Acta concilii Tridentini* (Agram, 1874), t. I, p. 602-646 et t. II, p. 58-132; — Le Plat, *Monumentorum ad historiam concilii Tridentini collectio* (Louvain, 1784 et 1785), t. IV, p. 337-350, et t. V, p. 424-433. — *Concilii Tridentini canones et decreta*, sess, 22; — *Catechismus concilii Tridentini*, p. 2, *de eucharistiæ sacramento*, p. 75-88; — Bellarmin, *De Eucharistia*, lib. 5 et 6, seu lib. 1 et 2 *de missa*, *Disputationum* t. II, p. 947-1175 (Lyon, 1590).

(1) Voir les numéros de juin et juillet.

(2) Nous ne possédons pas le *Sacri canonis missæ expositio* de Biel.

Digitized by Google

17e siècle : Vasquez, *Commentariorum in tertiam partem sancti Thomæ*, t. III, Disp. 220-234 (Lyon, 1620); — Lessius, *De justitia et jure*, lib. 2, cap. 38, dub. 2 (Anvers, 1618); *De perfectionibus divinis*, lib. 12, cap. 13 (Anvers, 1620); — Suarez, *In tertiam partem*, disp. 73-79 (*Opera*, Paris, 1872, t. XXI); — Hiquæus, *Commentaria in Scotum* lib. IV *Sententiarum* (Scoti *Opera*, Lyon, 1639, t. VIII, p. 812-837) — de Lugo, *De venerabili Eucharistiæ sacramento*, Disp. 19 (Migne, *Cursus theologiæ*, col. 700-803).

18e siècle : Cienfuegos, *Vita abscondita*, Rome, 1726.

19e siècle : Franzelin, *De Eucharistia*, 2 p. *de sacrificio* (Rome, 1887); — Thalhofer, *Handbuch der katholischen Liturgie*, 2 vol. (Fribourg-en-Brisgau, 1887-1893); — Stentrup, *De Verbo incarnato, Soteriologia*, vol. II, th. 81-107 (Inspruck, 1889), Schanz, *Die Lehre von den heiligen Sacramenten*, § 35 (Fribourg-en-Brisgau, 1893).

S. Thomas d'Aquin ne s'est occupé du sacrifice de la messe qu'en passant; mais il a donné le coup de barre qui imprima une nouvelle direction à la théologie sur cette question (1). Il ne s'est pourtant pas dégagé entièrement de la conception par les effets, qui régnait depuis cinq siècles. Elle domine encore son commentaire sur le Maître des Sentences. Il y cherche, à la suite d'Innocent III, les raisons de la célébration de la messe, dans notre utilité (2). Il ajoute que la Passion est représentée une seule fois l'an à l'office du vendredi saint, telle qu'elle s'est accomplie dans Jésus-Christ, le chef de l'Eglise; mais que sous le rapport des fruits qui nous en reviennent, elle est représentée chaque jour aux saints mystères (3). Il voit aussi

(1) Les restes de l'ancienne conception du sacrifice de la messe se gardèrent naturellement pendant assez longtemps, surtout dans les compilations. On les retrouve encore à la fin du quinzième siècle dans Gabriel Biel.

(2) IV *Sent.* dict. 13, q. 1, a. 2, q. 3.

(3) *Ibid.* ad 1. Passio Christi prout in capite contingit semel tantum in anno repræsentatur in Ecclesia; sed prout in nos ejus effectus provenit, quotidie debet repræsentari, quia ejus effectus in nobis continuo est et sic repræsentatur in hoc sacramento. — S. Thomas reproduit la même pensée dans sa Somme (3 p. q. 83, a. 2), mais il y accorde plus de place à la représentation physique de la passion par la messe. Cette comparaison entre la messe et l'office du vendredi saint où l'on offre une hostie consacrée le jeudi saint, était classique à cette époque. Plusieurs anciens théologiens avaient admis que le vin est consacré ce jour-là par le mélange de la parcelle d'hostie. Mais les théologiens du xiiie siècle combattent cette opinion. Albert le Grand (IV *Sent.* d. 12, a. 23, p. 209) dit que, le vendredi saint, il y a immolation, parce que l'hostie est offerte mais non sacri-

Digitized by Google

dans les cérémonies de la messe un tableau de la Passion, mais entrant dans l'esprit qui distinguait déjà les premiers auteurs du treizième siècle, il dit que ce tableau retrace seulement les actes de Jésus-Christ vis-à-vis de son Père (1).

La conception par les effets se retrouve même dans la plupart des articles de la Somme théologique qui touchent à la question. D'après la Somme, la célébration de l'eucharistie, où l'on offre la même hostie et par conséquent le même sacrifice que sur la croix, est une immolation de Jésus-Christ pour deux raisons : parce qu'elle est une image de la passion où le Sauveur s'est immolé, et parce qu'elle nous en applique les fruits (2). C'est, du reste, tout spécialement en raison de ces fruits, que le sacerdoce du Christ l'emporte sur le sacerdoce mosaïque et qu'il est comparé au sacerdoce de Melchisédech qui offrait du pain et du vin, en figure de la participation des fidèles aux effets du sacrifice de Jésus-Christ (3). Cependant, s'inspirant des enseignements de saint Augustin, comme Guillaume d'Auvergne et Albert le Grand, le Docteur angélique voit surtout dans le sacrifice, l'acte et le signe extérieur du culte de latrie que nous rendons à Dieu, comme notre principe et notre fin (4) ; il en explique les effets pour nous, par un apaisement de Dieu et par un rapprochement de l'humanité et de la divinité dans cette offrande, dont le prêtre et la victime sont l'Homme-Dieu : « le sacrifice, dit-il, est une chose faite pour rendre à Dieu l'honneur propre qui lui est dû, en vue de l'apaiser » (5). Mais, suivant l'Ange de l'école, par cette chose sacrée que l'homme fait on ne doit pas entendre

fice, parce que les effets de la messe ne sont pas produits. S. Bonaventure (IV *Sent.* d. 12, p. 2), enseigne qu'il y a oblation, mais non sacrifice.

(1) IV *Sent.* d. 12, expositio textus. On se souvient qu'Innocent III, Guillaume d'Auvergne et Albert le Grand avaient insisté sur les effets du sacrifice qui se rapportent à Dieu.

(2) 3 pag. q. 83, a. 1 ; cfr a. 2.

(3) 3 p. q. 22, a. 6 ad 2.

(4) $2^a\ 2^{æ}$, q. 85.

(5) 3 p. q. 48, a. 3. Sacrificium proprie dicitur aliquid factum in honorem proprie Deo debitum ad eum placandum. Cfr 3 p. q. 79, a. 4.

Digitized by Google

(comme Guillaume d'Auvergne et Albert le Grand) une simple oblation, mais un changement produit dans la chose offerte (1). Cette observation met le sacrifice en dehors de la sanctification et des effets moraux qui en découlent ; elle ouvre à la théologie de nouveaux horizons ; on va dès lors faire consister le sacrifice dans la modification physique de la victime, et, trois siècles plus tard, la question principale agitée dans l'école sera de savoir quelle est l'action physique accomplie sur la Victime qui constitue l'essence du sacrifice de la messe.

On trouvera d'ailleurs dans d'autres textes de la Somme, des assertions inspirées par la même conception du sacrifice. Expliquant pourquoi le pain et le vin sont la matière de l'eucharistie, l'Ange de l'école relève cette raison indiquée en passant par Alexandre de Halès, que la double consécration qui met le corps du Sauveur sous l'espèce du pain et son sang sous l'espèce du vin, fait de la messe le mémorial et une sorte d'image sensible de la Passion (2). Il laisse aussi entendre que tout le sacrifice s'accomplit par la consécration, lorsqu'il enseigne que les prêtres qui consacrent représentent Jésus-Christ, en la personne et par la puissance duquel ils le font, de sorte qu'on retrouve dans le sacrifice eucharistique le même prêtre et la même hostie que sur la croix (3).

(1) 2ª 2æ q. 85, a. 3 ad 3 : Sacrificia proprie dicuntur, quando circa res Deo oblatas aliquid fit, sicut quod animalia occidebantur, quod panis frangitur et comeditur et benedicitur. Et hoc ipsum nomen sonat, nam sacrificium dicitur ex hoc quod homo facit aliquid sacrum. Saint Thomas part de l'étymologie du mot sacrifice proposé par saint Isidore, comme l'avaient fait les auteurs antérieurs ; mais il n'interprète plus le *sacrum factum* des effets moraux produits par la sanctification de la victime et de ceux pour qui elle est offerte, il l'entend d'une transformation physique de la chose offerte, qui obtiendra ces effets par l'apaisement de la divinité.

(2) 3, p. q. 74, a. 1. Secundo quantum ad passionem Christi, in qua sanguis est a corpore separatus : et ideo in hoc sacramento, quod est memoriale dominicæ passionis, seorsum sumitur panis ut sacramentum corporis et vinum ut sacramentum sanguinis.

(3) 3 p. q. 88, a. 1 ad 3. Sacerdos gerit imaginem Christi, in cujus persona et virtute pronuntiat ad consecrandum, ut ex supra dictis patet. Et ita quodammodo idem est sacerdos et hostia.

Digitized by Google

La question de savoir comment les prêtres tiennent la place de Jésus-Christ à l'autel, fut précisément la première qu'on essaya de résoudre sur ce chemin nouveau où s'engageait la spéculation théologique. Fidèles au principe posé par leur illustre maître, les disciples de saint Thomas (1) admirent généralement que Jésus-Christ concourt lui-même comme prêtre principal au sacrifice de la messe par un acte d'intelligence et de volonté; qu'il en est ministre immédiat; que les prêtres qui célèbrent en son nom, ne font que lui prêter leur voix pour la consécration et déterminer par leur intention l'application des fruits de la messe (2). Ils en conclurent que ces prêtres sont personnellement les ministres non pas de l'Eglise, mais de Jésus-Christ lui-même ; que l'Eglise ne saurait par conséquent substituer ses lois à leur volonté, ni faire, malgré eux, l'application des messes qu'ils disent ; qu'enfin le sacrifice eucharistique a la même valeur que celui de la croix, puisqu'il est offert immédiatement par Jésus-Christ.

Mais Duns Scot embrassa un sentiment opposé. D'après lui, encore que l'Homme-Dieu soit le prêtre principal de la messe, il n'y concourt pas immédiatement; car ce n'est point par un acte de sa volonté, mais par un acte de la volonté des divers prêtres, que chaque messe est non seulement appliquée, mais encore célébrée (3).

Les scotistes développèrent cette doctrine. Ils soutinrent que Jésus-Christ n'est prêtre dans le sacrifice eucharisti-

(1) Voir Suarez, disp. 77, s. 1.

(2) De Lugo (disp. 19, n. 93-95) remarqua plus tard que le sacrifice de la messe pourrait être offert au nom du Sauveur, alors même que ce dernier n'aurait pas actuellement la volonté de le faire offrir, comme un ambassadeur fidèle à son mandat agit au nom de son prince, alors même que celui-ci dort ou s'occupe d'autres affaires ; mais il combattit les scotistes, en faisant observer que, si l'action de Jésus-Christ ne s'exerçait à la messe qu'en raison de l'institution du sacrifice, on ne pourrait dire que Jésus-Christ offre la messe comme prêtre : car l'institution de la messe a été faite par lui comme législateur, et non comme prêtre.

(3) Quodlibet 20, a c. On comprend qu'avec cette opinion, Scot ait été porté à regarder tout le récit de l'institution (et non les seules paroles : *hoc est corpus meum ; hic est calix sanguinis mei*) comme nécessaires pour la consécration.

Digitized by Google

que, que parce qu'il l'a institué et qu'il a conféré aux prêtres le pouvoir de l'offrir (1). Ils tiraient de cette théorie deux conséquences importantes. La première, c'est que les prêtres qui célèbrent ne sont pas les ministres et les organes de Jésus-Christ lui-même ; mais qu'ils offrent le sacrifice au nom et dans la dépendance de l'Eglise, à qui le Sauveur l'a confié (2). La seconde, c'est que, la messe n'étant pas un acte de l'Homme-Dieu, n'a pas la même valeur que le sacrifice de la croix, qu'elle n'applique qu'une partie de ses fruits, et que cette application se fait en raison de la prière de l'Eglise et non en raison d'une offrande actuelle faite de la Victime sacrée par Jésus-Christ lui-même.

C'était nier que le sacrifice de la messe reproduisît le sacrifice de la croix, soit en lui-même, soit dans ses effets, et préparer les esprits aux doctrines du protestantisme.

Luther s'appuya, en effet, sur ces considérations pour refuser à la messe le caractère et l'efficacité d'un sacrifice, par cette raison que, suivant saint Paul, il n'y a pas d'autre sacrifice pour la rémission des péchés, que celui du Sauveur sur le Calvaire. Tout en admettant la présence réelle, il regarda la célébration de l'Eucharistie comme un simple repas institué par le Christ et pris en commun par les chrétiens en mémoire de la mort du Rédempteur. Il nia donc qu'il y eût à la messe aucune oblation du corps de Jésus-Christ ou aucune valeur satisfactoire.

Ce fut naturellement à détruire ces deux négations par des preuves de tradition et surtout d'Ecriture sainte, que s'appliquèrent dès lors les docteurs catholiques. Ils prirent ainsi l'habitude de démontrer avant tout que la messe n'est pas un simple repas commémoratif, mais une oblation faite à Dieu du corps de Jésus-Christ. L'oblation qui, à

(1) Voir Hiquæus dans ses notes sur Scot, t, VIII, p. 831, 832 ; cfr Biel, lect. 26 et 27.

(2) Scot, *ibid.*, et Hiquæus, p. 833. Vasquez attribue à Scot d'avoir enseigné qu'un prêtre hérétique consacre validement, mais n'offre point le sacrifice. Ce serait, semble-t-il, la conséquence logique de la théorie scotiste ; mais Scot (IV *Sent.* d. 13, q. 2, n. 19) et ses disciples (t. VIII, p. 830, 831) enseignent qu'un prêtre même hérétique offre validement le sacrifice.

Digitized by Google

leur sens, constituait le sacrifice, se distingua de plus en plus, dans leur esprit, du souvenir de la mort de Jésus-Christ que les protestants admettaient comme eux, et de la communion qui présentait le caractère de repas et non celui d'offrande. Telles furent les positions que prit Clichtovée dans son *Antilutherus*, un des premiers ouvrages publiés contre les protestants.

Jean Eck, leur grand adversaire dans les conférences publiques, se mit sur le même terrain, mais en s'inspirant visiblement des théories scotistes. D'après lui, la messe est un véritable sacrifice, parce que le prêtre y offre le corps de Jésus-Christ au nom de l'Eglise ; ce sacrifice est le même que celui de la croix et celui de la cène, parce qu'il est offert suivant le précepte et conformément à l'institution du Sauveur.

Cajetan, qui écrivit un peu plus tard, reproduisit les démonstrations de Clichtovée, sans y rien ajouter de notable (1).

Tel était l'état de la controverse, lorsque s'assembla le concile de Trente. La question du sacrifice de la messe y fut étudiée à deux reprises, en 1551 et en 1562 dans de nombreuses congrégations préparatoires ; mais chaque fois l'attention des théologiens et des Pères se porta principalement sur ces deux points : que la messe est une oblation du corps de Jésus-Christ faite à Dieu et qu'elle a une valeur satisfactoire (2).

(1) Dans les congrégations du concile de Trente, on attribuait à Cajetan une preuve du caractère satisfactoire de la messe tirée de ce que les paroles de l'institution : « hoc *facite* in meam commemorationem », signifient « hoc *sacrificate* ». Cette preuve avait déjà été développée par Clichtovée. La plupart des théologiens et des Pères l'admettaient ; mais quelques-uns la regardaient comme dénuée de valeur, par exemple François Foreiro et Bovio, évêque d'Ostuni (Massarello, t. II, p. 65 et 90).

(2) Dans la seconde discussion, qui eut lieu en 1562, on souleva la question de savoir si la cène célébrée par Jésus-Christ avait été un véritable sacrifice. Cependant Pallavicin nous semble avoir donné trop d'importance à cette discussion dans son *Histoire du concile*, car il n'y eut que deux ou trois Pères qui contestèrent que le Sauveur se fût offert à Dieu à la dernière cène (Massarello, p. 78, 79, 130,

Digitized by Google

Aussi, pour mettre hors de doute le caractère sacrificatoire de la célébration de l'Eucharistie, le concile insista-t-il sur l'oblation qui y est faite, et sur la différence qu'il y a entre cette oblation et la communion (1). Le catéchisme du concile de Trente s'exprime de même, et enseigne que si le sacrement de l'Eucharistie est parfait par la consécration, toute la force du sacrifice vient de l'oblation (2).

L'oblation, qui fait de la messe un véritable sacrifice, avait été mise en relief, au XIII^e^ siècle, par Guillaume d'Auvergne et Albert le Grand, comme le couronnement de la conception du sacrifice par ses effets; Scot avait soulevé, au XIV^e^ siècle, la question de la part que Jésus-Christ prend à cette oblation; les négations du protestantisme avaient amené les controversistes du XVI^e^ siècle à établir le fait de cette oblation par des preuves d'autorité; il restait un point important à examiner, celui de savoir en quoi consiste le signe sensible de cette oblation. Le courant qui depuis trois siècles portait les esprits à envisager la messe dans ses causes efficientes et constitutives plutôt que dans ses

131). — Le concile ne se posa pas la question de savoir en quoi consiste l'oblation qui est faite du corps de Jésus-Christ à la messe. Mais il n'est pas sans intérêt de remarquer que la plupart des opinants adoptèrent la définition de saint Thomas, suivant laquelle il faut un changement dans la victime pour le sacrifice, et que Ruard Tapper, doyen et chancelier de Louvain, soutint dès lors la théorie que nous allons voir admettre par Suarez (Le Plat, t. IV, p. 37 et 50).

(1) Sess. XXII, cap. 1. Sacerdotem secundum ordinem Melchisedech se in æternum constitutum declarans, corpus et sanguinem suum sub speciebus panis et vini Deo Patri obtulit; .... et eisdem (Apostolis) eorumque in sacerdotio successoribus, ut offerrent, præcepit per hæc verba : Hoc facite in meam commemorationem. — Can. 1. Si quis dixerit in missa non offerri Deo verum et proprium sacrificium ; aut quod offerri non sit aliud quam nobis Christum ad manducandum dari; anathema sit. — Can. 2. Si quis dixerit illis verbis, Hoc facite in meam commemorationem, Christum non instituisse Apostolos sacerdotes ; aut non ordinasse ut ipsi aliique sacerdotes offerrent corpus et sanguinem suum ; anathema sit.

(2) Catechismus concilii Tridentini, p. 2. *de euchar. sacram.*, n. 78. Sacramentum enim consecratione perficitur : omnis vero sacrificii vis in eo est ut offeratur. — Le catéchisme veut surtout faire ressortir que le sacrement est un état résultant de la consécration, et le sacrifice un acte ; mais il n'est pas moins remarquable qu'il porte l'attention des lecteurs sur la nécessité de l'oblation pour le sacrifice.

Digitized by Google

causes finales, soulevait naturellement cette question. Du IXe au XIIIe siècle, où l'on avait vu surtout dans le sacrifice de la messe les effets du sacrifice de la croix, on s'était demandé quels rits y rappellent la mort de Jésus-Christ; maintenant (1) qu'on plaçait la notion de ce sacrifice dans l'oblation du corps de Jésus-Christ, il convenait de déterminer en quelle action extérieure de la messe et par quel signe s'accomplit cette oblation.

Melchior Cano, qui avait assisté en 1551 aux congrégations du concile de Trente, essaya de le faire dans son célèbre traité des lieux théologiques (2). Il admettait que le sacrifice consiste dans l'oblation d'une chose consacrée, que c'est là ce qui le distingue des sacrements (3); cependant il pensait aussi, avec S. Thomas d'Aquin, qu'une simple oblation même extérieure ne suffit point pour un sacrifice, mais qu'il faut en outre une action qui affecte la chose offerte (4). Il soutint que la fraction de l'hostie consacrée réalise cette condition à la messe, et qu'elle est nécessaire pour que la célébration de l'Eucharistie soit un sacrifice (5).

C'était donner un corps à la doctrine de S. Thomas, qui était restée jusque-là sous la forme abstraite d'une définition (6); c'était faire un pas en avant dans la conception concrète du sacrifice de la messe.

(1) Le concile de Trente et les théologiens qui vinrent ensuite étudièrent beaucoup les effets du sacrifice de la messe; mais cette question ne rentrait plus, comme au temps d'Albert, dans celle de la nature du sacrifice. Les développements qu'elle reçut dans les temps modernes n'appartiennent donc pas à notre sujet.

(2) Lib. XII, c. 11. Le début de ce chapitre semble reproduire intégralement la dissertation lue par Melchior Cano au concile de Trente et analysée par Massarello, t. I, p. 608 et 609.

(3) Col. 809-811.

(4) Col. 844.

(5) Corrionero, évêque d'Almeria, dit au concile de Trente qu'un prêtre ne ferait pas de sacrifice, s'il se contentait de consacrer. A son avis, l'oblation du corps et du sang de Jésus-Christ devait s'ajouter à la consécration (Massarello, t. II, p. 89). Melchior Cano paraît avoir été du même sentiment; mais, outre la consécration et l'oblation, il exigeait la fraction.

(6) Melchior Cano attribue sa théorie à S. Thomas d'Aquin, parce que ce dernier indique la fraction du pain comme un exemple de changement sacrificatoire (2a 2æ q.85, *a.*3 *ad* 3).

Digitized by Google

Mais il était difficile d'admettre que la fraction de l'hostie accomplît l'immolation de la victime dans l'Eucharistie, puisque cette fraction paraît se rapporter avant tout à la communion qu'elle prépare. Aussi Bellarmin crut-il que cette immolation extérieure consiste plutôt dans la communion jointe à la consécration. Le rit sacrificatoire ne peut, disait-il, se trouver exclusivement dans la consécration; car chaque consécration produit Jésus-Christ vivant et immortel sous les espèces eucharistiques, et sans doute le pain et le vin disparaissent; mais ces éléments ne sont pas la victime sacrifiée. La communion atteint au contraire la victime même du sacrifice, en la dépouillant de son existence dans le sacrement. La consécration et la communion sont donc nécessaires au sacrifice, la première pour mettre la victime en état d'être immolée, la seconde pour achever l'immolation par l'anéantissement de cette victime (1). Cette théorie supposait que le changement qui immole la victime doit en être un amoindrissement, par lequel on reconnaît la faiblesse humaine en face de la majesté divine. Mais pas plus que S. Thomas et Melchior Cano, dont c'était aussi la pensée, Bellarmin n'exprima formellement la nécessité de cet amoindrissement dans la définition qu'il proposa à son tour du sacrifice : *Sacrificium est oblatio externa facta soli Deo, qua ad agnitionem humanæ infirmitatis et professionem divinæ majestatis a legitimo ministro res aliqua sensibilis et permanens ritu mystico consecratur et transmutatur* (2).

Vasquez combattit les solutions proposées par Melchior Cano et par Bellarmin. Il montra que l'acte sacrificatoire ne saurait être ni la fraction de l'hostie, ni la communion, que c'est uniquement la consécration, puisque la consécration est la seule action qui atteigne la victime et qui soit faite au nom de Jésus-Christ, souverain prêtre (3). Il y avait là un nouveau pas en avant; car, depuis lors, l'accord

(1) De Missa, lib. I, c. 27 Bellarmin se sentait d'autant plus incliné vers ce sentiment que, pour démontrer le caractère sacrificatoire de la messe, il insistait sur ces paroles de l'institution; « quod *pro vobis* tradetur » (*ibid.*, lib. I, c. 12).

(2) *Ibid.*, c. 2.

(3) Disp. 222, c. 1-5.

Digitized by Google

s'établit à cet égard entre la plupart des théologiens (1). Mais du reste la théorie de Vasquez nous ramène en arrière sur d'autres points importants.

Considérant que le corps de Jésus-Christ est immortel et impassible dans l'Eucharistie, aussi bien qu'au ciel, Vasquez ne voulut admettre dans la consécration aucune immolation réelle ; il regarda donc le sacrifice eucharistique, comme une présentation de la victime (2), entourée par la double consécration de signes qui rappellent la séparation du corps et du sang du Crucifié, et par conséquent le sacrifice du Calvaire (3). Il revint ainsi à la conception antérieure au XIII^e^ siècle, qui envisageait le sacrifice de la messe comme une image du sacrifice de la croix et une application de ses fruits (4). Seulement il avait à résoudre des questions qui ne s'agitaient point encore au temps d'Albert le Grand. Il devait dire si Jésus-Christ prenait une part immédiate à chaque sacrifice de la messe. Le Sauveur prend, répondit-il, une part immédiate à la présentation de la victime, puisqu'il se rend présent sur l'autel ; mais pour que l'image de sa passion soit reproduite et que les fruits en soient appliqués, il suffit qu'il ait institué le sacrifice eucharistique et qu'il en ait fait le canal de ses mérites et de ses satisfactions (5). Vasquez se rangeait ainsi du côté

(1) L'opinion de Bellarmin a été adoptée par les *Salmanticenses*, par Tournely et par S. Liguori. De Lugo, qui semble regarder la communion comme une partie essentielle de la messe, n'en fait au fond qu'une partie intégrante (d. 19, n° 73). La plupart des théologiens qui ont adopté sa théorie de la messe, pensent comme lui. Plusieurs ont formellement soutenu que la communion n'entre pas dans l'essence du sacrifice, par exemple, Franzelin, le disciple le plus fidèle de Lugo.

(2) Disp. 222, cap. 6.

(3) Disp. 223.

(4) Disp. 225.

(5) Disp. 225. Faisant du prêtre un représentant de l'Eglise plutôt que de Jésus-Christ, Vasquez aurait pu insister sur le caractère social et public du sacerdoce et du sacrifice. Bellarmin avait ouvert cette voie en faisant ressortir l'union de l'Eglise avec son Chef dans le sacrifice. Mais Vasquez manifeste au contraire une tendance individualiste; il admet que le sacrifice pourrait être fait par un simple particulier si Dieu n'en avait réservé l'oblation aux prêtres (Dist. 220, c.

Digitized by Google

de Scot, ce qui s'explique du moment qu'il regardait la messe non comme une immolation réelle, mais comme une présentation de la Victime du Calvaire.

Une autre question qu'il fallait résoudre, en admettant ou en rejetant la définition du sacrifice proposée par saint Thomas d'Aquin, c'était de savoir si Jésus-Christ subit une transformation sacrificatoire à la messe. C'est ici que Vasquez se montre original et ouvre des horizons qu'on n'a peut-être pas assez explorés.

Il remarque que le sacrifice doit être considéré comme un signe, et défini en raison de sa signification. Abandonnant de nouveau le point de vue de ses contemporains, il explique la différence qui distingue l'adoration, la simple oblation et le sacrifice, non point, avec saint Thomas et Melchior Cano, par la nature concrète des signes de ces actes du culte, mais par la chose signifiée. A son avis, nous reconnaissons par l'adoration l'excellence de Dieu, par l'oblation son domaine universel, par le sacrifice son domaine sur la vie et la mort. C'est en raison de cette signification particulière, dit-il, que le sacrifice, et lui seul, exige une destruction totale ou partielle de la Victime (1). Mais cette considération n'était pas nécessaire pour l'explication poursuivie par Vasquez; il lui suffisait qu'on admît que le sacrifice est de sa nature un signe. Cela posé, il distingue en effet deux espèces de sacrifice, le sacrifice absolu qui a eu par lui-même sa valeur et exige une destruction réelle et physique de la victime : et le sacrifice relatif qui tire sa valeur d'un sacrifice absolu qui a dû

1 et 2). Nous verrons tout à l'heure de Lugo entrer dans le chemin suivi par Bellarmin.

(1) Disp. 220, cap. 3. Cette vue, qui semble d'abord plus ingénieuse que juste, est bien conforme aux données de l'histoire sacrée et de l'histoire profane. Adam, qui avait été créé immortel, dans son corps comme dans son âme, a été condamné à mort à cause de son péché. Jésus-Christ, qui s'était substitué à l'humanité coupable, a dû porter la peine du péché et mourir pour nous. C'est l'acceptation de cette mort qui constitue son oblation et son sacrifice sur la croix. D'autre part, les apologistes de la première moitié du XIX^e^ siècle ont montré que la pratique universelle des sacrifices ne s'explique que par ces données de la révélation.

Digitized by Google

être offert antérieurement, et consiste en une simple présentation à Dieu de la victime précédemment détruite avec des signes qui rappellent et expriment son immolation antérieure.

Or, poursuit-il, si le sacrifice du Golgotha a été un sacrifice absolu, le sacrifice de la messe est un sacrifice relatif. Il suffit donc, pour donner à la messe son caractère sacrificatoire, que la Victime du Calvaire soit rendue présente sur l'autel par la double consécration qui rappelle la séparation de son corps et de son sang et exprime ainsi sa mort sur la croix (1).

En faisant de la messe une image du sacrifice de la croix, où on en retrouvait la victime et les effets sans action immolatoire, Vasquez se rapprochait on le voit, de la théorie de Guillaume d'Auvergne et la complétait heureusement; mais il ne se conformait pas assez à la conception moderne qui fait consister le sacrifice dans une immolation physique de la victime. Aussi ne put-il arrêter le courant en travers duquel il s'était jeté. La plupart des grands théologiens qui écrivirent après Vasquez s'appliquèrent donc à

(1) Le système de Vasquez diffère complètement de l'erreur du P. Le Courrayer, qui faisait consister le sacrifice de la messe dans une simple image du sacrifice de la croix, sans exiger la présence réelle de Jésus-Christ, et admettait par conséquent un sacrifice sans victime. Il diffère aussi entièrement de la théorie imaginée de nos jours par le docteur Thalhofer. D'après ce dernier, le sacrifice de Jésus-Christ consiste dans une volonté de son propre anéantissement, offerte intérieurement à Dieu et manifestée par des signes extérieurs. Jésus-Christ ayant gardé après sa résurrection la même volonté de s'offrir à son père qu'il avait sur la croix, manifeste cette volonté au ciel, par les plaies qu'il a gardées en son corps, et y offre ainsi le sacrifice céleste ; il manifeste aussi cette volonté sur nos autels, par la double consécration et par sa présence dans l'eucharistie sous les espèces du pain et du vin, et il offre ainsi un sacrifice terrestre : cette conception s'éloigne de plusieurs manières de la doctrine traditionnelle. En effet le docteur Thalhofer fait consister le sacrifice dans un acte intérieur, et non dans son signe sensible ; il le fait consister en un état permanent, et non en un acte transitoire ; il affirme aussi, contrairement à l'enseignement commun, que Jésus-Christ offre au ciel un sacrifice proprement dit, et que sa présence dans l'eucharistie après la messe est un sacrifice, aussi bien que celui qui s'accomplit au moment de la consécration. (Voir Stentrup, *op. cit.*, qui réfute longuement Thalhofer.)

Digitized by Google

découvrir, dans la consécration, un changement qui pût être regardé comme un acte sacrificatoire. Nous nous contenterons de résumer leurs systèmes qui sont exposés dans tous les cours de théologie.

Ces systèmes peuvent se ramener à quatre théories principales. L'une d'elles, qui fut surtout soutenue par des scotistes (1), plaçait le changement sacrificatoire dans la destruction de la substance du pain et du vin par la consécration. Il eut peu d'adhérents, car comment admettre qu'un sacrifice consiste dans l'immolation d'une matière qui n'en est pas la victime ?

Suarez (2) pensa qu'il suffisait, pour le sacrifice, d'une transformation physique, sans qu'il fût nécessaire que cette transformation fût destructive. Le sacrifice, disait-il, est une action sensible destinée à reconnaître la souveraine excellence de Dieu ; or une action productive peut avoir cette signification, aussi bien qu'une action destructive. Les sacrifices anciens consistaient à détruire la vie des animaux immolés, parce que l'homme était impuissant à produire cette vie. Mais il n'en est pas de même du sacrifice eucharistique, où la toute-puissance de Dieu intervient à la voix du prêtre pour changer le pain et le vin au corps et au sang de l'Homme-Dieu qui y est offert. C'est dans cette production surnaturelle de la Victime amenée sur l'autel, et non dans une destruction, que Suarez met l'essence de ce sacrifice.

Ce système répondait mal à l'idée d'anéantissement physique qu'on attache habituellement au mot de sacrifice. Aussi, Lessius qui l'avait adopté dans son traité *de justitia et jure* (3), l'abandonna-t-il dans son ouvrage sur les perfections divines (4). Tous les théologiens, ou à peu près tous (5), regardaient la double consécration comme néces-

(1) Hiquæus (*Scoti opera*, t. VIII, p. 812-820).

(2) Disp. 73, s. 6, n. 3 ; disp. 74, s. 1, n. 12 ; disp. 75, s. 5, n. 6 et s. 6, n. 9 et 13.

(3) Lib. 2, c. 38, dub. 2.

(4) Lib. 12, c. 13.

(5) Dupasquier, Collet, Adrien, Ysambert ont admis qu'une seule consécration constituerait ce sacrifice.

Digitized by Google

saire pour faire de la messe un sacrifice conforme à l'institution de Jésus-Christ. Au lieu de voir dans cette double consécration une simple image du sacrifice de la croix, avec Vasquez, Lessius la présente comme un glaive sacrificatoire. Selon lui, à la place du glaive matériel, qui faisait couler le sang des animaux dans l'Ancien Testament, l'Eglise possède dans la parole de Dieu, prononcée à la consécration par ses prêtres, un glaive spirituel qui par sa vertu, *vi verborum*, met le corps de Jésus-Christ sous l'espèce du pain, et son sang sous l'espèce du vin, et, tout en respectant la vie de la victime qui ne saurait plus mourir, constitue néanmoins cette Victime dans un état d'immolation : ce qui suffit pour qu'il y ait action sacrificatoire.

Le cardinal de Lugo réfute Lessius en faisant remarquer que les paroles de la consécration n'ont point cette force destructive, puisque le corps et le sang de Jésus-Christ ne sauraient être produits l'un sans l'autre sur l'autel (1). Il rejette également le sentiment de Suarez (2) et celui de Vasquez (3), et cherche l'essence du sacrifice de la messe dans un aspect de la consécration qui n'avait pas encore été mis en lumière.

Il reste d'accord avec Suarez et Vasquez, pour considérer le sacrifice comme un signe de nos sentiments de religion envers Dieu. Il admet encore, avec Vasquez, que la nature de ce signe est déterminée par sa signification. Vasquez s'était contenté de dire que le sacrifice reconnaît le souverain domaine de Dieu sur la vie et sur la mort; de Lugo le complète en ajoutant que le sacrifice reconnaît ce souverain domaine d'une manière spéciale, parce qu'il le considère sous un jour particulier; à son avis, en offrant un sacrifice, nous reconnaissons que Dieu est digne que nous donnions notre vie pour lui et nous témoignons que nous sommes disposés à le faire (4). Les vues de Vasquez sont encore complétées par de Lugo sur un autre point. Ce

(1) Disp. 19, n. 61.
(2) *Ibid.*, n. 52, 53.
(3) *Ibid.*, n. 54-60.
(4) *Ibid.*, n. 3-6.

Digitized by Google

dernier insiste sur le caractère social et public que revêt le sacrifice. Du moment qu'il est un signe et que sa signification n'est pas claire de sa nature, il faut, selon lui, qu'elle soit connue et admise par la société (1). Cette observation prépare la conception originale du sacrifice de la messe que nous devons à cet illustre théologien.

Si nous l'en croyons, la destruction sensible requise pour le sacrifice n'est pas nécessairement une destruction au sens littéral et physique du mot; car il suffit d'une destruction au sens humain du mot; en d'autres termes il suffit d'une transformation de la victime qui la mette dans un état d'infériorité qui, suivant la manière commune de voir des hommes, est regardée comme une destruction (2). « Cela posé, dit Lugo (3), il est facile d'expliquer comment le corps de Jésus-Christ est sacrifié par la consécration; en effet, bien que la consécration ne le détruise pas dans sa substance, elle le détruit néanmoins suivant la manière de voir des hommes, en tant qu'elle le met dans un état d'infériorité qui le rend inapte aux fonctions propres du corps humain et l'approprie à des usages tout à fait différents, puisqu'elle en fait une nourriture. C'est pourquoi, suivant la manière de voir des hommes, c'est comme si la consécration avait fait du corps de Jésus-Christ du pain véritable capable de nous servir d'aliment. Or un pareil changement suffit pour un véritable sacrifice. »

Depuis le XVII^e^ siècle on a discuté ces théories, sans y ajouter, croyons-nous, aucune vue importante (4). De nos

(1) *Ibid.*, n. 10-16.
(2) Disp. 19, n. 65, 66.
(3) *Ibid.*, n. 67.
(4) Au dix-huitième siècle, le cardinal Cienfuegos essaya de compléter le système du cardinal de Lugo. Il imagina qu'après avoir exercé certains actes sensitifs au moment de la consécration, Jésus-Christ s'en privait jusqu'au mélange du pain et du vin qui figurent la résurrection, et qu'il s'immolait en sacrifice en se dépouillant ainsi de ses fonctions vitales. Mais ces assertions gratuites ne méritent d'être rappelées qu'en raison de leur étrangeté. — La théorie du docteur Thalhofer, que nous avons signalée en la rapprochant de celle de Vasquez, est en opposition trop marquée avec l'enseignement traditionnel, pour prendre de l'importance dans le monde théologique.

Digitized by Google

jours, le sentiment du cardinal de Lugo paraît prédominant, grâce en particulier à la magistrale exposition qu'en a faite Franzelin. Cependant la théorie de Suarez gagne du terrain en Allemagne, où elle a été défendue par le docteur Scheeben (1) et plus récemment par le docteur Schanz (2).

Terminons cette revue des aspects du sacrifice de la messe sur lesquels l'attention s'est portée successivement suivant l'esprit de chaque époque. Il ressort, pensons-nous, de cette étude que Dieu nous a fait dans le sacrifice eucharistique un don d'une richesse incomparable, et qu'après dix-neuf siècles, la théologie n'a pas fini d'approfondir ce que Jésus-Christ nous en a révélé en quelques paroles.

(1) Les docteurs allemands indiquent Scheeben comme le principal partisan de la théorie de Suarez. Ils renvoient à sa *Dogmatique* (t. III, p. 401). Nous ne possédons pas cet ouvrage dans le texte original. Pour la traduction française, nous l'avons feuilletée vainement pour y trouver cette opinion.

(2) *Loc. cit.* Le docteur Schanz croit l'opinion de Suarez plus conforme au sentiment des saints Pères, et en particulier des Pères grecs; mais les Pères qui ne se plaçaient pas au même point de vue que les théologiens du dix-septième siècle, ne peuvent guère être invoqués en la matière. Leurs enseignements ne nous semblent pas d'ailleurs plus favorables à la théorie de Suarez qu'aux autres théories que nous avons rencontrées au seizième et au dix-septième siècle.

J.-M.-A. VACANT,

professeur au grand séminaire de Nancy.

Digitized by Google

QUELQUES

VIEUX PROVERBES FRANÇAIS

SUR

LE DROIT ET LA JUSTICE

Suite [1]

Il s'agit maintenant de réunir les principaux d'entre nos vieux proverbes français, relatifs à l'application des lois par les tribunaux soit criminels soit civils. La plupart peuvent se résumer dans cette pensée : « Ayez le moins possible affaire à la justice. » Le conseil n'a pas cessé d'être utile, et il n'a rien d'irrespectueux pour la magistrature et les gens de lois qui gravitent autour d'elle.

Bon fait justice prévenir,

dit un de ces proverbes, vrai dans tous les genres de procès.

I. Pour les affaires criminelles, d'abord, il va de soi qu'on ne peut charitablement souhaiter à personne d'y jouer le principal rôle, c'est-à-dire celui d'accusé. Le coupable surtout en a une horreur instinctive.

Pécheur a toujours peur.

(1) Voir le numéro de mai.

Digitized by Google

Mais il n'est pas le seul à trembler devant la justice humaine. Une inculpation quelle qu'elle soit, fût-elle dénuée de toute vraisemblance, absurde et ridicule, est toujours un incident fâcheux dans la vie d'un honnête homme.

Un chef du parlement de Paris, au temps de la Ligue, le président de Harlay, prétendait que s'il était accusé d'avoir volé les tours de Notre-Dame, il ne laisserait pas de prendre en considération sérieuse cette étrange imputation, et se hâterait de mettre la frontière entre lui et ses dénonciateurs. Un détenu a besoin, en effet, quelquefois de beaucoup de procédures pour obtenir son élargissement; et un procès, si favorable qu'il paraisse quant au fond, peut, par une négligence de détail, devenir mauvais quant à la forme : or « la forme emporte le fond », suivant un vieux brocard.

Qu'on ne s'étonne donc pas de rencontrer le proverbe suivant, où la prudence l'emporte trop peut-être sur le courage qui sied à une âme innocente :

Une bonne fuite vaut mieux qu'une mauvaise attente.

Il convient d'ailleurs d'ajouter que ce dicton pusillanime n'est pas français d'origine, mais athénien. C'est la traduction libre de cette maxime grecque dont Alcibiade s'était fait l'application à lui-même, en refusant de répondre à une citation du peuple d'Athènes : « Il ne faut pas plaider quand on peut fuir. »

Alcibiade, avec son excessive circonspection, allait jusqu'à dire que, dans un procès capital, il ne s'en rapporterait pas même au jugement de sa mère, de peur qu'elle ne fît tomber dans l'urne fatale une pierre noire pour une blanche. Vraiment ce païen trop prudent connaissait mal l'amour maternel. Nous préférons, quant à nous, dans l'émouvante légende de Guillaume Tell, condamné à décocher une flèche qui frôlera la tête de son fils, cette noble exclamation : « Tirez, mon père, je n'ai pas peur ! » L'intrépidité de cet enfant n'est-elle pas plus conforme à la nature que l'injurieuse défiance du politique athénien,

Digitized by Google

redoutant sottement pour lui-même une méprise de sa propre mère ?

Le proverbe qui conseille de fuir, dans la crainte d'une erreur judiciaire, est empreint d'une évidente exagération qui en fait un mot plaisant beaucoup plus qu'un axiome. Les dictons qui vont suivre peuvent davantage se prendre dans le sens littéral.

La justice répressive nous rend tous les jours d'immenses services, qui rachètent assurément ses rares défaillances. N'est-ce pas à elle que nous devons la sécurité publique ?

Où manque la police
Abonde malice.

L'état de paix, dans une nation, est favorable à la bonne police; l'état de guerre facilite trop l'impunité, et, d'autre part, permet de décorer le vol du nom de conquête :

La paix pend les voleurs,
La guerre les met en honneur.

Pour être en sécurité, non seulement du côté de sa conscience, mais du côté des sergents, il y a un moyen très simple, c'est de suivre en tout le droit chemin.

A mal faire n'y gît qu'amende,

sans compter les autres châtiments naturels attachés dès ce monde à une vie coupable :

Nul vice
Sans supplice.

L'amende toute seule inquiète médiocrement les scélérats qui n'ont pas de biens à perdre :

Qui n'a ne peut,

et

Où il n'y a que prendre, le roi perd ses droits.

Mais la dette envers la société peut se payer, comme dans la comédie de Shakespeare, de la chair même du

Digitized by Google

débiteur, substituée à sa bourse. La potence, qui attend longtemps son homme, est plus terrifiante que les agents du fisc royal ou seigneurial :

Le gibet ne perd pas ses droits

et

Prise de corps ne se suranne point.

Une évasion même n'est pas toujours le salut ; le fugitif peut être repris, et, comme dit le proverbe :

N'est pas échappé qui traîne son lien.

A tout prendre, le plus sûr est d'éviter la faute, tôt ou tard suivie d'une expiation :

Qui fait la faute, il la boit.

Un coupable n'est-il pas souvent à la merci d'une révélation toujours menaçante ?

Qui prend se vend.

Le volé ne le tient pas quitte :

Ce qui est bon à prendre
Est bon à rendre.

Pour se préserver de la chute, on devra d'abord en fuir l'occasion, car

L'occasion fait le larron.

Aussi la prudence veut-elle qu'on ne tente personne. « Maison ouverte, disait un proverbe espagnol, fait pécher la justice même. »

C'est encore pour la même raison qu'il est recommandé à chacun de veiller sur ses fréquentations journalières :

Qui se ressemble s'assemble.

Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es;

ce qui, appliqué aux mauvais sujets, aux gens *de sac et de corde*, a donné naissance au dicton :

Digitized by Google

Par compagnie on se fait pendre.

Or, on en conviendra,

C'est un méchant métier que celui qui fait pendre son maître.

N'eût-on, d'ailleurs, dans un méfait, qu'un rôle subordonné, on mérite d'être sévèrement puni comme complice, puisque, en définitive,

Autant fait celui qui tient que celui qui écorche.

Quant aux receleurs, voici leur compte :

Autant pèche celui qui tient le sac que celui qui met dedans.

Même la simple attitude passive, en face d'un délit auquel on eût pu s'opposer, est une connivence coupable :

Qui peut et n'empêche, pèche.

Vainement voudrait-on se soustraire à la peine en prouvant qu'on a été l'instrument docile d'autrui, et en invoquant une sorte de mandat :

En crime n'y a point de garant.

N'oublions pas qu'on peut devenir meurtrier involontairement, en se laissant aller à la colère :

Tel cuide férir, qui tue.

Si la fougue du tempérament a ses dangers à prévenir, les calculs de l'ambition ne sont pas exempts de suggestions criminelles. Nos pères connaissaient les tentations de l'*auri sacra fames;* un jeu de mot en fait foi :

Argent ard (*brûle)* gent ;

Ou encore :

Argent fait perdre et pendre gent.

Les petits larcins conduisent insensiblement aux plus gros, et

Trop prendre fait pendre.

Digitized by Google

Mais la justice humaine, avec ses indispensables sévérités, est-elle bien égale pour tout le monde, et certains grands coupables n'arrivent-ils jamais à se mettre à l'abri des lois qui condamnent leurs actes ?

Diogène, qui ne s'appelait pas pour rien le Cynique, avait dit : *Les grands voleurs font exécuter les petits.*

Les dictons français sont un peu moins osés :

Justice punit petits cas ;
On ne pend que les petits voleurs.

En rabattant ce qu'il convient de l'exagération d'une semblable formule, il en reste la constatation d'un fait, c'est que la richesse et une haute situation sociale peuvent, dans plus d'un mauvais cas, donner des facilités particulières pour esquiver la peine. La faute en est moins aux lois et aux institutions qu'à l'imperfection de notre nature. Même observation sur cet autre dicton, qui se rapporte plus exactement à la société païenne qu'à la nôtre, puisqu'il traduit un propos de Caton :

Les voleurs privés sont aux galères,
Et les voleurs publics dans les palais.

Supposons maintenant la justice en mouvement, une instance criminelle engagée. Du côté du juge, l'impartialité est évidemment le premier devoir.

Il faut garder une oreille pour l'accusé.

Ce proverbe renfermait une allusion directe à un trait de la vie d'Alexandre. Le grand capitaine, écoutant une accusasation, fit le geste de se boucher une oreille avec le doigt, en disant qu'il réservait celle-là intacte pour la défense de l'accusé. Le mot est resté.

Celui qu'on poursuit n'est point, par cela seul, présumé coupable; et, tant qu'il n'a pas été condamné, il ne saurait être tenu des frais de l'instance criminelle :

Jamais on n'avance les verges dont on est battu.

D'ordinaire un malfaiteur ne s'accuse point lui-même.

Digitized by Google

Il commence même généralement par nier avec énergie.

Tout mauvais cas est reniable.

Préférant de beaucoup l'impunité pour eux au triomphe de la vérité dans les jugements, les criminels possèdent d'instinct cette maxime et la mettent en pratique, sachant que,

Confession *(aveu)* vaut conviction.

Même si leurs affaires tournent décidément mal, ils aiment mieux se poser en victimes de la calomnie qu'en coupables justement châtiés. Leur empressement à nier avait fait dire aux plaisants :

Martyr plutôt que confesseur.

Un dicton qui constate le fait et non le droit, et que l'on peut supposer inventé par les scélérats de profession, est celui-ci :

Sot est qui fait un crime ;
Plus sot, qui se laisse prendre,
Très sot, qui le confesse.

Mais le trompeur le plus ingénieux est souvent pris dans ses propres filets :

Un bon menteur doit avoir bonne mémoire

et on ne se souvient jamais de tout ! Or,

Qui varie, se coupe.

Si la vertu de sincérité parfaite était bannie du reste de la terre, ce n'est pas sur le banc des accusés que nous irions la chercher.

Là le premier mouvement, qui n'est pas toujours le bon, est d'ordinaire, de contredire résolument et le ton haut. De fait, un air d'assurance, une audace savante déconcertent parfois une accusation qui n'est pas appuyée sur des preuves nombreuses.

Digitized by Google

A face hardie une preuve ne nuit.

Que d'art et de talent dépensés dans certaines défenses! Un accusé prévoyant mettra une grande réserve dans l'emploi des excuses,

Qui s'excuse s'accuse ;

et aussi dans l'étalage de moyens de justification nombreux pouvant dépasser le but :

Qui prouve trop ne prouve rien.

Le magistrat expérimenté ne se laisse pas prendre au cliquetis des vaines paroles :

Chacun dit : J'ai bon droit ;
Mais la vue juge le fait.

Le fait juge l'homme.

A la fin saura-t-on qui a le droit.

Dans les actes, ce qui est à considérer avant tout, c'est l'intention.

La volonté est réputée pour le fait ;

de telle sorte que la culpabitité cesse là où manque la liberté :

Nécessité n'a pas de loi.

A l'impossible nul n'est tenu.

Les antécédents, comme on dit aujourd'hui, ont naturellement beaucoup d'influence sur l'esprit du magistrat quand il est question de poursuites. De petits faits rendent plausibles des accusations portant sur des faits beaucoup plus graves :

Qui trompe aux épingles trompe aux écus.

Qui a pris un œuf prendra un bœuf.

Le bruit public, la réputation bonne ou mauvaise d'une personne peuvent la sauver ou la compromettre. Quelqu'un

Digitized by Google

a-t-il mauvais renom, la justice, en cas d'alerte, sera tout de suite à sa porte.

Le bruit perd l'homme.

Quelqu'un passe-t-il, au contraire, pour incapable d'un méfait, l'accusation la mieux fondée court risque de paraître calomnieuse :

A beau se lever tard qui a bruit de se lever matin.

Ce qu'on appelle le flagrant délit, surtout en certaines matières, a pour effet de précipiter l'action souvent lente de la justice. Notamment pour les crimes commis sur les grands chemins, la juridiction spéciale et expéditive de la maréchaussée, se transportant de pays en pays pour les purger des malandrins, ne faisait pas attendre ses décisions :

Aussitôt pris aussitôt pendu.

La compétence dans les affaires criminelles est habituellement territoriale :

Les délits sont punis où ils sont commis.

Les cas *pendables* étaient assez nombreux jadis. Mais le condamné à la potence avait primitivement une chance de salut, bien petite il est vrai, c'était que la corde vînt à se rompre au cours de l'exécution, circonstance extraordinaire où la justice faisait place à la miséricorde : ce qui s'appelait proverbialement l'*espoir du pendu*. Mais on mit terme à cette coutume, qui pouvait dégénérer en abus, en insérant dans les sentences capitales l'inexorable formule : « jusqu'à ce que mort s'ensuive ».

La grâce, accordée par le souverain, viendra de temps en temps sauver un condamné de sa peine ; mais que les criminels n'y comptent pas trop, car le roi, responsable devant sa conscience du maintien de l'ordre public, pourrait répondre, comme Henri IV à un homme de qualité sollicitant la grâce de son neveu : « Il vous sied bien de faire

Digitized by Google

l'oncle, et à moi de faire le roi ; j'excuse votre requête, excusez mon refus. »

II. Eviter d'être compromis dans une affaire criminelle est ordinairement chose aisée pour un honnête homme. Il n'en va pas tout à fait de même des procès civils, qui s'imposent assez souvent, malgré qu'on en ait.

La sagesse populaire, qui a des maximes tendant à inspirer la crainte des différends judiciaires, ne ménage pas les conseils pour guider ceux qui se croient obligés de plaider ; à commencer par ce qui regarde la solution pacifique du litige, généralement la meilleure :

Un mauvais accommodement vaut mieux qu'un bon procès.

Faute d'entente directe par voie de transaction, on avait quelquefois recours à la décision d'un arbitre choisi par les parties, en vertu d'un *compromis*. Ce contrat néanmoins n'était pas considéré comme sans danger :

Qui compromet son chapeau, en a déjà perdu le cordon,

lit-on dans les « *Axiomes* du sieur Catherinot ».

On redoute un procès, d'abord, parce que

Les jugements sont moult douteux.

Il y a tant de manières différentes d'entendre le droit sur certains points ! Pascal en a fait la remarque en termes presque cruels : « Trois degrés d'élévation du pôle renversent toute la jurisprudence. Un méridien décide de la vérité... Plaisante justice qu'une rivière ou une montagne borne ! Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà. »

Si, pour ce motif de la diversité des coutumes, il n'est pas prudent d'aller plaider en pays étranger, pas plus que de s'y divertir en compagnie d'inconnus :

En pays étrange (*étranger*)
Ne plaide, ne danse ;

on n'est pas beaucoup plus sûr, dans son propre pays de connaître l'interprétation dominante, ou celle qui sera

Digitized by Google

effectivement préférée par le juge, entre les divers sens dont une même loi est susceptible.

Un des législateurs qui ont collaboré à la rédaction de notre code civil, le tribum Mailla-Garat, disait avoir assisté, étant étudiant, à une audience de la grand'chambre du parlement de Bordeaux, et avoir entendu là chacun des deux avocats, successivement, fonder la justice de sa cause sur *trente* arrêts de différents parlements et sur un plus grand nombre encore de décisions des plus célèbres jurisconsultes. Les autorités invoquées de part et d'autre se faisant en quelque sorte équilibre, l'un des avocats, voulut entraîner la balance de son côté en ajoutant tout le poids de l'autorité de Dumoulin. « J'étais sans doute trop écolier, ajoutait le narrateur, pour apprécier alors tout ce qu'il y a de mérite dans les ouvrages de Dumoulin ; mais je fus confondu de voir qu'il y eût tant de raison pour gagner un procès, tant de raisons pour le perdre, et si peu de moyens pour reconnaître la justice. »

Outre l'incertitude du résultat, dans un procès, quelle dépense pour suffire aux frais, et quelle lenteur dans les évolutions de la procédure ! Aussi disait-on qu'il fallait trois sacs à un plaideur : un sac de papier, un sac d'écus et un sac... de patience.

Le sac d'écus n'était pas le moins nécessaire :

Entre nous fols qui plaidoyons,
Les praticiens nous nourrissons.

Une fois engagée dans le procès, la partie ne peut pas lésiner ;

Chiche plaideur perdra sa cause.

Aussi disait-on pour conseiller une transaction ou même un désistement :

Gagne assez qui sort de procès.

Il est cependant des conjonctures pénibles, où les sacrifices d'intérêt n'obtiennent pas la paix, où les bons pro-

Digitized by Google

cédés semblent accroître l'audace et les prétentions injustes d'un adversaire :

Qui se fait mouton, le loup le mange.

La Fontaine a bien décrit cette espèce malfaisante, à laquelle on ne peut pas laisser prendre un pied chez soi, sans qu'elle en ait bientôt pris quatre. C'est à ces natures ingrates, quelle que soit leur condition, plutôt qu'aux villageois en général, que s'applique le proverbe :

Oignez vilain, il vous poindra ;
Poignez vilain, il vous oindra ;

ou encore :

Si vous graissez les bottes d'un vilain il dira qu'on les lui brûle.

Quand on est attaqué injustement, force est bien de se défendre, afin de n'être point condamné par défaut, car

Il plaidoie beau qui plaidoie sans partie.

Force est aussi quelquefois de recourir le premier à la justice. Mais à cela un homme sage ne se résoudra qu'après mûre réflexion :

Qui veut plaidoyer, y doit bien *pourpenser*.

Qu'on laisse s'écouler au moins une nuit entre le grief et la plainte, parce que

La nuit porte conseil.

Par malheur, celui qui est possédé du démon de la chicane ne réfléchit guère que pour s'enfoncer dans sa malice :

Le diable berce le chicaneur, quand le chicaneur se repose.

Ce n'est même point assez de « pourpenser » tout seul, il est bon d'entendre les avis de personnes désintéresées, attendu que

Quatre yeux valent mieux que deux ;

Digitized by Google

surtout si on a soin de s'adresser a ceux qui ont une expérience déjà longue de la vie, suivant l'adage :

Boisson de vieux vin,
Conseils de vieilles gens ;

et de ne point faire comme Louis XI, par exemple, qui, prétendait-on, ne prenait conseil que de sa tête ; de sorte qu'on disait de la mule du prince, qu'elle était bien forte, en vérité, car *elle portait le roi et tout son conseil.*

Inutile de consulter, lorsqu'on a son parti arrêté obstinément par avance :

On a beau prêcher à qui n'a cure de bien faire.

Pour néant consulte qui n'écoute.

D'ailleurs, à choisir un conseiller, on ne saurait le faire trop sérieusement :

Est fou qui fou consulte.

La paix peut s'acheter sans regret de quelques sacrifices d'argent :

Mieux vaut en paix un œuf,
Qu'en guerre un bœuf.

L'importance des intérêts en jeu cependant est un élément de plus de discorde et rend les plaideurs plus intraitables, tandis que, au contraire,

Querelles de gueux se raccommodent à l'écuelle.

Il en est qui, ne regardant pas assez à la dépense de ce côté, se ruinent en procédures, comme d'autres se ruinent en fêtes. Un dicton curieux faisait à ce sujet, entre les juifs, les musulmans et les chrétiens, un parallèle, qu'il serait peut-être difficile de soutenir sérieusement, mais qui cache une leçon à l'adresse des chrétiens tentés de dissiper, en vaines contentions, leur temps, leur tranquillité d'âme et leur argent.

Juifs en Pâques,
Mores en noces,

Digitized by Google

Chrétiens en plaidoyers,
Despendent leurs deniers.

Il faut savoir laisser tomber beaucoup de choses dans l'oubli, et se garder de tout entendre, encore plus de tout écouter :

A sotte parole, sourde oreille.

Pour exprimer l'idée qu'on ne doit pas entamer un procès pour une vétille, on disait autrefois qu'il ne faut pas plaider sur l'*ombre d'un âne*. Cette locution n'est qu'un souvenir de Démosthène, qui, voulant piquer l'attention d'auditeurs distraits, leur fit, un jour, ce conte : Le propriétaire d'un âne avait loué sa monture à un voyageur qu'il accompagnait lui-même à pied. En chemin, on fit halte au grand soleil. Le voyageur, avide de fraîcheur, s'avisa de s'asseoir à l'ombre de l'âne, à quoi l'ânier querelleur s'opposa en protestant qu'il avait loué la bête mais non pas son ombre. De là dispute et coups échangés, sans profit pour personne.

Se croit-on obligé de plaider pour des droits de médiocre importance, il y a lieu de restreindre autant que possible les procédures :

Pour peu de chose, peu de plaid.

« Ce n'est pas bon, disait Beaumanoir, ni selon Dieu, que longs plaids et grands coûts soient mis à petites querelles. » Il est vrai que la simplicité dans les formalités judiciaires ne faisait pas l'affaire de tout le monde. On connaissait déjà l'art de multiplier les écritures, d' « allonger, comme on disait, le parchemin ». Citons le cas de ce procureur modèle, qui était parvenu à former une ligne entière des trois monosyllabes : « Il y a ». Les magistrats qui s'en aperçurent, trouvèrent assez de place pour achever la ligne en écrivant à la suite des mots *Il y a*, ceux-ci à titre de complément : *dix écus d'amende pour le procureur*.

Le poids du ressentiment des plaideurs malheureux, dans notre ancien régime judiciaire, est tombé particulièrement sur les procureurs ; mais il est à supposer que la

Digitized by Google

légende a beaucoup ajouté à l'histoire dans ce qu'on a raconté des frais de justice d'autrefois et de ceux qui en vivaient. Plusieurs des anecdotes contées à ce propos peuvent aller avec celle du procureur hollandais qui aurait imaginé de faire figurer dans la note de ses émoluments : *tant pour s'être réveillé dans la nuit, et avoir pensé pendant deux heures à l'affaire du client...* On prête beaucoup sans doute aux gens de loi, quand on se met sur ce chapitre ; il est vrai que, d'après le proverbe encore, « on ne prête qu'aux riches ».

L'utilité de l'intervention des procureurs est tirée, en grande partie, des complications mêmes de notre droit. Un poète a parlé de *la forêt des lois*, où le juste risque d'être assassiné. Pour prévenir les embûches et faire sentinelle, le plaideur a besoin d'un praticien expérimenté qui veille sans cesse, car, en procédure, suivant un brocard,

Tout passe, s'il n'est contredit.

A l'habileté d'un plaideur exercé et de ses conseils il faut pouvoir opposer la science et la tactique des gens du métier. Si le proverbe : « A bon rat, bon chat » est d'une application plus générale, au Palais on use d'une formule tout aussi significative dans sa spécialité :

A plaideur, plaideur et demi.

La science, du reste, ne suffirait pas ; quelquefois même la connaissance du droit est moins utile que celle de la pratique :

Praticien
Passe loi et logicien.

Les avocats de l'ancien régime ont eu leur bonne part dans les appréciations malicieuses et les railleries du gros public. La farce de *l'Avocat Pathelin* suffirait à démontrer que sous le nom d'avocats, à une certaine époque, vivaient des hommes, non pas de loi, mais de proie, qui n'avaient aucune idée des traditions d'honneur, de désintéressement et d'indépendance du véritable barreau français. A cette

Digitized by Google

catégorie spéciale de juristes, indignes du nom d'avocat, pouvait convenir le proverbe suivant :

Si l'enfer n'est plein, jamais n'y aura d'avocat sauvé.

D'autres proverbes traitent les avocats moins durement, par exemple, en constatant que ceux-ci gagnent sans doute aux procès, mais comme le cultivateur, qui trouve, dans ses récoltes, le fruit légitime de sa peine :

Litiger est à l'avocat vendanger ;

ou bien que la folie des plaideurs tourne finalement au profit des avocats :

Les maisons des avocats sont faites de la tête des fols ;

ou encore tout simplement que le jurisconsulte instruit est à même de s'enrichir :

Qui sait Justinien
A cave et grenier tout pleins.

Mais pour que le savoir de l'avocat soit utile à son client il faut que celui-ci ait fait connaître toute la vérité :

A confesseur, médecin, avocat,
La vérité ne cèle de ton cas.

Quelques proverbes abordent la question des honoraires :

Argent comptant fait plaider avocat.

Ces honoraires constituent l'un des nombreux articles du chapitre des dépenses dans le budget du plaideur, obligé à chaque instant de dénouer les cordons de sa bourse :

L'argent tremble devant la porte du juge et de l'avocat.

Un autre dicton, d'apparence énigmatique, est celui-ci :

A l'avocat le pied en main.

Qu'est-ce à dire ? Cela s'entendait, paraît-il, des honoraires *en nature*, parce que c'était en tenant à la main le pied d'une perdrix, d'un faisan ou d'un chapon, que les clients bien appris venaient frapper à la porte du jurisconsulte.

Digitized by Google

Un proverbe de même famille ajoutait cette réflexion philosophique :

Pour l'avocat chasse le gentilhomme.

Le lot du juge, en fait de proverbes, n'est pas moins riche que ceux du procureur et de l'avocat. Voici, d'abord, le cas odieux du magistrat prévaricateur, qui aime mieux vendre la justice que la rendre :

Grand don fait juge aveugler,
Droit abattre, tort alever.

Disons à l'honneur de la noble magistrature française que le juge vénal n'a jamais été, chez nous, qu'une très rare exception.

Mais ce qui est plus à craindre en France, que la corruption de la justice, c'est la précipitation et la fougue du caractère national, mettant parfois, à trancher un litige, une ardeur toute militaire, qui n'admet ni observation ni réplique. Témoin cette ancienne locution proverbiale : « Il ressemble *le juge de Montravel*, qui veut être bien cru et craint, en son dire et sentence, comme il lui plaît. »

Or, il faut savoir que chez ce fameux juge périgourdin, qui avait commencé par être soldat, les armes n'avaient jamais cédé complètement la place à la toge. Quand un de ses justiciables, mécontent de la sentence, se permettait d'interjeter appel, l'homme de guerre se réveillait dans le magistrat ; il tirait son épée en tempêtant, et menaçait l'appelant de lui couper la tête, s'il ne s'empressait de se désister. François 1er comparait Louis XI au juge de Montravel, parce que, en effet, la résistance ne plaisait pas beaucoup plus à l'un qu'à l'autre.

Ce que nos veilles maximes recommandent particulièrement au juge, c'est la patience, la réflexion, le soin d'écouter scrupuleusement chacune des parties :

Juge hâtif est périlleux.

De fol juge briève sentence.

Sage est le juge qui écoute et tard juge.

Digitized by Google

Qui tôt juge et qui n'entend
Faire ne peut bon jugement.

Le rôle des magistrats est rendu très épineux, non seulement par les causes d'erreur ou d'entraînement qui peuvent leur être personnelles : leur tempérament, leurs passions ; mais aussi par une foule de circonstances extérieures : les ruses, les intrigues, la mauvaise foi des parties, des témoins, quelquefois même de tierces personnes qui prennent en main les intérêts de l'un des contendants

Grande dispute
Vérité rebute.

Homme plaideur, menteur.

L'expression « déloyauté de plaideurs » était proverbiale.

La coutume de *solliciter* les juges, pour soi-même ou pour les autres, était entrée dans nos mœurs judiciaires. Elle avait pour elle la maxime :

Bon droit a souvent besoin d'aide,

ou, comme parle le poète Villon,

Bon droit a bon mestier d'ayde.

La sollicitation pourrait avoir raison des retards non justifiées :

Bon ami en cour
Rend le procès plus court.

On faisait naturellement intervenir les plus hauts personnages qu'on pût atteindre. Nos magistrats, comme nos princes, savaient, en cette occurence, concilier la courtoisie de l'homme du monde cédant à l'usage qui légitimait la sollicitation, avec les devoirs de la plus intègre justice. L'anecdote suivante en est un exemple.

Louis XV avait consenti à écrire une lettre au président d'Ormesson, pour un plaideur, qui succomba du reste dans son procès. — « Vous avez donc fait perdre la cause à mon

Digitized by Google

protégé », dit un jour le roi au président. — « Oui, Sire, elle n'était soutenable d'aucun côté. » — « Je m'en étais douté, reprit Louis XV, si vous n'avez pas répondu à ma sollicitation, vous avez répondu à mon attente. »

Si le juge doit se défier de ceux qui sollicitent pour autrui, il doit plus encore se mettre en garde contre les allégations des parties elles-mêmes et souvent de leurs témoins.

N'attendons pas trop, du plaideur en personne, des explications bien sincères ni surtout bien exactes sur son cas :

Nul n'est bon juge dans sa propre cause.

Déférer le serment à l'intéressé est bon tout au plus quand on n'a point d'autre moyen de décider, à moins qu'on ne soit assuré d'avoir affaire à un adversaire consciencieux. Un proverbe disait :

S'il ne tient qu'à jurer la vache est à nous.

La cupidité aveugle sur ce point tant de plaideurs peu délicats ! On raconte que, dans un procès en remboursement d'une somme qui avait été prêtée à un paysan, le juge embarrassé finit par déférer le serment au défendeur. Comme le paysan hésitait à se parjurer en niant la dette : « Jure, lui dit tout bas sa femme, jure, puisqu'il y a à gagner. Tu jures si souvent sans y gagner rien ! »

La preuve par serment n'est donc pas bonne avec toute personne :

Tant vaut l'homme, tant vaut le serment.

Il ne suffit pas de parler sincèrement devant la justice; dans une déclaration dont l'adversaire tirera immédiatement parti, chaque terme doit être pesé avec soin, car

Mieux vaut glisser du pied que de la langue.

Ne faisons pas grand fond sur l'entière véracité des témoins, en général : elle est sujette à d'étranges défaillances. Par continuation peut-être de l'antique solidarité germanique et des mœurs qui nous valurent le combat judiciaire, les témoins ont une tendance prononcée à se considérer,

Digitized by Google

moins comme des auxiliaires impartiaux de la justice, que comme les *hommes*, les répondants, les champions de celui qui a fait appel à leur témoignage. Trop souvent ils ont épousé aveuglément la querelle de l'une des parties, tantôt par une générosité de cœur mal placée, tantôt par des motifs plus vils. Aussi, la preuve par témoins ou par enquête était-elle, comme aujourd'hui, assez suspecte chez nos ancêtres :

Fol est qui se met en enquête.

Qui mieux abreuve, mieux preuve (*prouve*);

ce qui fit admettre, avec l'ordonnance de 1667, que les témoignages ne l'emporteraient plus désormais sur la preuve écrite :

Lettres passent témoins.

Le témoignage unique surtout est douteux :

Voix d'un, voix de nun (*aucun*).

Lorsque la preuve par témoins est admissible, le témoin oculaire, celui qui peut dire : « J'ai vu, de mes yeux vu ! » est préférable au témoin qui se fait seulement l'écho d'un *on dit*.

Ce qu'on voit
Est plus certain que ce qu'on oit.

Un seul œil a plus de crédit
Que deux oreilles n'ont d'*audivi*.

Témoin qui l'a vu est meilleur que celui qui l'a ouï, et plur sûr.

Ouïr dire va par ville.

En un muid de cuider (*croire*) il n'y a point plein poing de savoir.

Cuider n'est pas juste mesure.

Les titres anciens, qui n'ont pu être préparés pour les besoins de la cause, sont les mieux accueillis :

Ancienneté a autorité.

Digitized by Google

La preuve par écrit est d'ailleurs la plus précise et la plus durable :

La parole s'enfuit et l'écriture reste.

Une dernière cause d'embarras pour les juges d'autrefois c'était la complication de la législation à appliquer, le chaos des décisions du droit romain, le labyrinthe des coutumes locales, dont le texte s'amplifiait, pour les praticiens, d'un grand nombre de commentaires souvent discordants. Il est nécessaire que le juge, comme le procureur et comme l'avocat, « sache toutes les rubriques », suivant une expression qui rappelait l'ancien usage d'écrire en lettres rouges, par un privilège de la dignité impériale, les intitulés des lois romaines. La connaissance du droit devenait, par la multiplicité des sources à explorer, une science mystérieuse, favorable à la chicane, et rendant très pénible la tâche de celui que le fabuliste nous représente « suant en son lit de justice ».

On comprend donc cette aspiration ingénue du même La Fontaine, vers un état social idéal, où

Le simple sens commun nous tiendrait lieu de code.

Mais les besoins sociaux, dans leur prosaïque réalité, ne sont pas toujours d'accord avec les vœux des poètes. En l'absence d'un texte précis de loi ou de coutume, on serait livré à la diversité et à l'instabilité de l'appréciation individuelle d'un juge, c'est-à-dire à l'arbitraire. C'est ce qu'on avait bien compris jadis, lorsqu'on disait, sans suspecter le moins du monde l'intégrité des magistrats :

Dieu nous garde de l'équité des parlements!

équité non douteuse, mais à laquelle on préférait une règle fixe connue d'avance.

Enfin la cause est entendue, avocats et procureurs ont fait silence dans la salle d'audience, le juge s'est recueilli et prononce la sentence définitive. Les proverbes n'ont pas laissé dans l'ombre ce dernier acte du drame judiciaire et ses suites.

Digitized by Google

Quelquefois, comme au soir de certaines grandes batailles, la victoire n'est bien établie pour aucun des combattants. Non pas que les tribunaux soient dans la disposition singulière de ce magistrat dont parlait Mazarin, et qui « était si bon juge qu'il enrageait de ne pouvoit condamner les deux parties »; mais il n'est pas très rare que chacun des plaideurs triomphe sur quelques chefs en succombant à l'égard des autres, de sorte que tous les deux ont la situation de vaincus, notamment au point de vue intéressant des frais de la guerre.

Les écailles vides de l'huître disputée sont exactement rendues aux plaideurs, sous la forme de volumineux papiers noircis d'encre. A ce moment les donneurs de conseils interviennent aussi peu utilement que les médecins après la mort :

Après procès perdu en vain consulteras.

Ce serait le cas de renoncer tout à fait aux folles chicanes, et beaucoup le comprennent du moins à ce moment tardif :

On est sage au retour des plaids.

Pas toujours cependant, parce que le dépit, l'amour-propre froissé, l'intérêt, jettent encore un cri de guerre ; et sur le premier moment du moins,

L'abattu veut toujours lutter.

Il rend volontiers les magistrats responsables de ses malheurs :

Un condamné a vingt-quatre heures pour maudir ses juges.

Les plus entêtés n'ont pas encore désarmé le surlendemain de leur défaite ; ils s'obstinent sottement :

A tête de mulet
N'objecte point d'arrêt.

Vienne cependant l'heure de la réflexion calme, où la

Digitized by Google

parole est enfin donnée au bon sens, et le plaideur finira par comprendre l'éloquence de ces proverbes :

Grand plaideur ne fut jamais riche.

A chicaner on devient pauvre.

Trop plaidoyer fait mendier.

Il voit, si on l'a inconsidérément poussé à faire un procès, que

De cause perdue conseil ne se remue ;

parce que, en définitive,

Les conseilleurs ne sont pas les payeurs ;

et le malheureux perdant est disposé, lui aussi, à se retirer

... honteux et confus,
Jurant, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendra plus.

Quant au plaideur incorrigible, au plaideur *de race*, il ne manquera pas, si la sentence est susceptible d'appel, de se jeter à corps perdu en de nouvelles procédures, prolongeant ainsi et sa dépense et ses chagrins. On peut lire, en effet, sur sa physionomie, qu'il n'a pas précisément la joie au cœur, et l'expression « visage d'appelant » est synonyme de visage de mécontent. Les jansénistes, qui ne passaient pas pour des gens gais, fournirent l'occasion d'enrichir notre langue de cette locution, à la suite de leur appel au futur concile, en 1717 : ils avaient alors des « visages d'appelants ».

Le plus clair de tout procès, c'est que, vaincu définitivement sous le poids des arrêts, le perdant devra s'exécuter :

Les battus payent l'amende.

Ici le mot « battu » rappelle l'institution barbare du duel judiciaire, dans lequel le mort ou tout au moins le battu *avait toujours tort ;* où quelquefois même, comme dans la

Digitized by Google

coutume de Lorris, passée en proverbe à cet égard, le battu supportait, outre la perte du procès, la peine d'une amende à payer au fisc.

Peut-être la même origine doit-elle être assignée à un proverbe plus obscur, en sa forme railleuse, et qui complètera cette série déjà trop longue de vieux dictons. Quand on rencontrait un oisif, ne sachant faire œuvre de ses dix doigts, on lui disait quelquefois plaisamment : « Va-t-en battre le grand prévôt, tu gagneras double amende. »

Le grand prévôt était le magistrat chargé spécialement de surveiller les abords de la cour du roi et d'avoir l'œil et au besoin la main sur les vagabonds. Chercher querelle et livrer bataille au prévôt eût été certainement, pour un désœuvré, un moyen de se créer tout de suite beaucoup de besogne. Le moyen eût été toutefois hasardeux. Aussi une variante du proverbe était-elle :

Qui bat le prévôt gagne l'amende, mais il n'y fait pas sûr.

Nous en avons fini avec ces nombreux adages relatifs au droit et aux choses judiciaires. De leur ensemble se dégage cet enseignement qui les résumera, c'est que, pour être heureux en ce monde et pour y rendre heureux les autres, il n'est rien de tel que la pratique de deux vertus : la droiture et la bonté.

L'accomplissement des devoirs de justice, d'abord, de charité chrétienne ensuite, a cet effet merveilleux de tout corriger et de tout améliorer ici-bas : l'homme en lui-même, l'homme dans ses rapports sociaux et les choses qui dépendent de l'homme. Cette idée est ainsi présentée dans quelques vers qui sont déjà anciens, sans remonter aussi haut que les proverbes cités dans cette étude ; vers dont plusieurs sont eux-mêmes devenus proverbes :

Bonnes gens font les bons pays,
Bon cœur fait le bon caractère,
Bons comptes font les bons amis,
Bon fermier fait la bonne terre,
Bons livres font les bonnes mœurs,

Digitized by Google

Bons maîtres, les bons serviteurs,
Les bons bras font les bonnes lames,
Le bon goût fait les bons écrits,
Bons maris font les bonnes femmes,
Bonnes femmes, les bons maris.

Si depuis deux ou trois siècles les conditions de la vie sociale ont changé, si des institutions vieillies se sont renouvelées, si des abus, visés par quelques malins dictons, ont disparu pour faire place parfois à d'autres abus, la plupart de nos anciens proverbes sont toujours vrais et utiles à étudier. Ils mettent à nu les secrets penchants de l'homme et les imperfections de sa nature déchue ; mais ils donnent en même temps d'excellents conseils pour les réformer. On peut donc affirmer de ces sentences, aux allures souvent enjouées et satiriques, ce qu'on a dit de la comédie, qu'elles corrigent les mœurs en riant.

Tel dicton frondeur et qui, au premier aspect, semble n'être que plaisant, renferme une leçon profonde qu'un peu de réflexion ne tarde pas à dévoiler.

Il en est des trésors de sagacité pénétrante déguisés sous les formes populaires du vieux proverbe français, comme du sens caché de l'épitaphe que rencontrèrent un jour, au dire d'un romancier philosophe, deux écoliers qui cheminaient vers Salamanque : *Ici est renfermée l'âme du licencié Pierre Garcias.* Une âme enfermée sous une pierre! A cette lecture l'un des écoliers se contente de rire et passe. L'autre, plus avisé, se met à creuser autour de la pierre, et il finit par découvrir la bourse aux cent ducats, que l'auteur de l'inscription avait destinée au premier lecteur vraiment curieux et perspicace. « Sois mon héritier, avait écrit l'enfouisseur de la bourse, toi qui as eu assez d'esprit pour démêler le sens de l'inscription, et fais un meilleur usage que moi de mon argent. »

A nous aussi de démêler le sens de nos vieux proverbes, et à nous d'en faire un bon usage, qui procure à la génération actuelle, le bénéfice de toute l'expérience acquise et mise en quelque sorte en réserve par les générations passées, dont nous sommes héritiers. Un texte de l'Ecriture

Digitized by Google

sainte dit que l'*homme sage retirera des proverbes ce qui s'y trouve caché :* « Occulta proverbiorum exquiret sapiens. » C'est que, en effet, à la seule condition de ne pas s'arrêter à l'écorce, et d'aller jusqu'à la moelle de ces maximes, afin de les entendre raisonnablement, on peut assurer — toujours avec un proverbe — que

Les proverbes ne mentent jamais.

Œuvre du peuple, ils peignent l'homme tel qu'il est au dedans, avec ses passions prises sur le vif. En déchiffrant ces dictons, où l'idée ingénieuse se dérobe assez souvent sous l'enveloppe d'une langue fruste et archaïque, nous découvrons une frappante image, non seulement de l'homme tel qu'il était à une époque, mais de l'homme de tous les temps ; et suivant le mot d'un historien de nos anciennes institutions juridiques, aujourd'hui « nous retrouvons avec nos télescopes ce que le bon peuple avait vu avec ses yeux ».

Finissons donc par deux derniers proverbes, qui sont un appel aux investigations des esprits sérieux, et qui s'appliqueront naturellement au lecteur bénévole qui aura eu le courage de nous suivre jusqu'au bout :

A bon entendeur peu de paroles.
A bon entendeur salut.

André Gairal.

Digitized by Google

M. ÉMILE FAGUET

Peu de physionomies littéraires sont aussi sympathiques que celle de M. Emile Faguet. Il a, en effet, sur la plupart de ses confrères un avantage considérable; il ne se met jamais en scène. Ceux qui font partie de la « gent irritable » aiment à entretenir leurs lecteurs de leurs petites affaires, de leurs querelles, de leurs découvertes et surtout de leurs ambitions. L'éternelle candidature de M. Zola, par exemple, fatigue bien des gens, même parmi ceux qui, n'étant pas académiciens, n'ont pas à souffrir de ses visites. Qui ne connaît les menus de M. Sarcey, l'intrépide végétarien?... Les plus sérieux d'entre les écrivains n'échappent pas toujours à ces petites misères. Le grave, l'éloquent M. Brunetière a une façon à lui de frapper l'attention de ses lecteurs... Il nous annonce qu'il va étudier la poésie lyrique et ses principaux représentants, et il le fait avec beaucoup de compétence, mais on ne tarde pas à s'apercevoir que l'essentiel pour lui, c'est l'évolution des genres telle qu'il la conçoit ou plutôt, telle qu'il l'a inventée. Ces choses nous frappent, nous autres lecteurs, et comme nous aimons les formules plus ou moins scientifiques, nous ne séparons plus le nom de M. Brunetière de son système.

M. Faguet n'invente pas de système, mais il trouve chaque jour des aperçus nouveaux et il néglige de prendre des brevets. Fâcheuse imprévoyance! Ses idées s'étalent ensuite dans les ouvrages de quelques bons confrères, transformées, exagérées, voyantes, triomphantes. — M. Fa-

Digitized by Google

guet y perd une partie de cette notoriété à laquelle il aurait droit, apportant ainsi un document nouveau à l'histoire des réputations littéraires. — J'ose signaler le fait à l'attention de M. Paul Stappfer. — Connaît-on, dans le grand public, la vie et les goûts personnels de M. Faguet? On ne parle de lui que pour discuter ses œuvres : il est vrai qu'elles en valent la peine.

M. Faguet s'est fait connaître par une thèse remarquable tant au point de vue de l'érudition qu'au point de vue des idées. Cependant on ne peut pas dire que son talent s'y révèle tout entier. L'auteur, par crainte sans doute de ses terribles juges, parle de nos vieux tragiques absolument comme s'il s'intéressait toujours à leurs hexamètres, avec conviction et méthode, et aussi avec une certaine lourdeur. Il n'ose pas laisser courir sa plume la bride sur le cou.

Mais dans les *Etudes sur le XVIII^e siècle* se révèle le vrai Faguet, modeste, railleur, fin, profond souvent, laissant parfois transparaître une délicate sensibilité. Les *Etudes* ressemblent étonnamment à des notes de professeur de rhétorique. Et je prie qu'on ne cherche pas dans ces mots une arrière-pensée de satire. Les professeurs se voient dans la très heureuse obligation de s'occuper des grands maîtres, de ceux du XVII^e siècle principalement. Quoi de surprenant, dès lors, qu'ils les connaissent un peu mieux, ou, si l'on veut, un peu moins mal que le commun des électeurs. Un professeur de rhétorique possède en moyenne une demi-douzaine de critiques sur chacun des grands chefs-d'œuvre, il lit forcément quelques pages des maîtres eux-mêmes, il prend goût à ses lectures, et, au bout de quelques années, le voilà à même de dominer ses critiques. Il a sur chacun des hommes supérieurs qu'il fait admirer à ses élèves un petit nombre d'idées personnelles. L'admirable et rare chose! Ainsi sans doute a procédé M. Faguet, au moins dans ses débuts (il est maintenant de ceux qui ont lu des œuvres complètes). Il a cru, non sans raison, pouvoir ajouter aux opinions sérieuses de ses prédécesseurs, ou de ses confrères en pédagogie, et il a édité un volume de 400 petites pages.

Digitized by Google

Tout n'est pas original dans ces 400 petites pages. Il a fallu écrire une biographie de chacun des auteurs; il a fallu reproduire aussi des appréciations tombées depuis longtemps dans le domaine de la littérature courante. Sans doute les manuels portent terriblement sur les nerfs d'un professeur, mais, quelque envie que l'on ait de les contredire, force est bien de parler quelquefois comme eux. M. Faguet s'est plié aussi peu que possible, mais enfin il s'est plié à cette dure loi. En somme, nous n'avons guère à nous occuper que d'une centaine de pages.

Corneille ouvre la série des grands écrivains. M. Faguet raconte la vie du père de la tragédie, il explique sa poétique et apprécie ingénieusement son grand style. Tout cela est sage assurément, mais un peu ordinaire. Le chapitre sur Corneille ne mériterait qu'une mention rapide, n'était le beau passage sur Polyeucte. M. Faguet est entré dans la pensée profonde du grand Corneille, il a compris les exaltations saintes du martyre, les premiers siècles de l'Eglise, la foi chrétienne. En voyant le groupe surhumain s'élever ravi sur les ailes puissantes de l'amour divin, il s'est frappé le cœur, lui aussi, et, à la suite des héros chrétiens, il a atteint les hauteurs sublimes. Comme Elisée s'attachait au manteau d'Elie, les penseurs qui ont de l'âme s'élancent à la suite des poètes. — Lisez ceci :

« Polyeucte est divin, il est de ceux qui ont le signe d'en haut; destiné aux folies sublimes, aux grands sacrifices, aux dévouements surhumains, il est le plus haut du regard et du front, peut-être le plus cher de cette famille d'hommes extraordinaires que Corneille a enfantés avec amour. Mais Corneille s'est bien gardé de lui ôter tout caractère humain. Car, s'il était, dès le principe, tout au ciel, il n'aurait pas à lutter contre l'homme qui doit être en lui, et où il n'y a pas lutte, il n'y a pas drame. Polyeucte est homme, et tout son rôle est le combat douloureux qu'il livre pour dégager, par rudes efforts et fortes secousses, l'ange qu'il veut être de l'homme qu'il est. On le voit d'abord si enfoncé dans l'amour qu'il a pour sa femme, qu'il hésite à sortir quand, effrayée d'un songe, elle le prie de rester près d'elle;

Digitized by Google

puis, après le baptême, rêvant un coup d'éclat qui le force au martyre, et l'exécutant ; puis quand il pourrait obtenir sa grâce, luttant contre tout ce qui le rappelle encore à la terre, contre les honneurs, les plaisirs qui lui livrent la guerre, contre Félix, contre Pauline, contre lui-même ; enfin, tout à Dieu, s'élançant, comme ravi au ciel, dans la mort et dans la gloire. Admirable conception, digne des génies les plus élevés, les plus audacieux, les plus avides d'art supérieur et divin, que l'humanité ait produits. Nous verrons ce qu'une critique étroite en a pensé. »

Quel sujet de contradiction que Pascal ! Tour à tour humble et orgueilleux, moderne et disciple de Montaigne, mathématicien et homme de sentiment, défenseur de l'Eglise et quelquefois en révolte contre elle, il apparaît comme une sorte de phénomène incompréhensible. Les catholiques et les libres penseurs se le disputent ou se l'abandonnent, selon qu'il s'agit des *Provinciales* ou des *Pensées*. M. Faguet ne cherche pas à démêler cet embrouillement. Il montre successivement tous les aspects de Pascal sans trop se préoccuper de mettre de l'unité dans l'ensemble. Mieux vaut être timide en pareille matière. Il se contente donc, pour expliquer la philosophie de Pascal, d'établir un ingénieux parallèle entre les *Essais* de Montaigne et les *Pensées*, ce qui est une manière de résoudre la question en la rabaissant un peu. Toutefois, tandis qu'il reprend pour son propre compte les douloureuses et palpitantes et dramatiques interrogations des *Pensées* ou du *Mystère de Jésus*, il réussit à ne pas trop faiblir. On lit entre ses lignes les lignes de Pascal, et la comparaison ne l'écrase point trop. Mais je l'aime infiniment mieux lorsqu'il oppose à l'intraitable logique de Pascal, la douce persuasion de saint François de Sales.

On ne saurait trop méditer et relire le chapitre sur La Rochefoucauld, ce terrible pessimiste qui a provoqué tant de colères et inspiré de si vives admirations. M. Faguet l'apprécie avec modération ; il ne craint pas de comparer son système philosophique avec la morale chrétienne, et nous croyons alors entendre un apologiste : « Il a un

Digitized by Google

peu manqué à la Rochefoucauld d'être chrétien ; au fond de sa morale, il y a cette dure doctrine stoïque qui considère que toutes les fautes sont égales ; que le bien a un niveau rectiligne et logique, au-dessous duquel peu importe que l'on soit à cent coudées ou à une ligne, comme on est aussi bien noyé le front à la surface de l'eau qu'au fond de l'abîme. Le christianisme a cru qu'à se tenir le plus près possible de l'atmosphère pure et de la lumière, on a au moins plus de chance d'être repêché. »

Même après Taine et tant d'autres, M. Faguet a su dire sur la Fontaine des choses à la fois neuves et justes. En ce temps où le moliérisme sévit avec intensité, il a su apprécier le *Misanthrope* avec une admiration discrète. De Racine je ne dirai rien. Il y a trop d'inégalité entre M. Faguet et moi pour que je persiste à lutter contre lui, et d'autre part je ne puis pas, quel que soit mon désir de céder, me déclarer convaincu.

Arrêtons-nous plutôt sur Bossuet. Tous ceux qui écrivent et beaucoup de ceux qui n'écrivent pas, tiennent à avoir une opinion personnelle sur le grand évêque. En est-il un seul, parmi les plus illustres de nos contemporains, qui n'ait essayé de lutter avec lui ? Tous n'ont pas été heureux dans le combat; aucun n'a remporté une victoire décisive. Cet homme étonnant a émis à peu près sur toutes les questions essentielles, des opinions si fortes, si profondes, qu'il faut toujours compter avec elles. En sondant leurs assises puissantes, on songe aux monuments romains, qui offrent plus de garantie de durée que les constructions modernes. M. Faguet a eu le bon goût de ne pas se poser en adversaire du grand évêque, il l'étudie en admirateur curieux et presque effrayé.

D'abord, il met un peu à part les *Oraisons funèbres*, estimant sans doute que les commentaires abondent aux mains de tous. Oui certes, et on serait tenté presque de le regretter, car ils ont nui longtemps à la connaissance de ce qu'il y a de plus beau chez Bossuet. Puis M. Faguet essaie de décrire le caractère et la pensée de l'évêque. Son ambition est en partie réalisée : il a fait un travail aussi peu livresque,

Digitized by Google

aussi humain, aussi vivant que possible. Le premier soin d'un critique doit être, en effet, de nous débarrasser de cette traditionnelle et insupportable idée que Bossuet est un solennel arrangeur de phrases. Ainsi l'avait compris la haine clairvoyante de M. Renan ; pour diminuer Bossuet, il tâchait de le faire passer pour un orateur qui n'est qu'orateur. M. Faguet est allé droit à l'homme. Il a considéré tour à tour le conseiller d'Etat, le psychologue, le représentant de l'autorité et de la tradition, l'apôtre, le polémiste. Peut-on dire qu'il ait fait le tour des idées de Bossuet ? Avant M. Rébelliau, je crois, il semble avoir découvert l'*Histoire des Variations;* il parle à peine de la *Défense de la Tradition et des Pères;* il ne dit rien des *Méditations sur l'Evangile,* deux sources puissantes d'idées. Mais telle est l'influence de la mode sur la critique dont le personnel se recrute parmi les professeurs graves et les savants consciencieux. Il n'y a pas très longtemps, les professeurs se bornaient à faire admirer les *Oraisons funèbres;* puis sont venus les *Sermons;* en ce moment, l'*Histoire des Variations* a tous les honneurs. La marche en avant continuera, et dans la pensée de ceux qui sont un peu au courant des études exégétiques en France, la grande bataille éclatera lorsque les littérateurs se décideront à aborder la *Défense de la Tradition et des Pères* (1). Elle appartient, pour le moment, à ces Messieurs du Collège de France, lesquels sont en général peu tendres pour Bossuet. Il faut voir sur quel ton quelques-uns le prennent avec lui : Bossuet n'a rien compris à l'exégèse, Bossuet a arrêté les études bibliques en France, Bossuet a persécuté Richard Simon, c'est un pur rhéteur. J'ai idée que du jour où un émule de M. Rébelliau reprendrait pour son propre compte, contre les exégètes contemporains, les opinions de Bossuet, on verrait bien des surprises. Non pas que tout soit à louer dans la *Défense de la Tradition et des Pères,* mais c'est un ouvrage singulièrement fort; et quand on songe aux ineffables et innombrables absurdités que mettent tous les jours

(1) Voir le beau travail du père de la Broix : *Bossuet et la Bible.*

Digitized by Google

en circulation les modernes exégètes, contempteurs de Bossuet, on trouve leur sévérité de bien mauvais goût.

D'où je conclus que le chapitre de M. Faguet sur Bossuet est intéressant, sérieux, abondant en aperçus neufs, mais incomplet.

Que dire de son travail sur Fénelon? Je n'ignore pas qu'il est dans la tradition universitaire d'immoler Fénelon à d'autres admirations. Le malheureux archevêque pensait que son ostracisme finirait avec sa vie; il s'était bien trompé. Les mots cruels et plus ou moins authentiques attribués à Louis XIV et à Bossuet le poursuivent après sa mort; toute une armée de critiques s'acharne contre sa mémoire. En vérité on dépasse la mesure. De ce qu'on admire Bossuet d'une admiration profonde, s'ensuit-il qu'on doive maltraiter Fénelon? Celui-ci, je le veux bien, a quelque chose d'insaisissable, d'inquiétant peut-être, mais il est grand; et comme nous serions fiers de le montrer à l'Europe, si Bossuet n'existait pas! Je connais un philosophe qui regarde Fénelon comme un des plus grands penseurs du XVII^e siècle. A la suite de Voltaire, M. Faguet caractérise le style de Fénelon d'après le *Télémaque*. Mais qu'est-ce que le *Télémaque* en comparaison de la *Correspondance* par exemple? Or le style de la *Correspondance* n'a rien de traînant ni de flottant — il est aisé de s'en convaincre. M. Faguet a toutes les sortes de courages, même celle qui consiste à négliger volontairement son style, quand les circonstances le permettent. Pourquoi n'oserait-il pas dire à propos de Fénelon : « Je ne le connais que faiblement. Mais je suis bien obligé de lui consacrer un chapitre et je me contente d'exprimer l'opinion générale. »

La vérité est que nous n'avons sur Fénelon que des plaidoyers ou des réquisitoires; on attend un jugement (1).

M. Faguet a mieux réussi avec les écrivains du XVIII^e siècle siècle, parce qu'il les connaît mieux et aussi parce que son

(1) Ces observations s'appliquent à la 1^re édition du livre de M. Faguet. J'apprends, mais trop tard, qu'il a sensiblement et très heureusement modifié depuis, sa rédaction primitive.

Digitized by Google

talent a grandi. Son étude sur Voltaire est, à beaucoup de points de vue, une petite merveille. Il paraît que des auteurs catholiques l'ont jugée sévèrement, et je ne les en blâme pas, car M. Faguet exprime parfois des idées peu orthodoxes ; nous aurons l'occasion de les combattre tout à l'heure. Mais nonobstant ces erreurs, dont quelques-unes graves, l'étude de M. Faguet sur Voltaire peut être considérée comme une des plus douces satisfactions littéraires que les catholiques aient reçues durant cette période. Elle constitue en effet un véritable réquisitoire, le plus intéressant peut-être et le plus probant, contre l'homme qui signait : Ecrlinf! Qu'on ne m'oppose pas la philippique de Joseph de Maistre, ni les polémiques de Mgr Dupanloup, ni les travaux récents de l'érudition. Nos adversaires récusent les auteurs catholiques, alors même qu'ils s'appuient sur des documents d'une authenticité incontestable, ou bien ils s'efforcent d'atténuer la portée de leurs témoignages; ils ne peuvent pas récuser M. Faguet. On voit bien d'ailleurs qu'il aime son Voltaire, et que tout en l'aimant il est obligé de l'accabler. Surtout il se permet avec son auteur des familiarités, il le raille avec persistance, il l'appelle « notre homme ». Peut-être même, dans l'intimité de sa pensée, va-t-il plus loin. M. Faguet a l'air de considérer Voltaire comme un fort joli animal, curieux, mais méchant et en définitive poltron. Il entre dans les *Œuvres complètes* comme un dompteur sûr de la victoire pénètre dans la cage d'un lion réputé féroce, en faisant claquer son fouet. Pendant que le public frissonne d'horreur ou de dégoût, il s'amuse, lui, prodigieusement. Je ne sais rien de plus agréable pour un catholique que la biographie de Voltaire d'après M. Faguet.

« Sans être précisément cruel, et même tout en ne détestant point donner, quand on le regarde, il (Voltaire) sera bien dur pour les petits, et bien méprisant pour la canaille, persécuteur quand il pourra persécuter avec une suite enragée. On le verra, poursuivre un Rousseau, qui ne lui a rien fait, que lui dire une sottise, avec un acharnement incroyable, le dénoncer comme ennemi de la religion, et

Digitized by Google

à ce titre, au moment où le malheureux est déjà proscrit et traqué partout, crier qu'il faut punir capitalement un vil séditieux, ce qui est un peu fort peut-être dans la bouche d'un adversaire de la peine de mort.

« On le verra, incapable de pardon, dénoncer de Brosses comme un voleur à toute l'Académie française, dans vingt lettres furibondes, parce qu'il a eu un procès de marchand de bois avec de Brosses ; ne jamais manquer de réclamer les galères, la Bastille et le Fort-Evêque, contre tous les Fréron, Coger, Desfontaines ou la Beaumelle qui le gênent. Il ne songe qu'à écraser ce qui, étant au-dessous de lui, ne l'adule pas. En revanche il ne songe qu'à aduler ce qui, à quelque titre que ce soit, est au-dessus. Empereurs, impératrices, rois, princes, grands-ducs, ducs, maîtresses du roi, et que ce soit Catherine II, Pompadour, Frédéric ou Barry, pour ceux-là les apothéoses sont toujours prêtes, et de ceux-là, les familiarités, même meurtrissantes, toujours bien reçues. Richelieu ne lui paye point les intérêts de son argent et lui joue d'assez mauvais tours. Mais que voulez-vous qu'on dise à un homme qui parle de vous dans la chambre du roi, si ce n'est : merci ? Nul homme n'a reçu les petits coups de pied familiers des puissances de meilleure grâce.

« Il a le mépris du vaincu devant le vainqueur. Rien ne lui a plus agréé que le partage de la Pologne, parce que c'est une belle manifestation de la force, et il en félicite Catherine de tout son cœur. La prise de la Silésie est une chose aussi qui a son charme, il prémunit Frédéric contre les remords qu'il en pourrait avoir. »

« Il a été doux envers la mort des autres... »

« C'était le cœur le plus sec qu'on ait jamais vu et la conscience la plus voisine du non-être qu'on ait constatée. »

On s'est demandé si nous pouvons mettre entre les mains des élèves de nos maisons ecclésiastiques l'ouvrage de M. Faguet. Laissons cette question d'ordre pédagogique : il est un point sur lequel nous nous mettrons tous facilement d'accord. Les catholiques instruits n'auront pas de

Digitized by Google

peine à tirer un excellent parti des indications fournies par M. Faguet sur les idées, la vie et l'influence de Voltaire. Leur devoir n'est-il pas dès lors tout tracé?

J'entends les objections et des catholiques et des voltairiens, et peut-être de l'auteur lui-même. Ils me diront : En louant ainsi ce jugement littéraire vous contractez presque l'obligation implicite de l'accepter intégralement. Eh bien non ! et voici pourquoi : M. Faguet qui a tant de verve et dispose de si nombreux documents lorsqu'il maltraite Voltaire, se montre presque toujours très faible en le défendant. Il veut nous donner, par exemple, de petites et de grandes explications de la gloire de son héros : il n'y a pas lieu de discuter les unes, voyons seulement les autres :

« Il est beaucoup plus rare qu'on ne croit que les grands hommes de lettres soient l'expression du pays dont ils sont et représentent brillamment l'esprit de leur nation. Ni Corneille, ni Bossuet, ni Pascal, ni Racine, ni Rousseau, ni Châteaubriand ni Lamartine ne me donnent l'idée, même agrandie, embellie, épurée, du Français tel que je le connais. Ce qu'ils représentent, c'est chacun un côté de l'esprit français, une des qualités intellectuelles de cette race, comme choisie et portée par eux à son point d'excellence, ce qui fait précisément que, tant à cause du choix exclusif, qu'à cause de la supériorité, ils ne nous ressemblent guère. Voltaire, lui, nous ressemble. L'esprit moyen de la France est en lui. »

Hélas ! oui, l'esprit moyen de la France, ou du moins d'une certaine France est en lui. Reconnaissons en outre que M. Faguet nous donne un portrait fort réussi du Français que représentent les caricatures anglaises. Mais j'avoue ne pas comprendre en quoi le fait de personnifier la portion la plus bruyante, non la plus sérieuse ni la plus distinguée de la France, constitue une si grande gloire. A ce compte, les romanciers du *Petit Journal* et M. Georges Ohnet jouiraient d'une gloire supérieure à celle de Voltaire. Il me semble que pour cette fois M. Faguet s'est trompé. La gloire, pour un écrivain, consiste à réunir les qualités d'es-

Digitized by Google

prit de ses compatriotes, et les plus hautes et les plus délicates avec le moindre mélange de défauts. Tel est, sans doute, le cas de Racine. Si Voltaire a tant de traits de caractère communs avec le Français dépeint par M. Faguet, c'est que malgré toutes ses grâces il manque d'élévation morale. Dans sa gloire, une popularité vulgaire entre pour une assez grande part. M. Faguet a donc fait une sorte de plébiscite en faveur de son héros; il est étonnant que dans la république des lettres, on ne s'en soit pas scandalisé davantage.

En terminant il croit devoir lancer un trait contre ceux qui n'aiment pas Voltaire : « Chose abominable, mais vraie, parmi ceux mêmes qui ne l'aiment pas il en est bien peu qui ne fissent le pacte de donner les qualités même supérieures de leur caractère, pour les qualités même secondaires de son esprit. »

Que M. Faguet me permette de le lui dire, elle est bien gendelettre cette façon d'argumenter. Les chrétiens qui auront pris plaisir à la lecture de certains passages de Voltaire se sentiront humiliés d'avoir ri, selon le beau mot de Joseph de Maistre ; c'est vrai, mais c'est tout. Ils n'iront pas jusqu'à faire le pacte dont parle M. Faguet. M. Renan s'est plaint quelque part de ce que la société moderne fait trop d'honneur au talent, et il a vu juste. Mais que dirait-il de l'importance qu'on attribue ici aux qualités secondaires de l'esprit? D'ailleurs, si M. Faguet vivait dans un milieu moins littéraire, s'il fréquentait davantage ceux d'entre les Français dont il se moque si finement et ceux qui ne méritent pas ses railleries, il verrait bien vite que l'esprit n'est pas très envié. Non seulement il ne suffit à rien, comme on disait autrefois, mais il n'est plus certain qu'il serve à tout ; ce dont nous devons nous féliciter en définitive, pour peu que nous soyons patriotes. Les hommes de caractère ont créé et conservé la France, il serait curieux de savoir dans quelle mesure les gens d'esprit l'ont servie ou compromise. Non, Monsieur Faguet, un homme de caractère, ou même simplement un homme de bon sens ne voudrait pas de votre pacte.

Rousseau a, dans l'ordre politique, religieux ou littéraire,

Digitized by Google

pour le moins autant d'importance que Voltaire. Il serait intéressant de suivre pas à pas M. Faguet, dans une étude à la fois si fine et si profonde. Mais à quoi bon ? Il faudrait dire autrement que lui beaucoup de choses avec la certitude de les affaiblir. Ceux qui voudront connaître un jugement original et motivé sur Rousseau n'ont qu'à lire les études de M. Faguet. Il n'auront pas de peine à y trouver des pages comme celle-ci :

« Ces gens qui se sont placés volontairement dans une situation bizarre (il s'agit des personnages de la *Nouvelle Héloïse*) que deviendront-ils ? Ils pourraient devenir fous, car on ne joue point impunément avec les sentiments puissants ; mais ils le deviendraient à la longue, et le roman ainsi fait serait interminable. Ils pourraient user peu à peu leur puissance d'aimer, s'émousser, s'engourdir, et à la fin ne plus se voir des mêmes yeux. Mais ils deviendraient vulgaires; c'est ce que Rousseau, qui les aime trop pour cela, ne veut point. Aussi il tue le principal personnage, et il le tue par accident. »

« Les voilà ces personnages où Rousseau a mis tout son goût du faux, ces personnages qui sont immoraux, candides et naïfs, qui sont déclamateurs, pleins de haute raison, qui font d'insignes folies. Les personnages de Rousseau sont des paradoxes comme ses idées. »

N'allons pas jusqu'à dire pourtant que tout soit parfait dans l'étude sur Rousseau. M. Faguet domine d'ordinaire les idées de son temps ; peut-être même, pour son avancement immédiat les domine-t-il trop ; mais sur un point grave il ressemble à la plupart de ses contemporains. Les critiques de nos jours se piquent de tout comprendre ; ils affectent de montrer avec une égale application les bons et les mauvais côtés d'une œuvre, et généralement, pour se bien prouver à eux-mêmes leur propre impartialité, ils frappent à la fois les intransigeants de droite et de gauche, ou du moins ceux qui passent pour tels. C'est là le grand *critérium*. M. Faguet en use comme la grande majorité de ses confrères : son autorité n'y gagne pas. Il me semble qu'après avoir comparé ce qu'il y a de bon et ce qu'il y a

Digitized by Google

de mauvais dans un ouvrage, un critique ne doit pas hésiter à tirer des conclusions. En morale, comme en médecine, il faut distinguer entre le diagnostic et la thérapeutique. Pour la première de ces fonctions, gardez-vous soigneusement de tout parti pris; attendez si vous voulez pour vous faire une opinion, mais, de grâce, donnez-la enfin en toute franchise. Je suppose qu'un homme de la trempe de Bossuet, c'est-à-dire un homme d'Etat doublé d'un moraliste écoute les appréciations de M. Faguet. On peut sans témérité deviner ses impressions; il dira au critique : « Vous constatez à plusieurs reprises, Monsieur, que Rousseau est un esprit faux et dangereux, qu'il a exercé sur ses contemporains et qu'il exerce encore sur nous tous une influence désastreuse ; mais en même temps, vous lui reconnaissez quelques qualités d'esprit et de cœur, vous lui faites une gloire de ses périodes et de ses paysages, et, sous prétexte d'impartialité ou de délicatesse, c'est sur un mot d'éloge que vous vous arrêtez. Vous pouvez en sourire, mais vous encourez là une grande responsabilité. Puisque Rousseau fait du mal à ses lecteurs, beaucoup plus de mal que de bien, ayez le courage de le dire plus nettement, et, devant les jeunes gens qui vous écoutent, n'hésitez pas à condamner son œuvre.

Je regrette vivement de ne pouvoir analyser les autres chapitres du *Dix-huitième siècle :* M. Faguet s'exprime sur ses auteurs en homme qui les a lus, et ses commentaires sont souvent à la hauteur du texte discuté. Peut-être ne concordent-ils pas toujours avec la pensée du Maître lui-même. C'est ainsi que M. Faguet pourrait bien avoir prêté à Montesquieu une foule d'idées auxquelles l'auteur de l'*Esprit des Lois* ne songeait guère. On a fait depuis 150 ans tant d'expériences politiques qu'il nous est facile de trouver des documents inconnus de Montesquieu. M. Faguet rapporte tout à l'*Esprit des Lois*, et puis, il chante Montesquieu en une sorte de prose lyrique.

A propos de Buffon, il se livre à des considérations scientifiques auxquelles on s'attendait peu : évidemment, M. Faguet cause quelquefois avec des savants. Seulement,

Digitized by Google

s'est-il demandé combien de lecteurs sont allés jusqu'au bout de ce docte chapitre ?

Les *Etudes sur le XIX^e siècle* sont naturellement les plus intéressantes. Mais ici encore, nous ne pouvons pas suivre l'auteur dans toutes ses recherches ; il nous entraînerait trop loin. Nous nous bornerons aux deux écrivains les plus importants, Châteaubriand et Victor Hugo.

A l'occasion du premier, M. Faguet apprécie avec une franchise méritoire tout le mouvement religieux et littéraire qui a pour point de départ le *Génie du Christianisme.* Châteaubriand a contribué dans une grande mesure au retour des idées religieuses en France. Tout le monde s'accorde à le reconnaître. Mais ne nous aurait-il pas fait payer ses services un peu cher ? M. Faguet se le demande ; Châteaubriand, dit-il, n'est ni grand philosophe, ni grand moraliste, ni *fortement chrétien.* Et, à l'appui de sa thèse, M. Faguet apporte des arguments qui ne laissent pas d'impressionner : « C'est le vrai du christianisme que Bossuet s'applique à montrer, et il ne le fait pas voir comme poétique et tendrement romanesque. C'est la nécessité du christianisme que Pascal prétend prouver, et tous deux méprisent les hommes de lettres et les poètes, qui sont pour Châteaubriand les confesseurs et les témoins de la foi. Sans doute Châteaubriand montre très bien qu'on a eu tort de mépriser le christianisme, et qu'il est beau, et qu'il est aimable. Mais c'est vouloir lui faire non un triomphe, mais un succès d'estime. C'est comme plaider l'indulgence. En pareille affaire, ce n'est pas faire capituler l'ennemi que de le désarmer. Certes, il est très beau ce livre et nous aurons lieu de le dire quand nous le considérerons comme œuvre d'art et de critique. Mais, en ce moment, ce que nous voulons faire entendre, c'est que Châteaubriand, même comme chrétien, a plus d'imagination brillante que de pensée profonde et rigoureuse. Châteaubriand a été parfois aussi léger en défendant le christianisme que les hommes du XVIII^e siècle en le combattant. »

La question soulevée par M. Faguet a une portée très grande, il faudrait plus qu'un chapitre pour la traiter à

Digitized by Google

fond ; elle s'impose à l'intention particulière des croyants. Car, s'il est fort juste de revendiquer Châteaubriand comme une gloire catholique, il serait imprudent de ne pas faire un choix dans ses idées, et il importe de préciser la nature de son influence. On oserait difficilement soutenir que René n'a rien de commun avec certains héros de Jean-Jacques ou avec Werther. Or, dans la pensée de Châteaubriand, *René* faisait partie intégrante du *Génie du Christianisme*. Une part de ce qu'il y a de maladif, de tourmenté, de vague et de trop sentimental dans l'âme contemporaine pourrait bien nous venir de Châteaubriand. Il ne s'agit pas de nier ses services ni de lui contester ses titres à notre reconnaissance, mais on a le droit et le devoir, je pense, de se prémunir contre ce qu'il peut y avoir d'imparfait, ou peut-être de dangereux dans ses doctrines et surtout dans ses sentiments. Encore une fois, je ne donne pas l'opinion de de M. Faguet comme indiscutable, mais elle vaut qu'on l'étudie.

La partie de son travail qui se rapporte aux idées littéraires de Châteaubriand résume assez bien ce qu'on a écrit de plus sage jusqu'ici. Point d'admiration exagérée, point de parti pris non plus, mais un examen consciencieux des principes et des faits.

« Châteaubriand demandait qu'on arrêtât l'imitation indéfinie, que la France eût une littérature à elle et non d'emprunt, que puisqu'elle n'était point païenne, elle n'eût pas une poésie mythologique, que puisqu'elle était moderne, elle n'eût pas une littérature ancienne, que puisqu'elle existait, elle eût une littérature nationale.

« Le génie littéraire de Châteaubriand a ouvert toutes grandes toutes les sources. Il a compris toutes les beautés de tous les temps et de tous les mondes, et invité tous les talents à y puiser. Historiens, poètes, romanciers, moralistes, philosophes spiritualistes, historiens des idées religieuses, voyageurs, et ceux-là même, derniers venus des modernes, qui disent avoir inventé l'écriture artiste et ne cherchent qu'à exprimer le relief et la couleur des objets visibles, tous lui doivent quelque chose, et tout au moins

Digitized by Google

un esprit public préparé à les comprendre. Quelque défiant qu'on soit des formules concises, toujours trop larges et trop étroites à la fois, on peut se risquer à dire qu'il est l'homme qui a renouvelé l'imagination française. »

Il est doux pour un critique de s'essayer sur Victor Hugo, le champ s'offre très vaste, non défriché. Heureux les travailleurs qui peuvent y pénétrer. Ils s'avancent à la recherche d'idées neuves, sûrs du succès, comme autrefois les colons de la Californie allaient à la fortune. Le seul danger qu'ils aient à redouter résulte précisément de la trop grande facilité du travail. Mais les habiles, ou plutôt les consciencieux, se défient des succès rapides, ils creusent en tout sens leur sujet, et à ce prix ils obtiennent des résultats sérieux. M. Faguet naturellement est du nombre.

Cependant, tout en explorant des pays à peu près inconnus, il ne dédaigne pas les indications fournies par ses devanciers, et il prend bien soin de ne dissimuler en rien leurs mérites. Par exemple, il fait siennes très souvent les idées de Louis Veuillot, ce qui est à la fois d'un homme avisé, car Veuillot connaissait bien son Olympio, et d'un homme courageux. Aujourd'hui, parmi les universitaires, on rend volontiers hommage au talent supérieur, quelques-uns disent au génie de Louis Veuillot. Mais le fait était beaucoup plus rare, il y a seulement 5 ou 6 ans : la gloire de Veuillot ne rayonnait guère que dans certains milieux catholiques ; ailleurs on le regardait comme un esprit étroit et un batailleur féroce. M. Faguet, dès 1887, s'abritait sous son autorité et citait de lui des mots à l'emporte-pièce mais justes. Il convient de relever ce fait, d'abord pour la plus grande gloire de M. Faguet, ensuite pour la satisfaction des catholiques. Qui sait? peut-être la république des lettres se montrera-t-elle moins exclusive à leur égard ?

Dans le cours de son étude sur Victor Hugo, M. Faguet fait entendre à plusieurs reprises qu'il n'a nullement la prétention de porter sur l'œuvre du poète un jugement définitif. Les temps ne sont pas encore venus, en effet. Mais, sur un certain nombre de points, les critiques peuvent avoir la certitude de dire vrai.

Digitized by Google

Ainsi il semble bien prouvé que Victor Hugo n'avait point d'esprit ; ou plutôt il avait un esprit d'une étonnante vulgarité : « Il arrive que Victor Hugo prend pour une idée et quelquefois pour une découverte, une fantaisie que lui souffle le démon burlesque qui est son génie familier. C'est alors qu'il s'écrie : *Nomen, Numen, Lumen,* très sérieusement, ou que, voyant la lune se lever, il dit avec gravité : Dieu officie et voici l'élévation. C'est dans ce cas et malheureusement dans quelques autres, que le mot féroce de Veuillot : *Jocrisse à Pathmos,* ne paraît que dur. »

Victor Hugo avait encore moins de philosophie que d'esprit : jamais on ne vit penseur plus médiocre. Ici encore M. Faguet prouve sa thèse avec une puissance d'argumentation qui ne laisse subsister aucun doute. De même, il faut louer sans réserve ce qu'il dit de la corruption poétique de Hugo, de son style, de son rythme. Mais il est fort douteux, quoi qu'en dise M. Faguet, que la sensibilité de Victor Hugo soit le plus souvent de bon aloi. Je prends l'exemple même choisi pour la démonstration :

> Elle avait dix ans et moi trente,
> J'étais pour elle l'univers.
> Oh! comme l'herbe est odorante,
> Sous les arbres profonds et verts !

M. Faguet trouve cela vrai, senti. Voyons, n'y aurait-il pas un peu de maniérisme, du joli, c'est-à-dire du faux ! Je ne puis aimer ce père qui s'interrompt de pleurer et de se souvenir, pour respirer l'herbe odorante et admirer les arbres profonds et verts. On n'est pas si ingénieux dans les grandes douleurs.

En somme, le jugement de M. Faguet me paraît incontestable dans ses parties négatives, et aussi, on ne saurait trop le redire, dans tout ce qui a trait au rythme et à la beauté du verbe. Pour le reste, attendons. « Victor Hugo, dit M. Faguet, est notre plus grand poète lyrique, il est presque notre unique poète épique. » Malheureusement, ces mots d'épopée et de lyrisme manquent de précision ; ils désignent chez les critiques toutes sortes de choses n'ayant

Digitized by Google

entre elles que de faibles ressemblances. Pourquoi ne pas se contenter de dire que Victor Hugo est le plus grand *imagier* qu'on connaisse? Mais aussi, il n'est que cela, il a peint le monde physique avec une puissance à laquelle on ne s'accoutume point : le ciel, la terre, la mer, l'arc de triomphe, les rochers, les châteaux, les rues, la campagne, les fleuves, les roses, les casques, etc.., etc... Ce n'est pas certes une mince gloire ; avec moins que cela on peut entrer dans l'élite des grands poètes. Mais les lettrés tomberont difficilement d'accord quand il faudra lui attribuer d'autres mérites. Au fond, la question Hugo pourrait bien se réduire à ceci. Les idées du poète n'ont aucune valeur, tout le monde le reconnaît; ses images prises séparément sont presque toujours admirables. Reste à savoir ce qui se produit lorsqu'il essaie d'unir l'idée à l'image. Celle-ci relève-t-elle celle-là? ou inversement est-elle gâtée par cette alliance? Plusieurs estimeront que des deux hypothèses c'est la seconde qui se réalise le plus souvent. Car il faut bien admettre que, dans les jugements sur Victor Hugo, l'hypothèse entre pour une grande part. Nos arrière-neveux jugeront.

Faut-il parler des chroniques de M. Faguet? Je soupçonne qu'il en fait lui-même bon marché. Elle ne sont pas à dédaigner cependant; on en trouve souvent de médiocres, quelquefois de mauvaises, mais quelquefois aussi d'excellentes. Quand un homme de la valeur de M. Faguet entreprend une œuvre même d'importance secondaire, il la marque toujours de son empreinte. Les chroniques révèlent une grande finesse, une rare sûreté de jugement, une force de pensée qui se cache — pas toujours heureusement — sous des plaisanteries spirituelles mais un peu tourmentées. Songez qu'un chroniqueur a une foule de ménagements à garder, songez surtout que la plupart du temps il improvise.

C'est pourquoi, sans doute, M. Faguet a laissé nombre de négligences subsister dans ses ouvrages sérieux. Que n'a-t-on pas dit de son style? — Le plus infatigable bavard de la Chambre a fait trêve un jour à ses occupations d'in-

Digitized by Google

terpellateur perpétuel pour tourner en ridicule les phrases de M. Faguet. C'était mesquin. Des amis du critique ont cherché à le justifier avec un luxe de périphrases, de sous-entendus, de réticences, qui témoignent d'une grande bonne volonté. Ne vaut-il pas mieux dire simplement la vérité, laquelle est d'ailleurs assez glorieuse? M. Faguet est un écrivain inégal, il écrit parfois assez mal pour réjouir ceux de ses ennemis qui ne rougissent pas de l'apprécier en grammairiens inintelligents. « Mais d'ordinaire, il dit justement ce qu'il veut faire entendre. Pas de pittoresque, pas de panache » peu d'éloquence : « une précision nerveuse, fine; plus de dessin que de couleur, mais un dessin très expressif, vigoureux et délicat. M. Faguet loue quelque part la sobriété, et, si je puis dire, l'abstinence descriptive de Benjamin Constant. Il me semble qu'il est de cette école-là. Son style est, par essence, indicateur d'idées; il les fait lever au passage rapidement, doucement, sans effort et sans violence » (1).

M. Faguet peut regarder en face l'avenir. Son influence grandit tous les jours; elle grandira encore. On ne peut s'empêcher de le mettre en parallèle avec M. Brunetière. Celui-ci est arrivé déjà au comble de la gloire littéraire, il a eu toutes les faveurs de la fortune, il les a peut-être épuisées. Un homme, en effet, peut provoquer pendant quelque temps des colères et des admirations également exagérées, mais toutes choses se ramènent à leur juste mesure. M. Faguet bénéficiera de ce retour prochain à un état d'esprit plus calme. On dira : il a, malheureusement pour lui, moins d'ennemis et moins de panégyristes que M. Brunetière, mais il compte un très grand nombre d'amis discrets et fidèles; il a su s'attirer les sympathies des jeunes générations. Le temps travaille pour lui.

(1) J'emprunte ce jugement à M. Lanson.

Abbé DELFOUR.

Digitized by Google

LA FAMILLE

LE SALAIRE ET LES IMPOTS [1]

La population française est en décroissance ! Telle est la conclusion des derniers recensements. Tous les patriotes clairvoyants en sont alarmés; mais il est plus facile de signaler le mal que de trouver, et surtout d'appliquer, le remède.

Se rend-on bien compte des charges qu'impose à l'ouvrier une famille nombreuse, quand il veut suffire à ses besoins par son travail, sans rien demander à personne, sans avoir recours au bureau de bienfaisance ?

Ces charges sont si lourdes que, dans une ville comme Lyon, un ouvrier qui a plus de trois enfants est considéré par le bureau de bienfaisance comme ne pouvant se suffire et comme ayant en principe droit aux secours.

Les novateurs, soit dans les rangs des catholiques, soit dans les rangs des socialistes, se sont émus de cette situation des pères de famille et ont demandé que le salaire fût proportionnel aux besoins de l'ouvrier, au nombre de ses enfants. Ils ont même inventé pour la circonstance le mot nouveau de salaire familial. Mais comment obliger le patron à payer à deux ouvriers d'égale valeur des salaires différents parce que l'un est marié et l'autre célibataire ?

(1) Rapport présenté à la Société catholique d'économie sociale de Lyon.

Digitized by Google

Serait-ce juste ? Est-ce que toute contrainte légale dans ce sens n'aurait pas pour résultat d'aggraver le mal et de priver le premier de travail au profit du second ?

Dans l'Encyclique sur la *Condition des ouvriers* nous lisons cette phrase : « Le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête. » On ne peut conclure de là clairement que le patron doive payer un salaire différent à l'ouvrier chargé de famille et à l'ouvrier célibataire ; mais on peut au moins en conclure avec certitude que le salaire doit être suffisant pour faire subsister un ouvrier chargé d'une famille moyenne. Il le faut, du reste, pour qu'un pays puisse trouver la paix intérieure et prospérer, pour que sa population puisse se maintenir et s'accroître.

Mais alors, si le mot salaire familial est nouveau, comment croire que la chose le soit ? Comment croire que le Pape, dans un grave document, appelé à un retentissement universel, ait parlé à la légère, ait donné un précepte nouveau que la pratique de dix-huit siècles de christianisme n'avait pas consacré ? Enfin la France a traversé des périodes de paix et de prospérité ; elle a vu dans ces périodes sa population se développer rapidement. Comment croire qu'à ces époques une loi sociale fondamentale, une loi concernant la famille et le salaire ait été méconnue ? Les promesses divines, en effet, aussi bien que les conclusions de la philosophie de l'histoire proclamées par des hommes comme Bossuet, le père Gratry, Le Play, nous apprennent que la prospérité des nations est intimement liée à la pratique de la loi morale. Nous sommes donc logiquement conduits à interroger l'histoire et à chercher si les peuples qui ont prospéré et joui de la paix sociale se sont préoccupés de ce problème fondamental, et s'ils en ont trouvé la solution, non pas, peut-être, dans les mémoires de leurs académies de sciences morales et politiques, mais au moins dans la vie pratique. Ce rapide coup d'œil ne nous apportera peut-être pas une solution complète et appropriée à notre temps, mais il nous fera au moins comprendre que le problème n'est pas aussi insoluble qu'il peut le paraître au premier abord.

Digitized by Google

La famille ouvrière se trouve sous deux dépendances : celle du patron, chef d'industrie ou propriétaire, de qui elle tient directement ses moyens de subsistance, et celle de l'Etat qui intervient, quelquefois pour ajouter à ces moyens de subsistance fournis par le patron, et toujours pour prélever sur eux une dîme au nom des services publics. Nous passerons en revue successivement ces deux influences.

I

Si on examine attentivement les budgets d'ouvriers, on voit que les recettes proviennent presque toujours de deux sources. Une part de ces recettes est variable, directement proportionnelle au travail de l'ouvrier et ordinairement payée en argent; c'est le salaire proprement dit. L'autre part est généralement donnée en nature; elle est fixe, non proportionnelle au travail, mais proportionnelle plutôt aux besoins de la famille de l'ouvrier. C'est cette partie du salaire que Le Play nomme subventions et il a le premier attiré l'attention sur le rôle important qu'elles jouent dans les budgets ouvriers. Il n'est pas rare de les voir entrer, même actuellement en France, pour 10, 20 et même 30 % dans ces budgets. Le salaire seul frappe les yeux et il semble que c'est de son taux seul que dépend le sort de l'ouvrier, et pourtant de l'analyse de cent budgets d'ouvriers faite par M. Cheysson, il résulte que le salaire ne forme en moyenne que 62,31 % de leurs recettes, guère plus de la moitié, et, en prenant les ouvriers de l'industrie seulement, laissant de côté les agriculteurs, il ne dépasse pas 76,63 %.

Des subventions, les unes sont données par les patrons, les autres par l'Etat. Comme exemple de subventions, nous citerons le droit de vaine pâture, de glanage, de grappillage, d'affouage; les fournitures gratuites, ou à des conditions inférieures à celles du marché, de charbon, de vivres, de vêtements, de logements, de jardins potagers, de secours médicaux; les écoles, les crèches. Toutes ces subventions

Digitized by Google

sont en général proportionnelles aux besoins de la famille de l'ouvrier et celui qui a un grand nombre d'enfants en retire une part plus grosse que celui qui en a un nombre restreint.

L'usage des subventions est fort ancien et tout le monde se rappelle le touchant épisode de Ruth et de Noémi glanant dans le champ du riche Booz. Dans les sociétés primitives, elles tiennent généralement une place beaucoup plus considérable que dans les sociétés compliquées. De nos jours encore, chez les Arabes agriculteurs de l'Algérie et de la Tunisie, où la famille a conservé sa forme patriarcale primitive, presque toutes les terres sont cultivées par des Khammès. Ce sont des colons partiaires. Le propriétaire leur fournit le grain pour leur nourriture, le grain pour la semence, le burnous qui constitue leur unique vêtement, une paire de bœufs pour le travail, et leur donne le cinquième de la récolte. Comme on le voit le Kammès ne reçoit pas de salaire en argent, mais des subventions qui assurent sa subsistance, même en cas de mauvaise récolte, et outre ce minimum de salaire, il a une part d'un cinquième dans les bénéfices de l'entreprise. Il n'est pas rare, dans les sociétés primitives, de voir même les ouvriers de l'industrie recevoir sous forme de subventions fixes et en nature, la plus grosse partie de leur salaire.

Dans ces sociétés, les biens communaux tiennent aussi une grande place et assurent aux populations une partie de leurs moyens de subsistance indépendamment du salaire du chef de famille. Ces biens communaux disparaissent devant la propriété individuelle, à mesure que les populations s'agglomèrent et que la civilisation se complique. Quelquefois ils sont soumis à des modes d'exploitation beaucoup plus productifs ; mais souvent le produit de leur aliénation est gaspillé et il ne reste aucune réserve pour les parties les plus nécessiteuses de la population qui avaient l'habitude de trouver de ce fonds commun des ressources les empêchant de tomber au dernier échelon de la misère. C'est ainsi notamment qu'a été gaspillé à la fin du siècle dernier le patrimoine des corporations, estimé à 16 milliards.

Digitized by Google

Il jouait à l'égard des ouvriers de l'industrie le rôle que jouaient les biens communaux à l'égard des habitants de la campagne. Cette disparition n'est pas étrangère au développement du prolétariat et de ces nouvelles classes ouvrières, sans feu ni lieu, ennemies nées de la société.

Les populations sont généralement fort attachées à ces subventions. Les Savoyards se sont donnés sans arrière-pensée à leur nouvelle patrie ; mais cependant en parcourant leurs belles montagnes, nous avons souvent recueilli leurs plaintes. Ce qui leur fait surtout regretter l'administration piémontaise, c'est sa tolérance dans l'exploitation des forêts domaniales ; ils se plaignent de ce que l'administration française est trop inexorable pour les pauvres qui se permettent de laisser paître leurs troupeaux sur la lisière des forêts et d'y ramasser le bois mort.

En Auvergne, la cueillette des airelles dans les forêts et les hauts pâturages est une ressource assez appréciée des familles pauvres qui en font leur boisson ou même les vendent au commerce. Il y a quelques années, pendant la crise phylloxérique, les airelles furent très recherchées par les fabricants de vin ; leur prix augmenta beaucoup. Quelques propriétaires, croyant avoir trouvé une nouvelle source de revenus, dérogèrent à la tolérance dont ils avaient usé jusque-là et interdirent la cueillette des airelles dans leurs forêts. Ces mesures provoquèrent de véritables émeutes, et il fallut mobiliser toutes les forces de la gendarmerie pour protéger les forêts et dompter la résistance des populations.

Quelquefois le patron ou l'Etat interviennent plus directement pour venir en aide aux familles nombreuses.

Dans ces dernières années nous avons vu des compagnies de chemins de fer, comme celle de Paris-Lyon-Méditerranée, donner un supplément de salaire en argent à leurs ouvriers et employés, calculé d'après le nombre de leurs enfants.

Dans son usine du Val des Bois, M. Harmel admet un minimum de salaire de 0 fr. 60 par tête et par jour. Ainsi il admet que pour faire subsister une famille composée du

Digitized by Google

père, de la mère et de 8 enfants il faut 0,60 × 7 soit 42 francs par semaine. Si donc le père seul est en état de travailler et gagne 4 francs par jour, soit 24 francs par semaine, c'est lui patron, c'est-à-dire l'entreprise industrielle, qui comble le déficit de 18 francs par semaine.

Au Familistère de Guise, une caisse d'assurance comble aussi le déficit, si le salaire de la famille n'atteint pas un minimum calculé sur la base de 2,50 pour le mari et la femme, 0.75 pour les enfants de 15 à 17 ans, 0.50 pour les enfants de 2 à 14 ans, et 0.25 pour les enfants au-dessous de deux ans.

II

L'Etat aussi, en tant que patron, a des devoirs positifs envers les familles de ceux qu'il emploie, et ces devoirs prennent une importance de plus en plus grande à mesure que monte le flot du fonctionnarisme. L'exemple de l'Etat peut avoir une heureuse influence et contribuer au progrès des mœurs. Il lui est d'autant plus facile de donner ce bon exemple qu'il est un être impersonnel et qu'il ne sent pas le poids des charges qu'il s'impose, comme le particulier obligé de se priver du superflu et quelquefois même du nécessaire pour remplir ses devoirs de patronage.

Mais, en général, l'Etat n'est qu'un répartiteur. Son principal devoir est de répartir les charges et les secours suivant la justice et l'intérêt général.

Remarquons d'abord que l'Etat peut faire plus de bien en ne prenant pas qu'en donnant. Ce qu'il donne aux uns il faut en effet qu'il l'ait pris aux autres et en prélevant, comme frais de perception, un tribut, souvent bien lourd, sur les sommes qui lui passent par les mains. Aussi, un des moyens les plus logiques et les moins onéreux pour la masse de la nation qu'il ait de venir en aide aux familles nombreuses, c'est de les exempter de certains impôts.

Digitized by Google

Un édit de Colbert de 1666 avait exempté d'impôts les familles de dix enfants. La première république avait aussi voté une loi en faveur des familles nombreuses, mais elle était tombée en désuétude. La troisième république, alarmée des résultats des derniers recensements et prise subitement d'un beau zèle, exempta de la cote personnelle et mobilière le père de sept enfants.

Mais cette loi, dite loi Javal, votée précipitamment le 17 juillet 1889, à la fin d'une session et sans en avoir bien calculé les effets, ne dura qu'un an. 305 familles à Lyon, 148,808 en France se trouvèrent dans le cas prévu par la loi. Mais on n'avait fait aucune distinction entre le riche et le pauvre; on exonérait d'impôts celui qui avait plusieurs millions de revenus aussi bien que l'ouvrier qui vivait du travail de ses mains; il en résultait un gros déficit et on avait oublié de voter des ressources pour le combler et même d'indiquer de quelle façon il serait réparti. La taxe mobilière étant un impôt de répartition, dans certaines communes où les familles nombreuses abondaient et étaient généralement dans une situation aisée, les impôts des familles pauvres se trouvèrent décuplés. Devant les injustices manifestes résultant de l'application de cette loi et les réclamations qu'elle souleva, la Chambre se hâta de l'abroger; ou plutôt, pour ne pas s'infliger un démenti public et mettre trop en évidence sa légèreté et son incapacité, elle n'en vota pas l'abrogation, mais y introduisit une petite modification qui en était l'équivalent : elle déclara qu'à l'avenir la loi ne s'appliquerait qu'aux familles qui payaient moins de dix francs d'impôts. C'est donc à ce résultat ridicule qu'aboutit toute cette explosion de beaux sentiments en faveur des familles nombreuses, Qu'on remarque bien en effet qu'il est difficile à un père chargé de plus de sept enfants de se loger dans un local payant moins de dix francs d'impôts. Ceux qui sont logés ainsi sont la plupart du temps déjà exemptés de la cote mobilière et souvent de la cote personnelle comme indigents. Il ne faut pas oublier non plus que dans plusieurs grandes villes toutes les locations au-dessous de 400 francs sont déjà exemptes d'impôts.

Digitized by Google

La loi ne s'appliquait donc qu'à un nombre de familles bien restreint, et celles qui avaient le bonheur d'en profiter recevaient au maximum une remise d'impôts de dix francs ! C'est peu pour élever sept enfants et il est peu probable qu'un grand nombre de Français recherchent les charges de la paternité pour en profiter et que la loi ait sur l'accroissement de la population l'heureux effet qu'en espéraient nos législateurs quand ils l'ont votée.

Mais l'Etat peut venir en aide aux familles nombreuses non seulement en les exemptant d'impôts, mais aussi en modifiant l'assiette des impôts. Toutefois, il y a, à notre avis, dans les grandes espérances fondées sur la réforme des impôts, souvent de grandes illusions. Un changement dans l'assiette des impôts peut avoir un effet immédiat; mais, la plupart du temps, surtout si ce changement a eu pour but de violenter la nature des choses et de frapper telle ou telle catégorie de personnes au profit des autres, l'équilibre se rétablit rapidement et la forme de la perception seule est changée. Ainsi lorsqu'on dégrève tous les locataires et fermiers pour frapper les propriétaires, il est clair qu'à l'expiration des baux, les propriétaires chercheront à rejeter le poids de l'impôt sur les locataires sous forme d'augmentation de loyer. Qu'on supprime l'octroi et que, pour combler le déficit qui en résulte, on augmente les patentes des commerçants, le boucher, l'épicier augmenteront nécessairement le prix de leurs denrées et deviendront en fait les percepteurs de l'octroi. Maintenant, que ce mode de perception soit meilleur et plus économique que le mode actuel de perception directe par l'Etat, c'est fort possible. D'une manière générale, l'impôt le meilleur est en effet celui qui exige le moins de frais de perception, mais c'est toujours le public, c'est toujours le consommateur, c'est toujours le plus grand nombre qui paie.

Nous ne voulons pas dire cependant que l'Etat soit absolument impuissant à apporter quelques modifications à l'assiette de l'impôt. En général il demande beaucoup aux impôts indirects sur les objets de première nécessité, sur les vins, les huiles, les bougies, les allumettes, les savons,

Digitized by Google

les sucres, les cafés. A ces taxes, qui souvent triplent la valeur de la marchandise, viennent souvent s'ajouter, pour les villes, les droits d'octroi. Toutes ces taxes sont payées par le père de famille à peu près proportionnellement au nombre de ses enfants, au nombre de bouches qu'il a à nourrir, et non point proportionnellement à sa fortune. L'Etat ne pourrait-il pas reporter une partie de ces taxes sur des objets de luxe de façon à ce qu'elles ne frappent que ceux qui s'y soumettent volontairement ?

Un impôt sur le revenu des immeubles serait vraisemblablement réparti par les propriétaires au prorata des locataires et frapperait moins directement que les taxes sur les denrées alimentaires les familles pauvres et nombreuses. En effet, c'est une règle générale : plus une famille est pauvre, plus grande est la part proportionnelle de son budget qu'elle consacre à l'alimentation. On a calculé que cette part s'élève à 72 % pour les familles d'ouvriers un peu gênées, tandis qu'elle s'abaisse à 2 % pour certaines familles riches.

On parle d'impôt progressif ! Mais avant de l'établir, Messieurs les réformateurs feraient bien mieux de s'occuper d'abolir d'abord, dans la mesure du possible, les impôts progressifs à rebours qui subsistent toujours. Ils sont moins rares qu'on ne le croit. Nous nous contenterons d'en citer trois exemples.

Deux pères de famille laissent chacun à leurs enfants une propriété de vingt mille francs. L'un est à l'aise et sa propriété n'est grevée d'aucune charge. L'autre a acheté cette propriété pour profiter d'une occasion, pour assurer la stabilité et l'avenir de sa famille; il compte sur son travail et sur celui de ses enfants pour la payer; il n'a pu verser sur le prix qu'un acompte de 2.000 francs et il doit encore 18.000 francs. Le bon sens dit que le premier laisse un héritage de 20.000 francs et que le second ne laisse qu'un héritage de 2.000 francs; que le second doit payer des droits de succession dix fois moins élevés que le premier. Mais le fisc dit qu'ils doivent payer tous deux la même somme. De l'actif de la succession il ne déduit pas le passif; de la sorte, l'actif de la succession du pauvre peut

Digitized by Google

être absorbé complètement par les droits qu'il a à payer sur le passif.

Notons qu'en Europe notre France démocratique et si éprise de liberté, d'égalité et de fraternité, à en croire les inscriptions qu'on lit sur le frontispice de tous ses monuments, est le seul pays, avec la principauté de Monaco toutefois, où le fisc n'admet pas la déduction du passif des successions et se montre d'une partialité si choquante à l'encontre des moins fortunés. La loi féodale ne l'admettait pas, il est vrai; mais en cela elle était logique, car les droits de mutation perçus sous différents noms par le seigneur, l'étaient, non à titre d'impôt, mais en vertu du droit de propriété, de domaine éminent et du contrat originaire d'aliénation, et il est clair que le vassal, l'usufruitier, ne pouvait porter atteinte aux droits du propriétaire en s'endettant. Il convient en outre de remarquer que ces droits féodaux ne s'appliquaient généralement qu'aux successions en ligne collatérale et étaient du revenu d'une année, tandis qu'aujourd'hui les droits s'appliquent à toutes les successions et, pour les successions en ligne collatérale, ils équivalent à un revenu de deux, trois et même quatre années.

Mais l'inégalité entre le riche et le pauvre ne se borne pas là. Les frais de succession, de justice, de licitation, ne sont pas proportionnels au montant supposé de la succession, mais proportionnels surtout au nombre d'enfants laissés par le défunt. La succession du père de famille qui laisse six ou huit enfants, surtout si parmi eux il y a des mineurs, sera toujours beaucoup plus grevée que la succession du père de famille qui ne laisse qu'un seul enfant.

L'inégalité devient encore plus révoltante si, au lieu de laisser des valeurs mobilières ou des biens facilement partageables en nature, le père chargé de famille laisse un immeuble industriel qui ne peut se diviser. Dans ce cas, l'Etat intervient une deuxième fois pour prélever un nouveau droit de succession, un droit quadruple du premier, sous prétexte qu'il y a eu vente, tandis qu'en réalité il n'y

Digitized by Google

a eu qu'un partage sous la seule forme possible. Prenons un exemple. Un père laisse un domaine de 100.000 francs indivisible par sa nature à un fils unique : la succession paie 1,25 % soit 1,250 francs. S'il a dix enfants, comme le domaine ne peut pas se partager en nature, l'un d'eux, pour ne pas le laisser tomber entre des mains étrangères, le garde en payant à ses frères et sœurs leur part en argent, à chacun dix mille francs. Il n'y a là qu'une forme de partage, une forme obligatoire dans bien des cas. Mais l'Etat vient dire : « Il y a là une vente; les frères et sœurs ont vendu à l'un d'eux leur part du domaine; la soulte en argent qu'ils ont reçue représente le prix de cette vente, et elle doit être frappée d'un droit de vente de 5 %. » Après avoir perçu 1,25 % sur 100.000 francs, l'Etat perçoit donc encore dans ce cas 5 % sur 90.000 francs, soit en tout 5.750 francs. La succession du père qui a la nombreuse famille et qu'à ce titre l'Etat devrait épargner (car même lorsqu'elle est grosse dans son ensemble, elle est petite à l'égard de chaque enfant) est donc frappée d'un impôt cinq fois plus lourd que cette même succession quand elle échoit à un fils unique.

Nous ne parlerons pas des petites successions. En 1884, une loi spéciale, connue sous le nom de loi Dufaure, fut votée pour les dégrever; mais les dernières statistiques nous apprennent qu'en dépit de ce dégrèvement, les frais pour les petites successions au-dessous de 500 francs dépassent encore, en moyenne, de 37 % le montant même de ces successions.

Nous citerons seulement un dernier exemple, bien topique, de cette partialité de l'Etat à l'encontre des familles nombreuses. Voici deux commerçants; ils sont, commercialement parlant, dans des conditions identiques, même commerce, même chiffre d'affaires, mêmes bénéfices. Ils occupent chacun un local commercial d'une valeur de 1.000 francs et paient chacun comme patente un dixième de cette valeur, soit 100 francs. Jusque-là tout est parfaitement juste et il semble que l'Etat n'a plus rien à réclamer. Mais les choses sont loin de se passer ainsi. Le premier commerçant est

Digitized by Google

célibataire ou marié sans enfants, et occupe pour son logement particulier un appartement de 500 francs. Le second est chargé de famille et a besoin d'un appartement beaucoup plus vaste, qui lui coûte 2.000 francs. L'Etat arrive encore avec l'impôt mobilier de 10 % environ de la valeur locative, tombe sur le père chargé de famille et lui demande de ce chef 200 francs, tandis qu'il ne demande à l'autre que 50 francs. Mais il invoque l'égalité et soutient que l'impôt doit être proportionnel à la dépense, sans qu'il ait à s'inquiéter si la dépense est facultative ou obligatoire. Admettons-le encore. Cette fois, au moins, vous pensez que le père de famille, après avoir payé sa patente sur le local occupé par son commerce, après avoir payé sa cote mobilière sur l'appartement occupé par sa famille, va en être quitte avec l'Etat ? Détrompez-vous. L'Etat vient encore lui imposer une seconde patente, non plus sur le local occupé par son commerce, mais sur l'appartement occupé par sa famille, une patente non plus proportionnelle à l'importance présumée de ses affaires dont le loyer de son local commercial est supposé l'indice, mais une patente proportionnelle à la grandeur de son habitation, au nombre de ses enfants. Il devra payer de ce chef une deuxième fois 10 % sur 2.000 francs. Parce qu'il a beaucoup d'enfants, parce qu'il a à subvenir aux besoins d'une nombreuse famille, il paiera 300 francs de patente et 200 francs d'impôt mobilier, tandis que son concurrent, dans des conditions commerciales identiques, ne paiera que 150 francs de patente et 50 francs d'impôt mobilier.

Nous pourrions examiner encore les charges du service militaire et nous verrions que c'est encore sur les familles nombreuses que pèse le plus lourdement l'impôt du sang. Mais il nous suffit d'avoir signalé, parmi les injustices sociales dont ces familles sont victimes, celles auxquelles il serait le plus facile et le plus urgent de porter remède.

Digitized by Google

III

Les quelques observations que nous avons exposées suffisent aussi pour faire comprendre comment aux époques prospères, où régnait la paix sociale, une part des recettes de l'ouvrier était soustraite aux fluctuations de l'offre et de la demande, aux crises commerciales et industrielles, et proportionnée à ses besoins et à ceux de sa famille.

C'est en étudiant ces pratiques du passé, en les imitant, en les adaptant aux nouvelles formes industrielles et sociales, c'est en réparant les injustices et les inégalités présentes, qu'on pourra rendre aux pères de famille un peu de cette quiétude d'esprit, de cette paix dont ils jouissaient autrefois. Ce n'est pas à dire que l'on pourra arriver à l'égalité complète des charges. Loin de nous même la pensée de le demander, car, sur cette pente, on arriverait vite au communisme, on arriverait à mettre, comme Lycurgue et Platon, les enfants à la charge de la république, et, dans une telle république, où les pères de famille seraient déchargés par l'Etat de tous leurs devoirs, il ne faut pas croire que nécessairement la population s'accroîtrait rapidement. L'expérience est là pour répondre. On sait en effet à quelles conséquences a abouti cette conception un peu matérialiste de la famille et des lois sociales. Les économistes, qui sont disposés à faire bon marché des sentiments, des passions et des vertus de l'âme humaine, comme de choses invisibles, impondérables, et par conséquent négligeables, seraient vite amenés à ouvrir les yeux et à reconnaître leur erreur, comme l'auraient reconnue Lycurgue et Platon s'il leur avait été donné de voir la puissante république de Lacédémone, qui comptait d'abord 9.000 citoyens, réduite à n'en compter que 700 au temps de la réforme du roi Agis et se mourant faute d'hommes.

D'ailleurs, dans ce système, que deviennent l'autorité et la dignité du père de famille ? Nous ne demandons pas que

Digitized by Google

la paternité soit exempte de charges et de soucis. Nous devons aimer Dieu, dit le catéchisme, parce qu'il est infiniment bon, parce qu'il nous a créés par pure bonté, parce qu'il a poussé cette bonté jusqu'à souffrir et mourir pour nous sur une croix. De même c'est la bonté du père qui doit commander l'amour des enfants; c'est dans la souffrance et le sacrifice volontaires qu'il doit puiser son autorité et sa dignité. Loin donc de nous la pensée de vouloir ôter au père de famille toutes les charges de la paternité, car ce serait le dépouiller de son autorité, de cette autorité morale qui a sa source dans le respect qu'inspirent l'accomplissement du devoir et l'acceptation du sacrifice. Cette autorité, nous voudrions au contraire la rehausser en donnant aux pères de famille, même aux plus pauvres, la liberté de choisir, en dehors de l'ingérence abusive de l'Etat, ou, pour parler plus exactement, des sectes qui détiennent le pouvoir et s'arrogent tour à tour le droit de parler en son nom, le mode d'éducation et d'instruction de leurs enfants et la liberté de disposer de leur modeste héritage. L'autorité en effet, disait Cicéron, est la couronne de la vieillesse : « *Apex senectutis auctoritas.* » Mais nous croyons qu'aux charges que la nature a imposées au père de famille, et qu'il est de son devoir comme de sa dignité de ne pas récuser, il ne faut pas que l'Etat vienne en ajouter d'autres, telles que celles que nous avons signalées, car ces entraves mises par l'Etat à l'accomplissement du précepte divin « *Crescite et multiplicamini,* » venant s'ajouter aux conseils hélas ! trop écoutés déjà de l'égoïsme, de l'amour du bien-être et du luxe, ne tarderaient pas à entraîner comme conséquence la dépopulation, l'affaiblissement et la décadence de la Patrie.

C. CHARMETANT.

Digitized by Google

REVUE D'ÉCRITURE SAINTE

I. Ainsi qu'il était à prévoir, l'Encyclique du Souverain Pontife sur les études bibliques a suscité de nombreux travaux. C'était, jusqu'à présent, sous forme d'articles de revue que les savants catholiques avaient exposé les conclusions et les enseignements à tirer de cette grande charte des études bibliques; aujourd'hui, M. le chanoine Didiot, doyen de la Faculté de théologie de Lille, nous présente un véritable *Traité de la Sainte Ecriture d'après S. S. Léon XIII* (1). Il donne d'abord un texte fidèle de l'Encyclique, d'après l'édition de l'Imprimerie Vaticane, puis une traduction, aussi littérale que possible, où il tâche de rendre avec une entière précision la pensée pontificale, en sacrifiant à ce but supérieur toute recherche d'élégance et d'agrément littéraires. Il répond ensuite aux dix questions suivantes : 1° Qu'est-ce que l'Ecriture Sainte? — 2° Comment peut-on en démontrer la divinité? — 3° Quel est le contenu de la Bible? — 4° De quelle manière Dieu a-t-il voulu constituer la Bible? — Quel est, sous le rapport critique et textuel, l'état présent de la Sainte Ecriture? — 6° Quelle est l'autorité, soit absolue soit relative, des textes originaux et des anciennes versions de la Bible? — 7° Par quelle méthode pouvons-nous découvrir le vrai sens des textes bibliques? — 8° Par quels moyens et avec

(1) *Traité de la Sainte Ecriture d'après S. S. Léon XIII* par le chanoine Jules Didiot; in-16 de 256 pages. Lille, Lefort, 1894. 3 f. 50.

Digitized by Google

quelles armes devons-nous défendre l'Ecriture Sainte? — 9° Y a-t-il quelque erreur dans la Bible, et tout ce qu'elle renferme est-il objet de foi divine? — 10° Quelles relations spéciales existent entre la sainte théologie et la Sainte Ecriture? Ces questions sont résolues par les déclarations du Souverain Pontife.

Nous ne pouvons reproduire toutes ces réponses; qu'il nous suffise de relever quelques distinctions très importantes pour la solution des difficultés, que proposent les rationalistes. Il ne faut pas confondre l'inspiration et la révélation; tout ce que contient la Bible est inspiré et par conséquent exempt d'erreur, mais tout n'est pas révélé. En effet, si Dieu inspire aux hagiographes d'écrire des choses inaccessibles ou inconnues à leur raison, il faudra qu'il les leur révèle, leur permettant ainsi de les concevoir, de les vouloir écrire, de les exprimer convenablement et avec infaillible vérité. Mais, s'il leur inspire d'écrire des choses qu'ils savent ou peuvent très aisément savoir par leurs propres efforts, la révélation n'est plus l'unique et indispensable moyen dont Dieu dispose, pour leur faire justement concevoir ce qu'il les meut à vouloir écrire fidèlement, et ce qu'il les aidera à dire infailliblement.

Il ne faut pas oublier non plus qu'il y a une différence réelle et considérable entre enseigner une chose et simplement parler d'une chose. Enseigner, *docere*, c'est faire expressément connaître l'inconnu, ou faire mieux connaître le connu; c'est se constituer maître, et réclamer une adhésion formelle de son disciple; c'est vouloir lui communiquer lumière et science, soit par voie de témoignage, soit par voie de démonstration; c'est, enfin, créer ou augmenter en lui, relativement à la chose enseignée, cette assimilation et cette adéquation que la philosophie appelle vérité. Mais simplement parler ou faire parler d'une chose n'est point agir en docteur, n'est point donner la science proprement dite, n'est point provoquer l'adhésion et l'obéissance formelle de l'esprit. Vouloir simplement parler d'une chose, c'est ne pas vouloir l'enseigner; et quand on ne veut pas enseigner on n'enseigne pas.

Digitized by Google

Ainsi donc, quoique la Bible soit absolument exempte d'erreur, il ne s'ensuit pas que nous soyons obligés de croire d'un acte de foi divine toutes les assertions et propositions des saints Livres. Il y a une multitude de vérités absolument certaines et qui ne sont pourtant pas objet de foi divine, parce qu'elles ne nous ont pas été enseignées et attestées par Dieu. Tout évidemment est dans la Bible par l'inspiration de Dieu : mais la Bible qui, d'une manière générale, est une révélation de Dieu, renferme aussi des passages secondaires et accidentels, ne constituant pas un enseignement de Dieu, au sens propre de cette formule. Inspiration a donc une signification plus étendue, plus vaste, que révélation et enseignement; et si Dieu, si l'Eglise réclament de nous un acte de foi divine pour tout ce qui est révélation et enseignement dans la Bible, ils ne le réclament pas pour ce qui est seulement inspiration, attendu qu'à un passage soit physique soit historique, où Dieu n'a pas voulu enseigner, *noluit ista docere*, nous ne saurions répondre en disant : « Mon Dieu, je le crois parce que vous l'avez enseigné, attesté, affirmé. » Sans doute, et nous en sommes pleinement certains, ce passage ne contient pas d'erreur, et nous lui devons un certain genre d'adhésion surnaturelle ; mais, en attendant, nous n'avons pas d'acte de foi à faire sur un point que Dieu ne veut pas nous enseigner et qui, par conséquent, n'est pas *de necessitate fidei*.

Nous ne saurions trop recommander aux étudiants la lecture de ce traité ; ils y trouveront une exposition méthodique, claire et précise des enseignements pontificaux, qui doivent nous guider dans l'étude des Saintes Ecritures.

II. Les introductions à l'étude des saintes Ecritures sont déjà très nombreuses ; il en existe de très détaillées et d'autres plus résumées, à l'usage des étudiants. L'ouvrage du P. Senepin (1) ne comblera donc pas une lacune, mais il

(1) *De divinis scripturis earumque interpretatione brevis Institutio*, auctore P. Aloisio Senepin; in-8°, VII, 212 pages, Paris, 1893. 4 fr.

Digitized by Google

sera néanmoins très utile. Il donne sous une forme brève et claire tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour étudier avec fruit les Livres saints. S'il n'entre pas plus avant dans les notions préliminaires, c'est qu'il croit avec raison que l'exégèse, c'est-à-dire l'éclaircissement et l'explication du texte sacré, doit être la matière principale d'un cours d'Ecriture sainte. Il en dit assez cependant pour que l'élève, après avoir étudié attentivement son manuel, puisse aborder de plain pied l'étude directe de la Bible.

Le P. Senepin a divisé son ouvrage en quatre parties. La première est consacrée aux notions bibliographiques, c'est-à-dire à la définition et aux divers noms des saintes Ecritures, au nombre des Livres saints et à leur classement divers chez les Juifs et chez les chrétiens, au contenu et aux auteurs des Livres, à la langue originale dans laquelle ils ont été écrits et à ce qui nous en reste dans cette langue, aux versions les plus importantes, Septante et Vulgate, aux manuscrits et enfin aux diverses divisions du texte, chapitres, versets. Sur les auteurs et sur la langue originale des Livres saints le savant Jésuite aurait pu être plus complet et moins affirmatif. A propos des Septante, à quoi bon raconter tout au long une légende, quand on laisse de côté les questions si intéressantes du texte primitif des Septante et des rapports de celui-ci avec le texte massorétique? Ce dernier est d'ailleurs estimé ici plus haut qu'il ne le mérite. Sans rappeler les jugements de quelques saints Pères sur la manière, dont il a été traité par les Juifs, nous devons remarquer qu'il existe d'assez nombreux passages, reconnus comme défectueux, et qu'encore à présent la question reste ouverte en plus d'un cas sur la valeur respective du texte massorétique et de celui des Septante. Le P. Senepin aurait pu dire aussi que le texte de Daniel, qu'on lit dans les Bibles grecques, dite des Septante, n'est pas la traduction des Septante, mais celle de Théodotion.

La deuxième partie traite de l'authencité, de la véracité, de l'inspiration, du canon des saintes Ecritures et de l'authenticité de la Vulgate. Une attention spéciale est donnée à l'authenticité du Pentateuque; en quelques pages (69-75),

Digitized by Google

le P. Senepin a très bien résumé ce qu'il faut savoir de la question. Cependant nous avouerons que nous n'avons pas compris quel argument il peut bien tirer, en faveur de l'ancienneté de l'écriture alphabétique des marbres d'Arundel; ceux-ci, il est vrai, relatent des faits légendaires, qui ont dû se passer au xv^e^ siècle avant J.-C., mais, en fait, ces inscriptions sont d'époque récente. Son opinion sur la formation du canon de l'Ancien Testament nous paraît appeler des réserves. Si nous en croyions le savant jésuite, Esdras aurait rassemblé en un tout les Livres saints, écrits avant l'exil, aurait corrigé les fautes, qui s'étaient glissées dans le texte, remplacé les caractères anciens par l'écriture carrée, enfin, formé un tout de ces livres divers et cette collection aurait été le canon d'Esdras. Rappelons seulement que M. Vigouroux dans son *Manuel biblique*, p. 80, distingue trois collections ou canons, dont la première seule est attribuée à Esdras. Quant au changement d'écriture, les savants n'ont pu encore découvrir à quelle époque exacte elle s'est opérée.

La troisième partie est consacrée à l'herméneutique ou interprétation des saintes Ecritures. Après avoir expliqué ce qu'étaient les types ou figures, le P. Senepin recherche les divers sens des écritures, étudie spécialement les sens littéral et mystique et donne les règles de l'herméneutique. La quatrième partie contient des éléments d'archéologie biblique : géographie physique et politique, chronologie, antiquités religieuses, sociales et familiales, les vêtements et la nourriture, les monnaies et les mesures. Sur la chronologie des premiers temps le P. Senepin est plus affirmatif, qu'on ne l'est d'ordinaire; la table chronologique des rois d'Israël et de Juda devrait être marquée de quelques points d'interrogations. Nous croyons, en effet, que dans les livres, destinés à l'enseignement, il faudrait, plus que partout ailleurs, fixer bien exactement le degré de certitude des propositions. Il est très fâcheux pour l'éducation subséquente de l'élève qu'il ait déjà son siège fait sur un grand nombre de questions.

Nous ne voudrions pas insinuer par ces courtes réflexions

Digitized by Google

que l'ouvrage du P. Senepin est impropre à l'enseignement ; tout au contraire, nous le considérons comme un excellent résumé qui permettra aux jeunes étudiants d'avoir un regard d'ensemble sur les questions bibliques les plus importantes.

III. La Vulgate est, pour les catholiques, le texte officiel des saintes Ecritures ; son histoire est donc pour nous du plus vif intérêt. Or, personne n'ignore que, malgré les recherches des savants, nous en sommes encore à entrevoir seulement les diverses vicissitudes, qu'elle a subies depuis le jour, où elle est sortie des mains de saint Jérôme. Nous n'avons pas pour le moment à rappeler, en détail, toutes les altérations qui se glissèrent dans le texte ; quelques mots suffiront pour la parfaite clarté de notre exposé.

Lorsque saint Jérôme offrit au monde chrétien son édition de la Bible, il y avait au moins deux siècles et demi que d'autres textes étaient en possession. Ceux-ci étaient connus, très souvent sus de mémoire. Si le texte nouveau avait totalement différé de l'ancien, il aurait pu se conserver plus pur. Mais pour presque une moitié de la Bible, Nouveau Testament et deutéro-canoniques, ce n'était qu'une revision assez superficielle du texte ancien ; les deux versions étaient si près l'une de l'autre qu'elles se sont souvent confondues. Les copistes, soit par inadvertance, soit de propos délibéré, remplaçaient le texte de saint Jérôme par celui qu'ils possédaient de mémoire. Dans la premièrs période de la diffusion il y eut certainement de nombreuses corrections intentionnelles ; plus d'un s'établit juge entre les deux textes. En outre, des altérations dogmatiques se glissèrent aussi dans le texte de la Vulgate. Bref, les variantes devinrent si nombreuses qu'à diverses époques on essaya une revision du texte. Théodulfe, Alcuin, Langton et beaucoup d'autres y travaillèrent. Néanmoins lorsque le Concile de Trente déclara la Vulgate, version authentique, il ordonna qu'il en soit fait une édition corrigée.

Ces indications sommaires prouvent combien il est nécessaire de faire une histoire de la Vulgate. Cette histoire se

Digitized by Google

divise naturellement en trois parties : 1°, du temps de saint Jérôme au VIIIe siècle ; 2°, pendant la première période du moyen âge, revisions de Théodulfe et d'Alcuin ; 3°, pendant la deuxième période du moyen âge jusqu'au décret de Clément VIII, 1584. C'est la seconde partie de cette histoire que vient d'écrire M. Samuel Berger (1). Peut-être s'étonnera-t-on qu'il n'ait pas étudié en premier lieu les origines et la diffusion de la Vulgate dans le monde latin ; mais, d'abord, son travail devait répondre à la question posée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : *Etude des travaux entrepris à l'époque carolingienne pour établir et pour réviser le texte latin de la Bible.* Ensuite, pour raconter une histoire, il faut des documents, qui permettent de donner des bases solides aux recherches et aux conclusions ; or, c'est à l'époque carolingienne surtout que les documents bibliques, c'est-à-dire les manuscrits, abondent. M. Berger a donc eu raison d'étudier cette période, afin d'en faire pour ainsi dire le centre de recherches subséquentes, soit en avant, soit en arrière.

Cependant, comme les textes carolingiens dépendent de textes plus anciens, c'est ceux-là qu'il a cherché d'abord à déterminer. Ce n'est pas en Gaule qu'il les a trouvés ; notre pays est resté longtemps fidèle aux anciennes versions et c'est de l'Espagne et de l'Irlande que lui sont venus les manuscrits de la Vulgate. Les textes gaulois sont composites ; ils sont un mélange de textes irlandais et de textes espagnols. M. Berger décrit d'abord les manuscrits les plus importants de l'Espagne, conservés à Tolède, à Madrid, à Léon, puis les manuscrits irlandais, les Livres de Kells et d'Armagh, les Evangiles de saint Augustin, le codex Amiatinus, les Evangiles de Lindisfarne et il suit les missionnaires irlandais sur le continent, en Neustrie, en Austrasie et en Alémanie. Partout, ils ont laissé des traces de leur passage dans les textes bibliques. Mais, de leur côté, les textes espagnols ou plutôt visigothiques péné-

(1) *Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du moyen âge.* Mémoire couronné par l'Institut, par Samuel BERGER ; grand in-8° de XXIV, 443 pages. Paris, Hachette, 1893. 10 fr.

Digitized by Google

traient en Gaule par la vallée du Rhône, tout en faisant un stage d'abord en Languedoc. Sur tous ces points, M. Berger trouve des manuscrits, dont il nous donne la description. De ce double courant du nord et du sud sont issus les textes gaulois ; mais si le type septentrional était relativement pur, le méridional l'était beaucoup moins et les interpolations y étaient assez nombreuses. Ce texte composite était donc très défectueux; une revision s'imposait.

Il y en eut deux, l'une privée, l'autre officielle. La première fut l'œuvre de Théodulfe, évêque d'Orléans. Visigoth de naissance, il édita une Bible, où dominaient les textes espagnols. Son travail est très précieux cependant, car, ayant recueilli en un volume les textes hétérogènes, qui forment sa Bible, et les ayant rangés dans l'ordre même de la Bible hébraïque, il les a corrigés avec beaucoup de sagesse, exponctuant les interpolations et s'efforçant de se rapprocher toujours, autant que possible, du texte le plus pur. C'est ainsi que sa Bible représente, en beaucoup d'endroits, un texte excellent. Malheureusement, son travail est inégal, peut-être par faute de bons manuscrits, peut-être par la lassitude du correcteur. Au reste, à aucun endroit, Théodulfe ne fait disparaître entièrement les leçons qu'il a écartées : il les conserve à titre de renseignement, en les marquant d'un signe de blâme. En outre, par une curiosité de collectionneur, qui était dans les traditions espagnoles, il s'est appliqué à inscrire sur les marges de sa Bible toutes les variantes qu'il avait pu réunir : les manuscrits espagnols et ceux du midi de la France lui en ont fourni une ample moisson. Certains bons manuscrits espagnols lui ont également servi pour la correction du texte, car l'Espagne est la patrie des plus mauvais textes et des meilleurs, mais c'est à Alcuin qu'il a le plus souvent demandé la règle et le modèle de ses corrections. Il semble que l'évêque d'Orléans ait été un esprit large, ouvert au doute et hésitant à affirmer, et qui comprenait que tout n'est pas inutile pour la science dans les textes mêmes que nous repoussons; mais son œuvre ne devait pas lui survi-

Digitized by Google

vre, car elle était tout individuelle, et par cela même elle ne pouvait pas être comprise.

La revision officielle fut ordonnée par Charlemagne, entreprise par Alcuin et menée à bonne fin de 799 à 801. C'est à la tradition anglo-saxonne que se rattachait le texte d'Alcuin; il était donc relativement pur et dégagé des leçons des anciennes versions. Quoiqu'il n'ait reçu aucune sanction officielle, il se répandit rapidement par les copies qui en furent faites, soit dans les écoles de Tours, soit dans celles du nord de la France. Un grand nombre de manuscrits se prétendent alcuiniens. En réalité, les savants n'osent encore dire quels sont ceux qui le sont réellement.

Nous possédons deux textes très différents l'un de l'autre qui, tous deux, se réclament d'Alcuin : le premier est représenté par un seul manuscrit, le fameux Codex Vallicellianus, le second se retrouve dans la grande famille des manuscrits copiés à Tours. Les manuscrits de Tours ont pour eux toutes les apparences, car ils sortent de l'atelier qui avait été fondé par Alcuin; néanmoins la balance doit pencher le plus souvent du côté du Codex Vallicellianus. C'est un texte, à beaucoup d'égards, plus ancien et qui est sans doute, sous plus d'un rapport, plus semblable à celui qu'a dû faire copier Alcuin.

Dans le texte du Codex Vallicellianus, nous rencontrons deux courants, l'un anglo-saxon et l'autre représentant le texte usité dans le nord de la France. D'excellentes leçons s'y rencontrent avec d'autres qui sont très suspectes. C'est un texte inégal, mais dont l'éditeur a recherché avec sincérité la pureté du texte sacré. Ce texte porte la marque de son origine, car de tous les manuscrits qui ont été étudiés, celui dont le texte des Evangiles, dans le Codex Vallicellianus, se rapproche le plus est un manuscrit bien connu, écrit en lettres d'or et plein de leçons irlandaises, qui est aujourd'hui encore conservé à Tours et qui faisait partie, depuis les temps les plus anciens, du trésor de la basilique de Saint-Martin.

Quant aux manuscrits copiés à Tours même et que la

Digitized by Google

paléographie suffit à nous désigner, leur date, aussi bien que leur texte, semble les séparer beaucoup des originaux d'Alcuin. Les plus récents de ces manuscrits datent de 840 à 850 ou de peu après; les plus anciens remontent au règne de Louis le Débonnaire, et c'est sous l'administration de Frédégise, qui fut abbé de Saint-Martin de 807 à 834, que le calligraphe Adalbald inventa l'écriture qui a illustré l'école de Tours. Il serait inutile de parler ici des corruptions sans nombre qu'a subies, en ces quelques dizaines d'années, le texte d'Alcuin. Le texte des derniers manuscrits de Tours n'est pas un mauvais texte, car on lui a épargné les grandes interpolations et les copistes de l'école de Tours ont, au fond, observé la pensée d'Alcuin; mais ce texte est un texte médiocre, abâtardi et sans caractère, comme doit être un texte sur lequel se sont exercés de nombreux copistes et de plus nombreux correcteurs.

Une grande partie de l'ouvrage de M. Berger est ensuite consacrée aux vicissitudes de la Bible d'Alcuin, aussi souvent transformée que copiée. Cependant Charlemagne avait obtenu le résultat qu'exigeait sa volonté, les anciennes versions avaient disparu, un texte plus ou moins égal à lui-même était copié dans toutes les parties de l'Empire, et désormais la seule Bible en usage était la Vulgate.

Arrivé au terme de cette histoire de la Vulgate à l'époque carolingienne, M. Berger retrace en quelques lignes la suite de cette histoire, du moyen âge à la Renaissance, et nous promet la continuation de ces études. Nous reproduisons cette page qui complètera ce résumé de l'histoire de la Vulgate de l'origine aux premières éditions imprimées.

« Du x^e^ au xii^e^ siècle, tout est désordre dans cette histoire. C'est l'époque des textes copiés sans ensemble et sans règle, mais en même temps des textes médiocres et de seconde main, et c'est en vain qu'un grand ordre religieux tel que Cîteaux essaie d'apporter quelque correction dans un texte devenu de plus en plus mauvais. Cette tentative, mal entreprise et mal secondée demeure presque sans aucun effet.

Digitized by Google

Le XIIIe siècle devait transformer cet état de choses. L'Université de Paris, fondée dans les premières années du siècle, ne pouvait se passer de livres d'école égaux et semblables pour tous les maîtres et pour tous les élèves, et la Bible était, de tous les livres le plus nécessaire à l'enseignement. C'est assurément dans cette pensée qu'un des premiers maîtres de l'Université et l'un des plus écoutés, Etienne Langton, entreprit de partager la Bible en chapitres à peu près égaux, réforme à laquelle la commodité des recherches avait plus de part que l'intérêt de la science. Les chapitres d'Etienne Langton sont encore les nôtres. Bientôt après, vers le commencement du règne de saint Louis, les libraires de Paris, membres de l'Université et interprètes de la pensée des docteurs de Paris, créent, en y appliquant les chapitres de Langton, l'édition qui s'est appelée la Bible parisienne. Depuis ce jour et jusqu'à nos temps, les mauvais textes ont fait la loi dans la science et dans l'Eglise. Quelque nobles efforts qu'aient faits les grands critiques du XVIe siècle, les Robert Estienne et les Antoine Carafa, pour corriger le texte sacré, le texte qui a seul force de loi, de par l'autorité de Sixte-Quint et de Clément VIII, est encore, dans ses principaux traits, le texte parisien du XIIIe siècle.

Ce n'est pas le moment de raconter l'histoire du texte biblique au temps de saint Louis. Cette histoire aurait pour le lecteur un grand charme. Il verrait les dominicains, ces hébraïsants qu'inspirait la controverse contre le judaïsme, s'exercer à l'envi à corriger le texte de la Bible, et Roger Bacon, seul au milieu du moyen âge, deviner les règles de la critique et les appliquer avec fermeté. Remarquables tentatives qui devaient se perdre dans l'indifférence du temps ! Mais j'en ai assez dit pour que le lecteur voie se dessiner devant lui les destinées du texte biblique jusqu'au lendemain de la Renaissance. Au reste ce n'est pas, je l'espère, avec ces lignes que je me séparererai de l'Histoire de la Bible au moyen âge. » p. 330.

IV. La religion d'Israël a eu déjà plusieurs fois ses his-

Digitized by Google

toriens; jamais cependant elle n'a été présentée dans son développement historique aussi nettement que l'a fait le Dr R.Smend dans son récent travail : *Manuel de l'histoire de la religion de l'Ancien Testament* (1). Comme base critique de son exposé historique, il adopte, en les modifiant tantôt dans un sens plus conservateur, tantôt dans un sens plus radical, les théories rationalistes de Kuenen, Stade, Welhausen; en fait, il est assez indépendant, dans le détail tout au moins. Quoiqu'il traite de légendaires les récits de la Genèse sur les patriarches et une partie de ceux qui concernent Moïse, néanmoins il regarde celui-ci comme un personnage historique; les événements que raconte l'Exode, tels que la sortie d'Egypte, le séjour dans le désert, la défaite de Sihon, l'Amorrhéen, doivent être acceptés par la critique, même la plus exigeante. Jahveh n'a pas été primitivement le dieu de Jéthro et ce n'est pas aux Madianites que Moïse l'a emprunté. M. Smend ne peut préciser son origine. C'est Moïse qui a donné Jahveh comme dieu au peuple d'Israël, lequel, avant lui, ne le connaissait pas, quoique sa religion primitive ne fût pas cependant polythéiste.

M. Smend divise en trois périodes son exposé historique de la religion de l'Ancien Testament : 1° La religion d'Israël avant les prophètes — Son origine et ses rapports avec l'histoire d'Israël; les représentants de Jahveh, les juges, les rois, les prêtres et les anciens prophètes, Jahveh, dieu d'Israël; culte et morale. 2° La religion des prophètes: Elie, Amos, Osée, Isaïe, Jérémie. 3° La religion de l'ancien Judaïsme; la naissance de la loi, la foi de la communauté juive et son développement avant, pendant et après l'exil, l'individualisme juif.

Cette division était assurément la meilleure que pouvait choisir M. Smend, étant donnés le point de vue où il se plaçait et sa manière de concevoir l'histoire d'Israël. Comme

(1) *Lehrbuch der alttestamentlichen Religiongeschischte* von Dr Rudolf Smend — gr. in-8 de XIX-550 pages. Fribourg en Brisgau, Mohr, 1893, 15 fr.

Digitized by Google

toute division d'ailleurs, elle est assez artificielle. La première période se termine vers le huitième siècle avant Jésus-Christ; mais n'y eut-il pas avant cette époque des prophètes, qui ont regardé Jahveh non plus comme le dieu national d'Israël, mais comme le Dieu de l'univers ? Est-ce que la conception d'un état, communauté religieuse, dont Dieu serait le chef effectif n'a pas été l'idée caractéristique depuis Moïse, Samuel jusqu'aux derniers prophètes de l'Ancien Testament ? M. Smend place au temps de Josias le commencement de la période légale ; c'est à cette époque que la Loi aurait été imposée comme règlement de vie ; avec Ezéchiel et le code sacerdotal elle aurait reçu son plein développement. Mais lorsqu'à l'époque des Macchabées le légalisme devint prépondérant, la religion juive tomba dans le formalisme et le matérialisme. Nous ne ferons pas remarquer tout d'abord qu'il y eut après Josias des prophètes, qui continuèrent directement l'enseignement de leurs prédécesseurs ; que la Loi, si elle fut plus strictement observée après Josias, et encore il y eut bien des défaillances, était cependant connue avant lui et observée aussi, mais nous demanderons si M. Smend est bien fondé à couper nettement en deux la religion juive au temps des Macchabées. Le légalisme d'avant les Macchabées, pour employer la division du savant allemand, a été la préparation du formalisme rabbinique et dans l'un nous retrouverions les qualités et les défauts de l'autre ou inversement. Nous ne comprenons pas pourquoi M. Smend n'a pas poursuivi son histoire de la religion juive jusqu'au moment où elle s'est figée définitivement dans le rabbinisme ; il aurait ainsi présenté un ensemble complet, tandis que son exposé reste pour ainsi dire en l'air. Il a voulu s'en tenir aux données que lui fournissait l'Ancien Testament ; mais l'histoire du peuple juif ne s'arrête pas brusquement à la dernière page de la Bible hébraïque.

Il nous reste maintenant à résumer aussi rapidement que possible l'histoire de la religion de l'Ancien Testament, telle que la conçoit M. Smend.

Israël, encore à l'état nomade, adorait, comme ses con-

Digitized by Google

génères, les forces de la nature personnalisées, mais au dessus de ces dieux s'élevait Jahveh, le dieu de la tempête. On le voit tantôt adoré conjointement avec Baal, tantôt identifié avec lui. Mais Israël, prenant conscience de sa nationalité, s'attache à Jahveh seul, qui lui avait donné la victoire et qui devient son Dieu national. C'est la tâche des prophètes de faire prédominer Jahveh sur tous les autres dieux nationaux; mais Jahveh ne pouvait atteindre à ce haut rang que s'il devenait supérieur à tous les autres dieux. Les prophètes prêchent donc Jahveh Dieu du ciel et de la terre, Dieu de justice et de sainteté, Israël était son peuple, mais il devait être un peuple saint. C'est par la Loi qu'il atteignait à cet idéal de justice et était véritablement le peuple de Dieu.

Nous serions entraîné trop loin s'il nous fallait discuter les hypothèses de M. Smend; il suffira de faire remarquer combien elles sont opposées à toute la tradition juive. Nous ne contesterons pas la science de l'auteur, mais ses procédés, sa méthode. Il interprète les textes d'après son idée préconçue et au besoin les rejette quand ils le gênent. Bref, malgré la valeur du travail, nous ne pouvons en recommander la lecture à ceux qui ne sont pas déjà au courant de ces questions.

V. Les commentaires du P. Knabenbauer sur les Evangiles se succèdent rapidement; après le commentaire sur saint Matthieu, publié l'année dernière et dont nous avons parlé dans notre précédente *Revue d'Ecriture sainte*, voici le commentaire sur l'Evangile selon saint Marc (1). Nous avons à constater, une fois de plus, que la qualité distinctive des commentaires du savant jésuite est la connaissance approfondie de son sujet. Il le traite à tous les points de vue, critique, philologique, exégétique. Nous aurons peu de questions exégétiques à relever, car le

(1) Cursus Scripturæ sacræ auctoribus P. Cornely, Knabenbauer, etc. *Commentarius in Evangelium secundum Marcum* auctore J. KNABENBAUER, S. J. gr. in-8° de 454 pages. Paris, 1894. 8 fr. 75.

Digitized by Google

P. Knabenbauer renvoie la discussion des plus importantes aux commentaires sur les évangiles de saint Matthieu et de saint Luc, mais nous devrons examiner quelques questions critiques, qui mériteraient une discussion étendue.

Et d'abord, y a-t-il eu un, deux ou trois Marc ? Marc est huit fois nommé dans le Nouveau Testament. Faut-il distinguer l'évangéliste saint Marc, Jean Marc et Marc, cousin de Barnabé? Baronius, Tillemont, Cotelerius, Patrizi, Lamy, Drach pensent qu'il y eut deux Marc, le compagnon de saint Paul et l'évangéliste, qui fut disciple de saint Pierre. Le P. Knabenbauer soutient l'identité. En fait, la tradition sur ce point est incertaine. Deux fois seulement le compagnon de saint Paul est appelé évangéliste; partout ailleurs l'évangéliste est le disciple de Pierre ou bien, s'il est question du disciple de saint Paul, il n'est pas dit qu'il soit l'évangéliste. A notre avis, la question reste ouverte. Le fait certain c'est que Marc, l'évangéliste, était l'interprète de saint Pierre et que son Evangile reproduit la prédication du prince des Apôtres.

Ce dernier fait, bien établi par la tradition, devrait résoudre la question, souvent posée, des rapports entre l'Evangile selon saint Marc et les deux autres synoptiques. Mais comme saint Marc, à peu de choses près, reproduit presque toujours saint Matthieu, quelquefois saint Luc, on en a conclu que son récit n'était pas original et saint Augustin est allé jusqu'à dire qu'il était l'abréviateur de saint Matthieu. Nous ne pouvons entrer aujourd'hui dans la discussion approfondie de cette question des synoptiques; établissons seulement l'état des choses, tel qu'il ressort d'une lecture comparée des trois Evangiles. Si nous en exceptons trois paragraphes assez courts, l'Evangile de Marc se retrouve tout entier dans saint Matthieu et dans saint Luc. Mais, si nous examinons deux récits parallèles de saint Marc et de saint Matthieu, nous observons que très souvent saint Marc est plus complet, qu'il ajoute des détails de temps, de personnes, de lieux, de mœurs. Il est vrai que souvent le détail se retrouve dans saint Luc ou que, quelquefois, ce n'est qu'une explication ou une amplifica-

Digitized by Google

tion, qui ne portent en eux aucun caractère d'originalité. Il reste cependant encore assez de détails particuliers à saint Marc et qu'il n'a pu connaître que par le témoignage d'un témoin oculaire pour qu'il ait sa personnalité propre. Mais où son indépendance à l'égard des deux synoptiques ressort nettement, c'est dans ses procédés littéraires. La phrase de saint Marc n'est pas celle de saint Matthieu ou de saint Luc. Elle est plus abrupte, moins claire, moins régulière; les conjonctions employées pour introduire un récit ne sont pas les mêmes; bref, si saint Marc a copié saint Matthieu, il faut supposer qu'il s'est appliqué soigneusement à différer autant que possible de son modèle. En réalité, il n'y a d'identique que les faits eux-mêmes et les paroles de Notre-Seigneur, rapportées presque toujours dans les mêmes termes. Il est à croire que la tradition avait fixé les discours et les moindres mots de Jésus mais que le récit, qui lui servait de cadre, restait flottant.

L'examen interne confirme donc la tradition, telle que nous l'ont transmise Papias, Clément d'Alexandrie, saint Irénée, Origène, Eusèbe et que la résume saint Jérôme : « Marc, disciple et interprète de saint Pierre, sur la demande de ses frères, écrivit à Rome ce qu'il avait entendu raconter par saint Pierre. » L'Evangile fut-il écrit du vivant de saint Pierre et approuvé par lui? Malgré le témoignage de saint Jérôme, il est permis d'en douter. Ce qui paraît certain, c'est que, tout au moins, il a été écrit avant l'an 70. Le P. Knabenbauer croit que saint Marc commença à écrire son Evangile du vivant de saint Pierre, mais qu'il ne le termina et ne le livra à la lecture publique qu'après la mort de l'Apôtre.

Une question de critique textuelle se pose à propos des treize derniers versets de saint Marc. Font-ils partie de la rédaction primitive ou bien ont-ils été ajoutés plus tard? Nous allons résumer les arguments pour et contre, mais en faisant observer de suite que, quelle que soit l'opinion que l'on adopte, la canonicité ou l'inspiration de ces versets n'est pas en cause, puisqu'ils se trouvent dans la Vulgate.

Digitized by Google

Eusèbe affirme que ces versets se trouvent rarement dans les manuscrits et que les meilleurs ne les ont pas; saint Jérôme confirme ce témoignage. Saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Cyrille d'Alexandrie ne paraissent pas les avoir connus. Les deux plus anciens manuscrits, le Vaticanus et le Sinaïticus ne les ont pas, non plus que les premières Catenæ grecques, les sections d'Ammonius et les canons d'Eusèbe (1). Si l'on compare ces treize versets au reste de l'Evangile, on y relève vingt et une expressions nouvelles ; il y a des différences de syntaxe et d'emploi des mots. Les critiques modernes les plus en vue, Tischendorf, Westcott-Hort rejettent donc ces versets comme étant une addition récente. On a même essayé de prouver que ces douze versets seraient dus à Aristion, ce disciple du Seigneur, dont parle Papias. Dans un manuscrit arménien, écrit en l'an 986, M. Conybeare a trouvé ces douze versets, attribués à Aristion, ancien.

Malgré ces arguments, dont nous ne méconnaissons pas la force probante, nous croyons avec presque tous les exégètes catholiques, un grand nombre de savants et de critiques, que ces derniers versets font partie du texte primitif de l'Evangile selon saint Marc et ne sont pas une addition postérieure. Le P. Knabenbauer (p. 444-451) établit très bien ce fait, soit par des preuves directes, soit en répondant aux arguments des adversaires.

Et d'abord, ces versets se lisent dans presque tous les manuscrits, dans la plupart des anciennes versions, notamment dans la Peschito, l'Itala, la Vulgate. Victor d'Antioche (400-450) déclare que ces versets manquent dans quelques manuscrits seulement et les moins bons. Trois Pères du IIe siècle, entre autres saint Irénée, quatre du IIIe, six du IVe et quatre du Ve ont cité un ou plusieurs de ces versets. Le double témoignage d'Eusèbe et de saint Jérôme devient unique, puisque saint Jérôme ne fait que répéter les paroles d'Eusèbe, sans le dire, il est vrai. Or, Eusèbe affirme

(1) Pour le détail de l'apparat critique, voir TISCHENDORF : *Novum Testamentum græce*, VIIIa éd. major, I, 403-407.

Digitized by Google

seulement que, dans les meilleurs manuscrits qu'il connaissait, ces versets n'existaient pas et nous avons une preuve de la vérité de son témoignage par leur absence dans les manuscrits Vaticanus et Sinaïticus, qui, au dire de Tischendorf, auraient été de ces cinquante manuscrits, écrits par les soins et sous la direction d'Eusèbe, par ordre de Constantin (331). Quant aux Pères qui n'en ont pas parlé, c'est probablement parce qu'ils n'en ont pas eu l'occasion.

Le P. Knabenbauer discute ensuite très habilement les arguments tirés de la différence du style et des *apax legomena*, contenus dans ces douze versets. Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à son travail; ces discussions, pour être comprises, nécessiteraient de trop longs et de trop minutieux développements.

Si maintenant nous voulions entrer dans le détail du commentaire, nous trouverions d'excellentes explications à recueillir, mais ce travail nous entraînerait trop loin; nous en avons d'ailleurs assez dit pour faire ressortir la valeur du travail du P. Knabenbauer.

VI. Les critiques et les exégètes s'étaient jusqu'à présent attachés à rechercher et à déterminer dans les écrits du Nouveau Testament l'influence qu'avaient surtout exercée saint Jean et saint Paul. M. E. Scharfe vient démontrer qu'il faut tenir grand compte aussi de la direction qu'imprima saint Pierre aux idées chrétiennes (1). Pour établir sa thèse il examine, en les comparant entre eux, les trois écrits que la tradition attribue directement ou par intermédiaire au prince des Apôtres, la première épître de saint Pierre, les discours de saint Pierre dans les Actes des Apôtres et l'Evangile selon saint Marc. Il y relève des caractères communs indéniables.

Par sa manière de présenter les choses d'une façon claire,

(1) *Die petrinische Strœmung der Neustestamentlichen Literatur.* Untersuchungen über die Schriftstellerische Eigentümlichkeit des ersten Petrusbriefes, des Marcusevangeliums und der petrinischen Reden der Apostelgeschichte von Ernst SCHARFE; in-8°, VIII, 187 pages. Berlin, 1893. 5 fr.

Digitized by Google

pittoresque et concrète, la première épître de Pierre se distingue de toutes les autres lettres du Nouveau Testament, en particulier de celles de saint Paul. C'est dans les discours de saint Pierre, que reproduit saint Luc dans les Actes, en les retravaillant cependant, ou dans l'Evangile selon saint Marc, que nous retrouvons cette note personnelle, qui révèle le témoin oculaire des faits. La langue des trois écrits indique aussi leur étroite parenté, dont il faut rechercher l'origine dans les Septante. Tous les trois en effet citent les paroles sacrées d'après cette version et tous leurs mots en dérivent. Les enseignements qui y sont contenus ont un même centre, la résurrection de Jésus-Christ.

Cependant ces trois ouvrages ne viennent pas aussi directement l'un que l'autre de saint Pierre. L'épître a été écrite ou dictée tout au moins par l'Apôtre lui-même. L'Evangile de Marc reproduit les récits ou la prédication de saint Pierre; c'est aussi Marc qui aurait recueilli les discours, que saint Luc a reproduits dans les Actes des Apôtres.

Nous ne certifierons certes pas la rigueur de tous les raisonnements qui appuient cette thèse; nous dirons même qu'il s'y rencontre des rapprochements, douteux ou exagérés, mais l'ensemble nous a paru juste et bien propre à établir une fois de plus la valeur de cette tradition ancienne que certains font profession de mépriser.

VII. Nous avons en mars dernier longuement parlé des travaux de philologie faits ou à faire sur le Nouveau Testament; nous devrons donc à propos de la 8e édition de la *Grammaire de la langue du Nouveau Testament* de Winer (1), nous borner à ce qui est spécial à cet ouvrage.

La Grammaire de Winer parut pour la première fois en 1822; depuis lors, elle a été revue, corrigée, augmentée sept fois; la dernière édition était de 1867. Aujourd'hui le

(1) G. B. WINER's *Grammatik des neutestamentlichen Sprachidioms*, VIIIe Auflage, neu bearbeitet von Dr P. SCHMIEDEL. I Theil, *Einleitung und Formenlehre;* in-8 de XVI, 144 pages. Gœttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1894. 3 fr. 20.

Digitized by Google

Dr P. Schmiedel nous en donne une huitième édition qui est, on peut le dire, presque un ouvrage nouveau. Tout ce qui était polémique particulière a disparu ; les références trop anciennes ont été remplacées par de plus nouvelles ; enfin il a été tenu compte des progrès les plus récents de la philologie grecque. Le texte a été aussi profondément remanié, des chapitres entiers ont été transformés. Au lieu de quatre-vingt-dix-huit pages, nous en avons maintenant cent quarante-quatre. En particulier, la conjugaison des verbes en ω, qui tenait autrefois en quatre pages, en a actuellement dix-sept.

La première partie, la seule publiée à ce jour, renferme l'introduction et la morphologie. L'introduction traite de l'objet, des fondements et de l'histoire de la grammaire du Nouveau Testament, de ses éléments lexicologiques et de ses particularités dialectales. Dans la morphologie, après quelques chapitres sur l'orthographe, l'accentuation, la ponctuation, l'auteur relève dans la déclinaison et la conjugaison toutes les formes, qui sont spéciales au Nouveau Testament. Ce qu'il faut louer surtout dans cette nouvelle édition, c'est que les matières y sont rangées dans un ordre vraiment scientifique : indices de temps, de modes, soigneusement établis et étudiés séparément. Tout y est traité d'après la méthode historique; c'est l'histoire de chaque mot qui en éclaire l'emploi. Ces quelques indications prouveront la différence profonde qui existe entre cette nouvelle édition de la Grammaire de Winer et la précédente, et même tous les autres travaux analogues sur la philologie du Nouveau Testament, si récents qu'ils soient.

Aucun de nos lecteurs ne nous demandera de résumer un semblable travail; une grammaire échappe à une analyse quelconque. Il suffira de dire que l'auteur connaît parfaitement son sujet et le traite avec une conscience scrupuleuse. Un simple coup d'œil sur l'apparat critique en témoigne suffisamment.

E. Jacquier.

Digitized by Google

REVUE D'ÉTUDES ORIENTALES

1. *Theodor Benfey. Kleinere Sanskritphilologische Schriften. — Kleinere Sprachwissenschaftliche Schriften. — Kleinere Schriften zur Mærchenforschung. — Kleinere Schriften vermischten Inhalts.* 1894. 4 vol. in-8 de 342, 200, 237 et 104 pp. Berlin, Reuther et Reichard.
2. *Nalopâkhyânam, or the tale of Nala*, by the Rev. Thomas Jarrett, M. A. 1 vol. in-8 de xv-154 pp. avec tables. Cambridge, C. J. Clay, M. A., Cambridge University Press Worchouse.

Notes on the Nalopâkkyânam, by John Peile, M. A. 1 vol. in-8 de VII-244 pp. Cambridge, même librairie.

3. *The Divyâvadâna*, a collection of early buddhist legends, now first edited by E. B. Cowell, M. A., and R. A. Neil, M. A. 1 vol. in-8 de x-712 pp. Cambridge, même librairie.
4. *Le Bouddha, sa vie, sa doctrine, sa communauté*, par H. Oldenberg, Professeur à l'université de Kiel. Traduit de l'allemand, d'après la seconde édition, par A. Foucher, Agrégé de l'Université, avec une préface de M. Sylvain Lévi, Chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris. 1894. 1 vol. in-8 de VII-392 pp. Paris, Félix Alcan.
5. *Le Bouddhisme dans le monde*, — Origine, dogme, histoire, — par L. de Milloué, Conservateur du musée Guimet, avec une préface par M. Paul Regnaud, Professeur de sanscrit à la faculté des lettres de Lyon. 1893. 1 vol. in-18 de IX-257 pp. Paris, Ernest Leroux.
6. *Gaston Deschamps. Sur les Routes d'Asie.* 1894. 1 vol. in-18 de 364 pp. Paris, Armand Colin.
7. *Eugène Boré*, Supérieur Général de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité, par Léonce de la Rallaye. 1894. 1 vol. in-8 de VII-301 pp. Paris et Lyon, Delhomme et Briguet.

1. Personne n'ignore, sinon la vie, du moins le nom de Theodor Benfey, l'un des plus illustres orientalistes et l'une des figures les plus originales que présente l'Allemagne du XIX^e^ siècle. Né de parents israélites, il apprit l'hébreu et même le latin avant de savoir lire l'allemand, et, à l'âge de quatorze ans, il avait terminé ses études secondaires. Toutefois, cet esprit si bien doué fut quelque temps

Digitized by Google

avant de connaître sa voie. Il s'était d'abord destiné à la médecine, et, s'il attendit pour aborder l'étude de cette science, ce fut uniquement à cause de son jeune âge. Mais il fit de tels progrès dans la philologie classique, que son maître, K. O. Müller, l'engagea et le détermina par ses instances à se donner tout entier à l'antiquité grecque et romaine. Il crut cette fois que sa voie était trouvée. Pour le doctorat, il fit un mémoire *de Liguris*, et il obtint la *venia docendi* par des *Observationes ad Anacreontis fragmenta genuina*. En outre, il se mit à préparer une traduction de Térence, qu'il donna plus tard, en 1837. Mais c'étaient ses publications sur l'Orient qui devaient le rendre à jamais célèbre.

Ce fut en 1833 qu'il fut amené à étudier le sanskrit. Il avait parié, dit-on, qu'en quatre semaines, il acquerrait de cette langue une connaissance suffisante pour rendre compte du *Devîmâhatmyam*, édité par L. Poley ; et l'on ajoute qu'il gagna son pari. L'anecdote est-elle vraie ? nous nous permettons d'en douter. Mais il est certain que Benfey avait une facilité peu commune à s'assimiler les langues : c'est ainsi qu'il apprit très rapidement le russe, lorsqu'il résolut de traduire en allemand l'ouvrage de W. Wassiljew sur le bouddhisme. Quand il eut abordé les études orientales, il sentit qu'il avait trouvé là sa voie définitive. Il ne s'astreignit pas, il est vrai, à marcher dans cette voie sans en sortir jamais. Son esprit curieux s'arrêtait volontiers aux diverses manifestations de l'intelligence humaine, et répugnait à se confiner dans une spécialité. Toutefois, c'est dans le domaine de l'orientalisme qu'il s'est acquis une renommée durable, en produisant des travaux dont la plupart ont encore gardé toute leur valeur. Sans doute son article *Indien*, publié (1840) dans l'Ecyclopédie de Ersch et Grüber — dont il forme à lui seul un demi-volume —, n'est plus à jour pour bien des détails : mais on consulte toujours sa *Vollstændige Grammatik der Sanskritsprache*, qu'aucune grammaire n'a encore surpassée, ni même égalée. On apprécie toujours son travail sur les inscriptions cunéiformes de la Perse, sa publication des hymnes du Sâma-Veda, sa chrestomathie sanskrite, sa traduction du Pant-

Digitized by Google

chatantra, et aussi son histoire de la grammaire comparée en Allemagne depuis le commencement du XIX^e^ siècle (1).

Mais il ne suffirait pas de citer ces ouvrages, — en y ajoutant son *Griechisches Wurzellexicon*, — pour donner une idée de l'activité scientifique de Th. Benfey. Celle-ci se montre encore dans une foule d'articles insérés dans différentes revues parmi lesquelles nous citerons les *Gœttinger gelehrte Anzegien*, l'*Orient und Occident*, fondé par lui, le *Journal de Khun*, le *Journal de Hœfer*, le *Zeitschrift des deutschen morgenlændischen Gesellschaft*. Il était dans une position précaire ; car il fut longtemps *privat docent* et ensuite professeur extraordinaire, avant de parvenir à ce que les Allemands appellent l'*ordinariat*. Pour élever sa famille, il était obligé de recourir à toutes sortes d'expédients, et à faire, comme il le disait, une besogne de manœuvre. Mais ni le souci de ses enfants, ni l'insécurité du lendemain, ne l'empêchèrent de produire une foule d'articles, où il se distinguait par la variété de ses connaissances, la sagacité de sa critique et la finesse de ses aperçus.

Cette partie de son œuvre devait-elle, après sa mort, rester enfouie dans les revues où elle avait paru ? La famille et les amis de Benfey ne l'ont pas pensé. Ils ont estimé, et avec raison, qu'il fallait en conserver la partie la plus remarquable, dans un recueil disposé avec soin (2). Le Prof. Ad. Bezzenberger s'est chargé de préparer cette publication, dont nous allons essayer de donner une idée.

Le premier des fascicules qu'elle comprend, comporte des études sanskrites. On y trouve celle qui fut le premier essai de l'orientaliste la recension du *Devîmâhâtmyam*. Mais il s'y trouve aussi d'autres travaux beaucoup plus considérables et plus intéressants, qui ont été publiés au moment

(1) *Die Persische Keilinschriften*, Leipzig, 1827. — *Die Hymnen des Sâma-Veda*. Leipzig, 1858. — *Chrestomathie aus Sanskrit-Werken*, I et II. 1853-4. — *Pantschatantra*. 1859. — *Geschichte der Sprachwissenschaft und orientalischen Philologiein in Deutschland*. Munich, 1869.

(2) Les quatre fascicules dont il se compose sont d'ailleurs indépendants, et peuvent s'acquérir séparément.

Digitized by Google

où Th. Benfey était dans toute la maturité de son talent. Les ouvrages des plus célèbres indianistes, Bœthlingk, Lassen, Aufrecht, A. Weber, Ad. Regnier, Max Müller, Grassmann, Ludwig, y sont appréciés comme ils le méritent. N'oublions pas non plus de signaler les recensions des ouvrages de C. F. Kœppen et W. Wassiljew sur le bouddhisme.

Le second comprend des articles de linguistique. Ils sont très variés, aussi variés que les connaissances de l'auteur en cette matière : ils sont consacrés, ou aux langues indo-européennes considérées dans leur ensemble, ou à quelques-unes d'entre elles, le sanskrit, l'avestique, l'albanais, le slave, sans oublier le grec et le latin. Quelques-uns de ces articles marquent une date dans l'histoire de la grammaire comparée. Ils renferment des vues et des idées vraiment géniales, qui devaient conduire à d'importantes découverte dans le domaine de la phonétique. Telle est, par exemple, la théorie sur les relations de l'accent avec l'affaiblissement ou le renforcement des voyelles. Bien des parties de cette théorie sont maintenant abandonnées, mais le principe en lui-même a été le point de départ des conclusions généralement acceptées aujourd'hui.

Les deux derniers fascicules comprennent les sujets les plus variés. Grâce à sa connaissance de l'Inde et de sa littérature, Benfey avait pu se convaincre que nombre de contes, populaires en Occident, avaient leur origine première en Orient. Il a consacré plusieurs articles à raconter les migrations de ces créations naïves et superstitieuses, et à signaler les transformations qu'elles ont subies à mesure qu'elles s'éloignaient de l'Inde. Ces études sont intéressantes à lire, même encore aujourd'hui, après les progrès qu'a faits le folk-lore, et les nombreux travaux qu'a provoqués la mythologie populaire. En résumé, cette publication sera bien accueillie des spécialistes qui n'ont pas à leur disposition les collections complètes des grandes revues allemandes ; dans les jeunes Universités, ces collections sont difficiles à former, et là surtout on appréciera les *Kleinere Schriften* de Benfey.

Digitized by Google

2. Connaissez-vous l'histoire de Nala et de Damayantî, l'un des plus émouvants épisodes du Mahâbhârata? L'héroïne de cette composition poétique, Damayantî, fille du roi des Vidharbhas, s'est choisi pour époux, dans une foule de prétendants où l'on remarque des dieux, des princes et des héros, Nala, fils du roi des Nishadas. Mais, quand son choix est fait, un sombre pressentiment envahit son âme : elle prie avec humilité et componction les dieux qui aspiraient à sa main, de ne pas lui enlever Nala et son amour. Pendant quelque temps sa prière parait exaucée. Elle vit avec son époux dans le bonheur et l'union, quand la fatalité fond tout à coup sur Nala. Possédé par un mauvais génie, il joue et perd tout au jeu, ses richesses et même son royaume, tout, sauf sa femme, dont il s'est refusé à faire un enjeu. Il quitte son palais et ses états, et part avec Damayantî pour cacher sa honte dans une forêt sauvage, hantée par les bêtes féroces. Là, toujours poussé par le même démon, il abandonne Damayantî, pendant que celle-ci est plongée dans le sommeil. A son réveil, elle se répand en plaintes touchantes, mais où il n'y a pas un mot d'amertume. Elle s'adresse à la montagne, au tigre, à l'arbre *açoka*, en les suppliant de lui donner des nouvelles de son époux. Elle ne songe pas à elle-même, mais à cet homme que la morale de notre temps n'hésiterait pas à flétrir. Quand elle a longtemps erré à travers la forêt, elle rencontre une caravane qui consent à l'emmener. Mais cette caravane est attaquée et dispersée par une harde d'éléphants sauvages, et c'est à l'étrangère, à Damayantî, que l'on attribue ce malheur, comme si elle l'avait provoqué par ses fautes. Bien qu'elle se sente innocente, elle supporte tout patiemment, la honte, la malveillance et la persécution. Elle trouve ensuite un asile chez la reine de Cedi. Comme Pénélope dans l'Odyssée, elle reste fidèle à son époux et refuse d'en accepter un autre. Quand Nala vient enfin la rejoindre, elle l'accueille avec bonheur, lui pardonne tout, et retourne avec lui au pays des Nishadas. Nala reconquiert au jeu le royaume qu'il avait perdu au jeu, et les deux époux achèvent leur vie dans les joies du bonheur domestique.

Digitized by Google

Tel est cet épisode, dont nous n'avons pu donner qu'une pâle esquisse, parce qu'il nous était impossible d'en reproduire les détails. Dans son *Indische Bibliothek* (t. I, pp. 98 et sqq.), A. W. von Schlegel l'apprécie de la manière suivante : « A mon avis, ce fragment de poème sera difficilement surpassé sous le rapport des mœurs et du pathétique, au point de vue de la puissance des passions aussi bien que de l'élévation et de la délicatesse des sentiments. Il est de nature à intéresser la jeunesse et la vieillesse, les grands et les petits, ceux qui ont un sens artistique et ceux qui jugent d'après leur instinct naturel. Ce conte a été publié mille fois dans l'Inde sous une forme populaire, et il l'est encore maintenant dans les dialectes contemporains. Il mérite de devenir populaire en Europe, le grand musée où viennent s'entasser les productions de tous les temps et de tous les pays. »

Ce sont les mérites de ce fragment qui ont déterminé tant de savants à nous en donner de bonnes éditions. La noble et savante Université de Cambridge a voulu avoir aussi la sienne. Elle a confié le soin de la préparer au Rév. Thomas Jarrett, et elle l'a fait imprimer en caractères romains sur les presses si célèbres qu'elle possède. Elle a renoncé aux caractères devanagaris, pour épargner aux débutants les difficultés que présente leur déchiffrement. C'est bien pour ses étudiants qu'elle a préparé ce livre, dont elle a voulu faire une sorte de chrestomathie sanskrite. Aussi l'a-t-elle muni d'un appareil scientifique destiné à en faire l'instrument le plus commode pour l'étude de la langue sacrée des Hindous : le texte de Nala est suivi d'une grammaire abrégée et d'un dictionnaire fort bien rédigé. Puis, comme si ce n'était pas suffisant, elle a publié tout un volume de notes, où M. J. Peile a détaillé et expliqué toutes les particularités grammaticales que présente le texte en question. Tous ceux qui entreprendront de lire Nala avec ce précieux commentaire, seront promptement et facilement initiés à la connaissance du sanskrit, et capables de comprendre les chefs-d'œuvre littéraires écrits dans cette langue.

Digitized by Google

3. La question du bouddhisme est maintenant à l'ordre du jour, et il n'y a là rien que de très naturel. Ce n'est pas seulement parce que cette religion est professée par un très grand nombre d'individus, et parce qu'elle possède une morale bien supérieure à celle des religions païennes. C'est encore parce que l'on s'est plu à la rapprocher du christianisme, qu'on lui a demandé des armes pour combattre nos croyances, et que, par suite de ces attaques, les apologistes ont été amenés à l'étudier. Nous constatons avec plaisir que les partisans enthousiastes du bouddhisme ont déjà perdu beaucoup de terrain. Ceux qui, s'intitulant néo-bouddhistes, voulaient proposer cette religion aux gens de l'Occident et la leur faire adopter comme préférable au christianisme, ont bien rabattu de leurs prétentions. Les religieux bouddhistes appelés à Paris pour faire de la propagande ont pu recevoir des encouragements officiels, mais ils n'ont pas tardé à s'apercevoir qu'ils auraient peu de succès, et sont retournés dans leur pays. En somme, on pourrait donner à l'histoire de ces essais malencontreux le même titre que celui d'un drame de Shakespeare : *Beaucoup de bruit pour rien.* C'est que le néo-bouddhisme est une religion d'athées, si nous osons employer cette expression dont les deux termes semblent s'exclure. Or, l'immense majorité de nos compatriotes répugne à l'athéisme. Ceux qui d'ailleurs l'ont introduit dans la pratique de la vie n'iront pas demander au bouddhisme la justification de leur conduite. Au surplus, cette religion prêche le renoncement à tous les plaisirs de cette vie, et propose comme récompense suprême le *nirvâna*, c'est-à-dire la délivrance de tout ce qui flatte les sens de l'homme. Comment pourrait-elle plaire à des générations qui s'ingénient à se procurer le bien-être et la plus grande somme de satisfactions sensibles, et qui volontiers ne lâcheraient jamais la coupe des plaisirs ?

Toutefois, la lutte n'est pas terminée, et nous devons étudier une religion dont la connaissance intéresse si fort l'apologétique. Nous devons être prêts à la riposte partout où l'attaque peut se produire. Mais où faut-il étudier le

Digitized by Google

bouddhisme ? Dans les textes pâlis du Sud, disent les uns, parce que ces textes sont plus anciens et reflètent plus fidèlement la tradition primitive. Dans les textes sanscrits du Népâl, répliquent les autres, parce qu'ils sont des témoins pour le moins aussi sûrs de cette tradition, et que d'ailleurs les textes pâlis sont trop mêlés de fables pour mériter notre confiance. Dans les uns et dans les autres, ajoutent les derniers. « La vraie doctrine de Çâkya-Mouni, dit avec raison Eugène Burnouf, doit se trouver là où les traditions du Sud et du Nord seront complètement d'accord entre elles. » En attendant une solution qui tardera peut-être encore longtemps à se produire, il faut étudier. L'illustre Université de Cambridge, pour faciliter ces études, a voulu nous donner un des textes les plus importants du Népâl, le *Divyâvadâna*, que l'on pourrait traduire le « divin Avadâna ». C'est un recueil de ces sortes d'apologues dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, et qui nous montrent ordinairement les bonnes actions accomplies ici-bas récompensées ensuite dans une autre vie. Il a été utilisé par Eug. Burnouf pour la composition de son *Introduction à l'histoire du buddhisme indien.* Mais il n'avait pas été publié jusqu'ici dans le texte original, lorsque deux savants professeurs de Cambridge ont pris le soin de l'éditer d'après les meilleurs manuscrits de leur Université et de la Société Asiatique de Paris. Le temps ne nous permet pas d'analyser cet ouvrage, ni même d'en rapporter un des apologues les plus significatifs, celui de Kunâla, par exemple. Mais nous sommes heureux de recommander cette consciencieuse publication à tous ceux qui s'intéressent à l'Inde et au bouddhisme en particulier.

4. Après avoir fait connaître ce recueil de documents, nous avons à parler de deux études consacrées à Bouddha et au bouddhisme. La première est due au Dr H. Oldenberg, Professeur à l'Université de Kiel. Depuis longtemps répandue en Allemagne — la première édition est de 1881 —, elle n'était connue dans notre pays que des érudits familiarisés avec la langue allemande. M. A. Foucher vient

Digitized by Google

de nous en donner une traduction claire, élégante, fidèle, qui rendra la lecture de ce livre accessible à un plus grand nombre. Essayons de le caractériser.

L'histoire du Bouddha, de l'aveu de tous, comporte une foule d'éléments légendaires. Mais ne renferme-t-elle pas aussi des éléments historiques, et quelle est la proportion des uns et des autres? Dans un livre construit d'une main puissante, M. Sénart, de l'Institut, montre ou essaie de montrer que la légende de Gautama, c'est-à-dire du Bouddha, n'est qu'un ensemble de mythes solaires, appliqués auparavant à différents personnages, et qui flottaient indécis dans l'imagination populaire quand ils ont été adaptés à ce Bouddha. Ils existaient avant lui, et conséquemment c'est par une transposition historique, comme on en rencontre souvent dans la vie des peuples, qu'ils se sont réunis pour former sa biographie. Le Dr Oldenberg, de son côté, tient pour l'existence historique de Gautama, bien qu'il supprime bien des choses de sa légende, telle que l'admettent les bouddhistes. Il prend à partie M. Sénart, et s'efforce de montrer que sa critique est trop négative. Il lui reproche aussi d'attribuer trop d'autorité aux textes sanskrits du Népâl, et d'en accorder beaucoup trop peu aux sources pâlies du Sud. C'est à celles-ci qu'il a surtout puisé pour rédiger son livre, dont nous allons esquisser brièvement le contenu. Après une introduction où il montre que l'Inde, avec ses mœurs, ses croyances et ses institutions, devait produire spontanément et naturellement le bouddhisme, il étudie dans cette religion les trois points suivants. « En tête, nous dit-il, se tient nécessairement la personne du Bouddha : nous devons nous occuper de sa vie, des débuts de sa prédication, du cercle des disciples qui l'entouraient, de ses relations avec les riches et les pauvres, les nobles et les humbles. » Il s'attache, « en second lieu, aux dogmes du bouddhisme primitif, à celui surtout qui est l'âme de la doctrine, à la théorie de la douleur de toute chose terrestre, à la délivrance de cette douleur, enfin au but de toutes ces aspirations vers la délivrance, au Nirvâna ». Il considère enfin « la communauté et la vie en communauté ». Il fait

Digitized by Google

connaître « l'organisation donnée par le bouddhisme, tant au cercle plus étroit des croyants qui ont prononcé leurs vœux de moines ou de nonnes, qu'aux fidèles laïques qui confessent la doctrine du Bouddha ».

L'exposé de M. Oldenberg est méthodique, clair, naturel, et l'on peut dire que son livre est — à certains points de vue — l'un des meilleurs que l'Allemagne ait produits sur ce sujet. On s'aperçoit d'ailleurs que l'auteur ne considère son enseignement que comme une manière d'envisager le bouddhisme, et l'on se rappelle involontairement à ce propos, une parole de M. Renan, dont le Dr Oldenberg pourrait être le disciple : « Il ne s'agit pas, en de pareilles histoires, de savoir comment les choses se sont passées, il s'agit de se figurer les diverses manières dont elles ont pu se passer. » Pour notre part, nous n'y voyons pas grand mal, puisque aussi bien il ne s'agit pas de l'histoire d'Israël, et que nous ne pouvons pas avoir une connaissance plus exacte du bouddhisme. Mais ce qui nous a choqué dans cet ouvrage, ce sont les rapprochements aussi fréquents que peu justifiés que l'auteur établit entre le bouddhisme et le christianisme. Pour lui, la vérité de nos Saintes Ecritures et de ce qu'il appelle le canon pâli, est sensiblement la même, et il croit que les deux religions se sont développées indépendamment, il est vrai, mais sous l'action de causes analogues. Des indianistes éminents ont déjà répondu à des allégations de ce genre : mais il faudra les réfuter sous les diverses formes qu'elles prendront pour renaître, et, pour cela, connaître la question mieux qu'homme du monde. N'est-ce pas indiquer par là même tout l'intérêt que cette question du bouddhisme doit avoir pour nous ?

5. En tête de la traduction dont nous venons de parler, M. Sylvain Lévi a donné une préface où nous lisons les paroles suivantes : « Le bouddhisme est à la mode; on en parle beaucoup, on ne le connaît pas... » Et plus loin : « Le Bouddha de M. Oldenberg ressemble, il faut l'avouer, assez peu au Bouddha de Burnouf, moins encore au Boud-

Digitized by Google

dha de M. Senart. Des différences si marquées risquent de troubler les lecteurs et d'ébranler leur confiance. Mais les contradictions des savants ne font que réfléter l'infinie complexité des réalités vivantes. L'esprit, comme l'œil, choisit à son goût entre les aspects multiples des choses pour s'y arrêter de préférence, et le progrès de la science ne consiste bien souvent que dans la combinaison harmonieuse des vérités restées jusque-là contradictoires. »

Dans un tel état de choses, il est difficile de rédiger une étude complète du bouddhisme et de ses évolutions, plus encore d'apprécier son rôle dans l'histoire de l'humanité. Exposer ce que l'on sait de plus certain sur ce sujet, en écartant ce qui est reconnu comme erroné, en donnant à chaque opinion la note qui lui convient, c'est une entreprise en vérité très ardue, et qui réclame une longue et sérieuse préparation. M. de Milloué n'a pas cru cependant que la tâche était au-dessus de ses forces. L'a-t-il menée à bien, nous ne le pensons pas. Nous ne voulons pas examiner tous les détails où nous différons avec lui de sentiment. Ainsi (p. 110), en rapportant que Mégasthène parle des Σαρμᾶναι, qui sont évidemment des Çramanas, il affirme un peu trop facilement que ceux-ci étaient des bouddhistes, et il y voit trop volontiers « une preuve historique irréfutable de l'existence du bouddhisme dans l'Inde dès le IVe siècle avant notre ère. » Eugène Burnouf n'est pas aussi affirmatif (1). Nous ne relèverons pas non plus certaines négligences de rédaction. Ainsi, la notion que l'auteur donne des Avadânas est inexacte (p. 181). Il était facile cependant de reproduire ou de résumer ce que M. L. Feer en dit dans sa préface à l'*Avadâna-Çataka*. Mais ces erreurs de détail sont pardonnables, après tout,

(1) Dans son *Introduction à l'histoire du buddhisme indien* (2e édition, p. 245), il dit : « Colebrooke et Rémusat ont déjà remarqué que le nom de *Çramana* avait été anciennement connu des Grecs; mais c'est encore une question de savoir si, pour les anciens, ce nom, désignait des ascètes en général ou des bouddhistes en particulier. Il faut descendre jusqu'à Porphyre pour trouver le nom de *Samanéen* appliqué à une secte que l'on peut conjecturer être celle des buddhistes. »

Digitized by Google

dans un livre de vulgarisation. Ce qui est plus regrettable, c'est l'esprit dans lequel ce livre est conçu. M. de Milloué adopte résolument les idées les plus avancées de la critique rationaliste, (il l'appelle « critique moderne », comme si cette appellation ne convenait qu'aux écoles adverses), sur l'authenticité de nos Saintes Ecritures. Ainsi, nous lisons, à la page 173 de son livre : « La réalité historique de Moïse est fort douteuse, la critique moderne ramenant, comme on le sait (?), la rédaction actuelle de la Bible à l'époque de la captivité de Babylone. » En outre, il semblerait que ce livre a pour objectif de placer le bouddhisme au-dessus du christianisme, comme il ressort d'un certain nombre de passages, et comme c'est indiqué d'une manière très nette à la page 3 : « Parmi toutes les religions passées et actuelles, celle qui a le plus d'affinité avec nos sentiments, qui possède la morale la plus pure et les idées les plus élevées, c'est incontestablement le bouddhisme (1) ». Enfin, le principal mérite que M. de Milloué attribue au bouddhisme, c'est d'avoir inventé la morale indépendante, « en faisant consister le péché dans le mal lui-même et non dans la transgression de la volonté ou des ordres d'un dieu ». Mais s'il n'y a pas de Dieu, comme dans le bouddhisme primitif de M. de Milloué, où est le bien et où est le mal ? Nous aimons à espérer que l'auteur, en étudiant de plus près son sujet, arrivera à d'autres conclusions que celles qu'il nous a données dans ce livre. En attendant, s'il veut suivre nos conseils, il étudiera le christianisme, non pas avec les auteurs ultra-rationalistes de la *Revue de l'Histoire des Religions*, mais avec des écrivains plus sages dans leur critique et plus réservés dans leurs affirmations.

(1) Pour réfuter en détail les assertions de M. de Milloué, il suffirait bien souvent de citer les indianistes les plus qualifiés de la *Revue de l'Histoire des Religions*, auxquels il doit cependant reconnaître une certaine autorité. Ainsi M. Ph. E. Foucaux, en parlant d'une étude de M. E. Virieux, faite « avec l'intention de montrer combien le bouddhisme est inférieur au christianisme », ajoute cette réflexion : « Ce qui, selon nous, n'a pas besoin d'être démontré. » (*R. de l'H. des R.*, janv. 1885, p. 99.)

Digitized by Google

6. M. Gaston Deschamps nous entraîne après lui *Sur les routes d'Asie*, c'est-à-dire de l'Asie mineure, et c'est vraiment plaisir de l'y suivre. Il a voulu visiter ce pays pour y découvrir des monuments et y déchiffrer des inscriptions, et nous comprenons son émotion quand il arrive dans « une clairière, toute blanche de marbres, comme s'il avait neigé une avalanche de flocons gros comme des pierres meulières ». Mais il a gardé pour les Académies ou les collections savantes le secret de ses recherches ou le résultat de ses découvertes. Sans doute il sait à propos rappeler un souvenir classique, faire une allusion discrète à l'histoire des pays qu'il traverse, ou même raconter les annales de Chio depuis le moyen âge jusqu'à l'heure actuelle. Mais presque toujours l'historien ou l'érudit s'efface pour ne laisser voir que le touriste : on sent que l'auteur a voulu surtout nous donner une idée bien nette et bien vivante des types qu'il a coudoyés, des pays qu'il a traversés, des villes où il s'est arrêté. Nous sommes heureux de reconnaître qu'il a atteint son but. Son style aimable, facile et correct, est en même temps pittoresque et coloré; sa palette a toutes les couleurs et toutes les nuances nécessaires pour reproduire exactement les figures et les paysages de ce pays qui est déjà l'Asie, mais qui rappelle encore la Grèce par tant de côtés. Ses types de Levantins, de Grecs, de Turcs et d'Occidentaux sont dessinés de la manière la plus heureuse : depuis ce vieux Manoli, qui a initié les Elèves de l'Ecole d'Athènes à la manière de chercher les inscriptions, et qui est si fier de les relever avec une feuille de papier, une brosse et une éponge, jusqu'à ce Lazariste, « un helléniste digne d'être comparé à Weil, Croiset et Desrousseaux », et qui ne veut pas croire à la mort de M. Egger, jusqu'à ce « commandeur Spadaro », à la fois pharmacien et agent consulaire de la France. Ses descriptions sont toujours finement nuancées et jamais banales. Voici comment il termine celle d'Aghios-Georgios : « Les soirs sont très doux dans cette sauvage contrée. Le soleil disparaît derrière les collines ; mais, au-dessus des eaux violettes, le ciel d'or est semblable à un immense

Digitized by Google

vitrail, tandis que la première étoile s'allume dans des pâleurs nacrées, comme une paillette d'argent. »

En résumé, ce livre est des plus aimables et des plus intéressants à lire. Il renferme bien certains détails qui ne nous ont guère plu, et d'autres qui nous ont causé un vrai déplaisir. Mais nous ne voudrions pas les reprocher trop durement à M. Gaston Deschamps. La crânerie avec laquelle il rend justice aux Filles de la Charité et aux Sœurs de Saint-Joseph, il loue les Lazaristes et les Mékhitaristes, il montre que la laïcisation n'est pas un article d'exportation et produirait les plus désastreux effets en Orient, est bien denature à lui concilier notre indulgence. Félicitons-le donc de cet acte de courage, et quittons avec des sentiments de vraie sympathie cet aimable voyageur qui a bien voulu nous servir de guide *Sur les routes d'Asie.*

7. Nous terminerons cette revue en parlant de la biographie d'un personnage qui eut son heure de célébrité comme orientaliste, qui trouva sa vocation sacerdotale et religieuse dans les pays du Levant, et qui mourut supérieur de deux grandes familles religieuses, les Lazaristes et les Filles de la Charité. Nos lecteurs ont déjà reconnu M. Eugène Boré, et c'est de lui, en effet, que M. Léonce de la Rallaye a voulu raconter la vie. Il appartenait à ce pays angevin, qui nous a donné plusieurs autres personnages aussi célèbres par leurs solides qualités scientifiques que par leurs convictions chrétiennes. Tourmenté par un secret instinct, qui le poussait à étudier pour se rendre plus utile à l'Eglise, il se présenta à la Chênaye, où Lamennais le reçut à bras ouverts, et le tint bientôt pour son disciple préféré. Mais il ne put demeurer longtemps sous sa direction : déjà les doctrines du maître avaient soulevé de vives contradictions, et le jeune disciple ne crut pas devoir rester sous la conduite d'un directeur aussi discuté.

Il se livra alors à l'étude des langues orientales, champ immense où l'ardent chrétien trouvait beaucoup à défricher. Dès l'âge de vingt-cinq ans, il était désigné par M. Guizot pour suppléer M. Florival, professeur d'arménien au Col-

Digitized by Google

lège de France. Quand, au bout de deux ans, celui-ci remonta dans sa chaire, Boré songea à approfondir des études où il sentait bien qu'il n'était pas encore passé maître. Il se fit envoyer d'abord en mission chez les Pères Mékhitaristes de Venise. Puis il partit pour l'Orient, chargé d'une nouvelle mission par le Ministre de l'Instruction publique et par l'Académie des Inscriptions.

Arrivé en Asie mineure, il mit tout son zèle, non seulement à se perfectionner dans l'arménien et à apprendre le turc, mais encore à recueillir des inscriptions, et à composer des travaux qui devaient le faire élire (1842) membre correspondant de l'Académie des Inscriptions, en remplacement de M. de Saulcy. Mais comment être sincèrement catholique et visiter l'Orient à cette époque, sans se sentir ému de la situation précaire où se trouvaient nos coreligionnaires dans ce pays ? Boré en fut touché jusqu'au fond de l'âme, et songea dès lors à remédier, dans la mesure du possible, à cet état de choses. C'est alors qu'il conçut sa grande idée, une idée qu'il s'efforça de populariser, et qui devait être féconde en fruits de salut : s'appuyer sur la France pour défendre les intérêts catholiques en Orient, et faire aimer et respecter notre pays par tout ce qui porte là-bas le nom de catholique. Il voyait tout ce que notre patrie avait à gagner dans ce rôle glorieux ; il aimait à répéter : « Le jour où la France serait unanimement catholique, elle aurait l'empire du monde. » Ces théories politiques nous paraissent si conformes au bon sens et à nos vrais intérêts, que Boré semble avoir eu peu de mérite à les formuler. C'étaient cependant des idées toutes nouvelles pour les libéraux du temps de Louis-Philippe, et le jeune orientaliste eut quelque peine à les faire admettre. Enfin M. Guizot entra dans ses vues, et consentit à lui accorder dix-huit mille francs pour créer des écoles en Asie-Mineure.

Eugène Boré visita ensuite la Perse en compagnie d'un Lazariste, M. Scafi. Il aida puissamment ce religieux à fonder la mission catholique de Perse, aujourd'hui si florissante. Il obtint aussi du schah un firman qui recon-

Digitized by Google

naissait aux catholiques le droit d'exercer leur culte sur toute l'étendue de son empire. Enfin, il réveilla en France l'attention à l'égard de ce pays, avec lequel les relations diplomatiques étaient interrompues depuis longtemps. Le gouvernement de Juillet envoya une ambassade pour les renouer, et Boré contribua pour sa bonne part au succès de l'entreprise. La France reconnut ses services en le nommant chevalier de la Légion d'honneur, et M. Guizot songea même à le nommer consul général à Jérusalem. Il ne renonça à ce dessein que par crainte des libéraux, qui goûtaient peu un catholique aussi décidé que notre orientaliste. Grégoire XVI voulut aussi voir ce dernier, le nomma chevalier de ses Ordres, l'entretint longuement des intérêts catholiques en Orient, et finit par l'appeler : « *Mio caro Boré* ».

Boré finit par abandonner les inscriptions pour se donner tout entier à la défense de la religion catholique dans le Levant. Il s'était déjà fait maître d'école à Tauris, dans le but de préparer les voies aux missionnaires. Il repartit en Orient pour reprendre ses travaux d'apôtre laïque. C'est là que la vocation religieuse vint le chercher. Désireux d'être de plus en plus utile aux âmes, il demanda à entrer dans la Congrégation de la Mission, fondée par saint Vincent de Paul. Nous n'essaierons pas de le suivre dans les fonctions qu'il remplit comme visiteur de sa congrégation et comme aumônier des ambulances pendant la guerre de Crimée. A la mort de M. Etienne, Supérieur général des Lazaristes et des Filles de la Charité, il fut choisi pour lui succéder. Les trois dernières années de sa vie furent consacrées aux soins que réclamait de lui cette double famille, si chère et si utile à l'Eglise.

N'est-ce pas qu'elle est émouvante, l'histoire de ce grand chrétien, que son zèle pour la foi finit par rendre infidèle aux études orientales, et qui, par sa docilité à la grâce, mérita d'être appelé au sacerdoce et à l'état religieux ? Nous n'avons osé donner des détails qui auraient pu paraître étrangers à notre sujet. Disons seulement que d'illustres amitiés avaient traversé sa vie, et qu'il avait été honoré

Digitized by Google

tout particulièrement par celle de Théodore de Brussière. M. Léonce de la Rallaye, en écrivant cette biographie, n'a pas prétendu faire une œuvre scientifique. Il a voulu seulement donner de M. Eugène Boré une image suffisamment fidèle, et nous devons dire à sa louange qu'il a parfaitement réussi. Tous voudront lire ce livre aimable, accessible au grand public, et qui renferme la vie d'un des plus pieux et des plus sympathiques religieux de notre temps.

Dr A. LEPITRE.

Digitized by Google

MÉLANGES

HISTOIRE DES SÉMINAIRES DE BORDEAUX ET DE BAZAS (1).

Eh bien, non, grâce à Dieu, la race des érudits désintéressés, des chercheurs de bonne foi, des bénédictins en un mot, n'est pas près de se perdre en France. Il y a encore parmi nous des hommes qui mêlent à la passion des vieilles chartes, au culte quasi superstitieux de l'inédit, un parfum de bonne compagnie et de bonnes lettres, un tour vif et aimable, une façon piquante de dire les choses — et parfois de les sous-entendre, — qui est de l'atavisme et du meilleur. Ainsi disaient et écrivaient les moines de Saint-Maur, et, en particulier, cette fameuse *Société de l'Abbaye* dont le prince de Broglie nous retraçait naguère les doctes travaux et la correspondance pleine de verve, étincelante d'esprit. L'histoire des séminaires de Bordeaux et de Bazas pourrait être signée par un des membres de cette société, mi-claustrale et mi-laïque, qui se réclamait de la fraternité intellectuelle et littéraire, en même temps que de la fraternité religieuse et prenait en réalité son bien partout où elle le trouvait. Contemporain de Montfaucon, M. Bertrand, tout sulpicien qu'il est — et il l'est de cœur et d'âme

(1) *Histoire des séminaires de Bordeaux et de Bazas*, par L. Bertrand, de la Cie de Saint-Sulpice, directeur au grand séminaire de Bordeaux. 3 vol. in-8. Bordeaux, Feret frères ed. 1894, prix de l'ouvrage : 18 fr.

Digitized by Google

— eût sûrement été *de l'Abbaye*, comme on disait au XVIII^e^ siècle..... Est-il bien sûr de n'avoir pas trouvé le secret d'en faire encore partie, même au XIX^e^ ?

On peut en douter en parcourant cette étude très fouillée, d'une érudition impeccable, égayée çà et là d'une ironie très fine, d'un mot très simple en apparence, mais « qui en dit plus qu'il n'est gros », d'une pointe si douce que — caresse ou piqûre — le lecteur reste un instant indécis. Parfois, et sans aucune affectation d'archaïsme, simplement parce qu'il est de la maison, c'est-à-dire de l'Abbaye et du XVIII^e^ siècle, l'auteur mêle à sa prose quelque couplet oublié, quelques vers composés pour le passage d'une princesse royale, pour la visite d'un archevêque ou d'un gouverneur, roses desséchées dont la couleur est effacée, mais qui parfument encore les pages entre lesquelles elles sont insérées. Il va même jusqu'à nous donner un poème, oui, vous lisez bien, un poème héroï-comique en six chants, *le Cuisinier Popel*, qui, sans rivaliser avec *Vert-vert*, nous prouve que la belle humeur et la verve gauloise n'étaient pas bannies du grand séminaire de Bordeaux, et que, maîtres indulgents et paternels, MM. de Saint-Lazare, qui le dirigeaient alors, n'y éteignaient pas l'esprit.

L'histoire des séminaires remplit trois volumes dont nous aimons à louer l'exécution et la correction typographiques, M. Bertrand ayant en ceci, comme en toutes choses, des délicatesses qui échappent au vulgaire, mais qui n'en font que mieux pâmer d'aise les vrais connaisseurs, les amateurs et les *curieux* pour lesquels il écrit.

Mais, ne nous attardons point au portique, et pénétrons dans l'intérieur de l'édifice. Le premier volume, le plus riche peut-être en documents historiques, bien qu'ils abondent aussi dans les deux autres, nous donne la monographie des séminaires de Bordeaux jusqu'à la Révolution. Le second nous fait assister à la résurrection et à l'organisation de l'enseignement et de l'éducation cléricale après le Concordat et sous la Restauration. Le troisième est consacré au séminaire de Bazas, dont il retrace l'histoire de-

Digitized by Google

puis sa fondation par l'évêque de Bazas *Listolfi-Maroni* en 1644-1645, jusqu'en 1830.

Il est impossible d'analyser ou même d'indiquer, en quelques lignes, tout ce que ces volumes renferment de documents précieux, d'anecdotes piquantes, de renseignements généraux et locaux. C'est en même temps une page inédite de l'histoire de l'Eglise et une page d'histoire provinciale, à l'une et à l'autre il faut renvoyer le lecteur en lui promettant une ample moisson. Il s'arrêtera comme nous à contempler un instant ces grandes figures épiscopales : PIERRE ou PEY BERLAUD qui, plus d'un siècle avant le concile de Trente et près de deux avant M. Olier, établit à Bordeaux non plus une simple école cléricale, mais un véritable grand séminaire, le premier que nous connaissions en France, ou plutôt que M. Bertrand y connaisse, ce qui en dit bien davantage. Le CARDINAL DE SOURDIS, figure originale, jamais vulgaire, un saint à bien des titres, mais un saint en qui le naturel violent a parfois encore de soudaines explosions, qu'explique et excuse la terrible maladie dont la menace l'a fait *faire d'église* par ses parents, avant qu'il pût lui-même se donner librement à Dieu. Cœur généreux d'ailleurs, comme le prouvent la fondation de ce *Séminaire irlandais* — dont l'histoire particulière n'est pas un des moins intéressants épisodes de l'histoire générale des séminaires — et plus encore l'accueil paternel que nous lui voyons faire à l'apostat Enriquez, « un loup » auquel Gaufreteau lui reprochera d'avoir « baillé ses brebis en garde » (1), mais dont il n'aura pas moins fait un bon pasteur, lorsqu'il le nommera prieur de Saint-Raphaël, le séminaire de Pey Berlaud. HENRY DE BÉTHUNE, le second successeur de Sourdis, esprit pondéré, celui-là, en même temps que prélat exemplaire, et pour lequel notre auteur montre une prédilection motivée (2), Béthune qui met tous ses soins à développer ou à réformer

(1) GAUFRETEAU, *Chronique bordelaise*, tome II, p. 133. *Histoire des séminaires*, t. I, p. 194 et suiv.

(2) M. Bertrand prépare depuis des années la *Vie de Messire Henry de Béthune, évêque de Maillezais, puis archevêque de Bordeaux*. Nous

Digitized by Google

les établissements fondés par ses prédécesseurs : Saint-Raphaël, le collège Irlandais, le séminaire des Ordinands, œuvre délicate et qui demande un homme *dépris* de lui-même et plus soucieux du bien des âmes que de sa propre renommée. Mgr d'Aviau, sous l'épiscopat duquel s'écouleront presque en entier les années que nous raconte M. Bertrand dans son second volume. Ce dernier prélat a une mission plus difficile encore à remplir que celle d'Henry de Béthune : il ne s'agit de rien moins en effet, que de la reconstitution de l'Eglise catholique en France, et en particulier dans ce diocèse de Bordeaux dont Dieu l'a fait l'ange et le pasteur. Or, si la moisson est grande, le nombre des ouvriers est petit. Le clergé bordelais, dispersé et décimé par la persécution, se presse trop peu nombreux autour de son évêque. Faire des prêtres, de vrais, de saints prêtres, tel devient le premier objectif de Mgr d'Aviau ; mais au prix de quels efforts et de quelles luttes parvient-il à l'atteindre ! Il faut le lire dans ces pages documentées dont nous ne pouvons donner ici qu'un résumé décoloré et partant infidèle. Signalons toutefois à l'attention spéciale des lecteurs la noble attitude du prélat vis-à-vis du despotisme toujours croissant de Napoléon. En rouvrant les portes du sanctuaire par la signature du Concordat, Bonaparte a cru acquérir le droit d'y légiférer à sa guise : prêtres ou soldats, ministres ou évêques, tous les hommes sont à ses yeux des instruments qu'il entend utiliser ou briser à son gré. Et malheureusement l'universalité de son génie, cette faculté qui lui permet d'embrasser à la fois et le détail et l'ensemble des choses, de voir la forêt sans oublier l'arbre, et l'arbre sans cesser de voir la forêt, sert merveilleusement son despotisme.

faisons des vœux bien sincères pour que ce travail, digne de ceux qui sont sortis jusqu'ici de la plume de l'infatigable et modeste sulpicien, ne tarde point à voir le jour, et cela sans préjudice de l'histoire bibliographique de Saint-Sulpice que, selon le mot très juste et très pressant de M. Couture, M. Bertrand « doit à sa sainte compagnie, à la science et à l'Eglise. (Lettre de M. Léonce Couture, doyen de la faculté libre des lettres de Toulouse et directeur de la « Revue de Gascogne », à M. Bertrand, *Histoire des séminaires*, t. III.)

Digitized by Google

Certes, il y a loin entre ces deux hommes que les circonstances mettent aux prises. Et cependant qui oserait dire que le plus grand fut ici l'empereur ? Mgr d'Aviau n'a point cherché la lutte, on serait tenté de trouver qu'il l'accepta même un peu tard, si l'héroïsme de sa résistance au concile de 1811 ne nous livrait le secret de sa condescendance en 1808. Il est un de ces *doux* qui, selon la parole du Christ, *doivent posséder la terre*, et il donne son manteau à celui qui lui demande son habit, il fait deux mille pas avec qui veut lui en imposer mille, jusqu'au jour où, sentant comme Bossuet qu'*il y va du tout de la religion*, il y met résolument sa tête et résiste en face à César.

Mgr d'Aviau s'attendait à être conduit à Vincennes avec les évêques de Gand, de Tournay et de Troyes, dont la protestation avait suivi la sienne. Il n'en fut rien, et le secret de cette clémence inusitée nous est livré par un prélat plus accommodant, qui n'avait, lui, d'épiscopal que le titre : « On regarde l'archevêque de Bordeaux, comme une vieille relique — disait M. de Pradt, archevêque de Malines à M. de Moussac, vicaire général de Poitiers — relique sans pouvoir, il est vrai, mais à laquelle on ne pourrait toucher sans soulever une imbécile populace » (1).

La colère de Napoléon, ou sa rancune, pour nous servir du terme adouci de M. Bertrand, n'en eut pas moins pour les séminaires de Bordeaux des conséquences immédiates et directes. « Au mois d'octobre, le ministre des cultes lui ayant envoyé l'*état* des séminaristes pour lesquels les évêques de France demandaient l'exemption du service militaire et la nomination aux bourses fondées par le gouvernement », l'empereur répondit par une lettre que M. Bertrand nous donne intégralement, non sans remarquer qu'elle ne figure pas dans la *Correspondance de Napoléon Ier* publiée sous Napoléon III, lettre dont nous détachons les passages suivants :

« J'ai vu, écrit l'empereur, des demandes pour exempter deux cent trente-neuf étudiants qui se destinent à l'état

(1) *Histoire des séminaires.* Tome II, p. 208.

Digitized by Google

ecclésiastique, et pour la nomination à cent quarante-huit bourses dans les séminaires. *J'ai rayé parmi ces demandes celles qui étaient relatives aux évêchés de Saint-Brieuc, Bordeaux, Gand, Tournay, Troyes et des Alpes-Maritimes, parce ce que je ne suis pas satisfait des principes que manifestent les évêques de ces diocèses.* Mon intention est que vous ne me proposiez pour ces arrondissements aucune exemption de service pour les conscrits, aucune nomination à des bourses, à des cures, à des canonicats... Cette manière d'opérer doit être tenue très secrète. Quand les évêques insisteront sur les nominations, vous leur ferez connaître que j'ai refusé mon approbation... » (1). Hélas ! ces lignes sont-elles d'hier ? sont-elles d'aujourd'hui ? Mais passons, aussi bien « tout commentaire ne ferait qu'affaiblir l'expression de cette tyrannie basse et odieuse, de ce despotisme qui a peur d'être connu » (2), et il faut ici répéter avec Berryer : « La gloire ne couvre pas cela ! » (3).

Bazas, dont *le*, ou *les* séminaires figurent dans le troisième volume, Bazas, où nous retrouvons Mgr d'Aviau, était, avant la Révolution et le Concordat, siège lui-même d'un évêché ; aussi son histoire garde-t-elle une physionomie spéciale et ses collèges une autonomie qui ne permet pas de les confondre avec les institutions bordelaises proprement dites. La fondation de son séminaire se rattache à Port-Royal ; mais à Port-Royal de la grande époque, Port-Royal des Solitaires et des Petites Ecoles. M. Bertrand nous permettra de le trouver un peu sévère pour ce pauvre Listolfi-Maroni dont la vertu et la bonne foi nous paraissent incontestables, et à l'ordonnance épiscopale duquel il ne manque peut-être que la signature de saint Charles Borromée pour « *émouvoir* » le lecteur (4) et provoquer son admiration.

L'*Histoire des séminaires* de Bazas se ferme comme celle

(1) *Histoire des séminaires.* Tome II, p. 208.
(2) *Ibid*, p. 209.
(3) *Vie de Berryer d'après des documents inédits*, par M. Charles de Lacombe. Tome I : *la Jeunesse de Berryer*, p. 72.
(4) *Histoire des séminaires*, t. III, p. 15, 16 et 63.

Digitized by Google

des séminaires de Bordeaux sur l'épiscopat de Mgr de Cheverus, le digne successeur de Mgr d'Aviau, M. Bertrand étant d'avis, très justement selon nous, que l'histoire contemporaine s'élabore, mais ne se publie pas. Mgr de Cheverus dont la charité est restée légendaire, même en dehors de son propre diocèse, clôt d'ailleurs dignement la série de ces saints évêques, autour desquels l'auteur a groupé une série plus nombreuse encore de saints prêtres, leurs auxiliaires dévoués, infatigables, modestes, au point de s'effaroucher, s'ils l'avaient pu prévoir, de cet hommage posthume et bien mérité. Mais ils ont été à la peine, il est juste qu'ils soient à l'honneur.

Et maintenant, qu'il nous soit permis de conclure cette rapide étude par un vœu qui jaillit du sujet lui-même. Nos bibliothèques regorgent, surtout en province, de documents et de richesses inexplorées, notre histoire religieuse locale en particulier est encore à faire, au moins dans la plupart des diocèses de France; puisse l'exemple donné, et si bien donné, par l'historien des séminaires de Bordeaux et de Bazas, trouver des imitateurs aussi vaillants, aussi érudits, aussi désintéressés en un mot; puisse chaque séminaire ou plutôt chaque Eglise de France rencontrer tôt ou tard son abbé Bertrand. H. DE LEYMONT.

BIBLIOGRAPHIE

Jeanne d'Arc la vénérable d'après les documents versés au procès de sa canonisation en cour de Rome, par Mgr RICARD, prélat de la maison de Sa Sainteté, avec une préface de Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix ; Paris, Dentu, 1894, in-8, x-286 p.

Peu d'écrivains étaient capables, aussi bien que Mgr Ricard, de nous donner une vie populaire de Jeanne d'Arc. Il a un talent de vulgarisation hors ligne ; il sait, comme pas un, recueillir, dans tous les ouvrages qui existent sur une question, ce qu'ils renfer-

Digitized by Google

ment de plus intéressant et de plus beau, et présenter les choses d'une manière dramatique, avec un tour vif et saisissant. Jamais ses qualités habituelles ne l'ont mieux servi. Son nouveau livre est très bon. Nous souhaitons qu'il se répande beaucoup. Quel aimable prix pour les écoles ! Quelles lectures captivantes à la campagne, pendant les longues soirées d'hiver ! Comme on va mieux connaître et aimer la grande Française !

Ce volume est orné de jolies gravures, déjà connues, mais qu'on revoit avec plaisir. Pourquoi faut-il que Jeanne ait inspiré si imparfaitement les arts ? Sauf la statue de la princesse Marie d'Orléans, et peut-être celle de Chapu et le bûcher de Lenepveu, tout cela est pauvre. *Exoriare aliquis !*

Félix VERNET.

Les bénédictins de Saint-Germain-des-Prés et les savants lyonnais d'après leur correspondance inédite, par M. l'abbé Jean-Baptiste VANEL, vicaire de Saint-Germain-des-Prés ; Paris, Alph. Picard, 1894, in-8, x-379 p.

Les braves gens que nous présente M. l'abbé Vanel ! Comme ce livre repose des outrances de la littérature contemporaine ! Dans les lettres des bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, tout est pondéré, calme, empreint de bonne grâce et de courtoisie. Elles témoignent d'un amour du savoir, d'un souci de la vérité, d'une ardeur au travail admirables. Voyez, par exemple, en quels termes dom Claude Estiennot écrit à Mabillon : « Je suis, Dieu merci, en bonne santé, quoique, dans mon voyage, j'aie travaillé autant qu'on le peut, et que, plusieurs jours, je n'aie mangé qu'à sept heures du soir, afin de pouvoir travailler tout le jour. Mais je suis si fort attaché à l'antiquaille que j'y passe sans peine dix à douze heures par jour, quand je trouve de quoi les employer. » Et encore : « Nous sommes tous en paix, en santé, et occupés à nos bibliothèques et antiquailles à l'ordinaire. » C'est le cri du cœur. Il y a bien un chapitre où l'on sent l'odeur de la poudre, où l'on assiste aux péripéties animées du combat : c'est celui que M. Vanel consacre aux querelles du jansénisme. Mais ce chapitre est instructif, et nul ne se plaindra de ce qu'il tranche avec le reste du volume, qui nous initie aux labeurs pacifiques des bénédictins (tels que les éditions des Pères de l'Eglise).

Intéressante au premier chef pour les Lyonnais, la publication de M. l'abbé Vanel réjouira tous ceux qui ont le goût des choses de l'érudition, tous les admirateurs de la grande école bénédictine.

F. V.

Digitized by Google

CHRONIQUE

ACTES RÉCENTS DU SAINT-SIÈGE

I. Livres à l'index. — II. Les courses de taureaux. — III. L'absolution générale pour les Tertiaires. — IV. Le binage. — V. La récitation du chapelet en commun. — VI. L'anniversaire de l'élection des évêques. — VII. La confession requise pour les indulgences. — VIII. Nouveau privilège des évêques titulaires.

I. La Congrégation de l'Index, dans sa séance du 8 juin, a condamné les ouvrages suivants :

Calamassi Luigi. — *L'Italia nell' età de mezzo*, — divisa in due volumi. Vol. 1°, *dall' Evo antico al medio. — Il dominio barbarico in Italia. — Christianesimo e Papato.* — Vol. 2°, *Il feudalismo. — L'Impero Romano-Germanico e il Papato. — I comuni e le Crociate.* — Citta di Castello, S. Lapi, Tipografo editore, 1890 et 1891.

Calamassi Luigi. — *Il Compendio della Storia d'Italia*, interamente riffata, II et III tantùm, idest : — *Il medio evo. — I tempi moderni.* — Operetta che risponde ai Programmi delle Scuole ginnasiali e tecniche, utilissima, come riassunto storico, nelle Scuole Normali. — G. B. Paravia e comp. 1893 e 1894. — Torino, Roma, Milano, Firenze, Napoli.

Mantegazza Paolo. — *L'arte di prender marito*, per far seguito a l'*Arte di prender moglie,* — Milano, Fratelli Trèves, editori, 1894.

Pieraccini, abbé Ant. curé au diocèse d'Ajaccio. — *Au delà de la vie.* Fragments philosophico-théologiques sur les mystères d'outre tombe. — Saint-Amand (Cher), Société anonyme de l'imprimerie Saint-Joseph, 1892.

Digitized by Google

Chabauty E. A., chanoine à Mirebeau-du-Poitou (Vienne). — *Résumé du système de la Rénovation.* — Poitiers, typographie Oudin et Comp., juillet, août 1892.

Sabatier Paul. — *Vie de S. François d'Assise.* — Paris, librairie Fischbacher, 1894.

Renan Ernest. — *Histoire du peuple d'Israël.* — Tome quatrième. — Tome cinquième. — Paris, Calmann-Lévy, éditeur, 1893-1894.

Martinez Cavero Agostin Abogado. — *La Révolucion en el Derecho.* — Madrid, Imprenta de los hijos de M. G. Hernandez, 1893.

Aimer et souffrir ou Vie de la Révérende Mère Sainte-Thérèse de Jésus, abbesse du monastère de Sainte-Claire (de Lavaur), écrite par elle-même, mise en ordre et annotée *par M. l'abbé Roques*, archiprêtre de Lavaur. — Appendice sur la vie et la mort de M. l'abbé Roques. — Tom. I, troisième édition. — Toulouse, Ed. Privat, libraire, 45, rue des Tourneurs. — Lavaur, monastère de Sainte-Clair, 1886. — Tom. II (*ut supra*) — Déc. S. O. Fer. IV. 15 decembris 1893.

Vues sur le Sacerdoce et l'œuvre sacerdotale, avec cette épigraphe : *Le prêtre est un autre Christ.* — Extrait de la vie de la Révérende Mère Sainte-Thérèse de Jésus, abbesse du monastère de Sainte-Claire (Lavaur). Troisième édition. — *Publiée avec autorisation de l'Ordinaire* (Toulouse et Lavaur, ut supra) 1883. Decr. eodem.

II. — Un évêque d'Espagne a posé à la S. Pénitencerie Apostolique plusieurs questions pratiques au sujet des courses de taureaux. Nous donnons les réponses, datées du 19 septembre 1893.

L'évêque ne peut permettre qu'un prêtre assiste au spectacle, ayant sur lui les saintes Huiles, dans l'intention d'administrer l'Extrême-Onction, en cas d'accident.

L'évêque peut tolérer que les saintes Huiles soient gardées dans un lieu sacré ou au moins convenable, situé près du cirque, à la condition que cette proximité des secours religieux ne paraisse pas être une approbation et un encouragement pour ce jeu barbare et dangereux, et pourvu que cela ne se fasse pas en vertu d'une convention préalable.

On ne peut pas tolérer, même en vertu d'une coutume, que le prêtre assiste au spectacle.

Digitized by Google

III. — L'absolution générale dont les tertiaires de Saint-François d'Assise ont le privilège, n'efface pas les péchés, mais elle applique à celui qui la reçoit une part du trésor de l'Eglise assez abondante pour le délivrer de toute la peine méritée par les péchés dont il a obtenu déjà le pardon. L'indulgence est donc plénière; elle est attachée à la réception de la bénédiction ou absolution qui est ordinairement donnée par le Directeur ou le prêtre qui en a le pouvoir, d'une manière publique à toute la Fraternité réunie. *Tout prêtre* approuvé est autorisé à la donner au confessionnal. D'après une décision récente de la Sacrée Congrégation, lorsque cette absolution se donne *après l'absolution sacramentelle*, on peut la recevoir dès la veille du jour où elle est accordée, à partir des premières vêpres de la fête, ou le jour même, ou dans l'octave un jour de fête de précepte. Au confessionnal on emploie la formule abrégée qui se trouve dans le cérémonial. Toutes les fois qu'elle est donnée en dehors du sacrement de pénitence, on doit employer la grande formule, et alors, d'après la S. C. des indulg., 16 janvier 1886, on ne peut la recevoir que le jour même, ou, dans l'octave, un jour de fête de précepte. Le prêtre, tertiaire ou régulier, qui donne l'absolution générale à une communauté de religieuses, la reçoit en même temps. (*Pie IX, 18 juin 1876*).

IV. — L'évêque de Saint-Joseph de Costa Rica exposait récemment à la S. C. du Concile, que dans plusieurs villes de son diocèse dont la population est de 5.000 à 18.000 habitants et où cependant il n'y a qu'un prêtre habituellement ou accidentellement, il lui semblait nécessaire pour que le peuple entier pût assister à la sainte Messe, que ce prêtre pût dire trois messes les dimanches et jours de fête.

Il lui a été répondu le 6 mai 1893 : La permission de biner est accordée pour dix ans à un seul prêtre dans les paroisses où il n'y en a que deux, mais dans aucun cas le même prêtre ne pourra célébrer trois messes.

V. — Quand on récite le rosaire ou le chapelet en commun, il n'est pas nécessaire pour gagner les indulgences que tout le monde ait son chapelet à la main et s'abstienne de toute occupation ; il suffit qu'une seule des personnes présentes tienne son chapelet à la main et s'en serve à la manière ordinaire. Les autres doivent s'abstenir des seules occupations extérieures qui

Digitized by Google

rendraient impossible l'attention nécessaire pour la récitation pieuse du chapelet. Ainsi l'a déclaré la S. C. des indulg. le 13 novembre 1893.

VI. — Le 27 avril dernier, la Sacrée-Congrégation des Rites a décidé plusieurs questions relatives à l'anniversaire de l'élection des évêques.

Quand l'anniversaire de l'élection ou de la consécration se trouve le 24 décembre, il doit être avancé et fixé au jour le plus proche de cette date, qui n'est point occupé par une fête double de deuxième classe.

Quand un évêque consacré le jour de saint Joseph, 19 mars, a assigné, suivant le droit, le jour suivant, pour la célébration de l'anniversaire, et que ce jour est empêché dans le diocèse, on ne fait rien pour l'anniversaire de la consécration de l'évêque.

L'anniversaire doit être célébré par l'évêque ou en sa présence dans son église cathédrale, et on ne peut pas le célébrer solennellement dans une autre église du diocèse.

Quand la célébration de la messe votive par l'évêque ou en sa présence est accidentellement empêchée, la commémoration doit être ajoutée à l'oraison de la messe sous une seule conclusion.

La commémoraison de l'anniversaire doit être faite par tous les prêtres et les seuls prêtres qui célèbrent ce jour-là dans les limites du diocèse.

VII. — Le Saint-Siège accorde souvent, sur la demande des évêques, aux personnes qui se confessent tous les huit ou quinze jours, le privilège de gagner, sans nouvelle confession, toutes les indulgences plénières qui se rencontrent dans l'intervalle, pourvu qu'on remplisse les autres conditions exigées.

Il a été demandé si cette faveur s'étendait aussi aux indulgences qu'on peut gagner *toties quoties*, comme celle de la Portioncule le 2 août.

La Sacrée Congrégation des indulgences, a répondu, le 5 décembre 1893 : *affirmativement.*

Sont exceptées les seules indulgences accordées sous forme de Jubilé.

VIII. — La S. C. des Rites vient d'accorder, le 29 avril 1894, aux évêques titulaires un nouveau privilège.

Quand l'évêque diocésain meurt, son corps revêtu des orne-

Digitized by Google

ments pontificaux, est publiquement exposé et solennellement dans la grande salle de son palais, et on peut célébrer en sa présence le saint sacrifice de la Messe pour le repos de son âme pendant toute la matinée. Ce privilège s'étend aussi aux vicaires apostoliques dans leurs vicariats, ainsi qu'aux abbés et prélats *nullius* dans leurs territoires. Par une spéciale faveur, il est étendu aussi aux évêques titulaires défunts, pourvu que leurs corps soient exposés dans une salle convenable et qu'ils soient revêtus de leurs ornements pontificaux, à l'exception toutefois du bâton pastoral. A Rome, ils sont seulement revêtus de l'habit de prélat.

C. Chambost.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

MAI-AOUT 1894

MAI

Réorganisation de l'instruction publique en 1802, par A. Bonnel. . 5
Quelques vieux proverbes français sur le droit et la justice, par André Glairal 31
Y a-t-il une économie politique chrétienne et quels sont ses principes? (suite et fin), par Elie Blanc 56
La renaissance catholique en Angleterre et le cardinal Newman (suite et fin), par Joseph Grabinski 77
Les dominicains à Jérusalem, par F. Conil 96
Revue historique, par Félix Vernet. 110
Mélanges. — Un nouveau livre sur Bernadette, par A. Lepitre . . 138
Acta capitulorum provincialium ordinis fratrum prædicatorum, François Balme. 143
Bibliotheca Erasmiana, Hugues Vaganay 146
Bibliographie. — *Mois de Marie*, par l'abbé Chaffanjon, Humbert Mollière. 151
De l'inquiétude du cœur, par le R. P. Sernin-Marie de Saint-André. 153
Novum Veni Mecum sacerdotum, par D. Adelelmum Fopptano, A. L. 154
Chronique. — Actes récents du Saint-Siège, par C. Chambost. . . 155
Séance d'avril de la Société catholique d'économie sociale de Lyon, par F. Lucien Brun 158

JUIN

Les deux procès de Jeanne d'Arc et le manuscrit d'Urfé, par Reure. 161
La haute critique et le verdict des monuments, par E. Jacquier . . 171
La conception du sacrifice de la messe dans la tradition de l'Eglise latine, par J.-M.-A. Vacant. 190
Dupont de Courlai et Paul-Albert de Forbin, par C Chabaud-Arnault. 213
Réorganisation de l'instruction publique en 1802 (suite), par A. Bonnel 235
Un illustre inconnu, par Théodore Delmont 247
M. Maurice Barrès, par l'abbé Delfour. 286
La vocation de Jeanne d'Arc, par Auguste Rochette. 308
Bibliographie.— *Œuvres de saint François de Sales*, Ph. Gonnet . . 313
Paul de Magallon, par le R. P. Pralon, Félix Vernet. 317
Ecrivains d'aujourd'hui, par M. René Doumic, abbé Delfour . . . 318
Dictionnaire général de la langue française, par MM. A. Hatzfeld, A. Darmesteter et Ant. Thomas, X. 320

Digitized by Google

JUILLET

Lettre apostolique aux princes et aux peuples de l'univers 321
Un poète anarchiste : Shelley, par l'abbé DELFOUR. 338
La conception du sacrifice de la messe dans la tradition de l'Eglise latine (suite), par J.-M.-A. VACANT 359
Réorganisation de l'instruction publique en 1802. par A. BONNEL. 380
Une thèse de doctorat en philosophie scolastique, par Elie BLANC. . 398
Messe solennelle de César Franck, par Hector RAYNAUD 419
Revue d'archéologie et d'hagiographie, par J.-B. MARTIN. 420
Mélanges. — Une nouvelle histoire de sainte Thérèse, A. LEPITRE . 448
Une martyre : sœur Marie-Benoîte de Corbeau, A.-M. de FRANCLIEU 456
Bibliographie. — *La Littérature catholique et nationale*, par Léon Gauthier 464
Répertoire des sources historiques du moyen âge, par Ulysse Chevalier, Félix VERNET 466
L'ascétique chrétienne, par J. Ribet, A. LEPITRE 468
L'Oraison, étude pratique, par l'abbé Louis Gillot, A. L. 470
Zur Geschichte der Lehre von den Rede theilen bei den lateinischen Grammatikern. par Ludwig Jepp, O. JAIL. 471
Les Missels vénitiens, par le duc de Rivoli, H. V. 472
Œuvres historiques et archéologiques, de Mgr Coutseau, J.-B. MARTIN 473
Les Complots militaires sous le Consulat et l'Empire, par E. Guillon, E. L. 474
Chronique : séance d'avril de la Société catholique d'économie sociale de Lyon 476

AOUT

Une nouvelle histoire de la Provence chrétienne, par J.-H. ALBANÈS. 481
La conception du sacrifice de la messe dans la tradition de l'église latine (suite et fin), par J.-M.-A. VACANT 513
Quelques vieux proverbes français sur le droit et la justice (suite et fin), par André GAIRAL. 530
M. Emile Faguet, par l'abbé DELFOUR. 556
La famille, le salaire et les impôts, par C. CHARMETANT 575
Revue d'Ecriture sainte, par E. JACQUIER 589
Revue d'études orientales, par le Dr A. LEPITRE 609
Mélanges, par H. DE LEYMONT. 626
Bibliographie. — *Jeanne d'Arc la vénérable*, par Mgr Ricard . . . 632
Les Bénédictins de Saint-Germain des Prés et les savants lyonnais, par M. l'abbé Jean-Baptiste Vanel, Félix VERNET 633
Chronique. — Actes récents du Saint-Siège, par C. CHAMBOST . . 634
Table des matières 639

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, rue Condé, 30,
Imprimeur-libraire de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon.

Digitized by Google

NOUVEAUTES

Abbé DOMENECH. **Lourdes,** hommes et choses. In-8 de 328 pages, orné de 11 gravures. 3 fr.

Nouveau cours de méditations sacerdotales ou le prêtre sanctifié par la pratique de l'oraison par le Rév. P. CHAIGNON, S. J. 13e édition revue et augmentee. 5 vol. in-12, 15 fr.

Suite de l'Eucharistie méditée ou Jésus mon guide et mon consolateur, par l'auteur de l'Eucharistie méditée, etc. Approuvé par Monseigneur l'évêque d'Autun. 7e édition, in-32 de 428 pages, 1 fr. 50.

Vie du Père Chevrier, fondateur de la Providence du Prado à Lyon, par J.-M. VILLEFRANCHE. In-8 de XIV-366 pages, avec portrait, 3 fr. 50.

Michel Epitalon, diacre, par le P. Charles GROFFIER de la Compagnie de Jésus. Nouvelle édition, in-8 de 266 pp., avec 27 gravures, 3 fr.

Le Très Cher Frère Trivier, de l'Institut des frères des écoles chrétiennes de Marseille, visiteur provincial de Marseille (1817-1893), par Mgr RICARD, vicaire général honoraire d'Aix. Grand in-16 de XVI-220 pages, avec un portrait et une gravure, 2 fr. 50.

L'abbé Henry BOLO : **Le Fruit défendu.** Grand in-16 de 286 pages, 2 fr. 50.

Etudes et portraits historiques et littéraires. — *Chateaubriand — Lamartine — de Genoude — Balzac — Saint-Simon — Louis et Charles de Loménie — Voyageurs d'aujourd'hui et d'autrefois. — Armand de Pontmartin — Auguste Nicolas — Xavier Marmier — Camille Rousset — Laurentie,* in-8 de 400 pages, 3 fr. 50.

Theologia dogmatica generalis auctore G. DAVID, societatis Mariæ Presbytero, 2 vol. grand in-16 de 564-IV-372, 7 fr.

Le Tonkin catholique et Mgr Retord (1831-1858), par Adrien LAUNAY, de la Société des Missions étrangères. Grand in-8 de 436 pages, illustré de 43 gravures, 4 fr. 50.

Un mois auprès de Notre-Dame de Lourdes (mai-octobre). *Apparitions — Rosaire — Merveilles.* Grand in-32, 2 fr. 50.

Répertoire bibliographique à l'usage des bibliothèques paroissiales, comprenant plus de 2.000 ouvrages examinés sous le rapport du style, de l'intérêt et de la diversité des lecteurs (1865-1893), par l'abbé SIGNERIN, ancien curé de Beaujeu, chanoine titulaire de Lyon, très fort vol. grand in-16 de plus de 800 pages. Prix relié, 6 fr.

Le Bon Pasteur. CONFÉRENCE SUR LES OBLIGATIONS DE LA CHARGE PASTORALE, par Mgr LELONG, évêque de Nevers. 1 vol. gr. in-8, 7 fr.

La Sainte Messe, par le révérend père Martin de COCHEM, seule traduction française autorisée, avec l'approbation de NN. SS. les évêques de Moulins et de Verdun et une préface du T. R. P. Monsabré, gr. in-16 de 400 pages, 2e édition française, papier fin et couverture parcheminée, 2 fr. 50.

Vie des Saints, d'après les Bollandistes, le P. Giry, Ribadeneira, etc., 12e édition notablement améliorée et augmentée de la Vie des saints et bienheureux nouveaux et du Martyrologe romain, par Mgr Paul GUÉRIN, auteur des Petits Bollandistes, 4 vol. in-12, 16 fr.

La Poésie dans les livres saints, par Alex. de SAINT-ALBIN, in-18 jésus de XL-466 pages, 2 fr. 50.

Cet ouvrage, édité par la maison Hachette, est devenu notre propriété exclusive.

Les Récents Progrès de l'histoire, par LECOY DE LA MARCHE. In-8 de 286 pages, enrichi de 12 gravures, 3 fr.

Fêtes chrétiennes. — *Historique, considérations et traits édifiants* (1re série), par S. CONSTANS. In-8 de 155 pages, 1 fr. 50.

Digitized by Google

Librairie Emmanuel VITTE, 3, place Bellecour, Lyon.

VIENT DE PARAITRE

J. DE BEAUREGARD

EN ZIG-ZAG AUX PAYS-BAS

ET SUR LES BORDS DU RHIN

ILLUSTRATIONS DE FERNAND LAMBERT

1 volume in-8, de la *Collection des Livres de Prix*

Franco, par la poste, contre l'envoi d'un mandat : 3 francs.

CACAO PAYRAUD
en feuilles

Procédé spécial
CHOCOLAT PAYRAUD

LYON
Rue de la République, 87

BONNETERIE ET FLANELLES

PERRIN ET CHEVALIER
Lyon. — 10, rue de la République.

Comptoir spécial d'articles pour Communautés religieuses et Ecclésiastiques. — Bas soie, mi-soie, coton et laine noirs grand teint. — Chemises, Gilets, Camisoles et Caleçons de flanelle. — Flanelles irrétrécissables à la pièce.
BAS ET GANTS SOIE, ROUGES ET VIOLETS POUR PRÉLATS
Remise aux Ecclésiastiques et Maisons religieuses. — Prix en chiffres connus.

Maison Recommandée
GRANDE CIERGERIE LYONNAISE
Ancienne Maison de Chambarlhac-Imbert
Blanchisserie de cire. — Fabrique spéciale de Cierges, Souches et Bougies d'Église.
A. NIERMONT, Succr
54, Rue Saint-Jean, 54
FOURNISSEUR DE LA PRIMATIALE DE LYON ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, imprimeur de l'Archevêché et des Facultés catholiques, rue Condé, 30.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

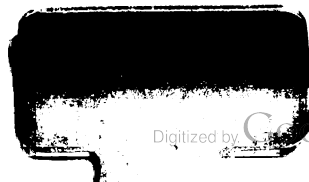

Digitized by Google